BnF Gallica

Fédération française de Football association. Annuaire...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Fédération française de football. Auteur du texte. Fédération française de Football association. Annuaire.... 1933.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Fédération Française
DE
Football Association

ANNUAIRE
1933-1934

ÉDITEURS :
Imprimerie Louis HENRIOT & Cie
20, Rue Gerbert - Paris (15e)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LUYSSOL SPORTS

2, rue de la Coutellerie, Paris (4e)

(Place de l'Hotel-de-Ville)

▼

Tous équipements pour Football
Chaussures - Ballons

▼

Toujours la meilleure qualité
aux prix les plus bas

▼

Conditions spéciales aux Clubs

▼

Catalogue franco — Téléphone : **Archives 44-32**

R. Sadérne Fils

130-132, Quai de Jemmapes - Paris-X^e^

● ● ●

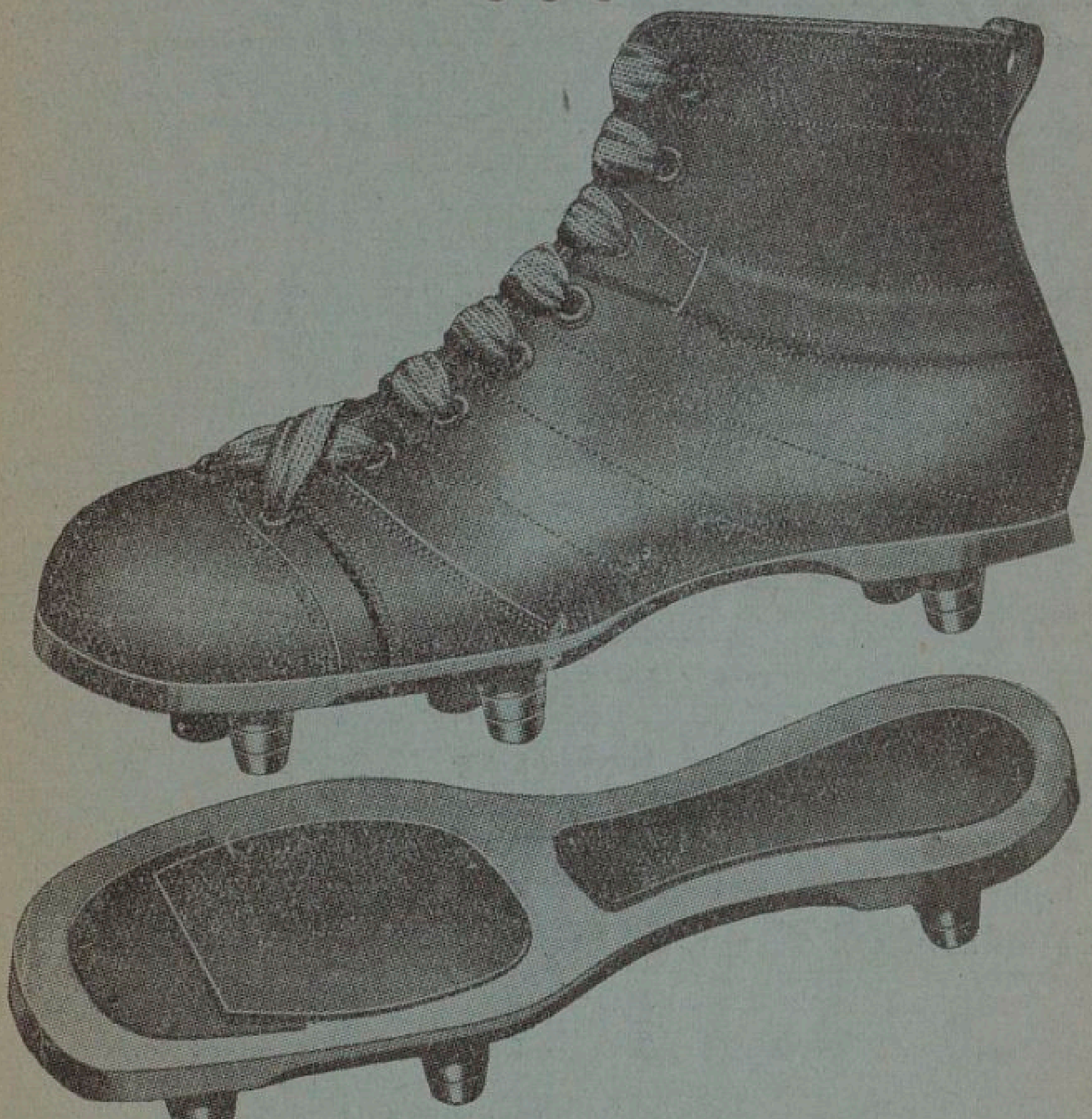

Spécialiste de Chaussures de première qualité pour tous les sports, munies de tous les perfectionnements modernes.
Plusieurs brevets et modèles déposés.

● ● ●

En vente chez les bons commerçants et dans tous les rayons des grands magasins

Articles et spécialités pour tous les Sports

JEAN DUCRET

20 fois international de football

74, rue de Maubeuge

Métro : Gare du Nord-Poissonnière

Tél. : Trudaine 52-30

Chaussures spéciales " DUC "

Ballons sans lacets indéformables

MAISON DE CONFIANCE

Ouvert tous les jours jusqu'à 20 heures

IMPRIMERIE LOUIS HENRIOT

J. GUYOT & Cie

S. A. R. L. AU CAPITAL DE 500.000 FRANCS

imprimeurs - éditeurs

• • •

revues
périodiques

20, Rue Gerbert
PARIS (15e)

DIRIGEANTS JOUEURS ! ! !

Ne vous laissez pas INFLUENCER

exigez de votre fournisseur habituel

les VÉRITABLES chaussures

HUNGARIA

DE FABRICATION FRANÇAISE

Elles sont les seules qui répondent
„ „ à TOUS vos DESIRS „ „

Solidité - Chaussant - Présentation

MÉFIEZ-VOUS des nombreuses imitations que l'on a mise en vente après le succès des FAMEUSES

HUNGARIA

Les raisons du Succès

du

MAILLOT

APOLLON

se résument en ces mots :

Sportifs
Pratiques
Elégants

Son brillant Palmarès
1929-30-31-32-33

a consacré
ses qualités
incomparables

En jersey laine tous coloris		Homme	Dame
	qualité 2 fils	**50** fr.	**60** fr.
	» 4 fils	**90** fr.	**100** »

EN TRICOT : Prix suivant qualités
(Indiquez votre taille et votre poids)

Sous le maillot et pour tous sports...
Portez le **SLIP APOLLON** : 20 frs
(Indiquer le tour de ceinture)

CRÉATIONS
ENTRAYGUES
46, Faubourg Montmartre, Paris-9e
Téléphone : Provence 83-39

et TOUS ARTICLES pour TOUS SPORTS
CATALOGUE FRANCO

ANNUAIRE

de la

Fédération Française

de

Football Association

— EDITION 1933 —

8° V
46932

N.-B. — *Les textes nouveaux sont composés en italique.*

TOUT

POUR LE

FOOTBALL

Williams & Co

1 et 3, RUE CAUMARTIN - PARIS
39, RUE STE-CATHERINE - BORDEAUX
◆ 125, RUE D'ANTIBES - CANNES ◆

◆

SES BALLONS :

"SPÉCIAL WILLIAMS"
"WILLIAMS PARAGA" "KORNA"

Vessies Caoutchouc extra

◆

MAILLOTS - CULOTTES - CEINTURES
BAS - SWEATERS - SACS - JAMBIÈRES
GENOUILLÈRES - BOTTINES, ETC.

◆

Prix spéciaux aux Sociétés Sportives

NOUVEAU CATALOGUE FOOTBALL (A. A.) FRANCO

Fédération Française
de
FOOTBALL ASSOCIATION

Sous le Haut Patronage de M. le Président de la République
Agréée par le Ministre de la Guerre sous le N° 7615
Reconnue d'Utilité Publique par le Décret du 4 Décembre 1922
Membre de la Fédération Internationale de Football Association

SIÈGE SOCIAL :

22, Rue de Londres — PARIS

Adresse Télégraphique : CEFI 118-PARIS — Téléphone : TRINITÉ 41-58

Toute la Correspondance et les mandats ou chèques doivent être adressés au

Secrétaire-Général, 22, Rue de Londres, Paris

COMPOSITION DU BUREAU

Président . . .	**M. J. Rimet**, 80, rue du Rocher, Paris
Vice-Présidents .	**MM. E. Folliard** (Ouest), 7, rue Bertrand, Rennes (I.-et-V.).
	R. Chevallier, 226, boul. Saint-Germain, Paris.
	M. de Vienne (Lorraine), 6, rue d'Alliance, Nancy (M.-et-M.).
	H. Jevain, 26, rue de Clichy, Paris.
Trésorier . . .	**M. A. Pillaudin**, Halle aux Vins, Paris.
Membres . . .	**MM. G. Bayrou** (Sud-Est), 26, rue Gambetta, Sète (Hérault).
	J. Caudron 4, rue Dumont-Durville, La Garenne-Colombes, (Seine).
	H. Jooris (Nord), 112, boul. Montebello, Lille (Nord).
	G. Lévy (Alsace), place de la Liberté, Sélestat (Bas-Rhin).
	A. Maillet, Villa Marie, Bandol (Var).
	P. Pochonet (Nord-Est), 7, rue Vineuse, Paris.
Secrétaire général.	**M. H. Delaunay**, 22, rue de Londres, Paris.

Président d'Honneur : **M. Henry Paté**

Anciens Vice-Présidents : **MM. L. Chailloux**
F. Reichel †

Membres honoraires du Bureau Fédéral : **MM. Desjardins.**
Roux †

Toute la correspondance et les mandats ou chèques doivent être adressés au
Secrétaire Général, 22, rue de Londres, Paris.

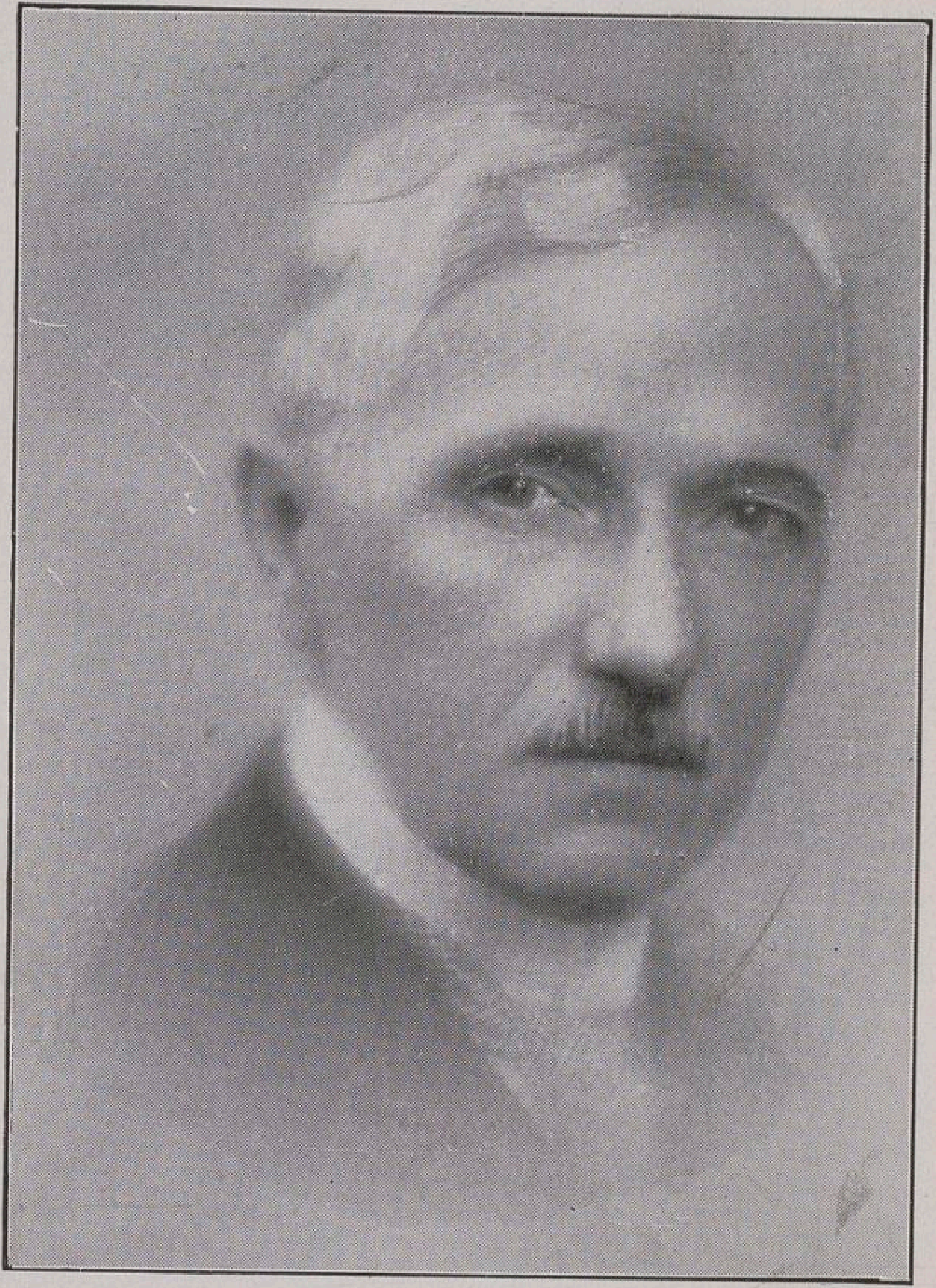

Studio G.-L. Manuel frères.

M. Jules RIMET

Président de la Fédération Française de Football Association
Président de la Fédération Internationale de Football Association
et Président du Comité National des Sports

HISTORIQUE

Le football suivant les règles établies en 1863 par la Football Association fit son apparition en France vers 1890, il n'y fut guère organisé qu'en 1894, époque de la première compétition nationale mise sur pied par l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques (U. S. F. S. A.). L'U. S. F. S. A. géra souverainement le football jusqu'en 1908, mais en 1906, la F. C. A F. et la F. G. S. P. F. s'étaient groupées pour constituer le Comité Français Interfédéral. Ce Comité créa le « Trophée de France », épreuve nationale et interfédérale de football association dont l'objet d'art — un bouclier ancien — fut offert par le baron P. de Coubertin, président du Comité International Olympique.

En juin 1908, L'U.S.F.S.A. qui régissait aussi le football association démissionna de la Fédération Internationale de Football Association. De ce fait aucune équipe française n'était plus autorisée à rencontrer un club étranger, et la France cessa de participer aux matches internations.

Le C.F.I. demanda son admission à la Fédération Internationale. Cette dernière prononça son admission provisoire en décembre 1908, au Congrès de Bruxelles; en juin 1910, au Congrès annuel, tenu à Budapest, la F.I.F.A. prononça l'affiliation définitive du C.F.I.

Le 27 avril 1910, fut fondée la Ligue de Football Association composée de clubs dissidents de l'U.S.F.S.A. désireux de renouer leurs relations avec des équipes étrangères; elle fut exclusivement composée de clubs de football association : la Ligue de Football Association s'affilia au Comité Français Interfédéral.

Le 28 décembre 1912, le C.F.I. décida de ne régir exclusivement que le seul sport du Football et de prendre pour sous-titre celui de Ligue Nationale de Football.

C'est donc à cette époque que fut créée, en fait, la première association par sport.

En 1913, l'U.S.F.S.A. demanda son affiliation au C.F.I.: l'affiliation fut prononcée le 4 janvier 1913.

Le 6 janvier 1919, le Bureau du C.F.I. (présents : MM. Rimet, Jevain et Delaunay) décida de provoquer une réunion extraordinaire du Conseil en vue de la transformation des statuts du C.F.I. en ceux d'une Fédération de sociétés.

Enfin, c'est le 7 avril 1919 que le Conseil National du C.F.I., composé des délégués des quatre Fédérations qui le constituaient, adopta en une séance extraordinaire et à l'unanimité de ses membres, les statuts de la Fédération Française de Football Association *qui nous régissent encore aujourd'hui.*

C'est ainsi que la personnalité civile et légale de la F.F.F.A. remonte à la date de déclaration du C.F.I. à la Préfecture, soit au 22 octobre 1908.

La Fédération Française de Football Association fut agréée par M. le Ministre de la Guerre le 23 décembre 1919 sous le n° 7615.

M. le Président de la République lui accorda son haut patronage le 12 décembre 1920 et elle fut reconnue d'Utilité Publique par décret du 4 décembre 1922.

En 1919-20, pour la première année, la F.F.F.A. affilia un millier de sociétés.

En juillet dernier le nombre des clubs de la F.F.F.A. était de 4.357, le nombre de joueurs licenciés pour les seules épreuves officielles atteint d'autre part le chiffre formidable de 140.538. Ces clubs et ces joueurs sont répartis dans 21 Ligues régionales, dont 15 Ligues métropolitaines et 6 d'outre-mer (Corse, Maroc, Oran, Algérie, Constantine et Tunisie).

On peut attester que la F.F.F.A. est aujourd'hui et de beaucoup la plus importante des Fédérations sportives.

Elle est donc la première des Fédérations affiliées au Comité National des Sports et au Comité Olympique Français.

Composition des Commissions Centrales

1933-1934

Commission Centrale des Arbitres

MM. Goinbaut, *Président.*
Mesdach, *Vice-Président.*
Slawik, *Secrétaire.*
de Ricard, *Sec.-Adj.*

MM. Flageul, Membre.
Langres, —
Neuens, —
Van de Veegaete, —

Délégué du Bureau : M. Chevallier

Commission Centrale des Corporations

MM. Héloir, *Président.*
Canelle, *Vice-Président.*
Arrigoni, *Secrétaire.*
Picaut, *Trésorier.*

MM. Beignie, Membre.
Houchard, —
Mallot, —
Vincenti, —

Délégué du Bureau : M. Pillaudin.

Commission de la Coupe de France

MM. Delanghe, *Président.*
Seurin, *Vice-Président.*
Rabouin, *Vice-Président.*
Sesquières, *Secrétaire.*
Marques, *Trésorier.*

MM. Argentin, Membre.
Lantuejouls, —
Masson, —
H. Raguin, —
Roffe, —

Délégué du Bureau : M. Pochonet.

Commission Centrale des Juniors

MM. Boulton, *Président.*
Jack, *Vice-Président.*
Lemyze, *Secrétaire.*
Beisser, *Membre.*
Casella, —

MM. Emaer, Membre.
Poinsignon, —
Pelletier, —
Tron, —

Conseillers Médicaux : MM. le Dr. Isbecque.
le Dr. Villetard de Laguerie.
le Dr. L. Merklen.
le Dr. Mathieu.

Délégué du Bureau : M. Pochonet.

Commission Supérieure du Statut du Joueur

MM. Caudron,
de Vienne,
Folliard,

MM. Pochonet,
Chevallier.

Commission Militaire

MM. Cap. Hestres,
Cap. du Roure.
Cap. Guillaut,
Cap. Barbier,

MM. Cap. Métayer, Membre.
Thominet, —
Simonin, —

Commandant Gauthier, *délégué du Ministère de la Guerre.*
Délégué du Bureau : M. Rimet.

Commission Centrale Scolaire et Universitaire

MM. Legentilhomme, *Président.*
Gonce, *Vice-Président.*
Chauvin, *Secrétaire.*
de Rocca Serra, *Sec. Adj.*

MM. Gaillard, Membre.
Millet, —
Pironnint, —
Leclercq, —

Délégués du Bureau : MM. Folliard, Jevain.

Commission Centrale des Statuts et Règlements

MM. Dr. Villetard de Laguérie, *Président.*
Guignot, *Secrétaire.*
Balestra, *Membre.*
Blanchet, —
Colin, —

MM. Cosyns, Membre.
Durand, —
Loiseau, —
Verju, —
Thomas, —

Délégué du Bureau : M. de Vienne.

Commission Centrale des Terrains

MM. Seguin, *Président.*
Picaut, *Secrétaire.*
Deguines, *Secrétaire-Adj.*
André, *Membre.*

MM. Arnion, Membre.
Belin, —
Moisset, —
Puzenat, —

Comité de Sélection

MM. Barreau, *Président.*
Rigal, *Secrétaire.*
M. Delanghe, Membre.

Délégués du Bureau : MM. Jevain et Caudron.

Commission de Propagande

MM. Clayeux,
Cottereau.
Duquesne.

MM. Fusier.
Lebas.
Poinsignon.

MM. P. Rigal.
Verhaeghe.

Délégué du Bureau : M. Pochonet.

Commission du Statut du Joueur Professionnel

MM. Durand, *Secrétaire.*
Aury, *Membre.*
Balestra, —
Blanchet, —
Chauvin, —

MM. Gambardella, Membre.
Hanot, —
Jolly, —
Poinsignon, —

Délégués du Bureau : MM. Maillet, Pillaudin.

Commission du Championnat de France Professionnel

MM. Gambardella, *Président.*
Hanot, *Vice-Président.*
Wyler, *Vice-Président.*
Jandin, *Secrétaire.*
Chavanne, *Membre.*
Barreau, —
J. Bernard-Lévy, *Membre.*

MM. Delanghe, Membre.
Edfrennes, —
Lecat, —
Pefferkorn, —
Poinsignon, —
Vieuxbled, —
Lantuejouls, —

Délégués du Bureau : MM. Caudron, Jooris et G. Lévy.

Commission Coloniale

MM. Legentilhomme,
Milhac.

M. Molière.

Délégué du Bureau : M. Pochonet.

Fédération Française
DE
FOOTBALL ASSOCIATION

Statuts

approuvés par le Ministre de l'Intérieur pour être annexés au décret du 4 décembre 1922

I. — BUT ET COMPOSITION DE LA FEDERATION

Article premier. — La Fédération Française de Football Association, fondée en 1906 sous le titre de Comité Français Interfédéral, a pour but : 1° de contrôler, d'organiser et de développer le Football Association en France; 2° de créer un lien entre les Clubs, les Ligues régionales et les Associations reconnues; 3° d'entretenir toutes les relations utiles avec les Fédérations de Football des autres pays affiliées à la Fédération Internationale de Football Association et avec les Pouvoirs publics.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à Paris.

Art. 2. — Les moyens d'action de la Fédération sont : les épreuves qu'elle institue entre ses sociétés, les prix et récompenses qu'elle leur décerne, l'organisation de Ligues Régionales, la publication d'un bulletin officiel et de règlements techniques.

Art. 3. — La Fédération est composée : 1° de Clubs de football et d'Associations reconnues; 2° de membres d'honneur et honoraires.

La cotisation annuelle des clubs affiliés est de 10 francs.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné aux personnes ayant rendu des services exceptionnels à la Fédération.

Est membre honoraire toute personne versant une cotisation annuelle de 20 francs.

Les admissions de membres d'honneur sont prononcées par le Conseil, celles de membres honoraires par le Bureau, sur présentation de deux parrains.

Art. 4. — Tout club ayant effectué la déclaration prévue par la loi de 1901 sur les Associations et ayant adhéré aux présents statuts, pourra adresser au Bureau de la Fédération une demande d'affiliation. Le Bureau prononcera l'affiliation provisoire des clubs à sa

première réunion. L'affiliation définitive ne pourra être prononcée que par le Conseil.

Art. 5. — Le Conseil institue en France, dans les colonies et protectorats français, des Ligues Régionales auxquelles sont rattachées toutes les Sociétés de la région, représentées par des délégués.

Chaque Ligue nomme, au prorata du nombre de ses Sociétés affiliées et dans les conditions prévues par l'article 9, des délégués qui les représentent au Conseil de la Fédération.

Art. 6. — Toute Association comprenant plus de 250 Sociétés pratiquant le football, déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901, ayant entre elles un lien non exclusivement sportif et pratiquant le Football Association comme but accessoire d'une méthode d'éducation physique ou de préparation militaire pourra être reconnue par la Fédération. La reconnaissance de ces Associations sera prononcée par le Conseil à la majorité des deux tiers des membres et délégués inscrits, en conformité de l'article 23 des présents statuts. Le retrait pourra être prononcé dans les mêmes conditions.

Art. 7. — La qualité de membre de la Fédération (Club affilié, membre d'honneur et honoraire) se perd :

1° Par la démission;

2° Par la radiation prononcée par le Bureau pour non-paiement de cotisation, infraction aux présents statuts, infraction grave aux règlements de la Fédération ou manquement à l'honneur, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications sauf recours au Conseil National.

II. — ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Art. 8. — La Fédération est administrée par un Bureau, un Conseil National et des Commissions Techniques.

Art. 9. — Le Conseil est composé des membres du Bureau et des représentants des Ligues Régionales nommés par ces dernières dans les proportions suivantes :

Jusqu'à 25 Clubs : 1 délégué.

Au-dessus de 25 Clubs : 1 délégué par 25 Clubs complémentaires ou fraction de 25 Clubs, égale ou supérieure à 13 Clubs.

Art. 10. — Le Conseil National se réunit au moins trois fois par an, il peut en outre être convoqué exceptionnellement sur l'initiative du Bureau ou à la demande motivée de la majorité des Ligues Régionales.

La présence du tiers des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire général. Ils sont transcrits sans blanc ni rature sur un registre coté et paragraphé par le Préfet de la Seine ou son délégué.

Art. 11. — Le Bureau est composé de onze membres ayant voix délibérative : 1 président, 3 vice-présidents, 1 trésorier et 6 membres. Toutes ces fonctions sont gratuites. Le Bureau est assisté par un secrétaire général, prenant part aux discussions, mais n'ayant pas droit de vote.

Art. 12. — Le Bureau de la Fédération est en même temps le bureau du Conseil.

Art. 13. — Le Bureau est élu par le Conseil National par tiers tous les deux ans. Les sortants sont désignés par le sort pour le premier renouvellement et ensuite par ancienneté. Les membres sortants sont rééligibles. Les élections ont lieu au scrutin secret. En cas de mort ou de démission, le Bureau sera complété par le Conseil à la première réunion, les membres ainsi élus ne l'étant que pour le temps d'exercice restant à accomplir à ceux qu'ils remplacent. Le secrétaire général est choisi par le Bureau. Les présidents des Ligues Régionales peuvent assister aux séances du Bureau.

Art. 14. — Les fonctions dans le Bureau (président, vice-président, trésorier) seront désignées tous les deux ans, après renouvellement partiel du Bureau par le Conseil, à la majorité des membres du Bureau en activité.

Art. 15. — Le Bureau se réunit au moins tous les quinze jours. Comme pour les séances du Conseil, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et au vote nominal; en cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante. Pour pouvoir délibérer valablement, les membres présents devront être au moins au nombre de quatre. En cas d'absence du président et de tous les vice-présidents, le membre du Bureau le plus âgé présidera la séance.

Art. 16. — Le président ou son délégué représente la Fédération en justice et dans tous les actes de la vie civile. Le représentant de la Fédération doit jouir du plein exercice de ses droits civils. Le président signe conjointement avec le secrétaire général, tous les documents et lettres engageant la Fédération, soit moralement, soit pécuniairement.

Art. 17. — Les décisions du Bureau relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par la Fédération, constitution d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant neuf années, aliénation de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être soumis à l'approbation du Conseil National.

Art. 18. — Les délibérations du Bureau relatives à l'acceptation de dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code Civil, et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations du Conseil national relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts ne sont valables qu'après approbation par décret simple.

Toutefois, s'il s'agit de l'aliénation de biens mobiliers et si leur valeur n'excède pas le vingtième des capitaux mobiliers compris dans la dotation, l'approbation est donnée par le Préfet.

III. — RESSOURCES ANNUELLES. — DOTATION. FONDS DE RESERVE

Art 19. — Les ressources annuelles de la Fédération se composent :

1° Des cotisations ou souscriptions des membres et des Sociétés qui la composent;

2° Des recettes de toute nature provenant des matches et épreuves qu'elle organise;

3° Des subventions qui pourront lui être accordées;

4° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé, des ressources créées à titres exceptionnel et, s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente;

5° Du revenu de ses biens.

Art. 20. — La dotation comprend :

1° Les immeubles nécessaires au but poursuivi par la Fédération;

2° Les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé;

3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations;

4° Le dixième au moins annuellement capitalisé du revenu net des biens de la Fédération.

Art. 21. — Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en rentes nominatives sur l'Etat, et en obligations nominatives dont l'intérêt est garanti par l'Etat. Ils peuvent être également employés soit à l'achat d'autres titres nominatifs après autorisation donnée par décret, soit à l'acquisition d'immeubles nécessaires au but poursuivi par la Fédération.

Art. 22. — Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers, par recettes et par dépenses, et, s'il y a lieu, une comptabilité matières.

IV. — MODIFICATION AUX STATUTS ET DISSOLUTION

Art. 23. — Aucune modification ne peut être apportée aux présents statuts que par le Conseil réuni extraordinairement à cet effet, sur l'initiative du Bureau, ou sur une proposition adressée deux mois à l'avance au Bureau et signée de la majorité des Ligues Régionales. Les modifications ne peuvent être votées qu'à la majorité des deux tiers des voix des délégués inscrits.

L'Assemblée doit être composée du quart au moins des membres devant régulièrement la composer.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 24. — La dissolution de la Fédération ne peut être prononcée qu'en Conseil extraordinaire convoqué spécialement à cet effet, à la majorité des trois quarts des voix des délégués inscrits. Si le nombre des délégués est insuffisant, un nouveau Conseil extraordinaire est convoqué dans un délai de trois mois maximum, et si le nombre prescrit des délégués ne répond pas à ce second appel, les décisions sont prises irrévocablement dans un troisième et dernier Conseil convoqué dans les mêmes conditions, quel que soit le nombre des délégués présents.

Art. 25. — En cas de dissolution ou en cas de retrait de la Reconnaissance de la Fédération comme Institution d'Utilité Publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Fédération. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues publics, ou reconnus d'utilité publique.

Les délibérations sont adressées sans délai à M. le ministre de l'Intérieur. Dans le cas où l'Assemblée générale n'aurait pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs de fonds, titres, livres et archives appartenant à la Fédération,

s'en dessaisiraient valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné par le décret.

Art. 26. — Les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire prévues aux articles 23, 24 et 25 ne sont valables qu'après l'approbation du gouvernement.

V. — SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

Art. 27. — Le président doit faire connaître dans les trois mois à la Préfecture du Département de la Seine, tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction.

Les registres de la Fédération et sa comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toutes réquisitions du ministre de l'Intérieur et du Préfet à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet de la Seine et au Ministre de l'Intérieur.

Art. 28. — Le Ministre de l'Intérieur a le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par la Fédération, et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Art. 29. — Les règlements intérieurs préparés par le Bureau, adoptés par le Conseil National à la majorité des deux tiers des voix des délégués inscrits, doivent être soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

Règlements Généraux

ADMISSIONS, DEMISSIONS, COTISATIONS

Article premier. — Tout club qui désire s'affilier à la Fédération doit adresser directement au secrétariat :

1° Une demande d'affiliation contenant la déclaration qu'il admet en entier les statuts et règlements de la Fédération; la demande doit être signée du président et du secrétaire;

2° Deux exemplaires de ses statuts;

3° Deux exemplaires de la composition de son Comité (noms et adresses);

4° La date et le numéro de récépissé de la déclaration à la Préfecture ou Sous-Préfecture dont il dépend, et la date d'insertion à l'Officiel (loi sur les associations);

5° L'adresse du siège social et du terrain — la désignation des couleurs;

6° Le montant de l'abonnement annuel au *Bulletin Officiel* (15 fr.).

Le secrétariat de la Fédération enverra à la ligue régionale pour ses archives, dès que l'affiliation sera prononcée, le double des statuts et de la composition du Comité.

Chaque changement dans la composition du Comité ou dans les statuts d'un club doit être notifié dans la quinzaine à la Fédération, par lettre recommandée et en double expédition, un exemplaire devant être adressé à la Ligue Régionale.

Art. 2. — Les démissions de club doivent être adressées au secrétariat de la Fédération, sous pli recommandé. Elles ne peuvent être acceptées que si le club a liquidé toutes les sommes qu'il peut devoir, soit à la Fédération, soit à la ligue régionale, soit à un autre club. Les membres des Comités sont personnellement responsables vis-à-vis de la Fédération, des sommes qui peuvent être dues par les clubs à un titre quelconque, cotisation, amendes, abonnement au bulletin, remboursement, etc. En cas de non paiement ils peuvent être radiés par la Fédération.

Art. 3. — La cotisation annuelle des clubs est fixée à 25 francs (cotisation : 10 fr., abonnement à l'Officiel : 15 fr.). Elle devra être adressée directement par les clubs au siège de la Fédération et au plus tard avant le 30 juin. Les noms des clubs ne s'étant pas mis en règle à cette date seront communiqués aux Ligues régionales qui devront refuser ou annuler leurs engagements dans les épreuves régionales. La même interdiction devra s'étendre *a fortiori* aux épreuves directement organisées par la Fédération.

Un club radié pour non paiement de deux années de cotisation, ne pourra obtenir sa réinscription sur les contrôles fédéraux, sauf à introduire une demande d'affiliation dans les formes prévues à l'article premier des présents règlements.

Art. 4. — *a*) Les relations entre les Associations reconnues et la 3 F. A. sont assurées directement par les Bureaux centraux de la 3 F. A. et des Associations reconnues.

b) Les Associations reconnues doivent fournir la liste de leurs Sociétés avec indication du siège social et du correspondant. Communication en sera faite aux Ligues intéressées.

c) La liste des joueurs et les pièces justificatives concernant leur qualification doivent être fournies par les Associations reconnues sur toutes demandes de la 3 F. A. et réciproquement.

d) Les Associations reconnues doivent soumettre à la 3 F. A. un mois à l'avance les règlements de leurs compétitions, pour homologation.

e) Toutes les pénalités prononcées par la 3 F. A. seront communiquées aux Associations reconnues qui devront en assurer le respect dans leur sein et dans celui de leurs propres clubs. D'autre part, les Associations reconnues aviseront la 3 F. A. pour extension, de toutes les pénalités prononcées par elles et par leurs Sociétés pour raisons sportives.

f) La 3 F. A. pourra sélectionner les joueurs des Associations reconnues, au même titre et sous les mêmes règlements que ses propres licenciés.

g) Toutes les conditions imposées par la F.F.F.A. à ses licenciés à quelque statut qu'ils appartiennent pour les mutations de club à club sont étendues, sans qu'il soit besoin d'une disposition spéciale, à toutes les mutations entre des clubs de la 3 F. A. et ceux des Associations reconnues et inversement. Toutes demandes de licences faites en suite des mutations entre clubs de la 3 F. A. et clubs des Associations reconnues et inversement, doivent être établies sur bordereau spécial délivré par la 3 F. A. et indiquer la dernière qualification (club quitté, catégorie de licences).

AMATEURS ET PROFESSIONNELS

Art. 5. — La Fédération régit le football amateur et contrôle le football professionnel.

Tous les clubs et tous leurs dirigeants doivent être amateurs. Les clubs ne pourront utiliser de joueurs professionnels qu'après y avoir été autorisés par la Fédération.

Art. 6. — Est professionnel tout joueur ayant obtenu cette qualité soit par la signature d'une licence consécutive à l'enregistrement d'un contrat le liant au club, soit par décision de la Fédération.

Les dispositions du statut professionnel (joueur, club autorisé, groupement et épreuves spéciaux, transferts, etc.) figurent au statut spécial du Professionnalisme.

Art. 7. — L'amateur du jeu de football est celui qui, sans esprit de lucre, ne recherche dans la pratique de ce sport, que l'amélioration ou la conservation de sa condition physique et morale.

En conséquence, celui qui, à l'occasion du jeu de football, reçoit habituellement ou occasionnellement des dons en espèces ou en nature, des bénéfices ou émoluments, en un mot un gain quelconque, à quelque titre que ce soit, commet une infraction au statut de l'amateurisme.

Art. 8. — Le joueur amateur doit notamment :

1° Payer ses cotisations dans tous les Clubs dont il est membre;

2° Donner un reçu exposant le détail de ses dépenses ou de ses frais chaque fois qu'il obtiendra de son Club, sa Ligue ou la 3 F A un remboursement de frais de voyage et d'hôtel, ou de frais médi-

caux et pharmaceutiques relatifs à une blessure reçue ou maladie contractée au cours d'un match. En aucun cas, un joueur ne pourra accepter de remboursement effectué par un tiers qui ne dépendrait pas de la 3 F A.

3° S'assurer avant de toucher le produit d'une réunion qui aurait été organisée à son bénéfice (s'il est malade ou blessé) que ladite réunion a bien été organisée avec l'autorisation de la 3 F A.

4° Aviser la 3 F A chaque fois qu'il reçoit un cadeau à l'occasion du jeu de football : un objet d'utilité, de luxe ou d'art et obtenir son autorisation, sauf lorsqu'il s'agit de médaille ou breloque.

5° S'interdire de faire ou de laisser faire de la publicité sur son nom, à moins qu'il ne s'agisse d'une entreprise personnelle.

6° Etre en mesure de justifier à première réquisition qu'il exerce réellement un métier ou qu'il possède des ressources suffisantes pour n'en point exercer.

7° Le club ou l'organisme fédéral intéressé doit seul fournir les reçus explicites et détaillés, exigés chaque fois qu'un joueur perçoit un remboursement.

MANQUE A GAGNER

Art. 9. — Il n'est pas permis de rembourser aux amateurs leur temps perdu sauf dans les cas exceptionnels et les conditions ci-après :

Les demandes de remboursement de temps perdu doivent être adressées personnellement par les joueurs à la Fédération et être accompagnées de tous documents et preuves nécessaires; la Fédération tiendra un état de tous les nom et résidence des joueurs autorisés à recevoir une compensation partielle pour manque à gagner sur lequel figureront les sommes qu'ils ont reçues et à quelles dates; cet état devra, sur requête, être mis immédiatement à la disposition du Comité Exécutif de la F I F A; les joueurs célibataires soutiens de famille et les joueurs mariés recevront au maximum 90 % de leur salaire, le maximum pour les joueurs célibataires est fixé à 75 % de leur salaire. Cette indemnité de temps perdu ne peut exceptionnellement être allouée que pour les matches internationaux et les derniers matches de la Coupe de France (demi-finales et finale). En aucun cas l'indemnité ne peut être accordée pour les matches inter-clubs internationaux et les compétitions régionales.

Chaque joueur autorisé à percevoir le remboursement de salaires perdus ne pourra obtenir cette indemnité pour plus de vingt jours par année; cette indemnité devra être payée directement à l'employeur.

INFRACTION A L'AMATEURISME

Art. 10. — Toute infraction à l'amateurisme sera pénalisée par le retrait de la licence « amateur » à temps ou à vie et éventuellement par le remboursement des sommes indûment perçues. *Le joueur ainsi pénalisé ne pourra en aucun cas signer un contrat professionnel avant le mois de juillet suivant sa pénalité.* La tentative est punissable au même titre que l'infraction elle-même, les dirigeants responsables sont punissables comme les joueurs, de toute infraction. *Tout dirigeant qui serait convaincu d'avoir retiré un profit quelconque du football ou de ses organisations, d'avoir aidé des joueurs à transgresser le statut amateur ou le statut professionnel, ne pourra en aucun cas remplir une fonction officielle à la F.F.F.A., dans ses* ***Ligues ou dans ses Clubs.***

La Commission Centrale des Statuts et Règlements est chargée de l'exécution des dispositions du présent chapitre : elle pourra se saisir spontanément ou à la suite de toute réclamation : elle pourra ordonner telle mesure d'instruction (enquête sur place, etc.), qu'elle jugera utile; les décisions devront être signifiées dans la huitaine par lettre recommandée avec accusé de réception tant à la partie plaignante qu'à la partie condamnée. L'appel de décision rendue par la Commission centrale des règlements pourra être porté devant une Commission spéciale dite « Commission Supérieure du Statut du joueur » qui statuera en dernier ressort, cet appel devra être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, le délai d'appel est de huit jours, à compter du jour de la réception de la décision.

QUALIFICATION ET RESIDENCE

ART. 11. — Un joueur amateur pourra être membre de plusieurs Clubs de la F.F.F.A. et de ses associations reconnues, mais il ne peut, au cours de la même saison, pratiquer le football que pour un seul Club, celui pour lequel il sera « qualifié ». En aucun cas, un joueur licencié ne pourra pratiquer le football dans une Société non affiliée ou n'appartenant pas à une Association reconnue sous peine du retrait de sa licence.

Le siège du Club et la résidence effective du joueur amateur doivent être obligatoirement situés sur le territoire de la même Ligue régionale, sauf pour les deux cas prévus spécialement pour les licenciés amateurs, aux 6ᵉ et 7ᵉ paragraphes du présent article.

Les conditions de résidence sont celles existantes, au moment de la signature de la licence.

Quand le changement de domicile d'un joueur amateur entraîne un changement de Ligue régionale, le joueur après avoir démissionné de son ancien Club par carte-lettre recommandée peut être qualifié pour un autre Club de la Ligue régionale où il a fixé sa nouvelle résidence. Exceptionnellement, ce changement peut s'opérer en cours de saison.

Un joueur amateur changeant de résidence dans un rayon de plus de 50 kilomètres sur le territoire d'une même Ligue régionale, pourra, en cours de saison, être qualifié pour un Club de sa nouvelle résidence. Les autorisations avec avis motivé nécessaire et indispensable du Bureau de la Ligue régionale et du Club quitté, devront être fournies à la Fédération en même temps que la nouvelle demande de licence.

Un joueur amateur n'ayant jamais été licencié que pour un seul club à la F.F.F.A., pourra conserver cette qualification même s'il change de résidence et quelle que soit cette nouvelle résidence. Cette qualification sera accordée après un déclaration à la C. C. des Statuts et Règlements et avis de la Ligue intéressée.

Un joueur amateur dont le changement de résidence en cours de saison entraîne un changement de territoire de Ligue régionale peut exceptionnellement et jusqu'à la fin de la même saison conserver sa qualification au club pour lequel il était qualifié avant son changement de résidence.

Pour les joueurs amateurs ou professionnels quittant un club d'une Association reconnue pour entrer dans un club de la 3 F. A., voir article 4, paragraphe *g*.

COTISATIONS DES JOUEURS AMATEURS

Art. 12. — Un joueur amateur non à jour de ses cotisations dans le Club pour lequel il est licencié ne pourra signer une demande de licence pour un autre Club.

Tout joueur en retard dans le paiement de ses cotisations sera, du 1er au 15 juin de chaque année, mis en demeure par son Club et par lettre recommandée, d'acquitter ses cotisations en retard. Le Club ne pourra réclamer plus d'une année de cotisations.

Notification sera faite par les Clubs au Bureau de la Ligue régionale des joueurs non en règle dans le paiement de leurs cotisations. Cette notification sera faite par lettre recommandée à la date du 1er juillet. Passé cette date, le joueur dûment averti et ne s'étant pas acquitté de sa dette par mandat-carte ne pourra être licencié que pour son ancien Club. En ce qui concerne la Tunisie, pays de Protectorat où le mandat-carte est inexistant, on aura recours obligatairement au mandat télégraphique.

Un joueur n'ayant pas été mis en demeure de s'acquitter conformément au présent article, sera considéré comme étant à jour de ses cotisations.

MILITAIRES

Art. 13. — Les militaires licenciés « amateurs » seront soumis à la règlementation de l'article 11.

Ils pourront toutefois bénéficier des exceptions suivantes :

a) Un joueur militaire n'ayant jamais été licencié, pourra se faire qualifier soit dans un Club de la Ligue dont dépend sa garnison, soit dans un Club de sa résidence civile.

b) Un joueur militaire pourra rester qualifié pour son Club d'origine (Club auquel il était licencié au moment de son incorporation)), ou il pourra, même en cours de saison, se faire qualifier pour un Club de sa ville de garnison, si celle-ci est différente de la localité où il avait sa précédente qualification.

c) Un militaire libéré pourra, en cours de saison, se faire qualifier pour un Club de son choix sur le territoire de la Ligue où il aura fixé sa résidence civile si celle-ci est différente de celle de sa garnison.

Dans les deux cas ci-dessus, le joueur devra, avant la signature de la nouvelle licence, démissionner du Club quitté par carte-lettre recommandée.

En outre, il devra faire parvenir, en même temps que la demande de nouvelle licence, l'ancienne carte d'identité aux fins d'annulation.

CORPORATIFS

1° Amateurs.

Art. 14. — Les joueurs amateurs appartenant à un Club dit corporatif recevront une licence spéciale corporative. Un joueur licencié à ce titre pourra par suite de renvoi ou de démission dans son emploi et sur déclaration conforme de sa maison, signer après le 1er août une nouvelle licence dans un Club de son choix (corporatif ou non). Pareillement un joueur licencié à un Club non corporatif pourra en cours de saison opter pour un Club corporatif, mais en ce dernier cas il devra démissionner du premier Club en Juillet exclusivement.

2° Professionnels.

La mutation d'un joueur amateur, quittant un club corporatif pour

signer un contrat dans un club à joueurs professionnels, sera soumise à toutes les dispositions du statut du Professionnalisme.

Aucune licence corporative ne peut être délivrée à un joueur professionnel.

LICENCES

Art. 15. — Pour pouvoir prendre part à un match organisé par la Fédération, les Ligues régionales ou les Clubs affiliés, à un match international, tout joueur, à quelque statut qu'il appartienne, devra être titulaire d'une licence fédérale régulièrement établie au millésime de l'année courante.

Les joueurs seront qualifiés pour leur Club le quatorzième jour qui suivra la date d'enregistrement de leur demande de licence à la Fédération ou à la Ligue régionale pour les joueurs *amateurs* de l'Afrique du Nord.

SUPPRESSION DES LICENCES A ET B

Disposition transitoire.

En raison de la décision prise par le Conseil National du 22 juillet, la licence B est supprimée.

En conséquence et par mesure d'application de cette décision, les renouvellements signés par les joueurs à la date de ce jour sont bons et valables pour la saison 1933-34.

D'autre part, les signatures données par des joueurs sur des imprimés licence B engagent le joueur et le Club pour la saison 1933-1934 du point de vue de la qualification, étant entendu que les licences A ou les licences B ainsi établies donneront droit à leur titulaire de jouer en équipe première de toutes catégories, sous réserves de la date de qualification imposée par les règlements des différentes épreuves.

A partir de ce jour, les Ligues Régionales peuvent obtenir de la Fédération, sans frais, l'échange des imprimés licences B (licences ordinaires françaises et étrangères, corporatives françaises et étrangères) en imprimés correspondants Licences A.

Il y a lieu de remarquer que la suppression de la licence B, n'apporte aucun changement aux conditions de mutation des joueurs, lesquelles doivent toujours être précédées de la démission au Club quitté par carte-lettre recommandée, le récépissé de cet envoi recommandé devant être joint à la demande de licence pour le nouveau Club. Les mutations à l'intérieur d'une même Ligue régionale ne peuvent s'opérer que du 1er au 31 juillet. Les mutations interligues, celles au sein d'une même Ligue régionale, dans un rayon de plus de 50 km. (changement de résidence effective), les mutations de joueurs venant de l'étranger, et les mutations au titre militaire, restent soumises à l'application des Règlements fédéraux. Il en est de même pour les mutations des joueurs juniors et minimes.

LICENCE PROFESSIONNELLE

Pour prendre part à un match de championnat, coupe ou challenge, à la Coupe de France et à toutes compétitions ouvertes aux professionnels, les joueurs devront être titulaires d'une licence professionnelle régulièrement établie au millésime de l'année courante et délivrée dans les conditions du statut du Professionnalisme (art. 6 du Chapitre V, art. 3 du chapitre VI).

LICENCE JUNIOR ET MINIME

Art. 16. — Tout junior ou minime qui ne sera pas titulaire de la licence fédérale ordinaire pourra, en vue de disputer exclusivement les épreuves réservées aux juniors et minimes, demander une licence spéciale dont le coût sera de 0,50. Il sera délivré des licences spéciales étrangères pour cette catégorie de joueurs dans les conditions prévues aux règlements généraux pour les étrangers.

Tout joueur âgé de moins de 14 ans, ne pourra solliciter et obtenir qu'une licence de « joueur minime » ainsi qu'il est prévu au Statut Juniors et Minimes. Cette licence interdit à son titulaire tout match avec des joueurs titulaires d'une licence Junior ou Senior. Chaque demande de licence de « joueur minime » devra être accompagnée d'un certificat médical, et d'une attestation des parents les autorisant à pratiquer le football.

Les règlements généraux concernant la qualification et les mutations sont applicables aux juniors et minimes.

D'autre part, tout joueur titulaire d'une licence junior ou minime dans son club et tout joueur titulaire d'une licence ordinaire A ou B papillonnée junior ou minime, désirant changer de club au sein de la même Ligue régionale, devra joindre à sa demande de licence l'autorisation de la Commission des Juniors et de la Ligue régionale. Pour les mutations interligues la demande de licence adressée à la Fédération sera soumise, pour autorisation, à la décision de la C. C. des Juniors.

Faute de l'une ou l'autre de ces autorisations la licence nouvelle ne pourra être délivrée.

Les joueurs venant d'une Association reconnue et qui auront été licenciés juniors ou titulaires d'une licence ordinaire papillonnée junior ou minime ne pourront demander licence à la 3 F. A. qu'autant que l'autorisation leur en aura été accordée par la Commission Centrale des Juniors. Il en sera de même pour les demandes de mutation de ces mêmes joueurs dans une Association reconnue.

Pour permettre le contrôle de la mutation d'un joueur titulaire d'une licence ordinaire papillonnée junior ou minime, les demandes de licences ordinaires porteront la question « la licence précédente du joueur était-elle papillonnée junior ou minime? » et la qualification de ce joueur, même en licence ordinaire, ne sera accordée qu'autant qu'elle sera appuyée de l'autorisation de la Commission régionale ou de la Commission Centrale des Juniors, suivant le cas.

A titre transitoire, un joueur qui aura dépassé l'âge réglementaire de 18 ans au 1er janvier de la saison en cours et dont la Ligue régionale aura obtenu par dérogation de porter l'âge des juniors à 19 ans, ne pourra, s'il change de club, obtenir dans son nouveau club une qualification au titre junior, soit par licence junior, soit par papillonnage de sa licence ordinaire pour son nouveau club. Ce joueur ne pourra obtenir dans sa nouvelle société qu'une licence ordinaire.

DUREE DE LA VALIDITE ET PRESENTATION DE LA LICENCE PSEUDONYME ET FRAUDE SUR L'IDENTITE

Art. 17. — La licence est valable quatorze jours après son enregistrement à la Fédération et pour la durée de la saison en cours.

Art. 18. — Les arbitres doivent exiger la présentation des licences en règle avant tout match officiel et vérifier l'identité des joueurs. En cas de non-présentation de licence, l'arbitre devra s'assurer de l'identité du joueur; il exigera du capitaine une attestation signée qu'il joindra à la feuille d'arbitrage.

Le paragraphe précédent doit figurer textuellement dans les règlements des épreuves interclubs, régionales et fédérales. Des pénalités ou amendes doivent être prévues dans ces règlements, en cas d'infraction à cette disposition.

Art. 19. — Aucun pseudonyme ne sera admis, sauf autorisation spéciale accordée par la Commission des statuts et règlements, après avis des Ligues régionales concernées.

Les Ligues seront informées des pseudonymes adoptés.

Art. 20. — Tout joueur fraudant ou essayant de tromper sur son identité *sera pénalisé d'une suspension minima de trois mois. Le ou les complices seront passibles de sanctions.*

JOUEURS VENANT DE L'ETRANGER

1° Amateurs.

Art. 21. — En application de l'article 29 des règlements de la F. I. F. A., un joueur étranger ou français quittant une Association nationale étrangère affiliée à la F.I.F.A. devra, dès qu'il aura fixé sa résidence en France, signer une demande de licence pour le Club de son choix. Si l'Association nationale quittée donne son autorisation ou ne répond pas dans les vingt et un jours, la F.F.F.A. à l'expiration de ce délai, délivrera la licence qui portera la date d'enregistrement de la demande à la Fédération. Si la Fédération quittée se réserve d'ouvrir une enquête sur les motifs de la mutation, un nouveau délai de trois mois lui est accordé pour donner sa réponse définitive. Si dans cette dernière période, la Fedération quittée donne son autorisation, la F.F.F.A. délivrera la licence, cette dernière portant toujours la date d'enregistrement à la Fédération. L'absence de réponse à l'expiration de ce délai de trois mois équivaudra à l'autorisation.

Si dans l'un ou l'autre des délais mentionnés au premier paragraphe l'Association nationale quittée notifie son refus d'autorisation par lettre recommandée, le joueur ne pourra obtenir sa qualification en France qu'à un an de date de l'enregistrement de sa demande de licence. A l'expiration de cette année, il pourra demander une licence, mais il lui sera interdit, durant la dite année, de pouvoir jouer même pour un Club de l'Association nationale quittée.

Les demandes de licences de joueurs devront être établies sur des imprimés spéciaux comme il est dit à l'art. 26.

2° Professionnels.

En application de l'article 30 des Règlements de la F.I.F.A., un joueur professionnel étranger ou français quittant une association nationale étrangère affiliée à la F.I.F.A. pourra obtenir licence professionnelle en France dans les conditions fixées par les articles 5 et 6 du chapitre V et 3 du chapitre VI du statut du Professionnalisme.

RENOUVELLEMENT DE QUALIFICATION ET DE LICENCE POUR LE MEME CLUB

ART. 22. — Les anciens licenciés, à quelque statut qu'ils appartiennent, sont qualifiés d'office pour le Club où ils étaient licenciés la saison précédente; toutefois, aucune licence ne pourra être renouvelée par les Clubs sans que le joueur intéressé en ait, au préalable, signé le papillon de renouvellement.

ART. 23. — Les bordereaux de renouvellement de licences amateurs et professionnels pourront être adressés à la Fédération à partir du 1er juillet.

Les licences amateurs ou professionnelles renouvelées conformément à l'article 27, ne seront retournées aux clubs qu'à partir du 31 juillet.

JOUEUR AMATEUR CHANGEANT DE CLUB AU SEIN DE LA MEME LIGUE ET PENALITE EN CAS DE DOUBLE SIGNATURE

ART. 24. — Tout joueur amateur désirant changer de Club (changement à l'intérieur d'une Ligue), doit : 1° Avoir signifié à son ancien Club, au plus tard le 31 juillet inclus, son intention d'y cesser la pratique du football, cet avis doit être adressé par carte-lettre recommandée, l'expéditeur en conservera le reçu postal qu'il joindra à sa nouvelle demande de licence; 2° Signer exclusivement dans le cours du mois de juillet et avant le 1er août, une nouvelle demande de licence pour le Club de son choix. Un joueur ne peut, en aucun cas, signer plus d'une demande de licence pendant le mois de juin.

La faculté de changer de Club restera ouverte jusqu'au 15 novembre pour les universitaires et scolaires justifiant de cette qualité et ayant quitté postérieurement au 31 juillet, la faculté ou l'établissement auxquels ils appartenaient.

Un joueur changeant de Club et signant plusieurs demandes de licences sera suspendu pour trois mois au minimum. Si la faute est constatée avant le 1er septembre, la pénalité prendra effet à cette date, si elle est constatée après le 1er septembre, la pénalité prendra effet à la date de notification de la décision de suspension. Après le 1er septembre, les Clubs ne pourront faire état d'une licence non enregistrée. Un joueur signant dans le mois de juillet une nouvelle demande de licence pour son ancien Club, puis un nouveau Club, ou inversement, sera pénalisé dans les mêmes conditions.

Un joueur signant plusieurs demandes de licences comme il est dit ci-dessus sera qualifié pour le Club auquel il aura formulé sa première demande, la date de réception de la carte seule fera foi du primata de la demande.

Un joueur n'ayant jamais été licencié, et signant deux demandes du 1er au 31 juillet, sera pénalisé et qualifié dans les mêmes conditions qu'au paragraphe précédent. Il en sera de même pour un nouveau joueur signant deux demandes après le 31 juillet, mais, dans le cas où la deuxième signature serait donnée après le 1er septembre, la suspension partirait de la date de la seconde signature.

CONDITION DE VALIDITE DES LICENCES ET CONTESTATION DE QUALIFICATION

Art. 25. — Il est formellement entendu que la délivrance de la licence ne donne la qualification que si la demande a été formulée en conformité des règlements.

Les constestations de qualification ayant trait aux joueurs amateurs et intéressant plusieurs Clubs d'une même Ligue régionale seront jugées par la Ligue régionale concernée. La Commission Centrale des Statuts et Règlements sera compétente pour juger en appel et dernier ressort, en cas de violation des règlements généraux. Dans ce cas, l'appel devra parvenir à la Fédération dans les huit jours qui suivront la décision régionale contestée et être accompagnée d'un droit de 100 francs. Les litiges intéressant plusieurs Ligues régionales relèveront directement de la Commission fédérale. Ils devront être accompagnés d'un droit de 20 francs.

Les contestations de qualification d'un joueur professionnel seront jugées en premier ressort par la C.C.S.R.

Les réclamations devront être adressées à la Fédération et être accompagnées d'un droit de 100 francs.

Toute décision prise en premier ressort par la C.C.S.R. à l'égard d'une contestation de qualification quelconque pourra être frappée d'appel devant le Bureau fédéral dans les mêmes conditions de délai et de droit que pour les appels des litiges régionaux.

Quand un joueur amateur suspendu par une Ligue régionale changera de Ligue, il devra préalablement obtenir l'autorisation de la Fédération qui aura à apprécier de l'extension.

INSTRUCTIONS POUR L'ETABLISSEMENT DES DEMANDES DE LICENCES, LICENCES ET BORDEREAUX RECAPITULATIFS DES JOUEURS AMATEURS

Art. 26. — Les imprimés de demandes de licences sont vendus : 1° Par la Fédération aux Ligues régionales; 2° Par les Ligues régionales aux Clubs. Le prix de vente est fixé comme suit : De la Fédération aux Ligues régionales, 1 fr.; de la Ligue aux Clubs, 2 fr. 50; pour les licences universitaires, de la Fédération aux Ligues, 0 fr. 50 et de la Ligue aux Clubs, 1 fr.; pour les licences juniors : de la Fédération aux Ligues et de la Ligue aux Clubs, 0 fr. 50.

Chaque demande de licence comprend la carte d'identité, la double demande de licence et le ou les bordereaux correspondant au nombre de licences demandées, ces bordereaux devant être établis en double exemplaire.

Pour les renouvellements, des papillons au millésime de l'année et perforés, seront pareillement vendus et au même prix par la Fédération aux Ligues et par les Ligues aux Clubs.

Afin de permettre aux Ligues régionales de constituer, dès l'ouverture de l'exercice, un stock important d'imprimés, et d'être à même ainsi de satisfaire aux demandes des Clubs, la Fédération ouvrira un compte : « Ligues régionales », permettant à celles-ci d'effectuer les premiers versements à partir du 1er septembre, date de l'ouverture officielle de la saison. Le règlement complet des imprimés reçus du 1er juillet au 31 août devra être effectué par les Ligues au plus tard le 30 septembre. Après cette date, aucun crédit ne sera accordé et les demandes devront être payées comptant.

A la fin de la saison et au plus tard à fin juin, les Ligues seront autorisées à renvoyer à la F. F. F. A. les imprimés invendus jusqu'à concurrence de 10 % de la quantité commandée et reçue en cours de saison. Après vérification, la Fédération remboursera aux Ligues le nombre d'imprimés repris au prix de 1 fr. par jeu de demande de licence et par papillon de renouvellement.

Les imprimés de licences universitaires seront repris dans les mêmes conditions, à raison de 0 fr. 50 par jeu de demande de licence et par papillon de renouvellement.

Il en sera de même des imprimés de licences Juniors et Minimes qui seront repris à raison de 0 fr. 50 par jeu de demande de licence et par papillon de renouvellement.

JOUEUR NE CHANGEANT PAS DE CLUB

Art. 27. — Les licences délivrées l'année précédente par la Fédération restent valables, les anciens joueurs ne sont pas tenus à signer une demande nouvelle. Toutefois les licences de l'année précédente devront être papillonnées au millésime de l'année courante et dans les conditions ci-après :

Le Secrétaire du Club achètera au Secrétaire de sa Ligue régionale le nombre de papillons correspondant au nombre de licences à renouveler (prix 2 fr. 50 par papillon). Il collera ce papillon au verso de la carte d'identité dans la case suivant celle de l'année précédente et le fera signer par le joueur intéressé. Le Secrétaire du Club enverra à la Fédération à partir du 1er juillet, en double exemplaire, un bordereau de renouvellement des licences à renouveler, bordereau modèle R. Ces deux bordereaux de renouvellement identiques seront accompagnés des anciennes licences papillonnées comme il est indiqué ci-dessus.

La Fédération, après vérification, mentionnera sur le papillon la date d'enregistrement du renouvellement et apposera le timbre sec de la Fédération.

Aucune licence ne sera valable si elle n'a pas été renouvelée dans les conditions indiquées ci-dessus et si le papillon de la saison en cours n'est oblitéré du timbre sec fédéral.

Tout joueur dont la licence n'aura pas été renouvelée au cours d'une saison, perdra sa qualification et devra, pour être qualifié à son ancien Club, signer une nouvelle demande de licence comportant le délai de quatorze jours de qualification.

La Fédération adressera le double du bordereau au Secrétaire de la Ligue régionale qui apposera sur les fiches correspondantes qu'il possède un timbre humide, indiquant la saison pour laquelle la licence est renouvelée. La Fédération, d'autre part, retournera aux Clubs les licences ainsi revêtues du contrôle fédéral.

Les licences régularisées ne seront retournées aux clubs qu'à partir du 31 juillet.

NOUVEAUX JOUEURS, JOUEURS CHANGEANT DE CLUB OU JOUEURS DESIRANT RENOUVELER LEUR DEMANDE POUR LEUR ANCIEN CLUB

Art. 28. — Un joueur nouveau, un joueur changeant de Club (seulement du 1er au 31 juillet inclus), ou un joueur voulant signer une nouvelle demande de licence pour son ancien Club, devra remplir une formule de demande de licence. Ladite formule comprendra deux questionnaires identiques. Chacun de ces deux questionnaires devra être intégralement rempli, porter la signature du joueur et celle du Secrétaire du Club exclusivement. En outre, sur chacun des deux questionnaires devra être collée une photographie du joueur. Ces deux photographies devront être identiques et récentes, d'une même épreuve et d'un format de 3 cm. sur 4 cm., la physionomie devant

avoir au minimum 1 cm. Toutefois, un joueur renouvelant sa demande pour son ancien Club, sera dispensé de l'envoi de photographies.

Le Secrétaire du Club rédigera pareillement la licence sur laquelle sera collée une troisième photographie du joueur conforme aux deux précédentes qui sera ensuite définitivement fixée par la Fédération à l'aide d'un œillet.

En cas de faux pour les signatures, ou de fraudes sur les photographies, les demandes de licences et les licences seront considérées comme nulles et des pénalités devront être prononcées par les Ligues ou la Commission Centrale des Statuts et Règlements dans les conditions de l'article 25.

Le Secrétaire du Club établira en double exemplaire un bordereau récapitulatif, modèle A, et pour les joueurs venant d'un club d'une Association reconnue, un bordereau spécial de demandes de licence, modèle M. Ces bordereaux comme les demandes de licence correspondantes devront explicitement mentionner le nom du club quitté et celui de l'Association reconnue.

Le Secrétaire du Club adressera à la Fédération, globalement et en paquet poste recommandé, les deux exemplaires du bordereau, les formules de demandes et les licences correspondantes. Tout envoi ne comprenant pas tous ces documents sera retourné à l'expéditeur.

Le délai de qualification du joueur prendra date du jour de la réception de la demande. Pour l'établir uniformément, le Secrétariat consignera les demandes au jour de leur réception, mais les antidatera de 48 heures, sauf pour les demandes de la Ligue de Paris.

Par exception, les demandes de licences seront, en ce qui concerne les Clubs de l'Afrique du Nord, adressées par les Secrétaires des Clubs au Secrétaire de leur Ligue régionale. Ce dernier consignera pareillement les demandes, au jour de leur réception, mais les antidatera de quarante-huit heures, sauf pour les demandes des Clubs résidant au siège de la Ligue. Le Secrétaire de la Ligue transmettra les demandes à la Fédération après les avoir enregistrées et avoir apposé, sur la carte d'identité, les demandes de licences et les bordereaux, la date d'enregistrement. La qualification du joueur prendra date du jour de l'enregistrement de la licence au secrétariat de la Ligue.

Après classement et vérification de la demande, la Fédération fera suivre aux Ligues régionales les deux fiches de la demande de licences et le duplicata des bordereaux; pareillement, la Ligue régionale fera suivre le duplicata des fiches à ses districts intéressés : d'autre part, la Fédération retournera au Secrétaire du Club, soit directement, soit par l'intermédiaire des Ligues régionales lorsque ces dernières le demanderont, les licences revêtues du timbre sec fédéral et de la signature du Secrétaire général de la Fédération.

Dès leur réception à la Fédération, les bordereaux seront numérotés dans leur ordre d'arrivée. Ils constitueront un registre de tous les licenciés par Clubs et par Ligues.

Les noms des joueurs dont la qualification serait contestée ou dont la demande ne serait pas régulièrement établie, seront rayés du bordereau. Les licences de ces joueurs seront retournées aux Clubs, elles devront faire l'objet d'un nouveau bordereau lorsque les irrégularités seront rectifiées.

Les demandes de licences, les licences et les bordereaux concernant les joueurs étrangers ou français, ayant été qualifiés à l'étranger, seront établis sur des formules spéciales de couleurs différentes.

Les demandes de licence, les licences et bordereaux concernant les joueurs des sociétés corporatives seront établis sur des formules spéciales de couleurs différentes, comportant l'attestation du chef de maison que le joueur appartient effectivement à son personnel.

La Fédération se réserve un délai de quinze jours, à partir de la date de la réception, pour la vérification et la réexpédition des licences anciennes et nouvelles.

Art. 29. — Les demandes de licences des joueurs amateurs ayant régulièrement changé de Société en juillet, dans les conditions de l'article 24 devront parvenir à la Fédération, accompagnées du récépissé de la carte-lettre recommandée de démission à l'ancien Club, pour le DEUX août, dernier délai (date d'enregistrement). Après cette date, aucune mutation ne sera prise en considération.

Art. 30. — Seuls seront valables les imprimés, demandes de licences, licences, bordereaux et papillons fournis par la Fédération. Toute fraude ou imitation des imprimés fédéraux entraînerait des pénalités sévères, et l'annulation des licences.

NATIONALITE DES JOUEURS AMATEURS OU PROFESSIONNELS

Art. 31. — Tout joueur, né de parents étrangers en France ou dans les colonies ou protectorats français, est soumis aux règles de qualification applicables aux joueurs français jusqu'à ce qu'il ait décliné la nationalité française en se conformant aux dispositions de l'art. 8 du Code civil, modifié par la loi du 10 août 1927, s'il est né en France, ou tant qu'il est considéré comme Français par la législation applicable dans la Colonie ou le pays du protectorat où il est né.

S'il déclinait la nationalité française ou venait à la perdre par application de la législation coloniale ou des pays de protectorat, il devrait se soumettre aux règles de la qualification des joueurs étrangers et demander le changement de sa licence de Français en celle de joueur étranger.

Les indigènes autochtones d'origine tunisienne et marocaine seront considérés comme Français pour tout ce qui concerne la délivrance des licences et les règles de qualification.

Les joueurs nés en Tunisie de parents italiens et n'ayant jamais cessé d'avoir leur domicile sur le territoire de la Régence seront assimilés aux joueurs français au point de vue de l'obtention de la licence.

CLUBS CORPORATIFS

Art. 32. — Les Sociétés ayant dans leur titre le nom d'une raison sociale, industrielle, financière ou commerciale, ne pourront prendre part aux épreuves officielles organisées par les clubs, les ligues ou la Fédération; elles pourront organiser entre elles des épreuves qui leur seront strictement réservées.

Les règlements de ces épreuves devront être soumis à l'homologation de la Fédération. (Voir le Statut corporatif.)

Les corporations ne pouvant réunir dans une même maison un

nombre suffisant d'éléments pour constituer une équipe, sont autorisés à se grouper par corps de métier et devront porter dans leur titre la nature de leur corporation. Ces groupements (bouchers, cuisiniers, hôteliers, coiffeurs, etc.) pourront être admis au même titre que les clubs corporatifs à raison sociale et soumis aux mêmes règlements.

MATCH OFFICIEL — SAISON OFFICIELLE

Art. 33. — Un match officiel est un match organisé par la Fédération, par les Ligues régionales ou sous leur contrôle, par les clubs affiliés. Seuls les clubs affiliés peuvent prendre part à un match officiel.

Art. 33 *bis*. — A l'occasion de toute rencontre officielle et de tout match amical, où se trouvent en présence des joueurs amateurs d'équipes premières et réserve des deux premières séries, des équipes utilisant des joueurs professionnels, ainsi que pour toutes autres équipes en cas de rencontres entre clubs de Ligue ou de Nationalité différentes, une feuille d'arbitrage devra être établie avant le match en conformité du règlement de l'épreuve s'il s'agit d'un match de compétition et sous la responsabilité de l'organisme qui reçoit (Ligue, District ou Club), à l'occasion d'un match amical, entre équipes françaises ou entre équipes française et étrangère. Cette feuille d'arbitrage devra notamment comporter le nom des équipes en présence, la date licence, la nature de cette licence (amateur ou professionnelle), la signature des capitaines, le nom, l'adresse et la signature de l'arbitre. Ces feuilles d'arbitrage pour les matches de sélection interligues (français ou étrangers), devront être adressées à la Fédération dans les 24 heures qui suivront la date du match. Les feuilles de matches entre clubs de Ligues différentes ou avec des équipes étrangères devront être tenues à la disposition de la Fédération et produites sur demande; celles des matches entre clubs de la même ligue relèveront de la compétence de la Ligue régionale.

Art. 34. — **La saison officielle commence au 1er septembre pour se terminer au 15 mai; aucun match officiel ni international ne pourra avoir lieu en France du 15 mai au 1er septembre, sauf autorisation du Bureau de la Fédération : cette autorisation devra être sollicitée avant le 1er mai.**

EQUIPE DE FRANCE. — MATCH INTERNATION
(Comité de Sélection)

Art. 35. — Le Bureau désignera un Comité de sélection composé au maximum de cinq membres, auquel il confiera la mission de sélectionner l'équipe de France. Dès que son budget le lui permettra le Bureau désignera un manager appointé pour l'entraînement de l'Equipe de France. Cet « entraîneur » n'appartiendra à aucun club; il prendra part aux travaux du Comité de sélection, mais n'aura pas voix délibérative. **La composition de l'Equipe de France sera toujours soumise à** l'approbation du Bureau fédéral.

Art. 36. — Il entrera dans les attributions du Comité de sélection de prendre l'initiative de matches de sélection et d'entrainement de l'Equipe de France.

Art. 37. — Un match internation est un match reconnu par la **F. I. F. A. et joué entre deux Fédérations nationales. La Fédération**

L. JEANNERET

170, Rue du Temple - PARIS-IIIe

(face métro Temple)

Téléphone : Archives 37-21

Médailles
Coupes
Statuettes

Plaquettes
Breloques
Insignes

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

FRAISSE-DEMEY

191, Rue du Temple – PARIS

Fabriquent et éditent
exclusivement
pour le sport

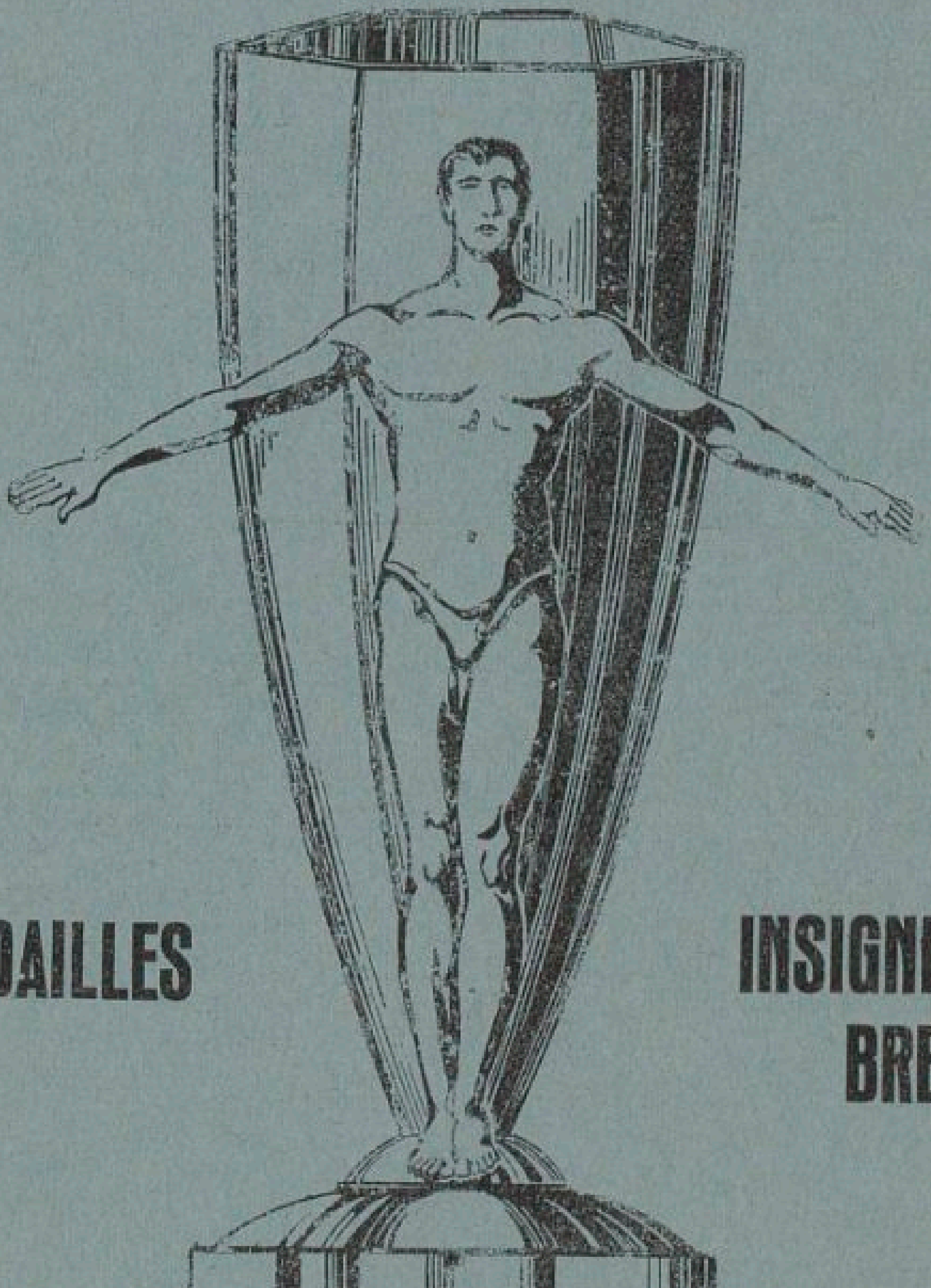

MEDAILLES
COUPES

INSIGNES
BRELOQUES

CATALOGUE FRANCO

Française de Football Association est seule qualifiée pour conclure des matches avec les Fédérations membres de la F. I. F. A.

Art. 38. — Pourra être sélectionné pour faire partie de l'Equipe de France, tout joueur dépendant de la Fédération et ayant la qualité de Français suivant les lois du pays.

Art. 39. — Tout joueur désigné à l'honneur de participer à un match internation ou de sélection fédérale et qui déclare être indisponible, ne pourra participer à aucun autre match avant un délai de 15 jours à dater du jour même du match en question, ce jour étant inclus, sans préjudice des pénalités qui pourraient intervenir. Toutefois, le Bureau pourra, sur demande de l'intéressé, présentant une excuse valable, le relever de cette interdiction.

Tout joueur désigné par la Fédération comme titulaire ou remplaçant d'une équipe de France ou de toute autre sélection fédérale civile ou militaire, ne pourra sous peine de suspension, jouer un match de football dans les 48 heures qui précéderont la date du match pour lequel le joueur aura été sélectionné.

Art. 40. — Tout club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de porter les couleurs nationales sera pénalisable, le ou les dirigeants responsables pourront être suspendus.

Art. 41. — Les joueurs convoqués pour les matches de sélection ou d'entraînement seront pareillement tenus de justifier de leur indisponibilité ou de leur absence, et passibles des mêmes pénalités.

Art. 42. — Tout équipier qui, lors d'un match internation, aurait joué volontairement au-dessous de sa forme ou contribué à la défaite de l'équipe de France, sera pénalisable.

Art. 43. — Tout joueur qui aura porté le maillot tricolore quatre fois, aura droit au port, sur son maillot, d'un insigne brodé qui lui sera offert par la Fédération.

Art. 44. — Aucun match officiel ne pourra avoir lieu dans la ville choisie le jour d'un match internation, sauf autorisation de la Fédération. Cette autorisation devra être sollicitée 15 jours avant la date prévue pour le match.

MATCHES ENTRE CLUBS FRANÇAIS ET ETRANGERS

Art. 45. — Les matches interclubs entre sociétés de nationalités différentes ne peuvent avoir lieu qu'après le consentement des deux Fédérations nationales concernées (Art. 40 des règlements de la F. I. F. A.). La demande d'autorisation doit parvenir au siège de la Fédération quinze jours au moins avant la date fixée pour le match. Une amende de 30 francs sera infligée aux clubs qui n'auront pas demandé en temps voulu l'autorisation de jouer un match international. Le paiement de cette amende n'implique pas l'obtention de l'autorisation qui, en raison du retard de la demande, peut ne pas arriver à son aboutissement. Le match ne pourra être définitivement conclu qu'autant que le Club sera muni d'une autorisation régulière.

Art. 46. — Pour les matches des équipes premières et de réserve amateur, d'équipes comprenant des joueurs professionnels, et pour toute équipe sélectionnée, chaque demande d'autorisation devra être accompagnée d'un droit de 15 francs.

Art. 47. — Tout club jouant un match avec une équipe étrangère sans autorisation régulière de la Fédération, est passible d'une pénalité minimum de 15 jours de suspension. Si la faute était imputable à une ligue régionale, cette dernière serait passible d'une amende minimum de 100 francs.

Art. 48. — Tout club contractant un match avec un club étranger, ne peut composer son équipe qu'avec des éléments pris dans ses effectifs propres. Toute exception à cette règle ne peut être admise qu'avec l'autorisation expresse du ou des clubs auxquels les joueurs seront empruntés. Ce consentement devra être joint à la demande d'autorisation qui précisera les noms des joueurs empruntés. Les pénalités prévues à l'article 47 sont applicables au présent article; en outre, les joueurs ainsi empruntés sans autorisation seront personnellement passibles d'une suspension minimum de 15 jours.

Art. 49. — Le Bureau pourra, à titre exceptionnel, autoriser des sociétés appartenant à une association reconnue à conclure un match international quand elles se proposeront de rencontrer des clubs similaires à l'étranger. Cette autorisation sera de plein droit pour les rencontres entre équipes militaires et universitaires françaises et étrangères, mais dans ces cas, ces matches ne pourront avoir lieu qu'avec le consentement des Fédérations étrangères intéressées, et dans les conditions prévues par les articles 45, 46 et 47.

CHANGEMENT DE TITRE — FUSION

Art. 50. — Tout club qui désire changer de nom doit en demander l'autorisation à la Fédération. L'emploi de nom de circonstances ou d'emprunt est formellement interdit, sans autorisation préalable. Le club qui s'en rendrait coupable serait passible d'une suspension de 8 jours à 3 mois. Toute demande de ce genre devra parvenir à la Fédération au moins 15 jours avant la date du match projeté.

Art. 51. — Les clubs ne seront autorisés à fusionner que dans la période comprise entre la date du dernier match officiel pour lequel ils seront engagés et le 1er juillet, et après en avoir sollicité et obtenu l'autorisation de la Fédération.

Cette autorisation ne sera accordée qu'après avis de la Ligue régionale et si les deux clubs sont en règle avec la Fédération.

En tous les cas la fusion ne pourra être homologuée qu'autant que la déclaration et l'inscription au Journal Officiel de la République en auront été faites conformément à la loi de 1901. Les joueurs de chacun des deux clubs seront qualifiés d'office pour le club issu de la fusion sous réserve de leur droit de changer de club en juillet dans les conditions de l'article 24 du présent règlement.

Les joueurs appartenant à un club dissous ou démissionnaire après le 1er août devront demander à la Fédération une autorisation spéciale avant de signer une demande de licence pour un nouveau club. Cette autorisation ne sera accordée par la Fédération qu'après avis de la Ligue régionale concernée.

MATCHES INTERREGIONS ET D'ENTRAINEMENT

Art. 52. — Les matches intervilles et interrégions sont considérés comme matches officiels. Dans ces conditions les joueurs y prenant part, devront être en situation régulière et munis de la licence fédérale de l'année en cours. Ils devront en outre, appartenir effectivement aux clubs des villes et régions qu'ils seront appelés à représenter.

Art. 53. — Les Ligues régionales sont autorisées à sélectionner et

incorporer dans leurs équipes représentatives pour trois journées au maximum par saison, des joueurs professionnels répondant aux conditions fixées par l'article 52.

Tout match mettant en présence des équipes représentatives de Ligues régionales différentes, devra faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la Fédération au moins 15 jours avant la date projetée. Les arbitres de ces rencontres seront désignés par la Commission centrale des Arbitres et toute contestation survenue à l'occasion de ces matches relèvera directement de la Fédération.

Art. 54. — Ne pourront prendre part aux matches d'entraînement que les seuls joueurs régulièrement qualifiés pour les clubs en présence. Des dérogations à cette disposition ne pourront être admises que dans les conditions prévues pour les matches internationaux (Art. 48).

En cas de forfait, prononcé moins de huit jours à l'avance et sauf le cas de force majeure d'une des deux équipes ayant conclu régulièrement un match d'entraînement, le club lésé pourra obtenir le versement, par le club coupable, d'une indemnité au prorata du préjudice causé. Le montant de cette indemnité sera fixé : 1° Pour les matches entre clubs d'une même ligue, par ladite Ligue; 2° Pour les matches entre clubs de deux ligues différentes, par la Commission des Statuts et Règlements.

Pour les clubs organisateurs, cette indemnité sera établie en tenant compte des dépenses engagées, la présentation de factures justifiées sera exigée.

Pour les clubs invités, le montant sera de la moitié de l'indemnité de déplacement convenue.

Ces indications ne seront pas prises en considération toutes les fois que des conventions spéciales auront été adoptées et signées par les deux clubs intéressés.

Les litiges soumis à la Commission Centrale des Statuts et des Règlements devront être accompagnés d'un droit de 20 francs.

CHAMPIONNATS AMATEURS — COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Art. 55. — Les Ligues régionales pourront organiser un championnat, des coupes et des challenges régionaux. Elles auront toute latitude à ce sujet sous réserve des dispositions de l'article 55 bis du présent règlement. D'autre part, leur division supérieure (division d'honneur des équipes amateurs) ne devra comporter au maximum que huit clubs. Le règlement de ces épreuves comme celui des épreuves que pourraient organiser des clubs, devra être homologué par la Commission des Statuts et Règlements.

Le Bureau fédéral pourra autoriser plusieurs Ligues Régionales, à se mettre d'accord pour l'organisation d'un Championnat interligues qui prendrait éventuellement les lieu et place d'un Championnat Régional.

Dans ce cas, les dispositions ci-dessus leur seraient applicables et le Comité d'organisation devrait comprendre deux délégués nommés par la Fédération; une telle épreuve organisée à l'exclusion des Championnats Régionaux proprement dits tiendrait lieu d'épreuve officielle pour l'engagement des Clubs dans la Coupe de France.

ART. 55 *bis.* — Pour leurs Championnats amateurs, les Ligues devront désigner chacune de leurs séries par les appellations suivantes :

Division d'Honneur; Première Division; Deuxième Division; Troisième Division; Quatrième Division. Elles auront en outre, la faculté d'intercaler entre chacune de ces Divisions une série Promotion. Mais cette faculté ne pourra leur être accordée que par le Bureau de la F. F. F. A., qui jugera de l'utilité de ces séries supplémentaires suivant l'importance de la valeur des Ligues qui en feront la demande.

L'appellation de Division d'Honneur sera réservée au groupement le plus fort de chacune des Ligues. Celles-ci devraient dans la mesure du possible faire le nécessaire pour que cette Division ne comprenne qu'un seul groupe par Ligue.

Vient ensuite la Première Division qui est souvent l'épreuve principale des Districts ou des Régions pour les Ligues n'étant pas subdivisées en Districts.

Les autres Divisions : Deuxième, Troisième, Quatrième seront formées au gré des Ligues.

Promotions. — Afin que les Ligues où les clubs de valeur sont en plus grand nombre, puissent conserver pour leurs clubs une appellation plus en rapport avec leur mérite, ces Ligues pourront instituer dans une ou plusieurs de leurs Divisions des Séries Promotion.

Exemple : la Ligue de Paris pourrait avoir :

1 Groupe de Division d'Honneur.

2 Groupes de Promotion d'Honneur.

X Groupes de Première Division.

X Groupes de Promotion de Première Division, tandis que des Ligues dont l'ensemble des clubs ont une valeur moins grande n'auraient une série Promotion qu'à partir de la Première Division; et que d'autres plus faibles encore comme valeur générale n'auraient aucune série Promotion.

L'autorisation de créer des séries Promotion doit être demandée à la F.F.F.A.

ART. 56. — Les matches des épreuves régionales officielles pour amateurs de toutes catégories seront organisés et homologués par les Ligues régionales. Pour toute contestation visant les qualifications, l'application des Règlements généraux et de tous les règlements homologués par elle, la Commission Centrale des Statuts et Règlements pourra être saisie dans un délai maximum de huit jours à dater de la notification d'autre part, sera compétente pour juger en appel et dernier ressort des décisions régionales. La Commission Centrale des Arbitres, des décisions de la Ligue régionale, des litiges en appel et dernier ressort les contestations concernant l'application des règles du jeu.

Les réclamations visant la qualification des joueurs devront, pour suivre leurs cours, être précédées de réserves nominales et motivées, formulées par écrit avant le match et communiquées au capitaine de l'équipe adverse. D'autre part les Ligues régionales pourront se réserver de faire figurer dans leurs règlements le droit d'évoquer les cas de fraude avant l'homologation du match, même en cas d'absence de réserves nominales et motivées avant le dit match. Les dispositions ci-dessus devront être insérées dans les règlements des épreuves régionales, en prévoyant le délai d'appel. Tout litige de ce genre devra être

appuyé d'un droit de 100 francs qui ne sera remboursé qu'au cas où la réclamation sera reconnue fondée.

L'appel n'est suspensif qu'en matière de paiement d'amende, il n'arrête jamais l'exécution d'un calendrier en cours.

Les appels à la Fédération contre les jugements des Ligues régionales devront être adressés au secrétaire général de la Fédération dans les conditions de délai et de droit précisées ci-dessus, mais pour que ces appels soient valables, les appelants devront simultanément, sous pli recommandé, adresser à la Ligue régionale intéressée, une copie textuelle du dossier de l'appel interjeté. Ce dernier ne sera pris en considération par la Fédération, qu'autant qu'il lui parviendra sous pli recommandé et accompagné du récépissé d'envoi recommandé à la Ligue régionale du duplicata de l'appel.

Les Ligues régionales ainsi informées, devront faire parvenir à la Fédération, sous pli recommandé, le dossier complet du litige et ce, dans les huit jours au maximum qui suivront la réception du duplicata de l'appel. Si la Ligue régionale ne donnait pas cette suite réglementaire au litige, les Commissions centrales ouvriraient valablement l'instruction et prononceraient leur jugement, mais après avoir convoqué les parties, par lettre recommandée, comme il est dit à l'article 80 des Règlements généraux.

Quand une Commission régionale après avoir rejeté une réclamation comme irrecevable s'en sera saisie par voie d'évocation et aura statué sur le fond, la Commission fédérale saisie de l'appel de cette décision, devra statuer sur la recevabilité de la réclamation initiale et, en cas d'exercice régulier du droit d'évocation, sur le fond.

Art. 57. — Tout club, membre de club ou officiel inscrit sur les registres de la Fédération ou des Ligues, portant une accusation sera pénalisé s'il n'apporte au moins à l'appui, une présomption grave ou un commencement de preuve.

Art. 58. — Le Bureau nommera, chaque année, une Commission des Statuts et Règlements. Cette Commission sera composée de dix membres au maximum; ils devront autant que possible, n'appartenir à aucun club, mais en aucun cas, deux membres d'un même club ne pourront faire partie de la Commission.

COUPE DE FRANCE

Art. 59. — La Commission de la Coupe de France est composée de dix membres nommés par le Bureau.

Sa mission consiste à organiser la Coupe de France en conformité de son règlement spécial. Elle examinera en premier ressort les réclamations qui pourraient se produire à l'occasion des matches de la Coupe. Les arbitres des matches de la Coupe seront désignés par la Commission Centrale des Arbitres et les réclamations visant les règles du jeu ne pourront être tranchées en premier ressort que par cette dernière Commission. Les contestations visant les qualifications seront jugées en premier ressort par la Commission des Statuts et Règlements.

Art. 60. — Les appels des clubs contre les décisions des Commissions Techniques, au sujet de la Coupe de France, seront jugés par le Bureau en dernier examen.

REGLES DU JEU ET ARBITRES OFFICIELS

Art. 61. — Seules les règles du jeu fixées par l'International Board, et adoptées par la F. I. F. A. seront en vigueur dans tous les matches organisés par la Fédération, les clubs, ligues et associations reconnues.

Art. 62. — Une commission des arbitres comprenant huit membres au maximum nommée dans les mêmes conditions que la Commission des Statuts et des Règlements (Art. 58) aura pour mission de veiller à la stricte application des règles du jeu.

Art. 63. — Tout tournoi dit de sixte ou toute autre forme de jeu non conforme aux règles officielles devra faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Fédération.

Art. 64. — La Commission des arbitres pourra organiser des cours d'arbitrage, elle aura en outre, dans ses attributions, la charge de nommer les candidats au titre d'arbitre officiel de la Fédération.

Art. 65. — Sera reconnu arbitre officiel fédéral tout arbitre régional ayant passé avec succès un examen théorique et pratique d'arbitre devant au moins deux membres de la commission délégués à cet effet. Les nominations au titre d'arbitre officiel de la Fédération devront être ratifiés par le Bureau sur avis favorable de la Commission.

Les arbitres fédéraux ne peuvent officier pour la 3 F. A. qu'autant qu'ils sont à même de justifier de leur titre d'arbitre régional en activité sur le territoire de la Ligue de leur résidence. La démission d'un arbitre d'une Ligue Régionale sans changement de résidence lui retire automatiquement sa qualité d'arbitre fédéral en activité. Un arbitre suspendu par sa Ligue après avoir épuisé les différents degrés de juridiction sportive ne peut, durant sa suspension, officier comme arbitre fédéral, s'il est d'autre part titulaire de cette fonction.

Art. 66. — La liste des arbitres officiels de la Fédération sera revisée et publiée chaque année.

Art. 67. — Les Comités des Ligues régionales seront assistés d'une commission des arbitres de la région. Ces commissions se mettront directement en rapport avec la Commission centrale dont elles seront les auxiliaires pour l'unité d'interprétation et d'application des règles du jeu.

Art. 68. — Les arbitres régionaux nommés par les Ligues seront qualifiés pour diriger les matches des épreuves officielles régionales.

Art. 69. — La Commission centrale et les commissions régionales des arbitres pourront instituer des arbitres de différentes catégories; tous recevront une carte d'identité renouvelable chaque année leur donnant droit d'entrée à tous les matches organisés par la Fédération, les Ligues Régionales ou les Sociétés affiliées.

LIGUES REGIONALES

Art. 70. — Les ligues régionales instituées par le Conseil national seconderont la Fédération dans la réalisation de son programme, elles s'efforceront de faciliter la création de clubs nouveaux.

Elles pourront, sous leur responsabilité, instituer, sur le territoire dévolu à leur administration, des subdivisions administratives, sous forme de districts ou sous-districts.

Art. 71. — Elles ont leur autonomie administrative, sportive et financière pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts et règlements de la Fédération. Aucun article de leurs statuts ou règlements ne pourra contredire les statuts ou règlements généraux de la Fédération.

Les Ligues régionales ne versent aucune cotisation à la Fédération, mais elles pourront percevoir elles-mêmes une cotisation de leurs sociétés et de leurs membres.

ART. 72. — Elles se tiendront en rapport constant avec le Bureau de la Fédération, et lui feront parvenir régulièrement dans les 48 heures qui suivront leur réunion, le procès-verbal officiel ou une analyse de leurs décisions, en vue de leur insertion au *Journal officiel.*

ART. 73. — Tout groupement de clubs affiliés à la Fédération prenant des décisions contraires à l'unité sportive de la 3 F. A. et en marge des règlements généraux, encourra une pénalité.

ART. 74. — Les secrétaires des Ligues régionales devront chaque année, avant le 1er juillet, adresser la liste revisée des clubs, placés sous leur juridiction, la composition exacte de leur Comité et les noms et adresse de leur correspondant.

BULLETIN OFFICIEL

ART. 75. — La Fédération publiera un bulletin officiel, il contiendra les procès-verbaux du Bureau, du Conseil, des Commissions techniques et des Ligues régionales. Les secrétaires sont tenus d'envoyer les comptes rendus dans les 48 heures qui suivent la réunion. L'abonnement au Bulletin officiel (15 francs pour un an) est obligatoire, pour tous les clubs affiliés et les Ligues régionales.

Toutes les décisions prises au Conseil de la F. F. F. A. seront publiées au *Journal officiel.* Ces décisions, de même que toutes les modifications apportées au règlement de la Coupe de France ou dans les règlements généraux, ne pourront avoir d'effet qu'à partir de la date qui sera fixée par le Conseil pour chacune d'elle. Cette date d'application figurera à la suite du texte et sera publiée au *Journal officiel.*

DIVERS — POLICE — TENUE

ART. 76. — Le Bureau fédéral et les Commissions centrales pourront ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de la pénalité prononcée lorsque l'intéressé n'aura subi aucune pénalisation antérieure.

Si pendant le délai d'une année à dater du jour où la pénalisation aura été imposée, l'intéressé n'a encouru aucune pénalisation nouvelle, la première pénalité sera considérée comme non avenue.

Dans le cas contraire, la première pénalité sera d'abord exécutée sans qu'elle puisse se confondre avec la seconde.

Les Ligues pourront également décider de l'application de cette mesure de sursis dans les pénalités qu'elles imposeront.

La pénalisation, le sursis, et, s'il y a lieu, l'exécution de la pénalité, suivront le joueur changeant de Ligue, même dans le cas où la nouvelle Ligue où il serait inscrit n'aurait pas décidé de l'application de cette mesure de sursis.

Aucun sursis ne devra être accordé pour une pénalisation prononcée à la suite d'une infraction au Règlement concernant les qualifications.

ART. 77. — Dans tous les cas prévus au présent règlement où l'avis ou l'autorisation des Ligues doit être demandé par les clubs ou les joueurs intéressés, ceux-ci devront adresser leur requête par lettre recommandée, avec avis de réception. Le défaut de réponse dans le délai de quinze jours vaudra l'autorisation; le refus d'autorisation

est susceptible d'appel devant la Commission Centrale des Statuts et Règlements.

Art. 78. — Les clubs et joueurs ne peuvent participer à aucun match dont les bénéfices ne sont pas destinés à une société pratiquant le football association et affiliée ou reconnue par la Fédération ou à une organisation qu'elle aurait approuvée (Art. de la F. I. F. A.)

Art. 79. — Toute association dépendant de la Fédération est responsable vis-à-vis d'elle des actions des officiels, joueurs et spectateurs, et doit prendre des mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect de l'arbitre, avant, pendant et après les matches.

Art. 80. — La Fédération a le droit le plus étendu de juridiction non seulement sur les joueurs, amateurs ou professionnels, mais encore sur toutes les personnes inscrites sur ses registres d'affiliation, sur les clubs et sur les employés salariés ou non de ceux-ci.

En cas d'appel tant devant les Commissions que devant le Bureau, les clubs ou les personnes intéressées devront être convoquées par lettre recommandée, étant bien entendu qu'ils ne pourront en aucun cas se servir de cette convocation pour exiger les frais de déplacement. En aucun cas, on ne pourra condamner un joueur ou un dirigeant sans l'avoir préalablement convoqué. La convocation d'un Club devant le Bureau ou devant une Commission, devra faire connaître le nom des intéressés mis en cause, et préciser les faits sur lesquels porte l'accusation. Exceptionnellement et à titre préventif, la C. C. des Arbitres pourra pénaliser des joueurs avant convocation lorsqu'il s'agira de brutalités graves ou de voies de faits.

Les juridictions fédérales (Ligues, Commissions, Bureau) peuvent, pour toute infraction aux règlements ou à l'occasion de tous litiges dont elles sont saisies, prononcer des peines de suspension pour les joueurs ou les dirigeants, ainsi que toutes peines d'amendes et accessoirement toute condamnation de restitution ou à réparation de préjudice causé.

Les propositions de pénalité présentées au Bureau fédéral par la C. C. des Arbitres sont immédiatement exécutoires jusqu'à décision du Bureau fédéral; dans le cas où celui-ci modifierait ces propositions ou appliquerait aux pénalités le bénéfice du sursis, la décision du Bureau fédéral ne pourrait avoir l'effet rétroactif à l'égard du commencement d'exécution.

Dans le cas où le bénéfice du sursis serait accordé, il ne porterait effet que du jour de la décision du Bureau, mais le délai d'une année prévu par l'article 77 des Règlements généraux prendrait date du jour de la proposition de la C. C. des Arbitres.

Art. 81. — Un club suspendu par la Fédération ne pourra prendre part à aucun match officiel ou amical et sera considéré comme forfait pour tous les matches officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne pourra se faire représenter aux réunions de districts, de Ligues ou de la Fédération.

Le joueur ou le dirigeant suspendu par la Fédération ne pourra disputer aucun match officiel ou amical, ni être admis à aucune fonction officielle.

Art. 82. — Les paris sont formellement interdits sous peine d'expulsion immédiate de l'enceinte du terrain et de radiation s'il s'agit de membres de la Fédération ou d'une société en faisant partie.

Art. 83. — Les prix en espèces sont formellement interdits; en aucun cas le gagnant ne pourra avoir à choisir entre l'objet ou la médaille et leur équivalent en espèces.

Art. 84. — Les équipes doivent être uniformément et décemment vêtues aux couleurs de leur société ou équipe respective. Seuls les gardiens de but devront porter une couleur neutre. Tout concurrent dont la tenue ou le langage serait incorrect, pourra être exclu de la partie, sans préjudice des pénalités ultérieures.

Nul ne pourra pratiquer le football à la F. F. F. A. en match officiel s'il est porteur d'un appareil chirurgical apparent ou non.

Art. 85. — Les présents statuts et règlements sont applicables à toutes les Sociétés, Ligues régionales, districts, organisateurs, membres et licenciés relevant de la Fédération Française de Football Association. Les dites Sociétés, Ligues régionales, districts, organisateurs, membres et licenciés, prennent l'engagement de se conformer aux décisions de la Fédération Française de Football Association et s'interdisent, en acceptant les présents statuts et règlements, le droit d'introduire toute action devant les tribunaux au sujet de leur interprétation.

Toutes les Sociétés, Ligues régionales, districts, organisateurs, membres, licenciés, etc., comme il est dit ci-dessus, qui iraient à l'encontre de cette disposition, et qui, après avoir épuisé les différents degrés de juridiction sportive, engageraient par-devant les tribunaux une action contre la Fédération Française de Football Association, ses Ligues régionales, ses districts ou ses Sociétés, se verront, dès le jour où cette action sera engagée, privés de tous les droits que peut leur conférer la Fédération Française de Football Association. L'extension de cette mesure sera automatiquement demandée aux Associations reconnues par la F.F.F.A. et aux Fédérations affiliées au C. N. S.

Statut Professionnel

CHAPITRE 1er

Statut du joueur professionnel

Article 1er. — Le joueur professionnel obtient cette qualité soit par la signature d'une licence consécutive à l'enregistrement d'un contrat le liant au club, soit par décision de la Fédération.

Article 2. — En aucun cas une licence de joueur professionnel ne pourra être délivrée à un joueur n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans. L'autorisation des parents sera exigée jusqu'à la majorité.

Le Bulletin de naissance du joueur devra être joint à la demande licence professionnelle.

Article 3. — Un contrat de joueur professionnel devra contenir :

1° nom, prénoms, domicile, date et lieu de naissance, nationalité du joueur.

2° le montant du salaire mensuel : 2.000 fr. maximum.

3° les conditions spéciales facultatives à savoir : prime de présence, prime de résultats.

.... « En aucun cas le montant total de ces primes ajouté au montant du salaire annuel ne pourra dépasser la somme de 36.000 francs. »

4° la durée du contrat et toutes les conditions de résiliation.

5° la date et les signatures des contractants.

Ce contrat sera établi sur des formules (modèle A ou A bis suivant le cas) délivrées exclusivement par la Fédération. Ledit contrat devra être établi en trois exemplaires rigoureusement conformes, *lesquels devront être adressés pour enregistrement à la Fédération en même temps que la demande de licence professionnelle. La Fédération, après avoir enregistré les trois exemplaires du contrat, conservera le premier pour ses archives, retournera le second au Club demandeur, et le troisième au joueur.*

Article 4. — Le contrat n'entrera en vigueur qu'après ratification et enregistrement par la Fédération.

Article 5. — Les contrats, d'une durée d'un an, devront être établis et enregistrés du 1er au 31 juillet.

Ceux inférieurs à un an pourront être établis et enregistrés à toute époque, mais ils devront obligatoirement prendre fin le 30 juin et ils ne pourront être renouvelés qu'entre le 1er et le 31 juillet.

Pour les joueurs étrangers qualifiés en dernier lieu à l'étranger, il pourra être institué dans les mêmes conditions et pour la même durée des contrats susceptibles d'être résiliés après un délai de deux mois consenti à titre d'essai. En cas de résiliation après cette période d'essai le club ou le joueur devra adresser à la Fédération et à la partie contractante (joueur ou club) dans les huit jours qui précèderont la date d'expiration de ladite période et par carte-lettre recommandée un avis de résiliation. Faute de cette notification dans la forme et les délais, le joueur et le club seront réciproquement engagés aux conditions du contrat jusqu'au 30 juin de la saison en cours.

Le renouvellement du contrat devra être homologué par la Fédération.

Le non renouvellement du contrat par le club entre les dates du 1er au 30 juin donnera au joueur la faculté de rechercher l'engagement pour un autre club. De même un joueur pourra demander et quitter son club s'il produit devant les juridictions fédérales des raisons spéciales l'autorisant à changer de club.

Article 6. — Si le club ou le joueur résilie pour une raison grave le contrat qui les lie, le joueur ou le club aura le droit de faire appel devant la Commission compétente *dans les huit jours de la notification de la décision qui lui sera faite, par carte-lettre recommandée; l'intimé devra spécifier à peine de nullité les motifs graves de la résiliation.*

Si un joueur est simplement coupable de mauvaise conduite, de désobéissance aux règles de l'entraînement et de discipline ou aux ordres du club, le club a le droit de le suspendre pour une durée *maximum* de quinze jours sans salaire à condition de le notifier dans les 48 heures à la F.F.F.A. Le joueur est autorisé à faire appel à la F.F.F.A. dans les 48 heures qui suivront la notification par carte-lettre recommandée de la décision au joueur. La suspension n'équivaudra pas à la cessation ou à la résiliation du contrat entre le club et le joueur.

L'appel du joueur contre les décisions de résiliation ou de suspension devra être adressé à la F.F.F.A. sous pli recommandé. Il sera jugé par la Commission compétente.

Un joueur suspendu par pénalité par la Fédération, sera privé de son salaire pendant la durée de sa suspension.

Les clubs devront obligatoirement assurer leurs joueurs professionnels, contre les accidents survenant dans l'exercice de leur profession, au service de leur club, par une police leur garantissant des avantages au moins égaux à ceux prévus par la législation sur les accidents du travail. Un joueur aura droit au moins, à la moitié de son salaire pour raison de maladie contractée directement ou indirectement à l'occasion de la pratique du football et n'excédant pas trois mois.

Un joueur professionnel n'aura pas droit à une rémunération lorsqu'il sera sélectionné par la Fédération ou sa Ligue régionale.

Article 7. — Un joueur amateur quittant son club pour signer un contrat dans un club à joueurs professionnels ne pourra le faire qu'en juillet.

A tout moment, un club autorisé pourra transformer sans discontinuité de qualification le statut d'un de ses joueurs amateurs en celui de joueur professionnel sous la réserve que le joueur amateur ait été licencié à ce même club avant le 31 juillet de la saison en cours.

Article 8. — Il est défendu de promettre ou d'accorder à des joueurs des allocations spéciales pour les engager à changer de club, de même qu'il est interdit de remettre à un joueur une somme de la main à la main à l'occasion de sa mutation.

Article 9. — Tous les joueurs professionnels sont tenus de signer un contrat et de respecter leurs engagements. Ils doivent suivre à la lettre les prescriptions de la direction de leur club.

Article 10. — Les joueurs professionnels se retirant du sport actif, pourront, après avis de la Fédération, être admis à occuper un poste officiel.

Article 11. — Un joueur professionnel désirant recouvrer sa qualité d'amateur pourra la demander à la Fédération par l'intermédiaire de son club. Il pourra acquérir cette qualité après un an de date à condition qu'il n'ait touché aucun salaire ni obtenu aucun avantage pendant ce stage de transition et après avis de la Ligue dont il fait partie.

Pendant cette année de stage, il ne pourra jouer que dans un club autorisé à utiliser des professionnels, et dans son propre club si ce dernier est un club autorisé. Il sera titulaire d'une licence spéciale. Après sa requalification comme amateur, il reprendra tous les droits des joueurs amateurs et sera soumis aux règlements qui les régissent.

Un joueur professionnel ayant ainsi recouvré sa qualité d'amateur et qui, par la suite, demanderait à rentrer à nouveau dans la catégorie des joueurs professionnels ne pourra plus jamais obtenir une licence d'amateur.

Article 12. — Les amateurs pratiquant dans un club professionnel seront soumis au Statut du joueur amateur.

Article 13. — Les joueurs professionnels devront avoir leur résidence effective sur le territoire national.

Article 14. — La Fédération décidera de tous les cas qui ne sont pas prévus dans le présent statut.

CHAPITRE 2.

Statut du club utilisant des joueurs professionnels

Article premier. — Le club désirant employer des joueurs professionnels doit en faire la demande à la F.F.F.A. *à partir du 1er juin de chaque année et l'autorisation lui sera éventuellement accordée avant le 1er juillet de chaque année.*

Article 2. — L'autorisation ne pourra lui être accordée qu'après examen et s'il remplit les conditions suivantes :

1° être constitué conformément à la Loi de 1901 ou à la législation en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle, pour ce qui concerne ces trois départements.

2° avoir des relations contractuelles avec des joueurs, et jouer les matches officiels d'équipe première avec au moins huit joueurs professionnels.

3° disposer d'un terrain de jeu homologué possédant au moins les dimensions minima de 65×100, terrain parfaitement aménagé.

4° disposer d'une bonne organisation et des ressources financières suffisantes.

5° avoir des équipes d'amateurs seniors et juniors qui disputeront les épreuves officielles de leur Ligue régionale.

Article 3. — La Fédération classera l'équipe utilisant des joueurs professionnels de ces clubs dans un groupement spécial. Elle pourra

à tout instant retirer l'autorisation à tout club qui, ayant des professionnels, ne les emploiera pas dans les compétitions officielles.

ARTICLE 4. — La Fédération pourra, à tous moments, prendre connaissance de la comptabilité et de la gestion financière de ces clubs.

ARTICLE 5. — Il est strictement interdit de payer des commissions à des personnes ou des sociétés ayant rempli l'office d'intermédiaire pour l'engagement de joueurs et les transferts.

ARTICLE 6. — Si un club devrait avoir vis-à-vis de ses joueurs un arriéré de plus de deux mois, les joueurs seraient libres de conclure un contrat avec un autre club. Le cas échéant, la Fédération retirera à ce club l'autorisation d'employer des joueurs professionnels, de ce fait, tous les contrats seront annulés et les joueurs libres de contracter ailleurs.

CHAPITRE 3

GROUPEMENT SPÉCIAL

ARTICLE PREMIER. — Les clubs autorisés par la F.F.F.A. dans les conditions prévues à l'article 2 du chapitre 2 à employer des joueurs professionnels, forment un groupement spécial en ce qui concerne leur équipe comprenant des joueurs professionnels.

ARTICLE 2. — Ce groupement sera administré par une Commission spéciale qui sera nommée par le Bureau Fédéral dans les mêmes conditions que les autres Commissions Centrales. La moitié de ces membres devra appartenir aux clubs figurant dans le groupement spécial.

ARTICLE 3. — Cette Commission organisera l'épreuve réservée au groupement spécial dans les mêmes conditions que la Commission de la Coupe de France pour cette compétition.

ARTICLE 4. — En ce qui concerne les litiges autres que ceux relatifs à l'organisation de la compétition, la Commission les transmettra en première instance à la Commission Centrale des Règlements ou à la Commission Centrale des Arbitres, le Bureau Fédéral jugeant, le cas échéant, en appel et dernier ressort.

ARTICLE 5. — Les réclamations et les appels de tous ordres sont soumis aux règlements généraux de la Fédération, sauf en ce qui concerne les dispositions prévues au présent règlement.

CHAPITRE 4

EPREUVE SPÉCIALE

ARTICLE PREMIER. — Outre la Coupe de France à laquelle les clubs employant des joueurs professionnels seront tenus de participer, il est organisé entre eux une épreuve spéciale dite « Championnat de France Professionnels ».

ARTICLE 2. — Par contre, bien que ces clubs continuent au point de vue administratif à appartenir aux Ligues auxquelles ils étaient précédemment rattachés, leur équipe professionnelle ne prend plus part au championnat régional. Les Ligues régionales toucheront 4 1/2 pour cent de la recette brute, taxe déduite, sur les matches de cette épreuve se disputant sur leur territoire. *La Fédération touchera dans les mêmes conditions 1/2 pour cent pour amortir les frais d'organisation de l'épreuve.*

Article 3. — Leurs équipes amateurs seniors et juniors sont tenues de participer aux épreuves de Ligue et de District dans les conditions prévues au paragraphe 5 de l'article 2 du chapitre 2.

Article 4. — Le Championnat de France Professionnel est organisé par la Commission spéciale dans les conditions prévues à l'article 3 du chapitre 3.

Article 5. — La Commission met sur pied un règlement détaillé de l'épreuve qui est soumis ainsi que les modifications qu'elle peut être amenée à y apporter, à l'homologation de la Commission des Règlements puis du Bureau Fédéral.

Article 6. — Les litiges relatifs à cette compétition seront transmis suivant leur nature par la Commission spéciale, soit à la Commission Centrale des Arbitres, soit à la Commission des Règlements. Le Bureau Fédéral les jugera en appel, en dernier ressort.

CHAPITRE 5

Transferts

Article premier. — Chaque mutation de joueur professionnel devra comporter l'établissement d'un transfert dont le double devra être communiqué à la Fédération.

Ce transfert devra comprendre :

a) Nom, prénoms, domicile, lieu de naissance du joueur;

b) le montant de la somme pour laquelle le joueur à été transféré;

c) le nom du club quitté et du nouveau club.

Les transferts devront être établis en trois exemplaires, exclusivement sur des formules fournies par la Fédération (formule B), les deux premiers de ces exemplaires restant propriété des clubs et le troisième devant être adressé à la Fédération pour enregistrement.

Article 2. — La mutation d'un joueur professionnel dans un autre club de cette catégorie donnera lieu au versement du montant du transfert au profit du club quitté.

Article 3. — Lorsqu'un joueur amateur entrera dans un club utilisant des joueurs professionnels, il y aura lieu à paiement d'un transfert aux clubs auxquels le joueur aura appartenu pendant les trois années précédentes. Le total de ce transfert ne pourra excéder 3.000 francs.

Le paiement devra en être effectué en totalité *au plus tard dans les huit jours* qui suivront le premier match de l'équipe professionnelle auquel ce joueur aura participé pour son nouveau Club. Le total du transfert ne sera pas dû si, pendant deux années, le joueur ne participe à aucun match de l'équipe professionnelle de son nouveau Club.

Article 4. — Un joueur professionnel dont le salaire mensuel est inférieur à 1.500 fr. et dont le club se refusera à lui accorder pour l'année suivante une augmentation de salaire jusqu'à concurrence de cette somme, pourra demander à son club de le porter sur la liste des transferts. Cette demande devra être formulée dans le mois de juin de chaque année par carte-lettre recommandée dont le joueur conservera la copie et le récépissé à toutes fins utiles. Si dans

les huit jours francs qui suivront cette notification, le club n'a pas fait suivre cette demande à la Fédération, ledit joueur sera fondé à demander d'office cette inscription à la Fédération.

Les clubs, dans la même période (du 1er au 30 juin) devront notifier à leurs joueurs professionnels par carte-lettre recommandée, leur intention de renouveler leur contrat pour la saison suivante. Faute de cette notification, le joueur devra être porté par le club, sur la liste des transferts. A défaut il aura le droit de s'y faire porter lui-même.

La liste des joueurs à transférer sera publiée par la Fédération chaque semaine avec le nom de leur club.

Les clubs désireux de s'attacher le concours d'un joueur figurant sur la liste des transferts, devront se mettre en rapport avec le Club sur le montant du transfert.

Quand le nouveau club aura versé au club quitté le montant du transfert, il sera fondé à contracter avec le nouveau joueur et devra adresser à la Fédération sous pli recommandé et du 1er au 31 juillet, la feuille de transfert dûment remplie, l'exemplaire du contrat intervenu et la demande de carte d'identité ou licence professionnelle.

En aucun cas, un club qui n'accordera pas à un joueur un salaire mensuel égal à celui qui lui serait offert par un autre club dans la limite du maximum, ne pourra le retenir contre son gré même s'il n'obtient pas d'offre de transfert et ce dans un délai de quinze jours à dater de la parution de son nom sur la liste des transferts.

Lorsqu'un joueur amateur voudra entrer dans un club utilisant des joueurs professionnels, il devra démissionner par carte-lettre recommandée du club dont il faisait partie, conformément aux règlements généraux.

S'il désire devenir professionnel, il devra contracter avec son nouveau club, joindre à sa demande de licence de joueur professionnel un exemplaire dudit contrat et une formule de mutation modèle C.

Si ledit joueur désire jouer comme amateur dans son nouveau club, club autorisé à utiliser des joueurs professionnels, il sera tenu de joindre à sa demande de licence amateur, la même formule de mutation (modèle C). Cette formule est destinée à faire connaître les clubs auxquels il aura appartenu pendant les trois années précédentes, en vue, pour le nouveau club, de faire parvenir par l'intermédiaire de la Fédération à la ou aux sociétés auxquelles il aurait appartenu pendant les trois précédentes saisons et au prorata du temps de qualification dans chacun d'eux tout ou partie d'une somme de 3.000 fr., montant du transfert. Cette somme ne sera pas due, si pendant deux années, le joueur ne participe à aucun match de l'équipe professionnelle de son nouveau club. Si un joueur est classé d'office professionnel par la Fédération, le montant de la prime sera versé à la Fédération, laquelle ristournera aux Clubs auxquels il aura appartenu, partie du montant du transfert, la part qui serait revenue du club ayant commis l'infraction à l'amateurisme restant acquise à la Fédération.

Article 5. — Les transferts internationaux sont régis par l'article 30 des règlements de la F.I.F.A. ainsi conçu :

« Un joueur professionnel ne peut pas quitter son Association Nationale aussi longtemps qu'il est lié par son contrat et les Règle-

ments de son Association, en dépit de la sévérité qu'il peut lui imposer, pourvu qu'il soit en accord avec les lois de son Association ou Ligue, aussi bien qu'avec les Lois de son Pays.

« Une fois le contrat terminé, le joueur a la liberté de s'engager dans n'importe quel pays.

« Aucun club ou Association n'a le droit de retenir contractuellement les services d'un joueur, sans lui payer le salaire minimum prévu dans le contrat.

« Si le contrat comporte une clause de cessation avant la date d'expiration prévue, ou s'il contient une clause de retenue de n'importe quel ordre, il est précisé que l'une ou l'autre partie devra recevoir un préavis de trois mois avant la date d'expiration prévue au contrat. »

ARTICLE 6. — Aucun joueur étranger ou français ayant joué en dernier lieu à l'étranger, ne pourra prendre part à des matches avant la délivrance, par la Fédération, d'une licence professionnelle qui ne sera délivrée qu'après l'accord de l'Association Nationale quittée, sous réserve d'appel à la F.I.F.A. comme il est dit à l'art. 31 des Règlements de la F.I.F.A.

ARTICLE 7. — Au cours d'une même saison, il ne pourra être qualifié professionnel plus de trois joueurs appartenant auparavant à un même club amateur. Dans le cas où d'autres joueurs demanderaient une licence professionnelle, seraient seulement délivrées les trois premières enregistrées à la Fédération. A partir du quatrième joueur passé professionnel, l'autorisation du club quitté est obligatoire.

ARTICLE 8. — Les clubs utilisant des professionnels auront à leur disposition dans le journal officiel de la Fédération une rubrique pour les joueurs qu'ils désirent rendre disponibles. Cette liste de transferts pourra être utilisée par les clubs à tous moments.

CHAPITRE VI

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE PREMIER. — Il sera délivré des licences professionnelles aux joueurs professionnels avec contrat.

ART. 2. — Lorsqu'une procédure sera engagée à l'égard d'un joueur aux fins de classement professionnel par décision fédérale, l'organisme compétent pourra baser sa décision sur des présomptions, la charge de la preuve contraire incombant au joueur.

ART. 3. — Licences. — Pour pouvoir prendre part à un match officiel ou amical, tout joueur professionnel devra être titulaire d'une licence professionnelle, régulièrement établie au millésime de l'année courante.

Les jeux d'imprimés de licences professionnelles sont fournis aux clubs, sur leur demande, moyennant un droit individuel de trois francs.

Les clubs devront adresser du 1er au 31 juillet pour les joueurs venant d'un autre club en France, leur demande de licence de joueur professionnel. Ils devront en outre, joindre à cette demande dûment remplie, signée par le joueur et le représentant du club, trois exemplaires du contrat (modèle A ou A bis), un exemplaire de la formule de transferts (modèle B) ou une formule (modèle C) s'il s'agit d'un joueur amateur devenant professionnel.

Les imprimés spéciaux seront délivrés pour les joueurs étrangers et pour les joueurs français ayant joué en dernier lieu à l'étranger.

La Fédération délivrera les licences professionnelles dans un délai de quinze jours maximum, la qualification étant acquise le quatorzième jour qui suivra la date d'enregistrement de la licence et du contrat.

Ces demandes de licences seront formulées sur des bordereaux récapitulatifs en double exemplaire. La Fédération conservera et classera à toutes fins utiles un exemplaire de la demande de licences et un exemplaire du bordereau récapitulatif, le duplicata de la demande de licences et du bordereau sera adressé à la Ligue régionale dont dépendra le club demandeur.

Art. 4. — Les Règlements Généraux sont applicables aux joueurs professionnels et aux clubs autorisés à utiliser des joueurs professionnels, pour tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions contenues dans les différents chapitres du Statut professionnel.

CHAPITRE VII

Dispositions transitoires

Article premier. — Pour la première saison, exceptionnellement, les joueurs amateurs et professionnels des clubs utilisant des professionnels ne pourront pas changer de club sans l'autorisation du club quitté. Ces dispositions n'auront d'effet qu'entre les Clubs ayant été admis à utiliser des joueurs professionnels.

Art. 2. — Cette disposition entrera en application à dater du vote du présent règlement.

Fédération Française de Football Association

Contrat de Joueur Professionnel

Formule A

(en trois exemplaires conformes)

SAISON ....

Entre les soussignés :

1° *(nom du club)* ....
représenté par M. ....
agissant au nom du club et en qualité de (fonction) ....

Et

2° *(nom du joueur en lettres capitales)* ....
prénoms ....
de nationalité ....
résidant effectivement ....
né le .... *à* ....

Il a été convenu ce qui suit :

Le joueur (nom et prénom) ....
s'engage à pratiquer le football en qualité de joueur professionnel au (rappeler le nom du club) .... *à partir du (indiquer la date)* .... *jusqu'au 30 juin suivant la date des présentes, sous réserve de renouvellement (art. 5, chapitre 1er) ; il s'engage en outre, comme il est dit ci-contre, à respecter les Statuts, Règlements généraux et particuliers, notamment les dispositions du Statut professionnel de la Fédération Française de Football Association.*

Le club ci-dessus s'engage à verser au dit joueur pendant cette période un salaire mensuel de ....
En outre il aura droit pendant cette période aux primes suivantes : (1)

1° Prime de présence (1).............................
2° Prime de résultat (1).............................

Date de la signature.............................

Signature du Club : Signature du joueur :

....

(1) Ces primes sont facultatives. Dans le cas où elles ne seraient pas stipulées, porter la mention **néant.**

FORMULE DE CONTRAT

(Modèle A. - Verso)

Aux termes du contrat et conformément à l'article 6, chapitre 1er du Statut professionnel, le joueur s'engage :

1° A jouer pour le Club d'une manière efficace et au mieux de ses possibilités.

2° A se rendre au terrain du Club ou à tout autre endroit fixé par le Club aux fins d'entraînement et à titre de joueur, suivant les instructions du secrétaire, du manager, de l'entraîneur du Club, ou de toute autre personne désignée par le Club.

3° A faire tout ce qui est nécessaire pour se mettre et rester dans la meilleure condition physique possible et à se plier à toutes les disciplines d'entraînement et aux autres instructions du Club.

4° A se soumettre à tous les règlements généraux et particuliers de la F.F.F.A. ou de toute association, ligue, ou entente dont le Club serait membre.

5° S'il se montre notoirement insuffisant ou s'il se rend coupable de mauvaise conduite et de désobéissance aux règles de discipline du Club, il lui sera fait application des dispositions de l'article 6 du Chapitre I (pour motif grave résiliation, pour infractions légères, suspension maximum de quinze jours).

Les droits d'appel du joueur sont les suivants :

Après avoir reçu notification, par écrit, des raisons de la suspension ou de la résiliation du contrat, le joueur est autorisé à faire appel, dans les 48 heures, pour la suspension, dans les huit jours pour la résiliation.

Entre le 1er et le 30 juin de chaque année :

Un joueur professionnel dont le salaire mensuel est inférieur à 1.500 francs, maximum prévu, et dont le club se refusera à lui accorder une augmentation de salaire jusqu'à concurrence de ce maximum, pourra demander à son club de le porter sur la liste des transferts. Cette demande devra être formulée par carte-lettre recommandée dont le joueur conservera la copie et le récépissé pour toutes justifications utiles. Si dans les huit jours francs qui suivront cette notification le club n'a pas fait suivre cette demande à la Fédération, le dit joueur sera fondé à demander cette inscription à la Fédération.

Les clubs, dans cette même période, devront notifier à leurs joueurs professionnels par carte-lettre recommandée, leur intention de renouveler leur contrat pour la saison suivante. Faute de cette notification, le joueur devra être porté sur la liste des transferts par le club. A défaut le joueur aura le droit de s'y faire porter lui-même.

Les clubs devront obligatoirement assurer leurs joueurs professionnels contre les accidents survenant dans l'exercice de leur profession au service de leur club, par une police leur garantissant des avantages au moins égaux à ceux prévus par la législation sur les accidents du travail.

Fédération Française de Football Association

Contrat de Joueur Professionnel Etranger

résiliable après une période d'essai de deux mois

réservé aux seuls joueurs étrangers ayant été qualifiés en dernier lieu à l'étranger.

Formule A BIS

(en trois exemplaires conformes)

SAISON ....

Entre les soussignés :

1° *(nom du club)* ....
représenté par M. ....
agissant au nom du club et en qualité de (fonction)..............
Et
2° *(nom du joueur en lettres capitales)* ....
prénoms ....
de nationalité ....
résidant effectivement ....
né le .... *à* ....

Il a été convenu ce qui suit :

Le joueur (nom et prénom) .... *s'engage à pratiquer le football en qualité de joueur professionnel au (rappeler le nom du club)* .... *à partir du (indiquer la date)* .... *jusqu'au 30 juin suivant la date des présentes, sous réserve de renouvellement (art. 5, chapitre 1er); il s'engage en outre, comme il est dit ci-contre, à respecter les Statuts, Règlements généraux et particuliers, notamment les dispositions du Statut professionnel de la Fédération Française de Football Association.*

Le club ci-dessus s'engage à verser au dit joueur pendant cette période un salaire mensuel de ....

En outre il aura droit pendant cette période aux primes suivantes : (1)

1° Prime de présence (1)............................
2° Prime de résultat (1)............................

Le présent contrat comporte une clause de résiliation après une période d'essai de deux mois.

Il deviendra définitif pour valoir jusqu'au .... juin .... s'il n'a pas fait l'objet de la part d'une des parties contractantes (joueur ou Club), d'une notification de résiliation qui devra être adressée par carte-lettre recommandée, à l'autre partie contractante et à la Fédération, dans les huit jours qui précéderont la date d'expiration de la période d'essai.

Date de la signature..............................

Signature du Club : .... | Signature du joueur : ....

(1) Ces primes sont facultatives. Dans le cas où elles ne seraient pas stipulées, porter la mention néant.

FORMULE DE CONTRAT

(Modèle A BIS. - Verso)

Aux termes du contrat et conformément à l'article 6, chapitre 1er du Statut professionnel, le joueur s'engage :

1° A jouer pour le Club d'une manière efficace et au mieux de ses possibilités.

2° A se rendre au terrain du Club ou à tout autre endroit fixé par le Club aux fins d'entraînement et à titre de joueur, suivant les instructions du secrétaire, du manager, de l'entraîneur du Club, ou de toute autre personne désignée par le Club.

3° A faire tout ce qui est nécessaire pour se mettre et rester dans la meilleure condition physique possible et à se plier à toutes les disciplines d'entraînement et aux autres instructions du Club.

4° A se soumettre à tous les règlements généraux et particuliers de la F.F.F.A. ou de toute association, ligue, ou entente dont le Club serait membre.

5° S'il se montre notoirement insuffisant ou s'il se rend coupable de mauvaise conduite et de désobéissance aux règles de discipline du Club, il lui sera fait application des dispositions de l'article 6 du Chapitre I (pour motif grave résiliation, pour infractions légères, suspension maximum de quinze jours).

Les droits d'appel du joueur sont les suivants :

Après avoir reçu notification, par écrit, des raisons de la suspension ou de la résiliation du contrat, le joueur est autorisé à faire appel, dans les 48 heures, pour la suspension, dans les huit jours pour la résiliation.

Entre le 1er et le 30 juin de chaque année :

Un joueur professionnel dont le salaire mensuel est inférieur à 1.500 francs, maximum prévu, et dont le club se refusera à lui accorder une augmentation de salaire jusqu'à concurrence de ce maximum, pourra demander à son club de le porter sur la liste des transferts. Cette demande devra être formulée par carte-lettre recommandée dont le joueur conservera la copie et le récépissé pour toutes justifications utiles. Si dans les huit jours francs qui suivront cette notification le club n'a pas fait suivre cette demande à la Fédération, le dit joueur sera fondé à demander cette inscription à la Fédération.

Les clubs, dans cette même période, devront notifier à leurs joueurs professionnels par carte-lettre recommandée, leur intention de renouveler leur contrat pour la saison suivante. Faute de cette notification, le joueur devra être porté sur la liste des transferts par le club. A défaut le joueur aura le droit de s'y faire porter lui-même.

Les clubs devront obligatoirement assurer leurs joueurs professionnels contre les accidents survenant dans l'exercice de leur profession au service de leur club, par une police leur garantissant des avantages au moins égaux à ceux prévus par la législation sur les accidents du travail.

Fédération Française de Football Association

Transfert

Formule B
(en trois exemplaires conformes)

Nom du joueur (en lettres capitales) ....
Prénoms ....
Résidence effective (sur le territoire national) ....
Lieu et date de naissance ....
Nom du Club quitté .... *N° de licence*..........
Nom du nouveau Club...
Montant du transfert ....

.... *le* ....

Signature du représentant du club quitté :	Signature du joueur :	Signature du représentant du nouveau club :
....	....	....

Fédération Française de Football Association

Mutation d'un Joueur amateur d'un club non autorisé dans un club autorisé à utiliser les Professionnels

Formule C

(en trois exemplaires conformes)

Je soussigné :

Nom (en lettres capitales) ....

Prénoms ....

Lieu et date de naissance ....

Résidence effective ....

Nationalité ....

Licencié au titre amateur à (indiquer le nom du club pour lequel le joueur était en dernier lieu licencié) ....

Déclare demander d'autre part, licence B amateur ou licence professionnel suivant contrat ci-contre (1) *(indiquer le nom du club)* ....
atteste avoir fait partie des clubs ci-après pendant les trois saisons précédentes ....

Indiquer clairement sur les lignes ci-après les dates de démission et d'enregistrement des licences nouvelles obtenues pour un ou plusieurs clubs pendant les trois saisons précédant la date de la présente ....

....

....

....

....

....

.... *le* ....

Signature du joueur :

....

---

(1) Rayer l'une ou l'autre mention suivant le cas.

Règlement Intérieur

CONSEIL NATIONAL

Article premier. — Le Conseil national, composé des membres du Bureau et des délégués régionaux, est le pouvoir suprême de la Fédération; seul il a qualité pour modifier les statuts.

Art. 2. — Le Conseil se réunit statutairement au moins trois fois par an, dont une fois obligatoirement en juillet et une fois tous les deux ans en province.

Les Ligues seront tenues de fournir au Bureau les noms de leurs délégués quinze jours au moins avant la date de chaque Conseil.

A l'ordre du jour de la séance de juillet figureront les questions suivantes :

a) Appel des délégués;
b) P. V. de la dernière réunion;
c) Rapport annuel du Bureau;
d) Rapport des vérificateurs aux comptes;
e) Renouvellement, s'il y a lieu, d'un tiers des membres du Bureau;

A l'ordre du jour des autres séances, figureront notamment les questions suivantes : Nomination des vérificateurs aux comptes et interpellations.

Toutes propositions de modifications des règlements des épreuves nationales devront être présentées au Bureau fédéral en temps opportun pour être soumises à l'étude de la Commission compétente qui donnera son avis en vue du projet à soumettre au Conseil; seules ces propositions pourront être discutées au Conseil National, à l'exclusion de celles qui seraient présentées soit après cette date, soit spontanément au cours du Conseil.

L'ordre du jour envoyé aux Ligues et aux membres du Conseil devra être accompagné d'une copie du rapport adressé à la Fédération par l'auteur de la proposition retenue et inscrite à l'ordre du jour.

Aucune modification aux Statuts, Règlements Généraux, Règlement intérieur et Règlements des épreuves ne pourra être proposée au Conseil National (en dehors du Bureau Fédéral) avant un délai d'application d'une saison.

Art. 3. — Les demandes d'interpellation devront parvenir à la Fédération, au moins trois semaines avant la date des réunions de Conseil. Pour être prises en considération elles devront émaner des ligues régionales, et présenter un caractère d'intérêt général.

Le Bureau pourra lui-même soumettre d'office l'examen d'une question à l'ordre du jour du Conseil.

Art. 4. — Le Conseil national désigne, autant que possible parmi les délégués, deux vérificateurs aux comptes qui examineront les écritures clôturées fin mai et enverront leur rapport avec propositions de modifications au bilan s'il y a lieu, au président et au secrétaire-général de la Fédération, au plus tard pour le 10 juillet. Les vérificateurs sont nommés tous les ans et leur mandat expire avec l'approbation du bilan. Ils ne sont pas rééligibles deux années consécutives.

Art. 5. — Les convocations devront être adressées au moins quinze jours avant la date du Conseil et mentionneront l'ordre du jour.

Art. 6. — Les décisions sont prises au vote nominal et à la majorité des voix. Les votes par délégation sont autorisés.

Art. 7. — Les séances seront présidées par le Président de la Fédération ou, en cas d'absence, par l'un des vice-présidents, le plus ancien en exercice ou le plus âgé, ou à leur défaut, par le doyen d'âge du Bureau.

Art. 8. — Le président de séance dirigera les débats, en cas de partage des voix, sa voix sera prépondérante.

Art. 9. — Les procès-verbaux des séances seront signés du Président et du secrétaire général.

Art. 10. — L'année sociale commence le 1er juin de chaque année.

BUREAU

Art. 11. — Le Bureau a dans ses attributions :

a) L'élaboration de tout règlement avec l'aide des commissions techniques et sous le contrôle du Conseil National.

b) Acceptation provisoire de l'affiliation, démission et radiation des clubs.

c) Examen en cas d'appel et même par voie d'évocation des décisions prises par les commissions techniques et les ligues régionales dans les conditions et sous les réserves prévues par les règlements généraux.

d) Il veille à l'application des statuts et règlements et prend toute mesure d'ordre général.

Art. 12. — Le Bureau se réunira au moins tous les quinze jours, sauf durant le mois d'août et chaque semaine si les affaires en cours le nécessitent, le lundi, au siège de la Fédération.

Art. 13. — L'ordre du jour sera arrêté au moins huit jours à l'avance sauf pour les questions graves et urgentes.

Art. 14. — Le Bureau est seul qualifié pour correspondre avec les fédérations affiliées à la F.I.F.A., pareillement avec le Comité d'urgence de cette dernière et avec l'International Board s'il y a lieu.

Art. 15. — Le Président, mis au courant du dossier de chaque séance par le secrétaire général, dirigera et contrôlera la discussion de l'ordre du jour.

Art. 16. — Tout membre du Bureau, absent à trois réunions consécutives, sans excuse reconnue valable sera considéré comme démissionnaire.

Art. 17. — Les membres du Bureau sont tous solidairement responsables de la gestion et de l'administration de la Fédération.

COMMISSIONS TECHNIQUES

Art. 18. — Le Bureau pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à des commissions techniques pour des organisations déterminées. La composition de ces commissions sera renouvelée annuellement.

Ces commissions sont à ce jour : commission de sélection, des arbitres, de la Coupe de France, des Statuts et Règlements, Scolaire. Militaire, Corporative, Juniors, Terrains du Championnat de France Professionnel, du Calendrier et du Statut professionnel.

Art. 19. — Les Commissions Centrales devront se tenir en rapports constants avec le Bureau de la Fédération dont elles détiendront leur pouvoir. Tout officiel régional suspendu par sa Ligue après avoir épuisé les différents degrés de juridiction ne pourra durant le temps de la suspension occuper une fonction dans une Commission Centrale.

Art. 20. — Les membres du Bureau de la Fédération ne pourront faire partie des commissions techniques, mais ils pourront assister de plein droit aux réunions de ces commissions. Un ou plusieurs membres des commissions techniques pourront assister sur convocation, aux réunions du Bureau de la Fédération afin d'établir une unité de vues sur les questions en cours.

Art. 21. — Les commissions techniques élaboreront chacune un règlement intérieur qui devra être soumis à l'homologation du Bureau.

Art. 22. — Les membres du Bureau et des commissions techniques, auront droit d'accès à tous les matches officiels sur présentation de leur carte.

ASSOCIATIONS RECONNUES

Art. 23. — Les Associations reconnues pourront organiser des Coupes ou Challenges réservées à leurs clubs (affiliés ou non à la F.F.F.A.) sous réserve que les règlements seront homologués par la F.F.F.A.

Les titres de Coupe de France et de Championnat seront réservés aux épreuves de la Fédération.

L'entraînement est libre entre les sociétés affiliées à la F.F.F.A. et les sociétés appartenant aux associations reconnues.

Toute demande de reconnaissance par une Association entraîne l'acceptation des statuts de la F.F.F.A. et de ses Ligues régionales ainsi que des règlements de la F.I.F.A.

Tout match, même amical, est interdit entre un club affilié ou une société appartenant à une Association reconnue et une société indépendante.

SERVICES DE LA FEDERATION

Art. 24. — Toute la correspondance au Bureau et aux commissions techniques, et tous les mandats, chèques et envois de fonds devront être adressés impersonnellement à M. le Secrétaire général de la Fédération, au Siège.

Aucune Commission régionale ne pourra communiquer avec une Commission centrale sans passer par le Bureau de sa Ligue, qui transmettra avec ou sans avis, par l'intermédiaire du secrétaire fédéral. Inversement une Commission centrale ne pourra correspondre avec des Ligues ou des Commissions régionales sans passer par l'intermédiaire du Secrétaire fédéral.

Chaque fois qu'un membre individuel de la Fédération ou un organisme régional ou fédéral consultera la Fédération sur un règlement en vigueur ou sur la jurisprudence établie par le Bureau de la Fédération ou l'une des Commissions centrales, le secrétaire général pourra répondre à titre officieux aux questions posées sans autre formalité s'il s'agit du rappel pur et simple d'un texte en vigueur ou d'une décision, mais s'il s'agit de l'interprétation d'un texte ou d'une question de jurisprudence fixée par le Bureau fédéral ou une Commission centrale, il devra, à toutes fins utiles, adresser copie de la demande puis de la réponse à la Ligue intéressée. En aucun cas ces informations ne préjugeront des décisions à prendre par le Bureau de la Fédération ou les Commissions centrales.

Art. 25. — Les lettres seront enregistrées chaque jour sur un registre, dans l'ordre de leur réception, avec un numéro d'enregistrement.

Art. 26. — Le courrier sera réparti par les soins du Secrétaire général aux différentes commissions et services compétents.

Art. 27. — Il sera tiré copie de toutes les lettres expédiées et pareillement des documents utiles aux archives.

Art. 28. — Les commissions techniques devront obligatoirement et exclusivement se réunir au siège de la Fédération.

Art. 29. — Les dossiers du Bureau, du Conseil et des commissions, lettres ou copie et tout document les concernant devront être en permanence au siège sous la responsabilité du secrétaire général.

Art. 30. — Un compte des dépôts à vue des fonds de la Fédération est ouvert au nom de la Fédération dans un établissement de crédit. Seuls le trésorier et le secrétaire général auront la signature. Ils ne peuvent l'un ou l'autre opérer aucun prélèvement en banque au-dessus de 10.000 fr. sans le consentement exprès et préalable du Bureau.

Art. 31. — Le Secrétaire général est responsable du personnel de la Fédération devant le Bureau ainsi que de sa gestion personnelle et de ses faits et actes. Il ne peut en aucun cas, engager la Fédération sous sa propre responsabilité.

Art. 32. — Le Bureau est lui-même responsable de son mandat devant le Conseil national.

Statut Corporatif

ADOPTE PAR LE CONSEIL DU 22 JUILLET 1922
ET REVISE PAR LE CONSEIL DU 12 MAI 1926

Article premier. — La Fédération Française de Football Association admet les clubs corporatifs dont les membres actifs répondent à la définition du « *Corporatif* » et qui sont constitués comme il est dit à l'article 3 du présent statut.

Art. 2. — Les épreuves corporatives sont exclusivement réservées aux membres des sociétés sportives formées dans une maison de commerce, usine ou administration : nul ne peut y participer s'il n'appartient pas à la maison, à l'usine ou à l'administration dans laquelle a été formée la Société, sauf exception prévue à l'article 32 des Règlements généraux.

Art. 3. — Pour être considérée comme société corporative, la dite Société devra prendre dans son titre la raison sociale d'une maison, usine, administration, etc.

Art. 4. — *Adhésion.* — Toute Société qui désire s'affilier doit, si elle remplit les conditions exigées pour la qualification corporative, formuler sa demande sur l'imprimé réglementaire de la Fédération en indiquant très exactement tous les renseignements demandés.

La demande implique le respect des règles de l'amateurisme et l'adhésion pleine et entière aux statuts de la F.F.F.A., ainsi qu'au statut corporatif.

La Société doit, de plus, joindre deux exemplaires de ses statuts, deux exemplaires de la composition de son Comité, et le montant de l'abonnement au journal officiel *France-Football* fixé à 12 francs.

Cette demande, rédigée en double exemplaire, doit être adressée au siège de la F.F.F.A., 22, rue de Londres, Paris (9e).

La Fédération garde un exemplaire et transmet l'autre à la Ligue régionale intéressée.

Les demandes d'adhésion sont soumises au Conseil.

Nul ne peut faire partie d'un club corporatif s'il n'est amateur, suivant la définition de la F.F.F.A.

Art. 5. — La licence corporative, différente des licences ordinaire est exigible pour tout équipier participant aux épreuves officielles réservées aux clubs corporatifs.

Ces licences sont sujettes aux mêmes règlements et formalités que les licences ordinaires.

Art. 6. — Un joueur licencié pour un club corporatif ne peut être en même temps licencié pour un autre club de la F.F.F.A. et réciproquement.

Art. 7. — Les licences corporatives donnent le droit de participer aux épreuves officielles corporatives organisées par la F.F.F.A. ou ses Ligues.

Art. 8. — Le sport corporatif est administré à la F.F.F.A. par une Commission Centrale corporative nommée par le Bureau.

Art. 9. — Chaque Ligue confie l'administration du sport corporatif à une Commission de son choix.

Art. 10. — La Commission Centrale Corporative organise chaque année une Coupe nationale corporative, des Coupes et des Challenges. La Coupe nationale corporative sera ouverte à tous les clubs corporatifs affiliés à la F.F.F.A. et se disputera par éliminatoires. Les Coupes et Challenges seront organisés par invitations, mais, seuls, les clubs corporatifs seront susceptibles d'y participer.

Art. 11. — Sous réserve de ce qui précède, les règlements généraux de la Fédération sont applicables aux clubs corporatifs.

Statut des Juniors et Minimes

ART. 1er. — La 3 F. A. institue une Commission dite « Commission Centrale des Juniors », composée de huit membres nommés annuellement par le Bureau fédéral.

Cette Commission peut s'adjoindre un ou deux conseillers médicaux et, à titre consultatif, un ou plusieurs membres, si elle le juge nécessaire.

Les Ligues régionales devront former dans leur sein une Commission de Juniors qui aura dans ses attributions toutes les questions relatives aux Juniors. Elles sont invitées à adjoindre un conseiller médical à cette Commission.

ART. 2. — *Attributions de la Commission.* — La Commission Centrale des Juniors étudie toutes les questions relatives aux Juniors, réglemente la pratique du football des jeunes joueurs appartenant aux clubs affiliés à la 3 F. A. Elle homologue les règlements des Championnats régionaux des Juniors qui doivent lui être soumis par les Ligues régionales et peut organiser des compétitions nationales et internationales.

ART. 3. — *Définition des joueurs.* — Les joueurs sont répartis en deux catégories :

a) Les joueurs n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans au 1er janvier de la saison en cours.

b) Les joueurs n'ayant pas atteint l'âge de 16 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Les joueurs de la catégorie B devront présenter un certificat médical et une attestation des parents les autorisant à pratiquer le football.

La première catégorie est appelée *Juniors*, la deuxième *Minimes*.

Exceptionnellement, pour les saisons 1933-34, 1934-35, 1935-36, et aux Ligues Régionales qui en feraient la demande, il pourra être apporté une dérogation à la limite d'âge des juniors nés après le 1er janvier 1915, 16 et 17, et des minimes nés après le 1er janvier 1917, 18 et 19. Cette dérogation devant porter l'âge des juniors à 19 ans au 1er janvier de la saison en cours.

ART. 4. — *Qualification des joueurs.* — Tous les joueurs doivent être licenciés à la Fédération Française de Football Association conformément aux dispositions de l'article 16 des Règlements Généraux. Les licences devront être présentées à la Commission régionale des Juniors, accompagnées d'un extrait de naissance authentique et s'il y a lieu d'un certificat médical.

Tout joueur qui ne serait pas titulaire de la licence fédérale ordinaire pourra, en vue de disputer exclusivement les épreuves réservées aux Juniors et Minimes, demander une licence spéciale qui sera délivrée au prix de 0 fr. 50.

La Commission régionale est chargée de coller sur la licence les

papillons au millésime, fournis gratuitement par la Fédération, indiquant l'année et la catégorie.

La Commission régionale a le droit de faire une enquête sur un joueur, si elle le juge nécessaire, avant de retourner au Club la licence régularisée.

Un joueur perd sa qualité de junior et ne pourra prendre part à un match officiel de l'une des deux catégories s'il a disputé plus de trois matches :

Pour la 1re Division ou pour la Division d'Honneur : Eq. IA et IB.

Pour la 2e Division ou pour la Division Promotion : Eq. I (A) et 1 (B).

Pour les autres Divisions : Eq. I. Toutefois, les Ligues peuvent, sur leur demande, autoriser les joueurs jouant en équipe 1 B à participer aux Championnats.

Art. 5. — *Durée des matches et terrains.* — Pour la catégorie A (Juniors), les matches auront lieu sur un terrain régulier et la durée sera de deux demi-temps de quarante-cinq minutes.

Pour la catégorie B (minimes), les matches auront lieu, autant que possible, sur un terrain qui n'aura pas plus de 80 mètres de longueur, de 45 mètres de largeur et les buts seront de 7 mètres de largeur et 2 mètres de hauteur.

Un ballon n° 4 qui aura un diamètre de 25 pouces (19 cm. minimum) et de 26 pouces (22 cm. maximum) devra être employé.

La durée des matches pour la catégorie B sera de deux mi-temps de 30 minutes.

Il n'y aura jamais de prolongation en cas de match nul pour la catégorie B, *ni pour la catégorie A.*

Art. 6. — *Accompagnateur.* — Une équipe de Juniors ou de Minimes doit être accompagnée d'un délégué majeur de son club mandaté par une attestation écrite de ce dernier. Mention devra être faite du nom de cet accompagnateur sur la feuille d'arbitrage. Des sanctions seront prises contre les clubs qui contreviendraient à cette disposition.

Art. 7. — *Compétitions.* — Chaque Ligue est invitée à organiser un championnat de Juniors, catégorie A. Autant que possible, les Ligues feront connaître à la Commission centrale des Juniors les champions de la Ligue pour fin mars, afin de permettre à la Commission Centrale d'organiser éventuellement un championnat de groupes de Ligues

Les Clubs de Division supérieure de chaque Ligue, sauf exception dont le Bureau Fédéral sera juge, devront engager une équipe de Juniors ou Minimes dans leur épreuve régionale. Les Ligues devront obligatoirement faire figurer ces dispositions dans leurs propres règlements en prévoyant les sanctions nécessaires.

Règlement intérieur de la Commission Centrale des Juniors

homologué par le Bureau fédéral le 7 Octobre 1929

1° La Commission Centrale des Juniors est composée de huit membres nommés par le Bureau Fédéral.

2° La Commission se réunit au siège de la Fédération, le premier lundi de chaque mois, et s'il y a lieu sur convocation du Secrétaire Général de la Fédération, ou du Président de la Commission.

3° Au début de chaque saison, la Commission élit son Bureau, composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire.

4° La Commission ne peut délibérer valablement que lorsque sont présents au minimum :

a) Pour les affaires courantes, un membre de son Bureau et deux autres délégués;

b) En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le doyen d'âge préside la séance.

5° La Commission procèdera à une élection de remplacement lorsque l'un des membres de son Bureau sera démissionnaire.

Elle sera complétée par le Bureau Fédéral dans le cas où elle ne se composerait plus que de quatre membres.

6° Toutes les fonctions de la Commission sont gratuites.

7° Toutes les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées. En cas de partage égal des voix, celle du Président sera prépondérante. Chaque Membre n'aura droit qu'à une voix, et ne pourra se faire représenter par un collègue en cas d'absence.

Le vote par correspondance ne sera pas admis, mais un membre absent a le droit d'envoyer son opinion par écrit sur tous sujets portés à l'ordre du jour.

8° Le Président assure la police des séances, il a le droit de prononcer les rappels à l'ordre, et de lever ou suspendre la séance, si les circonstances l'exigent.

En application du paragraphe précédent toute décision prise après une semblable mesure du Président est nulle de plein droit.

9° Chaque séance commencera par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, et l'ordre du jour de la présente réunion, qui sera envoyé avec la convocation avant chaque séance.

1° Le Secrétaire tiendra un registre des délibérations. Toutes les délibérations seront signées par le Président et le Secrétaire. Toute modification ou observation apportée au procès-verbal devra être consignée dans le compte rendu de la séance suivante.

Le procès-verbal de chaque séance sera communiqué dans les 48 heures suivant la réunion au Secrétaire général de la Fédération, qui se chargera de l'exécution des délibérations, et insérera le procès-verbal dans le journal officiel « *Football* ».

11° La Commission des Juniors se charge de l'homologation des règlements des championnats régionaux, et des règlements de challenges et Coupes. Elle veillera à ce que le statut du joueur *Junior* et *Minime* soit respecté par tous les clubs. Elle jugera en dernier ressort tout appel d'une décision de Ligue régionale en ce qui concerne le statut fédéral des juniors ou les règlements régionaux des juniors. Elle se chargera de toute compétition interrégionale ou nationale.

Enfin elle s'occupera de la propagande en faveur des *Juniors* et des *Minimes*.

Statut Universitaire

ADOPTE PAR LE CONSEIL NATIONAL DU 16 JANVIER 1932

Article premier. — La F.F.F.A. considère comme universitaire :

1° Les élèves inscrits régulièrement :

a) à une Faculté de Droit, Sciences ou Lettres en vue de l'obtention du Certificat d'Etudes Supérieures (P.C.N.), de la licence ou d'un grade supérieur;

b) à une Faculté ou Ecole de Médecine ou de Pharmacie, en vue de l'obtention du diplôme donnant le droit d'exercer la profession de médecin, de dentiste ou de pharmacien;

2° Les élèves des Grandes Ecoles Nationales Techniques où l'on entre par concours et qui délivrent des diplômes de l'Etat;

3° Les élèves des Etablissements d'Enseignement Supérieur (Publics ou Libres) qui délivrent des diplômes reconnus par l'Etat;

4° Tout élève âgé de plus de 20 ans au 1er octobre de l'année scolaire et titulaire du baccalauréat complet, qui est inscrit régulièrement à un établissement d'enseignement secondaire où il prépare le concours d'admission à une grande école ou à une faculté;

5° Pour tout Etablissement dont la situation spéciale serait douteuse, la Commission régionale décide d'accord avec la F.F.F.A. et la direction de l'Enseignement Supérieur.

Art. 2. — Aucun universitaire ne peut prendre part aux épreuves officielles s'il est âgé de plus de 27 ans au 1er octobre de l'année scolaire en cours.

Art. 3. — La F. F. F. A. considère comme Association Sportive Universitaire toute association formée :

a) soit par des Universitaires ou des Etudiants d'Université ou de Facultés, ou d'un Etablissement d'Enseignement supérieur, privé ou libre ;

b) soit par les Associations formées par les Associations Générales d'Etudiants ou leurs sections sportives;

c) soit par les Associations Corporatives Universitaires.

Les Associations Sportives Universitaires ouvertes à d'anciens étudiants ne perdent pas leur caractère, mais ne peuvent se faire représenter dans les compétitions universitaires que par des équipes exclusivement composées de joueurs définis par l'article premier.

Art. 4. — *a*) La F.F.F.A. reconnaît la division actuelle de la France en seize universités : Universités de Paris, Caen, Rennes, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Dijon, Besançon, Strasbourg, Nancy, Lille;

b) Il est nommé au siège de chaque université, un délégué sportif d'Académie qui doit être en rapport avec les Ligues et qui est chargé de l'organisation du Championnat d'Académie;

c) Toute Association universitaire désirant s'affilier à la F.F.F.A. devra faire les démarches prévues par les Statuts et Règlements de la Fédération, en ce qui concerne les affiliations. (Déclaration à la Préfecture et insertion à l'Officiel de la République obligatoires).

d) Cette affiliation donne droit à une représentation au sein des Assemblées des Ligues, au même titre que les autres sociétés affiliées;

e) En aucun cas, les clubs déjà affiliés comme club civils n'auront droit à une double représentation.

Art. 5. — Pour les épreuves officielles strictement universitaires, l'étudiant doit être muni d'une licence délivrée par la Fédération sur justification, par la présentation devant la Ligue intéressée, du livret universitaire individuel créé par le décret du 2 août 1920, article 6, établissant la qualité d'étudiant en cours d'études.

Pour les étudiants d'Ecoles ou d'Etablissements autres que les Facultés et où le livret scolaire n'est pas obligatoire, il sera signé une attestation écrite du secrétariat de l'Etablissement, accompagnée obligatoirement de la photographie de l'étudiant, oblitérés du timbre sec, la licence universitaire ne sera délivrée que contre présentation de cette pièce. Pour les étudiants des Facultés qui seraient dispensés du livret universitaire, la même pièce dont il est fait mention ci-dessus sera exigée.

Art. 6. — L'universitaire inscrit est qualifié d'office le jour de la réception de sa licence par la Fédération. Un universitaire appartenant à un établissement, groupement ou association qui ne peut former une équipe, peut jouer avec une autre équipe de la même université.

Un universitaire ne peut demander sa licence et être qualifié que pour l'association ou club de la Faculté ou de l'Ecole à laquelle il est inscrit. S'il est inscrit à plusieurs Facultés ou Ecoles en même temps, il devra opter pour le Club ou Association sportive de l'une d'elles.

Toutefois, si la Faculté ou Ecole à laquelle il appartenait ne possède aucune association ou club affilié à la F.F.F.A. ou si elle ne veut ou ne peut continuer ou engager en Championnat universitaire une équipe, le ou les universitaires de ladite Faculté ou Ecole qui désireraient pratiquer le Football Association, au titre universitaire, pourrait demander et obtenir une licence universitaire individuelle pour la Faculté ou Ecole où ils seront inscrits et être qualifiés pour une Association universitaire affiliée, de leur choix, nominalement désignée, d'une autre Faculté ou Ecole de leur résidence.

Art. 7. — Les imprimés-licences seront fournis directement aux Ligues intéressées par la Fédération, et les Ligues les fourniront directement aux Associations universitaires.

Les dossiers de demandes de licences des étudiants de nationalité étrangère, ou ayant joué en dernier lieu à l'étranger, devront, sous peine de nullité, être établis sur des formules spéciales, revêtues d'une barre transversale de couleur différente. Les réponses aux questions posées sur ces formules relatives aux antécédents du joueur à l'étranger devront être intégralement remplies pour permettre à la Fédération Française de procéder à l'enquête prévue par l'article 21 des Règlements Généraux de la F.F.F.A. La délivrance de la licence ne sera effectuée qu'autant que l'Association Nationale quittée aura donné son autorisation.

Les demandes de licences et la carte d'identité doivent être remplies et signées par le joueur lui-même. La demande de licence devra pareillement porter la signature du secrétaire de l'Association, lequel collera la photographie sur la carte d'identité et établira le bordereau en double exemplaire. Le Secrétaire de l'Association enverra directement au secrétaire de la Ligue régionale intéressée les demandes de licences ainsi remplies et signées, de même que les bordereaux. La Ligue régionale portera sur les bordereaux, la double demande de licence et la carte d'identité, la date de réception; elle fera contresigner les bordereaux et la double demande de licence par le président de la Commission régionale universitaire en conformité des dispositions de justification prévues à l'article 5, le secrétaire de la Ligue enverra ensuite globalement les bordereaux, demandes de licences et licences à la Fédération, sous pli recommandé.

Tout dossier de demande de licence incomplet, ou qui ne parviendrait pas au Secrétaire Général de la F.F.F.A. par l'intermédiaire du Secrétaire de la Ligue, et muni du contre-seing du Président de la Commission régionale Scolaire et Universitaire, sera retourné directement au club intéressé aux fins de régularisation.

Après régularisation et apposition du timbre sec fédéral, la Fédération fera suivre aux Ligues régionales les deux fiches de demande de licences et le duplicata des bordereaux; elle retournera directement au secrétaire du club les licences ainsi régularisées.

Art. 8. — Le Bureau Fédéral nomme annuellement une Commission Scolaire et Universitaire de huit membres, chargée d'organiser les Championnats de France Scolaire et Universitaire. Cette Commission est compétente pour veiller à l'application des règlements dans les championnats universitaires régionaux et pour juger en appel et en dernier ressort les contestations survenant à l'occasion des championnats d'Académie.

Les appels à la C.C.S.U. devront être adressés au secrétariat de la Fédération dans les conditions de délais et de droits prévus à l'article 56 des Règlements Généraux, mais pour que ces appels soient valables, les appelants devront simultanément adresser à la Ligue régionale intéressée, une copie textuelle du dossier de l'appel interjeté. Ce dernier ne sera pris en considération qu'autant qu'il parviendra sous pli recommandé et accompagné du récépissé d'envoi à la Ligue régionale du duplicata de l'appel.

La Commission scolaire et universitaire organise le Championnat de France; à ce titre, elle juge les différends qui pourraient survenir dans l'organisation des matches de cette épreuve. Pour le Championnat de France exclusivement, le Bureau peut être appelé à juger en appel et dernier ressort. Chaque réclamation ou appel, tant à la Commission Scolaire et Universitaire qu'au Bureau, devra être faite dans un délai maximum de huit jours suivant la notification de la décision et être accompagnée d'un droit de 20 fr. Ce droit sera remboursé si la réclamation ou appel a été reconnu valable.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la C.C.S.U.

Statut Scolaire

DEFINITION — ADMISSION

Article premier. — La F.F.F.A. admet comme association scolaire toute association formée conformément au règlement ministériel de 1923 et affiliée d'une part à la F.F.F.A. et, d'autre part, au Comité sportif d'Académie de sa région.

Sont qualifiés scolaires tous les jeunes gens âgés de moins de vingt ans au 1er octobre de l'année scolaire en cours et faisant partie d'un établissement d'instruction public ou privé, dont ils suivent régulièrement les cours d'une classe ou section portées au prospectus de l'établissement.

Art. 2. — Toute Association scolaire qui désire s'affilier à la Fédération doit adresser directement au Secrétaire général :

1° Une demande d'affiliation en double exemplaire contenant la déclaration qu'elle admet, les statuts et règlements de la F.F.F.A., notamment le statut scolaire. Cette demande doit être signée du Secrétaire de l'Association et du Directeur de l'Etablissement;

2° Le nom et l'adresse de l'établissement, le titre de l'association, le nom et l'adresse du correspondant et les couleurs adoptées, l'emplacement du terrain s'il y a lieu.

L'affiliation scolaire est entièrement gratuite. Elle ne donne pas droit de représentation au sein des Ligues et de la Fédération.

Le double de la demande sera transmis à la Ligue régionale pour ses archives.

QUALIFICATION

Art. 3. — Aucun scolaire ne peut prendre part aux épreuves officielles s'il n'est titulaire du carnet d'éducation physique dans lequel sera collé le papillon de la F.F.F.A. au millésime de l'année courante. Ce papillon est délivré gratuitement aux Associations scolaires par la F.F.F.A. Il doit être revêtu de la signature du joueur et est valable pour une année à partir du 1er octobre.

Art. 4. — Un scolaire ne peut être qualifié que pour l'Association de l'établissement dont il suit les cours. Un scolaire changeant d'établissement en cours de saison ne pourra être qualifié que pour l'Association sportive du nouvel établissement où il va poursuivre ses études. Un scolaire est qualifié à partir du jour de la réception des demandes de papillons à la Fédération.

ADMINISTRATION

Art. 5. — Les bordereaux de demandes de papillons sont fournis par la Fédération aux Ligues régionales. Les Associations scolaires obtiendront elles-mêmes ces bordereaux des Ligues régionales.

Les bordereaux de demandes de papillons doivent être remplis par les Associations scolaires, comprendre les nom, prénom, adresse, date de naissance et signature des joueurs et être certifiés conformes par le Chef de l'établissement. Ces bordereaux devront être adressés à la Fédération en trois exemplaires identiques. Un délai de 15 jours est nécessaire à la Fédération pour la vérification des demandes et l'expédition des papillons. La Fédération retournera dans ce délai à l'Association scolaire un exemplaire du bordereau en y joignant le nombre de papillons correspondant; elle adressera le second exemplaire à la Ligue régionale et conservera le troisième pour ses archives. A la réception des papillons, l'Association scolaire fera figurer sur chacun d'eux le nom du joueur et celui-ci y apposera sa signature. Ces papillons devront être exclusivement réservés aux joueurs de l'établissement dont les noms et les signatures figurent sur les bordereaux de demandes à la Fédération. Les papillons seront ensuite collés dans les livrets scolaires d'éducation physique et sportive, à la page réservée au football.

Art. 6. — Le Bureau fédéral nomme annuellement une Commission scolaire de huit membres. Cette Commission est compétente pour veiller à l'application des règlements dans les championnats scolaires régionaux ou d'Académie et pour juger en appel et dernier ressort les contestations entre une Association scolaire et une Ligue régionale. ou un Comité sportif d'Académie.

Les appels à la C.C.S.U. contre les jugements des Ligues régionales ou des Comités sportifs d'Académie, devront être adressées au Secrétaire général de la Fédération dans les conditions de délais et de droits prévues à l'article 56 des règlements généraux (édition 1er octobre 1930) mais pour que ces appels soient valables, les appelants devront simultanément, sous pli recommandé, adresser à la Ligue régionale ou au Comité sportif d'Académie intéressé une copie textuelle du dossier de l'appel interjeté. Ce dernier ne sera pris en considération par la Fédération qu'autant qu'il lui parviendra sous pli recommandé et accompagné du récépissé d'envoi, à la Ligue régionale ou au Comité sportif d'Académie, du duplicata de l'appel.

La Commission scolaire organise le Championnat de France. A ce titre, elle juge les différends qui pourraient survenir dans l'organisation des matches de cette épreuve. Pour le Championnat de France exclusivement, le Bureau fédéral peut être appelé à juger en appel et dernier ressort. Chaque réclamation en appel, tant à la Commission scolaire qu'au Bureau devra être faite dans un délai maximum de huit jours suivant la notification de la décision et être accompagnée d'un droit de 20 francs. Ce droit sera remboursé si la réclamation ou l'appel a été reconnu valable.

Art. 7. — Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la C. C. scolaire et Universitaire.

Règlement des Terrains de Football

1° *Terrain reconnu régulier.* — Un terrain est reconnu régulier quand il a été déclaré tel par la Ligue régionale.

2° *Terrain homologué.* — Un terrain est homologué quand il satisfait à toutes les conditions du règlement ci-dessous.

TERRAIN HOMOLOGUE

A. — Terrain de Jeu

Article premier. — Le sol devra être en terre très compacte ou herbe fauchée le plus ras possible. Il devra être complètement débarrassé de cailloux et de débris de toute nature et être drainé si cela est nécessaire. Les terrains rocailleux ou sablonneux sont interdits.

La pente maxima ne devra pas excéder 0,015 millimètres par mètre.

Les terrains devront être parfaitement tracés et présenter une surface uniformément plane (sans creux ni aspérités). Aucun obstacle ne pourra se trouver sur le terrain de jeu, ni dans la partie comprise entre le tracé du terrain de jeu et de la main courante.

Le terrain devra être entièrement clos à la vue (surface du terrain et partie réservée au public). La recette devra pouvoir y être organisée et contrôlée.

Art. 2. — Pour les matches officiels, les terrains devront toujours être tracés complètement, régulièrement, et de façon très apparente. Les dimensions du terrain de jeu devront être au minimum de 95×55 mètres. Les clubs sont invités, dans la mesure des possibilités, à se rapprocher des dimensions maxima, soit 110 mètres sur 73 m. 20.

Le terrain devra être tracé exclusivement au moyen de chaux ou plâtre. Par temps de neige, les terrains devront être tracés au moyen d'ocre ou de cendre criblée.

Quel que soit le moyen de traçage employé, les lignes ne pourront pas avoir plus de 0,08 centimètres de largeur.

En cas de traçage insuffisant, l'arbitre pourra ordonner un nouveau traçage avant le match, voire même exceptionnellement à la mi-temps.

En cas d'absence de tracé réglementaire, le match ne pourra être joué.

Art. 3. — La barre transversale des buts devra être rigoureusement droite et d'une seule pièce. Cette barre, comme les poteaux de but, devra être peinte en blanc.

Les filets en corde sont obligatoires. Ils devront adhérer au sol et être en bon état de façon, qu'en aucun cas, la balle ne puisse passer dessous ou au travers.

En cas d'absence des filets, le match ne pourra avoir lieu.

Art. 4. — Un fanion, dont la hampe devra être arrondie et avoir au moins 1 mètre 52 de hauteur au-dessus du sol, sera placé à chaque angle du terrain; deux fanions de 0,30×0,30 seront mis à la disposition des juges de touche.

Art. 5. — Une main-courante en bois, en ciment, en fer ou en câbles métalliques d'une hauteur minimum de 1 m. devra entourer le terrain de jeu.

En ce qui concerne les câbles métalliques, ceux-ci devront être d'un diamètre de 0 m. 015 au minimum, et être supportés par des poteaux espacés au maximum de 2 m. et être tendus d'une façon rigide.

Lorsque la main-courante sera en bois, elle devra être placée à une distance minimum de 1 m. 50 des lignes de touche et de 2 m. 50 des lignes de but.

Si la main-courante est en fer ou en ciment, elle devra être placée à 2 mètres des lignes de touche et à 3 mètres des lignes de but.

Enfin, si la main-courante est en câbles métalliques, elle devra être distante de 3 m. 50 des lignes de touche et des lignes de but.

En cas d'absence ou d'insuffisance de main-courante le terrain ne pourra être homologué.

B. — Aménagements accessoires

Art. 6. — Des locaux convenables, distincts et fermant à clef, devront être mis à la disposition de chaque équipe. Un local séparé sera mis à la disposition de l'arbitre et des juges de touche. Ces locaux devront être isolés du public et se trouver dans l'enceinte du terrain ou à proximité immédiate. Les vestiaires devront comporter obligatoirement des bassins ou lavabos et être approvisionnés d'eau propre. Une boîte de secours contenant les objets nécessaires à un premier pansement devra toujours se trouver sur le terrain.

Art. 7. — Les dispositions devront être prises pour qu'un couloir **d'accès, strictement** réservé aux joueurs et aux officiels, soit aménagé, du vestiaire au terrain.

Art. 8. — Aucune disposition réglementaire n'est prescrite pour les tribunes. Toutefois, il est désirable que soient prévus des tribunes ou aménagements pour le public.

C. — Conditions d'Homologation

Art. 9. — Les demandes d'homologation de terrain devront être adressées par le club à sa ligue régionale et comprendre *obligatoirement : un rapport détaillé, un questionnaire et un plan. La Ligue se chargera, après examen, de transmettre ces trois documents à la Fédération, pour homologation s'il y a lieu.*

Le plan du terrain doit être dressé par un agent autorisé (géomètre, architecte, agent voyer, etc...) à l'échelle de 0,005 *millimètres par mètre et comprendre les indications suivantes :*

1° Longueur et largeur du terrain de jeu;

2° Distance de la main-courante aux lignes de but et aux lignes de touche;

3° Les cotes de nivellement des points caractéristiques du terrain.

Si par suite d'erreurs ou de modifications certaines cotes doivent être raturées, l'agent autorisé devra approuver cette surcharge en mettant sa signature en regard.

Le plan devra porter la date du mesurage sur le terrain, la signature, l'adresse et le cachet de l'agent autorisé. Ces mêmes indications devront figurer dans le cas de bleu, calque ou toute autre copie du plan.

En ce qui concerne les questionnaires, ils devront porter le cachet de la Ligue et la signature d'un membre du bureau de la Ligue. L'avis de la Ligue devra y être clairement et nettement motivé.

Tout questionnaire portant des marques de grattage ou portant des indications raturées sera refusé.

La Fédération a seule qualité pour prononcer l'homologation.

Art. 10. — Si les plans ou déclarations sont reconnus faux (cotes, nivellement, nature du sol, etc.), le terrain sera disqualifié pour toute la saison, et l'homologation annulée de plein droit.

Art. 11. — En cas de contestation, les ligues régionales désigneront un délégué auquel sera adjoint un géomètre expert. L'indemnité de déplacement et d'honoraires sera à la charge du club réclamant si la réclamation n'est pas fondée, et, dans le cas contraire, à la charge du club propriétaire du terrain.

Art. 12. — Si, après homologation du terrain, des modifications ou détériorations venaient à se produire, tant au point de vue du terrain que des aménagements accessoires, le club propriétaire du terrain devra en aviser la F.F.F.A.

D. — Sanctions

Art. 13. — Toute infraction aux articles 2, 3 et 5 entraînera, outre l'interdiction de jouer prévue par ces articles, une amende minimum de 100 francs et le remboursement de tous les frais de déplacement (joueurs, arbitres et officiels) dans les conditions prévues aux Règlements.

Art. 14. — Au cas où un club se rendrait coupable des fausses déclarations prévues à l'art. 10, ou ne se mettrait pas en règle avec l'art. 12 il serait passible d'une amende minimum de 100 francs.

E. — Police

Art. 15. — La police du terrain sera assurée par le club propriétaire. Les dispositions suivantes devront être prises : l'accès des vestiaires sera strictement interdit aux personnes autres qu'aux ayants droit. Aucun spectateur ne devra être admis à l'intérieur des mains-courantes. Le club propriétaire désignera avant le match, deux commissaires mis à la disposition de l'arbitre et spécialement chargés d'intervenir, sur sa demande, pour toute question d'ordre et de discipline.

Liste par ligue régionale des terrains homologués par la F. F. F. A. à la date du 2 août 1933

ALGER. — 2.354. Racing Universitaire d'Alger; 2.355. F. C. de Blida; 2.356. Association Sportive de St-Eugène; 2.357. Gallia Sports d'Alger; 2.358. A. S. Boufarikoise; 2.359. Groupe Sportif Orléansville.

ALSACE. — 602. Football Club Saint-Louis; 603. Association Sportive de Strasbourg N° 1, Stade Tivoli; 604. F. C. de Bischwiller; 605. Sporting Club de Schiltigheim; 606. Football Club de Haguenau 1900; 607. Sporting Club « Red Star » de Strasbourg; 608. Cercle Athlétique de Mulhouse; 610. Racing Club de Strasbourg; 611. Sports Réunis de Colmar; 612. Association Sportive de Huningue 1919; 613. Sport Club de Sélestat 1906; 614. F. C. de Mulhouse 1893; 615. F. C. de Strasbourg 1906; 616. Cercle Sportif « Mars » Bischeim; 618. F. Association d'Illkirch-Graffenstaden; 619. Union Sportive de Thann; 620. Cercle Sportif de Neuhof; 621. F. C. de Colmar 1924; 622. F. C. de Cernay 1911; 623. F. C. de Guebwiller; 624. F. C. de Saverne; 625. F C. Schweighausen; 626. S. C. Notre-Dame de Strasbourg.

AUVERGNE. — 782. Football Club Cosnois; 783. Association Sportive Montferrandaise; 787. Union Sportive Montluçonnaise; 785. Club Amical Sportif de Thiers; 789. Association Sportive Moulinoise; 790. Stade Sanflorain; 791. A. S. Ateliers de Vauzelles; 792. Stade Clermontois; 793. S. A. Vichyssois.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE. — 901. Association Sportive de Valentigney; 903. Racing Club Bourguignon; 904. Association de la Jeunesse Auxerroise; 905. Union Sportive de Belfort; 906. Sporting Club Moncellien; 907. Véloce Sport de Sens; 910. Alliance Sportive Paul-Bert d'Auxerre; 911. Football Club Sochaux-Montbéliard, Stade du Champ-de-Foire; 912. Assciation Sportive d'Hérimoncourt; 913. F. C. Chalonnais; 914. Association Sportive d'Audincourt; 915. Jeunesse Ouvrière du Creusot; 916. Bousbotte Association; 917. Racing Club Franc-Comtois; 918. Union Sportive de Colombier-Fontaine; 920. Union Sportive et Club Automobile Pontarlier; 921. U. S. Rudipontaine; 922. Union Sportive de Belfort, 2e terrain, Stade Denfert; 923. Fils de France de Beaune; 924. Football-Club de Sochaux-Montbéliard, Stade de la Forge; 925. A. S. Mâconnaise, Stade Municipal; 926. U. S. C. A. Pontarlier; 927. U. S. Blanzinoise; 928. R. C. Vesoul; 929. Bousbotte Ass. de Besançon; 930. Stade Dijonnais.

CENTRE. — 1.021. Association Sportive du Centre à Tours; 1.022. Association Sportive de Châteauroux; 1.024. Sporting Club de Chartres; 1.027. Club Athlétique des Sports Généraux Orléans; 1.033. Club Amical Sportif de Châtellerault; 1.034. Vélo Sport de Chartres; 1.035. Club Athlétique Pithiviérien; 1.036. Union Sportive de Montargis; 1.038. Ass. Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole St-Jean de Châteaudun; 1.039. Centre d'instruction physique de Romorantin;

1.048. Arago Sport Orléanais; 1.041. Union Sportive Chinonaise « La Rabelaisienne »; 1.028. Union Sportive Orléanaise du P. O.; 1.042. Association Amicale de la Jeunesse Blésoise; 1.043. Comité Sportif de Tours (Stade municipal de Grammont); 1.044. S. C. Amboisien.

CENTRE-OUEST. — 1.144. Association Sportive des Charentes, Angoulême; 1.150. Stade Olympique Chabanois; 1.152. Association Sportive Yonnaise; 1.141. Les Tigres Vendéens, Les Sables-d'Olonne; 1.155. Association Sportive de Saintes; 1.153. Stade Luçonnais; 1.154. La Fontenaisienne; 1.156. A. S. Aixoise; 1.157. U. S. Bergeracoise; 1.158. Union Sportive Sévigné à Jonzac; 1.159. Enfants de France de Bergerac; 1.160. Gallia Club Angoumaisien; 1.161. S. C. Aigrinoise; 1.162. Etoile Sportive Rochelaise.

CONSTANTINE. — 2.379. Assoc. Sportive Bonoise; 2.380. Stade Municipal de Philippeville; 2.381. Stade Municipal de Constantine.

CORSE. — 2.330. A. C. Ajaccien; 2.331. C. A. Bastiais.

LORRAINE. — 1.266. Club Sportif « Orne 19 » Anneville; 1.288. Athlétique Club d'Epinal; 1.276. Stade Saint-Michel d'Epinal; 1.261. Cercle Athlétique de Metz; 1.262. Union Sportive de Lunéville; 1.263. Union Sportive de Forbach; 1.264. Union Lorraine Moyeuvre-Grande; 1.265. Stade Universitaire Lorrain, Nancy (terrain n° 1); 1.267. Sportive Thionvilloise; 1.268. Société Sportive « Renaissance » Petite-Rosselle; 1.271. Stade Déodatien; 1.271. Association Sportive Lorraine, Nancy; 1.272. Association Sportive de Metz; 1.273. Union Sportive Thaonnaise; 1.274. Association Sportive de Sarreguemines; 1.275. Association Sportive de Remiremont; 1.277. Cercle Sportif Stiring Wendel; 1.280. Société Sportive de Nilvange; 1.281. La Renaissance Sportive Rosselange; 1.282. Sports Athlétiques de Verdun; 1.283. Société Sportive Hagondage; 1.284. Club Sportif de Longwy; 1.285. Stade Olympique de Merlebach; 1.289. Entente Sportive Hayengeoise (stade de la Haute-Neige); 1.290. Stade Universitaire Lorrain Nancy (terrain N° 2); 1.292. Ligue Lorraine (stade Municipal de Nancy); 1.293. Union Sportive de Toul; 1.294. Association Sportive de Dombasle; 1.295. Club Sportif Carpinien; 1.296. A. S. Thanonnaise (route d'Igney); 1.297. Union Lorraine Rombas; 1.298. Groupe Sp. Neuves-Maisons.

LYONNAIS. — 1.381. Union Sportive d'Annemasse; 1.383. C. S. Thonon (Terrain du F. C. route de Genève); 1.384. Club Athlétique de Gap; 1.385. Union Sportive du Pont de Cherruy; 1.388. Lyon Olympique Universitaire; 1.390. Rhône Sportif Terreaux N° 1 (Stade des Charmilles); 1.391. Rhône Sportif Terreaux N° 2 (Stade des Channées); 1.392. F. C. de Grenoble N° 1 (Stade Aimé-Bouchayer); 1.416. F. C. de Grenoble N° 2 (Stade Pinelli); 1.394. A. S. et Excursionnistes Lyonnais (Fusion A. S. Lyonnaise); 1.395. Saint-Etienne Sporting Club; 1.396. Concordia F. C. Bellegarde Coupy; 1.398. F. C. de Lyon; 1.401. Club Olympique de Saint-Chamond; 1.402. Ville de Lyon; 1.403. Amicale Sportive de Morez; 1.405. Club Olympique de Saint-Fons; 1.406. Union Montilienne Sportive; 1.408. District de la Loire; 1.409. Athlétic Club de Rive-de-Gier; 1.410. Eveil Sportif Lyonnais; 1.412. Sports Athlétiques d'Izieux; 1.413. Club Sportif de Vienne; 1.114. F. C. de Vil-

franche; 1.415. Stade Helvétique de Lyon; 1.416. Amical Club Espagnol, Lyon; 1.418. F. C. d'Annecy; 1.419. Union Sportive de Modane; 1.420. Stade Valentinois; 1.421. Club Sportif Roannais; 1.422. U. S. Bressane; 1.423. Chambéry Football Club; 1.424. Association Sportive Stéphanoise; 1.425. F. C. Annecy; 1.426. Etoile Sportive des Veauche; 1.427. Ligue du Lyonnais (Stade Municipal de Villeurbanne); 1.428. U. S. Corbelinoise; 1.429. Association Sportive Chazelloise; 1.430 Association Sportive Villefranche; 1.431. C. A. Unieux.

MAROC. — 2.342. Racing Club du Maroc; 2.343. Olympique Marocain; 2.344. Union Sportive Marocaine; 2.345. Union Sportive des Cheminots du Maroc; 2.346. Bank Union Sports de Casablanca.

MIDI. — 1.501. Olympique de Carmaux; 1.502. Union Sportive Reveloise; 1.503. Union Sportive Cazerienne; 1.506. Bagnères-Luchon Sports; 1.509. Association Sportive des Cheminots Montauban; 1.510. F. C. de Sainte-Anne de Saint-Gaudens; 1.511. Stade Toulousain Universitaire; 1.512. Union Sportive Revéloise; 1.513. Boulogne A.C; 1.514. U. S Muretaine; 1.515. U. S. Lavernosienne.

NORD. — 241. Amiens A. C. — 242. Racing Club de Roubaix; 243. Union Sportive de Boulogne; 245. Olympique Lillois; 246. Sporting Club Abbevillois; 247. Racing Club de Calais; 248. Stade Béthunois; 249. Union Sportive de Tourcoing; 250. Sporting Club de Douai; 251. Union Sportive de Perenchies; 252. Club Sportif de Watten; 253. Union Sportive Bruaysienne; 254. Union Sportive de Corbie; 255. Star Club de Caudry; 256. Racing Club d'Arras; 257. Etoile Sportive de Bully; 258. Les Carabiniers de Billy Montigny (Stade de l'Egalité); 259. Stade Roubaisien; 260. U. S. des Cheminots Béthunois; 261. U. S. de Nœux-les-Mines; 262. Excelsior Athlétic Club; 263. Cercle Athlétique de Valenciennes; 264. Iris Club Lillois; 265. Denain Athlétique; 266. Union Sportive de Saint-Pol; 267. Sporting Club de Lourches; 268. Association Sportive de Tourcoing; 270. Stade Amienois; 271. Olympique de Saint-Amand-les-Eaux; 272. Racing Club de Lens; 274 Union Sportive de Drocourt; 276. F. C. Tréport-Eu-Mers; 278. Olympique Sporting Club Halluin; 279. Union Sportive Auchel; 280. Club Athlétique Lillois (Stade Jean-Bouin); 281. Association Sportive d'Hautmont; 283. Jeunesse Athlétique Armentières; 285. Union Sportive de Liévin; 286. F. C. de Marquette; 287. Iris Club Renaissance de Somain; 288. Union Sportive des Cheminots de Lens; 289. Association Sportive Sainte-Barbe d'Oignies; 290. Union Sportive de Denain; 291. Association Sportive de Raismes; 293. Avant-Garde de Grenay; 294. Amicale des Arts de Roubaix; 295. Sporting Club Saint-Leu-Amiens; 297. Union Sportive de Valenciennes-Anzin; 299. Sporting Club Fivois (Stade Verpillot); 300. Union Sportive Auberchicourt; 301. Jeunesse Sportive de Desvres; 302. Stade Madeleinois; 304. Dechy Sports; 305. Union Sportive Escaudain; 306. Stade Heninois; 308. Montdidier Athlétic Club; 309. Athlétic Club de Cambrai (Stade Villars); 310. Rugby Club Amienois;314. Stade Heninois; 315. Union Sportive de Ham; 316. Avenir Sportif de Lomme; 317. Union Sportive de Lezennes; 318. Racing Club de Doullens; 319. Sports Ouvriers Halluinois; 320. Union Sportive Saint-Omer; 321. Racing Club de Sains-les-Mines; 322. Etoile Sportive Aire-Isbergues; 323. Union Sportive Royenne; 324. Stade Amienois; 325. Association Sportive Barlinoise; 326. Club des Amis

de la Balle Dunkerquoise; 327. F. C. Quarouble; 328. Olympique Saint-Ouennais; 329. Union Sportive de Carvin; 330. Union Sportive de Vieux Condé; 331. Cercle Sportif Avionnais; 332. Les Carabiniers de Billy Montigny (Stade des Mines de Courrières); 333. Société d'Education Physique de Blangy Bouttencourt; 334. Amicale des Anciens Elèves de Sallaumines; 335. Arras Olympique; 336. Olympique Marquois; 337. Union Sportive Avesnoise; 338. Union Sportive des Cheminots d'Hellemmes; 339. Union Sportive de Wasquehal; 340. Club Sportif d'Audruicq; 341. Union Racing Dunkerque Malo; 342. Excelsior Athlétic Club Mouvallois; 343. Fraternelle Sportive Annequinoise; 344. Racing Club du Buisson; 345. Amical Club de Croix; 346. La Jeune France de Mazingarbe-Vermelles; 347. Lommoise Sportive; 348. Sporting Club de Waziers; 349. A. S. Sinoise; 350. Olympique Amandinois; 351. Stade Portelois; 352. U. S. Roubaisienne; 353. Etoile Sportive Aire-Isbergues; 355. Union Sportive Onnaingeoise; 356. S. C. Albertin; 357. Avenir S. Wavrechain; 358. Ass. S. Hesdinoise (Stade Municipal); 359. Avant-Garde de Thumeries; 360. A. S. Pro Patria de Wingles.

NORD-EST. — 1.621. Stade de Reims, 1[er] terrain; 1.624. Club Sp. Bragard St-Dizier; 1.626. F. C. de Mohon; 1.627. U. S. de Creil-St-Just; 1.268. St. Compiégnois; 1.269. C. S. C.-A. S. T. A. Château-Thierry (Stade Municipal); 1.632. Union Athlétique de Sedan; 1.634. Club Olympique de Châlons-sur-Marne; 1.637. Union Sportive de Villers-Cotterets; 1.638. Olympique de Saint-Quentin; 1.639. Club Olympique de Chambly Moulin-Neuf; 1.641. Association Sportive de Troyes et Sainte-Savine (Stade de l'Aube); 1.642. Racing Club d'Epernay; 1.643. Sporting Club de Stade Lamort, Vitry-le-François; 1.644. U.S. Avenir et Courageuse de Romilly; 1.645. F. C. de Charleville; 1.646. Union Sportive des Deux-Vireux; 1.647. Union Sportive de Chantilly; 1.648. La Macérienne (Ville de Mézières); 1.649. Cercle Athlétique de Bayel; 1.650. Racing Club de Bohain; 1.651. Union Athlétique de Soissons; 1.652. Jeunesse Sportive de Saint-Dizier; 1.653. Veloce Club de Beauvais; 1.654. Chaumont Athlétic Club; 1.655. Stade de Reims, 2[e] terrain; 1.656. Standard Athlétic Club de Montataire; 1.648. F. C. Braux; 1.658. Stade Union laïque Troyenne; 1.659. Union Sportive de Chauny; 1.660. Energie Troyenne; 1.661. Union Sportive Laonnaise; 1.662. Groupe Sportive de Marissel; 1.663. Rethel Sportif (Stade Municipal).

NORMANDIE. — 1.741. F. C. Rouen; 1.742. Havre Athlétic Club; 1.743. Société d'Instruction Physique de Sotteville-les-Rouen; 1.744. Olympique Bas Normand d'Equeurdreville; 1.745. Union Sportive de Fécamp; 1.747. Union Sportive Quevillaise; 1.748. Stade Havrais; 1.749. Olympique de Caen; 1.751. Stade Malherbe Caennais; 1.752. Stade Saint-Lois; 1.753. Amicale Laïque de Deville-les-Rouen; 1.754. Union Sportive des Tréfileries du Havre; 1.755. Club Athlétique de Saint-Aubin-les-Elbeuf; 1.758. Association Sportive Cherbourgeoise Stella; 1.759. Bondeville, Tir, Tennis F. C.; 1.760. Charleval F. C.; 1.761. Club Sportif d'Honfleur; 1.763. F. C. Barentinois; 1.764. Bolbec Athlétic Club; 1.766. Union Sportive de Saint-Etienne du Rouvray; 1.767. Sporting Club de Bernay; 1.768. Stade de Pont-Audemer; 1.769. F. C. de Dieppe; 1.771. Espérance de Dreux; 1.772. Union Sportive de Bayeux; 1.773. Club Athlétique d'Oissel; 1.774. F. C. Espérance d'Elbeuf; 1.775. Amicale de Malaunay; 1.776. Union Sportive d'Ezy; 1.777. Sporting

Club d'Evreux; 1.778. Société des Sports Union Divaise; 1.780. Union et Concorde Bricquebectaise; 1.781. Club Sportif Gaillonnais; 1.782. Sous-District du Havre (terrain municipal); 1.783. Club Sportif d'Alençon; 1.784. S. S. Cheminots Sotteville (même terrain que N° 1.743); 1.785. Association Sportive Valognaise; 1.786. S. C. Un. Virois; 1.787. Union Sportive Flérienne; 1.788. U. S. Pétruvienne; 1.789. A. S. Trouville-Deauville; 1790. C. A. Lexovien.

ORANIE. — 2.366. Sporting Club de Sidi-bel-Abbês; 2.367. Jeunesse Populaire de Sidi-bel-Abbès; 2.368. Club des Joyeusetes; 2.369. Gallia Club Oranais; 2.370. C. A. Liberté d'Oran; 2.371. Avant-Garde Sportive de Mascara; 2.372. A. S. Marine Oranaise; 2373 Groupe Sp. d'Orléansville.

OUEST. — 421. La Mellinet Nantes N° 1 (Stade Municipal de Procé); 449. La Mellinet Nantes N° 2 (Parc des Sports de Nantes); 466. La Mellinet Nantes N° 3 (Stade Vélodrome Petit-Breton); 422. Club Sportif Jean-Bouin d'Angers; 423. Stade Lavallois; 425. Stade Briochin U. C.; 426. Stade Rennais U. C.; 427. Union Sportive du Mans (Stade Léon-Bollée); 429. Ernéenne; 430. Drapeau de Fougères; 431. Stade Nantais U. C.; 433. Association Sportive de Brest; 437. Association Sportive des Cheminots Rennais; 439. Union Sportive Douarnenaise Ploariste; 440. Union Sportive Servannaise; 442. Armoricaine de Brest; 443. Union Sportive de Concarneau; 444. Stade Lesnevien; 446. Véloce Vannetais Union Sportive; 448. Lorient Sports; 450. Cercle Paul Bert Rennes; 452. Union Sportive Ouvrière de Brest; 453. Dinard Amical Sporting Club 454. Union Sportive de Beauregard; 455. Union Sportive de Mayenne; 456. Société de Préparation militaire de Segré; 457. Union Sportive Ecommoy; 458. Etoile Sportive Saint-Michel Saint-Brieuc; 459. Etoile Dinardaise; 460. Stade Quimpérois; 463. Drapeau de Fougères (Stade de la Madeleine); 465. Union Sportive de Basse-Indre; 467. Stade Dinannais Athlétic Club; 468. Union Sp. Doloise; 469. En Avant de Guingamp; 470. S. C. Ouest Angers; 472. Club Olympique Choletais; 473. Stade Pontivyen; 474. Union Sportive Bauloise; 475. Stade Morlaisien; 476. Union Sportive Quimperloise; 477. Sporting Club Nazairien; 478. Jeanne d'Arc de Saint-Servan-sur-Mer; 479. Amicale Sportive Vitréenne; 480. U. S. La Baule; 481. La Tour d'Auvergne; 482. Les Francs Archers de la Bonne Lorraine; 483. Stade Saint-Léonard; 484. U. S. Liffréenne.

PARIS. — 1. Union Athlétique Intergad'zarts; 2. Club Athlétique de Vitry; 4. F. C. Athlétique Dyonisien; 5. Cosmopolitan Club; 7. F. C. Athlétique Dyonisien (ex-terrain du C. A. Dyonisien); 9. Stade Enghien-Ermont; 10. Rueil Athlétic Club; 11. C. A. Montreuil; 12. A. S. Transports; 13. U. S. Meudon; 15. Alsacienne Lorraine de Paris 16. Union Sportive de Pontoise; 17. A. S. Amicale; 19. Racing Club de France; 21. Red Star Olympique; 24. Stade Français (Buffalo); 79. Stade Français (Faisanderie); 25. Etoile Sportive de Colombes; 26. Union Sportive Suisse; 27. Football Club Levallois; 28. Cercle Athlétique de Paris; 31. Sporting Club Français; 32. A. F. Garenne-Colombes: 34. J. A. Saint-Ouen; 35. Sp. Club Choisy-le-Roi; 37. V. G. A. Saint-Maur (Stade Olympique); 38. U. S. Asnières; 40. Standard Athlétic Club; 41. Villemomble Sports; 42. U. S. Lagny; 46. U. S. Gennevilliers; 47. Villejuif-Kremlin Sporting Club; 48. Stade

Olympique de l'Est; 49. Club Athlétique du Bourget; 50. Sporting Club Universitaire de France; 54. Stade de l'Est; 55. C. A. Montrouge; 56. Paribas A. C.; 57. U. S. Persan-Beaumont; 59. U. S. Maison-Laffitte; 60. Saint-Georges d'Argenteuil; 62. A. S. P. T. T. (Stade Louis Pasquet — Foyer des P.T.T. d'Arcueil); 76. A. S. P. T. T. (Stade Raoul Montard); 64. C. O. Aubervilliers; 67. Club Encouragement aux Sports; 39. C. O. Basse-Seine (2e terrain); 94. C. O. Basse-Seine (1er terrain); 68. A. S. Assurances; 69. E. S. Juvisy-Viry; 70. U. S. Vésinet; 71. A. S. Française; 72. C. A. Jeunesse Parisienne; 73. U. S. Athis-Mons; 74. C. A. S. G. (1er terrain d'honneur); 75. Club Français; 77. Malabry Sportive Chatenaisienne; 78. C. A. Mantais; 80. A. S. des Gaziers de Paris; 81. A. S. Bourse (1er terrain); 82. U. S. A. Clichy; 83. A. S. Ablonnaise; 84. Groupe Sportif Boulonnais; 85. F. C. Argenteuil; 87. A. S. Préfecture de Police; 88. C. A. XIVe et de Bourg-la-Reine; 89. U. S. Massif-Central; 92. Club des X de l'Hay-les-Roses; 93. U. S. P.-L.-M.; 94. C. O. Billancourt; 95 Dourdan Sports; 97. Société Sportive Amicale; 98. J. S. Chatou; 99. S. O. Est-S. A. P.; 101. Gallia Club; 102. A. S. Bourse; 103. Racing Club de France (Stade Olympique de Colombes); 104. Cycle Routier et Sportif des Quatre-Chemins; 105. C. S. Créteil; 106. C. A. S. G. (terrain annexe); 107. Paris Université Club (Stade Pershing); 108. C. A. Etampes; 109. Vie au Grand Air de Saint-Maur (2e terrain — Parc des Sports); 110. C. S. Franconville-Plessis-Bouchard; 111. Union Sportive de Conflans-Ste-Honorine; 112. S. S. Primevères (terrain de Crosnes); 113. Football Club Meulanais; 114. Football Club Aulnaysien; 115. A. S. Montmorency; 116. A. S. Palissy-Nord; 117. A. S. Courbevoie; 118. C. A. Nanterre; 119. Stade Saint-Germanois; 120. Stade Olympique du 20e; 121. Amicale Sportive de Poissy; 122. Football Club de Corbeil; 123. Bezons A. C.; 124. A. S. Cheminots Etat; 125. U. S. Métropolitaine (terrain d'honneur); 126. U. S. Métropolitaine (terrain n° 2); 127. C. P. D. E.; 128. F. C. Corbeil; 129. Red-Star Olympique (Parc des Princes); 130. Houilles A. C.; 131. Jeunesse Sportive de Puteaux; 132. S. A. Valmy; 133. C. S. Sartrouville.

SUD-EST. — 1921. Sports Olympique de Montpellier; 1923. C. A. S. Généraux de Marseille; 1924. Olympique Alésien; 1925. Olympique de Marseille; 1926. F. C. de Sète; 1928. Sporting Club de Nîmes; 1930. Gallia Club de Lunel; 1932. F. S. de Grasse; 1933. Union Vélocipédique de Ganges; 1934. Antibes F. C.; 1936. Union Sportive de Marseille et de Saint-Loup; 1937. Jeune France de Nice; 1939. Union Sportive Seynoise (Stade de la Camargue); 1944. F. C. de Salin de Giraud; 1945. Stade Raphaelois; 1947. International F. C. de Nice; 1948. Racing Club Agathois; 1949. Union Cycliste de Vergèze; 1953. Stade Sainte-Barbe de la Grand-Combe; 1954. Athlétic Club Arlésien; 1955. Association Sportive de Cannes; 1962. Etoile Sportive de la Ciotat; 1963. Olympique Gymnaste Club de Nice; 1965. Football Athlétic Club de Nice; 1966. Sporting Victor Hugo de Marseille; 1967. Hyères F. C.; 1968. Athlétic Club du Vigan; 1969. Racing Club de Bollène; 1970. Sporting Club de Clermont; 1971. Stade Beaucairois; 1974. Ass. Sp. Cigaloise de Saint-Hippolyte-du-Fort; 1976. Sporting Club de Draguignan (stade municipal); 1977. Section Sportive d'Istres; 1978. Union Sportive Hellénique; 1979. Athlétic Club Port-de-Bouc; 1980. F. C. de Martigues; 1981. A. S. Millavoise; 1982.

A. S. Brignolaise; 1983. Star Olympique Palais-Longchamp Marseille; 1984. Club Athlétic Gombertois; 1985. Sporting Club Gogolinois; 1987. F. C. Grasse; 1988. Club Athlétique des Sports Généraux à Salon; 1989. Sport Club de Montpellier; 1990. F. C. Bessèges; 1991. S. C. Marseille (Stade Ernest Vézien); 1992. Pro Patria de Marseille; 1993. Provençale Sports (Ex-Provenava); 1994. Olympique Vaisonnais; 1995. Stade de Vallauris; 1997. Union Cycliste Vergezoise; 1998. S. C. Orange; 1999. A. S. Roquebrune Cap-Martin; 2000. Union C. de Bagnols; 2001. Ass. Sp. Fréjusienne (stade municipal); 2002. Etoile **Sp. de Port-Saint-Louis-du-Rhône.**

SUD-OUEST. — 2.102. Sp. Club de la Bastidienne; 2.103. Stade Bordelais U. C.; 2.104. Bordeaux Athlétic Club; 2.110. Club Athlétic de Bègles; 2.111. Sports Athlétiques Bordelais; 2.112. Stade Pessacais; 2.114. Floirac Club; 2.115. Association Bourbaki Pau; 2.117. Cenon Sports; 2.119. Section Burdigalienne; 2.120. Sports Athlétiques d'Arcachon; 2.121. Football Club Mont-de-Marsan (ex-terrain du Stade-Montois dit Stade Jean Lousteau); 2.123. F. C. Mont-de-Marsan (ex-terrain de l'E. S. Mont-de-Marsan); 2.124. Club Deportivo Espanol n° 1; 2.125. Sport Athlétique de Langoiran; 2.126. Etoile Sportive d'Audence; 2.127. Saint-Symphorien Sporting Club; 2.129. Club Athlétique de Carbon-Blanc (stade terrain Favols); 2.132. Association Sportive de Lacanau; 2.133. C. A. Carbon-Blanais (terrain des Flandres); 2136. Football Club Bordeaux-Bouscat (Le Jar Mérignac) 2e terrain; 2.137. Girondins Guyenne Sports (Parc de Suzon); 2.138. Amicale Sportive de Préparation Olympique de Bordeaux; 2.139. Union Sportive Castraise; 2.140. Ballon Rond Ceronnais; 2.141. Monrepos Olympique; 2.142. Saint-Ciers Sports; 2.143. Elan Béarnais; 2.144. Saint-Médard S. C.

TUNISIE. — 2.390. Stade Gaulois de Tunis; 2.391. Stade Municipal de Tunis; 2.392. Metlaoui Sp. J. S. Metlaouienne (Stade Scarabée).

AMÉNAGEMENT et ENTRETIEN
des terrains de football

EXTRAIT

du règlement des terrains de football

Terrain homologué

ARTICLE 1er. — Le sol devra être en terre très compacte ou herbe fauchée le plus ras possible. Il devra être complètement débarrassé de cailloux et être drainé si cela est nécessaire. Les terrains rocailleux ou trop sableux sont interdits.

La pente maxima ne devra pas excéder 0,015 m/m par mètre.

Les terrains devront être parfaitement tracés et présenter une surface uniformément plane, sans creux ni aspérités.

Aucun obstacle ne pourra se trouver sur le terrain de jeu, ni dans la partie comprise entre le tracé du terrain de jeu et de la main courante.

Le terrain devra être entièrement clos.

ARTICLE 5. — Une main courante en bois, en ciment ou en fer, d'une hauteur minimum de 1 mètre devra entourer le terrain de jeu.

Lorsque la main courante sera en bois, elle sera placée à une distance minimum de 1,50 des lignes de touche et de 2,50 des lignes de but. Si la main courante est en fer ou en ciment, elle devra être placée à 2,00 des lignes de touche et à 3,00 des lignes de but.

En cas d'absence ou d'insuffisance de main courante, le terrain ne pourra être homologué.

AVERTISSEMENT

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Nous donnons le coup d'envoi... avec l'espoir qu'en retour nous recevrons des appréciations éprouvées qui nous permettront de compléter et, si possible, de parfaire ultérieurement cette première étude que nous présentons.

Première en effet, car à notre connaissance l'importance des questions *sol* et *gazons* des terrains de football n'a pas encore été abordée techniquement chez nous.

Et pourtant l'évidence éclate : un joueur pourra, *sans aucun encadrement ni décor,* donner tout son art sur un terrain en bon état, c'est-à-dire sur bon sol et bon gazon; — il sera contraint, même *dans un encadrement de luxe,* de faire piteuse mine s'il patauge ou si le sol défectueux le déroute!

A BON TERRAIN, BON JEU !

Ces deux questions *sol* et *gazons* jouent un rôle tellement important qu'*on devrait les considérer* et les examiner avec un intérêt au moins égal à celui que présente l'aménagement extérieur.

Le traitement scientifique de ces parties essentielles est encore, avouons-le, plus ou moins en enfance chez nous : l'étude et la préparation du sol, le choix et la culture raisonnée des graminées, s'ils ont fait l'objet d'admirables travaux, ont été pratiquement peu appliqués aux besoins de nos terrains de football.

Doit-on voir dans cette simple constatation la cause initiale du regrettable état de beaucoup de nos terrains? Doit-on lui attribuer les flaques d'eau, le manque de gazon, la présence de cailloux parfois dangereusement acérés ?

D'autres motifs, à notre avis, ont influé sur l'établissement des stades : le pittoresque d'un cadre, un voisinage attrayant, etc, etc....

Il y a aussi, — nous le savons que trop, — la question budgétaire qui prime souvent tout : alors on prend forcément ce qu'on offre, ce qu'on trouve... C'est évident! jusqu'au jour cependant où — succès oblige, — on pourra tout de même envisager un peu d'amélioration

au sol, à la pelouse. C'est le commencement du mieux vers le bien, *c'est là aussi que nous voudrions essayer d'être un peu utiles!*

Que notre souci de documentation, — visant aussi bien la création que l'amélioration d'une situation de fait, — ne fasse pas crier « au superflu » à quelques-uns de nos collègues: les sujets traités sont plus complexes qu'on le croit et constituent un peu partout des cas d'espèce tant par la situation (région, exposition) que par la nature et les constituants du sous-sol.

Les deux fléaux (sécheresse et eau) qui sont parfois un des grands soucis des Dirigeants de Clubs ont retenu naturellement notre attention et une considération marquée a présidé, à cet égard, aux conceptions de cette première étude.

Nous avons l'espoir très vif, que tous ceux qui liront notre prose, dépourvue de style académique, pourront en retirer quelque expérience personnelle.

Nous nous estimerons très heureux si nous apprenons que nos suggestions, nos efforts n'ont pas été inutiles et nous remercions d'avance, au nom de nos Camarades de la Commission Centrale des Terrains, tous nos Collègues qui voudront bien nous aider en contribuant à faciliter plus d'un beau mach par un terrain « EN ÉTAT ».

CHAPITRE I

De la nature des sols

Nous avons mis en évidence l'importance du sol. Il faut s'y arrêter.

Qui se connait *bien* peut *bien* se soigner et *bien* se porter, dit-on; donc connaissez *bien* votre sol!

Pour le connaître, il faut l'observer, l'étudier; c'est là même une tâche préliminaire indispensable pour qui entreprend l'établissement d'un terrain de jeu.

Quelques notions *sommaires,* simples, compréhensibles pour tous, y aideront.

⁂

La couche superficielle d'une profondeur de 30 centimères environ est considérée comme sol proprement dit; la couche qui se trouve au-dessous jusqu'à 60 centimètres constitue le sous-sol.

On distingue dans les sols quatre sortes d'éléments principaux :

— le sable (silice);
— l'argile;
— le calcaire;
— l'humus (ou matière organique).

Le *sable* rend la terre meuble et par cela même perméable et facile à échauffer; c'est sa notable proportion dans une terre qui fait qu'elle est « légère ».

L'*argile* donne aux terres la ténacité, la faculté de retenir l'eau; c'est elle qui contribue à rendre les terres « fortes » et « froides ».

Le *calcaire* modère, en quelque sorte les propriétés excessives et contraires de l'argile et du sable. Il contribue puissamment à la décomposition des matières organiques dans le sol; enfin il entre pour partie dans l'alimentation des végétaux.

L'*humus* est le résidu noir provenant d'une décomposition souterraine des végétaux sous l'influence de la chaleur, de l'humidité et de certaines bactéries.

L'humus condense l'humidité du sol; il ameublit les terres fortes et donne de la consistance aux terres trop légères. Il sert également aux plantes.

⁂

La proportion variable de ces quatre principaux éléments constitutifs donne des terres très différentes qui ont été classées de la façon suivante :

1° *Terre arable* (franche);
2° *Terres argileuses :* argilo-humifère;
argilo-calcaire;
argilo-sableuse;
sablo-argileuse;

3° *Terres calcaires;*
4° *Terres sablo-calcaires;*
5° *Terres sableuses;*
6° *Terres sablo-humifères;*
7° *Terres humifères.*

Examinons-les successivement et rapidement au point de vue qui nous préoccupe; ceci a une importance capitale.

1° Terre arable. — C'est ce qu'on appelle couramment la « terre végétale ». On la qualifie également de terre immobile parce qu'elle résiste à l'action du vent, qui ne la soulève pas en poussière quand elle est sèche; également à l'action de l'eau et celle de la gelée. D'autre part l'argile y est en proportion trop faible pour que la dessication y amène un retrait considérable.

Beaucoup de circonstances concourrent à sa transformation constante : la présence de matières organiques, la désagrégation, l'action chimique des eaux, de la chaleur, du vent, de la gelée, etc...

Le prototype de la terre arable, c'est la terre franche. Sa composition peut s'approcher de :

Sable	60 à 70 %
Argile	15 à 25 %
Calcaire	5 à 10 %
Humus	5 à 10 %

plus, un peu de gravier.

Son homogénéité, sa stabilité la recommande dans nos terrains de jeu.

2° Terres argileuses. — Ce sont celles appelées généralement terres fortes. Elles contiennent au moins 30 % d'argile et peuvent même aller jusqu'à 50 %.

Les constituants sont les mêmes que ceux de la terre franche ci-dessus mais ils entrent dans sa composition en quantité différente. C'est ainsi que le calcaire et l'humus sont en quantité moindre.

Lorsque l'argile prédomine notablement, l'effet est désastreux non seulement à cause de l'imperméabilité du sol mais aussi pour la végétation fine lors des dessications d'été; le drainage est difficile et souvent inefficace et d'autre part les graminées n'ont pas une aération suffisante : on n'obtient que des gazons grossiers... quand ils résistent!

De ce qui précède et ainsi qu'on le verra plus loin, dans un autre chapitre, il ne faudrait pas rejeter impitoyablement un sol contenant un peu trop d'argile. Nous tenons à signaler que tout est cas d'espèce dans ces terrains : on ne pourra utilement les améliorer, c'est-à-dire les « amender », que d'après des données précises inhérentes à chacun d'eux et il est aléatoire de prendre comme exemple le traitement appliqué à un autre endroit d'apparence similaire.

Terre argilo-humifère. — C'est une terre décalcifiée. On peut y remédier par un apport modéré de calcaire (nous verrons sous quelle forme à un autre chapitre).

Terre argilo-calcaire. — Comme la dénomination l'indique elle est composée en partie d'argile et de calcaire. On peut n'y trouver que 10 à 20 % de sable. Elle a cependant assez de perméabilité pour soutenir, avec quelque résultat, des graminées en période sèche.

Terre argilo-sableuse. — Terre forte dont nous parlons plus haut, avec 50 et même 60 % d'argile, 10 à 20 % de sable, un peu de calcaire et d'humus. Mauvaise terre pour nos joueurs.

Terre sablo-argileuse. — Terre légère, bonne perméabilité en rai-

son de la grande proportion de sable; cette perméabilité la rend propre à l'aération, l'hydratation et l'écoulement des eaux. On peut arriver à lui donner la « tenue » nécessaire.

3° Terres calcaires. — Ce sont celles qui, d'une façon générale, ont une teneur en chaux supérieure à 10 %.

On peut en trouver qui en contiennent beaucoup plus (à l'état de carbonate de chaux); elles forment une croûte aux dessications d'été. Ces terres se prêtent mal à un bon rendement des graminées dans les terrains de jeu.

Du sable, des engrais organiques pourront utilement les améliorer.

4° Terres sablo-calcaires. — Bonne perméabilité mais facilement mobiles.

Ces terres, convenablement arrosées au moment de grande sécheresse, se prêtent assez bien à l'établissement de terrains de sport.

5° Terres sableuses. — Appelées également terres légères. Elles peuvent contenir plus de 70 % de sable.

La sécheresse en est le danger latent. En outre, elles sont assez mobiles et, sous l'action des vents desséchants, ce n'est pas un inconvénient négligeable.

Néanmoins, nous rencontrons là un sol pouvant être parfois favorable au développement des graminées, surtout si on y fait apport d'engrais organiques.

Naturellement, la perméabilité est très bonne.

6° Terres sablo-humifères. — Leur composition se rapproche de la terre dite « de bruyère » Perméabilité suffisante. Si, dans les environs, on peut se procurer un peu de terre calcaire, on pourra les améliorer de façon très appréciable.

7° Terres humifères, dénommées aussi « terreau ». — Ce sont les terres de maraîcher. Leur teneur en humus est supérieure à 10 % : de couleur brun foncé, formées de débris végétaux en décomposition, elles se présentent généralement sous une forme spongieuse et élastique.

Les gazons y viennent bien mais elles manquent de tenue pour le football.

⁂

Ceci dit, qu'on nous permette une remarque : l'examen superficiel, basé sur les données qui précèdent ne doit pas inciter à tirer trop vite une conclusion. Le sous-sol a aussi son importance; il peut apporter une consolation... comme aussi de grandes désillusions.

Deux exemples nous feront comprendre : une terre un peu « forte » reposant sur un sous-sol imperméable sera franchement mauvaise à cause de l'écoulement défectueux des eaux, tandis que si l'on rencontre un sous-sol de nature perméable, la dite terre un peu forte sera beaucoup plus apte aux terrains de sport.

De même, une terre caractérisée superficiellement « terre légère » souffrira de la sécheresse si le sous-sol est perméable (l'eau n'y séjournant pas) tandis qu'elle pourra être, dans certains cas, améliorée, si le sous-sol est de nature à pouvoir retenir un peu les eaux.

⁂

Cette question de *relation entre sol et sous-sol* n'est pas non plus à laisser ignorée. Malheureusement, à ce sujet, on ne peut établir de

règles absolues. Il est virtuellement impossible de classer pratiquement ces relations du fait de la diversité de formation des terrains, surtout dans les parages des agglomérations urbaines. Dans ceux-ci, en effet, se trouvent fréquemment d'anciens remblais, des terres remaniées plus ou moins qui constituent, soit au sous-sol artificiel, soit même un sol formant corps avec le sous-sol du fait de la même composition des constituants.

A titre documentaire, nous allons résumer ci-après, en un tableau, les principes généraux de formation et constitution de certains terrains perméables et imperméables.

Sol	Sous-sol probable	Régions d'affleurement
	Terrains imperméables	
Sable kaolinique	roche cristalline (granite syénite, gneiss).	Bretagne, Morvan, Vosges, Limousin.
Sol sableux ou limon.	roche éruptive ancienne ou récente (basalte, trachyte, porphyre).	Auvergne, Charollais, Aquitaine.
Argile	roche schisteuse (argile ou marne).	Bretagne, Anjou, Marne.
Argile ou Marne.....	argile, marne ou glaise.	Bassin de Paris, Lorraine, Bourgogne, bordure du Massif Central (sud et sud-ouest).
Crayeux	craie	Champagne, Berry, Touraine, Picardie, Aquitaine.
Limon	limon	Plateaux, Pentes de vallées, sur tous les terrains sédimentaires.
	Terrains perméables	
Calcaire	calcaire	Bassin de Paris, Lorraine, Normandie, Bourgogne, Poitou, Provence, Sud et Sud-Ouest.
Sable	roche gréseuse (grès, arkose)	répartie dans tous les terrains sédimentaires.
Gravier	alluvionnaire (sable, cailloux).	fond des vallées.

CHAPITRE II

De l'amélioration rationnelle des sols

Les qualités que nous pouvons exiger de nos sols se résument à :
— *qualité physique :* bien se comporter sous le talon du joueur;
— *qualité chimique :* bien se comporter pour la pousse du gazon.

Ces deux points étant retenus, qu'il s'agisse de création d'un terrain de jeu ou d'amélioration d'un terrain déjà établi, quelques opérations sont indispensables :

— étude du sol sans oublier son hygroscopie (eau);
— examen de l'état du gazon;
— amendements et engrais à apporter éventuellement en vue d'amélioration générale (la situation, l'exposition devront être également prises en considération).

L'examen chimique du sol pourra entraîner l'*amendement;* l'humidité excessive du terrain conduira aux *moyens physiques :* sol artificiel, drainage, etc... lorsque la situation ne sera pas irrémédiable, — une pelouse défectueuse commandera l'adaptation raisonnée, au sol, *d'associations végétales* adéquates.

Il est évident que toutes ces améliorations pourront être effectuées rapidement lors d'une création en profitant du mouvement des terres; elles demanderont forcément beaucoup plus de temps, avec moins de chances de succès, si l'on se trouve devant une situation de fait...

Ces observations formulées, nous allons envisager pratiquement les trois points techniques principaux : *Amendements, — lutte possible contre l'eau, — choix des graminées* (semences).

Cette dernière question revêtant une assez grande importance du fait qu'elle a été, jusqu'ici, passablement négligée, nous lui consacrerons un chapitre spécial plus loin.

Restent donc à examiner, pour le moment, les *amendements* et la *lutte contre l'eau.*

Amendements. — Les amendements sont des corps qui, comme leur nom l'indique, sont mélangés au sol pour l'améliorer au point de vue physique (ameublissement ou ténacité); ils l'améliorent aussi au point de vue chimique.

Les matières qui peuvent entrer en action à cet effet sont principalement :

— *les engrais organiques;*
— *les engrais chimiques;*
— *les matières minérales :* chaux (calcaire), silice (sable), alumine (argile), etc...

Etant donné (ainsi que nous l'avons dit), la grande diversité des sols, il est difficile d'appliquer des règles générales. Par des apports, on devra donc essayer de s'approcher le plus possible du prototype : à terre trop sableuse on fera apport d'argile ou marnes argileuses (et d'un peu de calcaire s'il en manque), — à terre trop argileuse on ajoutera du sable, du calcaire, etc... en proportions déterminées.

Les propriétés des engrais organiques et des engrais chimiques seront mises en évidence au chapitre « Entretien » des sols » de même que celles des matières minérales, mais en ce qui concerne ces dernières et à l'intention plus spécialement de ceux qui peuvent créer ou transformer radicalement, nous allons consacrer quelques lignes concernant l'adjonction plus ou moins massive de ces matières au sol.

⁂

Les divers amendements calcaires ont fait l'objet de controverses quant à leur rôle ou leur mode d'emploi. Les uns préconisent la chaux purement et simplement, d'autres indiquent le carbonate de chaux (calcaire ordinaire), il en est enfin qui ne voient rien de supérieur au superphosphate de chaux.

Là encore, et nous regrettons d'y revenir, — tout est cas d'espèce, il convient de prendre en considération les données respectives et des sols et des matières d'apport.

Chaux. — Dans les terres argileuses, la chaux divise l'argile et finit par l'empêcher de former une pâte peu perméable. D'autre part, la chaux est indispensable pour provoquer la vigueur des graminées de sport. Il convient d'ajouter, à ce sujet, qu'il faut en user avec discernement afin de ne pas s'exposer à appauvrir les terres en matières humiques. En outre, si l'emploi de la chaux est très utile pour neutraliser une trop grande acidité du sol, il faut signaler aussi qu'elle encourage la croissance des plantes parasitaires.

Quand on veut employer la chaux, une bonne façon de procéder est la suivante : placer la chaux vive sur le sol (préparé et ameubli) par petits tas, puis la recouvrir avec de la terre. Au bout de quelques semaines, l'humidité a réduit la chaux en poudre fine. On remue alors chaque tas, puis on l'étend ou mieux on l'incorpore à la terre.

(Se garder d'appliquer un chaulage avant ou en même temps qu'un apport de phosphate de chaux.)

Carbonate de chaux : le carbonate de chaux (calcaire commun) est soluble dans l'eau chargée de gaz carbonique (acide carbonique). Or l'eau qui circule dans le sol contenant généralement un peu d'acide carbonique, dissout donc peu à peu le calcaire rencontré (ajouté en l'occurence comme amendement) en formant ce qu'on appelle du bicarbonate de chaux. C'est ce sel qui a la propriété de « *coaguler* » *l'argile* en ameublissant la terre et, en outre, en procurant aux racines des graminées de « chaux-aliment » nécessaires.

Superphosphate de chaux : il a l'avantage d'apporter au sol, en plus de la chaux, de l'acide phosphorique avec effet rapide d'assimilation. C'est appréciable sauf dans les sols acides où, d'après Muntz et Girard, le superphosphate peut devenir un poison pour les plantes.

LA LUTTE CONTRE L'EAU

L'humidité excessive d'un terrain provient généralement d'un sol (et quelquefois d'un sous-sol) emperméable.

Il y a donc lieu de procéder à une étude physique. Le meilleur moyen est le sondage ou petit puits d'un mètre au moins de profondeur.

Ce travail révèlera peut-être, en outre, l'existence de sources ou infiltrations souterraines, de sous-sols à terre forte ou impénétrables (roc), etc... et documentera toujours très utilement.

Les cas suivants peuvent se présenter :

1° *Présence de sources souterraines;*

2° *Sous-sol constitué par matière imperméable;*

3° *Eau retenue par sol trop consistant,* c'est-à-dire terre forte.

Dans le premier cas, la solution consistera à essayer de capter ou détourner les sources lorsque cela sera possible.

L'assainissement méthodique, dans le second cas, pourra être obtenu par le « drainage ». Nous abordons là une question un peu délicate car, toujours à cause de la complexité des sols, ce qui peut être efficace dans un endroit ne servira à rien dans un autre.

Le drainage est un art et des hommes de métier sont indispensables lorsque l'opération revêt un peu d'importance. N'a-t-on pas vu, par exemple, des « amateurs » qui, se croyant aussi sûrs en matière de niveau qu'un géomètre, canalisaient l'eau d'un côté et la ramenaient, sans le savoir, dans une autre galerie plus basse du drainage!

L'établissement d'un réseau de drainage doit être précédé d'une étude en règle de tout le terrain en période d'humidité. En ce qui concerne les travaux-mêmes, laisser faire les personnes du métier qui tiendront compte et de la nature du sol et de sa constitution en vue d'éviter, soit un affaissement éventuel des drains ou leur déplacement, soit des canalisations trop petites ou trop grandes, etc...

Dans le drainage moderne, des tuyaux en terre cuite, dénommés « drains » sont disposés dans de petites tranchées suivant un ordre déterminé, formant un réseau de lignes parallèles et régulièrement espacées.

Les diamètres de ces drains varient suivant la quantité qu'ils sont appelés à recevoir.

Les plus petits, dénommés de premier ordre, se déversent dans des tuyaux d'un plus grand diamètre (second ordre) et ainsi de suite pour arriver jusqu'au fossé ou à la canalisation la plus proche.

Les eaux s'introduisent par les fissures des tuyaux qui sont posés bout à bout suivant la pente fixée pour en assurer la meilleure évacuation. (Voir pl. I.)

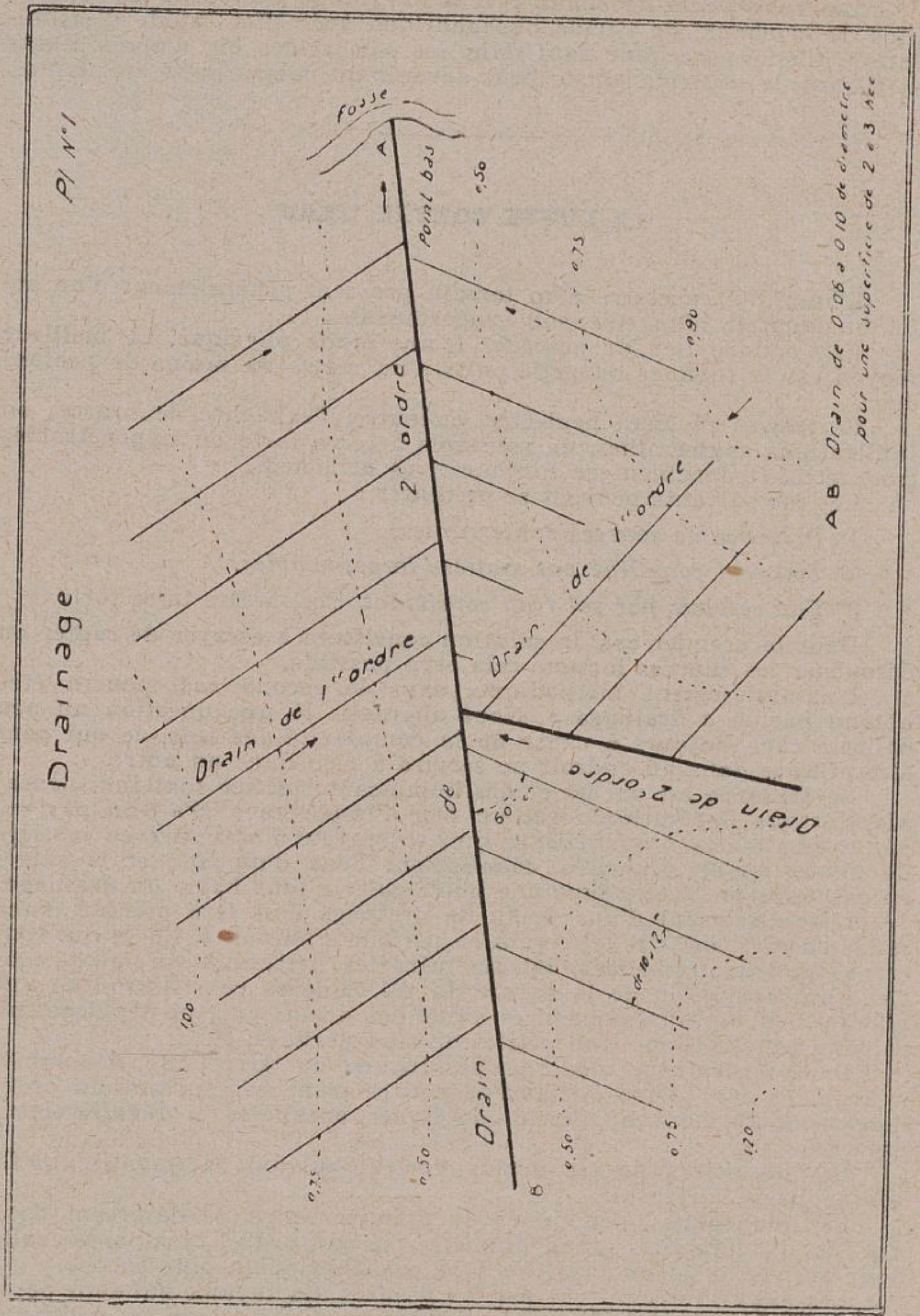
Drainage
Pl N°1
fossé
A
Point bas
Drain de 1er ordre
Drain de 2e ordre
B
AB Drain de 0.06 à 0.10 de diamètre
pour une superficie de 2 à 3 hec

Pour essayer d'être à peu près complets, nous devons encore ajouter une remarque qui peut avoir son importance : dans les terres légères, mobiles, le procédé classique d'enfouissement des drains peut devenir sans effet, à un moment donné, par suite du *piétinement continuel* et, par conséquent, d'une quasi-*imperméabilité superficielle* du terrain.

En ce qui concerne les sols de la troisième catégorie cités ci-dessus : terres fortes, argileuses, conservant l'eau en surface, *le drainage est inopérant.*

On peut alors recourir à deux procédés qui, s'ils ne sont pas aussi dispendieux que le drainage, ne sont malheureusement pas à la portée du budget de tous les Clubs.

L'un consiste à aménager d'abord le terrain en « dos-d'âne » (comme indiqué à l'alinéa ci-dessous) puis à constituer *dessus* un sous-sol et sol artificiels : le sous-sol étant constitué par de gros matériaux durs (mâchefer, scories, débris de pierres, briques, etc.) qui sera ensuite recouvert par une certaine épaisseur (au moins 30 centimètres) de terre végétale.

L'autre procédé tend à provoquer aussi l'écoulement des eaux *en surface.* A cet effet, soit dès la préparation ou établissement du terrain, soit même, — si ce n'est pas possible autrement, — petit à petit, en quelques années, par des apports constants en couverture d'amendements minéraux ou organiques, on établira ce qu'on appelle un léger « dos-d'âne » dans le sens le plus opportun en évitant cependant de dépasser, de chaque côté, la limite de pente prévue dans les règlements fédéraux. Les eaux pourront s'écouler, vers les limites du terrain, soit dans des rigoles, soit dans des tuyaux d'évacuation enterrés.

De cette façon, on pourra éviter, dans une certaine mesure, les inconvénients que connaissent trop bien beaucoup de Clubs.

CHAPITRE III

Choix des graminées

ETUDES PRÉLIMINAIRES SUR LES HERBES

Quel est le but cherché? Avoir un tapis épais de gazon court, et résistant.

A cet effet, on se tournera vers les espèces dites « gazonnantes » susceptibles de produire une herbe ferme, compacte.

Parmi les graminées, une dizaine peuvent répondre à cet usage, mais il y a lieu de choisir entre les variétés car à chaque espèce de sol doit s'adapter une association spéciale de ces graminées.

C'est volontairement que nous disons « association » car nous déconseillons l'emploi d'un seul type.

En effet, un type déterminé résistera bien à la sécheresse, par exemple, mais s'accommodera mal d'un excès d'humidité; un autre poussera très vite mais sera trop fragile, etc...

Cette association végétale peut-elle être de type standard ? Non, répétons que chaque sol comporte son « diagnostic » propre et qu'il ne doit en conséquence recevoir que les espèces de graminées aptes à y produire l'usage demandé.

Les déceptions sont nombreuses dans la culture des graminées : presque toujours elles sont le résultat d'un mauvais emploi des semences; la pureté de celles-ci n'est pas non plus sans influence. Les fournisseurs français — du moins les maisons sérieuses, — font cependant de réels efforts pour livrer des semences bien sélectionnées.

En exposant à l'un de ces fournisseurs compétents et consciencieux les données relatives à la nature du sol, son exposition, tous éléments pouvant influer sur la végétation des graminées, nul doute qu'il arrive, aussi bien que les spécialistes étrangers, à vous composer un mélange susceptible de satisfaire aux exigences de votre terrain.

D'autre part, si un Club, qui en a les moyens, peut faire lui-même ses mélanges, il lui est loisible, avant d'y procéder, d'envisager presqu'à coup sûr une réussite future en effectuant préalablement quelques petits essais, avec des proportions variables de chaque type des graminées choisies, sur des petits carrés « témoins » de même sol que le terrain de jeu. Après ces petits tâtonnements, on sera fixé une fois pour toutes et les résultats compenseront amplement les légères préoccupations exposées ci-dessus.

D'ailleurs rien ne s'oppose à ce qu'un club en difficulté avec son sol ou son gazon n'ait un ou plusieurs de ces petits « témoins » d'essais, à part, jusqu'à complète satisfaction au point de vue *amendement, engrais et rendement en gazon.*

La reproduction se présente sous deux formes : par la semence, comme indiqué ci-dessus, ou par la racine; cette dernière, dite traçante, doit être la plus recherchée pour les terrains de sport en raison de la repousse « automatique » de l'herbe.

Les meilleurs moments pour ensemencer varient un peu suivant le lieu, l'exposition, etc... D'une façon générale, Septembre-Octobre et Mars-Avril sont recommandés.

Lorsque l'ensemencement est effectué après les premières pluies d'automne, le gazon est alors plus fort et mieux garni au printemps; celui effectué au printemps pourra procurer un gazon utilisable à la fin de l'été.

On ensemencera drû à tous les endroits soumis à un piétinement intensif.

SELECTION DES GRAMINEES

Dans nos pelouses, nous avons à considérer : l'*aspect* (faciès) et surtout la *durée* (résistance) du gazon.

Ces deux qualités peuvent-elles être alliées? Oui, mais avec le temps. Nous nous expliquons.

Si l'on veut un résultat rapide, le *Ray-grass* est indiqué mais alors il faut recommencer chaque année (ou presque); sa durée est courte en effet. Il peut beaucoup mieux être utilisé pour former d'abord le fond, en protégeant les jeunes plantes des autres espèces plus tardives qui, devenues plus fortes et mieux enracinées, le remplaceront. C'est, en somme, un gazon provisoire, d'attente pour nos terrains de sport.

Pour obtenir la durée, il faudra recourir aux espèces vivaces et, fait paradoxal, semer pour faire pousser d'abord « *par en bas* ».

En effet, *il s'agira de provoquer le développement des racines,* puis des stolons qui, eux, résisteront à l'arrachement que peut entraîner le talon d'un joueur. Que l'herbe subisse un piétinement nuisible ou même une loupure accidentelle, les racines resteront pour la repousse.

Des recherches nombreuses ont été effectuées en vue de déterminer les meilleures associations végétales pouvant convenir aux terrains de sport. Parmi celles-ci nous devons signaler et louer tout particulièrement les études publiées par l'excellente revue LE GOLF. Les pelouses de golf ont quelques à-côtés communs à celles de football et l'expérience de M. C. Noskowski, Directeur de l'Office technique du Golf, a confirmé sur plusieurs points nos conceptions théoriques en ce qui concerne l'emploi rationnel de certaines graminées de préférence à d'autres.

Nous arrêtons pour le moment notre choix sur trois principales graminées : les *Agrostides*, les *Fétuques* et les *Pâturins*, qui ont fait leurs preuves.

AGROSTIDES (Agrostis) : il en existe une vingtaine de variétés, à racines droites ou traçantes.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

On peut propager cette herbe par semences ou par stolons; elle produit des gazons d'une finesse très appréciable. Au point de vue rendement rapide, elle peut apporter de grands services.

L'Agrostide *menue* supporte bien le froid; elle peut résister, jusqu'à un certain point, à la sécheresse, c'est-à-dire que des arrosages sont quelquefois indispensables.

Nous ne recommandons pas l'Agrostide *canine*, un peu trop fragile pour nos terrains de jeu.

Quant à l'Agrostide alba (A. *blanche*), nous la préconisons vivement en association. Elle pousse relativement vite, fine, et couvre bien. Elle se propage surtout la deuxième année.

Ajoutons cependant qu'en terrain lourd, elle produit des tiges un peu dures.

L'Agrostide *traçante* est recommandable également mais il est préférable d'avoir recours aux stolons comme mode de propagation.

FETUQUES (Festuca) : notre examen se bornera à deux variétés de cette graminée.

La Fétuque rouge *traçante*, en développant ses racines dans le sol, permet d'obtenir des gazons serrés qui peuvent durer. Elle se rencontre assez fréquemment dans la nature, tantôt associée à l'Agrostide commune et les Pâturins dans les endroits secs et élevés, tantôt voisinant avec l'Agrostide canine dans les terres humides et sols en contre-bas. Elle préfère surtout les sols sablonneux (sans cependant trop d'humus) et pousse même quelquefois sur un sol aride. Semée fin Mai, elle poussera assez vite, selon la température.

(N. B. : on vend quelquefois dans le commerce une Fétuque rubra, F. Chewing qui ne possède pas de stolons traçants; elle est peut-être un peu inférieure.)

On n'emploie généralement pas les Fétuques seules; presque toujours on les associe aux Agrostides.

La Fétuque *ovine*, qui produit des gazons d'une belle teinte foncée, offre une certaine résistance à la sécheresse et ce n'est pas une mince qualité. Elle est surtout précieuse dans les terrains pauvres. Assez précoce, sa vigueur est remarquable. Pas d'arrosage excessif, l'humidité lui étant pernicieuse.

Détail particulier : bien ameublir la terre pour l'ensemencement; ne pas laisser subsister de grumeaux.

PATURINS (Poa) : on en connaît également une vingtaine de variétés; seules quelques-unes sont appréciables. On leur reproche bien un manque de finesse, une lenteur de germination et aussi un besoin quasi-indispensable de fraîcheur, mais tout cela s'efface devant d'autres qualités appréciables.

Le Pâturin *des Prés* (Poa pratensis) se rencontre un peu partout; c'est un habitué de nos terrains.

D'une vitalité remarquable, poussant aussi bien en sol sec que humide (à condition qu'il soit ameubli); il a une faculté marquée pour le développement en stolons. Il entre en proportion variable dans presque tous les mélanges.

Le Pâturin *commun* (Poa trivialis) ou « herbe naturelle » croît facilement et recouvre les terres abandonnées. Il pousse partout du moment que le sol est frais et humide.

Le Pâturin *annuel* (Poa annua) : malgré sa dénomination « annuel », dure deux et trois années. La pénétration de ses racines dans le sol atteint parfois verticalement cinq centimètres.

Il est à souhaiter qu'on puisse le trouver plus facilement dans le commerce.

Le Pâturin *des bois* (némoralis) est précoce; de nature assez fine, il convient surtout aux parties ombragées.

CONCLUSION

De ce qui précède chacun peut tirer des conclusions, en tenant compte comme nous l'avons dit plusieurs fois, de l'état du sol, de son exposition, des conditions atmosphériques de la région, etc..., etc.

Les avis diffèrent en ce qui concerne les proportions à apporter dans les mélanges et aussi sur la qualité à employer.

Voici, à titre documentaire, des formules de base :

Sols ayant tendance à être secs :

Pour 100 kgs.

Agrostide blanche	20 kgs.
Fétuque ovine	40 kgs.
Pâturin des près	20 kgs.
Ray grass	20 kgs.

Sols ayant tendance à être frais :

Pour 100 kgs.

Agrostide blanche	25 kgs.
Fétuque ovine	30 kgs.
Pâturin annua (ou Pâturin des bois)	25 kgs.
Ray grass	20 kgs.

ENSEMENCEMENT : environ 30 kgs. du mélange par 1.000 mq.

CHAPITRE IV

Entretien des sols

Ce chapitre peut faire suite à celui des « Amélioration et Amendements ». En effet, les apports que nous allons préconiser peuvent, en certains cas, au bout de quelques saisons, changer notablement la nature superficielle d'un sol.

Nous avons vu que l'amendement rapide ou, pour mieux dire, l'incorporation rapide d'un amendement est chose assez aisée lors d'une création ou transformation pendant les mouvements de terres.

Il en est autrement lorsque des Clubs n'ont à leur disposition qu'un « semblant de prairie ». Quoique le sport du football s'incruste publiquement de plus en plus, combien de Municipalités n'osent encore faire le petit effort nécessaire pour procurer un espace convenable à ceux qui travaillent si bien à l'avenir de notre race ?

De ces terrains plus ou moins « pelés », faire une belle pelouse résistante est chose assez difficile si la terre ne peut être, sinon bouleversée, du moins travaillée et préparée superficiellement.

Essayons donc, avec de la patience, d'améliorer la situation et si un bon hersage ou le passage d'un scarificateur peut triturer suffisamment la terre superficielle, les semences nouvelles et les « épandages-couvertures » minéraux et organiques, quelques espoirs seront permis.

⁂

L'entretien du sol de nos terrains de jeu peut comprendre :

a) la restitution des principes *fertilisants,*

b) les apports périodiques de matières, *améliorant* petit à petit la nature même du sol (amendements).

Il comprend aussi la lutte contre les petits ravageurs de la terre (taupes, mulots, fourmis, etc.).

Les matières fertilisantes et celles améliorantes peuvent être appliquées, ensemble, régulièrement sous forme de « couverture » (épandage) modérée.

(Quelques exceptions aux mélanges seront examinées plus loin.)

Les engrais organiques (fumiers, composts, terreau, etc.) et les engrais chimiques (sulfate d'ammoniaque, superphosphate de chaux, sylvinite, etc.) pourront, d'une façon générale, être utilement mélangés avec les matières minérales améliorantes (sable, silice), argile broyée (alumine), etc...

Un examen rapide des principales propriétés de ces éléments est *indispensable* afin de pouvoir procéder rationnellement à leur emploi *qualitatif* et *quantitatif*.

Engrais organiques. — Le fumier frais, notamment celui de cheval, est à déconseiller nettement lorsqu'il n'est pas enfoui dans la terre. Il peut renfermer, en effet, des *germes tétaniques* pouvant être très dangereux pour les joueurs, en cas de chute, occasionnant une éraflure. Dans un autre ordre d'idées, ajoutons que tous les fumiers sont souvent infestés de graines d'herbes parasites dont on n'a certes pas besoin.

Les terreaux et les composts sont très employés, surtout comme véhicules des engrais chimiques. Ils peuvent servir à remplir les petites dépressions de terrain, couvrent les racines exposées, rendent le sol élastique et peuvent fournir au gazon un élément précieux.

Les terreaux doivent être, autant que possible, passés au crible avant l'application en couverture. Si on peut se procurer un peu de tourbe broyée, on la mélangera très avantageusement au terreau pour répandre sur les terrains ayant tendance à être secs : la tourbe, absorbante par nature, conservera assez longtemps une légère humidité bienfaisante.

Quant aux composts, nous donnons nettement la préférence à ceux qui ont été préparés un an ou deux à l'avance (à l'abri des grandes pluies) avec de la bonne terre végétale, des engrais chimiques et des matières et débris organiques (feuilles, tourbe, herbes marines, etc.).

Engrais chimiques : la question de sélection a donné lieu également à des controverses à l'étranger.

L'azote et l'acide phosphorique sont les éléments de base; la potasse a un emploi assez limité en raison de son aptitude à encourager le développement de certaines plantes parasites.

Le Laboratoire de St-Ives, dans le Yorkshire, qui possède un sol constitué par de la bonne terre franche, a procédé à de nombreux essais. Des expériences ont été également tentées en d'autres pays, en Allemagne notamment.

Des diverses constatations effectuées, signalons que les herbes fines telles que les Agrostides et les Fétuques, semblent bien prospérer à la suite d'applications de sulfate d'ammoniaque, alors que les Pâturins paraissent s'accommoder tout spécialement des applications de chaux au sol.

De ce besoin de chaux, ajouté à celui d'acide phosphorique, il n'y a qu'un pas pour préconiser, en outre, du sulfate d'ammoniaque (azote) les phosphates de chaux.

Continuant méthodiquement notre étude, jetons donc rapidement un coup d'œil sur ces deux principaux produits : sulfate d'ammoniaque et superphosphate de chaux.

Tout d'abord attention ! On peut employer ensemble ces deux engrais chimiques mais, — ceci pour ceux qui voudraient varier un peu, — il faut éviter le mélange du sulfate d'ammoniaque avec la

chaux ou même avec les scories de déphosphoration (ce qui occasionnerait une déperdition d'azote) (1).

Le sulfate d'ammoniaque est moins brutal que le nitrate de soude et c'est, à notre avis, l'engrais le plus efficace pour nos terrains et pelouses. Il contribue à rendre le gazon plus fin et si on y ajoute un peu de sulfate de fer (surtout lorsque ce dernier est calciné), on donne de la vigueur en détruisant les parasites. Ces deux sels doivent être mélangés avec du terreau ou compost ou matière minérale appropriée car, employés purs et surtout par temps de soleil, ils peuvent détruire la végétation.

Ajoutons que l'application absolument continue du sulfate d'ammoniaque peut conduire à une acidité excessive de certains terrains.

Le superphosphate de chaux est indiqué pour les terres pauvres en calcaire; en faisant office d'engrais, il sera un amendement très intéressant pour les terres argileuses.

Matières minérales (calcaires, sable, etc.) : nous avons, dans un précédent chapitre examiné les calcaires.

Le sable peut jouer également un rôle important. En même temps qu'on l'associe aux engrais chimiques comme amendement en épandage (couverture), il permet de corriger la nature collante d'un terrain lorsqu'il s'agit d'un sol argileux. Il y a lieu, cependant, de ne pas en faire un emploi excessif car le sol finirait par être trop mobile.

Un écueil à éviter lorsqu'on emploie le sable est de bien vérifier sa nature, sa propreté. Il peut arriver, en effet, qu'un apport-épandage de sable finisse, contrairement à l'objection ci-dessus, par former une croûte désastreuse; le fait est arrivé et cela tient tout simplement à ce que le sable employé était un peu argileux.

⁂

L'usage des apports signalés ci-dessus dépend, bien entendu, du programme que l'on a pu établir en étudiant la nature du sol.

D'une manière générale, il n'est pas recommandé de stimuler la pousse l'hiver, lorsque les plantes reposent.

N'employer qu'une formule, s'adaptant bien aux exigences du sol.

Il est toujours préférable, — répétons-le, — d'incorporer les engrais chimique dans une certaine quantité de bonne terre fine pour les sols légers et dans du sable pour les sols argileux.

Après l'épandage (qui doit être précédé du passage de la herse ou du scarificateur) il convient de râtisser et attendre quelques jours avant de rouler.

Une base indicative? Les prescriptions suivantes ont donné de bons résultats à St-Ives : tous les mois, pendant la saison de pousse, le mélange suivant, tamisé, a été appliqué avec succès :

---

(1) D'une façon générale, le sulfate d'ammoniaque ne doit pas non plus être mélangé, *hors du sol*, avec : cianamide, chaux, plâtres, marnes, cendres, phosphates, nitrate de chaux.

Il peut être mélangé avec les superphosphates, les sels de potasse, les engrais organiques.

Par 100 mq

Compost	24 kgs.
Sulfate d'ammoniaque	1 kg. 500
Sulfate de fer	0 kg. 750

Nous complétons en disant qu'à cette formule peut venir s'ajouter du superphosphate de chaux lorsque son emploi ne paraîtra pas contraire à la composition du sol.

Est-il enfin utile de répéter que, selon la nature du terrain et l'état du gazon, les intéressés seront seuls juges ? De ce fait, un compost peut être appliqué sans engrais ou bien, de même, une mince couverture de sable, seul ou en mélange.

CHAPITRE V

Entretien des gazons

Il faut d'abord partir d'un principe : que l'on ait à remuer des terres pour établir une pelouse ou que l'on se trouve devant une prairie, il ne faut pas lésiner sur la destruction des plantes parasites : chiendent, pissenlits, marguerites, plantains, etc..., sinon l'avenir réserve un coûteux entretien.

Sarclages. — Il faut exclure et détruire toute la végétation parasite qui peut mettre en danger les graminées fines en les étouffant.

Ne pas se décourager et après réensemencements partiels, malgré les précautions prises lors de l'achat des semences, continuer à surveiller l'apparition des mauvaises plantes, en particulier du fameux Trèfle blanc, appelé aussi coucou. minette. Cette plante vivace se dépouille de ses feuilles en hiver et ne laisse sous les pieds des joueurs que des tiges glissantes.

Arrosages. — La question des heures d'arrosage est controversée : nous ajouterons qu'elle le sera forcément si on reste dans une généralité. Chaque terrain, chaque pelouse a ses caractères particuliers.

Néanmoins, de beaucoup d'expériences, on peut conclure que l'arrosage du matin est recommandé pour les gazons ayant tendance à la « rouille ». L'arrosage du soir et surtout de la nuit donne, en général, de bons résultats pour les autres pelouses.

Tonte. — La tonte joue aussi son rôle dans l'entretien d'une pelouse. Rien ne sert de sélectionner et faire pousser les graminées avec tout le succès désirable si la tondeuse n'est pas mise en action aux moments opportuns.

Commencer la tonte dès que l'herbe effectue sa repousse, c'est-à-dire aux environs de Février et, d'une manière générale, suivre la température en rendant les tontes plus fréquentes si le temps s'adoucit.

Pendant les chaleurs, l'été, laisser un peu plus de longueur au gazon en abandonnant, au besoin, sur le terrain, un peu d'herbe coupée pour le protéger d'un ardent soleil.

En période de gelée, l'apport périodique de la mince couche-engrais dont nous avons parlé au chapitre « Entretien des sols » protègera un peu les gazons.

Roulage. — Lorsque la pelouse a été tondue, il est très recommandé de rouler à l'aide de fascines sur toute la surface gazonnée. Ce traitement, en ameublissant légèrement la surface du sol, donne une vigueur nouvelle aux plantes.

Le roulage ne doit se faire qu'à bon escient, c'est-à-dire eu égard à l'élasticité du terrain. Ce travail est, en général, confié à un gardien ou à une personne compétente qui sait discerner les moments opportuns d'opération. Là aussi la nature du sol sert de guide.

Réensemencements partiels. — Après bon râtissage (ou mieux passage d'un scarificateur) et émiettement de la terre superficielle, un réensemencement pourra être pratiqué par temps sec ou tout au moins en évitant que les graines restent collées sur l'herbe humide.

Rappelons qu'il convient de n'employer que des associations végétales s'accommodant avec le sol de l'endroit.

Placage. — Le placage est un procédé de gazonnage que l'on emploie, pour diverses raisons, là où il n'est pas possible de semer. On s'en sert aussi lorsqu'on a besoin de « réparer » rapidement une pelouse.

Le travail se fait de préférence au printemps, en évitant que les vents desséchants viennent contrarier la reprise.

CONTRE LES RAVAGEURS

Taupes. — On emploie généralement la noix vomique en poudre : quelques vers de terre ayant séjourné dans celle-ci et placés ensuite dans les boyaux *à l'aide d'une pince en bois* peuvent souvent vous en débarrasser.

On trouve aussi dans le commerce un petit appareil producteur d'acétylène; la forme cloche posée sur l'entrée d'une galerie provoque une pression suffisante pour expédier le gaz nocif vers les taupes.

Vers de terre. — Terribles ennemis des graminées dont ils coupent les racines; également redoutables parasites pour les sols à cause des rejets qu'ils laissent à la surface.

Divers produits sont préconisés : bichlorure de mercure, arséniate de plomb, etc. Nous ne conseillons pas de les préparer à cause de leur danger de corrosion ou de toxicité.

Arroser, le soir, avec une solution de carbonate d'ammoniaque à 2 % (rien à craindre pour le gazon, — au contraire). Les vers remonteront à la surface où on pourra les recueillir.

Rats, mulots. — Ne se gênent guère pour pratiquer, dans les sols légers, de véritables galeries.

On les détruit par des pâtes au phosphore ou du blé empoisonné qu'on trouve dans le commerce. On peut également avoir recours avec efficacité au procédé au carbure de calcium cité plus haut (voir taupes).

Notes documentaires et Conseils sur l'aménagement

POUR DETERMINER LA COMPOSITION D'UN TERRAIN PAR SES PLANTES DOMINANTES

Les plantes poussant spontanément sur un terrain donnent souvent des indications sur sa composition chimique.

Delesse et Joulie citent un certain nombre de plantes caractéristiques suivant la nature diverses des terrains :

Terrain sableux : bouleau,
roseau,
réséda jaune,
petite oseille.

Terrain calcaire : chardon,
coquelicot,
noisetier,
noyer,
fumeterre,
sauge des prés.

Terrain argileux : chicorée sauvage,
laitue vireuse,
tussilage ou pas d'âne,
agrostide traçante.

Terrain argilo-calcaire : laitue vivace,
sainfoin,
potentille rampante,
frêne commun.

Terrains partiellement submergés et acides : joncs,
mousse,
oseille sauvage,
prêle.

VITESSE DU VENT

Un arbitre ou une autre personne peut avoir, en vue d'un rapport, à prendre en considération la vitesse du vent. Voici, d'après Jean Bouchot, un moyen simple de l'évaluer approximativement.

— Un papier de soie tombe verticalement à terre	vent calme	1 m. à la sec.
— La fumée des cheminées d'habitation s'incline légèrement ..	vent insensible	2 m. à la sec.
— Le papier de soie tombe obliquement. — Les feuilles des arbres frissonnent	brise légère	3 m. à la sec.
— Le papier de soie s'envole. — Un doigt mouillé sent le souffle. — Les feuilles bruissent..	petite brise	4 m. à la sec.
— La cime des arbres se balance. — Les fumées des maisons sont rabattues; celles des usines s'inclinent. — L'eau se ride à la surface des étangs	jolie brise	5 à 7 m. à la s.
— Les fumées s'inclinent fortement. — Le gazon frissonne. — Les drapeaux flottent	bonne brise	8 à 9 m. à la s.
— Les fumées d'usines sont rabattues tout à fait. — Des tourbillons de poussière s'élèvent des routes	forte brise	10 m. à la sec.
— Les papiers s'enlèvent du sol et s'envolent. — Le vent siffle dans les feuilles des arbres ployés et hurle dans les fils télégraphiques	coup de vent	12 à 20 m.
—	tempête	30 m. à la sec.
—	ouragan	36 à 40 m.

PRELEVEMENT D'UN ECHANTILLON DE TERRE EN VUE D'EXAMEN OU D'ANALYSE

Opération très importante car d'elle dépend beaucoup l'exactitude des résultats.

Vérifier d'abord si le sol est homogène, c'est-à-dire de même nature dans toutes ses parties, ce qui peut se reconnaître à l'aspect de la terre et à la végétation.

S'il n'est pas homogène, prendre autant d'échantillons que de parties différentes, en repérant et précisant les prélèvements sur un plan.

Enlever de la surface du sol les plantes vivantes ou mortes qui couvrent la terre. Prélever ensuite une tranche de terre de la hauteur d'un fer de bêche en n'ôtant pas les pierres qui viennent, — celles-ci pouvant être une indication pour l'examinateur spécialiste.

Dans bien des cas, l'examen du sous-sol est également nécessaire. En ce cas, il faut opérer à 50 ou 60 centimètres de la couche arable.

OU FAIRE EXAMINER LES TERRES

Nous rappelons que, dans les villes suivantes, il existe des Stations ou Laboratoires où le public peut faire examiner des échantillons de terre :

Alger. — Amiens. — Arras. — Auxerre. — Avignon. — Beaune. — Béthune. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne. — Bourg. — Caen. — Chalon. — Chartres. — Châteauroux. — Cluny. — Commercy. — Epinal. — Foix. — Granville. — Laon. — Laval. — Lille. — Lyon. — Marseille. — Melun. — Montpellier. — Nancy. — Nantes. — Nevers. — Nîmes. — Olmet (Cantal). — Orléans. — Paris. — Poitiers. — Rennes. — Rethel. — Rouen. — Saint-Etienne. — Saint-Nazaire. — Toulouse. — Tours. — Versailles.

FALSIFICATION DU SULFATE D'AMMONIAQUE

Cet engrais doit renfermer 20 % d'azote.

S'il est de couleur rouge ou noirâtre, il est vraisemblable qu'il renferme des sulfocyanures, qui sont toxiques pour la végétation.

Pour les reconnaître, faire dissoudre une dizaine de grammes dans l'eau. Ajouter quelques gouttes de perchlorure de fer qui décèleront la falsification s'il se produit une coloration rouge sang.

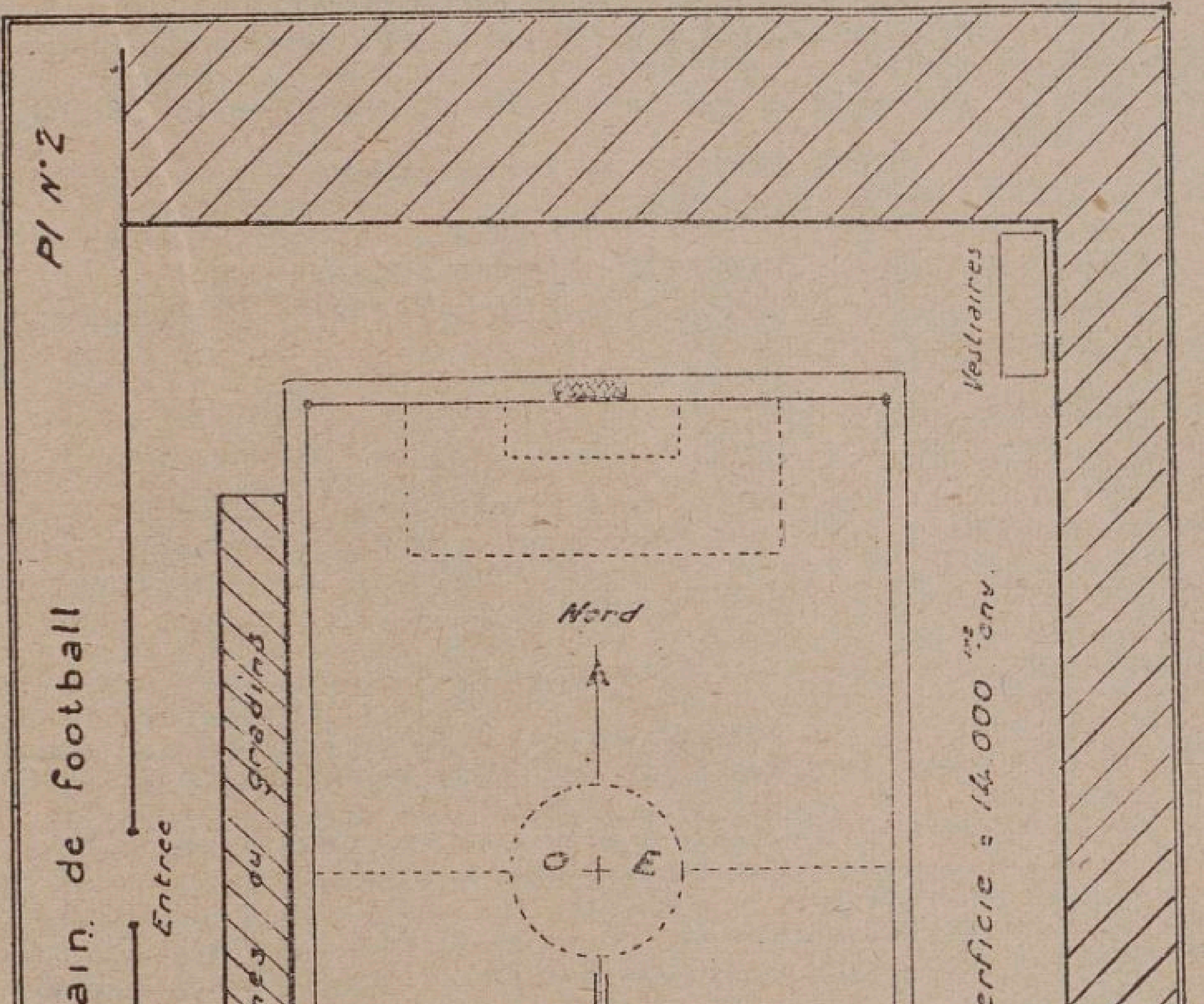
Pl N° 2
Terrain de football
Entree
Tribunes ou gradins
Nord
O + E
Sud
Vestiaires
Superficie = 14.000 m² env.
Gardien
Rue du Stade

CONSEILS SUR L'AMENAGEMENT

La superficie nécessaire à la création d'un terrain de football varie suivant les besoins des clubs. On recherchera le terrain se rapprochant le plus du rectangle ayant 70 mètres au moins de petit côté (pl. 2).

DIMENSIONS DES TERRAINS

Longueurs	Largeurs	Superficies		
—	—	—		
119,00	91,50	10.888 m²	:	Dimensions maximum.
110,00	73,20	8.052	:	Internationaux - Professionnels.
100,00	63,35	6.335	:	—
95,00	55,00	5.225	:	—
91,50	45,75	4.000	:	Dimensions minimum.
80,00	40,00	3.200	:	minimum (féminin).
100,00	60,00	6.000	:	maximum —

L'emplacement envisagé, il faut avant tout commencement d'installation, procéder à l'établissement d'un « projet-programme » bien étudié; ceci pour ne pas consacrer des dépenses à des aménagements qui seraient à déplacer dans l'avenir.

Lorsqu'il s'agit de créations importantes, tout en laissant à des compétences le soin de dresser un plan rationnel en conformité avec les prescriptions fédérales, on tiendra compte en particulier de l'orientation du terrain de jeu. Suivant les possibilités, on donnera au grand axe une direction Nord-Sud pour éviter les inconvénients du soleil dans les yeux.

La question de l'alimentation en eau est très importante et laisse trop à désirer dans bien des installations sportives.

Si l'eau sous pression ne peut être amenée sur place, étant donné l'éloignement de la canalisation existante, il faut avoir recours à la construction d'un puits en vue de l'alimentation des douches et des lavabos.

Différents systèmes sont employés pour recueillir l'eau et sa distribution; on peut envisager l'installation d'une petite moto-pompe avec régulateur.

On installera en même temps une chaudière de chauffage central qui tiendra lieu de poêle et préparera l'eau tiède pour un réservoir raccordé à la tuyauterie d'amenée d'eau.

Si l'on envisage la construction de gradins ou de tribunes, veiller à ce que ces constructions soient aussi près que possible du terrain de jeu, compte tenu des conditions imposées par le règlement sur les distances des lignes de touche.

Enfin, fait à signaler, faciliter le plus possible les dégagements nécessaires aux entrées et aux sorties des spectateurs.

On peut utiliser les terres provenant du nivellement du terrain pour la construction de gradins ou de talus maintenus par de petits murs de soutènement.

Le ciment est préférable au bois dans la construction des tribunes, non seulement à cause de l'entretien et des dangers d'incendie, mais aussi parce qu'il permet la suppression des poteaux d'appui, si gênants parfois pour les spectateurs.

On trouve facilement sous les tribunes les installations des vestiaires des joueurs et des services du stade. Les clubs doivent autant que possible faire installer un chemin privé pour les joueurs et les officiels, du terrain de jeu au vestiaire.

REGLES DU JEU

fixées par l'International Board (1)

Article premier. — Le jeu ne peut pas être joué par plus de 11 équipiers dans chaque camp.

Suivant accord fait avant le commencement d'un match (mais non pour un match joué sous les Règlements d'une épreuve des remplaçants pourront être autorisés à prendre la place des joueurs blessés (2).

Le terrain de jeu sera marqué comme l'indique le plan ci-contre.

Les dimensions seront : longueur maximum 119 mètres (130 yards); minimum 91 mètres 50 (100 yards); largueur maximum 91 mètres (100 yards); minimum 45 m. 75 (50 yards).

Le terrain de jeu sera délimité par des lignes dites lignes de limites. Celles des extrémités sont des lignes de but (goal lines); celles de côté, les lignes de touche (touch lines). Les lignes de touche forment, avec les lignes de but, des angles droits. Un drapeau, dont le piquet aura au moins 1 m. 52 1/2 (cinq pieds) de hauteur, sera placé à chaque coin du champ de jeu. Une ligne parallèle aux lignes de but sera tracée, divisant le champ de jeu en deux parties égales. Le centre du terrain sera visiblement marqué et un cercle de 9 m. 150 (10 yards) de rayon sera tracé de ce centre (3).

Les buts seront composés de deux montants placés sur les lignes de but à égale distance du drapeau de coin et espacées de 7 m. 320 (8 yards) Ils seront reliés à leur sommet par une barre transversale placée à 2 m. 440 (8 pieds) au-dessus du sol. L'épaisseur des montants et de la barre ne pourra dépasser 0 m. 125 (cinq pouces).

Deux lignes seront tracées à 5 m. 490 (6 yards) de chaque montant du goal. Elles auront 5 m. 490 (6 yards) de longueur et seront perpendiculaires aux lignes de but. Les extrémités de ces lignes seront réunies par une ligne parallèle aux lignes de but. L'espace ainsi délimité sera dénommé surface de but (goal area). De même, d'autres lignes, analogues aux précédentes, seront tracées ayant 16 m. 470 (18 yards) de longueur. L'espace ainsi délimité sera dénommé surface de réparation (penalty area).

Un point sera visiblement marqué en face et à 10 m. 980 (12 yards) de distance du milieu de chaque but; ce point est appelé point de réparation (penalty kick mark).

---

(1) Les modifications apportées en juin 1933 par l'International Board sont en italiques.

(2) Un match international est considéré comme un match joué sous les Règlements d'une épreuve. Cette décision ne lie que les 4 Associations Britanniques à l'égard des matches internationaux.

(3) Il est défendu de se servir de drapeaux dont les hampes seraient terminées par des pointes.

Les lignes de touche et de but ne peuvent être marquées par des rigoles en V. (Décision internationale, 16 juin 1902).

Le ballon sera sphérique d'une circonférence d'au moins 0 m. 685 (27 pouces) et de 0 m. 711 (28 pouces) au plus.

L'extérieur du ballon doit être en cuir et aucun produit pouvant constituer un danger pour les joueurs ne pourra être utilisé pour la confection du ballon.

Dans les matches internationaux les dimensions du jeu seront : maximum 110 mètres (120 yards) sur 73 m. 20 (80 yards), minimum 100 mètres (110 yards) sur 63 m. 35 (70 yards); et au commencement de la partie le poids du ballon devra être de 13 à 15 onces (368 gr. 54402 à 425 gr. 24310).

Art. 2. — La partie durera 90 minutes, à moins d'accord contraire.

Le camp favorisé par le sort pourra choisir soit le coup de pied d'envoi soit le côté.

Le jeu commencera par un coup de pied placé (place kick), donné au centre du jeu vers la ligne du goal opposée. Les joueurs du camp attaqué ne pourront s'approcher à moins de 9 m. 150 (10 yards) du ballon avant que le coup de pied soit donné; aucun joueur ne pourra dépasser la ligne médiane du jeu dans la direction du goal adverse avant que le coup de pied d'envoi soit donné (1).

Art. 3. — Il ne sera changé de côté qu'après la première moitié de la partie. L'arrêt, après la première moitié de la partie, ne dépassera pas cinq minutes, à moins que l'arbitre le permette. Lorsqu'un but aura été obtenu, le camp venant de le perdre aura droit à un coup de pied placé au centre du jeu, comme il est dit à l'article 2.

Après le repos, le camp qui n'aura pas donné le coup de pied d'envoi aura droit à un coup de pied placé donné au centre du jeu, toujours comme l'indique l'article 2 (2).

Art. 4. — Sauf les exceptions visées par le règlement, un but sera obtenu lorsque le ballon aura passé entre les montants et sous la barre transversale du but sans avoir été jeté, frappé de la main ou porté par un joueur du camp attaquant (voir note D).

Un match sera gagné par l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts. Si aucun but n'a été marqué ou si la marque est égale pour chaque équipe à la fin de la partie, le match sera déclaré nul.

Si la barre est déplacée pendant la partie pour une cause quelconque, l'arbitre aura le droit d'accorder un but si, d'après lui, le ballon aurait passé en dessous de la barre restée dans la position normale.

---

(1) Le coup de pied placé est un coup de pied appliqué au ballon posé sur le sol au centre du terrain de jeu. Si cette règle n'est pas observée, le coup de pied d'envoi sera recommencé. (Décision internationale, 15 juin 1903).

Il est défendu de faire donner le coup d'envoi par d'autres personnes que l'un des joueurs, exception faite pour les matches de charité. (Décision du Conseil général anglais, 25 mars 1907).

(2) Les joueurs ont droit à un repos de 5 minutes à la mi-temps. (Décision du Conseil général anglais, 15 janvier 1906).

L'arbitre doit faire observer le règlement d'après lequel le repos de la mi-temps ne peut dépasser 5 minutes, à moins qu'il ait donné son consentement à un repos plus long, ce qu'il ne doit accorder que dans des circonstances exceptionnelles. (Décision du Conseil général anglais du 8 décembre 1919).

Le ballon reste en jeu s'il touche l'arbitre ou les juges de touche (linesmen) se trouvant à l'intérieur du champ de jeu.

Le ballon touchant un poteau de but, la barre transversale ou les piquets de coin et rebondissant dans le jeu reste en jeu.

Le ballon dépassant les lignes du but ou les lignes de touche, soit à terre, soit en l'air, sera hors jeu (1).

Art. 5. — Lorsque le ballon sortira du jeu en dépassant une ligne de touche, un joueur du camp opposé à celui qui l'aura touché en dernier lieu le rejettera en jeu au point où il aura traversé la ligne de touche (2); le joueur rejetant le ballon doit se tenir debout, les deux pieds touchant le sol sur la ligne de touche ou sur le terrain situé à l'extérieur de la ligne de touche, le visage tourné vers le jeu; il rejettera le ballon au-dessus de la tête et des deux mains dans une direction quelconque; le ballon sera en jeu lorsqu'il aura été rejeté dans le jeu. En cas d'infraction à cette disposition la rentrée en touche reviendra à l'équipe adverse. Un but ne pourra être fait en jetant le ballon, et le joueur qui le jettera ne pourra reprendre part au jeu qu'après que le ballon aura touché un autre joueur. Pour toute infraction à cette dernière partie de l'article, un coup franc sera accordé à l'équipe adverse.

Art. 6. — Lorsqu'un joueur joue le ballon, tout joueur du même camp qui, au moment où le ballon est touché, est plus rapproché de la ligne de goal adverse que celui qui a touché le ballon en dernier lieu, est hors jeu (out of play). Il ne peut ni toucher lui-même le ballon, ni gêner d'aucune manière un joueur, ni influencer le jeu jusqu'à ce que le ballon ait touché à un autre joueur, à moins qu'il y ait à ce moment au minimum deux joueurs du camp adverse plus proches que lui de leur propre ligne de but (voir note F.).

Aucun joueur n'est hors jeu (out of play) dans le cas d'un coup de pied de coin (corner kick), d'une rentrée en touche (throw in) ou d'un coup de pied de but (goal kick) (voir art. 7), lorsque le ballon a touché en dernier lieu un adversaire ou s'il se trouve dans sa propre moitié du terrain de jeu au moment où le ballon a été joué par l'un de ses partenaires (3).

---

(1) Le ballon doit avoir entièrement dépassé la ligne de but ou la ligne de touche avant d'être hors jeu (décision internationale).

Cogner (knock) et porter (carry) constituent deux modes différents de manier (handle) le ballon.

(2) La touche (touch) est la partie du terrain située de chaque côté, à l'extérieur des lignes latérales.

(3) « Un joueur en position hors jeu ne commet pas une infraction à l'article 6, mais seulement quand, dans cette position, il gêne un adversaire ou prend part au jeu.

« Si un joueur en position de hors jeu avance vers un adversaire ou le ballon et qu'en agissant ainsi il influence le jeu, il doit être pénalisé. »

Si un joueur passe un croche-pied (trip) prémédité à un adversaire se trouvant en position hors jeu à l'intérieur de la surface de réparation, mais qui n'essaie de toucher le ballon, ni de barrer, un coup de pied de réparation doit être accordé.

Un drapeau peut être placé en face de chaque extrémité de la ligne médiane du jeu, mais il doit être placé au moins à 0 m. 915 (1 yard) de la ligne de touche et la hampe doit avoir au moins 1 m. 525 (5 pieds) de hauteur (décision internationale).

Art. 7. — Lorsque le ballon aura dépassé la ligne de but après avoir touché en dernier lieu un joueur du camp adverse, il sera relancé du pied par un joueur quelconque du camp dont la ligne de but aura été dépassée, après avoir été placé dans le jeu, dans la moitié de la surface de but (goal area), la plus proche du point où le ballon est sorti du jeu (goal kick) (voir note C).

Lorsque le ballon aura touché en dernier lieu un joueur du camp dont la ligne de but aura été dépassée, un joueur du camp adverse placera le ballon dans le jeu, dans un rayon de 0 m. 915 (1 yard) du piquet du drapeau de coin le plus rapproché, et le lancera du pied (coup de pied de coin).

Dans aucun des deux cas, un adversaire ne pourra s'approcher du ballon à moins de 9 m. 150 (10 yards) avant que le ballon ait été joué, et le joueur qui aura remis le ballon en jeu par un coup de pied, ne pourra pas le rejouer avant que celui-ci ait été joué par un autre joueur (1).

Art. 8. — Le gardien de but peut se servir de ses mains dans sa propre surface de réparation, mais ne peut porter le ballon (2).

Il ne peut être chargé que s'il tient le ballon en mains, ou s'il gêne intentionnellement un adversaire, ou s'il sort de la surface du but (goal area) (voir note E.).

Le gardien de but (goal-keeper) peut être changé pendant la partie, mais l'arbitre doit en être d'abord averti (3).

Art. 9. — Il est défendu de passer un croche-pied (trip), de donner un coup de pied à, de frapper ou de sauter sur un adversaire.

Aucun joueur (à l'exception du gardien de but dans sa surface de réparation), ne peut intentionnellement toucher le ballon des mains ou des bras.

Aucun joueur ne peut se servir de ses mains pour tenir ou pousser un adversaire. La charge est permise, mais elle ne doit être ni violente ni dangereuse.

Un joueur ne peut être chargé par derrière, à moins qu'il barre intentionnellement un adversaire (4).

---

(1) Le drapeau de coin ne peut être enlevé lorsque le coup de pied de coin est appliqué (décision internationale).

(2) Porter (carry) le ballon signifie faire plus de quatre pas en le portant en mains ou en le faisant rebondir sur la main.

L'arbitre et les joueurs sont obligés de se conformer à la réglementation obligeant les arbitres à revêtir un costume qui permette de les distinguer aisément des autres joueurs. (Conseil général anglais, décembre 1919).

(3) Si un gardien de but a été changé sans que l'arbitre ait été averti du fait et si le nouveau gardien de but touche le ballon à l'intérieur de la surface de réparation un coup de pied de réparation doit être accordé à l'équipe adverse (décision internationale, 17 juin 1901).

(4) Passer un croche-pied (trip), c'est faire tomber ou tenter de faire tomber un adversaire en se servant de la jambe ou bien en se baissant devant ou derrière lui.

Tous les articles du Règlement doivent être rigoureusement appliqués par les arbitres afin d'empêcher toute conduite défendue de la part des joueurs qui s'en rendent coupables et qui doivent être impitoyablement pénalisés.

Manier (handle) consiste dans le fait de jouer le ballon avec

Art. 10. — Lorsqu'un coup de pied franc a été accordé, les adversaires de celui qui donne le coup de pied ne doivent pas approcher à moins de 10 yards (9 m. 150) du ballon jusqu'à ce que le coup soit donné, à moins qu'ils se tiennent sur leur propre ligne de but.

Le ballon devra faire un tour sur lui-même, c'est-à-dire parcourir la distance de sa circonférence, pour être considéré comme joué.

Le joueur qui donne le coup de pied ne peut rejouer le ballon avant que celui-ci ait été joué par un autre équipier. Le coup de pied de départ, sauf ce que prévoit l'article 2, le coup de pied de coin et le coup de pied de but sont des coups de pied francs en ce qui concerne la signification du présent article (1).

Art. 11. — Un but peut être marqué directement sur coup de pied de coin; un but peut être marqué directement sur coup de pied franc pour infraction à la loi 9 et contre le camp qui a commis la faute, mais non sur un autre coup de pied franc.

---

préméditation de la main ou du bras. Cogner (knock on), consiste dans le fait de frapper ou de faire avancer le ballon avec préméditation de la main ou du bras.

Tenir ou pousser (hold ou push) comprend le fait de gêner un adversaire de la main ou du bras séparé du corps.

En certain cas, le fait de manier le ballon (handle), de passer un croche-pied (trip), de pousser ou de tenir un adversaire, de le frapper du pied ou de le charger par derrière, peut se présenter de façon à être considéré comme non prémédité et dans ce cas, aucune infraction aux règlements n'est commise (décision internationale, 8 juin 1912).

Les arbitres doivent faire la distinction entre le maniement intentionnel et non intentionnel, aucune infraction n'étant commise en cas de maniement non intentionnel (décision du Conseil général anglais, 1910).

L'arbitre doit permettre une charge loyale. Le fait de sauter sur un adversaire qui est toujours une infraction ne doit pas être confondu avec la charge (Conseil général anglais, 1910).

L'infraction qui consiste à charger un adversaire par derrière n'est pas commise lorsqu'un joueur, en essayant de toucher le ballon, touche un joueur par derrière, à moins que la préméditation de charger l'adversaire existe. L'arbitre est seul juge de cette préméditation; mais il a été reconnu que nombre d'arbitres appliquent le règlement plus sévèrement qu'il est nécessaire, pour assurer le jeu loyal, et il en résulte que les parties sont retardées de ce chef, sans nécessité.

Si un joueur se retourne vers son but au moment d'être chargé ou lorsqu'il prévoit avec certitude devoir l'être par un adversaire, il est considéré comme barrant intentionnellement et peut être chargé par derrière. (Décision internationale, 8 juin 1907).

Les arbitres doivent être soutenus dans leurs efforts d'empêcher tout jeu brutal.

(1) Les joueurs qui ne se retirent pas à la distance réglementaire lorsqu'un coup de pied libre est appliqué doivent en être avertis et, s'ils répètent l'infraction, être exclus.

Les arbitres sont spécialement prévenus de traiter comme une infraction sérieuse le fait pour un joueur de tenter de retarder le coup de pied libre en ne respectant pas la distance réglementaire. (Conseil général anglais, décembre 1910).

Art. 12. — Il est défendu de porter des clous sous les chaussures, à moins qu'ils ne soient enfoncés à ras du cuir, ou bien des plaques ou pièces en métal ou en gutta-percha dépassant les semelles ou les talons des chaussures ou jambières.

Si des barres ou des crampons sont appliqués aux talons ou aux semelles des chaussures, ils ne pourront dépasser 0 m. 0125 (1/2 pouce) d'épaisseur et toutes les attaches qui les fixent seront enfoncées à ras du cuir.

Les barres seront transversales et plates, elles auront au minimum 0 m. 0125 (1/2 pouce) de largeur et traverseront la largeur de la semelle de bout en bout (voir note B).

Les boutons devront être ronds et aplatis; ils auront au minimum 0 m. 0125 (1/2 pouce) de diamètre et ne seront ni coniques ni pointus. Tout joueur contrevenant à cette règle sera exclu du terrain et il ne lui sera permis de revenir sur le terrain qu'après que l'arbitre se sera déclaré satisfait et lui en aura donné l'autorisation. *Un joueur ayant quitté le terrain de jeu pour ce motif ou pour tout autre motif ne pourra revenir sur le terrain que lorsque la balle aura cessé d'être en jeu et devra se présenter à l'arbitre.* L'arbitre devra, si on le lui demande, examiner les chaussures des joueurs avant le commencement d'un match (1).

Art. 13. — Il sera désigné un arbitre qui aura à veiller à l'application des règles du jeu et à décider de tous les cas donnant lieu à discussion; ses décisions pour les questions de fait se passant dans le courant de la partie seront sans appel pour autant que cela concerne le résultat du jeu. Il prendra note de ce qui se passe et remplira les fonctions de chronométreur.

Dans le cas où l'un des joueurs se conduirait de façon inconvenante (ungetlemanly conduct), le ou les coupables seront avertis une première fois. En cas de récidive et même, en cas de violence, sans avertissement préalable, l'arbitre devra lui ordonner de quitter le terrain de jeu.

Le nom du ou des joueurs en cause sera transmis au comité compétent qui jugera le cas.

L'arbitre devra tenir compte du temps perdu soit accidentellement ou pour tout autre motif; devra suspendre le match ou le terminer, lorsque par suite de l'obscurité, de l'intervention des spectateurs ou pour tout autre motif, il le jugera nécessaire.

Dans tous les cas où une partie aura été ainsi terminée, il fera un rapport, au sujet des raisons qui l'ont fait agir, au comité compétent qui statuera suivant le cas.

L'arbitre devra accorder un coup de pied libre chaque fois qu'il jugera la conduite d'un joueur dangereuse, ou pouvant le devenir,

---

(1) L'emploi de caoutchouc mou sous les semelles ne constitue pas une infraction à l'article 12 (décision internationale).

Il est permis d'appliquer une barre en cuir demi-circulaire sous la pointe de la chaussure.

Il est défendu d'appliquer une plaque métallique demi-circulaire sous la pointe de la chaussure, même si cette plaque est recouverte de cuir.

Un joueur rentrant dans la jeu après avoir réparé ses chaussures sans en avertir l'arbitre doit recevoir un avertissement; s'il commet en outre une infraction il doit être pénalisé suivant la loi. (International Board, 13 juin 1931).

mais sans l'être suffisamment pour justifier la mise en vigueur des pouvoirs plus grands dont il est investi. Les pouvoirs de l'arbitre peuvent être exercés pour toute infraction commise pendant la suspension temporaire du jeu ou lorsque le ballon est hors jeu (voir notes G, J (1).

---

(1) Dans les matches internationaux, les arbitres devront être neutres, et les juges de touche devront être des officiels reconnus arbitres officiels par une Association nationale. (International Board, 14 juin 1930).

Dans les matches internationaux, les arbitres devront porter un veston ou un blazer d'une couleur distincte de celles qui seront portées par les équipes en présence. (International Board, 11 juin 1932).

Tout joueur quittant le terrain pendant la partie (sauf en cas d'accident), sans l'autorisation de l'arbitre, sera considéré coupable de conduite repréhensible et sera passible d'une pénalité.

Le fait d'enfreindre avec persistance l'un quelconque des règlements du jeu, rentre dans la dénomination de « conduite inconvenante » et tombe sous l'application de l'article 13. (Décision Internationale, 8 juin 1907).

Un joueur n'a pas le droit par paroles ou par gestes de montrer son dissentiment à l'égard d'aucune décision de l'arbitre. Un arbitre doit considérer une infraction à cette instruction comme « une conduite inconvenante ». (International Board, 14 juin 1930).

Il est du devoir de l'arbitre de veiller à ce que tous les coups de pied libres, coups de pied de but et coups de pied de coin soient régulièrement appliqués.

Tous les rapports d'arbitres doivent être remis dans les deux jours suivant le fait qui les a motivés (dimanche non compris) et un rapport sera considéré comme remis lorsqu'il aura été reçu par la poste de la façon usuelle. (Décision internationale, 11 juin 1910).

Tous les clubs doivent apposer sur leur terrain des affiches menaçant d'expulsion toute personne se rendant coupable d'insultes ou de conduite inconvenante à l'égard de l'arbitre.

Tout acte de mauvais gré vis-à-vis de l'arbitre, commis loin du terrain de jeu, sera puni comme s'il avait été commis sur le terrain même.

Il est du devoir de toutes les personnalités officielles de chaque club et de tous les arbitres, de faire connaître au Comité compétent tout acte de mauvais gré pouvant porter atteinte au bon renom du jeu de football. Les dirigeants des clubs doivent faire connaître sans délai au dit Comité toute infraction aux règlements.

Les juges de touche qui observent pendant une partie des incidents pouvant nuire au bon renom du jeu doivent en avertir immédiatement l'arbitre si celui-ci n'a pas pu constater le fait.

Si l'arbitre néglige de faire rapport au Comité des faits répréhensibles qu'il a constatés et qu'il soit prouvé dans l'opinion de Comité que ces faits nécessitent une enquête, il sera suspendu ou autrement puni.

Les clubs doivent (partout où il est possible de le faire) installer un chemin privé destiné aux officiels et aux joueurs depuis le vestiaire, jusqu'au terrain de jeu.

Si un joueur s'adresse à l'arbitre de façon violente ou inconvenante, sa conduite tombe sous l'application de l'article 13.

Les arbitres doivent réprimer rigoureusement toute infraction

Art. 14. — Deux juges de touche seront choisis qui auront à décider (sous réserve de l'approbation de l'arbitre) si le ballon a franchi les limites et quel est le camp ayant droit à un coup de pied de coin, à un coup de pied de but ou à une rentrée de touche. Les juges de touche aideront l'arbitre dans l'application des règlements du jeu. En cas d'ingérence non justifiée des juges de touche, comme aussi au cas où la conduite du juge de touche laisserait à désirer, l'arbitre aura le droit de lui ordonner de quitter le jeu et de le remplacer. Un rapport à ce sujet devra être adressé au comité compétent qui appliquera les mesures qu'il jugera nécessaires (voir notes A et H) (1).

Art. 15. — Lorsqu'un point quelconque sera en discussion, le ballon sera considéré en jeu jusqu'à ce qu'une décision ait été prise.

Art. 16. — En cas d'arrêt temporaire de la partie, si le ballon n'a dépassé ni les limites latérales, ni les lignes de but, la partie sera reprise comme suit : à l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'arrêt, l'arbitre le laissera tomber à terre, et il sera en jeu après avoir touché le sol. Si le ballon sort des limites avant d'avoir été touché par un joueur, l'arbitre le laissera à nouveau tomber à terre. Aucun joueur ne peut toucher le ballon avant qu'il ait touché le sol. Un coup franc sera accordé pour toute infraction à cette disposition.

Art. 17. — Pour toute infraction aux articles 6, 8 ou 10 ou pour l'expulsion d'un joueur par application de l'article 13, le camp opposé

---

de la part des joueurs, des dirigeants de clubs ou des spectateurs. (Décision officielle, 14 décembre 1903).

Sans l'autorisation de l'arbitre, personne ne sera admis sur le terrain de jeu à l'exception des joueurs et des juges de touche. Les arbitres et les entraîneurs qui n'observent pas ce règlement s'exposent à une sanction.

Est considéré comme tombant sous l'application de l'article 13, le fait qu'un Comité, ou un club, ou un joueur, ou un dirigeant, ou un membre d'un Club, ou d'un Comité aurait offert ou tenté d'offrir toute compensation, quelle qu'elle soit, à un autre club ou à un ou plusieurs joueurs d'un club à l'effet d'influencer le résultat du match.

Il est du devoir de l'arbitre d'agir sur l'intervention des juges de touche au sujet des incidents dont il n'aurait pu lui-même se rendre compte. (Décision du Conseil général anglais, mars 1920).

Si, dans l'opinion de l'arbitre un joueur a été sérieusement blessé, le jeu doit être arrêté, le joueur de suite transporté en dehors du terrain de jeu, et le jeu repris. Si un joueur est légèrement blessé, le jeu ne doit être arrêté qu'au moment où la balle aura cessé d'être en jeu.

(1) Autant que possible les juges de touche devront être neutres. Les juges de touche, lorsqu'ils sont neutres, doivent attirer l'attention de l'arbitre sur tous les cas de conduite violente ou inconvenante et, de façon générale, l'aider à diriger régulièrement le jeu.

Lorsque les juges de touche sont neutres, leur avis peut être demandé par l'arbitre pour juger si le ballon a ou non dépassé la ligne de but (entre les poteaux).

Un joueur suspendu ne peut être nommé ni juge de touche ni arbitre.

Un juge de touche peut, par application de l'article 14, appeler l'attention de l'arbitre sur toute infraction nette des règlements qu'il aurait constatée et qu'il jugerait n'avoir pu être aperçue par l'ar-

à celui auquel appartient le joueur coupable de l'infraction aura droit à un coup de pied franc, à donner à l'endroit où l'infraction a été commise (1).

Pour toute infraction intentionnelle à l'article 9 en dehors de l'enceinte de réparation ou par le camp attaquant à l'intérieur de la surface de réparation un coup franc sera accordé au camp opposé à l'endroit où l'infraction a été commise. Pour toute infraction intentionnelle à l'article 9 par le camp défendant à l'intérieur de la surface de réparation l'arbitre accordera aux joueurs du camp opposé un coup de pied de réparation qui sera donné au point de réparation dans les conditions suivantes :

Tous les joueurs, à l'exception du joueur donnant le coup de pied de réparation et du gardien de but du camp adverse, devront se placer à l'intérieur du terrain, mais en dehors de la surface de réparation et au moins à 10 yards (9 m. 150) du point où doit être donné le coup de pied.

Le gardien de but du camp adverse doit rester sur sa ligne de but jusqu'à ce que le coup de pied de réparation soit donné (2).

Le ballon doit être lancé en avant. Il sera en jeu aussitôt que le coup de pied aura été appliqué et un but peut être marqué d'un coup de pied de réparation, mais le joueur qui aura donné le coup de pied ne pourra toucher le ballon à nouveau avant que celui-ci ait touché un autre joueur. S'il en est besoin, la partie pourra être prolongée de manière à laisser donner le coup de réparation.

Un coup de pied libre sera accordé au camp opposé si le ballon n'est pas lancé en avant ou est touché de nouveau par le joueur appliquant le coup de pied avant d'avoir touché un autre joueur. L'arbitre a le droit de ne pas appliquer les prescriptions du présent article dans le cas où, en l'appliquant, il croirait favoriser le camp qui a commis l'infraction (v. note 1).

Si lorsqu'un coup de pied de réparation est donné, le ballon passe entre les poteaux sous la barre, le but ne pourra être annulé par suite d'infraction au présent article commise par le camp défendant (3).

---

bitre. L'arbitre doit examiner ces cas avec les juges de touche, spécialement lorsque ceux-ci sont neutres. (Décision du Conseil général anglais, 14 décembre 1903).

Les juges de touche qui observent des incidents sur le terrain de jeu susceptibles de jeter le discrédit sur le football doivent, si ces incidents ont échappé à l'arbitre, l'en informer immédiatement. Si un arbitre néglige de faire un rapport sur un cas de mauvaise conduite qu'il a constaté, et qu'il soit prouvé par le comité compétent que cet acte était de nature à susciter une enquête, l'arbitre devra être suspendu ou être l'objet d'une autre sanction.

Il est du devoir des arbitres d'agir sur l'information des juges de touche neutres en suite aux incidents qui auraient pu échapper à leur attention. (Conseil, mars 1920).

(1) Un coup de pied franc est un coup de pied dans toute direction que le joueur désire appliquer au ballon posé à terre. Les coups de pied en place, coup de pied franc et coup de pied de réparation ne peuvent être appliqués avant que l'arbitre en ait donné le signal.

Le fait de manier le ballon (handle) ou de passer un crochepied, de pousser, de frapper du pied et de tenir un adversaire ou de le charger par derrière peut être non prémédité et, dans ce cas,

NOTES

Note A (art. 14). — Dans tous les matches importants, il est désirable que les juges de touche ne fassent partie d'aucun des deux clubs engagés dans la partie. Ces juges de touche doivent attirer l'attention de l'arbitre sur les cas où le jeu de l'équipier serait trop violent et, d'une manière générale aider l'arbitre à appliquer toutes les règles du jeu.

Les arbitres dans les matches internationaux doivent être d'un pays neutre, et les juges de touche doivent figurer sur la liste des arbitres officiels d'une association nationale.

Note B (art. 12). — Le fait d'appliquer du caoutchouc « mou » aux semelles ne constitue pas une infraction à l'article 12.

---

aucune pénalité ne doit être appliquée. (Décision internationale, 16 juin 1902).

(2) Les mots « doit rester » signifient que le gardien de but ne doit pas remuer les pieds jusqu'à ce que le coup de pied de réparation soit donné.

Si sur un coup de pied de réparation, le ballon rebondit des montants ou de la barre transversale du but et que le joueur qui a donné le coup de pied touche de nouveau le ballon, un coup de pied franc doit être accordé au camp opposé.

Le fait de manier le ballon ou de faire un croche-pied, de pousser, de frapper du pied et de tenir un adversaire ou de le charger par derrière peut être non prémédité, et, dans ce cas, aucune pénalité ne doit être appliquée. (International Board, 16 juin 1902).

Le coup de pied de réparation ne peut être accordé que pour les neuf fautes suivantes, commises avec préméditation par un joueur du camp défendant dans sa propre surface de réparation :

1. — Passer un croche-pied;
2. — Frapper du pied un adversaire;
3. — Sauter sur un adversaire;
4. — Tenir le ballon de la main (handle) ;
5. — Tenir un adversaire (hold) ;
6. — Pousser un adversaire (push) ;
7. — Charger un adversaire violemment ou dangereusement;
8. — Charger un adversaire par derrière;
9. — Frapper un adversaire.

Si un joueur passe un croche-pied (trip), avec préméditation, à un adversaire en position hors-jeu (off-side) à l'intérieur de la surface de réparation (penalty area) alors que cet adversaire n'essaie pas de jouer le ballon ou de barrer un joueur du camp opposé, un coup de réparation doit être accordé contre le joueur qui a passé le pied avec préméditation.

Un coup de pied de réparation (penalty kick) peut être accordé quelle que soit la position du ballon au moment où l'infraction a été commise pourvu que le ballon soit *en jeu*. (Décisions internationales 14 juin 1924 et juin 1933).

Si le gardien de but a été changé sans que l'arbitre ait été prévenu et si le nouveau gardien de but touche le ballon de la main à l'intérieur de la surface de réparation, un coup de pied de réparation doit être accordé. (Décision internationale, 17 juin 1901).

Lorsque la partie est prolongée pour permettre qu'un coup de pied de réparation soit donné, le but est marqué même si le ballon

Note C (art. 7). — Il est interdit d'enlever le drapeau de coin pour appliquer le coup de pied de coin.

Notre D (art. 4). — Le ballon tout entier doit avoir dépassé la ligne de but ou les lignes de touche pour être hors jeu.

Note E (art. 8). — Si le gardien de but a été changé sans que le changement ait été notifié à l'arbitre et que le nouveau gardien de but manie le ballon dans la surface de réparation, un coup de pied de réparation (penalty kick) doit être accordé.

Note F (art. 6). — Le libellé de l'article 6 commence comme suit :

« Lorsqu'un joueur touche le ballon, tout joueur du même camp qui, au moment où le ballon est touché, est plus rapproché de la ligne de but adverse que celui qui a touché le ballon en dernier lieu, est hors jeu (out of play), etc., etc. »

Ce libellé est très clair, tous les joueurs du même camp que celui qui a touché le ballon en dernier lieu peuvent être hors jeu (off-side) s'ils se trouvent devant le ballon au moment où il a été touché en dernier lieu, mais ne peuvent pas être hors jeu (off-side) s'ils se trouvent derrière le ballon à ce même moment.

En résumé, donc :

1. Un joueur est toujours hors jeu s'il se trouve devant le ballon au moment où celui-ci a été touché en dernier lieu par un partenaire, à moins qu'il y ait deux adversaires plus proches que lui-même de leur propre ligne de but.

2. Il n'est jamais hors jeu s'il a, dans ces mêmes conditions, deux adversaires plus proches que lui-même de leur propre ligne de but.

3. Un joueur n'est jamais hors jeu si le ballon a touché en dernier lieu un adversaire ou un partenaire plus proche que lui-même de la ligne de but adverse.

4. Il faut noter qu'un joueur hors jeu ne peut, d'aucune manière que ce soit, gêner un adversaire.

Note G (art. 13). — Il est du devoir de l'arbitre de veiller à ce que tous les coups de pied franc, les coups de pied de but et les coups de pied de coin soient donnés régulièrement.

Note H (art. 14). — Les juges de touche peuvent être interrogés

---

est touché par le gardien de but avant de pénétrer dans le but. (Décision internationale, 17 juin 1901).

Les règlements de jeu ont pour but de faire jouer les matches avec le moins d'arrêts possibles, et il est du devoir de l'arbitre de ne pas infliger de pénalités pour des infractions purement techniques. Le fait de siffler constamment pour des infractions douteuses ou insignifiantes peut être une cause de ressentiment et de mauvaise humeur de la part des joueurs et gâte le plaisir des spectateurs. (Décision du Conseil général anglais, 14 décembre 1903).

Lorsqu'un joueur défendant est expulsé du jeu pour avoir frappé du pied un adversaire à l'intérieur de la surface de réparation, l'arbitre est en droit — outre l'expulsion — d'accorder au camp opposé un coup de pied de réparation. (Décision du Conseil général, 5 novembre 1906).

Un but résultant d'un coup de pied de réparation ne pourra être annulé même s'il y a eu infraction à la loi par le camp défendant.

par l'arbitre et déclarer que, d'après leur opinion, le ballon a dépassé la ligne de but entre les montants et si, par suite, un but a été fait.

Note I (art. 17). — L'Association a décidé que si un coup de pied de réparation n'a pas été donné régulièrement d'après l'article 17, l'arbitre doit le faire recommencer jusqu'à ce qu'il ait été régulièrement donné.

Lorsque le temps est prolongé de manière à laisser donner le coup de pied de punition, si le ballon touche le gardien de but avant de pénétrer dans le but par le coup de pied de réparation, le but est valable.

Un coup de pied de réparation peut être accordé, quelle que soit la position du ballon pourvu que ce dernier soit en jeu au moment où l'infraction donnant lieu à ce coup de pied de réparation est commise.

Note J (art. 13). — Il est bien entendu que l'arbitre peut, « sans appel », accorder les coups de pied francs et les coups de pied de réparation. En cas de coups de pied francs, de coin, de but, de réparation, il doit veiller à ce que le coup de pied soit appliqué régulièrement, c'est-à-dire à ce que les joueurs adverses soient placés à distance réglementaire, à ce que le ballon ait fait un tour entier sur lui-même avant d'être joué, et, si le coup de pied n'a pas été appliqué régulièrement, le faire recommencer.

Explication des termes dont il est fait usage

I. *Place kick.* Coup de pied placé. Coup de pied donné au ballon posé par terre au centre du champ de jeu.

II. *Free-kick.* Coup de pied franc. Coup de pied donné dans une direction quelconque au ballon posé par terre; aucun joueur du parti adverse ne pouvant approcher à moins de 9 m. 15 du ballon jusqu'à ce que le coup de pied ait été donné, à moins de se placer sur sa propre ligne de but. Le ballon doit avoir fait un tour sur lui-même avant d'être considéré en jeu, c'est-à-dire avoir parcouru une distance au moins égale à sa circonférence.

Un coup de pied placé, ou un coup de pied franc ne peut être appliqué avant que l'arbitre ait donné un signal pour ce fait. L'arbitre doit veiller à ce que le coup de pied franc soit régulièrement appliqué.

III. *Carry.* Porter. Faire plus de quatre pas en tenant le ballon en mains.

On ne peut le lancer en l'air et le rattraper, mais bien le faire rebondir par terre.

IV. *Knock.* Cogner. Faire avancer le ballon des mains ou des bras.

V. *Handle* et *trip.* Manier et passer un croc-en-jambe. Toucher intentionnellement le ballon de la main ou du bras. Faire tomber un adversaire ou essayer de le faire tomber par un croc-en-jambe (art. 9), ou en se baissant près de terre devant ou derrière lui. A moins qu'un « trip » soit intentionnel d'après l'opinion de l'arbitre, aucune punition ne sera infligée.

L'arbitre est obligé d'appliquer l'article 17 si le fait s'est passé à l'intérieur de la surface de réparation (penalty area) et n'a pas le droit d'adoucir la peine infligée.

VI. *Hold.* Tenir, arrêter ou gêner un adversaire de la main ou du bras non collé au corps.

Dimensions des Goals

L'épaisseur maximum des poteaux et de la barre transversale est fixée à 12 centimètres 1/2.

La hampe du drapeau de coin doit avoir 1 m. 52 1/2 au moins au-dessus du sol. Il est à conseiller de terminer la hampe par une boule.

Equivalence des Mesures anglaises en Mesures métriques

Le pied	=	0 m. 30479	
Le yard	=	0 m. 91438 (0 m. 915)	
Le pouce (un inch)	=	0 m. 0254	
L'once	=	28 gr. 34954	
130 yards	=	119 m. 000	
100 —	=	91 m. 500.	
50 —	=	45 m. 750	
6 —	=	5 m. 490	surface de but (goal area).
18 —	=	16 m. 470	surf. de réparation (penalty area).
12 —	=	10 m. 980	(point de réparation).
10 —	=	9 m. 150	(cercle du centre).
8 —	=	7 m. 320	largeur des buts (goals).
8 pieds	=	2 m. 440	hauteur des buts (goals).
27 pouces	=	0 m. 685	
28 —	=	0 m. 711	
13 onces	=	368 gr. 544	
15 —	=	425 gr. 243	

Poids du ballon : 400 grammes environ.
Circonférence du ballon : de 27 à 28 pouces (0 m. 685 à 0 m. 711).

Le Vocabulaire anglais des Footballeurs

Football. — Balle au pied (jeu de football).
Footballer. — Footballeur.
Laws. — Règles, (Lois).
Player. — Joueur.
Team. — Equipe.
Captain. — Capitaine.
Forward. — Avant
Half, Halves. — Demi, demis.
Back. — Arrière.
Goal keeper. — Gardien de but.
Keeper. — Gardien (de but).
Referee. — Arbitre.
Linesman. — Juge de touche.
Time. — Temps.
Half-time. — Mi-temps.
Match, matches. — Partie, parties.
Game. — Jeu.
Goal. — But.
Goal line. — Ligne de but.
Goal area. — Surface de but.
Penalty area. — Surface de réparation.
Corner. — Coin.
Corner flag — Drapeau de coin.
Flag staff. — Fanion.
Touch line. — Ligne de touche.
Touch. — Touche (la partie du terrain se trouvant à l'extérieur des lignes latérales du champ de jeu).
Half-way line. — Ligne de milieu.
Toss. — Tirage au sort.
Kick. — Coup de pied.
To kick. — Donner un coup de pied.
Place kick. — Coup de pied placé.
Free kick. — Coup franc.
Goal kick. — Coup de pied de but.
Shot. — Substantif signifiant un coup visé, tiré.
Corner kick. — Coup de pied de coin.
To shoot. — Verbe tirer (dont on a fait shooter).
To push. — Pousser.
To handle. — Manier le ballon.
To carry. — Porter le ballon.
To knock. — Cogner (faire avancer le ballon des pieds ou des mains).
To hold. — Tenir (arrêter ou gêner un adversaire de la main ou du bras non collé au corps).
Trip. — Croche-pied.
Score. — Marque (la marque).
To score. — Marquer.
Hands. — Mains (faute de mains).

Penalty, penalties. — Pénalité, pénalités.
Out of play. — Hors du jeu (en dehors des limites du jeu).
Off-side. — Hors-jeu.
To jump. — Sauter.
Heading. — Coup de tête.
To head. — Jouer avec la tête.
To dribble. — Conduire seul la balle (dont on a fait dribbler).
To pass — Passer.
Pass. — Passe.
Fault — Faute
One side game. — Jeu se maintenant sur un seul côté.
Championship. — Championnat.
Cup. — Coupe.

N.-B. — Il est à noter que tous les verbes anglais, à l'infinitif, sont précédés du mot *to;* ce mot disparaît à tous les autres temps.

Nos footballeurs nous demanderont peut-être s'ils doivent apprendre et écrire désormais toutes ces locutions d'outre-Manche. Nous nous empressons de les en dissuader. Nous les mettons à leur disposition, sans rien de plus. Mais s'ils veulent se servir de mots anglais, au moins des plus courants, nous les prions instamment de bien vouloir consulter ce petit vocabulaire que nous avons fait à leur intention, en évitant d'abîmer les mots qu'ils lui emprunteront.

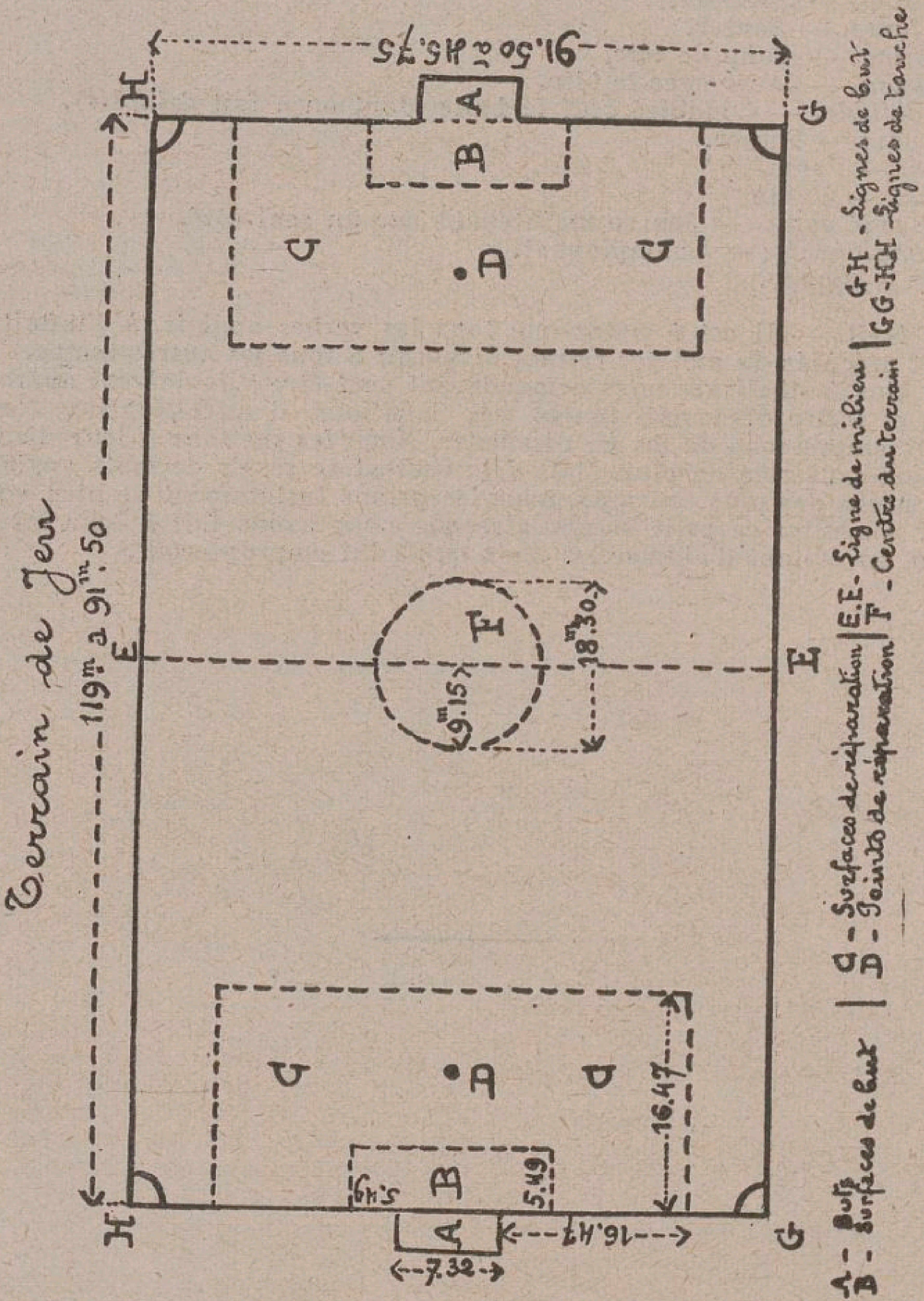
Terrain de Jeu
119m à 91m.50
91.50 à 45.75
H
G
E
A
B
C
D
F
9m.15
18m.30
16.47
5.49
7.32
A - Buts
B - Surfaces de but
C - Surfaces de réparation
D - Points de réparation
E.E. - Signe de milieu
F - Centre du terrain
G.H. - Signes de but
GG-HH - Signes de touche

Règlement intérieur
de la
Commission Centrale des Arbitres

Article premier. — La Commission des arbitres de la Fédération sera composée de huit membres au maximum nommés par le bureau de la Fédération. Le mandat des membres est valable pour la durée de l'exercice à dater du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Les membres de la Commission devront en majorité être Français; ils devront être majeurs et jouir de leurs droits civils et politiques. Les présidents des Commissions d'arbitres des Ligues régionales pourront assister de droit aux séances de la Commission, et ils auront voix consultative sur toutes les questions.

Art. 2. — La Commission formera elle-même son bureau qui comprendra : un président, un vice-président, un secrétaire, élus à la première séance de chaque exercice, à la majorité des voix exprimées, ou en cas de ballotage, à la majorité au premier tour de scrutin.

Art. 3. — Toutes les fonctions à la Commission des arbitres sont essentiellement gratuites.

Art. 4. — En cas de démission de l'un des membres du bureau de la Commission, le membre démissionnaire sera remplacé dans ses fonctions et le titulaire sera désigné par un nouveau vote de la Commission des arbitres.

Art. 5. — La Commission des arbitres se réunira en principe tous les jeudis, sans convocation spéciale, au siège de la Fédération. Toutefois, la Commission pourra être convoquée exceptionnellement sur la demande du président, ou à la suite d'une décision adoptée dans une séance précédente.

Art. 6. — Tout membre de la Commission absent pendant trois séances consécutives sans excuses valables sera considéré comme démissionnaire, et le bureau fédéral en sera immédiatement averti.

Art. 7. — En l'absence du président les séances seront présidées par le vice-président, ou à défaut par le doyen d'âge des membres présents du bureau.

Art. 8. — Toutes les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées; en cas de partage égal des voix, celle du président sera prépondérante. Chaque membre n'aura droit qu'à une voix, et ne pourra se faire représenter par un collègue en cas d'absence. Le vote par correspondance ne sera pas admis.

Art. 9. — Le président assure personnellement la police des séances. Il a le droit de prononcer les rappels à l'ordre et de lever ou de suspendre la séance si les circonstances l'exigent. Toute délibération prise après une semblable décision du président est nulle de plein droit.

Art. 10. — Chaque séance commencera par la lecture du procès-verbal de la séance précédente. A cet effet, un registre des délibérations sera très régulièrement tenu à jour par le secrétaire de la Commission des arbitres. Toutes les délibérations seront signées par le président et le secrétaire, toute modification ou observation apportée au procès-verbal, devra être consignée dans le compte rendu de la séance suivante. Le procès-verbal de chaque séance sera communiqué dans les quarante-huit heures suivant la réunion, au bureau de la Fédération.

Art. 11. — La Commission des arbitres examinera les rapports et communications de son ressort, qui lui seront transmises par les Commissions d'arbitres des Ligues régionales et donnera son avis motivé qui sera transmis immédiatement au bureau de la Fédération.

Art. 12. — Les frais du bureau nécessités par la correspondance avec les Commissions régionales d'arbitres seront à la charge de la Fédération.

Art. 13. — La Commission des arbitres aura dans ses attributions:

a) Veiller à la stricte application des règles du jeu dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 des règlements généraux de la Fédération.

b) Juger en appel et dernier ressort les décisions des Commissions d'arbitres des Ligues régionales.

c) Juger en première instance les réclamations visant l'interprétation des règles de jeu, pour les matches des épreuves organisées directement par la Fédération (Coupe de France, etc.), interligues, interrégions et intervilles étant bien entendu que pour ce dernier cas, les villes en question appartiendront à des Ligues régionales différentes.

d) Organiser des cours d'arbitrage.

e) Faire passer les examens théoriques et pratiques pour le titre d'arbitre officiel de la Fédération, dans les conditions prévues à l'article 14 du présent règlement.

f) Désigner les arbitres et juges de touche pour les matches des épreuves organisées directement par la Fédération (Coupe de France etc.), matches interligues, interrégions et intervilles.

Pour les matches internationaux des catégories suivantes : intervilles, interligues ou interrégions, la désignation d'un arbitre résulte d'un accord intervenu entre les intéressés, l'arbitre devant dans tous les cas — notamment s'il est étranger — être reconnu arbitre officiel par une Association Nationale affiliée à la F. I. F. A.

Donc en tous cas les organisateurs désignent l'arbitre et en informent immédiatement la C. C. A. pour avis.

Si l'arbitre ainsi désigné dépend de la F. F. F. A. et appartient à une Ligue autre que la Ligue organisatrice, toutes démarches auprès de lui et de sa Ligue devront être faites par l'intermédiaire de la C. C. A. S'il appartient à une Fédération étrangère, toutes démarches auprès de lui devront être faites par l'intermédiaire de la C. C. A. et du Secrétariat près de sa Fédération Nationale.

g) Statuer de façon souveraine sur les cas de récusation d'arbitre d'après les modalités fixées à l'article 31 du présent règlement.

h) Reviser et soumettre chaque année au bureau de la Fédération, la liste complète des arbitres officiels appartenant à cette dernière.

i) Proposer toute sanction utile au bureau de la Fédération contre

les dirigeants ou joueurs qui auraient commis des actes répréhensibles envers un arbitre.

j) Proposer au bureau de la Fédération toute sanction nécessaire contre un arbitre convaincu de fraude dans son arbitrage.

k) Proposer au bureau de la Fédération, la nomination au titre « interrégional Nord-Africain » de tout candidat appartenant à l'Algérie, la Tunisie et le Maroc et apte à diriger les matches interrégionaux entre les Ligues des régions citées ci-dessus.

l) Proposer au Bureau fédéral la nomination au titre d'arbitre honoraire de la Fédération tout ancien arbitre fédéral.

Art. 14. — Tout arbitre appartenant à une Ligue régionale ou à une Association reconnue par la F. F. F. A. désirant devenir arbitre de cette Fédération doit être arbitre de série supérieure dans sa Ligue, il adressera une demande appuyée d'un avis favorable de sa Ligue régionale au Président de la Commission des arbitres, qui le convoquera en temps et lieu pour passer son examen qui comprendra deux parties : 1° une partie théorique; 2° une partie pratique, consistant à diriger un match de football.

Les examens prévus pour les arbitres interrégionaux nord-africains sont en principe les mêmes que pour les arbitres de la Fédération mais ils pourront en cas de force majeure être ramenés à un examen théorique passé devant un seul examinateur arbitre fédéral.

Les candidatures pour le titre d'arbitre interrégional nord-africain doivent être présentées de même façon que celles pour le titre d'arbitre de la Fédération.

Il y a incompatibilité entre le titre d'arbitre de la Fédération ou interrégional nord-africain et les fonctions rémunérées ou non d'entraîneur, manager, masseur, instructeur de club.

Art. 15. — L'examen prévu à l'article précédent sera passé devant deux membres de la Commission désignés à cet effet; toutefois, dans certains cas particuliers dont la Commission sera seule juge, un membre de la Commission pourra être remplacé par un arbitre officiel de la Fédération, qui sera mandaté par la Commission des arbitres de la Fédération en cette occasion.

Art. 16. — Les membres de la Commission qui feront passer un examen à un candidat arbitre, devront immédiatement adresser un rapport au Président de la Commission qui, après délibération de cette dernière transmettra au bureau de la Fédération pour ratifier, s'il y a lieu, la nomination du candidat au titre d'arbitre Fédéral ou interrégional nord-africain.

Art. 17. — Les frais de déplacement des deux membres de la Commission des arbitres effectuant un voyage pour faire passer un examen d'arbitre de la Fédération, seront supportés par la Fédération. Par contre, la Fédération n'accordera aucune indemnité aux candidats-arbitres de la Fédération.

Art. 18. — Tout arbitre fédéral contraint de cesser son activité pour raison majeure pourra être proposé au Bureau fédéral par la C. C. A. pour le titre d'arbitre fédéral honoraire. Ce titre ne sera pas accordé de droit, mais seulement à titre de récompense pour services rendus et sur avis favorable de C. C. A. Les arbitres honoraires sont soumis aux dispositions de l'article 36 du présent règlement : ils devront signaler à la C. C. A. les incidents d'arbitrage dont ils auraient été témoins et l'informer de tous les faits susceptibles de l'intéresser

pour la bonne marche de l'arbitrage. Le titre de membre honoraire est accordé une fois pour toutes, il peut être cependant retiré par le Bureau pour infraction au présent règlement ou pour tout autre motif.

Art. 19. — La Commission des Arbitres sur la demande qui lui sera transmise par le Bureau de la Fédération ou les Commissions organisatrices (Coupe de France, etc.), désignera les arbitres et juges de touche pour les matches que les organismes précités feraient disputer. Ces désignations seront faites, autant que possible 15 jours à l'avance et immédiatement signifiées aux intéressés.

Art. 20. — En cas de nécessité absolue, la Commission des arbitres pourra désigner exceptionnellement des arbitres régionaux pour diriger les matches; toutefois ces désignations ne donneront aux intéressés aucune prérogative spéciale et ces derniers ne pourront pas, notamment, réclamer le titre d'arbitre Fédéral ou Interrégional nord-africain du fait d'avoir été appelé à diriger un match officiel de la Fédération.

Art. 21. — Les arbitres désignés pour les matches prévus à l'article 19 ne devront, en aucun cas, appartenir aux clubs en présence et, autant que posible, en cas de match interville ou interrégions, a l'une des villes ou régions intéressées.

Art. 22. — Nul ne pourra être arbitre sous un pseudonyme, sauf en cas d'autorisation spéciale donnée par le bureau de la Fédération.

Tout arbitre Fédéral ou Interrégional nord-africain ne peut diriger un match de sélections, interligues, interrégions, ou intervilles sans l'autorisation de la C. A.; une sanction sera appliquée en cas de non conformité à cet article.

Art. 23. — Tout arbitre ne se rendant pas à un match pour lequel il a été désigné, sera l'objet d'une sanction s'il ne peut présenter une excuse reconnue valable.

Un arbitre Fédéral ou Interrégional nord-africain désigné par la Commission Centrale des arbitres pour diriger un match comptant pour la Coupe de France ou pour une épreuve organisée par la F. F. F. A., ne sera pas autorisé à diriger une autre rencontre se disputant le jour du dit match soit dans sa propre Ligue régionale soit dans toute autre Ligue, sauf demande justifiée et autorisation par la Commission Centrale.

Art. 24. — Si l'arbitre désigné pour un des matches prévus à l'article 19 du présent règlement est absent, les équipes en présence présenteront chacune un arbitre qui sera tiré au sort; toutefois, si un arbitre officiel Fédéral ou Régional est présent sur le terrain, il sera désigné d'office.

Art. 25. — L'arbitre sera tenu, avant le match, d'examiner les licences et de vérifier l'identité des joueurs. En cas de non-présentation de la licence en règle, il devra exiger du capitaine de l'équipe auquel appartient le joueur, une attestation écrite qu'il joindra à la feuille d'arbitrage.

Art. 26. — Les juges de touche désignés par la Commission des arbitres seront placés sous la direction et les règlements de cette dernière; ils devront seconder l'arbitre suivant les conditions prévues à l'article 14 des règles du jeu fixées par l'International Board.

Art. 27. — La Commission des arbitres pourra, dans certains cas spéciaux demander aux Commissions d'arbitres des Ligues régionales, de désigner elles-mêmes des juges de touche.

Art. 28. — Tout arbitre devra adresser, dans les 48 heures qui suivront le match, un rapport détaillé à la Commission des arbitres. En cas d'incidents regrettables, consistant en injures ou voies de fait envers lui-même l'arbitre devra en informer sans retard la Fédération pour que le C.C.A. propose des sanctions au bureau Fédéral. L'arbitre devra également signaler à la Commission des arbitres le ou les équipiers commettant un acte de brutalité au cours d'une partie. Des peines sévères pouvant entraîner la suspension de ou des coupables, seront également demandées par la Commission au bureau de la Fédération.

Art. 29. — Si l'arbitre officiel de la Fédération désigné pour diriger un match quitte le terrain au cours de la partie, à la suite d'incidents graves, aucun arbitre officiel de la Fédération ne pourra le remplacer. Toutefois, si l'arbitre officiel désigné quitte le terrain à la suite d'un accident, un arbitre officiel de la Fédération présent sur le terrain pourra spontanément le remplacer ou à défaut d'arbitre de la Fédération présent un arbitre régional.

Art. 30. — Les arbitres de la Fédération seront placés, lorsqu'ils dirigeront un match, sous la protection des dirigeants et capitaines des deux groupements en présence. Cette protection devra s'étendre hors du terrain et du vestiaire jusqu'au moment où l'arbitre sera en pleine et entière sécurité.

Art. 31. — Les arbitres de la Fédération devront toujours, par leur attitude en dehors du terrain vis-à-vis des dirigeants de clubs et des joueurs, garder toute leur liberté d'action, afin d'assurer aux épreuves de la Fédération l'impartialité la plus rigoureuse. Ils devront notamment, en ce qui concerne le vestiaire, demander aux clubs ou groupements visités une salle particulière pour eux-mêmes, salle qui devra être obligatoirement très propre, pourvue d'un siège, de porteman-teau et d'eau.

Art. 32. — La récusation d'un arbitre officiel de la Fédération sur le terrain ne saurait, en aucun cas, être admise. Cependant, le club désirant formuler une réclamation contre un arbitre devant diriger un match pourra l'adresser à la Commission des arbitres à condition toutefois que la réclamation soit faite par écrit, au moins huit jours avant la date fixée pour le match. De plus, cette réclamation devra être motivée sérieusement et faite sous la responsabilité personnelle du Président du club portant plainte. La Commission des arbitres appréciera les griefs produits et donnera sa décision qui sera souveraine en l'espèce.

Art. 33. — Les frais de déplacements des arbitres seront à la charge de la Fédération pour toutes les épreuves organisées par elle et, pour tous les autres cas, à la charge du Comité d'organisation.

Art. 34. — Tout arbitre faisant l'objet d'une plainte pour tentative de fraude, ou fraude sera, après comparution, proposé s'il y a lieu pour la disqualification temporaire ou à vie au bureau de la Fédération, suspension qui sera étendue à sa Ligue régionale.

Art. 35. — Une suspension de six mois à deux ans pourra être infligée à tout arbitre de la Fédération par la Commission des arbitres

pour fausse interprétation des règlements. Toutefois, cette suspension ne pourra être étendue à la Ligue régionale dont l'intéressé fait partie.

Art. 36. — Les arbitres officiels de la Fédération s'interdisent de critiquer, de quelque façon que ce soit, sur le terrain ou dans un journal, un de leurs collègues dirigeant ou ayant dirigé un match. Une pénalité sévère sera infligée par la Commission à ceux qui contreviendraient à cet avis.

Art. 37. — Les membres de la Commission des arbitres, les arbitres officiels de la Fédération et les arbitres fédéraux honoraires recevront, chaque année, une carte d'identité constatant leur qualité. Cette carte leur permettra le libre accès dans toute réunion organisée par la F. F. F. A. ou ses sociétés.

Art. 38. — Les Secrétaires des Commissions régionales d'arbitres devront se tenir en rapport constant avec le Secrétaire de la Commission des arbitres de la Fédération, de façon à établir une unité de vues et de direction nécessaire au développement de l'arbitrage français; ils devront notamment communiquer les admissions et radiations de tous les arbitres de leur ressort.

Art. 39. — Toute la correspondance de la Commission devra être adressée pour la Fédération sous couvert du Secrétaire général et pour les Ligues sous couvert du correspondant régional.

Art. 40. — Les arbitres officiels de la Fédération et Interrégionaux nord-africains ainsi que les Ligues régionales sont invités à prendre connaissance du présent règlement et à l'observer, scrupuleusement en ce qui les concerne.

ARBITRES HONORAIRES

MM. DELAUNAY.
FLAGEUL.
GERARDIN.
GOINBAUT.
HENRIOT.
JANDIN.
JEANRICHARD.
LANGRES.
MESDACH.
DE RICARD.
SLAVIK.
VALLAT.
VAN DE EEGAETE.

ARBITRES FÉDÉRAUX

MM. BAERT.
BALWAY.
BOUTURE.
BOWLEY.
BROGHAMMER.
BRUNNER.
CAPDEVILLE.
CHOPART.
CLEMENT.
CONRIE.
CONSOLO.
COURBOT.
COUZIN.
CRIMON.
DEGRAEVE.
DEUTSCH.
DOUBAUD.
DOUSSY.
DUMAY.
FERON.
E. GASQUETON.
JONES.
KISSEMBERGER.
LECLERCQ.
LE COENT.
MARENCO.
MERCKX.
MUNSCH.
OLIVE.
PERIER.
QUITTEMEL.
RAGUIN L.
RIDARD.
SIDLER.
VALPREDE.
VAN DE PUTTE.
VAUZELLES.

ARBITRES FRANÇAIS
ayant arbitré des matches internationaux

MM. BALWAY .... 5 matches
CONRIE .... 2 »
GERARDIN .... 2 »
HENRIOT .... 1 »
LECLERCQ .... 4 »
RAGUIN .... 5 »
DE RICARD .... 3 »
SLAWIK .... 11 »
VALLAT .... 4 »

Règlement intérieur

de la

Commission Centrale des Statuts et Règlements

Article premier. — La Commission des Statuts et Règlements se réunit au siège de la Fédération, en prince tous les jeudis et s'il y a lieu, en cas d'urgence, sur convocation du Secrétaire général de la Fédération, ou du Président de la Commission.

Art. 2. — Au début de chaque saison, la Commission élit son bureau composé d'un Président, d'un Vice-Présodent et d'un Secrétaire.

Art. 3. — La Commission peut délibérer valablement lorsque trois de ses membres, au moins, sont présents. En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le doyen d'âge préside la séance.

Art. 4. — Les membres qui ne peuvent pas assister à une réunion doivent en prévenir le Secrétaire général de la Fédération ou le Président de la Commission au moins deux heures à l'avance. Tout membre non excusé sera porté absent au procès-verbal. Tout membre comptant trois absences consécutives non motivées sera considéré comme démissionnaire.

Art. 5. — Les réclamations ou appels devront être adressés comme il est dit à l'art. 56 des Règlements généraux ou en conformité des règlements particuliers aux épreuves nationales. Lorsque les dossiers seront en état ils seront transmis à la Commission par le Secrétaire général. Lorsque celle-ci aura statué les dossiers seront remis au secrétariat général pour notification des décisions prises; les dites décisions seront d'autre part publiées dans les procès-verbaux de la Commission insérés dans l'officiel de la Fédération.

Art. 6. — Le Secrétaire de la Commission est chargé du classement des dossiers et de la rédaction des procès-verbaux qu'il transcrit sur un cahier spécial où il enregistre également les communiqués de la Commission insérés au Journal Officiel. Il transmet au Secrétaire général de la Fédération les dossiers étudiés.

Art. 7. — Les décisions sont prises au vote nominal et à la majorité des voix. Le vote par délégation n'est pas admis.

Art. 8. — Le Président de séance dirige les débats. En cas de partage des voix sa voix est prépondérante.

Historique de la Coupe de France

La Coupe de France a été instituée le 15 janvier 1917 par le Bureau du Comité Français Interfédéral (Ligue Nationale de Football), avec l'adhésion de MM. Rimet et Pillaudin, respectivement vice-président et trésorier du C. F. I., qui étaient aux armées. La Compétition était ouverte à tous les clubs des quatre Fédérations, qui constituaient la C. F. I. Son règlement, dans ses grandes lignes, était inspiré de celui de la Coupe d'Angleterre. M. le Dr P. Michaux, Chirurgien des Hôpitaux de Paris, offrit l'objet d'art à la mémoire de Charles Simon, président-fondateur du C. F. I., mort au Champ d'honneur, le 15 juin 1915. Pendant la guerre la compétition devait porter le nom de Coupe Charles Simon, après la guerre celui de Coupe de France, et en sous-titre Coupe Charles-Simon. En 1917, le C. F. I. passa un contrat avec la revue *Les Lectures pour tous*, par lequel cette publication accordait son concours à l'organisation de l'épreuve pour une durée de cinq années. A l'expiration de cette période, le journal *Sporting* prit les lieu et place de la Société Hachette jusqu'en 1923-24. A partir de cette saison et jusqu'à ce jour, c'est le *Petit Parisien* qui apporta son concours à l'épreuve nationale.

Le C. F. I. organisa l'épreuve en 1917-18 et 1918-19. Après la transformation du C. F. I. en notre 3 F. A., soit à partir de la saison 1919-20, c'est la F. F. F. A. qui assuma la direction et l'organisation de l'épreuve.

Le nombre des engagements s'accrut sans cesse d'année en année. Il était de 40 clubs, puis de 60 clubs pendant les deux premières années. Il passa successivement à 114 en 1919-20, à 202 en 1920-21, etc., pour attendre cette année le nombre de .... Voici d'ailleurs le nombre des engagements dans la Coupe depuis sa création jusqu'à ce jour : 1917-18, 40 clubs; 1918-19, 60; 1919-20, 114; 1920-21, 202; 1921-22, 249; 1922-23, 304; 1923-24, 325; 1924-25, 326; 1925-26, 336; 1926-27, 346; 1927-28, 336; 1928-29, 380; 1929-30, 408; 1930-31, 423; 1931-1932, 438; 1932-1933, 472; 1933-34, 540.

La légère régression marquée en 1927-28 correspond à la saison pour laquelle le Règlement imposait aux clubs l'homologation de leur terrain (dimensions minima 95×55 et clôture à la vue).

La Coupe de France fut âprement combattue à l'origine, mais les attaques dont elle fut l'objet consacrèrent sa vitalité.

Des amis ou des ennemis, car elle suscite des passions et nul n'est indifférent à son égard, la dénommèrent « La Belle Aventure », d'autres « La Folle Aventure ». Elle ressemble plutôt à la « Fortune » vers laquelle se tendent tant de mains suppliantes, mais elle symbolise aussi le plus pur idéal sportif. Suivant qu'elle se donne ou se refuse on l'aime ou la maudit !

Aujourd'hui d'ailleurs son succès et sa valeur de propagande ne sont plus contestés par personne. Certains de ses adversaires d'autrefois sont devenus ses plus chauds partisans.

La Finale de la Coupe de France est la Fête nationale du Football français. Pour montrer l'engouement qu'elle suscite dans le

public, nous citons ci-après la progression des recettes de la Finale depuis 1920 :

Le 9 mai 1920 : 34.600 frs; le 24 avril 1921, 59.033 frs; le 7 mai 1922, 95.201 frs; le 6 mai 1923, 106.911 frs; le 13 avril 1924, 114.839 frs; le 25 avril 1925, 90,263,25; le 9 mai 1926, 226.203 frs; le 8 mai 1927, 196,148 frs; le 6 mai 1928, 220.086 frs; le 5 mai 1929, 214.674 fr. 50; le 27 avril 1930, 384.308 fr. 50; le 3 mai 1931, 331.253 fr. 50; le 24 avril 1932, 403.368 francs; le 7 mai 1933, 410.576 fr.

Nous citons ces chiffres parce qu'ils sont représentatifs du nombre des spectateurs. L'année dernière le record du nombre des spectateurs fut battu avec 36.143 spectateurs.

Pour l'organisation de la compétition, le Bureau de la Fédération délègue ses pouvoirs à la Commission de la Coupe de France. La première Commission fut composée en 1917 de MM. Cubizolles, Bourdeau, Soyer, Plagnes, Decaen, Thibaudeau, Berger et Toulet. Par la suite la Commission fut successivement présidée par MM. H. Gasqueton, H. Jooris, P. Pochonet, Vital Courcier et M. Delanghe. M. Seurin, aujourd'hui vice-président de la Commission, en a fait partie sans interruption depuis 1919. C'est la Commission de la Coupe qui élabore le calendrier de l'épreuve jusqu'au moment où intervient le tirage au sort et qui assume au premier chef son organisation mais toute la Fédération concourt à son succès, les Commissions des Arbitres, des Règlements et des Terrains collaborent notamment pour leur part à son déroulement régulier.

C'est le 8 mai 1927 que le Président de la République, M. Gaston Doumergue, honora pour la première fois la finale de la Coupe de sa présence. Après la consécration populaire, ce fut la consécration officielle. Et pendant cinq années, le premier magistrat de la République remit de ses mains le précieux objet d'art au Capitaine de l'équipe vainqueur. En 1932, M. Paul Doumer voulut bien, lui aussi, apporter le même tribut d'honneur à notre Fédération. Ce fut, hélas! l'un des derniers actes officiels de sa charge. M. Albert Lebrun, pour la première année de son septennat, honora, lui aussi, de sa présence la grande Finale et remit, le trophée à Langiller, capitaine de l'Excelsior A. C.

Quand notre Président, M. J. Rimet, reçut pour la première fois au perron du Stade, le Président de la République, ceux qui avaient été les instigateurs de l'épreuve et qui avaient lutté pour son avenir. éprouvèrent une profonde émotion.

Aujourd'hui la Coupe de France marche sur les traces de son aînée la Coupe d'Angleterre. Souhaitons qu'elle la dépasse un jour !

LA COUPE DE FRANCE

(Coupe Charles Simon)

PALMARES

1917-18 — Olympique de Paris bat F. C. Lyon..............	3 à 0
1918-19 — C. A. S. Généraux (Paris) bat Olympique Paris..	3 à 2
1919-20 — C. A. Paris bat Havre A. C.......................	2 à 1
1920-21 — Red Star Club bat Olympique Paris............	2 à 1
1921-22 — Red Star Club bat Stade Rennais U. C..........	2 à 0
1922-23 — Red Star Club bat F. C. Cette..................	4 à 2
1923-24 — Olympique de Marseille bat F. C. Cette..........	3 à 2
1924-25 — C. A. S. G., Paris bat F. C. Rouen 1 à 1 et......	3 à 2
1925-26 — Olympique de Marseille bat A. S. Valentigney....	4 à 1
1926-27 — Olympique de Marseille bat U. S. Quevillaise...	3 à 0
1927-28 — Red Star Olympique bat C. A. Paris............	3 à 1
1928-29 — S. O. Montpellierains bat F. C. Sète..............	2 à 0
1929-30 — F. S. Sète bat R. C. France......................	3 à 1
1930-31 — Club Français bat S. O. Montpellier..............	3 à 0
1931-32 — A. S. Cannes bat R. C. Roubaix.................	1 à 0
1932-33— Excelsior A. C. bat R. C. Roubaix................	3 à 1

RÈGLEMENT

de la

COUPE DE FRANCE

(Coupe Ch. Simon)

ANNÉE 1933-1934

Titre et Challenge

ARTICLE PREMIER. — La F.F.F.A. organise annuellement, avec le concours du *Petit Parisien*, et à l'exclusion de toute épreuve similaire, une Coupe nationale de Football Association, appelée *Coupe de France*. Pour perpétuer la mémoire du regretté Président-fondateur du C. F. I., mort au Champ d'Honneur, la *Coupe de France* comportera comme sous-titre le nom de *Coupe Charles Simon*. Sur le socle, une plaque gravée mentionnera le nom des clubs vainqueurs de l'épreuve par année; cette inscription sera faite par les soins et aux frais de la F.F.F.A.

L'objet d'art, offert par M. le Docteur Michaux, est la propriété de la F.F.F.A. qui en a le contrôle. Cet objet d'art sera remis en garde pour un an, à l'issue de la finale, à l'équipe gagnante. Elle devra en faire retour à la Fédération par les soins et aux frais et risques du club tenant, avant le dixième jour précédant la date de la finale de la saison suivante.

Commission d'organisation

ART. 2. — Le Commission de la Coupe de France est composée de dix membres nommés par le Bureau.

La Commission de la Coupe est chargée, avec la collaboration du Secrétariat général, de l'organisation et de l'administration de la Coupe.

La Commission, ainsi constituée, nomme un bureau composé de :

Un Président;

Deux Vice-Présidents;

Un Secrétaire;

Un Trésorier;

qui est chargé de l'expédition des affaires courantes.

Les fonctions dans le bureau sont désignées à la majorité des membres présents de la Commission de la Coupe.

Engagements

Art. 3. — La Coupe de France est ouverte aux clubs à recrutement national et aux clubs à recrutement étranger, d'une seule nationalité, affiliés à la Fédération.

L'équipe des clubs à recrutement étranger pourra comprendre au maximum trois joueurs français, le reste de l'équipe devant être composé de joueurs de la même nationalité.

Les clubs à recrutement national ne pourront pas présenter dans leur équipe plus de trois joueurs étrangers.

Outre les clubs disputant le Championnat professionnel qui doivent obligatoirement participer à la Coupe de France, pourront seules y participer les Sociétés prenant part à une épreuve officielle de leur Ligue régionale ou, pour les Sociétés des Associations reconnues à un challenge organisé par une Association reconnue. Le 1er août les Ligues régionales devront faire connaître à la Commission de la Coupe celle de leurs épreuves officielles dont le règlement aura été déposé à la F.F.F.A. en vue de l'application de cette disposition.

Les clubs non à jour de leur cotisation fédérale à la date du 30 juin verront leur engagement annulé.

Ne pourront s'engager dans la Coupe que les clubs disposant d'un terrain homologué par la F.F.F.A.

Un club demandant à s'engager, avec le terrain homologué au nom d'un autre club non engagé dans l'épreuve, devra fournir, avec son engagement, une autorisation écrite de ce dernier.

En ce qui concerne les stades municipaux, les clubs qui les mentionneront sur leur feuille d'engagement devront faire certifier qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues et à prévoir au calendrier de l'épreuve.

Chaque club ne pourra engager qu'une équipe et devra présenter son équipe première jouant habituellement les matches de l'épreuve officielle de sa Ligue régionale, *et pour les clubs autorisés à utiliser des joueurs professionnels l'équipe disputant habituellement le championnat professionnel.*

Les Clubs Corses pourront au même titre que les clubs métropolitains participer à l'Epreuve Nationale en s'engageant à venir disputer les matches sur le continent; leurs frais de déplacement (suivant barême prévu à l'art. 27) ne compteront qu'à partir de leur arrivée en la métropole.

Les engagements, accompagnés de la somme de 30 francs, devront être parvenus à la F.F.F.A. avant le 20 *juillet* 1933. Ils devront être établis sur des feuilles réglementaires tenues à la disposition des clubs. Les engagements qui ne seront pas établis dans cette forme ne seront pas acceptés.

La liste des clubs engagés sera soumise aux Ligues intéressées qui devront faire connaître à la Fédération, avant le 31 *juillet* 1933, si les clubs engagés remplissent bien les conditions prévues aux articles 3 et 8.

Le tenant de la Coupe est engagé d'office et dispensé du droit d'engagement.

La F.F.F.A. a toujours le droit de refuser l'inscription d'un club.

Système de l'épreuve et Calendrier

ART. 4. — La Coupe se dispute par éliminations dans les conditions suivantes :

1° Une épreuve éliminatoire (5 dimanches) : 17 *Septembre*, 8 *Octobre*, 29 *Octobre*, 19 *Novembre*, 10 *Décembre* 1933.

2° La Compétition propre (5 dimanches) : 7 *Janvier*, 4 *Février*, 4 *Mars*, 8 *Avril* et 6 *Mai* 1934.

Soit en tout 10 dimanches.

Sont exempts des premiers tours de l'épreuve éliminatoire :

1° Exempts A. — Les 16 vainqueurs des 1/16e de finale de la saison précédente qui rentreront en course au 5e tour de l'épreuve éliminatoire (10 *Décembre*).

2° Exemple B. — Les 16 vaincus des 1/16e de finale de la saison précédente qui rentrlront en course au 4e tour de l'épreuve éliminatoire (19 *Novembre*).

CALENDRIER.

Au départ et au maximum 672 engagés moins 32 exempts, 640 partants.

1° Epreuve éliminatoire :

1er Tour (17 *Septembre*)	640 clubs
devant fournir	320 gagnants
2e Tour (8 *Octobre*)	320 clubs
devant fournir	160 gagnants
3e Tour (29 *Octobre*)	160 clubs
devant fournir	80 gagnants
4e Tour (19 *Novembre*) 80 clubs et 16 exempts B	96 clubs
devant fournir	48 gagnants
5e Tour (10 *Décembre*) 48 clubs et 16 exempts A	64 clubs
devant fournir	32 gagnants

2° Compétition propre :

1/16 de finale (7 *Janvier*) 32 clubs devant fournir	16 gagnants
1/8 — (4 *Février*) 16 clubs devant fournir	8 gagnants
1/4 — (4 *Mars*) 8 clubs devant fournir	4 gagnants
1/2 — (8 *Avril*) 4 clubs devant fournir	2 gagnants
Finale (6 *Mai* 1934) 2 clubs devant fournir	1 gagnant

Les matches nuls se rejoueront, sauf dérogation spéciale de la Commission de la Coupe, le dimanche suivant sur terrain adverse.

Les règles de jeu de l'International Board seront appliquées, de même que les règlements généraux de la Fédération, pour autant que ces derniers ne se trouvent pas modifiés par les dispositions du présent règlement spécial à la Coupe de France.

ART. 5. — Au cas où certains des clubs prévus comme exempts ne s'engageraient pas dans l'épreuve, la Commission désignera les exempts pour compléter le nombre prévu en tenant compte des résultats antérieurs.

Pour les tours éliminatoires, si le nombre des clubs à opposer le nécessitait, les clubs à exempter pour arriver au nombre fixé par le calendrier, seront, s'il y a lieu, désignés par la Commission.

Désignation des terrains

ART. 6. — Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par les soins de la Commission. Toutefois, à partir des 1/16 de

finale, les adversaires seront tirés au sort. L'ordre des rencontres de chaque tour sera publié quinze jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

En principe un club ayant joué un match sur son terrain jouera le suivant sur le terrain adverse (ne sera pas considéré comme déplacement tout déplacement consécutif à un match nul à rejouer). Toutefois, la Commission de la Coupe pourra désigner tout autre terrain.

Pour les 1/16 de finale, les 1/8 de finale, les 1/4 de finale, demi-finales et finale, la Commission désigne les terrains sans être tenue de s'inspirer des matches antérieurs.

Terrains

ART. 7. — En ce qui concerne les clubs omni-sports engagés dans la Coupe, il faut entendre par terrain pouvant faire recette, le terrain jouable le mieux et le plus confortablement aménagé, par exemple le terrain d'honneur, ou encore celui habituellement occupé par ces clubs à l'occasion de leurs principales ou plus importantes manifestations sportives.

Lorsqu'un Club dont le terrain rentrera dans la catégorie ci-dessus, ne pourra mettre ce terrain à la disposition de la Fédération, il devra en prévenir la Commission dans les 48 heures qui suivront la notification officielle du match (lettre ou organe officiel). Dans ce cas le match aura lieu automatiquement sur le terrain du Club adverse. Si aucun avis n'a été donné dans les délais fixés, le Club fautif sera passible d'une amende minimum de 1.000 francs et le Club visiteur bénéficiera du forfait.

Le terrain de jeu devra être régulièrement tracé et les buts garnis de filets en corde.

Deux fanions blancs de 0.45×0.45 avec hampe de 0.75 devront, sous peine d'amende de 50 fr., être tenus à la disposition des juges de touche.

Les matches de la Coupe se disputeront sur des terrains homologués et dont les dimensions minima seront 95×55; ces dimensions seront portées à 100×60 à partir de la Compétition propre.

Aucun match ne pourra être organisé en lever de rideau d'un match de la Coupe de France sous peine d'une amende ne pouvant être inférieure à 100 francs, dont sera passible le club responsable.

Seuls des matches de juniors pourront être exceptionnellement autorisés par la Commission après demande formulée au moins quinze jours à l'avance.

En aucun cas les frais d'organisation de ce match ne pourront être prélevés sur la recette du match de Coupe.

En cas de mauvais temps, le délégué au match de Coupe pourra interdire ce lever de rideau.

ART. 8. — En dehors des matches de la Coupe auxquels ils participeront, les clubs engagés ayant un terrain répondant aux conditions fixées à l'art. 7, prennent l'engagement de le mettre à la disposition de la F.F.F.A., au minimum deux fois au cours de la saison pour y organiser les matches de la Coupe aux conditions fixées par l'art. 28.

Dans ces cas, les Clubs et les Ligues intéressés devront être avertis 15 jours, sauf cas de force majeure, avant la date fixée pour la rencontre projetée. Ce délai sera réduit à huit jours en cas de

match à rejouer. Au cas où un Club refuserait de prêter son terrain dans ces conditions, il serait contraint, à titre de pénalité, d'acquitter à la F.F.F.A. 20 % au moins de la moyenne des recettes brutes de la Coupe effectuées sur son terrain. Le montant de cette pénalité sera fixé par la Commission.

ART. 9. — Si un club est appelé à mettre son terrain à la disposition de la Fédération, en conformité de l'art. 8, il devra le faire dans les conditions prévues à l'art. 7.

Heure des matches

ART. 10. — Les matches devront commencer à l'heure indiquée par la Commission. En cas d'absence de l'une des équipes, le forfait pourra être réclamé par l'équipe présente sur le terrain ; il sera accordé par l'arbitre à l'expiration des 5 minutes qui suivront la demande. Mais, un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie, le forfait sera accordé d'office par l'arbitre à l'équipe présente sur le terrain, même si elle ne le demande pas. Si, à l'expiration de ce quart d'heure, aucune équipe n'était présente sur le terrain, le forfait serait appliqué aux deux adversaires.

Les heures de réquisition et d'acquisition de forfait seront mentionnées sur la feuille de match par l'arbitre.

Couleurs des équipes

ART. 11. — Quand les couleurs des deux adversaires seront les mêmes, ou similaires, le club visité devra en changer.

Si ce même cas se produit, le match ayant lieu sur terrain neutre, le club le plus récemment affilié devra changer ses couleurs.

Ballons

ART. 12. — 1° Les ballons seront fournis par l'équipe visitée, sous peine de match perdu.

2° Sur un terrain neutre, les équipes devront fournir chacune au moins deux ballons sous peine d'une amende de 300 francs. Le club organisateur devra pareillement présenter deux ballons neufs sous peine de la même amende. L'arbitre désignera celui avec lequel on devra commencer le jeu.

Qualifications et licences

ART. 13. — Pour prendre part aux matches de Coupe, tous les joueurs amateurs (A ou B) ou professionnels devront être licenciés pour leur club avant le 1er septembre de la saison en cours.

Les joueurs ne pourront participer à la Coupe que pour un seul club.

En cas de match à rejouer (et non de match remis), seuls seront autorisés à y participer les joueurs qualifiés dans le club lors de la première rencontre.

L'arbitre devra exiger la présentation des licences en règle de

tous les joueurs avant chaque match, vérifier l'identité des joueurs et le certifier sur la feuille d'arbitrage.

En cas de non présentation de licence, l'arbitre devra s'assurer de l'identité du joueur; il exigera du joueur sans licence une signature sur la feuille d'arbitrage, et du capitaine de l'équipe une attestation signée qu'il joindra à la feuille d'arbitrage.

Il sera infligé au Club une amende de 10 francs par licence non présentée.

ART. 14. — Un club ayant fait jouer un joueur non qualifié, ou ayant fraudé sur la personnalité d'un joueur, aura match perdu. En cas de fraude, le joueur et le capitaine de l'équipe seront suspendus. Ces sanctions ne pourront intervenir qu'en conformité de la procédure fixée par l'article 24.

Arbitres et Juges de touche

ART. 15. — Les arbitres seront désignés par la Commission des arbitres sur demande de la Commission de la Coupe.

Les juges de touche seront désignés par la Commission des Arbitres, ou, à défaut, par les clubs intéressés; à partir de la Compétition propre ils seront toujours désignés par la Commission et ne pourront en aucun cas appartenir à l'un des Clubs en présence.

Les arbitres, autant que possible, ne devront pas appartenir aux Ligues des clubs en présence; il en sera de même pour les juges de touche à partir de la compétition propre.

En cas d'absence de l'arbitre désigné, les deux équipes ne pourront arguer de cette absence pour refuser de jouer si, sur le terrain, se trouve présent un arbitre officiel qui accepte de diriger la partie.

Dans le cas où plusieurs arbitres officiels seraient présents, la préférence doit être donnée à un arbitre neutre, si ces arbitres appartenaient aux Clubs ou aux Ligues en présence, le tirage au sort désignerait le directeur de la partie.

Faute d'arbitre officiel titulaire de la carte fédérale ou d'une carte régionale, le match ne pourra être joué.

ART. 16. — L'arbitre peut être invité par les clubs en présence à visiter le terrain de jeu, une heure avant le match et il pourra ordonner, le cas échéant, de prendre les dispositions utiles pour la régularité du jeu. Il ne pourra être formulé de réclamations au sujet du terrain de jeu qu'avant le match.

Tenue et Police

ART. 17. — Les Clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient résulter au cours du ou après le match, du fait de l'attitude de leurs joueurs ou du public. Dans ces cas la suspension des joueurs, et, le cas échéant, du terrain, pourra être prononcée, de même si l'équipe a quitté le jeu par protestation contre une décision de l'arbitre.

Des peines sévères seront infligées aux joueurs dont la conduite aura été un sujet d'incidents ou de troubles pendant ou après le match, et notamment pour toute attitude inconvenante vis-à-vis de l'arbitre, des officiels ou du public.

Indépendamment du service d'ordre, les Clubs recevants devront désigner deux commissaires qui se tiendront sur le terrain en liaison avec l'arbitre.

Durée des Matches

Art. 18. — La durée du match est de 1 h. 1/2. En cas de résultat nul, une prolongation d'une demi-heure, divisée en deux mi-temps de 15 minutes, sera ordonnée.

Si aucune décision n'est intervenue après la demi-heure de prolongation, le match sera remis à une date ultérieure.

Pour la prolongation, une équipe ne se présentant pas sur le terrain ou ayant moins de 7 joueurs sera déclarée battue, sauf cas de force majeure.

En cas de match nul, la Commission fixera la date à laquelle sera rejoué le match. Le match aura lieu sur le terrain du club visiteur. Si ce deuxième match reste nul, il devra être rejoué sur terrain neutre.

En ce qui concerne les matches interrompus par suite d'un cas fortuit : obscurité, brouillard, intempéries, la partie se rejouera :

1° Sur le même terrain si l'interruption a eu lieu pendant la durée normale du match;

2° Sur le terrain adverse, si la prolongation n'a pu être jouée ou si elle a été interrompue.

Forfaits

Art. 19. — Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire et la F. F. F. A., 8 jours avant la date du match, par lettre recommandée. S'il déclare forfait après ce délai, il devra rembourser à son adversaire, les frais occasionnés par le match, la Commission de la Coupe jugera sur pièces, de l'indemnité à allouer. Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 7 joueurs pour commencer le match, sera déclarée forfait.

Au cas où un club ne pourrait présenter son équipe sur le terrain à l'heure fixée, par suite d'un retard de train dûment constaté et alors que toutes les dispositions auraient été prises pour arriver au lieu de la rencontre en temps utile, le délégué ou, à son défaut, l'arbitre, jugera si le match peut se jouer. En cas de contestation, la Commission décidera s'il y a lieu de faire rejouer le match.

Tout forfait déclaré après le délai de 8 jours ou sur le terrain peut entraîner, en outre du remboursement des frais, une suspension dont la durée sera fixée par la F. F. F. A. Toute équipe abandonnant la partie sera considérée comme ayant déclaré forfait sur le terrain, et perdra tout droit au remboursement de ses frais ainsi qu'à sa part de recette qui seront consignés à la Fédération.

Art. 20. — Il ne pourra être organisé de match amical tenant lieu de match de Coupe entre les deux équipes en présence lorsque l'une d'elle déclarera forfait sur le terrain, sous peine de suspension pour les clubs en présence.

D'autre part, si un match amical est organisé par suite de la décision de l'arbitre déclarant le terrain injouable, la recette non remboursée aux spectateurs sera retenue par le délégué de la Fédération et servira tout d'abord à amortir l'indemnité accordée à l'équipe qui s'est déplacée. Si la recette laisse un bénéfice, ce dernier sera réparti dans les conditions prévues à l'article 27.

Art. 21. — Un club déclarant forfait ne pourra organiser ou disputer le jour où il devait jouer un match de la Coupe un autre match (sauf équipes inférieures), ni prêter ses joueurs pour une autre rencontre sous peine de suspension du club et des joueurs.

Retour de la feuille de match

ART. 22. — La feuille de match devra être envoyée à la F. F. F. A. dans le délai de 24 heures après le match par lettre recommandée. L'envoi en incombe : 1° à l'équipe gagnante; 2° en cas de match nul, à l'équipe visitée; 3° en cas de match nul sur le terrain, au club organisateur.

En cas de non envoi dans ce délai, une amende de 50 francs sera infligée au club fautif.

Réclamations

ART. 23. — Pour qu'une réclamation soit recevable, il faut : 1° sur les questions de qualifications que des réserves nominales et motivées aient été faites par écrit sur la feuille d'arbitrage, avant le match, par le capitaine plaignant, et après contrôle prévu à l'article 13; l'arbitre en donnera connaissance au capitaine de l'équipe adverse qui pourra passer outre à ses risques et périls; 2° sur des questions techniques, que des réserves verbales aient été formulées à l'arbitre par le capitaine plaignant en présence d'un juge de touche et du capitaine adverse, au premier arrêt naturel du jeu marqué par le sifflet de l'arbitre suivant le fait contesté. Dans ce dernier cas l'arbitre inscrira ces réserves sur la feuille d'arbitrage à l'issue du match, les fera signer par le capitaine réclamant et le juge de touche, puis en donnera connaissance au capitaine de l'équipe adverse.

Pour suivre leur cours, dans l'un ou l'autre cas, ces réserves devront être transformées en réclamations, et envoyées dans les 24 heures, à la F. F. F. A., par lettre recommandée, accompagnée de la somme de 50 francs (cette somme ne sera pas remboursée si la réclamation n'est pas reconnue fondée).

La Commission des Règlements, pour ce qui concerne les réclamations de qualifications et la Commission des arbitres pour ce qui concerne les réclamations d'ordre technique, se réservent le droit de retenir les réserves faites respectivement avant ou pendant le match.

Les cas de fraude prévus à l'article 14 et relevés par la Commission de la Coupe avant l'homologation du match, pourront être évoqués par la Commission des Règlements.

Tout club portant une accusation sera pénalisé s'il n'apporte au moins à l'appui de ses dires une présomption ou un commencement de preuve.

La pénalité applicable sera le blâme, la suspension ou l'amende.

ART. 24. — Les réclamations seront reçues par la Commission de la Coupe. Celles visant les règles du jeu seront soumises, par la Commission Centrale des arbitres qui les tranchera en premier ressort.

Les contestations visant les qualifications seront pareillement jugées en premier ressort par la Commission des Règlements et qualifications.

Appels

Les clubs pourront faire appel de la décision des Commissions au Bureau de la Fédération qui jugera en dernier ressort. Cet appel devra être accompagné d'une nouvelle somme de 50 francs, qui ne sera pas remboursée si l'appel n'est pas admis.

Tout appel relatif à une décision de Commission devra être envoyé à la F. F. F. A. dans les 24 heures franches qui suivront la

notification de ladite décision. Les décisions des Commissions seront notifiées aux clubs par lettre recommandée.

Tickets et invitations

ART. 25. — Les tickets sont fournis par la Fédération, chaque club aura droit à 30 invitations.

En cas de match se jouant sur terrain neutre, 40 invitations seront adressées au club propriétaire du terrain.

Pour les 1/16^e et les 1/8^e de finale, les deux clubs en présence et le club propriétaire du terrain, si ce terrain est neutre, auront droit à 60 entrées; pour les quarts de finales, 80; demi-finales, et finale 100. Ces entrées seront numérotées. A partir de la compétition propre, la Commission se réserve le droit de fixer le prix des places.

Seules les cartes officielles de la Fédération, des Ligues Régionales de l'année courante, revêtues sur la photographie du titulaire du timbre fédéral, les cartes de presse fédérales et régionales, ces dernières valables pour une seule ville ou région déterminée et revêtues du timbre fédéral et les invitations délivrées par la F. F. F. A., dans les conditions prévues aux règlements, donnent droit à l'entrée sur les terrains à l'occasion des matches de la Coupe.

En aucun cas, les membres du club propriétaire du terrain, ou des clubs en présence, ne peuvent entrer gratuitement sur présentation de leur carte de club.

Fonctions du Délégué

ART. 26. — La Commission de la Coupe peut se faire représenter à chaque match par un délégué dont les attributions sont limitées à l'organisation des rencontres, au contrôle et au partage des recettes et à l'application des règlements.

En cas d'absence du délégué officiel les attributions de ce dernier appartiendront à un dirigeant de l'équipe visiteuse qui devra se faire connaître à l'équipe visitée. Si le match a eu lieu sur terrain neutre elles appartiendront au dirigeant de celui des deux clubs en présence dont l'affiliation à la Fédération est la plus ancienne.

Le délégué, ou à son défaut les dirigeants des clubs en présence, sont tenus d'établir la feuille de recette qui sera fournie par la Fédération.

Le club organisateur devra faire parvenir par lettre recommandée, dans les 48 heures, à la Fédération, cette feuille de recettes accompagnée de toutes les pièces justificatives de dépenses, et des sommes qui doivent lui revenir, ainsi que les tickets invendus. Les frais d'envoi et de mandat seront déduits du montant. Toutes ces pièces devront être signées par le représentant des clubs intéressés, et, le cas échéant, par le délégué de la Fédération. Les fraudes seront sévèrement punies.

La situation financière d'un match devra être liquidée au plus tard dans les 8 jours qui suivront la rencontre, sous peine d'amende ou de suspension.

En cas de non renvoi dans les délais de la feuille de recettes, une amende de 50 francs sera infligée au club fautif.

Dans les cas prévus à l'article 20, et en cas d'incidents sur un terrain, le délégué doit faire un rapport après le match.

Partage des recettes

ART. 27. — Les recettes seront réparties de la manière suivante :

Du montant de la recette brute, *diminuée des taxes fiscales, s'il y a lieu*, on déduira dans l'ordre suivant :

1° Les frais de location du terrain :

a) Si le match se joue sur le terrain d'un des clubs, à raison de 15 % ; dans ce cas le club visité prendra à sa charge les frais de publicité, police et contrôleurs;

b) Si le match se joue sur terrain neutre, à raison de 20 0/0 jusqu'à 2.500 francs de recettes, 10 % de 2.500 jusqu'à 30.000 francs; 5 p. cent pour le surplus (sous réserve des dérogations que pourrait accorder la Commission, pour les terrains n'appartenant pas à un club). Dans ce cas les frais de publicité doivent être compris dans les frais d'organisation et à déduire de la recette brute avant la répartition. En tout état de cause, le club propriétaire du terrain ne peut être tenu responsable de ces frais. Un devis de frais de publicité et d'organisation devra être soumis à la Commission de la Coupe avant l'engagement des dépenses.

Les conditions ci-dessus s'appliquent intégralement aux stades municipaux quelles que soient les obligations auxquelles sont astreints les clubs disposant de ces stades.

2° Les frais de chemin de fer et de séjour de l'arbitre et, s'il y a lieu, du délégué et des juges de touche officiellement désignés. Ces frais seront remboursés lors de l'arrêt des comptes du match en conformité du barême établi pour les frais de séjour;

3° Les frais de déplacement des équipes, calculés sur le trajet ferroviaire le plus court (trajet simple). Toutefois les équipes pourront emprunter un itinéraire à leur convenance à condition que la durée du voyage soit inférieure à celle du voyage effectué par le trajet ferroviaire le plus court.

Lorsque la recette ne sera pas suffisante pour rembourser les frais de l'arbitre, du délégué et des juges de touche s'il y a lieu, le déficit sera supporté par la Fédération.

Pour le remboursement de ces frais il sera appliqué le barême ci-après :

Jusqu'à 15 kms inclus : 50 francs par équipe;
Au-dessus de 15 kms jusqu'à 50 kms inclus : 4 fr.;
Au-dessus de 50 kms jusqu'à 200 kms inclus : 5 fr. 70;
Au-dessus de 200 kms : 7 fr. 50.
Ces trois derniers prix s'entendent par km. et par équipe.

Pour tous les tours éliminatoires *y compris les matches nuls à rejouer* le reste ou recette sera partagé dans les conditions suivantes :

1° *Lorsque seront en présence deux équipes amateurs ou deux équipes comprenant des joueurs professionnels : 20 % à la F.F.F.A. et 40 % à chacun des clubs en présence.*

2° *Lorsque seront en présence une équipe exclusivement amateur et une équipe comprenant des joueurs professionnels : 15 % à la F.F.F.A., 45 % au club n'employant que des amateurs et 40 % au club utilisant des joueurs professionnels.*

Pour les tours de Compétition Propre, le reste ou recette nette sera partagé dans les conditions suivantes :

1° Lorsque seront en présence deux équipes amateurs ou deux équipes comprenant des joueurs professionnels : 30 % à la F.F.F.A. et 40 % à partager entre les clubs en présence; les 30 0/0 restant seront consignés à la Fédération pour être partagés à chaque tour et à parts égales entre tous les clubs ayant participé à ce tour.

2° Lorsque seront en présence une équipe exclusivement amateur et une équipe comprenant des joueurs professionnels : 25 % à la F.F. F. A., 25 0/0 au club n'employant que des joueurs amateurs : 20 % au club utilisant des professionnels; les 30 % restant seront consignés à la Fédération pour être partagés à chaque tour et à parts égales à tout club ayant participé à ce tour.

Pour les matches nuls à rejouer (Compétition Propre) la répartition de la recette sera faite de la manière suivante :

Lorsque seront en présence deux équipes d'amateurs ou deux équipes comprenant des joueurs professionnels : 20 % à la F.F.F.A. 60 % pour les clubs en présence : les 20 % restant seront consignés à la Fédération pour être partagés à chaque tour et à parts égales entre tous les clubs ayant participé à ce tour.

Lorsque seront en présence une équipe d'amateurs et une équipe comprenant des joueurs professionnels : 15 % à la F.F.F.A.; 15 % au club amateur; 30 % au club comprenant des joueurs professionnels; les 20 % restant seront consignés à la Fédération pour être partagés à chaque tour et à parts égales entre tous les clubs ayant participé à ce tour.

Lorsque la recette nette dépassera 150.000 francs, le surplus sera réparti de la façon suivante :

25 % à la Fédération;

50 % à partager entre les deux clubs;

25 % réservés à un fonds de propagande destiné aux Ligues Régionales.

Lorsqu'un Club aura fait un premier déplacement inutile par suite de terrain non jouable ou tout autre cas de force majeure reconnu valable, les frais de déplacement seront reportés sur la feuille de recette du deuxième match; il sera pareillement tenu compte des dépenses effectuées pour le premier match par le club organisateur dans les limites des crédits ouverts par la Commission.

Art. 28. — La Fédération décline la responsabilité de prendre part au déficit, quel que soit, occasionné par les matches de la Coupe, cependant dans le but de dédommager les clubs des frais de déplacement qui n'auraient pu être récupérés sur les recettes par les équipes se déplaçant à l'occasion des épreuves éliminatoires, la Commission fixera le montant du remboursement qui sera alloué à chaque équipe déficitaire, au fur et à mesure de leur élimination de l'épreuve.

Les Club n'auront pas pouvoir d'investigation dans la fixation de ce remboursement.

Toutefois le déficit provenant des matches d'un des tours de la compétition propre sera supporté par tous les clubs ayant pris part à ce tour et le montant en sera prélevé sur les sommes consignées à la Fédération.

Art. 29. — Le Club vainqueur aura la garde de la Coupe pour un an. D'autre part il recevra, en toute propriété, une réduction de l'objet d'art; des breloques seront en outre offertes aux joueurs des deux équipes finalistes.

Art. 30. — *Les cas non prévus dans le présent règlement seront* **tranchés par la Commission de la Coupe de France.**

Règlement intérieur

de la

Commission d'organisation de la "Coupe de France"

Coupe Charles Simon

ARTICLE PREMIER. — La Commission est composée de 10 *membres nommés par le Bureau.*

ART. 2. — La Commission compose son Bureau de la façon suivante : Un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, élus par ses soins à la première séance de chaque exercice, à la majorité des voix exprimées ou à la majorité relative au cas de ballottage au premier tour de scrutin. Les bulletins blancs ou nuls ne comptent pas pour déterminer la majorité.

ART. 3. — En cas de démission de l'un des membres du Bureau, celui-ci sera remplacé dans ses fonctions, au cours de la séance qui suivra sa démission et le titulaire sera désigné par un nouveau vote de la Commission.

ART. 4. — Après chaque tour de la Coupe, le Bureau de la Commission se réunit le mercredi suivant et la Commission plénière le lendemain jeudi. Elle peut être convoquée exceptionnellement sur la demande du Président et du Secrétaire ou de trois membres.

ART. 5. — Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées conformément au deuxième paragraphe de l'article 2. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

La Commission peut valablement statuer lorsque six de ses membres sont présents.

ART. 6. — La Commission a dans ses attributions :

1° L'organisation et l'administration de la Coupe ;

2° La fixation du calendrier de l'épreuve et la désignation des terrains ;

3° La tenue à jour de l'état des recettes et dépenses que le trésorier de la Commission soumet après chaque tour au trésorier de la Fédération ;

4° L'homologation des résultats ;

5° La répartition des indemnités aux Clubs engagés en conformité du règlement ;

6° Le droit de trancher les cas non prévus dans le règlement.

COUPE DE FRANCE 1933-1934

Organisée par la F.F.F.A. avec le concours du « Petit Parisien »

Liste des Engagements

ALSACE. — 1. Cercle Sportif Neuhof; 2. S. C. Red Star Strasbourg; 3. F. A. Illkirch Graffenstaden; 4. Racing C. Strasbourg; 5. F. C. Bischwiller; 6. C. A. Mulhouse; 7. A. S. Strasbourg; 8. Sports Réunis Colmar; 9. F. C. Mulhouse; 10. F. C. Hagueneau; 11. U. S. Thann; 12. F. C. Guebwiller; 13. F. C. Colmar; 14. S. C. Schiltigheim; 15. C. S. Bischheim; 16. F. C. Strasbourg; 17. F. C. Saverne; 18. S. C. Sélestat; 19. F. C. St-Louis; 20. F. C. Cernay; 21. A. S. Huningue; 22. F. C. Schweighausen; 23. S. C. Notre-Dame Strasbourg; 24. A. S. Erstein.

AUVERGNE. — 25. S. A. Vichyssois; 26. A. S. Moulinoise; 27. A. Boulay C. Thiers; 28. C. A. S. Thiernois; 29. F. C. Cosnois; 30. F. C. Thiernois; 31. A. S. Ateliers Vauzelles; 32. Stade Clermontois; 33. A. S. Montferrandaise.

BOURGOGNE F. C. — 34. A. S. Audincourt; 35. Vélo Sport de Sens; 36. Jeunesse O. Creusot; 37. A. S. Valentigney; 38. R. C. Vesoul; 39. F. C. Sochaux Montbéliard; 40. A. S. Jeunesse Auxerroise; 41. Fils France Beaune; 42. U. S. Colombier Fontaine; 43. S. C. Montcellien; 44. U. S. Rudipontaine; 45. Bousbotte Association; 46. F. C. Chalonnais; 47. F. C. Franc-Comtois de Besançon; 48. U. S. C. A. Pontarlier; 49. U. S. Belfortaine; 50. A. S. Mâconnaise; 51. A. V. S. Auxerroise; 52. U. S. Blanzynoise; 53. Stade Dijonnais; 54. F. C. Seloncourt.

CENTRE. — 55. C. A. S. G. Orléans; 56. A. C. Amboisien; 57. S. C. Chartrain; 58. A. S. J. Châteaudun; 59. U. S. Chinonaise L. R.; 60. A. A. J. Blésoise; 61. A S. P O. Tours; 62. U. S. P. O. Orléans; 63. C. A. S. Châtelleraudais; 64. Vélo S. Chartrain; 65. A. S. Châteauroux; 66. S. C. Vatanais; 67. U. S. Briaroise; 68. C. S. Bonnevalais.

CENTRE OUEST. — 69. A. S. Charentes; 70. Fontenaisienne F.; 71. S. A. U. Limoges; 72. Stade Luçonnais; 73. Tigres Vendéens; 74. A. S. Aixoise; 75. S. O. Chabanois; 76. A. S. Saintaise; 77. U. S. Sévigné Jonzac; 78. Gallia C. Angoumoisin; 79. Enfants France Bergerac; 80. A. S. Aigrimoise; 81. Etoile S. Rochelaise.

LORRAINE. — 82. S. S. R. Petite Rosselie; 83. Entente S. Hayangeoise; 84. U. L. Moyeuvre Grande; 85. Union Lorraine Rombas; 86. Stade U. Lorrain; 87. S. S. Nilvange; 88. A. S. Dombasle; 89. Sportive Thionvilloise; 90. Stade Deodatien; 91. S. A. Verdunois; 92. A. S. Sarreguemines; 93. C. S. Stiring Wendel; 94. U. S. Forbach; 95. U. S. Thaonnaise; 96. A. S. Thaonnaise; 97. U. S. Lunéville; 98. A. C. Spinalien; 99. A. S. Lorraine; 100. Renaissance S. Rosselange; 101. A. S.

Romarimontaine; 102. S. S. U. Hagondange; 103. S. St-Michel Epinal; 104. C. S. Longovicien; 105. F. C. Metz; 106. C. S. Orne Amneville; 107. S. O. Merlebach; 108. A. S. Messine; 109. U. S. Toul; 110. Groupe S. Neuves-Maisons; 111. S. C. Villeruptien; 12. J. S. Audun Le Tiche.

LYONNAIS. — 113. Chambéry F. C.; 114. C. S. Roannais; 115. U. S. Annemasse; 116. C. O. St-Fons; 117. St-Etienne S. C.; 118. U. Montilienne S.; 119. A. C. Ripagerien; 20. F. C. Lyon; 121. Concordia F. C. Bellegarde; 122. Stade Valentinois; 123. A. S. Morézienne; 124. Rhône S. Terreaux Lyon; 125. C. O. St-Chamond; 126. A. S. St-Etienne; 127. S. A. Izieux; 128. F. C. Annecy; 129. Amical C. Espagnol Lyon; 130. Eveil S. Lyonnais; 131. Etoile S. Veauche; 132. A. S. Lyonnaise; 133. Lyon O. U.; 134. C. A. Gapençais; 135. C. S. Thonon; 136. F. C. Grenoble; 137. U. S. Modane; 138. C. S. Vienne; 139. S. O. Pont de Cheruy; 140. A. S. Chazelloise; 141. F. C. Villefranche; 142. C. A. Unieux; 143. Evian Sports; 144. A. S. Bergusienne.

MIDI. — 145. Ol. Carmaux; 146. U. S. Montalbanaise U.; 147. F. C. St-Gaudinois; 148. Boulogne A. C.; 149. U. S. Cazerienne; 150. U. S. Reveloise; 151. Stade Toulousain; 152. U. S. Lavernosienne; 153. St-Martin F. C.

NORD. — 154. A. S. Sinoise; 155. S. E. P. Blanzy Bouttencourt; 156. U. S. Denaisienne; 157. Amiens A. C.; 158. Denain A.; 159. S. C. St-Leu Amiens; 160. U. S. Ham; 161. Arras Olympique; 162. A. S. Barlinoise; 163. A. S. Raismoise; 164. Stade Béthunois; 165. Jeunesse A. Armentieroise; 166. R. C. Lensois; 167. U. S. Vieux-Condé; 168. U. S. Pérenchies; 169. U. S. Bruaysienne; 170. Stade Héninois; 171. Amical C. Croix; 172. Star Ol. Caudry; 173. S. C. Fivois; 174. Jeune France Mazingarbe V.; 175. U. S. Cheminots Béthunois; 176. F. C. Quarouble; 177. A. S. Ste-Barbe Oignies; 178. O. S. C. Halluinois; 179. C. S. Avionnais; 180. Iris C. R. Somainois; 181. C. Etoile S. Bully; 182. R. C. Arras; 183. U. S. Escaudinoise; 184. U. S. Tourquennoise; 185. S. C. Abbevillois; 186. Excelsior A. C.; 187. Montdidier A. C.; 188. U. S. Carvin; 189. U. S. Drocourt Mines; 190. A. S. Tourquennoise; 191. Olympique Lillois; 192. R. C. Calais; 193. U. S. Corbie; 194. U. S. Noeux-les-Mines; 195. U. R. Dunkerque Malo; 196. U. S. Auchel; 197. U. S. Boulonnaise; 198. U. S. Avesnoise; 199. F. C. Tréport-Eu-Mers; 200. R. C. Roubaix; 201. C. Amis Balle Dunkerquoise; 202. Etoile S. Aire Isbergues; 203. A. S. E. Sallaumines; 204. U. S. Liévinoise; 205. Iris C. Lillois; 206. Ol. Amandinois; 207. O. St-Ouennais; 208. A. C. Cambrésien; 209. A. S. Hautmontoise; 210. Stade Amiénois; 211. S. O. Halluinois; 212. Carabiniers Billy Montigny; 213. C. O. Marcquois; 214. Lommoise S.; 215. Stade Madeleinois; 216. Avenir S. Lommois; 217. S. C. Aniche; 218. U. S. Auberchicourt; 219. S. C. Douai; 220. Fraternelle S. Annequin; 22. U. S. Cheminots Lensois; 222. Stade Roubaisien; 223. Déchy Sports; 224. U. S. Cheminots Hellemmes; 225. U. S. Wasquehal; 226. S. C. Lourchois; 227. U. S. St-Omer; 228. U. S. Valenciennes Anzin; 229. J. S. Desvroise; 230. Avant-Garde Grenay; 231. U.S. St-Poloise; 232. C.S. Watten; 233. R.C. Doullens; 234. Rugby C. Amiénois; 235. R. C. Buisson; 236. Stade Portelois; 237. U. S. Roubaisienne; 238. U. S. Onnaingeoise; 239. S. C. Albert; 240. Avenir S.-Wavrechain-s.-Denain; 241. A. S. Hesdinoise; 242. Avant-Garde Thumeries; 243. S. C. Pro Patria Wingles; 244. S. C. Waziers; 245. S. C. Hazebrouck; 246. Conty S. C.; 247. F. C. Sante Haubourdin.

NORD-EST. — 248. F. C. C. Charleville; 249. Chaumont A. C.; 250. Entente C. S. C. A. S. J. A. Château-Thierry; 251. U. S. Domaine Sandricourt; 252. Groupe S. Marissel; 253. Stade Compiégnois; 254. A. S. T. Dizier Marnaval; 255. La Macerienne; 256. S. C. Stade Lamort; 257. Stade de Reims; 258. A. S. Creil Nogent; 259. U. S. Chauny; 260. F. C. Mohonnais; 261. S. C. Rémois; 262. U. A. Sedan Torcy; 263. Energie Troyenne; 264. Ol. St-Quentinois; 265. A. S. Troyes; 266. U. S. Deux-Vireux; 267. Standard A. C. Montataire; 268. C. O. Chalonnais; 269. U. S. Villers-Cotterets; 270. R. C. Epernay; 271. U. S. A. C. Romilly; 272. Stade U. L. C. Troyenne; 273. C. O. Chambly Moulin Neuf; 274. U. A. Soissonnaise; 275. Veloce C. Beauvaisien; 276. U. S. Laon; 277. F. C. Braux; 278. C. A. Bayel; 279. U. S. Chantilly; 280. Rethel S.; 281. Elenergie C. Rémois; 282. Club St-Maxence.

NORMANDIE. — 283. U. S. Fécamp; 284. C. S. Alençon; 285. U. S. Stéphanaise; 286. S. Malherbe Caennais; 287. C. S. Honfleurais; 288. Ol. Bas Normand; 289. U. S. Tréfileries du Havre; 290. U. S. Quevilly; 291. Bondeville T. T. F. C.; 292. U. S. Prolétarienne Sotteville; 293. U. S. Cheminots Caennais; 294. Havre A. C.; 295. U. C. Bricquebec; 296. C. A. St-Aubinois Espérance; 297. F. C. Dieppe; 298. A. S. Cheminots Sotteville; 299. C. A. Oissel; 300. F. C. Rouennais; 301. Stade St-Lois; 302. A. S. Cherbourgeoise Stella; 303. Stade Havrais; 304. Sports Union Divaise; 305. Amicale Malaunay; 306. S. U. Virois; 307. S. C. Bernay; 308. U. S. Ezy; 309. Stade Pont-Audemerien; 310. C. A. Harfleurais; 311. S. C. Evreux; 312. Bolbec A. C.; 313. F. C. Havrais; 314. U. S. Flerienne; 315. A. S. Trouville-Deauville; 316. C. A. Lexovien; 317. Amicale L. Deville-les-Rouen; 318. R. C. Rouen; 319. A. S. P. T. T. Caen; 320. U. S. Normande Colombelles; 321. S. C. Villedieu.

OUEST. — 322. S. C. Ouest Angers; 323. Stade Morlaisien; 324. U. S. Beauregard Laval; 325. U. S. Douarnenez; 326. Armoricaine de Brest; 327. S. Rennais U. C.; 328. Stade Léonard St-Pol de Léon; 329. U. S. Quimperloise; 330. S. C. Nazairien; 331. C. O. Choletais; 332. S. Quimpérois; 333. Stade Lesnevien; 334. U. S. Basse-Indre; 335. C. S. J. B. Angers; 336. A. S. Brestoise; 337. U. S. O. Brest; 338. Etoile S. St-Brieuc; 339. Mellinet Nantes; 340. Stade Pontivyen; 341. U. S. Mans; 342. Amicale S. Vitréenne; 343. Etoile Dinardaise; 344. Véloce Vannetais U. S.; 345. U. S. Baule; 346. Stade Dinannais; 347. U. S. Mayennaise; 348. Avant-Garde Laïque Fougères; 349. U. S. Servannaise et Malouine; 350. Stade Briochin; 351. Espérance Fougères; 352. Stade Nantais U. C.; 353. En Avant, Guingamp; 354. Lorient Sports; 355. Francs-Archers Laval; 356. U. S. Concarnoise B.; 357. Dinard A. S. C.; 358. Korrigans Vannes; 359. Drapeau Fougères; 360. Jeanne d'Arc St-Servan; 361. Tour Auvergne Rennes; 362. Stade Lavallois; 363. F. C. Lorientais; 364. C. U. Angevin Angers; 365. U. S. Liffrenne.

PARIS. — 366. St-Georges Argenteuil; 367. A. S. Montmorency; 368. C. A. Etampes; 369. U. S. P. L. M.; 370. Stade Français; 371. A. S. Ablonnaise; 372. Villemomble S.; 373. S. Enghien Ermont; 374. A. F. Garenne-Colombes; 375. F. C. Aulnaysien; 376. Galia C. Stade Ivry; 377. R. C. Paris; 378. C. A. Mantais; 379. A. S. Palissy Nord; 380. F. C. A. Dionysien; 381. Standard A. C.; 382. C. A. Montrouge; 383. Etoile S. Juvisy Viry; 384. U. S. Maisons-Laffitte; 385. A. S. Transports; 386. A. S. Française; 387. Bezons A. C.; 388. C. A. Vitry; 389. Dourdan Sports; 390. Paribas A. C.; 391. U. S. Asnières; 392. C. S.

Franconville P. B.; 393. Club Français; 394. F. C. Argenteuil; 395. C. A. Bourget; 396. U. S. A. Maisons-Alfort; 397. F. C. Levallois; 398. S. C. U. France; 399. A. S. P. P.; 400. Cosmopolitan C.; 401. C. O. Billancourt; 402. U. S. Persan-Beaumont; 403. F. C. Corbeil; 404. A. S. P. T. T.; 405. U. S. Métropolitaine; 406. S. S. Primevières; 407. Club des X. E. S. H. R.; 408. U. S. A. Clichy; 409. Stade de l'Est; 410. J. A. St-Ouen; 411. Villejuif K. L. S.; 412. C. A. Nanterre; 413. S. S. Amicale; 414. V. G. A. St-Maur; 415. U. S. Suisse; 416. Paris U. C.; 417. C. A. S. G.; 418. A. S. Gaziers Paris; 419. A. S. Cheminots Etat; 420. C. A. Montreuil; 421. S. O. 20e; 422. S. O. Est S. A. P.; 423. F. C. Meulan; 424. Red Star Ol.; 425. A. S. Courbevoie; 426. Alsacienne-Lorraine; 427. S. C. Choisy-le-Roi; 428. C. R. S. 4-Chemins; 429. U. S. Vésinet; 430. A. S. Bourse; 431. A. S. Poissy; 432. U. S. Athis-Mons; 433. Stade St-Germain; 434. C. O. Aubervilliers; 435. C. O. Basse-Seine; 436. C. A. Paris; 437. U. A. Intergadz' Arts; 438. S. C. Colombes; 439. U. S. Pontoise; 440. U. S. Meudon; 441. C. A. 14e; 442. Malabry S. C.; 443. C. Parisien Electricité; 444. Jeunesse S. Puteaux; 445. S. A. Valmy; 446. C. S Sartrouville; 447. Ol. Rueil-Malmaison; 448. Houilles A. C.; 449. A. S. Bondy; 450. U. A. 16e.

SUD-EST. — 451. Olympique de Marseille; 452. U. S. Tramways Marseille; 453. C. A. Bességeois; 454. S. O. P. L. Marseille; 455. Section S. Istreenne; 456. Stade Ste-Barbe Grand Combe; 457. F. C. Grasse; 458. A. S. Cannes; 459. S. C. Nîmes; 460. S. O. Montpelliérains; 461. A. C. Port-de-Bouc; 462. C. A. S. G. Marseille; 463. O. G. C. Nice; 464. F. A. C. Nice; 465. Stade Beaucairois; 466. Antibes F. C.; 467. A. C. Viganais; 468. U. S. Marseillaise St-Loup; 469. International F. C. Nice; 470. F. C. Salin de Giraud; 471. A. C. Arlésien; 472. F. C. Martigues; 473. Avant-Garde Gauloise Nice; 474. A. S. Brignolaise; 475. U. S. Seynoise; 476. S. C. Marseille; 477. Provençale S. Marseille; 478. S. Victor-Hugo Marseille; 479. U. Vélocipédique Gangeoise; 480. S. C. Cogolinois; 481. Stade Raphaëlois; 482. Hyères F. C.; 483. C. A. Gombertois; 484. A. S. Monaco; 485. Ol. Vaisonnais; 486. S. C. Dracenois; 487. E. S. Ciotadenne; 488. A. S. Cigaloise; 489. Ol. Dracenois; 490. Ol. Alesien; 491. F. C. Sète; 492. U. C. Vergezoise; 493. R. C. Cannes; 494. U. S. Rouet Marseille; 495. C. A. Marseille; 496. Ol. Menton; 497. Stade Vallauris; 498. S. C. Orange; 499. A. S. Roquebrune Cap Martin; 500. Union C. Bagnolais; 501. A. S. Fréjusienne; 502. Etoile S. Port St-Louis du Rhône; 503. A. S. Roujan; 504. A. S. Millavoise; 505. Etoile S. Aigues Mortaise; 506. U. S. P. L. M. Nice; 507. A. S. Midi Sète; 508. S. O. Biterrois.

SUD-OUEST. — 509. Club Deportivo Espanol de Bordeaux; 510. F. C. Mont-de-Marsan; 511. F. C. Bordeaux Bouscat; 512. Monrepos Ol.; 513. Cenon Sports; 514. A. S. P. O. Bordeaux; 515. St-Ciers Sports; 516. Etoile S. Audengeoise; 517. S. C. Bastidienne; 518. S. A. Arcachon; 519. A. Bourbaki Pau; 520. Elan Béarnais Orthez; 521. Bordeaux A. C.; 522. Muguets de Sore; 523. C. A. Carbon Blanais; 524. Stade Bordelais U. C.; 525. Floirac Club; 526. A. S. Lacanau; 527. C. A. Beglais; 528. Girondins G. S.; 529. Stade Pessacais; 530. V. G. A. M. Bordeaux; 531. Ol. Cérons; 532. S. A. Bordelais; 533. St-Médard S. C.; 534. S. C. St-Symphorien; 535. U. A. S. Soudiac; 536. U. S. Prechacaise; 537. S. C. Cadaujac; 538. A. S. P. T. T. Bordeaux; 539. Ol. Villenavais; 540. U. S. Brocas Les Forges.

Coupe de France 1933-1934

LISTE DES EXEMPTS

Exempts A

Les 16 vainqueurs des 1/16ᵉ de finale de la saison précédente qui rentreront en course au 5ᵉ tour de l'épreuve éliminatoire (10 décembre 1933) :

Alsace. — Racing C. Strasbourg.

Bourgogne F. C. — F. C. Sochaux.

Nord. — R. C. Roubaix, Excelsior A. C., U. S. Tourcoing.

Normandie. — F. C. Rouen.

Ouest. — Stade Rennais U. C.

Paris. — Club Français, Red Star Olympique, Racing C. Paris.

Sud-Est. — S. O. Montpellier, F. C. Sète, O. G. C. Nice, S. C. Nîmes, A. S. Cannes, Antibes F. C.

Exempts B

Les 16 vaincus des 1/16ᵉ de finale de la saison précédente qui rentreront en course au 4ᵉ tour de l'épreuve éliminatoire (19 novembre 1933) :

Alsace. — F. C. Mulhouse, C. A. Mulhouse.

Nord. — R. C. Lens, Amiens A. C., U. S. Boulonnaise.

Nord-Est. — U. S. Deux Vireux.

Normandie. — Havre A. C.

Ouest. — U. S. Servannaise, S. C. Ouest d'Angers.

Paris. — Stade Français, C. O. Billancourt, C. A S. C.

Sud-Est. — Hyères F. C., A. S. Monaco.

Sud-Ouest. — S. C. Bastidienne.

REGLEMENT

du

CHAMPIONNAT DE FRANCE PROFESSIONNEL

organisé par la

Fédération Française de Football Association

avec le concours du *Petit Parisien*

SAISON 1933-1934

Division Nationale

ARTICLE PREMIER

Engagements

Il est organisé chaque année par la Fédération Française de Football avec le concours du « Petit Parisien » un « Championnat de France » qui est ouvert aux clubs autorisés à utiliser des joueurs professionnels.

Les engagements accompagnés de la somme de 200 francs devront parvenir à la 3 F. A. avant le 1er juillet de chaque année.

ARTICLE 2

Conditions d'engagement

Pour participer à cette épreuve les clubs devront être à jour de leur cotisation fédérale à la date du 1er juillet et devront disposer d'un terrain homologué par la 3 F. A. (dimensions minima 100×65).

Les clubs ayant la jouissance d'un Stade municipal devront produire une lettre attestant qu'ils en ont la disposition à toutes les dates prévues ou à prévoir au calendrier de l'épreuve.

Chaque club ne pourra engager qu'une équipe. Cette dernière devra être composée de 8 joueurs professionnels au minimum et ne devra comprendre que 4 joueurs étrangers au maximum. L'équipe d'un Club à recrutement étranger devra comprendre au minimum 7 joueurs de sa nationalité. Le nombre de 4 joueurs étrangers sera réduit dans une proportion à déterminer à la fin de la saison 1933-34.

ARTICLE 3

Système de l'épreuve

Le nombre de clubs à admettre dans *la Division Nationale* est provisoirement fixé à 14 en un seul groupe.

L'épreuve se dispute en matches aller et retour.

La Commission du Championnat professionnel établit le calendrier de l'épreuve pour le 15 juillet.

Les deux derniers de la division nationale descendent *automatiquement* en division interrégionale et sont remplacés pour la saison suivante par les 4 Clubs désignés suivant les dispositions de l'article 3 du Règlement de la division interrégionale.

Le titre de champion *de France sera acquis* par le Club dont l'équipe aura totalisé le plus de points. Celui-ci aura la garde pendant un an, du Challenge « Le Petit Parisien ».

Cet objet d'art sera conservé aux risques et périls du détenteur qui devra en faire retour à la Fédération dans les quinze jours qui précéderont le match correspondant de la saison suivante.

Il sera attribué :

2 points par match gagné,
1 point par match nul,
0 point par match perdu.

En cas d'égalité, le goal average décidera du classement pour toutes les places.

L'autorisation de jouer un match en lever de rideau devra être demandée à la Commission 8 jours au moins avant la rencontre. La demande devra indiquer le nom des clubs en présence. L'autorisation ne sera accordée que si les clubs en présence sont affiliés à la F.F.F.A., et pourra être retirée le jour de la rencontre avant et pendant le match par le délégué de la Commission. Les conditions de répartition de la recette du match de Championnat ne pourront en aucun cas, être modifiées en raison du match en lever de rideau.

La Commission fixera la date des matches à rejouer ou non joués à la date prévue par le calendrier de l'épreuve.

Les matches devront commencer à l'heure fixée par la Commission.

En cas d'absence de l'une des équipes le gain du match pourra être réclamé par l'équipe présente sur le terrain. La demande sera consignée par l'arbitre à l'expiration des dix minutes qui suivront la demande. Le gain du match après l'heure fixée pour le commencement de la partie, sera accordé par l'arbitre un quart d'heure après en faveur de l'équipe présente sur le terrain même si elle ne le demande pas.

Les heures de réquisition et d'acquisition du gain du match seront mentionnées sur la feuille d'arbitrage.

Lorsqu'une équipe déclarera forfait, elle sera déclarée forfait général et rayée du classement général; ses points seront annulés, ainsi que ceux acquis sur lui, éventuellement par les adversaires.

La feuille de match devra être adressée par le club visité à la F.F.F.A. dans un délai de 48 heures sous pli recommandé ou par le club vainqueur si le match a lieu sur terrain neutre sous peine d'une amende de 200 francs.

Article 4

Organisation

Les règles de jeu de l'International Board seront appliquées de même que les Règlements Généraux de la 3 F. A. pour autant que ces derniers ne se trouvent pas modifiés par les dispositions du présent règlement.

Quand les couleurs des clubs en présence seront les mêmes ou susceptibles de créer une confusion, le club visité devra en changer. Sur terrain neutre le club le plus récemment affilié devra changer ses couleurs.

Les ballons seront fournis par l'équipe visitée. Si le match a lieu sur terrain neutre, les ballons seront fournis à raison de deux par chacune des équipes en présence et par le club organisateur.

ARTICLE 5

Qualifications — Licences

Pour prendre part aux matches du Championnat de France, tous les joueurs devront être titulaires d'une licence A ou d'une licence professionnelle. Dans ce dernier cas la licence professionnelle devra être enregistrée à la 3 F. A. au plus tard à la date du premier match retour fixé au calendrier de l'épreuve. En aucun cas, un joueur ne pourra disputer le Championnat de France professionnel pour deux clubs différents au cours de la même saison.

En cas de match à rejouer, de match remis, seuls seront autorisés à y participer les joueurs qualifiés aux clubs à la date fixée pour la rencontre initiale.

Un joueur frappé de suspension soit à la date de la première rencontre soit à la date à laquelle ladite rencontre aura été reportée, ne pourra y participer.

L'arbitre devra exiger la présentation des licences avant le commencement de la partie et vérifier l'identité des joueurs. Mention en sera faite sur la feuille d'arbitrage.

En cas de non présentation de licence, l'arbitre exigera du joueur sans licence une signature sur la feuille d'arbitrage, signature qui devra être certifiée par le capitaine de l'équipe.

ARTICLE 6

Pénalités et Forfaits

Un club ayant fraudé sur la personnalité d'un joueur ou ayant fait jouer un joueur non qualifié, aura match perdu par pénalité. Dans ce dernier cas, une réclamation devra être préalablement introduite en conformité de l'article 7. Des sanctions seront prises contre le ou les responsables.

Une équipe ne présentant pas sur le terrain 8 joueurs professionnels ou plus de 4 joueurs étrangers, aura match perdu par pénalité et sera passible d'une amende de 5.000 francs. Il en sera de même pour toute infraction commise par un Club à recrutement étranger aux dispositions de l'article 2.

Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire et la Commission du Championnat de France Professionnel 15 jours avant la date fixée pour la rencontre, par lettre recommandée, sans préjudice de sanctions financières éventuelles, ledit club devant dans tous les cas être déclaré forfait général.

Une équipe quittant sans motif reconnu valable le terrain avant la fin réglementaire d'un match, aura match perdu par pénalité.

Dans aucun cas, un club ne déclarant pas forfait ne pourra organiser ni participer à une autre rencontre le jour d'un match de Championnat, sous peine d'une amende qui sera fixée par la Commission.

Tout club qui aura match perdu par pénalité verra homologuer le résultat du match en faveur du club adverse par un score de 3 buts à zéro, à moins que le club bénéficiant de ce score n'ait obtenu sur le terrain un résultat plus favorable. En outre, il sera infligé au club fautif une amende pouvant s'élever à 5.000 francs maximum, cette amende sera versée à la F.F.F.A.

Au cas où un club ne pourra présenter son équipe sur le terrain à l'heure fixée, par suite d'un cas de force majeure dûment constaté et alors que toutes les dispositions auraient été prises pour arriver au lieu de la rencontre en temps utile, le délégué ou, à son défaut, l'arbitre, jugera si le match doit se jouer.

En cas de contestation, la Commission jugera si le match perdu est requis et s'il y a lieu d'appliquer le forfait en cas d'absence totale de l'équipe.

Lorsqu'un match n'aura pas eu lieu, alors que les deux équipes étaient présentes sur le terrain à l'heure fixée pour le commencement de la rencontre, l'arbitre et le délégué devront adresser à la Commission un rapport indiquant les motifs pour lesquels le match a été remis. La Commission décidera si la remise est due à un cas de force majeure. Dans l'affirmative, le match se jouera sur le même terrain. Dans le cas ou un match non terminé à la suite de désordres sera rejoué sur un terrain neutre, la recette sera répartie comme il est dit à l'article 13.

Article 7

Réclamations

Pour qu'une réclamation soit recevable, il faut : 1° sur les questions de qualification, que des réserves nominales et motivées (le motif ne pouvant prêter à aucune équivoque) aient été faites par écrit sur la feuille de match par le capitaine ou dirigeant plaignant, avant le match. L'arbitre en donnera connaissance au capitaine adverse et à un dirigeant; 2° sur les questions techniques que des réserves verbales aient été formulées à l'arbitre par le capitaine plaignant, en présence d'un juge de touche et du capitaine adverse au premier arrêt naturel du jeu marqué par le sifflet de l'arbitre suivant le fait contesté.

Dans ce dernier cas, l'arbitre inscrira les réserves sur la feuille d'arbitrage à l'issue du match, les fera signer par le capitaine réclamant et un juge de touche et en donnera connaissance au capitaine de l'équipe adverse.

Pour suivre leur cours dans l'un ou l'autre cas, ces réserves devront être transformées en réclamation envoyée dans les 48 heures par lettre recommandée à la F.F.F.A. et appuyée de la somme de 50 francs.

Les réclamations seront transmises par la Commission du Championnat professionnel soit à la Commission Centrale des Arbitres, soit à la Commission des Statuts et Règlements.

Les clubs pourront faire appel des décisions de ces Commissions au Bureau de la 3 F. A. qui jugera en dernier ressort.

Tout appel devra être envoyé à la 3 F. A. dans les 48 heures

qui suivront la réception de la décision, par lettre recommandée, appuyé de la somme de 100 francs. Cette somme sera remboursée si l'appel a été reconnu fondé.

Article 8

Police

Les clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont tenus pour entièrement responsables des désordres ou incidents qui pourraient résulter au cours du ou après le match du fait de l'attitude du public ou de leurs joueurs. Des sanctions contre les dirigeants, entraîneurs ou joueurs pourront être prononcées. Le cas échéant la suspension du terrain pourra être ordonnée par la Commission après enquête.

Dans le cas d'un match non terminé, à la suite de désordres, il serait donné à rejouer sur terrain neutre, la recette nette ne pouvant faire double emploi au club reconnu responsable.

« Indépendamment du Service d'ordre, le Club visité devra désigner deux Commissaires appartenant au Comité du Club. Ces deux Commissaires se tiendront aux abords du terrain de jeu, en liaison avec l'arbitre. *Les noms de ces délégués devront être mentionnés, par les soins de l'arbitre, au recto de la feuille de match dans la partie réservée à cet effet.*

« Une amende de 50 francs sera infligée à tout Club, qui ne respectera pas cette clause particulière. »

Article 9

Tickets

Les tickets seront fournis par la Fédération au début de la saison, conformément à un bordereau de commande préalablement établi par les clubs.

Ce bordereau fera connaître les quantités totales par catégorie qui seront nécessaires pour tous les matches joués au cours de la saison sur le terrain du club.

Le club sera comptable des tickets reçus et en sera responsable vis-à-vis de la Fédération.

Avant le match il sera établi un bordereau des tickets mis en vente; celui-ci devra être présenté à la signature du délégué, et être contresigné par un représentant de chaque club en présence.

Ce bordereau devra être retourné à la Fédération en même temps que la feuille de recettes, et être accompagné des talons des tickets vendus, ainsi que des carnets partiellement utilisés.

Sous aucun prétexte, il ne doit être mis en vente un carnet incomplet.

La Fédération tiendra à la disposition des clubs des tickets-invitations. La quantité nécessaire devra être demandée 8 jours avant la date fixée pour la rencontre en spécifiant la catégorie. Tous les talons des tickets-invitations employés et les tickets-invitations non employés devront être retournés à la Fédération dans les mêmes conditions que les talons des tickets vendus.

Article 10

Invitations — Ayants droit

Il sera délivré pour chaque match du Championnat de France, 50 cartes d'invitations gratuites au club visité et 20 au club visiteur.

Seules les cartes officielles de la 3 F. A., des Ligues régionales sur le territoire desquelles se disputent les matches, revêtues sur la photographie du titulaire du timbre fédéral, les cartes de presse fédérales et régionales, ces dernières valables pour une seule ville ou région déterminées et revêtues du timbre fédéral, donnent droit à l'entrée sur les terrains.

Article 11

Arbitres

Les arbitres et juges de touche sont désignés par la Commission Centrale des Arbitres sur demande de la Commission du Championnat Professionnel.

En cas d'absence de l'arbitre désigné, la partie sera dirigée par un arbitre officiel se trouvant sur le terrain.

Dans le cas où plusieurs arbitres officiels (fédéraux ou régionaux) seraient présents, la préférence doit être donnée à un arbitre officiel neutre. Si ces arbitres appartenaient aux clubs en présence, le tirage au sort désignera le directeur de la partie.

Les juges de touche seront demandés aux Ligues sur le territoire desquelles se disputent les rencontres.

Article 12

Délégués

La Commission du Championnat de France Professionnel se fera représenter officiellement à chaque match par un de ses membres, ou à défaut par un délégué suppléant par elle désigné. Une liste de délégués suppléants sera établie par ses soins. Les attributions du délégué sont limitées à l'organisation de la rencontre, au contrôle, à la répartition des recettes et à l'application des règlements. En outre, et conformément à l'article 3 le délégué pourra interdire ou arrêter un match de lever de rideau s'il le juge nécessaire.

En cas d'absence du délégué officiel, les attributions de ce dernier appartiendront à un membre du Comité du club visiteur. Le délégué devra se faire connaître à l'équipe visitée. Il est tenu d'établir la feuille de recettes qui sera fournie par le club visité.

Le délégué devra fournir un rapport, même néant, à la Commission, après le match pour lequel il aura été désigné.

Article 13

Recettes

Du montant des recettes brutes diminué des taxes fiscales d'Etat et de Municipalité s'il y a lieu, on déduira dans l'ordre suivant :

1° 5 0/0 au profit de la Ligue sur le territoire de laquelle se joue la rencontre.

2° Les frais de déplacement des arbitres et délégué (suivant barême officiel de la 3 F. A.).

3° Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse à raison de 10 francs le kilomètre, calculés sur le trajet simple le plus court. Toutefois, les équipes pourront emprunter un itinéraire à leur convenance à condition que la durée du voyage soit inférieure à celle du voyage effectué par le trajet ferroviaire le plus court.

4° 25 0/0 pour la location du terrain (frais d'organisation inclus y compris les stades municipaux) quelles que soient les obligations auxquelles sont astreints les clubs disposant de ces stades.

Lorsqu'une équipe jouera deux ou plusieurs matches de championnat sans rejoindre son siège social, l'indemnité kilométrique sera calculée sur la distance qui sépare les lieux des deux rencontres.

Dans ce cas, une indemnité journalière de 1.000 francs sera versée par l'équipe visitée. Elle sera comptée du lendemain de la précédente rencontre jusqu'au jour du match inclusivement.

Cette indemnité spéciale ne sera due que si elle est inférieure à l'indemnité kilométrique correspondant à la distance séparant le siège du club visiteur du lieu de la rencontre.

La recette nette, c'est-à-dire après déduction des dépenses ci-dessus énoncées, sera répartie de la façon suivante :

60 % au club visité,

40 % au club visiteur.

Lorsque la recette ne permettra pas de rembourser les dépenses visées aux paragraphes 2 et 3 du présent article, il appartiendra au club visité de parfaire la somme manquante.

Lorsqu'un club déclarera forfait avant un match dans un délai inférieur à celui fixé par l'article 6, le match sera considéré comme s'étant joué sur son terrain. L'indemnité à verser au club à recevoir sera égale à la moitié de la recette brute (y compris les taxes fiscales) effectuée lors de la dernière rencontre de championnat sur le terrain du club forfait.

Lorsqu'un club déclarera forfait dans les conditions fixées par l'article 6, sa part de recettes sera versée à la 3 F. A.

Si le forfait prévu par l'article 6 entraîne le remboursement des tickets aux spectateurs, l'indemnité à verser par l'équipe fautive sera celle prévue pour les clubs déclarant forfait dans un délai inférieur à 15 jours.

Si un match est interrompu à la suite de désordres et que les tickets soient remboursés aux spectateurs, le club visiteur recevra du club visité l'indemnité prévue pour les clubs déclarant forfait dans un délai inférieur à 15 jours.

Dans ce dernier cas, l'indemnité à verser devra être au moins égale à l'indemnité kilométrique.

Les frais d'arbitres et de délégué sont également à la charge du club responsable.

Lorsqu'un match n'a pas eu lieu (art. 6, dernier paragraphe) les frais de déplacement de l'arbitre et du délégué seront réglés immédiatement par le club visité.

Les frais occasionnés par le premier déplacement (arbitre, délégué, indemnité kilométrique) seront supportés par moitié, par les deux clubs en présence et prélevés sur la recette du match.

La feuille de recettes devra être adressée à la F. F. F. A. par le club visité dans les 48 heures, sous peine d'une amende de 200 francs. Elle devra être accompagnée de tous les reçus ou pièces justifiant des dépenses (notamment taxes fiscales, part de ligue, frais de déplacement de l'arbitre, des juges de touche, du délégué et de l'équipe visiteuse, talons des tickets vendus et des tickets invitations comme il est dit à l'article 9). Tout envoi ne remplissant pas ces conditions sera considéré comme non avenu.

La F. F. F. A. décline toute responsabilité en ce qui concerne les déficits qui pourraient résulter des matches de Championnat de France.

Article 14

Les cas non prévus au présent règlement, seront résolus par la Commission du Championnat de France Professionnel.

Clubs autorisés
à utiliser des joueurs professionnels
et liste des correspondants des clubs

DIVISION NATIONALE

F. C. Sochaux : M. Etienne Gredy, Automobiles Peugeot, Sochaux (Doubs).
Racing-Club de Paris : Secrétaire Général, 81, rue Ampère, Paris 17e.
O. G. C. Nice : M. Lisimachio, 42 *bis*, av. de la Victoire, Nice (A.-M.).
S. O. Montpellier : M. Orsetti, Rich Tavern, boulevard Sarrail, Montpellier (Hérault).
Olympique Marseille : M. Miribel, 6, rue Edmond-Rostand, Marseille (Bouches-du-Rhône).
S. C. Nîmes : M. Georges Jean, 36, boulevard Gambetta, Nîmes (Gard).
Stade Rennais U. C. : M. Roger Branchu, Banque Ille-et-Vilaine, place de la Trinité, Rennes (I.-et-V.).
S. C. Fivois : M. le Président, 129, rue Pierre-Legrand, Lille (Nord).
Excelsior A. C. : M. Edouard Edfrennes, 154, rue de Cartigny, Roubaix (Nord).
C. A. Paris : M. René Bard, 22, rue de Châteaudun, Paris 9e.
F. C. Sète : M. Jean Huguet, 23, rue de l'Esplanade, Sète (Hérault).
A. S. Cannes : Secrétaire Général, 5, rue Hoche, Cannes (A.-M.).
Olympique Lillois : M. Gabriel Caullet, 42, rue Royale, 42, Lille (Nord).
Antibes Olympique : M. Alphonse Ratte, 12, place Macé, Antibes (A.-M.).

CALENDRIER

MATCHES ALLER

1re Journée — 3/9/33

C.A. Paris—A.S. Cannes.
S.C. Fivois—F.C. Sète.
S.O. Montpellier—R.C. Paris.
Antibes Ol.—St-Rennais U.C.
Excelsior A.C.—F.C. Sochaux.
Ol. de Marseille—O.G.C. Nice.
S.C. Nîmes—Ol. Lillois.

2e Journée — 10/9/33

R.C. Paris—Ol. Lillois.
S.C. Fivois—S.C. Nîmes.
F.C. Sète—C.A. Paris.
A.S. Cannes—Cl. de Marseille.
O.G.C. Nice—Excelsior A.C.
F.C. Sochaux—Antibes Ol.
St-Rennais—S.O. Montpellier.

3e Journée — 17/9/33

C.A. Paris—S.C. Fives.
Ol. Lillois—St-Rennais.
S.O. Montpellier—F.C. Sochaux.
Antibes Ol.—O.G.C. Nice.
Excelsior A.C.—A.S. Cannes.
Ol. Marseille—F.C. Sète.
S.C. Nîmes—R.C. Paris.

4e Journée — 24/9/33

C.A. Paris—S.C. Nîmes.
S.C. Fives—Ol. Marseille.
F.C. Sète—Excelsior A.C.
A.S. Cannes—Antibes Ol.
O.G.C. Nice—S.O. Montpellier.
F.C. Sochaux—Ol. Lillois.
St-Rennais—R.C. Paris.

5e Journée — 1/10/33

R.C. Paris—Antibes Ol.
Ol. Lillois—S.O. Montpellier.
F.C. Sète—S.C. Nîmes.
A.S. Cannes—S.C. Fives.
O.G.C. Nice—CA. Paris.
F.C. Sochaux—Ol. Marseille.
St-Rennais—Excelsior A.C.

6e Journée — 8/10 et 20/12/33

F.C.Sète—A.S. Cannes.
Antibes Ol.—Ol. Lillois.
Excelsior AC—R.C. Paris.
S.C. Nîmes—S.O. Montpellier.
C.A. Paris—F.C. Sochaux.
S.C. Fivois—O.G.C. Nice.
Ol. Marseille—St-Rennais.

7e Journée — 15/10/33

R.C. Paris—Ol. Marseille.
Ol. Lillois—Excelsior A.C.
S.O. Montpellier—Antibe Ol.
A.S. Cannes—S.C. Nîmes.
O.G.C. Nice—F.C. Sète.
F.C. Sochaux—S.C. Fivois.
St-Rennais—C.A. Paris.

8e Journée — 22/10/33

C.A. Paris—R.C. Paris.
S.C. Fives—St-Rennais.
F.C. Sète—F.C. Sochaux.
A.S. Cannes—O.G.C. Nice.
Excelsior AC—S.C. Montpellier.
Ol. Marseille—Ol. Lillois.
S.C. Nîmes—Antibes Ol.

9e Journée — 29/10 et 30/12/33

R.C. Paris—S.C. Fives.
Ol. Lillois—C.A. Paris.
S.O. Montpellier—Ol. Marseille.
Antibes Ol.—Excelsior A.C.
O.G.C. Nice—S.C. Nîmes.
F.C. Sochaux—A.S. Cannes.
St-Rennais—F.C. Sète.

10e Journée — 5/11/33

C.A. Paris—S.O. Montpellier.
S.C. Fives—Ol. Lillois.
F.C. Sète—R.C. Paris.
A.S. Cannes—St-Rennais.
O.G.C. Nice—F.C. Sochaux.
Ol. Marseille—Antibes Ol.
S.C. Nîmes—Excelsior A.C.

11e Journée — 11/11/33

R.C. Paris—A.S. Cannes.
Ol. Lillois—F.C. Sète.
S.O. Montpellier—S.C. Fives.
Antibes Ol.—C.A. Paris.
Excelsior A.C.—Ol. Marseille.
F.C. Sochaux—S.C. Nîmes.
St-Rennais—O.G.C. Nice.

12e Journée — 26/11/33

C.A. Paris—Excelsior A.C.
S.C. Fives—Antibes Ol.
F.C. Sète—S.O. Montpellier.
A.S. Cannse—Ol. Lillois.
O.G.C. Nice—R.C. Paris.
F.C. Sochaux—St Rennais.
S.C. Nîmes—Ol. Marseille.

13e Journée — 3/12/33

R.C. Paris—F.C. Sochaux.
Ol. Lillois—O.G.C. Nice.
S.O. Montpellier—A.S. Cannes.
Antibes Ol.—F.C. Sète.
Excelsior A.C.—S.C. Fives.
Ol. Marseille—C.A. Paris.
St-Rennais—S.C. Nîmes.

MATCHES RETOUR

14e Journée	17/12/33	20e Journée	25/2/34
15e Journée	25/12/33	21e Journée	18/3/34
16e Journée	1/1/34	22e Journée	1 ou 2/4/34
17e Journée	14/1/34	23e Journée	8/4/34
18e Journée	28/1/34	24e Journée	15/4/34
19e Journée	11/2/34	25e Journée	29/4/34
		26e Journée	6/5/34

La Commission prie les clubs disputant le Championnat de France — toutes divisions — de remarquer :

1° Que les clubs qui disputeront les 2e et 3e tours éliminatoires de la Coupe de France (8 et 29 octobre) joueront les matches de Championnat de France qu'ils auraient normalement joués à ces deux dates respectivement les samedi 23 et 30 décembre et participeront au tour normal, à la date des 25 décembre et 1er janvier.

2° Les dates des dimanches 24 et 31 décembre n'ont pas été retenues intentionnellement pour leur permettre d'avoir un jour libre.

3° Les clubs de la Division Interrégionale (Groupe Sud) qui ne joueront jamais un dimanche de Coupe, disputeront un tour normal de Championnat les dimanches 24 et 31 décembre ce qui évitera la concurrence de la 1re Division et réciproquement.

4° Les clubs qualifiés pour les 1/2 finales de la Coupe disputeront le samedi 31 mars, le Tour du Championnat fixé pour les autres clubs le 8 avril 1934; le 2 avril 1934 (Lundi de Pâques) les matches de Championnat fixés pour les autres clubs le 1er avril.

P.-S. — Les matches « Aller » se disputeront sur le terrain du club premier nommé, les matches « Retour » sur terrain adverse.

REGLEMENT

du

CHAMPIONNAT DE FRANCE PROFESSIONNEL

organisé par la

Fédération Française de Football Association

avec le concours du *Petit Parisien*

(Challenge JEAN-PIERRE PEUGEOT)

SAISON 1933-1934

Division Interrégionale

ARTICLE PREMIER

Engagements

La F.F.F.A. organise à partir de la saison 1933-34, un Championnat de France Professionnel (division interrégionale) ouvert aux clubs autorisés à employer des joueurs professionnels. Cette division sera composée des trois derniers de chaque groupes A et B de la saison 1932-33 et des nouveaux engagés.

Les engagements accompagnés de la somme de 100 francs devront parvenir à la F.F.F.A. avant le 25 juin 1933.

ARTICLE 2

Conditions d'engagement

Pour participer à cette épreuve, les clubs devront être à jour de leur cotisation fédérale à la date du 1er juillet et devront disposer d'un terrain homologué par la F.F.F.A. (dimensions minima 100×65).

Les clubs ayant la jouissance d'un stade municipal devront produire une lettre attestant qu'ils en ont la disposition à toutes les dates prévues ou à prévoir au calendrier de l'épreuve.

Chaque club ne pourra engager qu'une équipe. Cette dernière devra être composée de 6 joueurs professionnels au minimum et de 4 joueurs étrangers au maximum. L'équipe d'un club à recrutement étranger devra comprendre au minimum 7 joueurs de sa nationalité. Le nombre de 4 joueurs étrangers sera réduit dans une proportion à déterminer à la fin de la saison 1933-34.

ARTICLE 3

Système de l'épreuve

Les clubs seront répartis en groupes géographiques, constitués par la Commission du Championnat de France Professionnel.

L'épreuve se dispute en matches Aller et Retour.

La Commission du Championnat de France Professionnel établit le calendrier de l'épreuve pour le 15 juillet.

Il sera attribué :

2 points par match gagné.
1 point par match nul.
0 point par match perdu.

En cas d'égalité de points, le goal average décidera du classement pour toutes les places.

« A la fin de la saison 1933-34, les deux clubs derniers classés « de la Division Nationale descendront automatiquement en Divi- « sion interrégionale.

A titre exceptionnel, quatre clubs de la division interrégionale accèderont en division nationale, le nombre des clubs de cette dernière division devant être porté à 16 à partir de la saison 1934-35.

« La désignation des 4 clubs appelés à accéder à la Division « Nationale sera effectuée de la façon suivante :

« 1° Le premier du groupe Nord et le premier du groupe Sud;

2° Une poule finale désignera les deux autres clubs.

Cette poule finale mettra aux prises, étant donné la différence numérique des deux groupes Nord et Sud, cette saison, le deuxième du groupe Sud et les 2e, 3e et 4e du groupe Nord. Elle se disputera par matches aller et retour avec classement par addition de points; le goal average jouant en cas d'égalité de points. Les deux premiers clubs classés à la suite de cette poule finale passeront en Division Nationale.

Le titre de champion de la division interrégionale sera obtenu à la suite d'un match qui opposera les deux clubs classés premiers des groupes Nord et Sud. Le vainqueur aura pendant un an la garde du challenge Pierre Peugeot. Cet objet d'art sera conservé aux risques et périls du détenteur qui devra en faire retour à la Fédération dans les quinze jours qui précéderont le match correspondant de la saison suivante.

A la fin de la présente saison, les deux clubs classés derniers dans les groupes interrégionaux devront demander le renouvellement de l'autorisation d'utiliser des joueurs professionnels.

L'autorisation de jouer un match en lever de rideau devra être demandée à la Commission 8 jours au moins avant la rencontre. La demande devra indiquer le nom des clubs en présence. L'autorisation ne sera accordée que si les clubs en présence sont affiliés à la F.F.F.A. L'autorisation pourra être retirée le jour de la rencontre avant et pendant le match par les délégués de la Commission. Les conditions de répartition de la recette du match de Championnat ne pourront en aucun cas, être modifiées en raison du match en lever de rideau.

La Commission fixera la date des matches à rejouer ou non joués à la date prévue par le calendrier de l'épreuve.

Les matches devront commencer à l'heure fixée par la Commission.

En cas d'absence de l'une des équipes le gain du match pourra être réclamé par l'équipe présente sur le terrain. La demande sera consignée par l'arbitre à l'expiration des 10 minutes qui suivront la demande. Le gain du match après l'heure fixée pour le commencement de la partie, sera accordé par l'arbitre un quart d'heure après,

en faveur de l'équipe présente sur le terrain, même si elle ne le demande pas.

Les heures de réquisition et d'acquisition du gain du match seront mentionnées sur la feuille d'arbitrage.

Lorsqu'une équipe déclarera forfait, elle sera déclarée forfait général et rayée du classement général; ses points seront annulés, ainsi que ceux acquis sur lui, éventuellement par les adversaires.

La feuille de match devra être adressée par le club visité à la F.F.F.A. dans un délai de 48 heures sous pli recommandé ou par le club vainqueur si le match a lieu sur terrain neutre sous peine d'une amende de 200 francs.

ARTICLE 4

Organisation

Les règles de jeu de l'International Board seront appliquées de même que les Règlements Généraux de la F.F.F.A. pour autant que ces derniers ne se trouvent pas modifiés par les dispositions du présent règlement.

Quand les couleurs des clubs en présence seront les mêmes ou susceptibles de créer une confusion, le club visité devra en changer. Sur terrain neutre, le club le plus récemment affilié devra changer ses couleurs.

Les ballons seront fournis par l'équipe visitée. Si le match a lieu sur terrain neutre, les ballons seront fournis à raison de 2 par chacune des équipes en présence et par le club organisateur.

ARTICLE 5

Qualifications, licences

Pour prendre part aux matches de Championnat de France, tous les joueurs devront être titulaires d'une licence A ou d'une licence professionnelle. Dans ce dernier cas, la licence professionnelle devra être enregistrée à la F.F.F.A. au plus tard à la date du premier match retour fixé au calendrier de l'épreuve. En aucun cas, un joueur ne pourra disputer le Championnat de France professionnel pour deux clubs différents au cours de la même saison.

En cas de match à rejouer, de match remis, seuls seront autorisés à y participer les joueurs qualifiés au club à la date fixée pour la rencontre initiale.

Un joueur frappé de suspension soit à la date de la première rencontre, soit à la date à laquelle ladite rencontre aura été reportée ne pourra y participer.

L'arbitre devra exiger la présentation des licences avant le commencement de la partie et vérifier l'identité des joueurs. Mention en sera faite sur la feuille d'arbitrage.

En cas de non présentation de licence, l'arbitre exigera du joueur sans licence, une signature sur la feuille d'arbitrage, signature qui devra être certifiée par le Capitaine de l'équipe.

ARTICLE 6

Pénalités et Forfaits

Un club ayant fraudé sur la personnalité d'un joueur ou ayant fait jouer un joueur non qualifié, aura match perdu par pénalité. Dans ce dernier cas, une réclamation devra être préalablement introduite en conformité de l'article 7. Des sanctions seront prises contre le ou les responsables.

Une équipe ne présentant pas sur le terrain 6 joueurs professionnels ou plus de 4 joueurs étrangers, aura match perdu par pénalité et sera passible d'une amende de 5.000 francs. Il en sera de même pour toute infraction commise par un club à recrutement étranger aux dispositions de l'article 2.

Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire et la Commission du Championnat de France Professionnel 15 jours avant la date fixée pour la rencontre, par lettre recommandée, sans préjudice de sanctions financières éventuelles, ledit club devant dans tous les cas être déclaré forfait général.

Une équipe quittant sans motif reconnu valable le terrain avant la fin réglementaire d'un match, aura match perdu par pénalité.

Dans aucun cas, un club ne déclarant pas forfait ne pourra organiser ni participer à une autre rencontre le jour d'un match de Championnat, sous peine d'une amende qui sera fixée par la Commission.

Tout club qui aura un match perdu par pénalité verra homologuer le résultat du match en faveur du club adverse par un score de 3 buts à zéro, à moins que le club bénéficiant de ce score n'ait obtenu sur le terrain un résultat plus favorable. En outre, il sera infligé au club fautif une amende pouvant s'élever à 5.000 francs maximum, cette amende sera versée à la F.F.F.A.

Au cas où un club ne pourra présenter son équipe sur le terrain à l'heure fixée, par suite d'un cas de force majeure dûment constaté et alors que toutes les dispositions auraient été prises pour arriver au lieu de la rencontre en temps utile, le délégué ou, à son défaut, l'arbitre jugera si le match doit se jouer.

En cas de contestation, la Commission jugera si le match perdu est requis et s'il y a lieu d'appliquer le forfait en cas d'absence totale de l'équipe.

Lorsqu'un match n'aura pas eu lieu, alors que les deux équipes étaient présentes sur le terrain à l'heure fixée pour le commencement de la rencontre, l'arbitre et le délégué devront adresser à la Commission un rapport indiquant les motifs pour lesquels le match a été remis. La Commission décidera si la remise est due à un cas de force majeure. Dans l'affirmative, le match se jouera sur le même terrain. Dans le cas où un match non terminé à la suite de désordres sera rejouer sur un terrain neutre, la recette sera répartie comme il est dit à l'article 13.

ARTICLE 7

Réclamations

Pour qu'une réclamation soit recevable, il faut : 1° sur les questions de qualification que des réserves nominales et motivées (le motif ne pouvant prêter à aucune équivoque) aient été faites par écrit sur la feuille de match par le capitaine ou dirigeant plaignant avant le

match. L'arbitre en donnera connaissance au capitaine adverse et à un dirigeant; 2° sur les questions techniques que des réserves verbales aient été formulées à l'arbitre par le capitaine plaignant en présence d'un juge de touche et du capitaine adverse au premier arrêt naturel du jeu marqué par le sifflet de l'arbitre suivant le fait contesté.

Dans ce dernier cas, l'arbitre inscrira les réserves sur la feuille d'arbitrage, à l'issue du match, les fera signer par le capitaine réclamant et un juge de touche en donnera connaissance au capitaine de l'équipe adverse. Pour suivre leurs cours, dans l'un ou l'autre cas, ces réserves devront être transformées en réclamation envoyée dans les 48 heures à la F.F.F.A. par lettre recommandée et appuyée de la somme de 50 francs.

Les réclamations seront transmises par la Commission du Championnat de France Professionnel soit à la Commission Centrale des Arbitres, soit à la Commission des Statuts et Règlements.

Les clubs pourront faire appel des décisions de ces Commissions au Bureau Fédéral de la F.F.F.A. qui jugera en dernier ressort.

Tout appel devra être envoyé à la F.F.F.A. dans les 48 heures qui suivront la réception de la décision, par lettre recommandée, appuyé de la somme de 100 francs. Cette somme sera remboursée si l'appel a été reconnu fondé.

Article 8

Police

Les clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont tenus pour entièrement responsables des désordres ou incidents qui pourraient résulter au cours du ou après le match, du fait de l'attitude du public ou de leurs joueurs. Des sanctions contre les dirigeants, entraîneurs ou joueurs pourront être prononcées. Le cas échéant la suspension du terrain pourra être ordonnée par la Commission après enquête.

Dans le cas d'un match non terminé, à la suite de désordres, il serait donné à rejouer sur un terrain neutre, la recette nette ne pouvant faire double emploi au club reconnu responsable.

« Indépendamment du Service d'ordre, le Club visité devra désigner deux Commissaires appartenant au Comité du Club. Ces deux Commissaires se tiendront aux abords du terrain de jeu, en liaison avec l'arbitre. *Les noms de ces délégués devront être mentionnés, par les soins de l'arbitre, au recto de la feuille de match dans la partie réservée à cet effet.*

Une amende de 50 francs sera infligée à tout Club, qui ne respectera pas cette clause particulière. »

Article 9

Tickets

Les tickets seront fournis par la Fédération au début de la saison, conformément à un bordereau de commande préalablement établi par les clubs.

Ce bordereau fera connaître les quantités totales par catégorie qui seront nécessaires pour tous les matches joués au cours de la saison sur le terrain du club.

Le Club sera comptable des tickets reçus et en sera responsable vis-à-vis de la Fédération.

Avant le match il sera établi un bordereau des tickets mis en vente; celui-ci devra être présenté à la signature du délégué, et être contresigné par un représentant de chaque club en présence.

Ce bordereau devra être retourné à la Fédération en même temps que la feuille de recettes, et être accompagné des talons des tickets vendus, ainsi que les carnets partiellement utilisés.

Sous aucun prétexte, il ne doit être mis en vente un carnet incomplet.

La Fédération tiendra à la disposition des clubs des tickets invitations. La quantité nécessaire devra être demandée 8 jours avant la date fixée pour la rencontre en spécifiant la catégorie.

Tous les talons des tickets employés et les tickets non employés devront être retournés à la Fédération dans les mêmes conditions que les tickets vendus.

Article 10

Invitations — Ayants droit

Il sera délivré, pour chaque match de Championnat de France, 50 cartes d'invitations gratuites au club visité et 20 au club visiteur.

Seules, les cartes officielles de la F.F.F.A. des Ligues régionales sur le territoire desquelles se disputent les matches, revêtues sur la photographie du titulaire, du timbre fédéral, les cartes de presse fédérales et régionales, ces dernières valables pour une seule ville ou région déterminées, et revêtues du timbre fédéral, donnent droit à l'entrée sur le terrain.

Article 11

Arbitres

Les arbitres et juges de touche sont désignés par la Commission Centrale des Arbitres sur demande de la Commission du Championnat de France Professionnel.

En cas d'absence de l'arbitre désigné, la partie sera dirigée par un arbitre officiel se trouvant sur le terrain.

Dans le cas où plusieurs arbitres officiels (fédéraux ou régionaux) seraient présents, la préférence doit être donnée à un arbitre officiel neutre. Si ces arbitres appartenaient aux clubs en présence, le tirage au sort désignerait le directeur de la partie.

Les juges de touche seront demandés aux Ligues sur le territoire desquelles se disputent les rencontres.

Article 12

Délégués

La Commission du Championnat de France Professionnel se fera représenter officiellement à chaque match par un de ses membres, ou à défaut par un délégué suppléant par elle désigné. Une liste de délégués suppléants sera établie par ses soins. Les attributions du délégué sont limitées à l'organisation de la rencontre, au contrôle, à la répartition des recettes et à l'application des règlements. En outre,

et conformément à l'article 3 le délégué pourra interdire ou arrêter un match de lever de rideau s'il le juge nécessaire.

En cas d'absence du délégué officiel, les attributions de ce dernier appartiendront à un membre du Comité du club visiteur. Le délégué devra se faire connaître à l'équipe visitée. Il est tenu d'établir la feuille de recettes qui sera fournie par le club visité.

Le délégué devra fournir un rapport, même néant, à la Commission, après le match pour lequel il aura été désigné.

Article 13

Recettes

Le montant des recettes brutes diminue des taxes fiscales d'Etat et de municipalité s'il y a lieu, on déduira dans l'ordre suivant :

1° 5 0/0 au profit de la Ligue sur le territoire de laquelle se joue la rencontre;

2° Les frais de déplacement des arbitres et délégués (suivant barême officiel de la F.F.F.A.);

3° Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse à raison de 10 francs le kilomètre, calculés sur le trajet simple le plus court. Toutefois, les équipes pourront emprunter un itinéraire à leur convenance à condition que la durée du voyage soit inférieure à celle du voyage effectué par le trajet ferroviaire le plus court;

4° 25 0/0 pour la location du terrain (frais d'organisation inclus y compris les stades municipaux) quelles que soient les obligations auxquelles sont astreint les clubs disposant de ces stades.

Lorsqu'une équipe jouera deux ou plusieurs matches de championnat sans rejoindre son siège social, l'indemnité kilométrique sera calculée sur la distance qui sépare les lieux des deux rencontres.

Dans ce cas, une indemnité journalière de 1.000 francs sera versée par l'équipe visitée. Elle sera comptée du lendemain de la précédente rencontre jusqu'au jour du match inclusivement.

Cette indemnité spéciale ne sera due que si elle est inférieure à l'indemnité kilométrique correspondant à la distance séparant le siège du club visiteur du lieu de la rencontre.

La recette nette, c'est-à-dire après déduction des dépenses ci-dessus énoncées, sera répartie de la façon suivante :

60 0/0 au club visité,
40 0/0 au club visiteur.

Lorsque la recette ne permettra pas de rembourser les dépenses visées aux paragraphes 2 et 3 du présent article, il appartiendra au club visité de parfaire la somme manquante.

Lorsqu'un club déclarera forfait avant un match dans un délai inférieur à celui fixé par l'article 6, le match sera considéré comme s'étant joué sur son terrain. L'indemnité à verser au club à recevoir sera égale à la moitié de la recette brute (y compris les taxes fiscales) effectuée lors de la dernière rencontre de Championnat sur le terrain du club forfait.

Lorsqu'un club déclarera forfait dans les conditions fixées par l'article 6, sa part de recette sera versée à la F.F.F.A.

Si le forfait prévu par l'article 6 entraîne le remboursement des tickets aux spectateurs, l'indemnité à verser par l'équipe fautive

sera celle prévue pour les clubs déclarant forfait dans un délai inférieur à 15 jours.

Si un match est interrompu à la suite de désordres et que les tickets soient remboursés aux spectateurs, le club visiteur recevra du club visité l'indemnité prévue pour les clubs déclarant forfait dans un délai inférieur à 15 jours.

Dans ce dernier cas, l'indemnité à verser devra être au moins égale à l'indemnité kilométrique.

Les frais d'arbitres et de délégués sont également à la charge du club responsable.

Lorsqu'un match n'a pas eu lieu (art. 6, dernier paragraphe) les frais de déplacement de l'arbitre et du délégué seront réglés immédiatement par le club visité.

Les frais occasionnés par le premier déplacement (arbitre, délégué, indemnité kilométrique) seront supportés par moitié, par les deux clubs en présence et prélevés sur la recette du match.

La feuille de recettes devra être adressée à la F.F.F.A. par le club visité dans les 48 heures, sous peine d'une amende de 200 francs. Elle devra être accompagnée de tous les reçus ou pièces justifiant des dépenses (notamment taxes fiscales, part de ligue, frais de déplament de l'arbitre, des juges de touche, du délégué et de l'équipe visiteuse, talons des tickets vendus et des tickets invitations comme il est dit à l'article 9). Tout envoi ne remplissant pas ces conditions sera considéré comme non avenu.

La F.F.F.A. décline toute responsabilité en ce qui concerne les déficits qui pourraient résulter des matches de Championnat de France.

Article 14

Les cas non prévus au présent règlement, seront résolus par la Commission du Championnat de France Professionnel.

Clubs autorisés
à utiliser des joueurs professionnels
et liste des correspondants des clubs

DIVISION INTERRÉGIONALE

U. S. Tourcoing : M. Charles Van de Veegaete, 33, rue Pasteur, Tourcoing (Nord).
R. C. Roubaix : Secrétaire Général, 10, rue du Maréchal-Foch, Roubaix (Nord).
U. S. Valenciennes-Anzin : M. Louis Morelle, 80 *bis*, rue de Raismes, Anzin (Nord).
R. C. Calais : M. Ch. Butez, 142, bd de l'Egalité, Calais (Pas-de-Calais).
Amiens A. C. : M. R. Decourcelle, 2, rue Lamarck, Amiens (Somme).
Club Français : M. Cochin, 30, rue Fontaine, Paris 9e.
Red Star Olympique : M. Vieuxbled, 42, rue Richer, Paris 9e.
U. S. Suisse : M. E. Wildermuth, 26, Cité Trévise, Paris.
U. S. Servannaise et M. : M. J. Louvet, Chirurgien-Dentiste, Saint-Malo (I.-et-Vilaine).
Havre A. C. : M. A. Schadegg, 7, place Jules-Ferry, Le Havre (S.-Inf.).
F. C. Rouen : M. Henri Lecoq, 103, rue Lafayette, Rouen (Seine-Inf.).
F. C. Mulhouse : Me Jean Latscha, Avocat, 48, boulevard du Maréchal-Pétain, Mulhouse (Haut-Rhin).
F. C. Metz : Buffet de la Gare, place de la Gare, Metz (Moselle).
R. C. Strasbourg : M. A. Zinsmeister, 45, rue de la Grossau, Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).
F. C. Lyon : M. C. Genevay, 13, rue des Maçons, Lyon (Rhône).
A. S. Saint-Etienne : Secrétaire Général, 13, rue de Saint-Chamond, Saint-Etienne (Loire).
O. L. Alesien : M. Maurice Laurent, 5, rue Voltaire, Ales (Gard).
Hyères F. C. : Docteur Perruc, 1, avenue des Iles-d'Or, Hyères (Var).
A. S. Monaco : M. A. Romagnan, Brasserie Universelle, Monaco (Principauté).
S. OL. Biterrois : M. Teil, 3, rue du 4-Septembre, Béziers (Hérault).
F. C. Nice : M. Lucien Nègre, 2, rue Clément-Roassal, Nice (A.-M.).
C. Deportivo Espanol : M. Gonzalez, 6, rue Gaspard-Philippe, Bordeaux (Gironde).
S. C. Bastidienne : M. Membouche, 4, av. Thiers, Bordeaux (Gironde).

CALENDRIER

GROUPE SUD

MATCHES ALLER

1re Journée — 3/9/33
Bastidienne—St-Etienne.
Alès—Béziers.
Nice—Monaco.
Lyon—Deportivo.
Exempt : Hyères F.C.

2e Journée — 10/9/33
Deportivo—Béziers.
Hyères—Bastidienne.
Monaco—Lyon.
St-Etienne—Nice.
Exempt : Alès.

3e Journée — 24/9/33
Monaco-Béziers.
Alès—Deportivo.
Bastidienne—Hyères.
Lyon—St-Etienne.
Exempts : Nice.

4e Journée — 1/10/33
Bastidienne—Nice.
Hyères—Lyon.
Monaco—Alès.
St-Etienne—Béziers.
Exempt : Deportivo.

5e Journée — 15/10/33
Deportivo—Monaco.
Hyères—Béziers.
Alès—St-Etienne.
Lyon—Nice.
Exempt : Bastidienne.

6e Journée — 22/10/33
Bastidienne—Béziers.
Hyères—Alès.
Nice—Lyon.
St-Etienne—Deportivo.
Exempt : Monaco.

7e Journée — 5/11/33
Deportivo—Hyères.
Béziers—Nice.
Alès—Bastidienne.
Monaco—St-Etienne.
Exempt : Lyon.

8e Journée — 11/11/33
Bastidienne—Deportivo.
Hyères—Monaco.
Nice-Alès.
Lyon—Béziers.
Exempt : St-Etienne.

9e Journée — 26/11/33
Deportivo—Nice.
Alès—Lyon.
Monaco—Bastidienne.
St-Etienne—Hyères.
Exempt : Béziers.

MATCHES RETOUR

10e Journée	3/12/33
11e Journée	17/12/33
12e Journée	24/12/33
13e Journée	31/12/33
14e Journée	14/1/34
15e Journée	28/1/34
16e Journée	11/2/34
17e Journée	25/2/34
18e Journée	18/3/34

GROUPE NORD

MATCHES ALLER

1re Journée — 3/9/33

R.C. Calais—F.C. Mulhouse.
R.S.O.—R.C. Roubaix.
U.S. Suisse—U.S. Valenciennes.
F.C. Metz—U.S. Tourquenoise.
R.C. Rouen—Club Français.
Havre A.C.—Amiens A.C.
U. S. Servannaise—R. C. Strasbourg

2e Journée — 10/9/33

R.C. Roubaix—R.C. Calais.
U.S. Tourcoing—F.C. Rouen.
Amiens A.C.—U.S. Servannaise.
U.S. Valenciennes—Havre A.C.
Club Français—F.C. Metz.
S.C. Strasbourg—U.S. Suisse.
F.C. Mulhouse—R.S. Olympique.

3e Journée — 17/9/33

R.C. Calais—Club Français.
R.S.O.—Havre A.C.
U.S. Suisse—U.S. Tourcoing.
F.C. Metz—U.S. Valenciennes.
F.C. Mulhouse—Amiens A.C.
F.C. Rouen—R.C. Strasbourg.
U.S. Servannaise—R.C. Roubaix.

4e Journée — 24/9/33

R.C. Roubaix—Amiens A.C.
U.S. Tourcoing—F.C. Mulhouse.
U.S. Valenciennes—U.S. Servannaise.
R.C. Calais—F.C. Rouen.
Club Français—R.S.O.
R.C. Strasbourg—F.C. Metz.
Havre A.C.—U.S. Suisse.

5e Journée — 1/10/33

R.C. Roubaix—Havre A.C.
Amiens A.C.—R.C. Strasbourg.
R.S.O.—U.S. Tourcoing.
U.S. Suisse—R.C. Calais.
F.C. Metz—F.C. Mulhouse.
U.S. Servannaise—Club Français.
F.C. Rouen—U.S. Valenciennes.

6e Journée — 8/10 et 23/12/33

U.S. Valenciennes—U.S. Tourcoing.
Amiens A.C.—R.C. Calais.
R.C. Strasbourg—Havre A.C.
Club Français—R.C. Roubaix.
R.C. Metz—U.S. Suisse.
F.C. Mulhouse—F.C. Rouen.
U.S. Servannaise—R.S.O.

7e Journée — 15/10/33

R.C. Roubaix—F.C. Metz.
U.S. Tourcoing—Amiens A.C.
Club Français—U.S. Valenciennes.
R.C. Calais—U.S. Servannaise.
R.S.O.—R.C. Strasbourg.
F.C. Rouen—U.S. Suisse.
Havre A.C.—FC Mulhouse.

8e Journée — 22/10/33

Amiens A.C.—F.C. Rouen.
U.S. Valenciennes—R.S.O.
F.C. Mulhouse—Club Français.
U.S. Suisse—R.C. Roubaix.
R.C. Strasbourg—U.S. Tourcoing.
Havre A.C.—R.C. Calais.
U.S. Servannaise—F.C. Metz.

9e Journée — 29/10 et 30/12/33

R.C. Roubaix—R.C. Strasbourg.
U.S. Tourcoing—Club Français.
U.S. Suisse—Amiens A.C.
R.C. Calais—U.S. Valenciennes.
F.C. Metz—Havre A.C.
F.C. Mulhouse—U.S. Servannaise.
F.C. Rouen—R.S. Olympique.

10e Journée — 5/10/33

R.C. Roubaix—F.C. Rouen.
U.S. Valenciennes—F.C. Mulhouse.
R.C. Calais—F.C. Metz.
R.S.O.—Amiens A.C.
R.C. Strasbourg—Club Français.
Havre A.C.—U.S. Tourcoing.
U.S. Servannaise—U.S. Suisse.

11e Journée — 11/11/33

U.S. Tourcoing—U.S. Servannaise.
Amiens A.C.—U.S. Valenciennes.
Club Français—U.S. Suisse.
R.C. Strasbourg—R.C. Calais.
F.C. Metz—R.S. Olympique.
F.C. Mulhouse—R.C. Roubaix.
F.C. Rouen—Havre A.C.

12e Journée — 26/11/33

R.C. Roubaix—U.S. Tourcoing.
U.S. Valenciennes—R.C. Strasbourg.
R.C. Calais—R.S.O.
Club Français—Havre A.C.
U.S. Suisse—F.C. Mulhouse.
F.C. Metz—Amiens A.C.
U.S. Servannaise—F.C. Rouen.

13e Journée — 3/12/33

U.S. Tourcoing—R.C. Calais.
Amiens A.C.—Club Français.
U.S. Valenciennes—R.C. Roubaix.
Red Star Olympique—U.S. Suisse.
F.C. Mulhouse—R.C. Strasbourg.
F.C. Rouen—F.C. Metz.
Havre A.C.—U.S. Servannaise.

MATCHES RETOUR

14e Journée 17/12/33
15e Journée 25/12/33
16e Journée 1/1/34
17e Journée 14/1/34
18e Journée 28/1/34
19e Journée 11/2/34
20e Journée 25/2/34
21e Journée 18/3/34
22e Journée ...... 1 ou 2/4/34
23e Journée 8/4/34
24e Journée 15/4/34
25e Journée 29/4/34
26e Journée 6/5/34

La Commission prie les clubs disputant le Championnat de France — toutes divisions — de remarquer :

1° Que les clubs qui disputeront les 2e et 3e tours éliminatoires de la Coupe de France (8 et 29 octobre) joueront les matches de Championnat de France qu'ils auraient normalement joués à ces deux dates respectivement les samedi 23 et 30 décembre et participeront au tour normal, à la date des 25 décembre et 1er janvier.

2° Les dates des dimanches 24 et 31 décembre n'ont pas été retenues intentionnellement pour leur permettre d'avoir un jour libre.

3° Les clubs de la Division Interrégionale (Groupe Sud) qui ne joueront jamais un dimanche de Coupe, disputeront un tour normal de Championnat les dimanches 24 et 31 décembre ce qui évitera la concurrence de la 1re Division et réciproquement.

4° Les clubs qualifiés pour les 1/2 finales de la Coupe disputeront le samedi 31 mars, le Tour du Championnat fixé pour les autres clubs le 8-4-34; le 2-4-34 (Lundi de Pâques) les matches de championnat fixés pour les autres clubs le 1er avril.

P.-S. — Les matches « ALLER » se disputeront sur le terrain du club premier nommé, les matches « retour » sur terrain adverse.

REGLEMENT INTERIEUR
de la Commission
du Championnat de France Professionnel

SAISON 1933-34

Article premier. — La Commission du Championnat de France Professionnel est composée de Douze Membres au maximum, nommés par le Bureau Fédéral. Le mandat des membres est valable pour la durée de l'exercice, à dater du 1er août au 31 juillet de l'année suivante.

Art. 2. — La Commission formera elle-même son Bureau qui comprendra : 1 Président, 2 Vice-Présidents, 1 Secrétaire, 1 Secrétaire adjoint et 1 Trésorier, élus à la première séance de chaque exercice, à la majorité des voix exprimées. En cas de ballotage, à la majorité relative au premier tour de scrutin.

Art. 3. — En cas de démission de l'un des membres du Bureau, celui-ci sera remplacé dans ses fonctions, au cours de la séance qui suivra sa démission et le titulaire sera désigné par un nouveau vote de la Commission.

Art. 4. — La Commission se réunit, en principe, tous les mercredis, au Siège de la F.F.F.A. Toutefois la Commission pourra être convoquée exceptionnellement sur la demande du Président, en accord avec le Secrétaire Général, ou à la suite d'une décision adoptée lors d'une précédente séance.

Art. 5. — Tout membre de la Commission absent à trois séances consécutives sans excuses reconnues valables, sera considéré comme démissionnaire, et le Bureau Fédéral en sera immédiatement averti.

Art. 6. — En l'absence du Président les séances seront présidées par l'un des Vice-Présidents, ou à défaut par le doyen d'âge des membres présents du Bureau.

Art. 7. — Toutes les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance sera prépondérante. Chaque membre n'aura droit qu'à une voix et ne pourra se faire représenter par un collègue en cas d'absence.

Le vote par correspondance ne sera pas admis, mais un membre absent a le droit d'envoyer, par écrit, son opinion sur tous sujets pouvant intéresser la Commission, portés ou non à l'ordre du jour.

La Commission *peut valablement statuer* lorsque cinq de ses membres sont présents.

Art. 8. — Le Président de séance en assure la police. Il a le droit de prononcer des rappels à l'ordre, et de lever ou suspendre la séance si les circonstances l'exigent.

En application du paragraphe précédent, toute décision, prise après une semblable mesure, est nulle de plein droit.

Art. 9. — Chaque séance commencera par la lecture du procès-verbal de la séance précédente. A cet effet, un registre des délibérations sera très régulièrement tenu à jour par le Secrétaire de la Commission. Toutes les délibérations seront signées par le Président et le Secrétaire. Toute modification ou observation apportée au procès-verbal devra être consignée dans le compte rendu de la séance suivante.

Le procès-verbal de chaque séance sera communiqué dans les 24 heures suivant la réunion, au Bureau Fédéral, par l'entremise du Secrétaire Général de la F.F.F.A.

Art. 10. — La Commission du Championnat de France Professionnel a dans ses attributions :

a) L'organisation et l'administration du Championnat de France Professionnel (toutes divisions) ;

b) L'élaboration et la fixation du calendrier de l'épreuve;

c) La désignation de l'heure des matches et, éventuellement, celle d'un terrain neutre si les circonstances l'exigent;

d) L'acceptation ou le refus, selon le cas, des demandes de levers de rideau, formulées par les Clubs;

e) La désignation d'un délégué officiel à chaque match;

f) L'homologation des résultats et la tenue à jour du classement de chaque club dans sa Division ou Groupe respectifs;

g) Proposer toute sanction utile au Bureau Fédéral contre les dirigeants, joueurs ou Clubs, qui auraient commis des actes répréhensibles à l'endroit du Règlement spécial du Championnat ou pour tout motif susceptible de nuire à l'intérêt de l'épreuve.

h) Le droit de tranchire les cas non prévus dans le Règlement.

Calendrier Fédéral 1933-1934

1° *Matches Internations*

21 janvier 1934. — Belgique-France, en Belgique.
11 mars 1934. — France-Suisse, à Paris.
24 mars 1934. — France-Tchécoslovaquie, à Paris.
10 mai 1934. — Hollande-France, en Hollande.

2° *Coupe du Monde* (Match éliminatoire)

15 avril 1934. — Luxembourg-France, à Luxembourg.

3° *Matches de l'Equipe de France B*
de l'Equipe de France (Amateurs)
et Métropole-Maroc

11 Mars 1934. — Suisse B-France B, en uisse.
25 mars 1934. — Maroc-Métropole.
25 mars 1934. — Maroc-Métropole.

4° *Tournoi Triangulaire*

13 février 1934 (Mardi-Gras). — Armée Belge-Armée Française, en Belgique.
24 février 1934 (Samedi). — Armée Britannique-Armée Belge, en Angleterre.
8 mars 1934 (Mi-Carême). — Armée Française-Armée Britannique, à à Paris.

5° *Coupe de France.*

17 Septembre, 8 Octobre, 29 Octobre, 19 Novembre, 10 Décembre 1933 (tours éliminatoires).
7 Janvier, 4 Février, 4 Mars 1934 (compétition propre).
8 Avril 1934. — Demi-finales.
6 Mai 1934. — Finale à Paris.

6° *Dates réservées aux Ligues Régionales.*

1er Novembre 1933.
18 Février 1934.
22 Avril 1934.

Palmarès du Trophée de France (C.F.I.)

Bouclier ancien, offert par le Baron P. de Coubertin

1907 Etoile des Deux-Lacs (F. G. S. P. F.) bat S. M. de Puteaux (F. C. A. F.), par 5 à 4.

1908 Patronage Olier (F. G. S. P. F.) bat S. M. de Puteaux (F. C. A. F.), par 4 à 0.

1909 J. A. de Saint-Ouen (F. C. A. F.) bat Bons Gars de Bordeaux (F. G. S. P. F.), par forfait.

1910 Patronage Olier (F. G. S. P. F.) bat Club Athlétique de Vitry (F. C. A. F.), par 2 à 0.

1911 Cercle Athlétique de Paris (L. F. A.) bat Etoile des Deux-Lacs (F. G. S. P. F.), par 1 à 0.

1912 Etoile des Deux-Lacs (F.G.S.P.F.) bat Red Star A. C. (L.F.A.), par 3 à 1.

1913 Cercle Athlétique de Paris (L. F. A.) bat Vie au Grand Air du Médoc (F. C. A. F.), par 2 buts à 1.

1914 Olympique Lillois (U.S.F.S.A.) bat V.G.A. du Médoc (F.C.A.F.), par 4 à 1.

PALMARÈS DES FÉDÉRATIONS

Avant la création de la 3 F. A.

UNION DES SOCIETES FRANÇAISES
DE SPORTS ATHLETIQUES (U. S. F. S. A.)).

(Finalistes et gagnants du Championnat depuis sa fondation.)

1894	Standard A. C. (Paris..	2	White Rovers F. C. (Paris)..	0
1895	Standard A. C.........	3	White Rovers F. C..........	1
1896	Club Français......	16 p.	White Rovers F. C.......	14 p.
1897	Standard A. C.........	3	White Rovers F. C.........	2
1898	Standard A. C.........	3	Club Français (Paris)	2
1899	Havre A. C............	1	Club Français	0
1900	Havre A. C............	1	Club Français	0
1901	Standard A. C.........	1	Havre A. C.	1
1902	R. C. Roubaisien......	6	R. C. de France (Paris)......	3
1903	R. C. Roubaisien......	2	R. C. de France............	1
1904	R. C. Roubaisien......	2	United S. C. (Paris)........	2
1905	Gallia Club (Paris)	1	R. C. Roubaisien	0
1906	R. C. Roubaisien......	4	C. A. de Paris..............	2
1907	R. C. de France........	3	R. C. Roubaisien	2
1908	R. C. Roubaisien......	2	R. C. de France............	1
1909	Stade Helvet. (Marseille)	2	C. A. de Paris	1
1910	U. S. Tourquennoise....	7	Stade Helvétique	2
1911	Stade Helvétique......	3	R. C. de France............	2
1912	Stade Raphaëlois......	2	A. S. Française	1
1913	Stade Helvétique......	2	F. C. Rouennais............	0
1914	Olympique Lillois	4	Cette	0

FEDERATION GYMNASTIQUE ET SPORTIVE DES PATRONAGES
DE FRANCE

1905	Etoile des Deux-Lacs..	5	C. S. Maisons-Laffitte.......	0
1906	Etoile des Deux-Lacs..	5	Cadets Bretagne	1
1907	Etoile des Deux-Lacs..	11	Cadets Bretagne	2
1908	Patronage Olier	8	A. J. Auxerroise	1
1909	B. Gars de Bordeaux..	5	Cadets Bretagne	1
1911	Etoile des Deux-Lacs..	5	E. S. Mont-de-Marsan	0
1912	Etoile des Deux-Lacs..	6	B. Gars de Bordeaux........	1
1913	Etoile des Deux-Lacs..	4	B. Gars de Bordeaux........	2
1914	Patronage Olier	3	B. Gars de Bordeaux........	1

FEDERATION CYCLISTE ET ATHLETIQUE DE FRANCE

1907 La Société Municipale de Puteaux.
1908 La Société Municipale de Puteaux.
1909 La Jeunesse Athlétique de Saint-Ouen.
1910 Le Club Athlétique de Vitry.
1911 Le Club Athlétique de Vitry.
1912 La Vie au Grand Air du Médoc.
1913 La Vie au Grand Air du Médoc.

LIGUE DE FOOTBALL ASSOCIATION

1911 Cercle Athlétique Paris
1912 Red Star Amical Club.
1913 Cercle Athlétique de Paris.
1914 Football Etoile-Club de Levallois

Tableau récapitulatif des Matches Internations

FRANCE-ALLEMAGNE

1931 France bat Allemagne, 1 à 0, à Paris.
1933 Allemagne et France, 3 à 3 à Berlin.

FRANCE-ANGLETERRE

1906 Angleterre (Amateurs) bat France, 15 à 0, à Paris.
1907 Pas joué.
1908 Angleterre (amateurs) bat France, 12 à 0, en Angleterre.
1909 Angleterre (amateurs) bat France, 11 à 0, à Gentilly.
1910 Angleterre (amateurs) bat France, 10 à 1, à Brighton.
1911 Angleterre (amateurs) bat France, 3 à 0, à Saint-Ouen.
1912 Pas joué.
1913 Angleterre (amateurs) bat France, 8 à 1, à Colombes.
1914 à 1919. Pas joué.
1920 Angleterre (amateurs) bat France, 5 à 0, à Rouen.
1921 France bat Angleterre (amateurs), 2 à 1, à Paris.
1922 Pas joué.
1923 Angleterre bat France, 4 à 1, à Paris.
1924 Angleterre bat France, 3 à 1, à Paris.
1925 Angleterre bat France, 3 à 2, à Paris (Colombes).
1926 Pas joué.
1927 Angleterre bat France, 6 à 0, à Paris (Colombes).
1928 Angleterre bat France, 5 à 1, à Paris (Colombes).
1929 Angleterre bat France, 4 à 1, à Paris (Colombes).
1930 Pas joué.
1931 France bat Angleterre, 5 à 2, à Paris (Colombes).
1932 Pas joué.
1933 Pas joué.

FRANCE-ARGENTINE

1930 Argentine bat France, 1 à 0.

FRANCE-BELGIQUE

1904 France-Belgique, 3 à 3, à Bruxelles.
1905 Belgique bat France, 3 à 0, à Bruxelles.
1906 Belgique bat France, 5 à 0, à Paris.
1907 France bat Belgique, 2 à 1, à Bruxelles.
1908 Belgique bat France, 2 à 1, à Paris.
1909 Belgique bat France, 5 à 2, à Bruxelles.
1910 Belgique bat France, 4 à 0, à Gentilly.
1911 Belgique bat France, 7 à 1, à Bruxelles.
1912 Belgique et France, 1 à 1, Saint-Ouen.
1913 Belgique bat France, 3 à 0, à Bruxelles.
1914 France bat Belgique, 4 à 3, à Lille.
1919 Belgique et France, 2 à 2, à Bruxelles.
1920 France bat Belgique, 2 à 1, à Paris.
1921 Belgique bat France, 3 à 1, à Bruxelles.
1922 France bat Belgique, 2 à 1, à Paris.
1923 Belgique bat France, 4 à 1, à Bruxelles.
1924 France bat Belgique, 2 à 0, à Paris.
1925 Belgique bat France, 3 à 0, à Bruxelles.
1926 France bat Belgique, 4 à 3, à Paris.

1926 (saison 1926-27), France et Belgique, 2 à 2, à Bruxelles.
1928 Belgique bat France, 3 à 2, à Paris (Colombes).
1929 Belgique bat France, 4 à 1, à Liège.
1930 Belgique bat France, 6 à 1, à Paris.
1930 France bat Belgique, 2 à 1, à Liège.
1931 France et Belgique, 2 à 2, à Paris.
1932 Belgique bat France, 5 à 2, à Bruxelles.
1933 France bat Belgique, 3 à 0, à Paris.

FRANCE-BULGARIE

1932 France bat Bulgarie, 5 à 3, à Sofia.

FRANCE-CHILI

1930 Chili bat France, 1 à 0.

FRANCE-ITALIE

1910 Italie bat France, 6 à 2, à Milan.
1911 France et Italie, 2 à 2, à Saint-Ouen.
1912 France bat Italie, 1 à 3, à Turin.
1913 France bat Italie, 1 à 0, à Saint-Ouen.
1914 Italie bat France, 2 à 0, à Turin.
1920 Italie bat France, 9 à 4, à Milan.
1921 Italie bat France, 2 à 1, à Marseille.
1922 Pas joué.
1923 Pas joué.
1924 Pas joué.
1925 Italie bat France, 7 à 0, à Turin.
1926 Pas joué.
1927 France et Italie, nul, 3 à 3, à Paris
1928 Pas joué.
1929 Pas joué.
1930 Pas joué.
1931 Italie bat France, 5 à 0, à Bologne.
1932 Italie bat France, 2 à 1, à Paris.
1933 Pas joué.

FRANCE-AUTRICHE

1925 Autriche bat France, 4 à 0, à Paris.
1926 Autriche bat France, 4 à 1, à Vienne.
1933 Autriche bat France, 4 à 0, à Paris.

FRANCE-SUISSE

1905 France bat Suisse, 1 à 0, à Paris.
1908 France bat Suisse, 2 à 1, à Genève.
1909 Pas joué.
1910 Pas joué.
1911 Suisse bat France, 5 à 2, à Genève.
1912 France bat Suisse, 5 à 1, à Paris.
1913 France bat Suisse, 4 à 1, à Genève.
1914 France et Suisse, 2 à 2, à Paris.
1920 France bat Suisse, 2 à 0, à Genève.
1921 Pas joué.
1922 Pas joué

1923 France et Suisse, 2 à 2, à Paris.
1924 Suisse bat France, 3 à 0, à Genève.
1925 Pas joué.
1926 France bat Suisse, 1 à 0, à Paris.
1927 Pas joué
1928 Suisse bat France, 4 à 3, à Lausanne.
1929 Pas joué.
1930 France et Suisse, 3 à 3 à Paris.
1931 Pas joué.
1932 Suisse et France, 3 à 3, à Berne.
1933 Pas joué.

FRANCE-HONGRIE

1911 Hongrie bat France, 3 à 0, à Charentonneau.
1914 Hongrie bat France, 5 à 1, à Budapest.
1924 Hongrie bat France, 1 à 0, Le Havre.
1925 Pas joué.
1926 Pas joué
1927 Hongrie bat France, 13 à 1, à Budapest.
1928 Pas joué.
1929 France bat Hongrie, 3 à 0, à Paris (Colombes).
1930 Pas joué.

FRANCE-LUXEMBOURG

1911 France bat Luxembourg, 4 à 1, à Luxembourg.
1913 France bat Luxembourg, 8 à 0, à Saint-Ouen.
1914 Luxembourg bat France, 5 à 4, à Luxembourg.
1915 à 1921. Pas joué.
1922 Luxembourg bat France (équipe B), 3 à 2, Luxembourg.
1923 France (équipe B) bat Luxembourg, 3 à 2, à Paris.
1924 France B bat Luxembourg, 2 à 1, Luxembourg.
1925 France B et Luxembourg, nul, 3 à 3, à Paris.
1926 Luxembourg bat France B, 4 à 0, à Luxembourg.
1927 France B bat Luxembourg, 5 à 2, à Lyon.
1928 France B bat Luxembourg, 3 à 1, à Esch (Luxembourg).
1929 France B bat Luxembourg, 5 à 3, à Bordeaux.
1930 France B bat Luxembourg, 2 à 0, à Differdange (Luxembourg).
1931 Luxembourg bat France B, 4 à 3, à Belfort.
1932 Luxembourg bat France, 5 à 2, à Differdange.
1933 France et Luxembourg, 2 à 2, à Lyon.

FRANCE-IRLANDE

1921 Irlande bat France, 2 à 1, à Paris.
1928 France bat Irlande, 4 à 0, à Paris.

FRANCE-HOLLANDE

1908 Hollande bat France, 4 à 1, à Rotterdam.
1922 Hollande bat France, 5 à 0, à Paris
1923 Hollande bat France, 8 à 1, à Amsterdan.
1924 Pas joué.
1925 Pas joué.
1926 Pas joué.
1932 Hollande bat France, 4 à 3, à Paris.

FRANCE-ESPAGNE

1922 Espagne bat France, 4 à 0, à Bordeaux.
1923 Espagne bat France, 3 à 0, à San Sébastien.

1924 à 1926. Pas joué.
1927 Espagne bat France, 4 à 1, à Paris (Colombes).
1928 Pas joué.
1929 Espagne bat France, 8 à 1, à Sarragosse.
1933 France bat Espagne, 1 à 0, à Paris.

FRANCE-MEXIQUE

1930 France bat Mexique, 4 à 1.

FRANCE-NORVEGE

1923 Norvège bat France, 2 à 0, à Paris.

FRANCE-PAYS DE GALLES

1930 France et Pays de Galles, 1 à 1, à Paris.

FRANCE-PORTUGAL

1926 France bat Portugal, 4 à 2, à Toulouse.
1927 Portugal bat France, 4 à 0, à Barcelone.
1928 France et Portugal, 1 à 1, à Paris.
1929 France bat Portugal, 2 à 0, à Colombes.
1930 Portugal bat France, 2 à 0, à Porto.

FRANCE-ROUMANIE

1932 Roumanie bat France, 6 à 3, à Bucarest.

FRANCE-YOUGOSLAVIE

1926 France bat Yougoslavie, 4 à 1, à Paris.
1929 Yougoslavie bat France, 3 à 1, à Paris (Colombes).
1932 Yougoslavie bat France, 2 à 1, à Belgrade.

FRANCE-THECOSLOVAQUIE

1928 Tchécoslavaquie bat France, 2 à 0, à Paris.
1930 Tchécoslovaquie bat France, 3 à 2, à Paris.
1931 Tchécoslovaquie bat France, 2 à 1, à Paris.
1933 Tchécoslovaquie bat France, 4 à 0, à Prague.

FRANCE-ECOSSE

1930 Ecosse bat France, 2 à 0, à Paris.
1932 Ecosse bat France, 3 à 1, à Paris.

JEUX OLYMPIQUES

Matches joués par l'Equipe de France aux Jeux Olympiques depuis la création de la 3 F. A.

VIIe Olympiade 1920, à Anvers
29 août France bat Italie, 3 à 1.
31 août Tchécoslovaquie bat France, 4 à 1.
VIIIe Olympiade 1924, à Paris
27 mai — France bat Lettonie, 7 à 0.
1er juin — Uruguay bat France, 5 à 1.
IXe Olympiade 1928, à Amsterdam
Italie bat France, 4 à 3.

MATCHES METROPOLE. — AFRIQUE DU NORD

1925 Afrique du Nord bat Métropole, 2 à 1, à Cette.
1926 Métropole bat Afrique du Nord, 2 à 1, à Alger.

1927 Métropole bat Afrique du Nord, 7 à 2, à Paris.
1928 Métropole bat Afrique du Nord, 2 à 1, à Alger.
1929 France B bat Algérie-Maroc, 6 à 1, à Marseille.
1930 France B bat Algérie-Maroc, 6 à 4, à Alger.
1931 France B bat Algérie-Maroc, 4 à 0, à Bordeaux.
1932 France B et Algérie-Maroc, 2 à 2, à Oran.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PROFESSIONNEL

1932-1933 Olympique Lillois bat A. S. Cannes, par 4 à 3, à Paris.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

1926-27
- Division d'Excellence. Cercle athlétique de Paris.
- — d'Honneur. A. S. Valentigny (Bourgogne F. C.).
- — de Promotion. A. S. du Centre (Centre).

1927-28
- Division d'Excellence. — Stade Français (Paris)).
- — d'Honneur. — F. C. Mulhouse (Alsace)).

1928-29
- Division d'Excellence. — Olympique Marseille (Sud-Est)).
- — d'Honneur. — U. S. Cazérienne (Midi).

CHAMPIONNAT DE FRANCE SCOLAIRE

Finales

1923-24 Lycée de Bordeaux bat Lycée de Dijon, 1 à 0, à Paris.
1924-25 Lycée du Parc de Lyon bat Lycée de Dijon, 2 à 0, à Lyon.
1925-26 Ec. Sup. Commerciale du Havre bat Lycée du Parc, Lyon, 5 à 1, à Paris.
1926-27 Lycée de Saint-Brieuc bat l'Ecole Dombre d'Aix, 4 à 0, à Paris.
1927-28 Lycée Faidherbe de Lille bat Lycée de St-Brieuc, 3 à 0, à Paris.
1928-29 Lycée du Havre bat Lycée de Montpellier, 1 à 0, à Paris.
1929-30 Lycée de Lille bat Lycée de Montpellier, 3 à 1, à Paris.
1930-31 Lycée de Lille bat Lycée de Besançon, 3 à 0, à Paris.
1931-32 Collège Ste-Barbe de Paris bat Lycée Victor-Hugo de Besançon, 5 à 2, à Paris.
1932-33 Lycée de Bordeaux bat Ecole Normale de Nancy, 4 à 2, à Paris.

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE

Finales

1923-24 Faculté des Sciences de Nancy bat Montpellier U. C., 4 à 2, à Lyon
1924-25 Montpellier U. C. bat Ecole des Travaux publics, 1 à 0, à Montpellier.
1925-26 Académie de Rennes bat Académie de Nancy, 1 à 0, à Colombes.
1926-27 Université de Paris bat Académie de Montpellier, 6 à 2, à Paris.
1927-28 Académie de Montpellier bat Académie de Paris, 3 à 1, à Paris.
1928-29 Académie de Montpellier bat Académie de Lille, 5 à 1, à Paris.
1929-30 Académie de Montpellier bat Académie de Lille, 5 à 2, à Paris.

1930-31 Académie de Rennes bat Académie de Montpellier, 4 à 0, à Paris.
1931-32 Académie de Lille bat Aacdémie d'Aix par 3 à 1, à Paris.
1932-33 Académie de Lille bat Académie de Montpellier, 1 à 0, à Paris.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE

Finales

1923-24 158e R. I. bat 505e F. C. C., 3 à 0, à Reims.
1924-25 158e R. I. bat 110e R. I., 4 à 3, à Amiens.
1925-26 158e R. I. bat 110e R. I., 4 à 1, Nancy.
1926-27 31e R. I. bat 110e R. I., 4 à 2, à Amiens.
1927-28 110e R. I. bat 31e R. I., 4 à 2, après prolongation à Reims.
1928-29 158e R. I. bat 94e R. A. M., 4 à 2, à Lyon.
1929-30 158e R. I. bat 94e R. A. M., 4 à 0, à Paris.
1930-31 43e R. I. bat 158e R. I., 2 à 0, à Metz.
1931-32 158e R. I. bat 43e R. I., 5 à 1, à Metz.
1932-33 Base Aérienne de Bugny bat 158e R. I., 3 à 1, à Mulhouse.

COUPE NATIONALE CORPORATIVE

1923-24 Club E. C. F. M. Gennevilliers bat S. S. Biscuits Pernot, 1 à 0, à Paris.
1924-25 C. S. Henri Esders bat Club E. C. F. M. Gennevilliers, 3 à 1, à Paris.
1925-26 U. S. Bon Marché bat Dunlop Sports, 2 à 1, à Paris.
1926-27 Dunlop Sports bat Guaranty Club, 4 à 1, à Paris.
1927-28 Dunlop Sports bat Guaranty Club, 2 à 1, à Paris.
1928-29 Dunlop Sports bat U. S. Bon Marché, 4 à 0, à Paris.
1929-30 Guaranty-Club bat Dunlop Sports, 3 à 0, à Paris.
1930-31 Guaranty Club bat C.P.D.E., 6 à 1, à Paris.
1931-32 U. S. Métro bat Dunlop Sports, 2 à 1, à Paris.
1932-33 Guaranty Club bat Talbot-Sports par 2 à 1 à Paris.

Historique des Matches Internations

Depuis la création de l'U. S. F. S. A.

1903-1904

Belgique-France. — Match joué le premier Mai 1904, à Bruxelles. France et Belgique 3 à 3. France : Guichard (U.S.P.), Canelle (Club-Français), Verlet (F.C.P.), Bilot (C.A.P.), Nicolaï (United S.G.), Filez (U.S. Tourcoing), Royet (U. S. Parisienne), Garnier (Club-Français), Cyprès (F.C. Paris), Grenne (F.C.P.). Arbitre : M. Keene (Angleterre.

1904-1905

France-Suisse. — Match joué le 12 Février 1905, au Parc des Princes. France bat Suisse par 1 but à 0. France : Guichard (U.S.P.), Canelle (Club Français), Verlet (F.C.P.), Wilkes (Havre-Sports), Allemanne (R.C.F.), Nicolaï (United S.C.), Mesnier (F.C.P.), Royet (U.S.P.), Garnier (Club Français), Cyprès (F.C.P.), Filez (U.S. Tourcoing). Arbitre : M. John Lewis (Angleterre).

Belgique-France. — Match joué le 7 Mai 1905, à Bruxelles. Belgique bat France, par 3 à 0. France : Crozier (U.S.P.), Canelle (Club Français), Moigneu (U.S. Tourcoing), Nicolaï (F.C.P.), Royet (U.S.P.), Bilot (F.C.P.), Filez (U.S. Tourcoing), Cyprès (F.C.P.), Garnier (Club Français), Mesnier (F.C.P.), Gigot (U.S.C.). Arbitre : M. John Lewis, (Angleterre).

1905-1906

France-Angleterre. — Angleterre (Amateurs) bat France, le premier Novembre 1906, par 15 à 0, à Paris. France : Baton (O.Lillois), Moigneu (U.S.T.), Canelle (C,F.), Wilkes (H.S.), Allemanne (R.C.F.), Schubart (O.L.), Sartorius (R.C.F.), Royet (U.S.P.), François (R.C.R.), Cyprès (C.A.P.), Verbruge (A.S.F.).

France-Belgique. — Belgique bat France, par 5 à 0, à Paris, le 22 Avril 1906. France : Crozier (U.S.P.), Verlet (C.A.P.), Moigneu (U.S.T.), Du Rhéart (C.F.), Allemanne (R.C.F.), Schubart (O.L.), Filez (U.S.T.), Cyprès (C.A.P.), Royet (U.S.P.), Mesnier (C.A.P.), Jouve (C.C.).

1906-1907

France-Belgique. — France bat Belgique par 2 à 1, à Bruxelles. France : Baton (O.L.), Canelle (C.F.), Sergent (R.C.F.), Moigneu (U.S.T.), Allemane (R.C.F.), Zeiger (U.S.P.), Camard (AA.S.F.), Bon (U.S.R.), François (R.C.R.), Royet (U.S.P.), Puget (R.C.F.). Arbitre : H.-J. Willing.

FOOTBALLEURS! Demandez à votre fournisseur la fameuse chaussure

BRENNUS SUPERFOK

qui chausse les grandes équipes de France

Toujours souple sans entretien

C'est la révélation de la saison en chaussure football

BRENNUS
D B
MARQUE DÉPOSÉE

CHRONOGRAPHE "AURAL"

le maître des sports

Garanti dix ans

Prix : Or. 1600
Argent 450
Acier 350

AURICOSTE Horloger de la Marine de l'État
10, Rue La Boëtie, Paris

Catalogue franco sur demande

JOLAND-SPORTS

5, Rue Lafayette - **GRENOBLE** - Tél. : 9-58

Fabricant spécialiste pour le

FOOTBALL

de Maillots - Chaussures - Culottes - Ballons

Vend au Détail au prix de Gros

Remises aux Clubs - Tarif illustré gratuit

A. DUSEAUX

29, rue Pastourelle - PARIS (3e)

Tél. : ARCHIVES 13-57

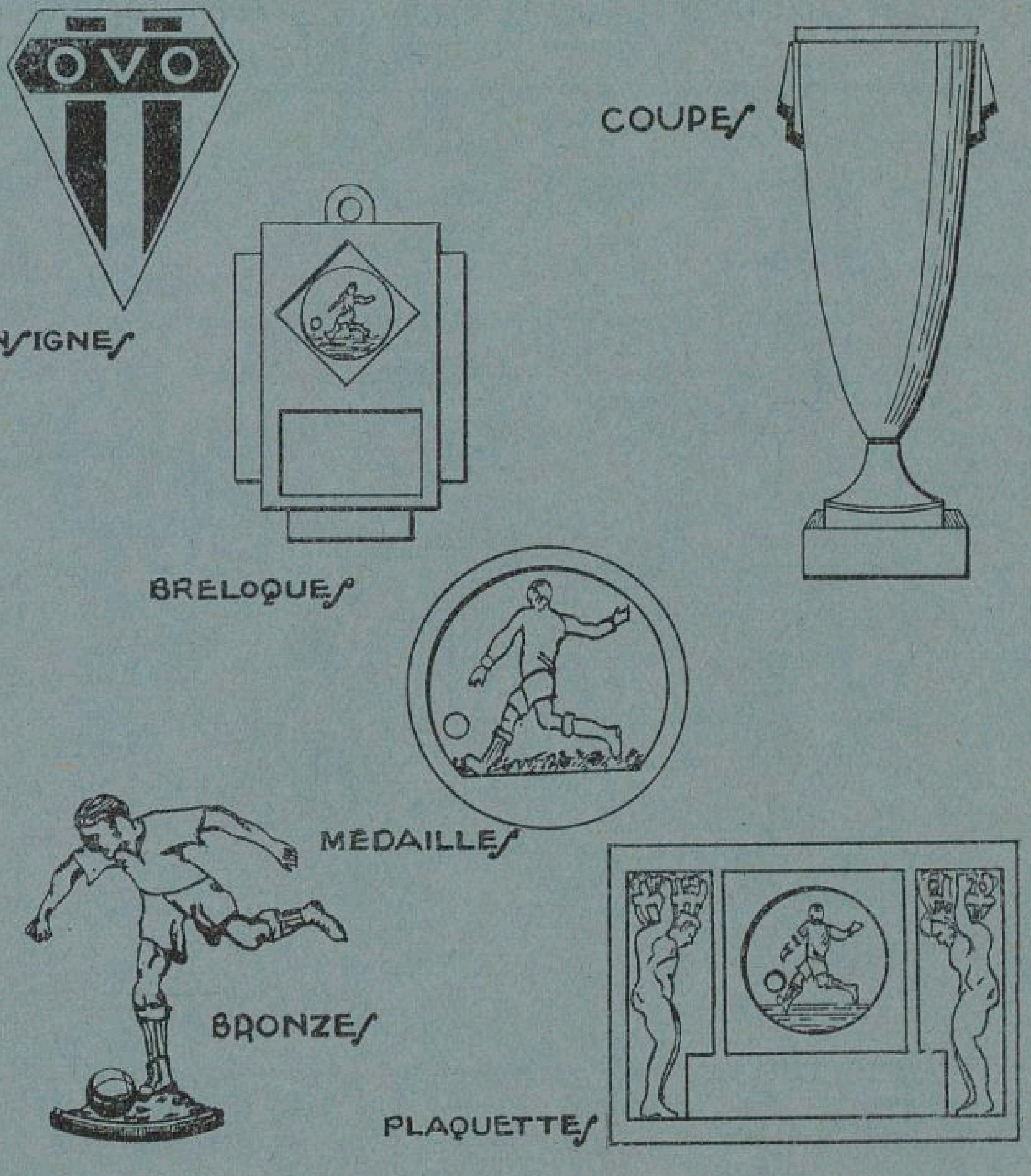

INSIGNES POUR CLUBS

Création de modèles spéciaux sur demande

Catalogue franco

1907-1908

France-Angleterre. — Angleterre (Amateurs) bat France, par 12 à 0, en Angleterre, le 23 Mars 1908. France : Renaux (R.C.R.), Sergent (R.C.F.), Moigneu (U.S.T.), Vandendresche (R.C.R.), Allemane (R.C.F.), Denis (R.C.C.), Sartarius (R.C.R.), Royet (U.S.P.), François (R.C.R.), Mathaux (U.S.B.), Hanot (U.S.T.). Arbitre : M. C.-J. Groothoff.

France-Belgique. — Belgique bat France par 2 à 1, à Paris. France : Baton (O.L.), Verlet (C.A.P.), Sergent (R.C.F.), Wilkes (H.S.), Allemane (R.C.F.), H. Moigneu (U.S.T.), Sartorius (R.C.F.), François (R.C.R.), Royet (U.S.P.), Mathaux (U.S.B.), Hanot (U.S.T.). Arbitre : M. Stark.

France-Suisse. — France bat Suisse par 2 à 1 à Genève, le 8 Mars 1908 : France : Baton (O.L.), Verlet (C.A.P.), Sergent (R.C.F.), Vandendriesche (R.C.R.), Allemagne (R.C.F.), Moigneu (U.S.T.), Sartorius (R. C.R.), Jenicot (R.C.R.), François (R.C.R.), Mathaux (U.S.B.), Hanot (U.S.T.). Arbitre : M. Devitte.

France-Hollande. — Hollande bat France, par 4 à 1, à otterdam. France : Tillette (U.S.B.), Canelle (C.F.), H. Moigneu (U.S.T.), Du Rhéart (C.F.), J. Denis (R.C.R.), M. Royet (U.S.P.), R. Eucher (A.S.F.), Mesnier (C.A.P.), François (R.C.R.), Mathoux (U.S.B.), Hanot (U.S.T.).

Depuis la création du C. F. I.

1908-1909

France-Belgique. — Match joué à Bruxelles le 8 mai 1909, sur le terrain du Racing-Club, devant 4.000 personnes. Partie jouée avec énergie de part et d'autre. Les Français furent rapides, mais les Belges plus scientifiques.

France. : Tessier (A. S..B. C.) ; Brébion (E. D. L.) ; Sollier (C. A. V.) ; Rigal (A. F. G. C.) ; Gouin (J. A. L.) ; Barat (A. S. B. C.) ; Meunier (E. D. L.) ; Mouton (E. D. L.) ; Julien (A. S. B. C.) ; Compeyrat (J. A. L.) — Arbitre : M. Schumacher, de Londres.

France-Angleterre. — Le 22 mai 1909, Match joué à Gentilly. L'équipe d'Angleterre a battu l'équipe de France par 11 buts à 0. Bonne impression des joueurs français, malgré l'écrasement. A aucun moment le découragement ne se fit sentir. Tessier fut merveilleux.

Angleterre : Brebner, Bill, Smith, F.-W. Chappmann, Favers, Hawkes, Raine, Woodward, cap., Straply, Porter, Wight.

France : Tessier (A. S. B. C.) ; Sollier (C. A. V.) ; Brébion (E. D. L.) ; Rigal (A. F. G. C.) ; Gouin (J. A. L.) ; Barat (A. S. B. C.) ; Hitzel (J. A. L.) ; Bellocq, Mouton (E. D. F.) ; Julien (A. S. B. C.) ; Pacot (C. A. P.).

1909-1910

France-Belgique. — Match joué à Gentilly, le 3 avril. La France est battue par 4 buts à 0. Le terrain trop exigu gêne les visiteurs, surtout Paternoster. La partie fut toute à l'avantage des Belges. les avants de France étant très faibles.

Belgique : Kogel, Bouttiau, Andrieu, Goossens, Gambier, Brackman, Goelmik, Six Dewen, Saeys, Paternoster.

France : But : Tessier (A. S. B. C.) ; Arrières : Mercier (E. D. L.) ; Sollier (C. A. V.) ; Demis : Rigal (A. F. G. C.) ; Ducret (E. D. L.) ; Pétel (A. S. A.) ; Avants : Oliivier (E. D. L.) ; Bellocq (E. D. L.) ; Mouton (E. D. L.) ; Jourde (C. A. V.) ; Delvecchio (A. S. A.) ; Arbitre : M. Starck (Angletérre).

France-Angleterre. — Match joué à Brigthon, le 16 avril, où la France succombe par 10 buts à 1. Partie fort honorable, où se surpassent Ducret, Jourde et Tousset. Sans un gardien de buts de la classe de Lesse, la France aurait marqué plusieurs goals.

Angleterre : Leese, H. Boardman, W. Martin, Farfers, Chapman, G. Hunt, A. Berry, A. Louch, O. Sterr, T. Wilson, G. Kerry.

France : But : Tessier (A. S. B. C.) ; Arrières : Mercier (E. D. L.) ; Sollier (C. R. V.) ; Demis : Rigal (A. F. G. C.) ; Ducret (E. D. L.) ; Vascout (C. A. V.) ; Avants : Bellocq (E. D. L.) ; Tousset (E. D. L.) ; Olivier (E. D. L.) ; Mouton (E. D. L.) ; et Jourde (C. A. V.).

France-Italie. — Match disputé à Milan, le 18 mai. La France succombe par 6 buts à 2, beaucoup plus par suite d'un voyage de toute la nuit et d'une chaleur accablante que par la valeur des adversaires.

Italie : de Simoni, Varisco, Cali, Trere, Fossati, Cappelle, de Bernardo, Rezzi, Cevenini, Lana, Bojocchi.

France : But : Tessier (A. S. B. C.) ; Arrières : Mercier (E. D. L.) ; Sollier (C. A. V.) ; Demis : Rigal (A. F. G. C.) ; Ducret (E. D. L.) ; Vascout (C. A. Vfl) ; Avant : Mouton, Sellier, Bellocq, Ollivier (E. D. L.) ; Jourde (C. A. V.).

1910-1911

France-Hongrie. — Match disputé le 1er janvier à Charentonneau ; les visiteurs gagnent par 3 buts à 0. Le jeu scientifique des Hongrois dérouta fréquemment nos représentants. Le score peu élevé s'explique par le désir de ne shooter qu'à coup sûr.

Hongrie : Sipos, Revez, Szvues, Biro, Karoly, Felzer, Karoly, Lakatos, Von Barbas, Kallos, Szekamp.

France : But : Coulon (C. A. P.) ; Arrières : Gindrat (R. S.) ; Sollier (C. A. V.) ; Demis : Rigal (A. F. G. C.) ; Ducret (E. D. L.) ; Du Rheart (R. S.) ; Avants : Morel (R. S.) ; Bellocq (E. D. L.) ; Maës (R. S.) ; Gravier (C. A. P.) ; Verbrugge (R. S.).

France-Angleterre. — Match disputé à Saint-Ouen, le 23 mars. L'absence de Webb dans l'équipe anglaise est compensée par celle de Verlet. Malgré tous leurs efforts, les visiteurs n'écrasent pas leurs adversaires courageux qui, souvent, forceront leur défense.

Le score 3 à 0 est des plus honorables.

Angleterre : Kee, Bell, Knight, Tyson, Stapley, Dines, Berry, Healy, O. Steer, Hoare, Wright.

France : Coulon (C. A. P.) ; Gindrat (R. S.) ; Compeyrat (C. V.) ; Morel (R. S.) ; Mesnier (C. A. P.) ; Maes (R. S.) ; Gravier (C. A. P.) ; Rigal (A. F. G. C.) ; Ducret (E. D. L.) ; Vascout (C. A. V.) ; Verbrugge (R. S.) ; Arbitre : M. Wolters (Belgique).

France-Italie. — Match disputé à Saint-Ouen le 9 avril. Les deux adversaires ne peuvent mieux faire qu'un match nul 2 à 2. Partie qui

désappointe chez nous, les demis n'ayant pas montré leurs qualités habituelles et l'équipe ayant mal joué par excès de confiance.

Italie : De Simoni, Binsachi, Ara, Milano, Forsanutti, Gravinelli, Rizzi, Cevenini, Rampini et Bolonhi.

France : Coulon (C.A.P.) ; Ch. Bilot, Verlet (C.A.P.) ; Rigal (A. F. G. C.) ; Ducret (E. D. L.) ; Vascout (C. A. V.) ; Mesnier, Devic (C. A. P.) ; Maës (R. S.) ; Gravier (C. A. P.) ; Verbrugge (R. S.) ; Arbitre : M. Barette (Belgique).

France-Suisse. — Match joué le 23 avril à Genève. La France est battue par 5 buts à 2. A la décharge du team visiteur, il faut noter que Ducret après 10 minutes de jeu, abandonne le terrain, son genou ayant été déboîté.

Suisse : Fluckiger, Muller, Wurster, Ehrbar, Henneberg II, Henneberg I, Wyss, Sydler III, Collet.

France : Coulon, Bilot (C. A. P.) ; Gamblin (R. S.) ; Vascout (C. A. V.) ; Ducret (E. D. L.) ; Rigal (A. F. G. C.) ; Triboulet (F. E. C. L.) ; Gravier (C.A.P.) ; Maës (R.S.) ; Mesnier (C.A.P.) ; Jourde (C.A.V.).

France-Belgique. — Match joué à Bruxelles le 30 avril. L'équipe de France se voit infliger une défaite sévère sur le terrain de l'Union Saint-Gilloise, par 7 buts à 1. Barreau dut quitter le terrain et Mesnier qui le remplaça fut loin de l'égaler. Les avants, réduits à 4, furent dominés par le jeu scientifique de nos voisins d'outre-Quiévrain.

Belgique : Leroy, Andrieu, Hubin, Tasson, Nys, Van Horden, Bouttiau, Nisot, Deween, Sayes, Mush.

France : Coulon (C. A. P.) ; Ch. Bilot (C. A. P.) ; Compeyrat (J. A. L.) ; Rigal (A. F. C.) ; Barreau (F. E. C. L.) ; Vascout (C. A. V.) ; Mesnier (C. A. P.) ; Devic (C. A. P.) ; Maës (R. S.) ; Gravier (C. A. P.) ; Triboulet (F. E. C. L.) ; Arbitre : M. Starck (F. A. d'Angleterre).

1911-1912

France-Luxembourg. — Match joué le 17 octobre, à Luxembourg. Réception admirable. Nos représentants gagnent par 4 buts à 1. Les heureux changements survenus dans l'équipe ont fortement augmenté sa valeur.

Luxembourg : Weicker, Lang, Michaux, Schwatz, Ungehener, Faber, Eiter, Kuborn, Y. Becker, Kauth, Bernard.

France : Chayriguès (R.S.) ; Bigué (C.A.P.) ; Romano (E.D.L.) ; Barreau (F. E. C. L.) ; Ducret (E. D. L.) ; Vascout (C. A. V.) ; Ollivier (E. D. L.) ; Vialmonteil (C. A. V.) ; Mesnier (C. A. P.) ; Gravier (C. A. P.) ; Vial (C. A. V.) ; Arbitre : M Van Pragt.

France-Belgique. — Match joué le 21 janvier devant 4.000 spectateurs. Les deux équipes ont marqué chacune un but, la Belgique 30 secondes avant la fin, sur un penalty-kick. La partie fut magnifique. Nos joueurs et en particulier nos avants, ont fait de remarquables progrès.

Belgique : Leroy, Hubin, Andrieu, Bauwens, Van den Eynden, Thys, Verjeeylen, Six, Drewren, Saeys, Musch.

France : Chayriguès, Gindrat (R. S.) ; Bilot (C. A. P.) ; Rigal (A. F. G. C.) ; Ducret (E. C. L.) ; Barreau (F. E C. L.) ; Lesmann (J. A. O) ;

Mesnier (C. A. P.) ; Maës (R. S.) ; Vialmonteil (C. A. V.) ; et Triboulet (F. E. C. L.). — Arbitre : M. Starck (Angleterre).

FRANCE-SUISSE. — Match joué le 18 février, à Saint-Ouen. Jamais l'équipe de France n'avait fourni un aussi joli jeu, plein de nuances et d'une rapidité étonnante. Après une mi-temps fort disputée, les avants français et particulièrement l'aile Vialmonteil-Triboulet surpassèrent nettement la défense helvétique.

SUISSE : Maurer, Schmid et Wurster, Ehrbar, Henneberg I, Neumayer, Weiss, Kiser, Wys, Kobilt, A., Kobilt.

FRANCE : Chayriguès, Gindrat (R. S.) ; Romano (E. D. L.) ; Bigué (C. A. P.) ; Ducret (E. D. L.) ; Barreau (F. E. C. L.) ; Ollivier (E. D. L.) ; Mesnier (C. A. P.) ; Maës (R. S.) ; Vialmonteil (C. A. V.) ; Triboulet (F. E. C. L.) ; Arbitre : M. Barette (Belgique).

FRANCE-ITALIE. — Match joué le 17 mars à Turin. Malgré les fatigues du déplacement et l'absence de Bilot et Gindrat, le onze français parvint à triompher par 4 buts à 3. Maës marque 3 buts et émerveille les spectateurs italiens évalués à 6.000.

ITALIE : Faroppo, Sala, de Verchi, Ara, Milano, Leone, Milaro II, Bierardo, Cevenini, Hampini, Mariani.

FRANCE : Chayriguès (R. S.) ; Fievet (O.) ; Romano (E. D. L.) ; Bigué (C. A. P.) ; Barreau (F. E. C. L.) ; Ducret (E. D. L.) ; Faroux (O.) ; Mesnier (C. A. P.) ; Maës (R. S.) ; Vialmonteil (C. A. V.) ; Jourde (C. A. V.) ; Arbitre : M. Starck (Angleterre).

1912-1913

FRANCE-ITALIE. — Match joué à Saint-Ouen, le 12 janvier, devant 5.000 spectateurs. La France domine constamment, mais le mauvais jeu de ses ailes ne lui permet de gagner que de justesse, 1 à 0.

FRANCE : Chayriguès (R. S.) ; Letailleur (F. E. C. L.) ; et Hanot (U. S. T.) ; Tousset (E. D. L.) ; Ducret (E. D. L.) ; et Barreau (F. E. C. L.) ; Rochet, (C. A. B.) ; Mesnier (C. . P.) ; Maës (R. S.) ; Vialmonteil (C. A. V.) ; Lafouge (C. S.).

ITALIE : Campelli, Trere et Valle, Léone, Fossati et Ara, Farese, Rampini, Cevenini, Rizzi et Milano II ; Arbitre : M. Groothof.

FRANCE-BELGIQUE. — Joué à Bruxelles, le 16 février, ce match fut une désillusion pour les supporters français. La France fut dominée pendant la plupart du temps et battue de 3 à 0 ; 6.000 spectateurs étaient présents.

BELGIQUE : Mayné, Hubin et Baës ; Brackmann, Bossaert et Thys ; Bossems, Nizot, Brebart, Mush et Demeyer.

FRANCE : Chayriguès (R. S.) ; Hanot (U. S. T.) ; et Sergent (S. R.) ; Bigué (C. A. P.) ; Ducret (E. D. L.) ; et Barreau (F. E. C. L.) ; Lesur (U. S. T.) ; Jacolliot (A. S. F.) ; Maës (R. S.) ; Vialmonteil (C. A. V.) ; et Dubly (R. C. R.) ; Arbitre : M. Schumacher.

FRANCE-ANGLETERRE : Match joué à Colombes, le jour de la Mi-Carême, 27 février, devant 2.500 spectateurs. L'équipe anglaise rencontra une grande résistance. Notre défense fit merveille. Nous succombions néanmoins par 4 à 1.

Angleterre : Bailly, Knight et Ansell ; Barclay, Harrold et Dines ; Berry, Sanders, Gemmel, Hoare et Callender.

France: Chayriguès (R.S.); Massip et Gamblin (R.S.); Bigué (C. A. P.) ; Ducret (E. D. L.) ; Barreau (F. E. C. L.) ; Lesur (U. S. T.) ; Poulain (C. S. A.) ; Bard (R C. F.) ; Guegen (U. St-Servan) ; Dubly (R. C. R.) ; Arbitre : M. Goosens (Belgique).

France-Suisse. — Le match France-Suisse s'est joué à Genève, le 9 mars, sur le terrain du F. C. de Genève, devant une foule enthousiaste de 10.000 spectateurs.

L'équipe française mène le match à sa guise, pour triompher par 4 à 1. Dubly et Barreau furent les grands facteurs de la victoire. A l'issue du match, le public enthousiasmé envahit le terrain et porta les Français en triomphe.

France : Bournonville (R. C. Arras) ; Degouve (O. L.) ; Dujardin (U.S.T.) ; Montagne (O.L.) ; Ducret (E.D.L.) ; Barreau F.E.C.L.) ; Lesur (U. S. T.) ; Poulain (C. S. A.) ; Eloy (O. L.) ; Chandelier (O. L.) ; Dubly (R. C. R.).

Suisse: Navarro, Muller et Fehlman; Albicker, Adamina et Stelneman ; W. Weiss, Maerki, Rubly, Siegrist et Collet.

France-Luxembourg. — Ce match joué le 29 avril, à Saint-Ouen, devant 3.000 spectateurs, fut l'occasion, pour la France, d'une très facile victoire, par 8 à 0.

France: Chayriguès (R. S.), Hanot (U. S. T.) et Gamblin (R. S.), Montagne (O. L.), Ducret (E. D. L.) et Barreau (F. E. C. L.), Voyeux (O. L.), Poulain (C. A. S.), Maës (R. S.), F. Romano (E. D. L.), et Dubly (R. C. R.).

Luxembourg: Srumper, Lang et Krebs; Schwartz, Ungehener et Faber, Usell, Massard, Kauth, Leckinger et Becker.

1914

France-Belgique. — Disputé le 25 janvier à Lille. Après une partie agréable et chaudement disputée devant 6.000 spectateurs, la France gagne par 4 buts à 3. Le record de la recette est battu.

Belgique: Leroy, Hubin, Verbeeck, Decoster, Nisot, Thys, Hebden, Van Cant, Brébart, Wertz, Musch.

France : But : Chayriguès (R. S. A. C.); Arrières : Gamblin (R. S. A. C.); Hanot (U. S. T.); Demis : Devic (R. S. A. C.), Ducret (O. L.), Barreau (F. E. C. L.); Avants : Lesur (U. S. T.), Bard (R. C. F.), Jourde (C. S. A.), Chandelier (O. L.) et R. Dubly (R. C. R.); Arbitre : Sergent Mortimer, (Angleterre).

France-Luxembourg. — Joué le 8 février, à Luxembourg. Match disputé dans des conditions détestables sur un terrain transformé en marécage. La France succombe par 5 buts à 4.

Luxembourg : Didier, Schmit, Wirtz, Faber, Rizzi, Voelker, Hoffmann, Thil, Kauth, Massard, Bernard.

France : But : Loubière (G. C.); Arrières : Bonnet (A. S. F.), Degouve (O. L.); Demis: Devic (R. S. A. C.), Ducret (O. L.), Ollivier (E. D. L.); Avants : Gastiger (F. E. C. L.), Bard (R. C. F.), Eloy (E L.), Géronimi (A. F. G. C.), Triboulet (F. E. C. L.).

FRANCE-SUISSE. — Joué le 8 mars à Paris. Le match fut nul, chaque équipe ayant manqué deux buts. Jouant avec plus d'ardeur que de science, nos visiteurs ont pu égaliser un score qui aurait dû être favorable à nos nationaux.

SUISSE : Bieri, Duriaux, Fehlmann, Kaltenbach, Neumayer, I et Neumayer II, Merks, Schroyer, Hollinger, Albiecker, Collet.

FRANCE : But : Chayriguès (R. S. A. C.); Arrières : Gamblin (R. S. A. C.), Hanot (U. S. T.); Demis : Bigué (C. A. P.), Ducret (O. L.), Jourda (C. A. V.); Avants : Gastiger (F E. C. L.), Jourde (C. S. A.), Devic (R. S. A. C.), Schaff (C. A. XIV), Dubly (R C. R.); Arbitre : Howcroft (Angleterre).

FRANCE-ITALIE. — Joué à Turin, le 29 mars, devant 15.000 spectateurs. La France est battue par 2 buts à 0. Défaite due en grande partie à certains joueurs dont le jeu a été au-dessous de leur réputation.

ITALIE : Innocenti, Valle, Devecchi, Barberino, Fossati, Léone, Berardo, Mattea, Cevennini, Varese, Corna.

FRANCE : But : Parys (U. S. T.); Arrières : Gamblin (R. S. A. C.), Hanot (U. S. T.); Demis : Bigué (C. A. P.); Ducret (O. L.), Jourda (C. A. V.); Avants : Lesur (U. S. T.), J. Dubly (U. S. T.), Picy (O.). Chandelier (O. L.), R. Dubly (R. C. R.); Arbitre: M. Barrette (Belgique).

HONGRIE-FRANCE. — Joué à Budapest, le 31 mai, devant 20.000 spectateurs. La France marque le premier but, après vingt minutes de jeu; la Hongrie égalise à la mi-temps, mais à la fin du second half notre équipe nationale est complètement dominée. La France est finalement battue par 5 à 1.

HONGRIE: But: Zsuk (33 F. C.); Arrières: Rumbold (T. T. C.) et Pajer (F. T. C.); Demis : Ziss (F. T. C.), Karoly (B. A. K.) et Blumdit-Virog, (F. T C.; Avants : Raez (M. A. K), Bodnar (M. A. C.), Pataki (F. T. C.); Schlosser dit Lakatos (F. T. C.) et Bornas (F. T. C.).

FRANCE: But: Chayriguès (R. S. A. C.); Arrières: Maihieu (C. A. S. G.) et Hanot (U. S. T); Demis : Allegre (U A. I.), Barreau (F. E. C. L.) et Jourda (C. A. V.); Avants: Lesur (U. S. T.), Brouzes (C. A. S. G.), Jourde (C. S. A.), Dusart (R. C. R.) et Triboulet (F. E. C. L); — Arbitre : M. Retschury (Autriche).

1918-1919

BELGIQUE-FRANCE. — Magnifique partie disputée le 9 mars 1919 au Vivier-d'Oie, à Bruxelles, sur un ground idéal. Le onze de France magnifiquement entraîné par Hanot, réussit le draw 2 à 2. Les 2 buts français furent marqués par Hanot; Arbitre : M. Mutters (Hollande).

FRANCE : But : Frémont (H. A. C.); Arrières : Gamblin, Mathieu (Red Star); Demis : Mercier (R. C. F.), Emilien Devic (R. C. F.), Hugues (Red Star); Avants : Faure (R. C. F.), Hanot, cap. (A. S. F.), Bard (C. A. P.), Darques (O.) et Triboulet (R. C. F.).

BELGIQUE : But : Leroy; Arrières : Swartebrock, Verbeck; Demis : Musch, Moucheron, Thys; Avants : Bessems, Coppée, Vlamynck, Michel, Hebdin.

Depuis la transformation du C. F. I. en la 3 F. A.

1919-1920

Italie-France, 18 janvier 1920. — Après un long et pénible voyage l'équipe de France arrive à Milan deux heures avant le match, qui se dispute au Vélodrome Sempione devant une foule immense. Fatiguée et très faible en défense, notre équipe fut écrasée par 9 buts, à 4, malgré quelques beaux efforts de Dubly, Bard et Nicolas.
Arbitre : M. Foster (Suisse).

Italie : But : Cameroni; Arrières : Ticozzelli et de Vecchi, cap.; Demis : Ara, Carcano et Lovati; Avants : Berardo, Aebi, Brezzi, Cevenini III, Bergamino.

France : But : Cottenet (R. S.); Arrières: Pierre et Alexis Mony (U. S. B.); Demis : E. Devic (R. C. F.), Olagnier (G. C.), Mistral (R.S. C.); Avants : Dewaquez (O.), Renier (Havre A. C.), Nicolas (R. S. C.), Bard, cap. (C. A. P.), Dubly (R. C. R.).

Suisse-France. — Par 2 buts à 0, l'équipe de France triompha du onze de l'Helvétie, à Genève, le 29 février. L'équipe française arriva à Genève après un voyage de 27 heures. Le Consul de France et toutes les notabilités assistèrent au match. La recette dépassa 25.000 francs. A la mi-temps le score était de 1 à 0. Mathieu, arrière, empêché au dernier moment, fut remplacé par Roth, de Strasbourg, qui rejoignit directement. Les trois avants, Dubly, Bard et Nicolas, se firent particulièrement remarquer.
Arbitre : M. Mauro (Italie).

Suisse : But : Arrières : Gottenkieny et Fehlmann; Demis : Schmidlin, Neumeyer II, et Schweebli; Avants : Merkt, Fnuk II, Vyss I, Keller et Friedrich.

France : But : Parsis (U. S. T.); Arrières : Roth (A. S. S.), Baumann (R. C. F.); Demis : Mistral, Hughes (R. S. C.); Avants : Dubly, Bard, Nicolas, Darques et Dewaquez.

France-Belgique. — L'inoubliable journée du 28 mars au Parc des Princes fut une véritable consécration du foot-ball français. Notre onze triompha du team belge par 2 buts à 0 après une magnifique partie durant laquelle nos visiteurs eurent souvent l'avantage. M. Flandin, sous-secrétaire d'Etat, M. Paté, président d'honneur, et M. le général Serrigny représentant le ministre de la Guerre, présidèrent cette belle réunion où le record de la recette fut réalisé avec 73.000 francs. Parmi les joueurs français le demi-centre Hughes fut particulièrement brillant. Les Belges ouvrirent le score; les deux buts français furent marqués par Nicolas.
Arbitre: M. Child (Angleterre).

France : But : Parsis (U. S. T.); Arrières : Vanco (C. A. P.), Gamblin (R. S. C.); Demis : Montagne (O. L.), Hugues (R. S. C.), Gravelines (O. L.); Avants : Dewaquez (O.), M. Gastiger (F. E. C. L.), Nicolas (R. S. C.), H. Bard (C. A. P.) et Dubly (R. C. R.).

Belgique : But : Vandermeeren; Arrières: Swartenbrock et Verbeck; Demis : Mush, Hanse et Aug. Fierens; Avants : Van Hegge, Coppée, Vlamynch, G. Michel et Hebden, cap.

France-Angleterre. — Le match fut disputé à Rouen, sur le terrain du Football-Club, le lundi 5 avril 1920, par un temps pluvieux. Nos représentants furent battus par 5 buts à 0. Disons de suite à leur décharge que quelques-uns de nos meilleurs titulaires étaient indisponibles. A la mi-temps, les Anglais ne menaient que par 1 but à 0. Le match se déroula devant environ 12.000 spectateurs et fut présidé par MM. R. Thoumyre, saus-secrétaire d'Etat, et Lallemand, préfet de Seine-Inférieure.

Arbitre : M. Barette (Belgique).

France : But : Cottenet (R. S.); Arrières : Gamblin (R. S. C.) et Vance (C. A. O.); Demis : Bonnardel (G. C.), Hugues (R. S. C.) et Battemale (C. F.); Avants : Dewaquez (O.), Mercery (A. S. F.), Nicolas (R. S. C.); Devic (R. C. F.), Dubly (R. C. R.).

Angleterre : But : Coleman; Arrières : Golightly, Knigth, cap.; Demis : Rev. Hunt, Atkinson et Harbidge; Avants : Nicolas, Howel Sloley, Harding et Hegan.

1920-1921

France-Irlande. — Belle partie qui se déroula le 6 Février, au Parc des Princes, devant 20.000 spectateurs. Après une première mi-temps toute à l'avantage des Irlandais, nos joueurs réalisèrent une seconde mi-temps remarquable. Un match nul aurait été plus équitable, mais les visiteurs avaient deux buts d'avance au repos, et au cours de la reprise, nous ne marquâmes qu'une fois, grâce à Hugues qui reprit bien une balle faiblement dégagée par le keeper irlandais sur un coup franc shooté par Dubly.

Arbitre : M. Van Praag, de l'Union Belge.

France. — But : Beaudier (C. A. P.); Arrières : Gamblin (Red Star), Meyer (Red Star); Demis : Vanco (C. A. P.), Hugues (Red Star), Bonnardel (Red Star); Avants : Dewaquez (O.), Darques (O.), Nicolas (Red Star), Bloch (A. S. Strasbourg), Dubly (R. C. Roubaix).

Irlande. — But : Adams; Arrières : Mac Carthy, Mills; Demis : Harris, Heaney, Risk; Avants : Jackson, Steele, Chambers, O. Flaherty, Carey.

France-Italie. — Match disputé le 20 février, sur le terrain de l'Olympique de Marseille, spécialement aménagé pour les circonstances. Cet essai de décentralisation réussit au-delà de tout espoir : une recette de 60.000 francs fut réalisée.

De même que contre l'Irlande, nos représentants méritaient le match nul. C'est la première mi-temps qui fut à leur avantage; nous menions en effet par 1 but à 0 quand le repos fut sifflé, Devic ayant placé un joli shot.

La deuxième partie du jeu fut à l'avantage des Italiens qui pratiquèrent un football extrêmement rapide. Nos demis et nos arrières faiblirent un peu. Notre attaque fut moins ardente. Seul notre gardien de but Beaudier, dans un bon jour, nous évita une défaite plus marquée.

Arbitre : M. Forster, de la Fédération Suisse.

France : But : Beaudier (C. A. P.) ; Arrières : Langenove (O); Gamblin (Red Star), cap.; Demis : Batmale (Club français), Hugues (Red

Star), Bonnardel (Red Star); Avants : Dewaquez (O.), D. Devic (R. C. F.), Nicolas (Red Star), Bard (C. A. P.), Dubly (R. C. Roubaix).

ITALIE : But : Campelli; Arrières : Rosetta, de Vecchi (cap.); Demis: Carcano, Ara, Giovanesi; Avants : Migliavacca, Baloncieri, Cevenini, Santa-Maria, Bergamino.

BELGIQUE-FRANCE. — Ce fut l'une des plus belles exhibitions de l'équipe de France, malgré la défaite qui sanctionna le match. Le score de 3 buts à 1 en faveur des Belges n'indique pas du tout la physionomie réelle de la rencontre qui eut lieu au Parc Duden à Bruxelles. Un penalty très justement discuté fut accordé par l'arbitre à la Belgique, et augmenta d'un but l'écart.

Tous nos joueurs firent preuve de belles qualités, et dès ce jour, on put espérer vaincre l'Angleterre. Bard avant rentré un but non accordé au début du match, l'arbitre l'ayant déclaré off-side. Avant le repos, les Belges marquèrent par deux fois, dont une sur penalty.

Pendant la reprise, Dewaquez réussit un but sur coup franc, mais un quart d'heure avant la fin, notre défense fut mise en défaut, et malgré un beau retour de nos joueurs, le résultat ne fut pas modifié.

Arbitre : M. Mutters, de la Fédération hollandaise.

BELGIQUE : But : Debie; arrières : Swartenbroeck, Verbeck; Demis : Moucheron, Fiérens, Bragard, Larnœ, Bastin.

FRANCE : But : Beaudier (C. A. P.); Arrières : Langenove (O.), Gamblin (Red Star) cap.; Demis : Jourda (R. C. F.), Hugues (Red Star), Bonnardel (Red Star). Avants : Dewaquez (O.), Rouchès (O.), Nicolas (Red Star), Bard (C. A. P.), Dubly (R. C. Roubaix).

FRANCE-ANGLETERRE. — Match joué le 5 mai (Ascension) au Stade Pershing, devant plus de 30.000 spectateurs. Plusieurs milliers ne purent en outre assister au triomphe de nos couleurs, les portes du Stade ayant dû être fermées bien avant le début de la rencontre, toutes les enceintes littéralement bondées.

Les alliés avaient envoyé leur meilleur team amateur, et la partie fut émotionnante au possible. Six minutes après le coup de sifflet du début, Dewaquez ouvrait le score sur un centre de Dubly; mais trois minutes plus tard, les Anglais égalisaient.

Rien ne fut marqué jusqu'à la mi-temps. Les Anglais pratiquèrent leur habituel football scientifique et précis, tandis que nos représentants qui se surpassèrent, faisaient montre d'un brio exceptionnel, et menaient le jeu à une allure étourdissante.

La deuxième partie du match ne vit pas nos tricolores faiblir. Ils continuèrent à imposer leur jeu endiablé, et nos visiteurs furent fréquemment réduits à la défensive.

Enfin, Boyer sur un nouveau centre de Dubly qui fut le héros de la journée, marqua le but victorieux.

La foule envahit le terrain à l'issue de la rencontre, et porta nos vaillants footballeurs en triomphe. Les noms des onze artisans de cette victoire que nous attendions depuis si longtemps sans oser l'espérer, doivent rester dans nos mémoires, y compris celui de Cottenet qui fit dans nos buts une rentrée magistrale, effaçant ses mauvaises exhibitions passées.

Arbitre : M. Christophe, de l'Union belge.

FRANCE : But : Cottenet (O.); Arrières : Vanco (C. A. P.), Gamblin (Red Star), cap.; Demis : Hugues (Red Star), Jourda (R. C. F.), Bon-

nardel (Red Star); Avants : Dewaquez (O.), Boyer (V. G, Médoc), Nicolas (Red Star), Bard (C. A. P.), Dubly (R. C. Roubaix).

Angleterre. : But : Colman; Arrières : Payne, Bower; Demis : Read, Cox, Spiller; Avants : Partridge, Prince (cap.), Farnfield, Wise, Grant.

1921-1922

France-Hollande. — Ce match fut joué le 13 novembre 1921, au Stade Pershing. Il faut remonter jusqu'au 18 mai 1908 pour retrouver dans les annales du football une rencontre France-Hollande. On attendait donc avec une certaine curiosité la grande rencontre franco-néerlandaise, qui, cependant, n'obtint, pas au point de vue public, le succès espéré.

Pour sa première sortie de la saison, l'équipe de France essuya une curieuse défaite de 5 buts à 0. A la surprise générale, les Hollandais se montrèrent supérieurs dans toutes les lignes, nous battant nettement de vitesse, se révélant en outre d'une classe réellement supérieure à la nôtre. Le football pratiqué par nos représentants, au cours de cette partie, était par trop rudimentaire pour forcer la victoire. A cela, une excuse : la date du match trop au début de la saison, nos joueurs manquant d'entraînement et se montrant réellement hors de toute forme. Nos adversaires, au contraire, prouvèrent qu'ils avaient suivi un entraînement sévère pour se présenter, au mieux de leur forme, devant le public parisien.

Arbitre : M. Barette, de l'Union Belge.

France : But : Cottenet (O.); Arrières : Vanco (C. A. P.) et Gamblin (Red Star); Demis : Mistral (O.), Jourda (F. C. Cette), Bonnardel (Red Star); Avants : Dewaquez (O.), Darques (O.), Macquart (A. S. F.), Bard (C. A. P.) et Dubly (R. C. Roubaix).

Hollande: But: H. Van Tilburg (N. O. A. D.); Arrières: F. Pelser (Ajax), P. Stevens (Wilhem II); Demis : H. Hordyk (Ajax), H. Denis (H. B. S.), H. Legger (Be Quick), Avants : M. Tretzner (Be Quick), H. J. Rodermond (Be Quick), J. Van Cendt (Spartaan), H. Delsen (Ajax) et J. de Natris (Sparatan).

France-Belgique. — C'est au stade de Colombes, le 15 janvier 1922, que fut disputé ce 13e match France-Belgique. Il fut, pour le football français, l'occasion d'une réhabilitation complète : la France battit la Belgique par 2 buts à 1. Rarement victoire de justesse fut aussi méritée, rarement aussi, résultat indiqua aussi justement ce que fut la partie.

Le terrain, en partie gelé, nuisit à la beauté du jeu, durant la première mi-temps. Les quinze premières minutes du jeu furent à l'avantage des Français, mais le reste de cette première mi-temps fut assez nettement à l'avantage des visiteurs. A la 35e minute, Michel, débordant nos demis et nos arrières, n'a aucune peine à battre Friess et ouvre la marque en faveur des Belges. La mi-temps arrive sans que le score soit modifié. La seconde mi-temps fut beaucoup plus intéressante, car elle fut marquée par quelques actions remarquables de conception et d'exécution. La partie est reprise depuis 5 minutes à peine, que Darques, d'un joli shot, marque, égalisant ainsi le score. L'espoir renaît, d'autant que nos joueurs semblent animés d'une

ardeur nouvelle. A la 25e minute, Nicolas, du centre du terrain fait une longue passe à Dubly, lequel file le long de la touche puis se replie vers le centre. Darques en profite pour doubler son ailier qui le sert immédiatement. Quelques secondes de course, Darques centre, Acard reçoit et bloque, puis, chargé passe Dewaquez. Celui-ci, par feintes parfaites, déborde demi, arrière et termine sa course par un magnifique shot à ras de terre qui battit nettement Debie. Le tout fut exécuté d'une façon admirablement précise et cette minute de jeu fut sans doute une des plus belles qu'il soit donné de voir. La fin de la partie fut marquée par de vives attaques belges qui firent l'impossible pour arracher le match nul. Mais elles se heurtèrent à une défense impeccable où brilla particulièrement notre gardien de but Friess qui se fit maintes fois applaudir.

Arbitre : lieutenant Edwards, de l'Army F. A. d'Angleterre.

France : But : Friess (A. S. Strasbourg) ; Arrières : Vanco (C. A. P.), Baumann (R. C. F.) ; Demis : Hugues (Stade Rennais), Gravelines (O. Lillois), Courquin (O. Lillois) ; Avants : Dewaquez (O.), Accard (Hâvre A. C.), Nicolas (Red Star), Darques (O.), Dubly (R. C. Roubaix).

Belgique : But : Debie (R. C. Bruxelles) ; arrières : Swartenbroekx (Daring), Verbeck (U. St-Gilloise) ; Demis : Carremans, Hanse (U. St-Gilloise), Vandevelde (Lyra S. C.) ; Avants : Bessems (Darong), Mush (J. St-Gilloise), Dogaer (Daring), Michel (Daring), Braine (Verviers).

France-Espagne. — C'est le premier match mettant en présence les équipes nationales de France et d'Espagne. Il fut joué le 30 avril 1922 sur le terrain d'honneur du S. B. U. C., à Bordeaux, et le team espagnol remporta une nette victoire par 4 buts à 0. L'amertume de cette défaite fut d'autant plus grande que le succès de l'équipe de France sur la Belgique, nous faisait espérer, sinon la victoire, du moins une performance plus honorable. Les quatre buts furent marqués dans la première mi-temps, qui fut menée à un train d'enfer par les Espagnols. Les quatre buts furent acquis surtout par la vitesse supérieure des Espagnols sur nos joueurs, ce qui obliga ces derniers à accomplir, bousculés et pressés, des erreurs irréparables. Dans les dernières 45 minutes, les Espagnols épuisés de leur effort du début, ralentirent considérablement leur allure, et furent en somme, inférieurs à eux-mêmes. Quant aux Français, on ne les vit réagir à aucun moment, et ils manquèrent quelques occasions d'atténuer la défaite.

Au point de vue public, ce ne fut pas non plus le succès escompté; certes les diverses enceintes étaient bien garnies mais c'était, en grande partie, par les Espagnols.

France; But: Friess (A. S. Strasbourg) ; Arrières: Vanco (C. A. P.), Berg (R. C. Strasbourg) ; Demis: Domergue (C. A. S. G.), Hugues (S. R. U. C.), Bonnardel (R. S.) ; Avants: Devaquez (O.), Nicolas (R. S.), Ryssen (O. Lillois), Boyer (C. A. S. G.) et Dubly (R. C. R.).

Eespagne: But: Zamora; Arrières: Vannana, Caresco; Demis: Samitie, Meana, Pena; Avants: Etcheveste, Lesumaga, Travescos, Alcantara, Acedo.

1922-1923

France-Espagne. — Cette fois c'est à Saint-Sébastien, le 29 janvier 1922, que la rencontre eut lieu. Il est à souligner que l'équipe nationale comprend sept joueurs du Red Star, et c'est la première fois qu'un club a cet honneur. Le Red Star accusant une excellente forme à cette

époque, on espérait beaucoup de cette formation. Il fallut cependant s'incliner devant la supériorité des Espagnols qui remportèrent la victoire par 3 buts à 0. Toute la première mi-temps fut jouée dans le camp français. Les Espagnols, utilisant avec bonheur leurs ailiers, débordèrent fréquemment la défense française. Toutes les passes étaient faites en longueur donnant ainsi aux qualités de vitesse des Péninsulaires l'occasion de s'imposer. A la mi-temps le score était de 2 à 0 en faveur de l'Espagne.

L'aspect du jeu changea complètement en seconde mi-temps et ce fut au tour des Français à dominer. Mais, au contraire des Espagnols, nos tricolores délaissèrent presque complètement les ailiers, et ne cherchèrent la percée que par le centre. Cette invariable tactique était d'autant moins indiquée que Bard, sérieusement blessé dès le début de la partie, ne fut plus d'aucune utilité pour l'équipe. Le célèbre gardien de but espagnol, Zamora, défendit ses buts avec succès, et malgré les vives attaques des Français, ne permit pas à ces derniers de sauver l'honneur. Une foule immense assistait à ce match et fit un accueil enthousiaste à l'équipe française.

Arbitre: M. Barette, de l'Union Belge.

France: But: Chayriguès (R. S.); Arrières: Mony (C.A.S.G.), Gamblin (R. S.); Demis: Joyaut (R. S.), Hugues (R. S.), Bonnardel (R. S.); Avants: Devaquez (O.), Brouzes (R.S.), Nicolas (R.S.), Bard (R.C.F.), Dubly (R.C.R.).

Espagne: But: Zamora; Arrières: Vannana, Caresco; Demis: Samitier, Meana, Pena; Avants: Piera, Zabala, Monjardin, Carmelo, Acedo.

Belgique-France. — C'est au Parc Duden, à Bruxelles, le 25 février 1923, et devant une foule immense que nos amis d'Outre-Quiévrain prirent leur revanche sur leur échec de l'année précédente. Notre équipe fut nettement battue par 4 buts à 1. Trois nouveaux internationaux figuraient dans le « onze » français: Depaepe de Tourcoing, Wattinne et Isebecque de Roubaix. Aucun d'eux ne donna satisfaction. Depaepe notamment paralysé par l'émotion fut inexistant pendant toute la première mi-temps. Cette dernière fut nettement à l'avantage des Belges et au repos le score indiquait 2 à 0 en faveur des Belges. Au deuxième « time » les Belges dominèrent quelque temps encore puis le jeu devint égal grâce à Depaepe qui prit un peu d'assurance et aussi à Bonnardel et Joyaut qui se retrouvèrent. Néanmoins les Belges accentuèrent leur avance et obtinrent deux nouveaux buts, tandis qu'Isebecque sauvait l'honneur.

France: But: Chayriguès (Red Star); Arrières: P. Mony (C.A.S.G.) et Depaepe (U.S. Tourcoing); Demis: Joyaut (R.S.), Hugues (R.S.), Bonnardel (R.S.); Avants: Isebecque (R.C. Roubaix), Wattine (R.C.R.), Boyer (S.C. Choisy); Darques (O.), Dubly (R.C.R.).

Belgique: But: Debie; Arrières: Swartenbroeckx, Verbeck; Demis: Verlinden, Van Halme, Schelstraete; Avants: Bessems, Gillis, Larnoe, Musch, Bastin.

Arbitre: M. Newman, de la F. A. d'Angleterre.

Hollande-France. — Match disputé à Amsterdam le 2 avril 1923. L'équipe de France affaiblie par de nombreux remplaçants se fit écraser par 8 buts à 1. La supériorité de l'équipe néerlandaise ne représente pas, cependant, un écart de 7 buts. Certes, le jeu de l'équipe orange fut d'une facture bien supérieure à celle du nôtre, mais au

cours du match, notre équipe ne fut jamais contenue dans son propre camp, ce que semblerait indiquer le score. Maintes fois, nos joueurs attaquèrent, mais aucune des attaques amorcées, n'aboutit, et si les buts hollandais furent quelques fois menacés, le gardien de but ne fut jamais à l'ouvrage. Au contraire, les attaques hollandaises se traduisirent presque toutes par un but, tant le jeu des avants adverses était précis et décidé. Il est vrai que leur tâche fut facilitée, si l'on peut dire, par la faiblesse de notre « keeper » Berthelot, qui, émotionné, ne fut jamais en possession de ses moyens. Le but qui sauva l'honneur, fut un exploit personnel de Bard qui, de l'extrême gauche, dont il tenait le poste, dribbla le demi adverse, puis se rabattant vers le centre, obtint le but par un shot foudroyant qui ne laissait aucune chance au gardien de but hollandais.

Arbitre: M. Einer-Ulrich, de la Fédération Danoise.

France: But: Berthelot (S.R.U.C.); Arrières: Coat (A.S. Brest), P. Mony (C.A.S.G.); Demis: Joyaut (R.S.), Hugues (R.S.) Bonnardel (R.S.); Avants: Devaquez (O.), Caillet C.A.S.G.), Hoënen (J.A.O.), Boyer (S.C.C.), Bard (R.C.F.)

Hollande: But: Van der Poel (Velocitas); Arrières: Denis (H.B.S.), Van den Kluft (Blauw Wit); Demis: Lefèvre (Kampong), Van Linge (B. Quick), Kuypers (H.F.C.); Avants: Groosjohan (V.O.C.), Roetert (Go Ahead), Bulder (Be Quick), Addiks (Ajax), Sigismond (D.F.C.).

France-Suisse. — Ce match fut joué à Paris, au Stade Pershing, le 22 avril 1923. Cette fois, tous les titulaires sélectionnés de l'équipe de France sont présents, et ils s'alignent sur le terrain avec le ferme espoir d'effacer la mauvaise impression produite par les cuisantes défaites infligées à l'équipe de France au cours de la saison.

Et en effet, devant son public, venu en foule témoigner que sa foi restait entière, notre équipe, sans avoir obtenu la victoire, prouva qu'elle pouvait encore la forcer à lui sourire et fut très près d'y arriver. Le match fut nul, chaque équipe ayant marqué 2 buts. Nous avons cependant frisé la victoire; en effet, quelques minutes avant la fin, alors que la marque portait 2 buts pour chaque équipe, Darques, recevant le ballon, perce toute la défense adverse et va tenter le but, quand l'arrière de Weeck, qui régulièrement ne peut plus rien contre lui, réussit néanmoins un superbe croc-en-jambe et voilà Darques à terre. Un penalty sanctionne justement cette faute. Au milieu d'un silence religieux, Nicolas le botte, mais envoie la balle loin à droite et fort en haut. C'est la meilleure chance que nous perdons. A partir de ce moment les Suisses se montrent dangereux et Chayriguès est à l'ouvrage, mais dans les toutes dernières minutes les Français réagissent et Nicolas se dépense sans compter pour obtenir le but vainqueur. Le sort ne le voudra pas et l'arbitre siffle la fin alors que Devaquez est en excellente position pour tenter sa chance.

Arbitre: M. W. Musther, de la F. A. d'Angleterre.

France: But: Chayriguès (Red Star); Arrières: Baron (Olymp.), Gamblin (R.S.); Demis: Joyaut (R.S.), Hugues (R.S.), Bonnardel (R.S.); Avants: Devaquez (O.), Darques (O.), Nicolas (R.S.), Bard (R.C.F.), et Dubly (R.C.R.).

Suisse: But: Pulver (Young Boys); Arrières: Gottenkieny (Grasshoppers), de Weeck (Fribourg); Demis: Fassler (Young Boys), Mayer (Montreux), Pollitz (Old Boys); Avants: Sturzenegger (Zurich), Haag

(Grasshoppers), Afflerbach (Berne), Max Abbegglen (Lausanne) et Katz (Old Boys).

France-Angleterre. — Le match eut lieu le 10 mai 1923 (Ascension), à Paris, au Stade Pershing. Pour la première fois, l'Angleterre nous oppose son équipe vraiment représentative, formée d'amateurs et de professionnels, alors que les équipes précédentes ne comprenaient que des amateurs, exclusivement.

Le match obtint un succès considérable tant au point de vue sportif qu'au point de vue public. Malgré le mauvais temps, le stade Pershing était bondé et dans cette foule immense on comptait des provinciaux en grande quantité, venus tout spécialement pour assister à cette belle démonstration de football. Car ce fut une démonstration, un vrai régal dont le souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui ont eu la chance d'assister à cette apothéose d'une saison riche en grandes rencontres. L'Angleterre nous battit par 4 buts à 1. Il importe peu, en somme, que les Anglais nous aient battus, et sévèrement, puisqu'ils le méritaient. Ce qui reste de leur victoire c'est qu'elle fut acquise après une partie qui fut une merveilleuse démonstration de jeu. D'aucuns diront: « Oui, mais c'étaient des professionnels! » Qu'importe puisque nous y avons pris une meilleure leçon. La première mi-temps fut tout à l'avantage des Anglais, et nos incursions dans les buts adverses sont rares et de courte durée. Au repos, l'Angleterre mène par 2 à 0, et ce résultat honorable est dû en grande partie à notre défense, notamment à Chayriguès qui eut des interventions heureuses et brillantes.

A la reprise, les nôtres semblent se réveiller, et pendant quelques minutes, envahissent le camp adverse. Nos avants attaquent, mais leur jeu semble enfantin et les arrières anglais n'ont aucune peine à prendre le meilleur. A la 10 minute, l'Angleterre marque le troisième but. Les Anglais, confiants dans l'issue du match, jouent en fantaisie et nous font une démonstration du dribbling sur place. Buchan surtout se fait remarquer. On joue depuis 40 minutes quand les Anglais marquent le 4e but.

Pendant les 5 dernières minutes nos joueurs tiennent tête à nos adversaires. Devaquez, recevant la balle de Dubly fonce et malgré l'intervention de Jones botte à vingt mètres et marque; tout le monde exulte... mais l'arbitre a sifflé hors jeu. Nos joueurs, superbes d'entrain, ne se découragent pas. Darques ouvre à Dubly qui dribble puis déplace sur Devaquez. Celui-ci surgit en vitesse, brûle Jones et à 15 mètres shoote dans le coin gauche à terre. Anderson, comme tout à l'heure, ne peut rien faire contre ce shot rapide. Une minute après, l'arbitre siffle la fin de ce match mémorable.

Arbitre: M. Barette, de l'Union Belge.

France: But: Chayriguès (R.S.); Arrières: P. Mony (C.A.S.G.), Gamblin (R.S.); Demis: Mistral (O.), Hugues (R.S.), Bonnardel (R.S.); Avants: Devaquez (O.), Darques (O.), Dangles (F.C. Cette), Bard (R.C. F.) et Dubly (R.C.R.).

Angleterre. — But: Anderson (Crystal Palace); Arrières: Creswell (Sunderland), Jones (Notts Forest); Demis: Plum (Charlton), Seddon (Bolton Wanderers), Barton (Birmingham); Avants: Osborne (Fulham), Buchan (Sunderland) cap., F. N. S. Creek (Corinthians), F. Hartley (Oxford City), K. E. Hegan (The Army), soit 3 amateurs et 8 professionnels.

1923-1924

France-Norvège. — Le premier match de la saison fut disputé le 28 octobre 1923, au Vélodrome du Parc des Princes, et mis en présence, pour la première fois, les équipes nationales de Norvège et de France.

Notre saison étant à cette époque toute à son début, nos joueurs manquaient de cet entraînement indispensable pour les matches internations. Au contraire, octobre marquant la fin de saison en Norvège, il est certain que nos visiteurs avaient sur nous la grosse supériorité de l'entraînement.

Le courage et la belle attitude de nos footballers nous donnèrent cependant une certaine consolation et nous laissèrent quelques espoirs pour les rencontres futures.

Dès le début nos tricolores menacèrent la défense norvégienne. Leur pression fut longtemps dangereuse, mais soudain, sur une faute de Gravier, l'aillier droit adverse s'empara de la balle et marqua irrésistiblement. Peu après et malgré un beau retour offensif des Français, les Norvégiens marquèrent un second but. A la suite d'un coup franc, le même ailier droit prit Gravier de vitesse, centra, et l'inter gauche reprenant plaça un shot superbe qui battit Cottenet. Les visiteurs avaient, en résumé, dominé un quart d'heure et obtenu deux buts pendant ce court laps de temps.

Jusqu'au repos, nous vîmes l'équipe de France se dépenser pour remonter le lourd handicap et nous crûmes qu'elle allait y réussir, mais la fin de ce premier time nous enleva cette illusion.

Le début de la reprise ne vit pas nos joueurs découragés, bien au contraire. Ils revinrent menacer le keeper norvégien qui en profita pour montrer sa grande classe. Il eut notamment à subir une rude charge de Boyer qui l'envoya dans le fond de ses filets, mais non sans qu'il ait pris le temps de se débarrasser de la balle. Les Norvégiens au cours de cette seconde mi-temps parurent vivre sur leur avance et ne donnèrent pas l'impression de chercher à augmenter la marque.

La fin de la partie fut marquée par une très jolie phase de jeu à l'actif de nos joueurs.

Dubly bien servi par Hugues ne pouvant centrer, passe à Bard, ce dernier lance Boyer et celui-ci shoote très fort. Malheureusement la balle rencontre un Norvégien et sort en corner. Tout à fait sur la fin, les Norvégiens reprennent le commandement et Cottenet doit se surpasser. La ligne de demis norvégienne est reine sur le terrain. La fin arrive sans que le score soit changé et se termine sur ce résultat: Norvège bat France par 2 buts à 0.

Arbitre: M. Walton, de la F. A. d'Angleterre.

France. — But: Cottenet; Arrières: Vanco, Gravier; Demis: Mistral, Hugues, Domergue; Avants: Devaquez, Darques, Boyer, Bard, Dubly.

Norvège. — But : Hugo Holfstad ; Arrières: Johansen, Gobey ; Demis: J. Bernier, Eilka, Andersen; Avants: E. Wilhelms, H. Strom, B. Johnsen, F. Berstad, H. Lunde.

France-Belgique. — C'est au Stade Vélodrome Buffalo, le 13 janvier 1924, qu'eut lieu cette mémorable rencontre.

Lorsqu'à 14 h. 30, les deux teams s'alignèrent sur le terrain, l'immense arène était pleine à craquer, et l'on peut évaluer à 30.000 le nombre de spectateurs qui assistèrent au match.

Une anxiété plus grande encore que celle que nous ressentions lors du match France-Norvège nous étreignait au moment où l'arbitre siffla le coup d'envoi. Notre équipe avait dû, en effet, subir de profondes modifications par suite de l'indisponibilité de la plupart de nos as sur lesquels cependant nous comptions. Le « onze » français comprenait plusieurs nouveaux venus, qui, pour la première fois, allaient opérer ensemble. La presse tout entière avait à l'avance annoncé la défaite écrasante de nos couleurs, et toutes ces considérations nous faisaient penser que le moral de nos joueurs devait être profondément atteint.

Contrairement à toutes prévisions notre « onze » compensa ces quelques désavantages, par un cran, une grande conviction et une ardeur qui lui permit de remporter une éclatante victoire. Cependant la Belgique nous opposait une équipe homogène, entraînée et confiante, trop peut-être, car cet excès de confiance fut, à n'en pas douter, un des facteurs de sa défaite. Disons que notre victoire fut largement méritée.

Dès le début, les Belges furent en action et les premiers instants de leur attaque donnèrent l'impression que plus d'une fois notre défense allait être mise en défaut. Baumann fut, dans les dix premières minutes, tout à fait décevant et il apparaissait nettement que Lenoble était ému et avait perdu toute maîtrise de lui-même. Puis la situation se rétablit peu à peu, les Belges se montrent inefficaces, la confiance revient dans notre camp. Nous avions notamment l'impression que nos adversaires, sûrs de la victoire, attendaient leur heure et ne se pressaient pas de conclure. C'est alors que notre attaque partit plusieurs fois en bon ordre vers les buts adverses. Les buts de Debie sont nettement en danger et à plusieurs reprises l'émotion de la foule est à son comble lorsque des shots au but frôlent la barre ou sont arrêtés par le keeper belge. Enfin, à la quarantième minute, un coup franc est sifflé en notre faveur, la balle parvient à Gross qui irrésistiblement marque un premier but. Ce succès est applaudi à tout rompre. Avec une ardeur nouvelle, nos avants repartent et prennent confiance en eux-mêmes. Ils sentent qu'une victoire n'est pas impossible. Dans l'ensemble de cette première partie du jeu, nous avions été plutôt dominés et l'on craignait, non sans raison, le retour offensif de nos adversaires dans la seconde mi-temps.

Nous vîmes alors ce spectacle merveilleux de onze hommes venus de tous les coins de la France, s'unifier en une véritable équipe, et au bout de cinq minutes de cette deuxième mi-temps, nous marquions un second but. Dès lors, c'en fut fait, la victoire était entre nos mains.

Chayriguès fit, dans le but, une de ses meilleures parties. Domergue, fit, comme demi-centre un match tout de finesse et d'adresse. Le Strasbourgeois Gross fut la révélation de l'équipe; Bonnardel fut lui-même, c'est-à-dire, comme toujours, excellent.

Arbitre: M. Small, de la F. A. d'Angleterre.

France. — But: Chayriguès (Red Star); Arrières: Baumann (C.A.S. Généraux), Lenoble (Havre A.C.); Demis: Dupoix (R.C.F.), Domergue (F.C. Cette), Bonnardel (Red Star); Avants: Isbecque (R.C. Roubaix), Boyer (O. Marseille), Renier (Havre A.C.), Gross (R.S. Strasbourg), Dubly (R.C. Roubaix), capitaine.

Belgique. — But: Debie (R.C. Bruxelles); Arrières: Swartenbroeckx (Daring), capitaine; Vrebeck (U. St-Gilloise); Demis: A. Fierens (Beerschot), Van Halme (C.S. Brugeois), Schelstraete (C.S. Brugeois); Avants: Elst (Beerschot), Gillis (S.C. Liége), Larnoe (Beerschot), Thys (Beerschot), Bastin (Antwerp F.C.).

France-Suisse. — Ce match se déroula sur le terrain du Servette, à Genève, le 23 mars 1924. La magnifique victoire remportée deux mois plus tôt par nos tricolores sur la Belgique, nous avait donné confiance et pouvait nous faire espérer voir le triomphe de nos couleurs en Suisse.

L'équipe de France subit, au contraire, une lourde défaite imputable surtout à l'absence de quelques-uns des titulaires qui avaient été les principaux facteurs de notre victoire sur la Belgique. L'absence de Renier et celle de Domergue se firent particulièrement sentir. Boyer ne fut pas l'entraîneur de la ligne d'avants que d'aucuns pouvaient espérer. Si Renier avait tenu la place de centre-avant, Accard eût certainement fourni une partie plus effective. La ligne de demis se ressentit particulièrement de l'absence de Domergue. Il n'est d'ailleurs pas certain que l'équipe qui a triomphé de la Belgique eût pu confirmer son succès devant la lourde et puissante équipe suisse. La légèreté de nos joueurs eût pu être un avantage sur un sol dur et un terrain de grandes dimensions. Malheureusement, ce jour-là, le terrain du Servette était transformé en un véritable marécage et ses dimnsions réduites empêchaient nos représentants d'évoluer comme ils auraient pu le faire sur un ground plus grand. De notre ligne d'attaque, seuls les deux ailiers firent quelques belles choses, quoique Isbecque fût fort handicapé par son manque de poids et l'état du terrain. Dubly se révéla le meilleur joueur de notre équipe. Chez nos adversaires la ligne d'avants fut d'une très grande rapidité et nos arrières furent littéralement débordés.

Notre équipe légère lutta donc contre les éléments et son moral fut mis à une cruelle épreuve par le fait que les Suisses rentrèrent un premier but à la huitième minute du jeu, puis un second dans la minute qui suivit. Au début de la seconde mi-temps, notre « onze » fournit de belle réaction; ce n'est que vers la fin du match, lorsque nos joueurs sentirent que leurs efforts restaient vains qu'il y eut un effondrement à peu près général. Le team suisse marqua un troisième but, il eût pu en marquer deux ou trois autres; s'il ne le fit pas, ce fut grâce à la virtuosité de Chayriguès.

France. — But: Chayriguès (Red Star); Arrières: Baumann (C.A.S. G.), Lenoble (Havre A.C.); Demis: Clère (O.), Hugues (Red Star), Bonnardel (Red Star); Avants: Isbecque (R.C. Roubaix), Accard (Havre A.C.), Boyer (O.M.), Gross (R.S. Strasbourg), Dubly, capitaine (R. C. Roubaix).

Suisse. — But: Pulver; Arrières: Ramseyer, Reymond; Demis: Pollitz, Schmidlin (cap.), Oberhauser; Avants: Bouvier, Abegglen, Pache, Dietrich, Kramer.

France-Angleterre. — Le dernier grand match international de la saison se déroula le 17 mai 1924, au Stade Pershing.

Bien que la rencontre eût lieu un samedi, on put évaluer à 20.000 le nombre de spectateurs qui assista à cette rencontre. Ce qui consacra la possibilité de présenter un match internation au public un jour de semaine.

L'équipe britannique comportait de véritables étoiles de premier plan, et notamment l'extrême gauche Tunstall, le demi-centre et capitaine Wilson et le gardien de but Taylor. Nous savions par comparaison que l'équipe anglaise était sensiblement supérieure à l'équipe représentative de la saison précédente, et l'on se demandait comment notre équipe se comporterait devant cette redoutable sélection de joueurs anglais toutes catégories. Le score et plus encore la physionomie du match ont démontré que notre équipe de France avait réalisé de sensibles progrès et qu'avec un peu de chance, elle aurait pu égaliser la marque. Il est certain que les Anglais nous sont encore supérieurs par la science du jeu et surtout le contrôle de la balle, mais notre équipe de France sut suppléer à ces imperfections techniques par une belle ardeur et la volonté de vaincre.

En première mi-temps, l'Angleterre marqua deux buts, et sans vouloir contester la décision de l'arbitre qui précéda de peu le premier but, nous pouvons bien constater que cette décision amena un désemparement de notre défense aboutissant directement à ce goal, et sans qu'aucun effort n'ait été fait pour l'arrêter. Ce premier but pesa lourdement sur notre équipe par la suite et altéra quelque peu sa confiance.

Le début de la reprise vit de belles attaques françaises. Le trio Nicolas, Boyer, Devaquez, fit un travail efficace qui s'illustra d'ailleurs magnifiquement, lorsque Boyer et Devaquez, bousculant la défense anglaise, ce dernier shoota irrésistiblement. La foule applaudit longuement cet exploit. Sur la fin nos joueurs baissèrent de pied, et nos buts furent très menacés. Un coup de pied malheureux de Baumann donna un troisième but à l'Angleterre.

Arbitre: M. Eymers, de la Fédération Hollandaise.

France. — But: Chayriguès (Red Star); Arrières: Baumann (C.A.S.G.), Gravier (F.C. Cette); Demis: Domergue (F.C. Cette); Parachini (F.G. Cette), Bonnardel (Red Star); Avants: Devaquez (O.), Boyer (O.M.), Nicolas (Red Star), Gross (Red Star Strasbourg), Dubly (R.C. Roubaix).

Angleterre. — But: Taylor; Arrières: Lucas, Mort; Demis: Blackburn, Wilson, Ewer; Avants: Tunstall, Storer, Gibbins, Earle, Thornewell.

Le système adopté pour le tournoi de Football de la VIII^e^ Olympiade fut exactement celui de la Coupe de France, c'est-à-dire par éliminations sans repêchage. Le tirage au sort du premier tour nous favorisa quelque peu en ce sens que la France fut au nombre des exempts que constituaient les huitièmes de finale. Notre équipe avait à rencontrer la Lettonie.

France-Lettonie. — Le match eut lieu le 27 mai 1924 au Stade de Paris. L'équipe de France triompha par le score imposant de 7 buts à 0. Malgré cette victoire très nette, nos nationaux jouèrent négligemment et n'accomplirent pas une performance qui nous permette d'espérer beaucoup de leurs futures exhibitions.

Au cours de cette partie, Baumann se blessa assez sérieusement et ne put par la suite tenir la place qu'il méritait largement.

Arbitre: M. Christophe, de l'Union Belge.

France. — But: Chayriguès (Red Star); Arrières: Gravier (F. C. Cette), Baumann (C.A.S.G.); Demis: Parachini (F.C. Cette), Domergue

(F.C. Cette), Bonnardel (Red Star) ; Avants: Devaquez (O.), Boyer O.M.), Nicolas (Red Star), Crut (O. M.), Dubly (R. C. Roubaix).

LETTONIE. — But: Jurgens; Arrières: Rogge, Aschmann; Demis : Stromschilk, Bosse (cap), Sokolom; Avants: Pavlovs, Pludde, E. Barda, R. Barda.

FRANCE-URUGUAY. — Le tirage au sort des quarts de finale opposa l'équipe de France à l'Uruguay qui, ainsi que chacun sait, gagna de haute lutte le Tournoi mondial de la VIIIe Olympiade. Le match France-Uruguay eut lieu au Stade Olympique de Colombes, le 1er juin 1924, devant 45.000 spectateurs, réalisant 300.000 francs de recette.

Bien que nous n'avions pas grand espoir de vaincre, nous attendions mieux de notre équipe de France. Cette dernière fit une première mi-temps honorable et brilla pendant le premier quart d'heure de la seconde mi-temps, elle s'effondra ensuite, et les Uruguayens retrouvant toute leur virtuosité, dominèrent littéralement notre « onze ». Dès le début, et après trois minutes de jeu, l'Uruguay obtint son premier but. Non découragés, nos représentants repartirent à l'assaut, et Devaquez manqua de peu un shot, puis peu après, Nicolas à son tour reprenant superbement un centre de Devaquez réalisa deux shots irrésistibles. Tous les spectateurs, debout, clamèrent leur espoir... nous étions à égalité... la victoire redevenait possible. Mais bientôt l'espoir changea de camp et avant la mi-temps l'Uruguay marqua un nouveau goal. Dès la reprise, les Français s'installent dans le camp adverse et dominent nettement; au bout de 12 minutes, un beau shot de Nicolas est près de nous remettre à égalité. Mais le fameux Pétrone s'échappe, dribble nos défenseurs, arrive seul devant Chayriguès, et... c'est un troisième but contre nous. On a l'impression cette fois que le match est joué et que contre un tel adversaire, nous ne remonterons pas cet handicap. Les Uruguayens s'en rendent compte et ralentissent l'allure. Cinq minutes avant la fin, Chayriguès fut assez sérieusement touché en plongeant dans les jambes de Pétrone. Les Uruguayens se réveillent et pendant quelques instants, nous donnent une véritable démonstration du jeu. C'est alors que le noir Andrade, dribblant tout le monde, passe à Pétrone, qui marque le quatrième but, ce qui porte le score final à 5 à 1. La France est éliminée du Tournoi Olympique de 1924.

Arbitre: M. Andersen, Norvège.

FRANCE. — But: Chayriguès (Red Star); Arrières: Gravier (F. C. Cette), Domergue (F.C. Cette) ; Demis: Parachini (F.C. Cette), Batmale, (S.R.U.C.), Bonnardel (Red Star) ; Avants: Devaquez (O.), Boyer (O.M.), Crut (O. M.), Dubly (R.C. Roubaix).

URUGUAY. — But: Mazzali; Arrières: Nasazzi, Arispe; Demis: Andrade, Zivecchi, Guerra; Avants: Naya, Scarone, Pétrone, Céa, Romano.

FRANCE-HONGRIE. — L'élimination de ces deux équipes aux quarts de finale du Tournoi Olympique, le désir des dirigeants des deux Fédérations nationales de rétablir les relations interrompues depuis 1914, amena très heureusement la conclusion de cette intéressante rencontre. Elle se déroula sur le superbe terrain du Havre A.C., devant 6.000 spectateurs, ce qui peut être considéré comme un succès, si l'on souligne que le match eut lieu le 4 juin 1924, jour de semaine, à 5 heures de l'après-midi et par un temps détestable, la pluie n'ayant pas cessé de tomber pendant toute la durée de la partie.

L'indisponibilité de certains joueurs obligea la 3 F. A. à apporter de profondes modifications dans l'équipe de France qui se présente ainsi formée :

France. — But : Cottenet; Arrières: Canthelou, Huot; Demis: Jourda, Domergue, Batmale; Avants: Devaquez, Crut, Renier, Gros et Dufour.

Renier, blessé au cours de la première mi-temps, fut remplacé, après le repos, par Chesnau du F. C. Blida.

Hongrie. — But: Kropacoek; Arrières: Gross, Fogl II; Demis: Kertesz II, Nàdler, Blum; Avants: Braun, Molnor, Opata, Eisenchoffer, Jenny.

Malgré la pluie et le mauvais état du terrain, le match fut très intéressant et notre équipe fournit une de ses plus belles parties de la saison. Elle fit jeu égal avec la redoutable sélection hongroise et c'est, croyons-nous, le plus bel éloge que l'on puisse lui décerner. Le résultat fut longtemps indécis, le but des Hongrois ayant été marqué en première mi-temps, et notre équipe menaçant très sérieusement les buts de l'adversaire au cours de la deuxième partie du jeu. Malgré tous ses efforts, elle ne peut prendre en défaut la solide défense hongroise et le match se termina sur la victoire de la Hongrie par 1 but à 0.

Le match fut excellemment dirigé par M. Herren, l'un des meilleurs arbitres de la Fédération Suisse.

1924-1925

France-Belgique. — Le premier match de notre Equipe Nationale fut disputé au début de la saison, le 11 novembre 1924. Elle avait à rencontrer l'un de ses plus redoutables adversaires, la Belgique.

Le match eut lieu sur le terrain du Daring Club de Bruxelles, et vit la victoire très nette de la Belgique par 3 buts à 0.

Si l'Equipe de la Belgique se montra nettement supérieure et mérita bien sa victoire, il est juste de dire que nos joueurs se battirent de bout en bout avec une ardeur jamais diminuée par le sort contraire. Au surplus, la température n'était pas faite pour donner de l'ardeur à nos représentants; c'est en effet par un temps maussade et très brumeux que se disputa ce grand match, et la fin de la partie fut même très pénible, la nuit enveloppant presque totalement le Stade du Daring.

Le coup d'envoi est donné par la France et une minute après les Belges descendant par leur aile droite, centrent, Braine reçoit la balle et marque d'un shoot bas et Cottenet ne peut parer. Les Be'ges continuent à dominer, la cohésion manque dans l'Equipe de France, notre ligne d'avants dépasse rarement le milieu du terrain; on note cependant quelques échappées françaises qui échouèrent sur la solide défense d'Outre-Quiévrain. La mi-temps arrive sur ce résultat qui paraît honorable, mais on a l'impression cependant, vu la supériorité manifestée par les Belges, que le score doit continuer à s'augmenter à notre désavantage.

Deux minutes après la reprise, une échappée qui ne semblait pas devoir être dangereuse aboutit cependant à proximité de nos buts. Canthelou n'ayant pu bloquer, le ballon fut repris par Despae et shooté dans le coin du but. Cottenet plonge en vain. Les Belges conti-

nuent à dominer. Bastin centre en pleine course. Cottenet ne peut intercepter et Despac reprend et marque le troisième but.

Nos représentants ne se découragent pourtant pas, bien que nos adversaires continuent leur pression. Une faute de Hugues nous vaut un pénalty heureusement shooté sur la barre. Sur la fin les Français se reprennent et forcent la défense adverse à s'employer. C'est cependant sur ce résultat 3 à 0 en faveur de la Belgique que se termine la partie.

Arbitre: M. R. Gelbord, de la Fédération Suédoise.

France. — But: Cottenet (Olympique); Arrières: Gravier F.C. Cette), Canthelou (F.C. Rouen); Demis: Dedieu (S.C. Nîmes), Hugues (Red Star), Bonnardel (Red Star); Avants: Isbecque (R.C. Roubaix), Denis (A.F. Garenne-Colombes), Rénier (Havre A.C.), Bloquel (U.S. Boulonnaise), Sentubéry (Club Français).

Belgique. — But: Debie (R.C. Bruxelles); Arrières: Swartenbroeckx (Daring C.B.), cap., Demol (U. St-Gilloise); Demis: Morlet (Daring C.B.); J. Augustus (Antwerp F.C.), Braine (Beerschot A.C.); Avants: Dries (Berchem Sp.), Van Goethem (Berchem Sp.), Despae (U. St-Gilloise), M. Gillis (Standard C.L.), D. Bastin (Antwerp F.C.).

France-Italie. — L'Equipe de France qui avait fait un match magnifique trois jours avant la rencontre France-Italie en réussissant à tenir en échec les fameux Uruguyaens alla se faire écraser à Turin.

Le match eut lieu le 22 mars 1925, sur le terrain très sec du F. C. Turino, par un temps splendide et devant une foule considérable.

Les Italiens surclassèrent les Français et l'emportèrent par le score écrasant de 7 buts à 0. Nos adversaires firent preuve d'une technique très supérieure et jouèrent avec une telle rapidité que jamais nos représentants ne purent prendre l'initiative de l'attaque; ils parurent froids et craintifs et on avait peine à reconnaître l'équipe qui s'était si bien comportée trois jours avant devant les champions du monde.

En première mi-temps, cependant, la supériorité italienne ne se traduisit que par un seul but. Notre équipe bien que dominée se dépensa très heureusement et enraya nombre d'attaques dangereuses. Le but fut marqué dès la troisième minute, Conti ayant shooté de l'aile sur un des poteaux et le ballon ayant rebondi à l'intérieur.

La seconde mi-temps vit l'effondrement de la défense française. Notre équipe se désagrégea et perdit peu à peu tous ses moyens; cette partie du match est sans histoire, tant fut nette la supériorité des Transalpins.

Notre meilleur joueur fut Vignoli, bien que cependant il ne montra jamais sa forme habituelle.

Arbitre: M. Retschuri, de la Fédération Autrichienne.

France. — But: Cottenet (O.); Arrières: Wallet (Amiens A.C.), Vignoli (O.); Demis: Thédie (Amiens A.C.), Bel (C.A. Vitry), Bonnardel (Red Star); Avants: Liminana (S.C. Bel-Abbès), Accard (Havre A.C), Bardo (Const.), Bloquel (U.S. Boulogne), Pozo (F.C. Rouen).

Italie. — But: Combi; Arrières: Calligaris, de Vecchi; Demis: Bardieri, Bernardini, Fayenz; Avants: Conti, Baloncieri, Moscardini, Cevinini, Levrato.

France-Autriche. — Pour la première fois de la saison, notre équipe de France joue sur notre territoire; le match a lieu, en effet,

le 19 avril 1925, au Stade Pershing. Une foule considérable vint assister à cette belle rencontre qui malgré notre défaite vit notre « onze » se racheter des mauvaises exhibitions des scores précédents.

L'Autriche nous avait envoyé une équipe d'artistes qui donna au public parisien une merveilleuse démonstration de football. Il n'y avait pas à espérer un meilleur résultat.

Dès le début du match, on eut nettement l'impression que la défense autrichienne était inviolable. Nous aurions peut-être pu marquer cependant, car à deux reprises, un de nos joueurs se trouva seul à proximité des buts. Le shoot passa au-dessus. Cependant la virtuosité du gardien autrichien était si grande qu'on peut penser que même dans ces deux occasions, son action personnelle aurait pu s'exercer utilement.

Dès le début les Français descendent et parviennent à inquiéter la défense adverse, mais cette action ne dure pas et bientôt les Autrichiens, par une série de passes très précises, s'annoncent dangereux pour nos buts. Sur un centre précis de Fischer l'avant centre reprend et expédie dans nos filets.

Les Autrichiens accentuent leur pression et à la vingt-deuxième minute, la triplette centrale autrichienne partie nettement hors-jeu, dribble, et Wieser marque à bout portant, un second but que est accordé par l'arbitre.

Les Autrichiens gardent la direction de la partie et quatre minutes après, ajoutent un troisième but à la marque. C'est sur ce résultat que se termine la première mi-temps.

Dès la reprise, les Autrichiens gardent la supériorité, mais cependant ne cherchent pas à conclure. Notre attaque se porte vers les buts autrichiens, mais les shoot précis de nos avants ne permettent pas d'ouvrir la marque en notre faveur.

Sur un centre de Liminana, un arrière autrichien détourne le ballon avec la main, c'est le pénalty que Nicolas va essayer de transformer. Le shoot est parfaitement donné, mais le keeper autrichien pare superbement et dégage non sans peine, les Autrichiens repartent de plus belle et Cottenet très à l'ouvrage ne peut cependant empêcher l'avant de marquer le quatrième but dans la dernière minute du jeu.

France. — But: Cottenet (O.); Arrières: Liénert (C.A.S.G.), Canthelou (F.C. Rouen); Demis: Dauphin (Stade Français), Hugues (Red Star), Bonnardel (Red Star); Avants: Liminana (S.C. Bel-Abbès), Lieb (F.C. Bischwiller), Nicolas (Red Star), Gross (Red Star Strasbourg), Buré (Havre A.C.).

Autriche. — But: Algner; Arrières: Ranier et Blum; Demis: Kurtz, Resch, Nitsch; Avants: Fischer, Wieser, Swatosch, Geschwidl, Cutti.

Arbitre: M. Scamoni, de la Fédération Italienne.

France-Angleterre. — Le dernier match de la saison fut le classique « France-Angleterre ». Le prestige incontestable dont jouissent près du public parisien les virtuoses anglais, le temps superbe dont fut gratifiée cette journée, l'espoir enfin de voir notre Equipe Nationale de racheter la pénible impression qu'avaient laissée ces précédentes sorties, amenèrent au Stade de Colombes un public considérable évalué à 30.000 spectateurs, réalisant une recette de 210.000 fr., ce qui constitue le record des matches de football.

Sans produire un jeu magnifique, nos joueurs réussirent cependant

une performance des plus honorables. C'est par 3 buts à 2 qu'ils furent vaincus par la redoutable équipe d'Outre-Manche. Il est juste de dire cependant que l'équipe anglaise joua toute la seconde mi-temps avec dix joueurs, l'avant-centre Gibbins ayant été touché vers la fin de la première mi-temps, et ayant dû de ce fait quitter le terrain.

Pendant toute la première mi-temps, nos joueurs font preuve d'une ardeur qui ne se dément jamais, ce qui donne l'impression que le jeu est égal. Cependant on remarque que les Britanniques se défendent avec flegme, et bientôt, sans fournir autant d'efforts que les nôtres, arrivent à dominer assez largement. A la suite d'un coup franc contre l'Angleterre, Parker passe à Gibbins, lequel surprend Vignoli, Domergue hésite à venir l'arrêter et quand il se décide il est trop tard. Gibbins d'un shoot à ras de terre trompe Chayriguès. La plus grande partie de cette première mi-temps voit l'équipe française dominée, mais Chayriguès fait un match magnifique et nous arrivons au repos sur le score de 1 but à 0 en faveur des Britanniques.

Aussitôt après la reprise, les Anglais qui jouent à dix arrivent cependant à menacer nos buts et Walker en possession du ballon marque un deuxième but, malgré une belle tentative de Bonnardel pour l'arrêter. Peu après, le même marque le 3^{e} but, nos joueurs ne perdent pas confiance et sur une belle passe de Lieb à Nicolas, celui-ci s'échappe et près d'arriver sur la défense anglaise passe à Boyer qui marque le 1er but français avant que keeper anglais ait pu intervenir. Ce but a le don de stimuler nos hommes, lesquels attaquent énergiquement, mais la défense anglaise dont Parker est l'âme se défend avec brio. Quinze minutes avant la fin Dubly s'échappe et passe vers le centre, Lieb reprend et shoote fort. Parker bloque, Dewaquez surgit brusquement et rentre gardien et ballon dans la cage. Malgré les efforts des Français émoustillés par ce résultat, la défense très sûre des Britanniques ne laissera rien passer et le match se termine sur le résultat très honorable de 3 buts à 2.

Arbitre: M. Van Swieteren, de la Fédération Néerlandaise.

France. — But: Chayriguès (Red Star); Arrières: Vignoli (Olympique), Domergue (S.C. Nîmes); Demis. Bonnardel (Red Star), Hugues (F.C. Lyon), Dauphin (Stade Français); Avants: Dubly (R.C. Roubaix), Boyer (Olympique Marseille), Nicolas (Red Star); cap., Lieb (F. C. Bischwiller), Dewaquez (Ol. Marseille).

Angleterre. — But: Fox (Millwall); Arrières: Parker (Southampton), Shelton (Sheffield Wednesday); Demis: Magee (West Bromwich Albion), S. W. I. Bryant (Clapton) et Green (Sheffield United); Avants: Thornewell (Derby County), Roberts (Manchester City), W.V.T. Gibbins (Clapton), Walker (Aston Villa), Dorrel (Aston Villa).

1925-1926

France-Belgique. — Comme l'année précédente, notre équipe Nationale affronta, pour son premier match, l'Equipe Nationale Belge.

Cette rencontre eut lieu le 11 avril 1926, au Stade Pershing qui fut trop petit pour contenir les 30.000 personnes qui assaillirent les gradins de l'immense arène de Vincennes. Ce fut la première victoire française de la saison internationale.

L'Equipe de France mérita pleinement sa victoire et cette fois son jeu fut nettement supérieur à celui de l'Equipe d'Outre-Quiévrain. Les toutes premières attaques furent à l'avantage des Belges, mais bientôt les Français se reprirent. Wallet dégagea et l'aile droite française fit une première descente dangereuse. Chez les Belges, il apparut bientôt que Diddens était particulièrement dangereux à l'aile droite. Heureusement Wallet le surveilla étroitement. Le premier but fut rentré par Dewaquez sur ouverture de Lieb au bout de 17 minutes de jeu. L'équipe française continua à dominer et sur un coup franc, Crut, d'un choc magnifique en force, rentra directement le 2e but. Quelques secondes avant la mi-temps Crut, décidément très actif, marqua le 3e but français. Dès la reprise les Français obtinrent le 4e but et l'on se demandait si on n'allait pas assister à un magnifique rétablissement qui amena l'attaque belge devant nos propres buts; cette supériorité se traduisit par 3 buts dont le dernier fut rentré à la toute dernière minute du jeu. La fin fut sifflée sur ce résultat de 4 buts à 3.

Arbitre: M. Prince Cox (Angleterre).

France. — But: Cottenet (A. S. Cannes); Arrières: Wallet (Amiens A.C.); Canthelou (F.C. Rouen); Demis : Moulène (C.A. Paris), Domergue (Nîmes), Villaplane (F. C. Cette); Avants: Dewaquez (O. Marseille), Lieb (F.C. Bischwiller), Leveugle (R.C. Roubaix), Crut et Gallay (O. Marseille).

Belgique. — But: Debie (R.C. Bruxelles); Arrières: Ruysseveldt (Beerschot A.C.), Demol (Union St-Gilloise); Demis: Pierre Braine (Beerschot A.C.), H. Van Halme (C.S. Brugeois), Van Averbeke (Beerschot A.C.); Avants: Diddens (R.C. Malines), Thys (Beerschot A.C.), Devos (C.S. Brugeois), Van den Bowhede (C.S. Brugeois) et Raymond Braine (Beerschot A.C.).

France-Portugal. — A huit jours du premier match internation, l'Equipe de France se transporte dans le Midi, afin de rencontrer à Toulouse, l'Equipe Nationale Portugaise. La saison Internationale inaugurée par la victoire sur les Belges se continue et c'est un second succès que nous avons à enregistrer à Toulouse. Le match eut lieu le 18 avril 1926, sur le magnifique Stade des Ponts-Jumeaux, du Stade Toulousain. De l'équipe qui a joué la Belgique, seule la ligne d'attaque a subi de profondes modifications, par contre la défense est celle qui défendit nos buts avec tant de brio contre la Belgique. Le fait à retenir dans cette nouvelle formation est l'introduction dans la ligne d'avants de deux joueurs Nord-Africains: Bonello et Salvano, du F. C. Blida.

L'Equipe portugaise pratique un jeu plaisant et scientifique, mais peu efficace, et jamais le camp français ne parut en danger.

Dès le début, les Français prirent l'avantage et un superbe déboulé de Bonello se termina par un centre impeccable repris par un coup de tête donné par Salvano avec force et précision. C'est ainsi que par l'intermédiaire des joueurs africains, l'équipe de France rentra le premier but. A la mi-temps, nous menions par 2 buts à 1.

Le deuxième acte vit à nouveau notre supériorité se traduire par un 3e but. Le jeu se porta sur l'aile gauche où Bonello brillait particulièrement. Très en forme, rapide, actif et ayant par surcroît l'ardent désir de se distinguer, le joueur blidéen se fit maintes fois applaudir. Les demis soutinrent fort bien l'attaque et la défense portugaise fut

souvent en désarroi. Le 4e but français fut acquis sur une passe habile de Bonello à Brunel qui crocheta l'arrière Portugais et marqua sans laisser la moindre chance au gardien de but.

Cependant, quelques minutes avant la fin, les Portugais réussirent une échappée et sur un dur shot de Tavares, la balle frappe la barre, revient sur le pied de Ramos qui à quelques mètres envoie dans les filets. La fin est sifflée sur le résultat: France bat Portugal: 4 à 2.

Arbitre: M. Dizerens (Suisse).

France. — But: Cottenet; Arrières: Wallet t Canthelou; Demis: Villaplane, Domergue et Dedieu; Avants: Bonello, Crut, Brunel, Salvano et Dewaquez.

Portugal. — But: Roquette; Arrières: Viera et Pinho; Demis: Matos, Silva, Fiqueireido; Avants: Fonseca, Dlephin, Tavares, Dos Santos, Ramos.

France-Suisse. — Sans désemparer, l'Equipe de France se heurte à l'Equipe Nationale Suisse, le 25 avril 1926, et obtient sa troisième victoire consécutive. Le match eut lieu au Stade de Colombes et fut gagné par l'Equipe française par 1 but à 0.

Au point de vue public, le match n'obtint pas le succès escompté, une pluie torrentielle n'ayant cessé de tomber depuis la première heure de la journée jusqu'à 4 heures de l'après-midi. Cependant 15.000 fanatiques garnissaient malgré tout les vastes gradins du Stade Olympique.

Les joueurs français dominèrent leurs adversaires et ils méritèrent bien la victoire. Les Suisses furent un peu malchanceux mais à certains moments, l'équipe française aurait pu accentuer sa victoire. L'Equipe française débuta très rapidement et on peut dire que le jeu rapide et décidé du début de la rencontre surprit les adversaires qui ne se reprirent jamais complètement. Le seul but de la partie fut marqué en première mi-temps par Nicolas sur une passe de Bonello. Les Français continuèrent à mener la partie, sauf sur la fin de la mi-temps où les Suisses à leur tour menacèrent notre camp. En deuxième mi-temps, les Suisses pratiquèrent un jeu décidé qui dégénéra bientôt en un jeu dur que l'arbitre M. Bellini ne sut pas réprimer.

Dans le dernier quart d'heure, les Suisses dominèrent à leur tour et menèrent le jeu à toute allure. Mais notre défense: Cotteret, Wallet et Canthelou fit merveille et annihila toutes les attaques adverses.

La fin fut sifflée sur une dernière échappée de l'ailier suisse, Ehrenbolger.

Arbitre: M. Bellini (Italie).

France. — Cottenet (A.S. Cannes); Arrières: Wallet (Amiens A.C.); Canthelou (F.C. Rouen); Demis: Dauphin (Stade Français), Domergue (S.C. Nîmes), Villaplane (F.C. Cette); Avants: Dewaquez (O. Marseille), Lieb (F.C. Bischwiller), Nicolas (Red Star Club), Crut (O. Marseille), Bonnello (F.C. Blida).

Suisse. — But: Pulver; Arrières: Hurzeler, Ramseyer; Demis: Oberhauser, Schnorf, Faeßler; Avants: Ehrenbolger, Brand, Pasello, Abegglen, Martenet.

France-Autriche. — Notre quatrième match international de la

saison mettait en présence notre équipe et l'équipe Nationale Autrichienne.

Le match eut lieu à Vienne, le 30 mai 1926.

La longueur du déplacement obligea nos sélectionneurs à modifier notre « onze » qui connut sa première défaite de la saison. L'Autriche battit en effet la France par 4 buts à 1. Cependant l'Equipe française se comporta fort bien devant ses adversaires nettement supérieurs. Nos tricolores firent preuve de courage et de volonté et la qualité du jeu fut de bonne facture. L'équipe de France eut même le mérite de marquer le 1er but à la 2e minute du jeu. La mi-temps fut atteinte sur le résultat honorable de 1 but à 1. En seconde mi-temps, la fatigue d'un long voyage se fit sentir et l'Autriche prit nettement l'avantage, lequel se traduisit par 3 buts qui porta ainsi le score à 4 buts à 1.

Arbitre: M. Cejenar (Tchécoslovaquie).

France. — But: Cottenet (A.S. Cannes); Arrières: Wallet (Amiens A.C.), Canthelou (F.C. Rouen); Demis: Dedieu (S.C. Montpellier), Domergue (S.C. Nîmes), Villaplane (F.C. Cette); Avants: Gosselin (S.O. Est), Lieb (F.C. Bischwiller), Sentubéry (Club Français), Crut (O. Marseille, Gallay (O. Marseille).

Autriche. — But: Aigner; Arrières: Tandler, Blum; Demis: Richter, Resche, Schneider; Avants: Cutti, Hanel, Gschweldi, Wiese, Wesely.

France-Yougoslavie. — Malgré l'époque avancée de la saison l'Equipe Nationale joua un 5e match international contre la Yougoslavie, le 14 juin 1926, au Stade Olympique de Colombes.

Ce fut pour nos couleurs l'occasion d'une nouvelle victoire, la France battant la Yougoslavie par 4 buts à 1. Nos représentants parurent un peu surentraînés et le jeu fourni fut loin de valoir celui que nous avions applaudi au cours des précédentes rencontres. Les Yougoslaves se montrèrent appliqués, tenaces et souvent plus précis que les nôtres, mais nos adversaires dont le jeu s'apparente avec celui des Empires Centraux ne surent pas conclure et gâchèrent nombre d'occasions que des joueurs comme Dewaquez et Nicolas n'auraient pas laissé échapper.

Notre ligne d'avants dont Nicolas fut comme toujours l'étoile, se montra très efficace et la fin de la première mi-temps fut atteinte sur le résultat de 3 à 1 en notre faveur. Le début de la seconde partie du jeu vit les Yougoslaves dominer sans toutefois pouvoir conclure, puis petit à petit, nos représentants reprirent le dessus et notre avantage se précisa par un nouveau but qui porta ainsi la marque à 4 à 1.

Arbitre: M. Putz (Belgique).

France. — But: Cottenet (A.S. Cannes); Arrières: Wallet (Amiens A.C.), Canthelou (F. C. Rouen); Demis: Dedieu (S. O. Montpellier), Domergue (S.C. Nîmes), Villaplane (F.C. Cette); Avants: Dewaquez (O. Marseille), Lieb (F.C. Bischwiller), Nicolas (R.S. Olympique), Accard (S. Havrais), Gallay (O. M.).

Yougoslavie. — But: Friedrich (Zagreb); Arrières: D. Ivkovich (Belgrade), Urbanitch (Zagreb); Demis: Marianovitch (Zagreb), Premri (Zagreb), Bonatchich I (Splut); Avants: Bintchich (Splut), Bonatchich II (Splut), Petkevitch (Belgrade); cap. Tzindritch (Zagreb), Guiller (Zagreb).

France-Belgique. — Bien que la saison 1925-26 soit virtuellement terminée, l'équipe de France, sur une invitation pressante de la Belgique, alla jouer son 6e match international à Bruxelles, à l'occasion de l'inauguration du monument érigé à la mémoire des footballers Belges morts pendant la guerre. Le match eut lieu le 20 juin 1926 sur le terrain du Daring Royal Club de Bruxelles.

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que notre équipe s'aligna face à la formidable sélection Belge qui était animée de l'ardent désir de venger son échec de Pershing. Mais nos tricolores soutenus par un moral magnifique confirmèrent la belle saison qu'ils venaient de réaliser et réussirent le match nul, la partie se terminant sur le résultat de 2 buts à 2. Les Français malgré un handicap évident qui est celui de toutes les équipes jouant en territoire étranger se dépensèrent avec une foi, une ardeur qui en imposèrent à leur adversaire. Le match, en dépit d'un terrain trop sec et d'un soleil trop ardent, fut presque toujours de bon intérêt. Les Belges jouèrent d'une façon plus constante, mais les Français mirent à leur actif les exploits les plus brillants.

Nicolas, blessé dès le début, fut obligé de quitter le terrain après quelques minutes de jeu. Il fut remplacé par Stuttler qui sans faire oublier le titulaire se comporta fort honorablement. Le premier but fut marqué par les Français, après trois minutes de jeu. A la 32e minute, Gillis égalisa la marque qui ne changea pas jusqu'à la mi-temps.

Après la reprise, les Belges dominèrent, mais Canthelou et Huot se distinguèrent heureusement. Diddens marqua d'un coup de tête le 2e but pour les Belges. Il restait deux minutes à jouer, et il semblait bien que le résultat était acquis, quand Dewaquez recevant la balle fila le long de la touche, se rapprocha et d'un shot remarquable et précis marqua le deuxième but qui nous donnait le match nul.

Arbitre: M. Lucas (Angleterre).

Belgique. — But: Caudron; Arrières: Swartenbroeck, Demol; Demis: Hanse, Pierre Braine; Avants: Gillis, Adams, R. Braine, Thys, Diddens.

France. — But: Cottenet; Arrières: Canthelou, Huot; Demis: Dedieu, Domergue, Villaplane; Avants: Dewaquez, Lieb, Nicolas, Accard, Gallay.

1926-1927

France-Portugal. — Le premier match international de la saison s'est disputé à Lisbonne, le mercredi 16 mars 1927, et s'est terminé par la victoire du Portugal battant la France par 4 à 0.

Ce match devait avoir lieu le 13 février, mais le déplacement ne put être effectué en raison de la révolution qui éclata soudainement au Portugal. Obligée néanmoins de tenir ses engagements, la F.F.F.A. dut envoyer à Lisbonne une équipe de fortune qui, malgré la supériorité du score, se comporta honorablement. La partie se déroula sous une pluie battante, transformant le terrain en un véritable marésage. La première mi-temps fut cependant à l'avantage des Français, mais malheureusement, après dix minutes de jeu, Wallet recevant la balle qu'il ne pouvait éviter marqua le premier but contre son camp.

Le Portugal ajouta un autre but avant le repos et la deuxième mi-temps fut à l'avantage des Portugais qui mirent à leur actif deux nouveaux buts dont un imputable au gardien du but Dhur qui laissa échapper la balle trop glissante.

La partie était dirigée par M. Colina, de la Fédération espagnole.

France. — But: Dhur (Stade Français); Arrières: Wallet (Amiens A.C.), Mairesse (F.C. Cette); Demis: Wild (Stade Français), Bonnardel (U.S. Quévilly), Cazal (F.C. Cette); Avants: Hurtevent (S.C. Abbeville), Bardot (AS. Cannes), Sotiault (Saint-Thomas Le Havre), Crut (O. Marseille) et Bonello (F.C. Blida).

France-Italie. — Les 35.000 spectateurs qui le dimanche 24 avril garnissaient les vastes enceintes de Colombes pour assister à ce match tant attendu, pensaient que l'équipe de France, dont la composition avait été fort discutée, serait sinon écrasée, du moins nettement battue par l'équipe d'Italie qui nous arrivait précédée d'une très grande réputation justifiée d'ailleurs par les succès acquis sur les grandes équipes nationales étrangères. Or, une fois de plus, l'équipe de France se surpassa et réussit à accomplir une remarquable performance que l'on peut considérer comme un succès.

C'est, en effet, par un résultat nul de 3 buts à 3 que se termina ce match sensationnel.

C'est l'équipe de France qui domina au début du match, les Italiens paraissant quelque peu hésitant, sur la balle. Vivement encouragée, notre équipe vint à plusieurs reprises menacer les buts adverses. Au bout de 18 minutes de jeu, sur un beau centre de Dewaquez, Taisne perça au travers des défenseurs italiens, et plaça un shot hors de portée de Combi.

Les Italiens réagirent et ce fut à notre tour de nous défendre. Vers la trentième minute, Baloncieri passa en avant à Libonatti, qui après avoir évité Wallet shota et marqua. Le pression italienne s'accentua et quelques minutes avant le repos, Baloncieri très en forme réussit à s'échapper et s'approcha très près du but. Cottenet s'apprêtait à plonger, mais déjà la balle était dans les filets. Au repos l'Italie menait par 2 buts à 1.

Au début du second temps, les buts français furent sérieusement menacés, mais Wallet et Rollet se défendaient énergiquement. Puis les Français attaquèrent, Gallay centra vers les buts mais la balle fut reprise par un arrière adverse qui, pressé par notre attaque, passa au gardien de but italien. Ce dernier hésita à dégager, se fit charger par Taisne et laissa échapper le ballon qui rentra dans les buts.

Les Italiens fournirent alors un gros effort; lequel fut récompensé par un troisième but réussi par Conti.

Les Français, nullement découragés, portèrent à nouveau le jeu dans le camp adverse et quelques belles tentatives échouèrent de peu. Il restait deux minutes à jouer et tout le monde croyait à la victoire italienne, quand Taisne s'empara de la balle et la passa à Sotiault qui, d'un coup de tête, l'envoya sur le poteau. Le même Sotiault reprit du pied cette fois, et ce fut le troisième but salué par de formidables acclamations.

Arbitre: Capitaine J. Prince-Cox, de la F. A. d'Angleterre.

Italie. — But: Combi; Arrières: Rosetta, Calligaris; Demis: Speroni, Janni, Martin III; Avants: Conti, Baloncieri (cap.), Lebonatti, Rosetti, Levratto.

France. — But: Cottenet; Arrières: Wallet, Rollet; Demis: Dauphin, Hugues, Wild; Avants: Dewaquez, Sottiault, Taisne, Maschinot, Gallay.

France-Espagne. — Le troisième match international de la saison se disputa le 22 mai 1927, au Stade de Colombes. On peut dire que cette grande rencontre fut decevante à tous points de vues. Il est vrai qu'un vent violent gênait considérablement les joueurs.

La partie fut très variée jusqu'à la fin de la première mi-temps et on put même croire à la réédition du match France-Italie. En effet, comme ils le firent le 24 avril, nos joueurs brisèrent avec fougue toutes les combinaisons espagnoles. Il s'en fut même de peu qu'ils affirmèrent leur supériorité au score avant la fin de la première mi-temps.

Un accident regrettable, cependant, avait marqué cette première partie du match. En effet, le gardien de but espagnol, Zamora, conservant la balle dans les mains, se vit régulièrement chargé par Boyer. L'homme et la balle rentrèrent dans les filets et l'arbitre siffla le but. C'est alors que Zamora vint protester avec véhémence, attestant qu'il avait été victime d'une charge irrégulière. Cependant l'arbitre, après avoir consulté ses linesmen, maintint sa décision. Cet incident, la vivacité du jeu, l'intervention du vent qui donnait à la balle des rebonds incohérents et surtout des directions imprévues, contribuèrent à donner à la foule, évaluée à 25.000 spectateurs, une certaine nervosité.

A la reprise, Zamora se fit attendre, puis apparut enfin la figure enveloppée de bandages. Une partie du public lui exprima son mécontentement et bientôt Zamora quitta définitivement le terrain. Il fut remplacé par Vidal. Des modifications intervinrent aussi dans la composition de l'équipe française. Gallay se ressentant d'un effort musculaire ancien, avait cédé sa place à Langillier. Ce fut surtout cette seconde mi-temps qui fut décevante pour les partisans de l'équipe tricolore. Le vent avait changé de direction et sifflant en rafale dans le sens de la longueur du terrain, se transforma ainsi en un adversaire terrible pour nos joueurs.

L'équipe espagnole n'affirma pas la supériorité technique qu'on attendait d'elle, puisque si le score fut finalement de 4 buts à 1, l'équipe espagnole marqua 2 buts sur pénalty. Le second pénalty ne fut pas compris par la majorité des spectateurs, la faute ayant été commise à quelques centimètres de la surface de réparation. A partir du moment où l'équipe espagnole affirma sa supériorité par le score, les joueurs tricolores se désorganisèrent et, à l'excellent moral montré au début, succéda un grand découragement et des efforts saccadés n'ayant plus aucune efficacité. A la mi-temps l'Espagne menait par 2 buts à 1.

Arbitre: M. Kingscott, de la F. A. d'Angleterre.

Equipe espagnole. But: Zamora; Arrières: Arrilaga, Zaldua; Demis: Trats, Ganborena, Pena; Avants : Zagazzazu, Requiero, Yermo, Perez, Olaso.

Equipe française: But: Cottenet; Arrières: Wallet, Rollet; Demis: Cazal, Dauphin, Wild; Avants: Dewaquez, Lieb, Sottiault, Boyer, Gallay.

France-Angleterre. — Le grand match classique se disputa le jeudi 26 mai (Ascension), au Stade de Colombes. La mauvaise exhibition fournie par l'équipe de France trois jours avant devant l'Espagne nuisit au succès du match qui fut suivi par environ 25.000 spectateurs, ce qui est nettement inférieur aux précédents matches « France-Angleterre ». Ajoutons, d'ailleurs, que les absents eurent tort, car l'équipe nationale se comporta brillamment en dépit du score sévère de 6 buts à 0.

L'Angleterre présentait sa meilleure équipe, celle qui, d'ailleurs, avait battu, au cours de la même saison, la fameuse équipe d'Ecosse. Ainsi, il nous fut donné de contempler une merveilleuse démonstration du football. Tout ce que le jeu comporte de finesse, d'adresse, de cohésion, d'efficacité, les ressources qu'ils possèdent tant dans les exploits individuels que dans les opérations d'ensemble, les Anglais nous les montrèrent abondamment. Nos joueurs eurent d'heureuses réactions, et ils combattirent avec cœur, ne se décourageant jamais devant un adversaire cependant très supérieur.

A la mi-temps le score était de 2 buts à 0 en faveur de l'Angleterre.

Au début de la seconde mi-temps, nos joueurs, très en forme, portèrent le jeu sur les buts adverses. Les Anglais durent s'employer pour dégager enfin leur camp.

Bientôt un troisième but fut réussi par l'inter-droit Brown. Peu après Rollet pressé de passer de la tête à Thépot, qui s'était avancé, marqua lui-même le quatrième but contre la France.

Les Français jouèrent la fin du match à 10, et malgré cela Langillier d'abord, puis Taisne, à la suite de combinaisons très heureuses, furent à deux doigts de sauver l'honneur. Malheureusement, leurs shots étaient mal dirigés. Taisne et Lieb furent les rois de cette fin de partie et multiplièrent sans cesse leurs offensives, et cependant ce furent encore les Anglais qui, par Rigby, portèrent à 6 buts l'avance de leur équipe. La fin fut sifflée presque aussitôt après. Les vingt-deux joueurs quittèrent le terrain très applaudis par les spectateurs ravis du spectacle qui leur fut offert.

Arbitre: M. Maek, de l'Union Royale Belge.

Equipe anglaise: But: Brown; Arrières: Goodall, Jone; Demis: Edwards, Hill, Bishop; Avants: Hulme, Brown, Dean, Rigby, Page.

Equipe française: But: Thépot; Arrières: Wallet, Rollet; Demis: Dauphin, Hugues, Wild; Avants: Langillier, Lieb, Sottiault, Taisne, Gallay.

Hongrie-France. — Ce match fut disputé, le 12 juin, à Budapest. L'équipe nationale encaissa ce jour-là une écrasante défaite qui jeta la consternation dans le monde du ballon rond. C'est par 13 buts à 1 que l'équipe de Hongrie battit l'équipe de France.

La rencontre suscita un gros enthousiasme à Budapest, et c'est devant une foule compacte, mais par une chaleur accablante, que se déroula la partie. A la mi-temps les Hongrois menaient déjà par 6 buts à 0. Cependant, le premier but ne fut acquis qu'à la vingtième

minute. Les Français se ressentirent prématurément de la fatigue d'un long voyage et, à partir de ce moment, les événements se précipitèrent.

A la reprise notre équipe fut remaniée, mais cela n'eut aucune influence sur le résultat. Les Hongrois continuant à dominer largement, nos joueurs s'affolèrent à tel point que Durbec lui-même marqua contre la France. Jusqu'à la fin du match des changements intervinrent dans notre équipe précipitant la désorganisation dans notre équipe qui encaissa le treizième et dernier but deux minutes avant le coup de sifflet final.' Il semble que la fatigue d'un voyage pénible venant après celle d'une saison particulièrement chargée, et la chaleur accablante furent, avec la faiblesse de nos demis, les principales causes de notre déroute.

Arbitre: M. Retchury, de la Fédération autrichienne.

Equipe hongroise: But: Weinhardt; Arrières: Foge II et Foge III; Demis: Pesovnik, Krasz et Rebro; Avants: Schmidt, Takaes, Orth, Skvarek et Kohut.

Equipe française: But: Cottenet; Arrières: Wallet, Rollet; Demis: Durbec, Dedieu, Wild; Avants: Dewaquez, Lieb, Sottiault, Taisne et Gallay.

1927-1928

France-Irlande. — Devant une grande affluence, le premier match de la saison mettait en présence notre équipe et l'équipe représentative d'Irlande.

Le match eut lieu à Paris (Stade Buffalo) le 21 février 1928 (Mardi-Gras).

Notre équipe prend rapidement l'avantage et à la 8e minute de jeu, Nicolas mettait le premier but à notre actif. Continuant à diriger la partie et maîtres du terrain, les Français atteignirent la mi-temps sur le résultat mérité de 3 à 0 en leur faveur. La 2e mi-temps fut moins intéressante car nos représentants vivèrent sur leur avance et les Irlandais se montrèrent incapables d'une réaction réellement dangereuse. Toutefois à la fin du match Nicolas marquant le 4e et dernier but de la partie.

Arbitre : M. Ruoff, de l'Association Suisse.

France: But: Thépot; Arrières: Wallet, Domergue; Demis: Wild, Dauphin, Villaplane; Avants: Ouvray, Lieb, Nicolas, Seyler, Farvaques.

Irlande: But: M. Cracken; Arrières: R. Thomson, R. P. Fulton ; Demis: W. Pollack, Moorehead, J. M. Guire; Avants: Blair, Ferris, Curran, J. Doherty, M. Caw.

France-Suisse, joué le 11 mars à Lausanne.

On était en droit d'espérer une victoire française, d'autant plus qu'au résultat obtenu contre l'Irlande venait s'ajouter l'incertitude des dirigeants suisses sur les possibilités de leur équipe.

Certes, la chance fut contre nous, en première mi-temps, tandis qu'au contraire elle sembla favoriser en maintes circonstances nos adversaires. Tout de même il faut reconnaître que nos hommes, à part quelques-uns, ne jouèrent pas sur la forme de leurs matches de club. Le score de 4-3 est normal si l'on s'en tient à la physionomie de la partie. Peut-être avons-nous dominé territorialement, mais les

attaques suisses furent toujours plus dangereuses que les nôtres et en jouant à 10 hommes pendant la seconde mi-temps, les équipiers suisses peuvent arguer qu'à cette période le sort leur fut contraire.

FRANCE: But: Thépot; Arrières; Wallet, Wild; Demis: Chantrel, Domergue, Villaplane ; Avants : Dewaquez, Lieb, Nicolas, Seyler, Gallay.

SUISSE: But: Sechelage; Arrières: Dubouchet, Ramseyer; Demis : Nicole, Weiler II, Heine; Avants: Adderbach, Jaeggi IV, Romberg, Abeggien II, Fink.

FRANCE-BELGIQUE. — Le 21e France-Belgique fut joué à Colombes le 15 avril 1928.

La première mi-temps fut nettement au désavantage des nôtres. Le onze Belge partit à toute vitesse à la grande surprise des joueurs français qui n'avaient jamais vu des joueurs Belges mener un train aussi rapide et aussi agressif. A la fin de cette première mi-temps le résultat était de 2 buts à 1 en faveur de l'équipe Belge.

A la reprise, l'équipe Française parut vouloir réagir. Nicolas lance un shot qui vient frapper la barre transversale. Dans l'ensemble les attaques françaises se multiplient. Finalement Bardot égalise. Pendant la majeure partie de cette seconde mi-temps, les Français donnent l'impression de vouloir vaincre. Mais vers la fin l'équipe française faiblit à nouveau et dans les dernières minutes, le onze Belge marque un nouveau but qui lui donne la victoire.

Arbitre: M. Prince-Cox.

BELGIQUE: But: Caudron; Arrières: Lavigne, Hoydonck; Demis: P. Braine, Van Halme, Boesman; Avants: Voorhoof, Devos, R. Braine, Moeschal, Diddens.

FRANCE: But: Henric; Arrières: Wallet, Domergue; Demis: Chantrel, Renner, Villaplane; Avants: Dewaquez, Bardot, Nicolas (capitaine), Laugillier, Gallay.

FRANCE-PORTUGAL. — Joué le 29 avril 1928 au Vélodrome du Parc des Princes.

La physionomie de la rencontre fut tout à fait différente de celle de France-Belgique. Le onze tricolore fournit dès le début du match, un jeu plein d'allant et d'énergie démontrant sa volonté de vaincre. L'équipe portugaise se montre un peu inférieure à l'équipe française du point de vue athlétique et moral, mais elle fut à la hauteur de sa grande réputation technique.

Le résultat final de 1 but à 1 eut pu être différent, il eut pu même donné à notre équipe la victoire, car elle manqua de nombreuses occasions, particulièrement au début de la 2e mi-temps. Pendant cette période le jeu se maintint davantage dans le camp Portugais. Mais le travail pourtant fort joli de nos avants n'aboutit pas à une conclusion technique. Vers la fin de la partie et comme cela avait été le cas pour le match France-Belgique, les deux équipes donnèrent l'impression de baisser un peu de pied.

Dans l'ensemble et surtout en seconde mi-temps, l'équipe de France parut surtout dominer, surtout au point de vue territorial, mais les attaques portugaises furent les plus dangereuses et malgré la supériorité apparente de notre onze, on peut dire que le résultat du match

Dirigeants de Clubs

Faire jouer vos matches avec les Ballons **FALIZE**

Adopter pour vos équipiers les chaussures **FALIZE**

c'est

1° satisfaire vos joueurs

2° réduire vos dépenses

Demandez à votre fournisseur habituel les

Chaussures et Ballons

"PRO"

des Ets FALIZE & Cie à Courbevoie

Articles et spécialités pour tous les Sports

JEAN DUCRET

20 fois international de football

74, rue de Maubeuge

Métro : Gare du Nord-Poissonnière

Tél. : Trudaine 52-30

Chaussures spéciales " DUC "
Ballons sans lacets indéformables

MAISON DE CONFIANCE

Ouvert tous les jours jusqu'à 20 heures

LA MARQUE
de la
BONNETERIE SPORTIVE

BARTHOS TRICOT

CH. BARTHÉLÉMY, à FALAISE

est une garantie de qualité irréprochable

ARTHUS BERTRAND & Cie

Fabricants

46, rue de Rennes, PARIS (6e)

(Place Saint-Germain-des-Prés)

MÉDAILLES - PLAQUETTES
DIPLOMES - INSIGNES - DRAPEAUX
COUPES ET CHALLENGES

Envoi franco sur demande de nos différents catalogues

est conforme à la valeur des équipes en présence bien que l'une et l'autre aient fait montre de qualités différentes.

Arbitre: M. S.F. Rous, de la Football Association.

France: But: Thépot; Arrières: Wallet, Canthelou; Demis: Chantrel, Dauphin et Villaplane; Avants: Dewaquez, Brouzes, Nicolas, Pavillard et Langillier.

Portugal: But: Raquettes; Arrières: Alvès et Vieira; Demis: de Oliveira, A. Silva et de Mattos; Avants: Motta, Soarès, V. Silva, A. Martins et J. Martins.

France-Tchécoslovaquie. — Joué le 13 mai à Colombes.

Dès le début du match, nos visiteurs imposèrent leur jeu. Pendant environ 20 minutes, les Tchécoslovaques maintenant toujours la balle au sol et procédant par de courtes passes, aussi bien entre demis et avants qu'entre avants et demis et entre les hommes constituant chacune de ces deux lignes, dessinèrent sous les yeux émerveillés du public de nombreux dessins géométriques, sans que jamais nos joueurs ne puissent brouiller ces scientifiques combinaisons. Mais le moment de surprise passé, les joueurs français réagirent avec une belle énergie et détruisirent en bien des circonstances ce jeu très scientifique. On ne peut dire qu'ils imposèrent leur méthode, mais en bien des cas, ils réussirent à briser les combinaisons de l'adversaire et ce fut déjà fort bien. Il advint même, en bien des circonstances que par de rapides échappées et par des ouvertures assez heureusement réalisées que l'attaque française mit en péril l'arrière-défense tchécoslovaque. Nous éprouvâmes ainsi de très belles émotions, elles furent faites justement de l'opposition des deux styles, d'une part un football ultra-scientifique poussé presque jusqu'à l'excès, puisque les Tchécoslovaques poursuivent encore leurs passes courtes et précises à quelques mètres du goal et, d'autre part, un jeu plein d'allant, d'énergie et de variété, alimenté par des qualités athlétiques indéniables. A la fin du premier temps, le résultat était de 1 à 0.

A la reprise, l'équipe de France fit encore de très beaux efforts et nos joueurs, particulièrement nos trois demis, Chantrel, Dauphin et Villaplane, ne subirent aucun découragement et alimentèrent avec bonheur notre ligne d'attaque. Du point de vue score il n'y a pas de doute que nous eussions pu au moins marquer un but, ce résultat tant attendu aurait été certainement salué par de vibrants applaudissements. Mais il nous faut bien admettre, cependant, que sur la physionomie du match les scientifiques Tchécoslovaques ont fait montre d'un football bien supérieur au nôtre.

Le meilleur homme, sur le terrain, fut certainement le gardien de but Planika. Ce gardien tchécoslovaque et notre gardien Thépot, représentant l'un et l'autre les qualités respectives du football des deux équipes. Thépot eut des dégagements heureux, courageux et très athlétiques; Planika fut dans ses arrêts d'une précision extraordinaire, presque mathématique, qui en font, à coup sûr, le meilleur gardien de but du Continent.

Le premier but fut marqué par Puc à la troisième minute du jeu. Le deuxième et dernier but du match fut encore marqué par Puc au cours de la seconde mi-temps.

Arbitre: M. Christophe, de l'Union Belge.

France: But: Thépot; Arrières: Domergue et Wallet; Demis: Chan-

trel, Dauphin et Villaplane; Avants: Dewaquez, Brouzes, Nicolas, Pavillard et Langillier.

TCHÉCOSLOVAQUIE: But: Planika; Arrières: Hojer et Perner; Demis: Hajny, Kada et Carvan; Avants: Sora, Svobads, Silny, Puc et Kratochvil.

France-Angleterre. — Le douzième France-Angleterre s'est joué le Jeudi 17 mai à Colombes.

Cette belle rencontre donna les résultats qu'on en attendait: l'équipe de France après son très joli match contre les professionnels Tchécoslovaques opposa à nos professeurs d'outre-mer, plus qu'une très belle résistance; elle fournit un jeu très ouvert sans s'occuper du score et nos joueurs méritèrent les applaudissements et les encouragements du public.

Des félicitations doivent être adressées aussi à l'équipe vainqueur qui ne faillit pas à sa vieille réputation. Nous nous attendions à ce que nous avons vu. Après le merveilleux travail des artistes tchécoslovaques nous faisant admirer leur parfait contrôle de la balle au sol, nous revîmes avec plaisir les professionnels anglais, contrôlant la balle à la hauteur du corps, là où il la recevait pour s'en débarrasser spontanément vers l'un de leurs partenaires, ou vers le but adverse, sans se soucier de la ramener au sol, comme le faisaient les Tchécoslovaques.

On ne soulignera jamais assez les progrès de l'équipe de France depuis une dizaine d'années. La comparaison peut être tirée précisement sur ces matches annuels France-Angleterre, et je ne crains pas ici d'emprunter aux paroles prononcées par Mr. Kingscot, au cours du banquet, très entente cordiale, qui fut donné à l'issue de la rencontre. Il y a quelques années, les Anglais écrasaient nos équipes représentatives par une douzaine de buts, alors que les nôtres jouaient affolement et masquaient leur propre but sans tentative de réaction. Aujourd'hui, la supériorité de la marque n'est plus que de quelques buts, nos joueurs attaquent résolument l'adversaire, fournissant un jeu ouvert, au service duquel ils mettent tous les moyens dont ils disposent. Certes, nous ne pouvons prétendre à la classe des professionnels de l'Europe Centrale, et moins encore à celle des Anglais ou des Ecossais, c'est le contrôle de la balle qui nous fait encore le plus défaut, et par conséquent, la virtuosité technique, mais il est facile de voir que nos joueurs ont acquis, plutôt spontanément d'ailleurs que pour l'avoir appris, la tactique du jeu, et que dans tous les cas, leur bonne volonté, leur ardeur constante et leurs moyens athlétiques, peuvent nous faire espérer d'atteindre bientôt la classe supérieure, qui nous permettra de rencontrer nos maîtres à armes plus égales. Souhaitons avec le Trésorier de la F. A. que dans quelques années, et quand nos joueurs se seront perfectionnés dans l'art du contrôle de la balle, que l'équipe d'Angleterre, avant le match ne soit plus forcément déclarée vainqueur, en dissertant sur le nombre de buts mais, qu'au contraire, il nous sera permis d'espérer le match nul, voire même la victoire.

Ce sera l'âge d'or du Football français où les élèves auront acquis la valeur de leurs professeurs.

Ce qui nous a le plus frappé dans cette belle rencontre, qui nous rappela en bien des points le même match de la saison précédente, fut le jeu direct des joueurs anglais. Alors qu'au contraire les Tchécoslovaques, dès qu'ils étaient en possession de la balle, la ramenait au

sol pour l'envoyer à un partenaire par une courte passe, au point que ces passes se déroulaient jusque dans la surface du but adverse et parallèlement au but, les joueurs anglais renvoyaient la balle en n'importe quelle position, soit vers un partenaire, soit vers les buts, et en aucun cas ils ne laissaient aux nôtres le temps de l'interception, ce qui ne veut pas dire d'ailleurs que nos joueurs, nos demis particulièrement, qui fournirent une excellente partie, les laissèrent toujours réaliser leurs intentions.

Parmi les joueurs qui nous frappèrent le plus dans l'équipe anglaise, signalons le merveilleux centre-avant Dean, le recordman des buts, en Angleterre, et aussi l'arrière Goodall, titulaire arrière-droit du onze d'Huddersfield Town, finaliste de la Coupe d'Angleterre. Parmi les nôtres, notre keeper Thépot, fit une excellente partie, et aussi l'arrière Canthelou, ainsi que nos trois demis dont Villaplane se révéla le meilleur.

A la mi-temps, les Anglais menaient par 3 buts à 1, les Français ayant marqué dans les premières minutes du jeu un but que de nombreux spectateurs virent hors jeu.

Les deux équipes étaient composées de la manière suivante :

France: But: Thépot; Arrières: Wallet, Canthelou; Demis: Dauphin, Domergue, Villaplane; Avants: Monsaillier, Brouzes, Bardot, Pavillard, Langillier.

Angleterre: But: Olney; Arrières: Goodall, Blenkinsop; Demis: Edwards, Matthews, Green; Avants: Bruton, Jack, Dean, Stephenson, Barry. L'arbitre du match fut Mr. Miesz.

Ce grand match couronne notre saison internationale proprement dite; il constitue encore le dernier match d'entraînement de notre équipe nationale avant le Tournoi olympique d'Amsterdam, où le sort nous a désigné comme premier adversaire, la redoutable équipe d'Italie.

1928-1929

France-Hongrie. — Le 5e match France-Hongrie s'est disputé le 24 février 1929 à Colombes et se termina par une victoire de l'équipe française par 3 buts à 0.

Les buts furent marqués par Banide, Nicolas et Lieb.

Ce qu'il faut déduire de cette admirable partie, c'est l'abnégation de tous les éléments de l'équipe de France, l'homogénéité de l'équipe, l'absence d'efforts personnels inutiles. La ligne fournit un travail exceptionnel. Nul doute que Veinante au contact de Nicolas ne suive bientôt le mouvement ascendant de Lieb, si son entente avec Galey fut inférieur à celle de Lieb et Dewaquez, c'est uniquement dû à ce que ces deux joueurs étaient beaucoup trop éloignés l'un de l'autre, plusieurs off-sides sanctionnèrent du reste la position de Galey, de plus les ouvertures trop longues furent pour la plupart interceptées.

Derrière cette jolie ligne d'avants, la ligne de demis se surclassa. Banide distribua au mieux le jeu, suppléant à son manque de taille par une finesse qui lui permit de toujours se trouver là et de sortir des situations difficiles, à son avantage. Villaplane durement blessé baissa de pied après avoir fait une très jolie première mi-temps.

Les deux arrières nous firent assister à une très jolie défense.

Quant à Henric, ses buts sont restés vierges, alors....

Arbitre : M. Ruoff, de l'Association Suisse.

France : But : Henric ; Arrières : Vallet et Bertrand ; Demis : Chantrel, Banide et Villaplane ; Avants : Dewaquez, Lieb, Nicolas, Veinante et Galey.

Hongrie : But : Benedek ; Arrières : Fogoly II et Dudâs ; Demis : Bortanvi, Bukovai et Berkessy ; Avants : Tôrôk, Takars II, Kalmar, Hires et Titkos.

France-Portugal. — Ce match se déroula le 24 mars sur le terrain de Colombes.

L'équipe de France obtint sa 2e victoire de la Saison 1928-29.

Si pendant une mi-temps notre équipe fut annihilée et dans l'impossibilité de rien réaliser c'est que dans la technique, dans l'art de manier la balle sur place les joueurs portugais se révélèrent supérieurs aux nôtres. Dans tous les cas et bien que notre attaque ne sut rien réaliser notre défense ne laissa rien passer et cela compte à l'actif de l'équipe. Nous pouvons bien dire, en effet, que le premier temps du match fut gagné par notre défense et le second par notre attaque. Pendant cette première moitié du match nos joueurs se laissèrent imposer le jeu portugais. Dans ce tripotage de la balle nos joueurs voulurent rivaliser de virtuosité avec les Portugais alors que nous ne connaissons guère chez nous qu'un Langillier pour leur donner la réplique. Il s'ensuivit que nos hommes eurent le dessous dans ces corps à corps la balle aux pieds et qu'ils donnèrent l'impression d'être surclassés sans cependant que nos amis portugais pussent jamais conclure. Au repos nos joueurs avaient compris et dès la reprise ils se mirent en devoir d'imposer leur tactique par des passes directes dans le trou, au centre, ou par les ailes, abandonnant ainsi tout piétinement stérile. Et tous, bien qu'avec des moyens différents, mirent en œuvre cette tactique qui leur avait si bien réussi contre les Hongrois. C'est ainsi qu'ils parvinrent à mettre en défaut l'équipe adverse y compris son centre-demi, A. Silva, capitaine et animateur de l'équipe et aussi bien le keeper Roquete, suprême défense des Portugais. Pendant cette seconde mi-temps le redressement des nôtres fut complet, en un mot, ils passèrent de la défensive à l'attaque avec un brio souvent digne d'un meilleur sort. Des hommes comme Anatol rendirent alors les plus précieux services en alimentant simplement mais avec un rare à-propos les shooters en position d'ajouter à la marque. C'est ainsi que l'équipe de France, qui avait été sévèrement battue en Portugal il y a deux ans, qui avait réalisé le match nul l'année dernière contre le même adversaire réussit à marquer une deuxième victoire à notre Palmarès pour la saison.

Arbitre : M. Van Praag, de l'Union Belge.

France : But : Henric ; Arrières : Wallet et Bertrand ; Demis : Anatol, Banide et Villaplane ; Avants : Dewaquez, Lieb, Nicolas (cap.), Veinante et Galey.

Portugal : But : Roquete ; Arrières : Alves et Pinho ; Demis : Figueiredo, A. Silva (cap.), et M. Oliveira ; Avants : R. Jorge, Soares, V. Silva, Martins et Ramos.

France-Espagne. — Joué le 14 avril 1929, à Saragosse.

Cette rencontre fut la plus pénible de la saison pour l'Equipe de France. Après la victoire contre les professionnels de Hongrie et le succès obtenu plus difficilement il est vrai contre l'Equipe du Portu-

gal, nos tricolores pouvaient espérer, sinon une victoire, du moins un résultat honorable.

Le score fut de 8 buts à 1 en faveur de l'Espagne; 4 de ces 8 buts furent marqués par l'avant-centre Rubio qui joignit à un perçant magnifique, un sens parfait de la passe et du dribbling. Il fut le héros du jour, Zamora n'ayant eu que rarement à intervenir et l'ayant fait dans des conditions dépourvues de brio. Chez les Français, Banide fut une ombre; Wallet fut dans un mauvais jour; Villaplane trouva des maîtres dans son jeu acrobatique. Henric, responsable du premier but marqué après 6 minutes de jeu, tint bon jusqu'à la mi-temps, mais en seconde mi-temps il fit une sortie hasardeuse qui nous coûtât le 3e but. Bertrand fut excellent en 1re mi-temps, mais la fatigue le fit baisser de pied par la suite. De tous, Dauphin sut tenir tête à la débâcle et se montra le meilleur des Français avec les deux ailiers Dutheil et Galay.

Arbitre : M. Prince Cox, de la Football-Association.

France : But : Henric. Arrières : Wallet et Bertrand. Demis : Dauphin, Barride et Villaplane. Avants : Dutheil, Veinante, Nicolas, Lieb et Galey.

Espagne : But : Zamora. Arrières : Quesada et Quincoces. Demis : Trats, Marculeta et Perra. Avants : Lazcano, Goiburu, Rubio, Bienzolaz et Yurrita.

France-Angleterre. — Joué le 9 mai, à Colombes.

L'Equipe de France au cours d'une partie splendide fit presque jeu égal avec la belle équipe que nous envoya la Football Association. Jamais depuis la date mémorable où à Pershing nos tricolores battirent les amateurs anglais la rencontre France-Angleterre n'eut un tel caractère de match. Une foule immense de près de 35.000 personnes avait envahi le stade de Colombes.

Tous les ans, l'Equipe de France face aux Anglais fournit un joli jeu ouvert. Elle semble vouloir montrer à ses adversaires qu'elle sait maintenant pratiquer le football qu'ils lui ont appris, elle se donne à plein rendement, pratique le fair play et s'efforce de s'élever au niveau de ses professeurs. Mais dans cette lutte malgré tout inégale, les Britanniques jusqu'ici faisaient encore figure de maîtres et les nôtres malgré leur mérite n'étaient que des élèves. Le 9 mai l'attaque des tricolores fut si vive, si ardente qu'ils se piquèrent au jeu et nous avons éprouvé par moments la grande émotion de voir la démonstration annuelle se transformer en un véritable match. Sans doute les Anglais furent-ils loin de se dépenser comme les nôtres, mais ils furent bien contraints cependant de travailler à leur tour pour échapper aux combinaisons dangereuses de nos avants et pour essayer de forcer notre propre défense. C'est ainsi qu'à la fin du premier temps le score n'était que de 1 but à 0 en faveur des visiteurs. A force de volonté, d'énergie et d'adresse, l'équipe de France au moins en ce premier temps avait fait jeu égal avec l'équipe d'Angleterre.

La seconde partie de ce match fut moins jolie. Elle débuta bien cependant puisque Devaquez dans un grand jour égalisa d'un joli coup de tête dans les 10 premières minutes, mais par la suite, le jeu fut plus irrégulier, le centre-avant anglais qui cherchait toujours à passer entre nos deux arrières réussit à les battre et rendit l'avantage à l'Angleterre. L'arbitre, M. Baert, qui nous rappela par son style l'an-

cien et sympathique Barrette, fit lui aussi une très belle partie, mais l'une de ses décisions fut contestée, la balle shottée par Kail, le seul amateur de l'équipe anglaise, vint frapper en dessous la barre transversale de notre but, nos joueurs et une partie du public soutinrent que la balle n'était point entièrement rentrée, cependant M. Baert accorda le point. Cela porta le score à 3 à 1 en faveur des Anglais. Quelques instants après un shot que d'aucuns avaient vu arrêté par le gardien anglais derrière sa ligne de but provoqua de nouvelles protestations. Ces deux décisions énervèrent le public et dans tous les cas découragèrent les nôtres qui commençaient d'autre part à se ressentir des efforts qu'ils avaient si généreusement prodigués et pendant le dernier quart d'heure notre équipe fut dominée. Les buts anglais furent marqués par Kail (2) et par Camsell (2), le but français fut marqué par Devaquez. Côté anglais, les meilleurs joueurs nous parurent être Kail, Adcock et l'arrière Cooper, de Derby. Nous aurions aussi cité le gardien Hufton s'il n'avait si imprudemment quitté son but en deux circonstances qui faillirent lui coûter deux goals. Côté français toute l'équipe est à féliciter pour son courage et sa belle tenue; nous citerons pourtant Anatol, Dauphin, Nicolas et surtout notre « Julot » national.

Les équipes étaient ainsi composées :

Angleterre : Hufton (West Ham), Cooper (Derby), Bienkinsop (Sheffield Wednesday), Kean (Bolton), Hill (Newcastle), Peacok (Middlesbrough), Adcok (Leicester), Kail (Dulwich), Camsell (Middlesbrough), Bradford (Birmingham), Barry (Leicester).

France : Thépot (Red Star), Anatol (Racing), Bertrand (Club), Ségalen (Stade), Dauphin (Stade), Villaplane (Nîmes), Dewaquez (Marseille), Cheuva (Lille), Nicolas (Amiens), Delfour (Stade), Gallay (Marseille).

France-Yougoslavie. — Joué le 19 mai 1929, à Colombes.

L'équipe qui, il y a 15 jours, fit une si remarquable exhibition, allant jusqu'à faire jeu égal avec les professionnels anglais, ne put vaincre le Onze yougoslave.

Nos joueurs abordèrent ce match comme s'il s'était agi d'une simple partie d'entraînement. De fait, les premières minutes semblèrent leur donner raison. En effet, les Yougoslaves parurent dépaysés cependant que les Français fournissaient un jeu rapide, plein de cohésion et menaient ainsi à leur guise toutes les opérations. Pendant ce temps, nos nationaux ne purent malheureusement réaliser, ils dominaient, mais ne se trouvaient jamais en possession de shoot.

Les Français ne marquant pas, les Yougoslaves se reprirent et commencèrent à réaliser leur jeu. Adroits sur le ballon, dribblant et passant bien, ils ne laissèrent aucune occasion de shooter au but et c'est ainsi que petit à petit, les Français furent refoulés dans leur camp et de rôle d'attaquants durent passer au rôle de défenseurs. A la mi-temps, les Yougoslaves menaient par 2 buts à 0.

Il est bon de noter en passant l'attitude du public qui, après avoir acclamé la même équipe contre l'Angleterre prodigua les mêmes acclamations aux Yougoslaves, tandis qu'elle sifflait copieusement l'Equipe de France. On entendait des spectateurs allant jusqu'à dire que nos joueurs faisaient exprès de manquer des buts. Nos joueurs paraissaient réellement désorientés de cette étrange attitude du public

et c'est dans cet état d'esprit qu'ils reprirent le match pour la seconde mi-temps. Cependant ils réagirent, dominèrent même leurs adversaires, mais malheureusement la même inefficacité au but se reproduisit. La foule brusquement se rendant compte des efforts des nôtres les encouragea. C'est à ce moment que sur un centre de Gallay le ballon fut reçu par l'intérieur droit Cheuva, qui ajustant bien son shot ouvrit le score pour les Français, 2 à 1, nous pouvions espérer égaliser et même vaincre. Mais l'aile droite yougoslave qui comprenait notamment un joueur de grande valeur Marianovitch laissa Villaplane et Bertrand sur place et fit marquer un troisième but. A partir de ce moment on eut nettement l'impression que l'équipe de France ne pouvait remonter ce handicap. Cette impression se précisa d'autant mieux que les Yougoslaves se cantonnèrent dans une farouche défensive. Rien ne passa plus et c'est sur ce résultat que se termina la partie.

Arbitre : M. Ruoff de l'Association Suisse.

Yougoslavie : But : Micheltchitch. Arrières : Yvkovitch et Beleslin. Demis : Arsenievitch, Kunst et Marinovitch. Avants : Hitretz, Leinert, Horvat, Guiller et Pavelitch.

France : But : Thépot. Arrières : Anatol et Bertrand. Demis : Segalen, Dauphin et Villaplane. Avants : Dewaquez, Cheuva, Nicolas, Delfour et Gallay.

France-Belgique. — Le 26 mai 1929, à Liège.

Le 25e France-Belgique est joué et sur le long palmarès une ligne est ajoutée : 1929, Belgique bat France, par 4 buts à 1.

Sous un soleil ardent la rencontre débuta à vive allure. Sans être dominés, nous dûmes accepter deux buts belges dans les dix premières minutes.

Le premier fut heureux, un dégagement de Wild frappant Segalen la balle rebondit dans les pieds de Van de Bouwhere en excellente position de shot. Le second très net : une reprise de demi-volée de P. Braine sur un joli centre de Bastin.

Les Français réagirent vivement, mais Boyer semblait se désintéresser du sort du match et son apathie empêchait la conclusion de diverses offensives bien parties.

Après la reprise, alors que nous avions été — par deux fois — tout près de réduire l'écart du score et que nos demis étaient à l'attaque, un long dégagement servait Bastin et... une course de 40 mètres suivie d'un shot excellent mettait fin à nos espoirs.

Nos joueurs ne se démoralisèrent pas et longtemps se cantonnèrent dans le camp belge, pourtant les Belges marquèrent encore par leur ailier gauche, dans un grand jour, et à qui tout réussissait. Son effort leur valut un but de toute beauté. Allé surprit par la vitesse du shot parti de 25 mètres ne pouvant intervenir à temps.

Heureusement pour nos couleurs que Dewaquez marquait un joli but avant la fin.

A vrai dire, notre équipe battue largement quant au score, ne fit pas mauvaise impression sur le terrain, son match étant très supérieur à celui du dimanche précédent.

A une ou deux exceptions près, tous les hommes luttèrent jusqu'au bout contre le sort contraire et Dauphin est notamment à féliciter à cet égard.

Le manque de liaison entre nos demis et arrières rendait notre défense particulièrement vulnérable et cela donnait un caractère extrêmement dangereux à toutes les attaques belges. Trois buts furent marqués contre nous alors que quelques secondes avant nous menaçions de près le but de Sommers.

Arbitre : M. Mercel, de l'Association Suisse.

Belgique : But : Somers. Arrières : Lavigne et Hoydonckx. Demis : Boesmlan, Van Halme et Van Haverbeke. Avants : P. Braine, Van de Bouwhede, R. Braine, Morschal et Bastin.

France : But : Allé. Arrières : Wild et Anatol. Demis : Segalen, Dauphin et Villaplane. Avants : Dewaquez, Delfour, Boyer, Pavillard et Gallay.

1929-1930

Portugal-France. — Cette rencontre, la première de notre saison internationale, fut jouée à Porto, le 23 Février 1930. Une réception enthousiaste fut faite à nos représentants à leur arrivée en gare de Saint-Bento où 15.000 personnes étaient venues les applaudir et leur témoigner leur sympathie.

L'équipe de France laissa au Portugal la meilleure impression, tant au point de vue technique qu'au point de vue social. Sur le terrain, nos joueurs firent preuve d'une réelle valeur qui fut une surprise pour le public Portugais. Deux buts sur coup franc furent marqués contre nous, tandis que Maschinot manqua un but tout fait, et que Dubus, touché après dix minutes de jeu, ne put tenir qu'imparfaitement son rôle de réalisateur. Le match nul, 2 à 2, aurait mieux exprimé la physionomie de la partie. Villaplane fut le meilleur joueur sur le terrain. Sont également à citer parmi les meilleurs: Lozes, Liberati, L. Laurent, Chardar, Anatol, Cazal.

Les équipes étaient composées comme suit :

France. — Lozes; Anatol, Chardar; Cazal, Gauteroux, Villaplane; Liberati, L. Laurent, Dubus, Maschinot, Korb.

Portugal. — Roquete; Alves, Martucho; Figuerido, Silva Marques, Rodrigues; Mendes, Waldemar, Mesquita, Pepe, Soares, Luis.

Arbitre : M. Langenus, de l'Union Royale Belge.

France-Suisse. — 23 Mars 1930, au Stade de Colombes.

C'est sous une pluie battante, et sur un terrain détrempé et transformé en patinoire que nos joueurs rencontrèrent une équipe remaniée dans laquelle nos amis de la Suisse avaient incorporé quelques jeunes joueurs.

Quoiqu'ayant dominé nettement pendant une bonne partie de la première mi-temps, nos équipiers ne purent conclure. Ce fut au contraire les Suisses, par l'entremise de Lehmann qui, d'abord d'un coup de tête et ensuite sur erreur de Chardar, porta l'avance à 2 points contre nous.

Cheuva, sur passe de Korb et Anatol sur coup franc à 40 mètres, égalisèrent avant le repos.

La seconde mi-temps fut plus égale et ce furent cependant nos joueurs qui prirent l'avantage par Liberati sur passe de Korb — Pasche, le gardien de but de l'équipe suisse, dans une forme éblouissante ne nous permit pas d'augmenter notre avance.

Sur faute de tactique de nos arrières, Lehmann reprenant une passe de Stelzer passa judicieusement à Roomberg qui égalisa.

France. — Lozes; Anatol, Chardar; Cazal, Villaplane, Pavillard; Liberati, Cheuva, Nicolas, Maschinot, Korb.

Suisse. — Pasche; Weiler I, Ramseyer, de Lavallaz, Spiller, Regamey; Stelzer, Beaumester, Romberg, Lehmann, Grimm.
Arbitre : M. Rouss, de la F. A.

France-Belgique. — Pour la 23e fois, depuis 1904, les équipes sélectionnées des deux puissances amies, se rencontraient le 13 Avril 1930, au Stade de Colombes. Joué devant un nombreux public, ce match eut pour nos couleurs un résultat aussi décevant qu'inattendu. Plusieurs de nos joueurs se trouvant dans de très mauvaises conditions physiques furent totalement inefficaces. Notre gardien de but notamment fut incapable de faire face aux attaques réitérées des avant belges qui, à la mi-temps, avaient percé 5 fois notre défense.

Toutefois, la seconde partie du match fut plus égale, un but étant marqué par chaque équipe. Ce match malheureux se termina sur le score de 6 à 1 en faveur de nos adversaires.

France. — Lozes; Anatol, Capelle; Pavillard, Banide, Villaplane; Liberati, Cheuva, Dubus, L. Laurent, Korb.

Belgique. — Badjou; Nouwens, Hooydonckx; P. Braine, Van Helme, Declercq; Versyp, Woorhoof, Van der Bouwhede, Adams, Bastin.
Arbitre : M. Ruoff, de l'Association Suisse.

France-Tchécoslovaquie. — 11 Maï 1930, au Stade de Colombes.

C'est avec une équipe remaniée et dans laquelle quelques joueurs nouveaux ont été incorporés que nous nous présentons devant la formation tchécoslovaque dont la réputation est bien faite pour nous laisser quelque appréhension sur le résultat final.

L'équipe de France, qui a été réunie quelques jours avant le match en grande banlieue et qui a profité de ce séjour pour améliorer sa condition, fera peu à peu disparaître ces appréhensions et bientôt c'est la confiance qui règne parmi la foule.

L'honneur de la marque revient cependant à nos adversaires sur passe malheureuse de Jean Laurent à Thépot, ce dernier ne pouvant intervenir à temps.

Dix minutes après, Silvy portait à deux buts l'avance des Tchécoslovaques.

Loin de se décourager, notre équipe donne à fond, et voit bientôt son ardeur récompensée par Korb sur penalty et par Delfour qui égalise sur une belle action de toute la ligne d'avants. A la mi-temps, 2 à 2.

Dans la seconde mi-temps, la France prend nettement l'avantage mais ne peut conclure, toutes les attaques échouant sur Planicka. Une réaction tchèque permet à Junek de marquer le but vainqueur.

France. — Thépot; Anatol, Capelle; Laurent, Banide, Delmer; Kauffmann, Pavillard, Pinel, Delfour, Korb.

Tchécoslovaquie. — Planicka; Burger et Hojer; Vodicka, Carvan, Simpersky; Junck, Svoboda, Silmy, Puc, Sokolar.
Arbitre : M. Langenus, de l'Union Royale Belge.

FRANCE-ECOSSE. — 18 Mai 1930, au Stade de Colombes.

Cette rencontre, la première, entre la sélection française et la sélection écossaise, avait attiré la grande foule à Colombes. Les nombreux spectateurs n'eurent pas à regretter leur déplacement. La belle équipe française réitéra son exhibition du dimanche précédent et devant des adversaires qui peuvent être à juste titre, classés parmi les maîtres du football, elle fut à la hauteur de sa tâche.

La supériorité écossaise résidait surtout dans l'art de contrôler la balle et la manière de se placer. Cette supériorité se traduisit par 2 buts.

Au repos la marque n'était que d'un but en faveur des visiteurs.

Plusieurs attaques de nos avants furent inquiétantes pour le goal adverse, mais le manque de sang-froid et de pondération de nos joueurs ne leur permit pas de conclure.

Le résultat de ce match est des plus honorables pour nos couleurs, grâce à l'excellence de la défense française dont les trois éléments se montrèrent sous leur plus brillant jour.

France : Thépot; Anatol, Capelle; Laurent, Banide, Chantrel; Kauffmann, Pavillard, Pinel, Delfour, Korb.

Ecosse : Thomson; Nelson, Crapnell; Wilson, Walker, Hill; Jackson, Cheyne, Gallacher, Stevenson, Connor.

Arbitre : M. Van Praag, de l'Union Royale Belge.

BELGIQUE-FRANCE. — 25 mai, à Liège.

Si le résultat obtenu par nos amis Belges le 13 avril à Colombes, ne pouvait nous donner comme favoris, nos joueurs avaient une revanche à prendre. Ils n'en ont pas manqué l'occasion et leur victoire fut des plus régulières.

Notre team était cependant handicapé par l'absence d'Anatol, que Mattler ne fit pas oublier.

L'avantage fut aux Belges en première mi-temps et cet avantage se traduisit par un but, mais Pinel égalisa avant le repos.

En seconde mi-temps notre équipe domina. Sur un phase de jeu magnifique Langiller passe en retrait à Pinel qui botte hors de portée de Debie. Une réaction belge se heurte à notre défense qui est plus assurée, et la victoire est acquise.

France. : Thepot; Mattler, Capelle; Laurent, Delmer, Chantrel; Kauffmann, Pavillard, Pinel, Delfour, Langiller.

Belgique : Debie; Nouwens, Hoydonckx; P. Braine, Van Lalme, Moeschel; Versyp, Voorhoof, Van der Bawhede, Adams, Bastin.

Arbitre : M. Ekberg, de la Fédération Suédoise.

1930-1931

FRANCE-MEXIQUE. — 13 juillet 1930 à Montevideo.

Premier match joué par l'Equipe de France au cours de son voyage en Amérique du Sud pour participer à la Coupe du Monde.

Cette rencontre fut l'occasion d'une victoire pour nos couleurs.

Notre équipe marqua en première mi-temps par Langiller, Laurent et Maschinot.

En seconde mi-temps Maschinot ajoute un quatrième point, tandis que Carreno sauvait l'honneur pour le Mexique.

Résultat : France 4, Mexique 1.

France : Thepot, Mattler, Capelle, Villaplane, Pinel, Chantrel, Liberati, Delfour, Maschinot, L. Laurent, Langiller.

Mexique : Bonfiglio, Guterriez, M. Rosas, F. Rosas, Amezcuo, Perez, Carreno, Mejia, Ruiz, Lopez.

Arbitre : M. Domingo Lombardi.

France-Argentine. — 15 juillet 1930 à Montevideo.

Une des rencontres les plus émouvantes de la Coupe du Monde. Contrairement aux prévisions, l'équipe de France tint tête aux merveilleux joueurs Argentins et surpassa en seconde mi-temps sa performance de la première partie du jeu.

Les Argentins acquirent leur victoire grâce à leur plus grande technique et à leur envergure tandis que l'enthousiasme débordant des Français les plaça sur un terrain où la victoire leur était accessible.

Le seul but de la partie fut marqué par Monti à la 81e minute de jeu.

Résultat : Argentine 1, France 0.

France : Thépot, Mattler, Capelle, Villaplane, Pinel, Chantrel, Liberati, Delfour, Maschinot, Laurent, Langiller.

Argentine : Bossco, Della Torre, Muttis, Suarez, Monti, J. Evaristo, Perinetti, Varallo, Ferreyra, Cherro, M. Evaristo.

Arbitre : M. Almeida Rego.

France-Chili. — 19 juillet 1930, à Montevideo.

Pour son troisième match de la Coupe du Monde, l'équipe de France est opposée à l'équipe du Chili.

Après le résultat obtenu contre l'Argentine nos joueurs partaient favoris. Cependant et malgré une bonne partie fournie par Pinel nos avants ne parvinrent pas à coordonner leurs actions. Le seul but fut marqué par l'inter gauche chilien Subiabre.

Thépot fut l'homme du jour, fournit un merveilleux match et fut le plus remarqué des 22 joueurs.

A la mi-temps : 0 à 0.

Résultat : Chili 1, France 0.

France : Thépot, Mattler, Capelle, Chantrel, Pinel, Villaplane, Liberati, Delfour, Maschinot, L. Laurent, Langiller.

Chili : Cortes, Chaparro, Morales, A. Torres, Soavedra, C. Torres, Ojeda, Subiabre, Villalobos, Vidal,, Schenerberger.

Arbitre : M. Anibal Tejada.

France-Belgique. — 7 décembre, à Paris.

C'est par un match nul que se termina la première rencontre internationale de la saison 1930-31 qui mettait en présence les équipes représentatives de Belgique et de France au Stade Vélodrome Buffalo.

De tous les joueurs français, seul Marc ne justifia pas sa sélection, Chantrel semble à court de forme; les autres firent un match très raisonnable. Le plus transcendant fut notre gardien de but Thépot. Parmi les joueurs belges, Nouwens, Hoydonckers et Versyp donnèrent toute la mesure.

A la mi-temps les équipes étaient à égalité : 1 à 1.

La partie se termina sur un match nul, chaque équipe ayant marqué deux fois.

France : Thépot, Mattler, Chardar, Finot, Delmer, Chantrel, Liberati, Delfour, Pinel, Pavillard, Marc.

Belgique : Badjou, Nouwens, Hoydoncker, Mertens, Hellemans, Braine, Versyp, Woorhoff, Van der Bonhewede, Van Beeck, Bastin.

Arbitre : M. Mercet, de l'Association Suisse.

Italie-France. — 25 janvier, à Bologne.

L'équipe de France affrontait à Bologne le onze italien dont la réputation ne faisait aucun doute pour quiconque. La physionomie de la partie fut entièrement défavorable à nos couleurs. A la mi-temps l'Italie menait par 3 à 0. La seconde partie fut la répétition de la première, nos adversaires ajoutant encore 2 buts à leur actif.

Résultat : Italie 5, France 0.

Italie : Combi, Rosetti, Calligaris, Ferraris, Bernardini, Pitto, Cattanco, Cesarini, Meazzo, Ferrari, Orsi.

France : Thépot, Mattler, Capelle, Finot, Delmer, Chantrel, Liberati, Delfour, Alcazar, Pavillard, Korb.

France-Tchécoslovaquie. — 15 février, à Paris.

Cette rencontre au cours de laquelle notre équipe fit montre de réelles qualités, fut cependant l'occasion d'une victoire pour nos adversaires. Fatt probablement sans précédent dans une rencontre internationale, les trois buts acquis furent marqués sur coup de pied de réparation. Le premier sur faute de Mattler alors que Thépot, bien placé, devait annihiler l'attaque des Tchèques. Le second en notre faveur, Durand ayant été fauché par Kurger devant les buts adverses, et enfin, le troisième en faveur des visiteurs sur main malheureuse et inutile de Finot.

A la mi-temps : 1 à 1.

Résultat : Tchécoslovaquie 2, France 1.

France : Thépot, Mattler, Anatol, Finot, Delmer, Diagne, Durand, Delfour, Nicolas, Pavillard, Langiller.

Tchécoslovaquie : Planicke, Burger, Novak, Vodicho, Kada, Tierpeck, Junek, Soltys, Svoboda, Selny, Sokolar.

Arbitre : M. Langenus, de l'Union Royale Belge.

France-Allemagne. — 15 mars, à Paris.

Ce match qui pendant plusieurs mois d'avance avait fait l'objet de toutes les conversations, fut sans conteste le plus grand event sportif qui eut jamais lieu en France.

Au Stade de Colombes, pas une seule place qui ne fut occupée et plus de 10.000 personnes devant se contenter d'écouter de l'extérieur les clameurs de la foule, que la patience et la chance avaient favorisée d'une place.

15.000 Allemands avaient fait le déplacement, avec la conviction d'assister à une belle démonstration de football qui, de l'avis de tous, devait être suivie de la victoire de l'Allemagne.

Il n'en fut cependant pas ainsi, et le cran, l'ardeur, la rapidité et

le travail destructif de nos joueurs, eurent raison de la technique des footballeurs allemands qui furent les plus précis.

Le seul but acquis fut marqué par Munzenberg contre son camp à la suite d'une action particulièrement menaçante de notre ligne d'avant qui avait mis en grand danger les buts allemands.

Du côté français Laurent, blessé, fut remplacé par Korb, et dans l'équipe allemande Welker remplaça L. Hoffman pour la même raison.

A la mi-temps : 1 à 0 en faveur de nos couleurs.

Résultat : France 1, Allemagne 0.

France : Thépot, Anatol, Mattler, Hornus, Kancser, Finot, Langillier, Laurent et Korb, Rohlion, Delfour, Monsallier.

Allemagne : Kress, Schutz, Weber, Munzenberg, Leinberger, Knoepfle, Bergmayer, Haringer, Hergert, R. Hoffmann, L. Hoffmann et Welker.

Arbitre : M. Crewe, de la F. A.

FRANCE-ANGLETERRE. — 13 mai 1931, à Paris.

Match mémorable qui marqua la victoire de l'équipe de France sur l'Equipe Nationale Anglaise et qui fut suivi au Stade de Colombes par une foule innombrable.

Une seule fois, il y a 10 ans, à Pershing, nos joueurs avaient acquis une victoire sur l'équipe de nos amis d'Outre-Manche.

Le France-Angleterre 1931 marquera dans les annales de la F.F.F.A. par son succès, la merveilleuse et courageuse exhibition de nos tricolores.

L'équipe anglaise était de toute première force. Elle fut néanmoins battue grâce à la rapidité de nos avants, le courage de nos demis et la sûreté de nos lignes arrières.

A la mi-temps : 3 à 1, les buts ayant été marqués par Crooks pour l'Angleterre, L. Laurent, Mercier et Langillier pour la France.

Seconde mi-temps : 2 à 1, par Waring pour les Anglais, Delfour et Mercier pour la France.

Résultat : France 5, Angleterre 2.

France : Thépot, Cappelle, Mattler, Hornus, Kaucsar, Finot, Langillier, L. Laurent, Mercier, Delfour, Liberati.

Angleterre : Turner, Cooper, Blenkinsop, Strange, Graham, Tate, Crooks, Stevenson, Waring, Burgess, Houghton.

Arbitre : M. Langenus, de l'Union Royale Belge.

1931-32

FRANCE-HOLLANDE. — 29 novembre 1931, à Paris. La première sortie de l'équipe de France fut l'objet d'une défaite de nos représentants. Défaite honorable cependant. Le premier but fut acquis par Mercier, sur passe de L. Laurent, à la sixième minute du jeu. Les Hollandais égalisent par Lagendael. Une défaillance de notre défense et aussi la malchance de Thépot permet aux visiteurs de marquer trois buts en cinq minutes. La mi-temps survient sur le score de 4 à 1. La seconde mi-temps voit un splendide rétablissement de notre équipe qui marque deux fois par Veinante. Dans le dernier quart d'heure,

la France domine franchement sans toutefois parvenir à égaliser. 25.000 spectateurs assistaient à cette rencontre.

Résultat : Hollande 4; France 3.

FRANCE. — Thépot, Mattler, Chardar, Finot, Kauscar, Hornus, Kauffmann, Veinante, Mercier, L. Laurent, Langillier.

HOLLANDE. — Van der Meulen, Wober, Van Run, J. Pauwe, Anderiesen, Van hol, Wells, Adam, Lagendaal, Mol, Van Nellen.

Arbitre : M. Ruoff, de l'Association Suisse.

FRANCE-SUISSE. — Le 20 mars 1932, à Berne. Les excellents résultats toujours obtenus par l'équipe nationale suisse jouant « *at home* » faisaient craindre pour notre équipe un mauvais résultat. Quoique s'adaptant difficilement au terrain en très mauvais état par suite du dégel, nos représentants parvinrent cependant à arracher le match nul. Liberati eut l'honneur du premier but sur service de Bardot. Trello, sur centre en retrait de Jaeck, égalise. Trello marque à nouveau sur coup franc shooté très fort, la balle glissant dans les mains de Thépot.

Sur service de Cottenier, L. Laurent passe à Veinante qui, par shoote fort en biais, égalise pour la France.

Un effort personnel de Langillier permet à Bardot de marquer le troisième but.

Une attaque désespérée des Suisses permet à Trello d'égaliser une fois de plus, trois minutes avant la fin.

Résultat : France 3; Suisse 3.

FRANCE. — Thépot, Anatol, Chardar, Cottenier, Kauscar, Scharwarth, Liberati, L. Laurent, Bardot, Veinante, Langillier.

SUISSE. — Séchehaye, Menelli, Weiler, Hintermava, Imhof, Gilardoni, Tschirren, Trello Abegglen, Frigerio, Xam, Ableggen, Jack.

Arbitre : M. Rouss, de la F. A.

FRANCE-ITALIE. — 10 avril 1932, à Paris. C'est devant plus de 40.000 spectateurs qu'eut lieu cette passionnante rencontre au cours de laquelle le record de la recette fut battu.

L'équipe de France fournit en première mi-temps une magnifique exhibition et eut l'honneur de marquer le premier but, par Liberati, servi en avant par Jean Laurent consécutivement à une action de Langillier. Magnozzi égalise trois minutes avant le repos. Au deuxième temps, nos représentants à bout de souffle ne purent qu'opposer une honorable résistance à leurs adversaires qui obtinrent le but vainqueur par Constantino.

Résultat : Italie 2; France 1.

FRANCE. — Tassin, Anatol, Chardar, Scharwath, Kaucsar, J. Laurent, Liberati, Delfour, Bardot, L. Laurent, Langillier.

ITALIE. — Combi, Rosetta, Allemandi, Ferraris, Bertolini, Pitto, Constantino, Bauchero, Schiavo, Magnozzi, Orsi.

Arbitre : M. Mercet, de l'Association Suisse.

BELGIQUE-FRANCE. — Le 1er mai 1932, à Bruxelles. Devant nos adversaires Belges, l'équipe de France fournit une exhibition malheureuse qui lui valut une défaite imposante. Elle ne donna jamais

l'impression d'avoir la partie en mains. L'on peut dire que c'est à l'image de l'ardeur et de la coutumière volonté des joueurs français, que les Belges forcèrent la victoire.

Résultat : Belgique 5; France 2.

FRANCE. — Tassin, Anatol, Chardar, Scharwath, Kaucsar, J. Laurent, Liberati, Veinante, Cesember, Pavillard, Langillier.

Arbitre : M. Retchury, de la Fédération Autrichienne.

FRANCE-ECOSSE. — Le 8 mai 1932, à Paris. Le dernier match international de la saison fut satisfaisant pour nos couleurs. Première mi-temps magnifique de nos adversaires écossais qui, par l'entremise de leur « *goal-getter* » Dewar, enregistrent trois buts, marqués à la 14e, 27e et 38e minute de jeu, malgré trois plongeons désespérés de Thépot. En seconde mi-temps nos joueurs eurent le plus souvent l'avantage, qui ne se traduisit pourtant que par un seul but, marqué de façon irrésistible par Langillier, sur penalty.

Résultat : Ecosse 3; France 1.

FRANCE. — Thépot, Anatol, Chardar, Scharwath, Kaucsar, J. Laurent, Liberati, Alcazar, Mercier, Gérard, Langillier.

ECOSSE. — J.-D. Harkness J. Crapnel, J. Nybloe, A. Massie, R. Gillespie, J. Miller, J. Crawford, A. Thomson, N. Dewar, R. Macphail, A.-S. Morton.

Arbitre. — M. Carraro, de la Fédération Italienne.

FRANCE-YOUGOSLAVIE. — Le 5 juin 1932, à Belgrade. Quoique se ressentant encore des fatigues d'un long et pénible voyage l'équipe de France réalise un beau match contre l'équipe yougoslave jouant chez elle. Le premier but fut l'apanage d'Alcazar, sur un merveilleux shoot, à 20 mètres. La Yougoslavie égalisa par Glichovitch avant la mi-temps. Après la reprise, le jeu fut très équilibré et c'est, sur un cafouillage devant les buts de Tassin que le même Glichovitch marqua le but vainqueur.

Résultat : Yougoslavie 2; France 1.

FRANCE. — Tassin et Chaisaz, Chardar, Mairesse, Scharwath, Kaucsar, J. Laurent, Liberati, Delannoy, Rohlion, Alcazar, Korb.

YOUGOSLAVIE. — Spasitih, Zagorac, Tohitch, Arsenijewitch, Premerl, Marousie, Tirmanitch, Glichovitch, Milochevitch, Gilec, Zetchevitch.

Arbitre : M. Cejnar, de la Fédération Tchécoslovaque.

FRANCE-BULGARIE. — Le 9 juin 1932, à Sofia. — A Sofia, l'équipe de France se racheta largement de la défaite de justesse subie à Belgrade quatre jours avant. Un orage de longue durée, accompagné de fortes pluies avait transformé le terrain en un véritable marécage. Nos joueurs s'y montrèrent cependant très à l'aise et en moins d'une demi-heure marquèrent quatre buts. Cesember, notamment, se montrant d'une rare efficacité. La seconde mi-temps fut différente. La pluie redoublant, Tassin hors de combat et Alcazar blessé. Nos joueurs tinrent cependant jusqu'au bout réussissant un nouveau but, tandis que leurs adversaires marquaient trois fois.

Résultat : France 5; Bulgarie 3.

FRANCE. — Tassin et Chaisaz, Chardar, Houyvet, Scharwath, Kaucsar, J. Laurent, Liberati, Rodriguez, Cesember, Alcazar, Korb.

Bulgarie. — Dermonsicy, Gortcheff, Michtaloff, Gabrovsky, Baichoucheff, Minkovsky, Angheloff, Stoyanoff, Lazanoff, Pechoff, Pantcheff.

Arbitre : M. Fabris, de la Fédération Yougoslave.

France-Roumanie. — Le 12 juin, à Bucarest. Un fâcheux incident de route rendit des plus pénibles le voyage de nos représentants de Sofia à Bucarest, et c'est dans un très mauvais état physique que nos joueurs se présentèrent sur le terrain. En moins d'un quart d'heure nos adversaires avaient trois points d'avance. C'était le désastre en perspective. Il n'est fut heureusement rien et notre équipe se reprenant fit désormais jeu égal; la mi-temps survenant sur le score de 3 à 0. Pendant la seconde mi-temps, les équipes réussirent chacune trois buts.

Résultat : Roumanie 6; France 3.

France. — Tassin, Chardar, Mairesse, Scharwath, Kaucsar, J. Laurent, Liberati, Rodriguez, Rohlion, Cesember, Alcazar, Korb.

Roumanie. — Czinczer, Burger, Albu, Hrehus, Steinbach, Rafinsky, Glantzmann, Schwartz, Wetzer, Bodola, Cocsis.

Arbitre : M. Ivanitch, de la Fédération Hongroise.

1932-1933

France-Autriche. — Le 12 février 1933 à Paris.

Depuis 1925 l'équipe d'Autriche ne nous avait pas rendu visite. Elle arrivait cette, fois, précédée d'une réputation, bien justifiée ainsi que purent s'en rendre compte les 40.000 spectateurs qui s'étaient rendus au Parc des Princes. Nos représentants tinrent tête pendant une heure à leurs redoutables adversaires, mais durent finalement s'incliner devant la science du onze d'Autriche qui s'assura la victoire par 4 buts (Sindelar, Zischek, Wesselik et Vogl) à rien.

A la mi-temps : 0 à 0.

Résultat : Autriche 4, France 0.

France : Defossé, Van Dooren, Mairesse, Chantrel, Kaucsar, Delfour, Kauffman, Gerard, Nicolas, Rio, Mercier, Langillier.

Autriche : Hiden, Rainer, Sesta, Nausch, Smistek, Gall, Zischek, Wesselik, Sindelar, Schal, Vogl.

Arbitre : M. Langenus, de l'Union Royale Belge.

France B-Luxembourg. — Le 12 février 1933 à Lyon.

Bon début de l'équipe de France qui domine et réussit à conclure à la 5e minute par Guimbard sur centre d'Illiet. Ce premier succès est bientôt suivi d'un second but par Verriest sur penalty. Peu à peu cependant l'équipe adverse s'organise et par Kremer obtient un premier but. Bessero se fait applaudir, tandis que nos demis fléchissent, et les Luxembourgeois réussissent un nouveau point par Kreuser. La fin arrive sur le résultat nul deux à deux.

A la mi-temps : France 2, Luxembourg 1.

Résultat : France 2, Luxembourg 2.

France : Bessero, Dhults, Hummel, Haiter, Verriest, Schillermann, Illiet, Plovié, Guimbard, Borlemann, Lherminé.

Luxembourg : Jaeger, Remy, Reiners, Fisher, Kieffer, Feller, Logelin, Pommerts, Kremer, Beeker, Walthener.
Arbitre : M. Vurvich de l'Association Suisse.

ALLEMAGNE-FRANCE. — Le 19 mars 1933 à Berlin.

L'équipe de France se présentait à Grunewald devant le team allemand, grand favori de la rencontre. Ce furent néanmoins nos représentants qui attaquèrent, dominant nettement, cependant que Van Dooren blessé dut céder sa place à Mattler. Rio réussit le premier but passe de Nicolas, erreur de Chantrel et Chardar, permit à Rohr d'égaliser. Dès lors nos adversaires mettent notre défense en péril, et Rohr marque un second but 30 secondes avant la mi-temps. A la reprise les équipes font jeu égal et ce n'est qu'à la 20e minute que Lachner réussira à augmenter l'avance de nos hôtes. Nos représentants sentant le danger, repartent à l'attaque et par deux fois (36e et 38e minutes) Gérard trompera Jacob, réussissant le match nul.
A la mi-temps : Allemagne 2, France 1.
Résultat : Allemagne 3, France 3.

France : Defossé, Van Dooren, Chardar, Mattler, Chantrel, Kaucsar, Delfour, Libérati, Gérard, Nicolas, Rio, Langillier.

Allemagne : Jacob, Haringer, Wendl, Gramlick, Hergert, Mantel, Fischer, Lachner, Rohr, Lindner, Hoffmann, Hobiers i.
Arbitre : M. T. Crew.

FRANCE-BELGIQUE. — Le 26 mars 1933 à Paris.

La rencontre annuelle des équipes de Belgique et de France avait attiré à Colombes, une grande foule, venue surtout pour admirer l'équipe de France dans la course au succès qu'elle avait commencé le dimanche précédent contre l'Allemagne. Une victoire vint couronner les efforts de nos vaillants représentants qui eurent raison de leurs avdersaires par trois buts à zéro. Rio marque en première mi-temps et Langillier et Nicolas en seconde mi-temps. Cette victoire, grande cause de satisfaction, remportée par une équipe jeune et très ardente fut d'un heureux présage pour les rencontres figurant encore au Calendrier International de notre Fédération.
A la mi-temps : France, 1, Belgique 0.
Résultat : France 3, Belgique 0.

France : Defossé, Cottenier, Mattler, Poirier, Kaucsar, Delfour, Mercier, Gérard, Nicolas, Rio, Langillier.

Belgique : Van den Bergh, Braet, Dedeken, Hoydonckx, Van Ingelgheim, Hellemans, Klaesseus, Versyp, Voorhoof, Desmet, F. Van den Eynde, S. Van den Eynde.
Arbitre : M. S.-F. Rous.

FRANCE-ESPAGNE. — Le 23 avril 1933 à Paris.
40.000 spectateurs s'étaient rendus au Parc des Princes pour assister au choc des deux « onzes » représentatifs de France et d'Es-

pagne. Quatre fois déjà les équipes s'étaient rencontrées et quatre défaites figuraient au Palmarès. L'équipe de France auréolée de ses précédents succès, inquiétait cependant les Espagnols. Nos onze équipiers, se sentant les coudes, dévoués à la tache commune et avec un grand esprit de solidarité, réussirent, ce que l'on n'osait espérer, et remportèrent la victoire par 1 but à zéro. Nicolas en fut l'auteur au cours de la première mi-temps. En seconde mi-temps notre équipe conduisit la rencontre à la façon d'une équipe victorieuse et mérita le succès qu'elle avait arrachée avant le repos.

A la mi-temps : France 1, Espagne 0.

Résultat : France 1, Espagne 0.

France : Defossé, Van Dooren, Cottenier, Mattler, Diagne, Kaucsar, Verriest, Delfour, Mercier, Gérard, Nicolas, Rio, Langillier.

Espagne : Zamora, Cirfaco, Quineoces, Cilaurren, Ayestaran, Marculeta, Prat, Regueiro, Elicegui, Gale, Goiburu, Bosch.

Arbitre : M. Bangerter de l'Association Suisse.

FRANCE-PAYS DE GALLES. — Le 25 mai 1933 à Paris.

Pour la première fois, les Gallois étaient nos invités. Les succès qu'ils venaient d'obtenir devant les redoutables Footballers d'Ecosse et d'Angleterre, faisaient d'eux les favoris de la rencontre. L'espoir régnait cependant dans le camp Français, dont l'équipe avait été quelque peu modifiée et rajeunie. Les Champions Britanniques donnèrent une superbe démonstration du Football. Mené à allure modérée leur jeu se heurta à la vitesse des nôtres qui durent s'employer pour réussir à ne pas voir figurer une défaite au palmarès de la saison. C'est sur le score de 1 à 1 que se termina cette superbe rencontre. Griffith marqua pour le Pays de Galles, tandis que Nicolas égalisait pour la France, sur passe de Langillier.

A la mi-temps : Galles 0, France 0.

Résultat : Galles 1, France 1.

France : Defossé, Van Dooren, Mattler, Delmer, Verriest, Delfour, Polge, Lietaer, Nicolas, Rio, Langillier.

Pays de Galles : W.-R. John, R. John, Lawrence, Murphy, Griffith, C. Jones, T. Jones, L. Jones, Bamford, Robbins, Warren.

Arbitre : M. Van Prag de l'Union Royale Belge.

FRANCE-TCHECOSLOVAQUIE. — Le 10 juin 1933 à Prague.

Déplacement dangereux s'il en fut. Affronter l'équipe de Tchecoslovaquie sur son terrain était en effet très audacieux, d'autant plus que nos joueurs en cette période, étaient fatigués par une saison très chargée. De plus notre team était handicapé par l'absence de quelques titulaires et notamment parmi ceux-ci il fallait enregistrer Langillier et Nicolas. Il fit néanmoins bonne contenance et parvint à la mi-temps avec une marque d'un but à zéro en faveur des tchèques (Silny). La seconde mi-temps fut toute à l'avantage de nos adversaires qui réalisèrent par l'entremise de Juneck, Svoboda et Nejeldy. Les nôtres ne parvenant pas à sauver l'honneur.

A la mi-temps : Tchécoslovaquie 1, France 0.

Résultat : Tchécoslovaquie 4, France 0.

France : Defossé, Rolhion, Mattler, Delmer, Verriest, Delfour, Polge, Gerard, Veinante, Rio, Lhermine.

Tchécoslovaquie : Planika, Burger, Ctyroky, Kostalek, Cambal, Madelon, Junek, Hess, Svoboda, Nejeldy, Puc, Silny.

Arbitre : M. Rutkowski de la Fédération Polonaise.

Tableau d'Honneur des Joueurs

ayant porté au moins 3 fois les couleurs du C. F. I. *ou de la* F. F. F. A.

(comprenant la saison 1932-1933.)

(Tout international a droit à une carte d'identité lui donnant accès aux matches internationaux)

J. Devaquez (Olymp. Paris, Olymp. Marseille)	41 fois
P. Nicolas (Red Star C, Red Star O, Amiens A. C.)	35 —
R. Dubly (R. C. Roubaix)	31 —
Villaplane, (F. C. Cette, S. C. Nîmes, R. C. F.)	25 —
F. Hugues (Red Star C., S. R. U. C., F. C. Lyon)	24 —
Langiller (C. A. P., Ex. A. C.)	24 —
Ph. Bonnardel G. C., Red Star C., U. S. Quevillaise)	23 —
Thépot (Armoricaine, F. E. C. L., R. S.)	23 —
Delfour (S. F., R. C. F.)	22 —
P. Chayriguès (Red Star C.)	21 —
V. Wallet (Amiens A. C.)	21 —
M. Domergue (C. A. S. G., F. C. Cette, S C Nîmes, R. S. O.)	20 —
Ducret (E. D. L., Olymp. Lillois)	20 —
H. Bard (R. C., A. P.)	18 —
M. Cottenet (Raincy S.. Olymp., A. S. Cannes)	18 —
L. Gamblin (R. S. C.)	17 —
Anatol (R. C. F.)	15 —
J. Boyer, (C.A.S.G., V.G.A.M., S.C.Choisy, Olymp. Marseille	15 —
Dauphin (Stade Français)	15 —
Liberati (Amiens A. C.)	15 —
Lieb (F. C. Bischwiller, F. C. Lyon), F. C. Mulhouse)	15 —
Mattler (F. C. Sochaux)	14 —
Pavillard (S. F.)	14 —
Chantrel (R. S., C. A. S. G.)	15 —
Chardar (F. C. Sète)	13 —
Gallay (Olymp. Marseille)	13 —
Mesnier (F. C. P., C. A. P.)	13 —
Barreau (F. E. C. L.)	12 —
Hanot (U. S. Tourcoing, A. S. F.)	12 —
Canthelou (F. C. Rouen)	11 —
Delmer (Anciens Ae. Excelsior A. C.)	11 —
Gravier (C. A. P., F. C. Cette)	11 —
Kaucsar (S. O. M.)	11 —
Maës (R. C. G.)	11 —

J. Rigal (A. F. G. C.)	11	—
Korb (F. C. M.)	10	—
Capelle (R. C. F.)	9	—
Darques (Olymp.)	9	—
E. Devic (C. A. P., R. S. C., R. C. F.)	9	—
L. Laurent (F. C. Sochaux)	9	—
J. Laurent (F. C. Sochaux)	9	—
Royet (U. S. P.)	9	—
Barmann (R. C. F., C. A. S. G.)	8	—
Crut (O. M.)	8	—
Jourde (C. A. V., C. S. A.)	8	—
Moigneu (U. S. T.)	8	—
Vanco (C. A. P., R. C. Roubaix)	8	—
Veinante (R. C. F.)	8	—
Wild (S. F.)	8	—
Allemane (R. C. F.)	7	—
Bigué (C. A. P.)	7	—
Jourda (C. A. Vitry, F. C. F.. F. C. Cette)	7	—
Pinel (R. S. O.)	7	—
Scharwath (A. S. S.)	7	—
Triboulet (F. E. C. L., R. C. F.)	7	—
Vascout (C. A. Vitry)	7	—
Accard (H. A. C., H. S.)	6	—
Banide (A. S. S., F. C. M.)	6	—
Bardot (A. S. Cannes)	6	—
Batmale (C F., S. R. U. C.)	6	—
Billot (F. C. P., C. A. P.)	6	—
Brouzes (C. A. S. G., R. S.)	6	—
Canelle (C. F.)	6	—
Dedieu (S. C. Nîmes, S. O. M.)	6	—
Defosse (O. L.)	6	—
Finot (C. A. P.)	6	—
François (R. C. Roubaix)	6	—
Kauffmann (F. C. M.)	6	—
Lesur (U. S. Tourcoing)	6	—
Mercier (C. F.)	6	—
Olivier (E. D. L.)	6	—
Ris (F. C. Rouen)	6	—
Sollier (C. A. V.)	6	—
Verlet (F. C. P., C. A. P.)	6	—
Viallemonteil (C. A. V.)	6	—
Alcazar (O. M.)	5	—
Bellocq (E. D. L.)	5	—
Bertrand (C. F.)	5	—
Gerard (S. O. M.)	5	—
Coulon (C. A. P.)	5	—
Gross (R. S. Strasbourg)	5	—
Cypres (S. C. P.)	5	—
Mistral (R. S., Olymp.)	5	—
Mony P. (U. S. B., C. A. S. G.)	5	—
Mouton (E. D. L.)	5	—
Nicolas (F. C. Rouen)	5	—
Parsys (U. S. T.)	5	—
Sergent (Saint-Raphaël, R. C. F.)	5	—
Sotiault (Saint-Thomas, Le Havre)	5	—

Tassin (R. C. F.)	5 —
Tessier (A. S. B. C.)	5 —
Baton (O. L.)	4 —
Cazal (F. C. Sète)	4 —
Cheuva (O. L.)	4 —
Delmer (A. A. C.)	4 —
Filez (U. S. T.)	4 —
Gindrat (R. S.)	4 —
Henric (F. C. Sète)	4 —
Huot (C. A. V., Olk Ales)	4 —
Isbecque (R. C. Roubaix)	4 —
Joyaut (R. S.)	4 —
Mathaux (U. S. B.)	4 —
Mairesse (R. S. O.)	4 —
Renier (H. A. C.)	4 —
Rollet (F. E. C. L.)	4 —
Sartorius (R. C. Roubaix)	4 —
Vandooren (O. L.)	4 —
Verbrugge (A. S. F., R. S.)	4 —
Baudier	3 —
Bonello (F. C. Blida)	3 —
Chandelier (O. L.)	3 —
Compeyrat (J. A. L.)	3 —
Cottenier (R. C. Roubaix)	3 —
Du Rhéart (C. F., R. S.)	3 —
Galey (F. C. Sète)	3 —
Garnier (C. F.)	3 —
Gastiger (F. F. C. L.)	3 —
Hornus (S. O. M.)	3 —
Lozes (F. C. Sochaux)	3 —
Maschinot (U. S. Belfort, F. C. Sochaux)	3 —
Mercier (E. D. L.)	3 —
Montagne (O. L.)	3 —
Nicolaï (U. S. C.)	3 —
Parachini (F. C. Sète)	3 —
Poulain (C. S. A.)	3 —
Rohlion (S. O. M.)	3 —
Romano (E. D. L.)	3 —
Secember (U. S. T.)	3 —
Segalen (S. F.)	3 —
Sentubery (C. F.)	3 —
Taisne (Amiens A. C.)	3 —
Verriest (R. C. Roubaix)	3 —
Wilkes (Havre Sports)	3 —

Tableau d'Honneur des Clubs

ayant fourni des Joueurs à l'Equipe nationale

(Il faut entendre ici le nombre de fois où des joueurs ont été sélectionnés dans chaque club, chacun d'entre eux ayant pu l'être plusieurs fois).

Red Star Club	185 —
Racing Club de France	100 —
C. A. de Paris	75 —
Racing Club de Roubaix	59 —
Olympique de Marseille	57 —
Amiens A. C.	53 —
F. C. Sète	51 —
Stade Français	47 —
Etoile des Deux-Lacs	44 —
F. S. Sochaux	41 —
U. S. Tourcoing	41 —
Olympique Lillois	40 —
C. A. Vitry	35 —
F. E. C. Levallois	32 —
Club Français	29 —
S. O. Montpellier	29 —
S. C. Nîmes	25 —
F. C. Mulhouse	24 —
F. C. Rouen	24 —
C. A. S. G.	23 —
A. S. Strasbourg	17 —
A. S. Cannes	15 —
Excelsior Athl. Club	15 —
A. F. Garennes-Colombes	13 —
F. C. Paris	13 —
U. S. Parisienne	13 —
Havre A. C.	13 —
F. C. Lyon	11 —
A. S. Bon-Conseil	9 —
A. S. Française	9 —
U. S. Boulogne	9 —
F. C. Bischwiller	7 —
C. S. Athlétique Paris	7 —
J. A. Levallois	6 —
F. C. Blida	5 —
S. R. U. C.	5 —
Havre Sports	5 —

Red Star Strasbourg	5	—
Gallia Club	5	—
U. S. Saint-Thomas, Le Havre	5	—
United S. C.	5	—
United S. C.	4	—
Saint Raphaëlois	3	—
S. C. Choisy	2	—
Raincy Sports	2	—
A. S. Alfortville	2	—
R. C. Calais	2	—
Olymp. Alais	2	—
J. A. O.	2	—
S. C. Bel-Abbès	2	—
St. Renais U. C.	2	—
R. C. Strasbourg	1	—
Philippeville	1	—
Gallia Cl. de Lunel	1	—
A. S. Brest	1	—
U. S. Saint-Servan	1	—
S. O. de l'Est	1	—
S. C. Abbeville	1	—
Championnet Sports	1	—
U. S. Belfort	1	—
C. A. Pierrefitte	1	—
C. A. Boulonnais	1	—
C. A. XIVe	1	—
Armoricaine de Brest	1	—
U. A. I.	1	—
O. G. C. Nice	1	—
R. C. Arras	1	—
U. S. Roubaisienne	1	—
U. S. Quevilly	1	—
V. G. A. M.	1	—
Hyères F. C.	1	—
S. C. Fives	1	—

TOURNOI TRIANGULAIRE

des armées britannique, belge et française

Son origine remonte à la grande guerre.

Alors que les Armées alliées, belge, britannique et française tenaient tête à la ruée allemande, des Sportifs eurent l'idée, pour maintenir intacts le moral et les conditions physiques des hommes et pour leur donner, en outre, une heureuse diversion, de provoquer des Matches de Football. Les meilleures équipes de chaque armée se rencontrèrent bientôt en joutes amicales, et cette popularité de notre jeu athlétique, non loin du front, contribua pour beaucoup à son extraordinaire diffusion d'après guerre.

Le premier match armée belge-armée française, joué en 1917, fut la première consécration du Football interallié. Grâce aux précieux encouragements de M. Bastin, consul général de Belgique, de S. M. Albert Ier, qui dota le match d'une magnifique coupe, et aussi de M. René Besnard, alors sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, les permissions furent accordées aux soldats belges et français et le match remporta un vif succès.

Sans réglementation spéciale, la rencontre franco-belge fut organisée les années suivantes par le C. F. I., en accord avec les autorités militaires belges et françaises.

On sait que le France-Belgique de 1919 fut le premier match international d'après-guerre : il se déroula à Bruxelles, sous les yeux d'officiers anglais chargés des sports, et notamment du colonel Kentish, secrétaire de l'Army F. A. Ces derniers furent séduits par le jeu de notre équipe, et le premier match entre les armées française et britannique fut conclu sur le champ.

Et les trois matches qui constituent le tournoi triangulaire ont lieu maintenant chaque année en conformité d'un règlement accepté par les trois pays alliés. Cette amitié des trois armées scellée par le sport semble indéfectible ; c'est en ces termes d'ailleurs que s'exprimèrent en 1922, à Wolwich, les généraux sportifs qui représentaient les armées belge, britannique et française.

La 3 F. A. est chargée par M. le Ministre de la Guerre de l'organisation du Tournoi, et elle s'en réjouit. Cette union entre le sport et l'armée ne peut être que profitable à l'une et à l'autre.

PALMARÈS

Année 1919

Armée belge bat Armée britannique, 2 à 1, à Londres.
Armée britannique bat Armée française, 3 à 1, à Londres.
Armée française et Armée belge, 0 à 0, à Londres.
Classement. — 1. Armée belge, 3 points.
2. Armée britannique, 2 points.
3. Armée française, 1 point.

Année 1920-1921

7 avril 1921. — Armée britannique bat Armée française, 5 à 1, à Wolwich.
17 avril 1921. — Armée britannique et Armée belge, 2 à 2, à Bruxelles.
8 mai 1921. — Armée française et Armée belge, 2 à 2, à Lille.
Classement. — 1. Armée britannique, 3 points.
2. Armée belge, 2 points.
3. Armée française, 1 point.

Année 1921-1922

9 mars 1922. — Armée belge bat Armée française, 5 à 2, Bruxelles.
11 mars 1922. — Armée britannique et Armée française, 1 à 1, Paris.
30 mars 1922. — Armée britannique bat Armée belge, 1 à 0, à Woolwich.
Classement. — 1. Armée britannique, 3 points.
2. Armée belge, 2 points.
3. Armée française, 1 point.

Année 1922-1923

8 mars 1923. — Armée française bat Armée britannique, 1 à 0, à Shorncliff.
12 mars 1923. — Armée belge bat Armée française, 2 à 1, à Paris.
30 avril 1923. — Armée britannique bat Armée belge, 1 à 0, à Bruxelles.
Classement. — Egalité : Armée britannique, 2 points.
Armée française, 2 points.
Armée belge, 2 points.

Année 1923-1924

17 février 1924. — Armée britannique bat Armée française, 3 à 1, à Paris.
4 mars 1924. — Armée belge bat Armée française, 6 à 0, à Anvers.
1924. — Armée belge bat Armée britannique, 3 à 1, en Angleterre.
Classement. — 1. Armée belge, 4 points.
2. Armée britannique, 2 points.
3. Armée française, 0 point.

Année 1924-1925

25 février 1925. — Armée belge bat Armée britannique, 4 à 2, à Liège.

11 mars 1925. — Armée britannique bat Armée française, 3 à 0, à Londres.

11 mars 1925. — Armée britannique bat Armée française, 3 à 0, à

Classement. — 1. Armée belge, 4 points.
2. Armée britannique, 2 points.
3. Armée française, 0 point.

Année 1925-1926

17 janvier 1926. — Armée belge bat Armée française, 6 à 1, à Bruxelles.

11 mars 1926. — Armée britannique bat Armée française, 2 à 0, à Paris.

18 mars 1926. — Armée britannique et Armée belge, 2 à 2, à Londres.

Classement. — 1. Armée belge, 3 points (par goal average)
2. Armée britannique, 3 points.
3. Armée française, 0 point.

Année 1926-1927

6 février 1927. — Armée belge bat Armée britannique, 2 à 0, à Bruxelles.

24 mars 1927. — Armée française bat Armée belge, 4 à 2, à Paris.

30 mars 1927. — Armée britannique bat Armée française, 5 à 2, à Londres.

Classement. — 1. Armée britannique, 2 points (par goal-average)
2. Armée belge, 2 points (par goal average).
3. Armée française, 2 points (par goal average).

Année 1927-1928

16 février 1928. — Armée britannique bat Armée belge, 6 à 2, à Londres.

21février 1928. — Armée britannique bat Armée française, 4 à 3, à Paris.

4mars 1928. — Armée française bat Armée belge, 4 à 2, à Bruxelles.

Classement. — 1. Armée britannique, 4 points.
2. Armée française, 2 points.
3. Armée belge, 0 point.

Année 1928-1929

23 février 1929. — Armée britannique bat Armée française, 5 à 4, à Londres.

7mars 1929. — Armée française bat Armée belge, 9 à 2, à Paris (Buffalo).

Pas de classement.

Année 1929-1930

22 février 1930. — Armée belge bat Armée britannique, 4 à 2.

4 mars 1930. — Armée française bat Armée britannique, 2 à 1, à Paris.

16 mars 1930. — Armée française et Armée belge, 2 à 2, à Bruxelles.

Classement. — 1. Armée belge, 3 points (par goal average).
2. Armée française, 3 points (par goal average).
3. Armée britannique, 0 point.

Année **1930-1931**

17 février 1931. — Armée française bat Armée belge, 3 à 1, à Paris.

21 février 1931. — Armée britannique bat Armée française 2 à 1 à Londres.

1er mars 1931. — Armée belge et Armée britannique, 2 à 2, à Bruxelles.

Classement. — 1. Armée britannique, 3 points.
2. Armée française, 2 points.
3. Armée belge, 1 point.

Année 1931-32

27 février 1932. — Armée Belge bat Armée Britannique, 1 à 0, à Londres.

3 mars 1932. — Armée Française bat Armée Britannique, 2 à 0, à Paris.

20 mars 1932. — Armée Belge bat Armée Française, 3 à 2, à Bruxelles.

Classement. — 1. Armée Belge, 4 points.
2. Armée Française, 2 points.
3. Armée Britannique, 0 point.

Année 1932-1933

18 Février 1933. — Armée Française bat Armée Britannique 4 à 1 à Londres.

26 Février 1933. — Armée Belge et Armée Britannique, 1 à 1, à Bruxelles.

23 Mars 1933. — Armée Belge bar Armée Française, 5 à 0, à Paris.

Classement : 1° Armée Belge, 3 points.
2° Armée Française, 2 points.
3° Armée Britannique, 1 point.

Modèle de Statuts

Titre. — But. — Durée

Article premier. — Il est créé, entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents Statuts, une Association qui a pour titre......

Elle est affiliée à la Fédération française de Football Association.

Art. 2. — Elle a pour but, par la pratique des exercices physiques, et notamment du Football Association, de préparer au pays des hommes robustes, et de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite.

La durée de l'Association est illimitée.

Siège Social. — Composition de l'Association. — Cotisations

Art. 3. — L'Association a son siège social......................

Il pourra être transféré par décision du Bureau.

Art. 4. — L'Association se compose de membres d'honneur, de membres honoraires, de membres actifs et de membres postulants ou pupilles.

Sont membres d'honneur, les personnes ayant rendu des services exceptionnels ou versant une cotisation minimum de... par an; cette cotisation peut être rachetée par une cotisation unique de... (1)).

Sont membres honoraires les personnes versant une cotisation annuelle minimum de.....; cette cotisation peut être rachetée par une cotisation unique de..... (2)).

Les dames peuvent faire partie de ces deux catégories.

Sont membres actifs les personnes qui, après avoir accepté les présents statuts et avoir été présentés par deux membres de l'Association membres (d'honneur, honoraires ou actifs), sont agréées

---

(1 et 2). Cette somme ne peut excéder 500 francs (Lois sur les Associations).

par le Bureau et s'engagent à verser une cotisation annuelle de..... payable par... (1).

Sont membres postulants ou pupilles, les jeunes gens âgés de moins de 15 ans, agréés par le Bureau sur demande écrite de leurs parents, tuteur ou répondant. Ils versent une cotisation annuelle de..... payable par..... (2). Ils ne prennent pas part aux Assemblées générales.

Administration

Art. 5. — Le Bureau de l'Association se compose de : un président..... vice-président, un secrétaire, un trésorier. Le nombre des membres du Bureau peut être augmenté en ajoutant des conseillers. Ces fonctions sont gratuites. Nul ne peut faire partie du Bureau s'il n'est Français, majeur, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques. Le Président ou son délégué représente l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Le Bureau est élu par l'Assemblée générale pour un an.

Art. 6. — Le Bureau statue sur toutes les questions intéressant l'Association, notamment sur les admissions provisoires ou définitives, les exclusions, la gérance de la caisse; il veille à l'application des Statuts et Règlements, et prend toutes mesures utiles pour assurer le bon fonctionnement de l'Association. Il fixe la date et l'ordre du jour des Assemblées générales.

Art. 7. — L'Assemblée générale ordinaire, composée de membres d'honneur, honoraires et actifs, se réunit une fois par... (3), sur convocation du Bureau qui peut, en cas d'urgence, provoquer une réunion extraordinaire. Les décisions sont valables, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 8. — L'Assemblée générale a, dans ses attributions, la nomination du Bureau et l'examen de toutes les questions qui lui sont soumises. Elle entend le compte rendu moral et financier de l'Association qui lui est présenté par le Bureau.

Recettes et Dépenses

Art. 9. — Les ressources de l'Association se composent : des cotisations de ses membres; des sommes versées pour le rachat des cotisations; du produit de ses réunions; des subventions de l'Etat, des départements et des communes.

Art. 10. — Les fonds recueillis servent exclusivement : à pourvoir aux dépenses du Bureau; au paiement des loyers (siège social et terrain); à l'achat et à l'entretien du matériel; au paiement des professeurs et employés, aux déplacements des membres; aux frais généraux (chauffage, éclairage, contributions, entretien des locaux).

Notes (1, 2 et 3)) Mois, trimestre, semestre, année.

Démission et Radiation.

Art. 11. — Pourra être considéré comme démissionnaire, tout membre dont la cotisation n'aura pas été réglée régulièrement. Tout membre qui ne se conformera pas aux présents statuts, ou dont la conduite aura porté atteinte à l'Association, sera exclu. Notification en sera faite à l'intéressé après l'avoir entendu; cette décision est sans appel.

Art. 12. — Toute démission, pour être acceptée, doit être adressée par écrit et être accompagnée des sommes dues par le sociétaire.

Art. 13. — Les membres qui cessent de faire partie de l'Association pour une cause quelconque n'ont aucun droit sur l'actif social, et l'Association est entièrement dégagée à leur égard.

Modification aux Statuts. — Fusion. — Dissolution

Art. 14. — Toute demande de modification aux Statuts pourra être présentée à l'Assemblée générale, à la condition d'être remise un mois à l'avance. La présence de la moitié des membres inscrits est nécessaire en ce cas pour la validité des décisions. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée générale sera constituée avec un ordre du jour identique. A cette seconde réunion, les décisions pourront être prises à la majorité absolue des voix.

Art. 15. — La fusion de l'Association avec une autre Association ou sa dissolution, ne peut être prononcée que par une Assemblée générale provoquée à cet effet, sur un vote réunissant au moins les trois-quarts des membres inscrits. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée générale sera constituée avec un ordre du jour identique. A cette seconde Assemblée les décisions pourront être prises à la majorité absolue des voix.

Art. 16. — En cas de dissolution, l'Assemblée générale nommera quatre commissaires qui seront chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Les présents Statuts ont été adoptés en Assemblée générale du...

Le Président : Le Secrétaire :

Formalités relatives à la Déclaration de constitution d'une Association

A. Déposer à la Préfecture de Police (2e division, 2e bureau, Travail et Prévoyance sociale) pour les Sociétés du Département de la Seine, où à la Préfecture ou Sous-Préfecture pour les Sociétés de province :

1° *Une déclaration* sur papier timbré contenant le *titre* et *l'objet* de l'Association, l'indication de son *siège social* et de ses établissements, et les noms, prénoms, professions et adresses de *toutes les personnes qui, à un titre quelconque sont chargées de son administration* ou de sa direction, avec l'indication de leurs fonctions. La déclaration doit être datée et signée par un des membres du Bureau;

2° *Deux exemplaires des Statuts*, également sur papier timbré; les deux exemplaires doivent être également datés et signés;

3° *Un registre à pages numérotées.*

(Ce registre est destiné exclusivement à recevoir la transcription des modifications apportées aux Statuts et des changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association; les dates des récépissés relatifs à ces modifications ou changements, sont mentionnées à ce registre. Il sera retourné à l'Association après avoir été paraphé par le Préfet ou son délégué, pour être conservé au Siège social)) ;

4° *Une somme de 2 francs* pour timbre du récépissé.

Les *Unions ou Fédérations d'Associations* doivent, en outre, déclarer sur papier timbré, le titre, l'objet et le siège social des Socitétés filiales ou des Sociétés autonomes qui les composent.

B. — *Dans le délai d'un mois*, à partir du jour de la déclaration, faire insérer dans le *Journal officiel*, un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet, de l'Association, ainsi que l'indication de son Siège social.

(S'adresser, pour cette insertion, à l'agence Havas, 62, rue de Richelieu, à Paris (2e), et dans ses succursales de Paris et des départements.

Formalités en cas de Changement ou de Modification après la Déclaration de la Constitution

(Toutes ces formalités doivent être remplies dans le délai de *trois mois* à compter du jour où les modifications se sont produites.)

C. — *En cas de modifications aux Statuts.* — Déposer à la Préfecture ou Sous-Préfecture (même bureau que précédemment)) :

Deux exemplaires des articles modifiés, dans leur complète teneur, ou des articles additionnels, sur papier timbré, datés et signés par

l'un des membres du Bureau (un des deux exemplaires sera précédé d'une déclaration datée indiquant par quelle Assemblée les modifications ont été adoptées) et la somme de 2 francs pour frais de timbre du récépissé.

D. — *En cas de changements survenus dans l'Administration ou dans la direction de l'Association.* — Déposer à la Préfecture ou Sous-Préfecture (même bureau que précédemment) :

Une déclaration sur papier timbré, datée et signée par l'un des membres du Bureau, faisant connaître les nom, prénoms, profession et adresse des nouveaux administrateurs élus, avec l'indication de leur fonction dans l'Association, et la somme de 2 francs pour frais de timbre du récépissé.

E. — *En cas de changement de titre, de Siège social, de fondation de nouveaux établissements, acquisitions ou aliénations d'immeubles.* — Déposer à la Préfecture ou Sous-Préfecture (même bureau) :

Une déclaration sur papier timbré, datée et signée par l'un des membres du Bureau, faisant connaître le nouveau titre adopté, le transfert du siège ou les nouveaux établissements, les acquisitions ou aliénations d'immeubles (indiquer les sièges des nouveaux établissements et donner une description sommaire des immeubles acquis ou aliénés avec le prix d'achat ou de vente, et s'il y a lieu, le nom du notaire devant lequel a été passé le contrat)) et la somme de deux francs pour frais de timbre du récépissé.

Le registre fourni lors de la déclaration de constitution n'a pas à être présenté à l'occasion des déclarations ultérieures.

Chaque fois qu'une Association aura lieu de déclarer simultanément des modifications de nature différente (Statuts, Conseil d'administration, Siège, etc.), il suffira de verser une seule fois la somme de 2 francs pour timbre de récépissé collectif.

Pour renseignements plus détaillés, consulter la Loi du 1^er^ *juillet* 1901 *et le Décret du* 16 *août* 1901.

Prière de rappeler, pour toute communication adressée à la Préfecture ou Sous-Préfecture le numéro du récépissé de la déclaration primitive.

Agrément des Sociétés

A l'heure actuelle, les Sociétés d'Education Physique, de sports et de Préparation Militaire, peuvent être agréées soit par le Ministère de la Guerre (S.A.G.) soit par celui de l'Instruction Publique (S. A. I.).

La création d'un Sous-Secrétariat d'Etat de l'Education Physique, réunissant sous une même autorité et un même contrôle ces diverses sociétés, nécessite l'adoption d'un type unique d'agrément qui confèrera les mêmes avantages que ceux prévus par l'Instruction du 7 Novembre 1908 (Ministère de la Guerre) et par l'Instruction du 5 Mars 1927. (Ministère de l'Instruction Publique).

Dorénavant, toutes les Sociétés d'Education Physique, de Sports et de Préparation au Service Militaire recevront l'agrément du seul Sous-Secrétariat d'Etat de l'Education Physique et prendront la dénomination « S. A. E. P. » (Société agréée par le Sous-Secrétariat d'Etat de l'Education Physique).

Cette adoption d'un type unique d'agrément impose une coordination des Services Administratifs Académiques et Militaires chargés de conduire les enquêtes et de constituer les dossiers d'agrément.

A l'effet d'obtenir cette coordination, le Sous-Secrétaire d'Etat a décidé d créer à l'intérieur de chacune des Commissions Consultatives Départementales d'Education Physique, une Sous-Commission dite « de l'agrément ».

Cette Sous-Commission comprendra :

1 délégué de l'Administration Préfectorale,

1 délégué de l'Autorité Militaire,

1 délégué de l'Autorité Académique.

Cette Sous-Commission relèvera des autorités militaires et académiques par le Général commandant la Région et le Recteur.

Les Sociétés désireuses d'obtenir l'agrément, devront transmettre un dossier comprenant :

a) la demande elle-même adressée au Préfet du Département,

b) Une copie de la déclaration prévue par la loi du 1er juillet 1901 (contrat d'association).

c) La date de l'insertion de cette déclaration au Journal Officiel.

d) Une copie des Statuts de la société.

e) Une note succinte sur l'activité de la Société.

f) Le dernier bilan certifié par le Trésorier de la Société .

Le dossier sera transmis par les soins du Préfet à la Sous-Commission au Général Commandant la Région si la Société déclare vouloir faire de la préparation au service militaire, soit dans le cas contraire au Recteur.

Ces autorités feront parvenir elles-mêmes directement au Sous-Secrétaire d'Etat de l'Education Physique, et revêtues de leur avis, les demandes qu'elles auront reçues des Sous-Commissions de l'Agrément.

L'avis du Ministre de l'Intérieur sera demandé par le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Education Physique dans les mêmes conditions que précédemment.

Les sociétés déjà agréées, soit par le Ministère de la Guerre, soit par celui de l'Instruction Physique, seront agréées d'office par le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Education Physique et conserveront leur numéro d'immatriculation.

Les similitudes de numéro d'agrément provenant de cette fusion feront l'objet d'un nouveau numérotage pour les sociétés qui en seront immédiatement avisées.

Fédération Internationale de Football Association

instituée à Paris le 21 Mai 1904

1933-1934

COMITE

Président : J. Rimet, Paris, 80, rue du Rocher. Tél. : Laborde : 24-78.

Vice-Présidents : G. Mauro, Milan, 112, 30, Via Montebello (Italie). Tél. 64-737; telegraph. addr : Citarbit Milano.
R. W. Seeldrayers, Bruxelles, 278, avenue Louise (Belgique). Tél. 48. 48. 82.

Membres : P. J. Bauwens, Köln, 13 Cleverstrasse. Tél. 75926 (Private), 58.511 (Office); telegraph. addr. : Bauwens Köln,
E. E. Buero, Berlin, Ambassador of Uruguay in Germany.
M. Fischer, Budapest, 82 II 28 Andrassy-ut. Tél. 15.671.
A. Johanson, Nockeby (near Stockholm) 86 Thaliavägen, Tél. Stockholm 12.412; and Nockeby 380; télégr. addr. : Fotboll Stockholm.
K. J. J. Lotsy, Dordrecht, 77 Ferd. Bolsingel, P. O. Box 5. Tél. 54-03, 59-59; telegr. addr. : Lotsy-Holland-Dordrecht.
R. Pelikan, Prague (XI), 7 Rostislavova. Tél. 63384; télégr. addr. : Futbol Prague.

Secrétaire Général : Dr I. Schricker, Zurich.

Office : Zurich (I) 77 Bahnhofstrasse. Tél. 53334; télégr. addr. : Fifa.

Conseiller de l'Amérique du Sud : vacant.

Conseiller de l'Amérique Centrale : Wm. A. Campbell, Havana, Manzana de Gomez, 446. — T. A. Bellcamp.

Conseiller de l'Asie : D. Veenman, Weltevreden (Java, Pedjambon.

Comité d'Urgence

Président : J. Rimet, Paris, 80, rue du Rocher.
Vice-Présidents : G. Mauro, Milan, 30 via Montebello; R. W. Seldrayers, Bruxelles, 278, avenue Louise.

Comité consultatif des lois du jeu

Président : Dr. P. Bauwens, Cologne, 13 Cleverstrasse.
Secrétaire : H. Delaunay, Paris, 22, r. de Londres.
Membres : G. Mauro, Milan, 30 via Montebello; A. Verdyck, Bruxelles, 14, r. Guimard.

Commission de l'Amateurisme

Président : Prof. Dr. R. Pelikan, Prague, 5, Krknonosska.
Secrétaire : K. J. J. Lotsy, Dordrecht.
Membres : M. Fischer, Budapest; H. Meisl, Wien (19), 82 Heiligenstädterstrasse (XIII) 2.

Délégués à l'International Board

Le Dr. Bauwens et H. Delaunay.

Véréficateurs aux comptes

Andrejevic (Yougoslavie) et D. Eie (Norvège).

Suppléant :

M. J. Mallow (Pologne).

Associations affiliées

(t. a signifie adresse télégraphique).

ALBANIE

Enti Kombetar Djelmnija Shqiptare, Federata sportive, Tirana.
Prés. : Izedin Beshiri, Tirana (Albanie).

ALLEMAGNE

Deutscher Fussball Bund. (28 th Jan 1900).
Dr. Georg. Xandry, Berlin, N. W. 87, Bruckenallée 5. Teleph. Tiergarton 4140. a. t. Bundesfussball.

ARGENTINE

Associacion Argentina de Football (Amateurs y Profesionales) (18 th Nov. 1926).
Office : Buenos-Ayres, Viamonte 1376. t. a. Football, Buenos-Ayres.

AUTRICHE

Oesterreichischer Fussball Bund (22 nd aug 1926).
Wien IX, Berggasse 9. Tél. A 15.5.84; t. a. Football Wien.

BELGIQUE

Union Royale Belge des Sociétés de Football Association (1895).
Koninklijke Belgische Vœtbalbond.
A. Verdyck Bruxelles, 14, Rue Guimard. — t. a. Ubsfa Bruxelles. Teleph. 12, 30, 73.

BOLIVIE

Federacion Boliviana de Football (14 th sept. 1925).
Cochabamba, Calle Sucre 2, Casilla Correo N° 2 t. a. Football Cochabamba.

BRESIL

Confederaçao Brasileira de Desportos (8 th Janv. 1914).
Office : Rio de Janeiro, case Postale 1078. t. a. Desportos.

BULGARIE

Bulgarska Nationalna Sportna Federatia (17 th Déc. 1923).
Sofia, Rue Klementina, 11. — t. a. Sportnata Federatia, Sofia. Tél. 63-50.

CHILI

Federacion de Football de Chile (24 th March 1926).
Secr. David Lloyd Santiago — Casilla 3733. — Teleph. 62384. — T. a. Football.

CHINE

China National Amateur Athletic Federation.
Secr. Wm. Z. L. Sung Shanghaï, rue Père Froc. Tel. 31387, 32680; t. a. Cnaaf.

COSTA RICA

Federacion Deportiva de Costa Rica (29 th June 1921).
E. S. Lopez, San José (Costa Rica), Apartado 670. T. 3.519 a. t. Liga Football.

CUBA

Associacion de Football de la Republica de Cuba (April 1929).
Offie Habana, 455, Manzana de Gomez Tel. m. 6065 t. a. Football Habana.

CURAÇAO

Curaçaosche Voetbalbond corresp. addr. : M. de Vries, Curaçao (N. W. L.) 71 Negropont.

DANEMARK

Dansk Boldspil Union (18 th May 1889).
Copenhague V, 87 Vestervoldgade. — t. a. Danskboldspil, Copenhague. T. Byen 4664.

EGYPTE

Egyptian Football Association (3 rd Déc. 1921).
Fouad Anwar Bey, Le Caire, 7 Sharia Shawerbi, P. O. Box 1785. T. 36-64 (Attaba). T. a. Kora Le Caire.

EQUATEUR

Federacion Deportiva Nacional del Ecuador (30 th May 1925).
Guayaquil Apartado de Corréos 699. — T. a. Fedenador.

ESPAGNE

Real Federación Espanola de Futbol (28 th sept. 1913).
Madrid, San Augustin, 3 pral. — T. a. Futbol, Madrid. — Telef. 10.904. Apartado de Correos.

ESTHONIE

Eesti Jalgpalli Liit (14 th Déc. 1921).
Tallinn, Müürivahe 16.33 (III Kord). Post Kast 70. — Teleph. 444. — T. a. Jalgpalliliit, Tallinn.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

United States Football Association (5 th April 1913).
New-York City, 311 — 323 West 23 rd Street, Cornish Arms Hotel Mezzanine floor. — T. a. Watkins 8577. a. t. Soccer New-York.

FINLANDE

Suomen Palloliitto. Finlands Bollforbund (17 th May 1907).
Helsingfors, Annagatan 36. — T. a. Suomifotboll.

FRANCE

Federation Française de Football Association (7 th April 1919).
H. Delaunay, Paris IX, 22, Rue de Londres. — t. a. Céfi, 118 Paris. — Téléph. : Trinité 41-58.

GRECE

Elliniki Podosferiki Omospondia (14 th Nov. 1926).
Office : Athènes, 1, rue Maizonos, place Vathis. — T. a. Football, Athènes.

GUYANE NEERLANDAISE

Surinaamsche Voetbalbond (1 october 1920). Secr. S. Mobach. Paramaribo P. O. Box 150. a. t. Suvobo, Paramaribo.

HAITI

Union des Sociétés Sportives Haïtiennes.
Secr. A. Bonhomme, Port au Prince (Haïti, Parc des Princes), t. a. USSSH.

HONGRIE

Magyar Labdarugok Szovetsége (18 th. Jan. 1901).
Office : Budapest V. Alkotmany-Vcca 3; Corr. address. : Budapest IV. Postbox 113. — T. a. Football, Budapest. — Teleph. AUT. 25320.

INDES NEERLANDAISES

Nederlandsch-Indische Voetbalbond (20 th April 1919).
Soerabaja, Embang Tandjong 23.

ETAT LIBRE D'IRLANDE

Cumann Peile Saorstait Eireann (1 st June 1921).
Dublin C. 9, 46 Mary Street. — T. a. Soccer, Dublin. — Teleph. 43801.

ISLANDE

Isthrattasamband Islande (28 th Jan 1912).
Ben. G. Waaye Reykjavuk P. O. Box 546.

ITALIE

Federazione Italiana Giuoco del Calcio (15 th march 1898).
Rome (8) Lungotevere in Augusta n° 3. — T. a. Federcalcio. — Teleph. 34826, Interc 34.959.

JAPON

Dai Nippon Shukyu Kyokwai (10 th Sept. 1921).
Secr. : S. Suzuki, Tokio, Komada Bld, N° 16, Shinbaski 3 chome, Shibaku.

LETTONIE

Latvijas Futbola Savienîba (28 th May 1921).
Office : Riga, Valdemara Iela 65-67. Post box 712. A. T. Futbols-Riga. Tel. 28568.

LITHUANIE

Lietuvos Futbolo Lyga (18 th Febrnary 1923).
Office : Kaunas, Sasto Dezute, 188.

LUXEMBOURG

Fédération Luxembourgeoise de Football (8 Nov. 1908).
M. Fluchard, Luxembourg, Case postale 108. — t. a. Fédésports, Luxembourg.

MEXIQUE

Federation Mexicana del Ceutro.
Mexico D. F., 1 Xicotencatl. Tel. Mex. J. 18-33, t. a. Mexfutbol

HOLLANDE

Koninklijke Nederlandsche Voetbalbond (8 th Dec. 1889).
La Haye, 21 Van de Spiegelstraat. — T. a. Nedvoetbalbond, La Haye. — Teleph. 34780.

NORVEGE

Norges Fotballforbund (30 th April 1902).
Oslo, Karl Johansgate 41. — T. a. Fotballforbund, Oslo. Tel. 10869.

PALESTINE

Palestinian Football Association (14 th Aug 1928).
Jerusalem. Boîte Postale 293.

PARAGUAY

Liga Paraguaya de Football (18 th July 1906).
Asuncion, General Diaz 244.

PEROU

Federación Peruana de Football (23 rd Aug 1922).
Secr. Eug. Luis Marron Correa, Lima, Estadio Nacional. — T. a. Fepefutball.

PHILIPPINES

Philippine amateur athleitc Federation (Nov 1910).
Sec. : Dr. Regino R. Ylanan, Manila (P. I.) Wallace Fiels, Boîte post. 1905. — A. T. Paaf. Tel. 21-4-67.

POLOGNE

Polski Zwiazzek Pilki Noznej (20 th Dec. 1919).
Office : Varsovie, 3, rue Wiejska. Tel. 288-44.

PORTUGAL

Federaçâo Portuguesa de Football Association (31 st March 1914).
Office : Lisbonne, Traversa da Gloria 22-A. 2e T. Norte 51-53. — T. a. : Football, Lisboa.

ROUMANIE

Federatiunea Societâtilor de Sport din România (16 th Febr 1930).
Office : Bucarest, Pasagiul Victoria, Scara H. Etajul 1. — T. a. Rombol Bucarest.

SIAM

Football Association of Siam (25 th April 1916).
Hon. Secr.-treas.; Khun Siddhi Bhumidhak.

SUEDE

Svenska Fotboll Fôrbundet (12 th Dec. 1904).
Office : Skeppsbron 40, Stockholm 2. — t. a. Fotboll, Stockholm. — Tel. Rikstel. 12413.

SUISSE

Schweizerischer Fussball und Athletik Verband Association Suisse de Football et d'Athlétisme (7 th April 1895).
Office : Bern, Lawpenslrasse 6 case postale Transit 506 Berne. — T. a. Fussballverband, Berne. Tel. 27-166.

TCHECO-SLOVAQUIE

Ceskoslovenska Associace Footballová (26 th March 1922).
Office : Prague I, 915. — Teleph. 63.384. a. t. Football.

TURQUIE

Turkiye Football Fédération (1 st Jan 1923).
Stamboul, C. H. F. Merhezi t. a. Futbol Federasyonn. Pres. Hamdi Emin Bey.

URUGUAY

Association Uruguaya de Football (30 th May 1900).
Office : Montevideo, Avenida 18 de Julio 1528. — t. a. Football. Teleph. la Uruguaya, 217 (Cordon).

YOUGO-SLAVIE

Jugoslavenski Nogometni Savez (14 th April 1919).
Office : Belgrad, Obilicev Venac, 36, P. O. Box 313. T. a. Jugofootball, Beograd.

Nom et adresse des quatre associations Britanniques

ANGLETERRE

The Football Association.

Sir Frederick Wall, Londres, W. 2, 22, Lancaster Gate, t. a. Football Association, Padd, Londres, Angleterre.

ECOSSE

Scottish Football Association.

G. Graham, Glasgow, 6, Carlton Place, Téléph. 581 et 582 South; t. a. Executive, Glasgow, Ecosse.

IRLANDE DU NORD

Irish Football Association.

Chas. Watson, Belfast, 18, Wellington Place, Téléph. 638.

PAYS DE GALLES

Football Association of Wales.

T. Robbins, Wrexham, High street, 3, Pays de Galles. a. t. Robbins Wraxham, T. 225.

Fédération Internationale de Football Association

créée à Paris le 21 Mai 1904

STATUTS

CLAUSE D'INTERPRETATION

Pour l'interprétation des statuts et règlements les mots : « La Fédération » signifient « La Fédération Internationale de Football Association ». Les mots « une Association » ou « les Associations » se rapportent aux « Associations Nationales », à moins que le contexte indique une autre signification. Par le mot « Ligue » on doit entendre une organisation intérieure subordonnée à une association nationale. Les mots « Les Associations Britanniques » se rapportent aux quatre Associations du Royaume Uni : Angleterre, Ecosse, Galles et Irlande du Nord. Les mots : « International Board » ou le « Board » se rapportent à l'International Football Association Board des quatre Associations Britanniques ci-dessus indiquées et de la Fédération Internationale de Football Association.

NOM. COMPOSITION ET SIEGE

Art. I. — La « FEDERATION INTERNATIONALE DE FOOTBALL ASSOCIATION », est constituée par les Associations reconnues par elle comme contrôlant le football association dans leur pays respectif, sous réserve qu'une seule Association soit reconnue dans chaque pays.

Les Associations faisant partie de la F. I. F. A., se reconnaissent réciproquement comme Associations régissant le football association dans leur pays respectif, à l'exclusion de toutes autres.

Les Associations établies dans une Colonie ou un Dominion, peuvent en accord avec l'Association Nationale de leur Métropole, rester un groupement subordonné à celle-ci ou s'affilier directement à la Fédération. Les mêmes principes seront appliqués pour les pays placés sous le protectorat d'un autre pays.

Le siège de la F. I. F. A. est fixé par une décision du Congrès. Il ne peut être transféré que par une décision de la même assemblée.

BUT

Art. 2. — Le but de la Fédération est d'encourager le sport amateur de football, de contrôler en général le jeu de football joué selon les règles promulguées par la Commission des Lois du Jeu et de l'Arbitrage (voir Art. 35 Règlements) en application des Lois du jeu fixées par l'International Board, et de développer les relations amicales entre les Associations Nationales.

CONGRES

Art. 3. — Un Congrès a lieu tous les deux ans. Chaque Congrès fixera les lieu et date du prochain Congrès.

Art. 4. — Le Comité Exécutif peut à tout moment, et il le doit à la demande écrite de la majorité des membres de la Fédération, convoquer un Congrès extraordinaire de la Fédération.

Art. 5. — Chaque Association a droit à une voix et est autorisée à envoyer au Congrès cinq représentants, lesquels pourront examiner et discuter les questions à l'ordre du jour.

Les noms des délégués devront être communiqués au Secrétaire avant l'ouverture du Congrès.

Aucun représentant n'est autorisé à représenter plus d'une Association et seuls les représentants présents pourront décider des questions soumises au vote.

Le vote par correspondance ou par procuration n'est pas autorisé.

Les délégués au Congrès doivent être « bona fide » membres de l'Association affiliée qu'ils représentent et être sujets du Pays de cette Association.

AFFILIATION

Art. 6. — Les Associations ne peuvent être admises qu'au Congrès. Toutefois le Comité d'Urgence de la Fédération (Art. 9) peut accorder l'affiliation provisoire à une Association, mais l'affiliation ainsi accordée doit être soumise au prochain Congrès.

Art. 7. — Les Associations sollicitant leur affiliation peuvent présenter au Congrès leur demande par l'intermédiaire de délégués; mais dans ce cas, ces délégués doivent quitter la salle des délibérations pendant l'examen de la demande et le vote émis par les membres du Congrès.

Lorsque la demande a été acceptée, les délégués de l'Association affiliée sont autorisés à prendre part immédiatement aux travaux du Congrès.

OFFICIELS

Art. 8. — Le Comité Exécutif de la Fédération se compose comme suit :

Un Président;

Deux Vice-Présidents;

Six Membres.

Les membres du Comité Exécutif (Président, Vice-Présidents et Membres) sont élus au Congrès.

Ils seront élus pour quatre années.

Le Comité déléguera spécialement un de ses membres pour le contrôle de la trésorerie.

Au cas où un officiel cesserait d'exercer ses fonctions, il sera remplacé au plus prochain Congrès. Il sera nommé pour la période restant à courir du mandat de l'officiel qu'il remplace.

Les fonctionnaires rémunérés ne sont pas autorisés à faire partie du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif peut nommer des représentants (Conseillers) de la Fédération dans différents groupes d'Associations. Ces représentants veillent à l'application des règlements et décisions de la Fédération dans leur groupe.

Les officiels sortants sont rééligibles.

COMITE D'URGENCE

Art. 9. — En vue de prendre des décisions d'urgence le Président et les deux Vice-Présidents constitueront un Comité d'Urgence, avec faculté pour le Président de désigner un remplaçant en cas d'empêchement de l'un des titulaires.

COMITE EXECUTIF

Art. 10. — Le Comité Exécutif est chargé de l'administration de la Fédération et se réunira au moins deux fois chaque année sans tenir compte de la réunion qui aura lieu à l'occasion d'un Congrès. Il a, à cet effet, les pouvoirs les plus étendus d'administration et de gestion.

A la demande de trois de ses membres, le Président doit convoquer une réunion extraordinaire.

Le Congrès ordinaire élira deux vérificateurs aux comptes de la Fédération, avec faculté, pour chacun d'eux, d'agir séparément, et un vérificateur suppléant.

Les vérificateurs aux comptes remettront leur rapport au Congrès ordinaire, et dans l'année de l'intersession le Comité Exécutif enverra ce rapport aux Associations Nationales.

PRESIDENT-QUORUM

Art. II. — Le Congrès sera présidé par le Président de la Fédération qui dirigera la séance.

Il dirigera les débats et décidera sur l'opportunité de clore les discussions et l'ordre dans lequel les propositions ou amendements seront mis aux voix.

Il prendra ses décisions en accord avec les usages des assemblées délibérantes.

Toute modification aux Statuts ne pourra être soumise au vote que lorsqu'elle aura été proposée par le Comité Exécutif ou au moins par trois membres de la Fédération. Pour pouvoir voter sur une modification aux Statuts un Congrès devra réunir la moitié au moins des Associations affiliées, mais le vote pourra avoir lieu même si au moment du vote certaines Associations ont quitté la salle des délibérations; pour être adoptée, la proposition devra obtenir les trois quarts des voix exprimées.

Aucun quorum n'est nécessaire pour apporter une modification aux Règlements et les propositions seront adoptées à la simple majorité.

La majorité est obtenue par un nombre égal ou supérieur à la moitié du total du nombre des voix plus une.

MEMBRES HONORAIRES

Art. 12. — La Fédération peut accorder le titre de membre honoraire à des personnalités, soit en raison de leur situation, soit en raison des services rendus à la Fédération.

La nomination des membres honoraires doit être proposée soit par le Comité Exécutif, soit au moins par un tiers des Associations affiliées.

FINANCES

Art. 13. — L'exercice social de la Fédération commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de la même année.

LANGUE OFFICIELLE

Art. 14. — La langue anglaise sera la langue officielle pour les procès-verbaux, la correspondance officielle et les communiqués, chaque Association étant responsable de sa propre traduction.

Les langues anglaise, française, allemande seront les langues officielles du Congrès. Les délégués sont autorisés à parler au Congrès dans leur propre langue, pourvu qu'ils assurent la traduction de leurs interventions soit en Anglais, soit en Français, soit en Allemand.

Le Congrès peut renoncer à l'une de ces trois langues, si aucun délégué ne s'y oppose.

Si une discussion se produit au sujet du sens des traductions française ou allemande des Statuts ou des Règlements le texte anglais aura force de loi. Les communiqués du secrétariat seront faits en Anglais, Français, Allemand et Espagnol.

RELATIONS INTERDITES

Art. 15. — Sans le consentement de la Fédération, les Associations affiliées et leurs clubs ne peuvent pas avoir de relations sportives avec des Associations non-affiliées ou des clubs de celles-ci.

Sans autorisation spéciale de la Fédération, les Associations Nationales ne sont pas autorisées à former des groupes entre elles.

Les membres de la Fédération ne peuvent jouer des matches sur le territoire d'une Association Nationale qu'avec le consentement de celle-ci.

A,rt. 16. — Des associations, Ligues ou Clubs, établis sur le territoire d'une Association nationale affiliée à la Fédération ne sont pas autorisés à s'affilier à une autre association nationale.

Art. 71. — Des Associations, Ligues ou clubs établis en territoire ou pays non affilié à la Fédération ne sont pas autorisés à s'affilier à une Association Nationale membre de la Fédération sans l'autorisation spéciale de la Fédération.

L'article premier sera appliqué dans le cas où les Associations ou clubs seront établis dans une colonie ou un dominion.

SUSPENSIONS

Art. 18. — Les Associations Nationales membres de la Fédération devront reconnaître réciproquement leurs suspensions, sans en examiner les raisons.

LOIS DU JEU

Art. 19. — Chaque membre de la Fédération jouera le football selon les règles promulguées par la « Commission des Lois du Jeu et l'Arbitrage » en application des Lois du jeu fixées par l'International Board.

La Fédération adressera chaque année une copie conforme de ces Lois à chaque Association.

ART. 20. — Le Comité Exécutif nommera une Commission pour veiller à l'interprétation uniforme des Lois du Jeu, et pour assurer leur traduction correcte dans les différentes langues.

CHAMPIONNAT INTERNATIONAL ET COMPETITIONS INTERNATIONALES

ART. 21. — La Fédération se réserve le droit exclusif d'organiser un championnat du Monde. L'organisation de compétitions internationales entre des équipes représentatives d'Associations Nationales est subordonnée à l'autorisation de la Fédération.

Les compétitions internationales disputées entre équipes représentatives sélectionnées doivent être notifiées à la Fédération.

LITIGES

ART. 22. — En cas de conflit entre deux Associations, si ces dernières n'ont pu se mettre d'accord sur le choix d'un arbitre, le Comité Exécutif est fondé à prendre une décision. Cette décision sera définitive et engagera les deux Associations.

Les Associations Nationales doivent exécuter strictement ces décisions, et quand il s'agit d'un club ou d'une association régionale, elles doivent prendre les mesures nécessaires à leur exécution.

Les Associations Nationales, clubs ou membres de clubs ne sont pas autorisés à porter devant une cour de Justice les litiges avec la Fédération ou avec d'autres Associations, clubs ou membres de clubs.

Les Associations transgressant cette règle seront exclues de la Fédération.

DEMISSION

ART. — 23. — Une Association désirant démissionner de la Fédération devra en donner avis par lettre à la Fédération. A l'expiration d'un délai de trois mois, et si confirmation de cette démission a été donnée dans ce délai l'Association cessera d'être membre de la Fédération.

RADIATION

ART. 24. — La qualité de membre de la Fédération se perd : 1° Par une démission dûment acceptée.

Une démission ne peut être seulement acceptée que lorsque l'Association a liquidé ses obligations financières à l'égard de la Fédération et de ses membres.

2° Par radiation pour non-paiement de dettes.

3° Par radiation prononcée par le Congrès pour infraction à l'égard des règlements ou fautes contre l'honneur.

Cette radiation doit être prononcée par une majorité des trois-quarts des membres du Congrès où elle est proposée.

4° Par radiation prononcée pour le motif que l'Association Nationale n'a plus le caractère d'une réelle Association Nationale de Football dans son pays. Les votes doivent être acquis comme il est dit au précédent paragraphe. (Les statuts et règements de la F. I. F. A. ne s'appliquent pas aux relations des Associations britanniques entre elles).

Fédération Internationale de Football Association

créée à Paris le 21 Mai 1904

REGLEMENTS

QUALIFICATION DES JOUEURS

Article 1. — Chaque Association Nationale établit le statut et la qualification de ses joueurs et la Fédération ainsi que les Associations affiliées reconnaissent ces qualifications.

Art. 2. — Quel que soit le statut de ses joueurs, un club pour être affilié à l'une des Associations de la Fédération ne peut être une source de revenus pour ses dirigeants ou ceux, qui lui auront avancé des fonds. Dans ce dernier cas le payement d'un taux d'intérêt normal est permis.

OFFICIELS

Art. 3. — Le Président représente la Fédération en toutes circonstances. Il préside toutes les réunions auxquelles il assiste.

En cas d'absence du Président, un des Vice-Présidents, dans l'ordre d'ancienneté, exercera ses pouvoirs, une autorisation spéciale n'est pas nécessaire.

Le Président représente la Fédération en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Art. 4. — Le Secrétaire tiendra les comptes de la Fédération et soumettra le projet de bilan au Comité Exécutif.

Il rédigera les procès-verbaux, en tiendra à jour le registre et assurera la correspondance de la Fédération.

Les vérificateurs examineront et certifieront les comptes de la Fédération et soumettront leur rapport au Congrès. Dans les années d'intersession, le rapport sera soumis au Comité Exécutif et aux Associations Nationales.

Art. 5. — Les conseillers sont chargés d'établir la liaison entre les groupes qu'ils représentent et le Secrétariat et le Congrès. Ils rendront compte régulièrement au Secrétariat des événements importants qui pourraient se produire dans leur groupe ou des vœux que celui-ci pourrait avoir à former.

CONGRES

ART. 6. — Toutes les questions à soumettre au Congrès par une Associations affiliée devront être adressées au Comité Exécutif au plus tard quatre mois avant le mois dans lequel se tient le Congrès.

Dans les cas urgents, le Congrès aura le pouvoir d'examiner les propositions présentées après la date ci-dessus si une majorité de 3/4 des voix en décide ainsi.

En cas de Congrès extraordinaire, la convocation devra mentionner l'ordre du jour.

ART. 7. — Le Comité Exécutif donnera six mois de préavis aux Associations affiliées pour leur faire connaître la date du Congrès ordinaire. L'ordre du jour mentionnant la nature des questions à débattre et une copie du bilan devront être envoyés aux Associations deux mois à l'avance.

ART. 8. — L'ordre du jour du Congrès comprendra les questions suivantes :

a) Allocution du Président;
b) Approbation du procès-verbal du précédent Congrès;
c) Désignation des deux membres chargés d'approuver le procès-verbal officiel;
d) Affiliation et démission d'Associations Nationales;
e) Rapport du Secrétaire concernant la période écoulée depuis le précédent Congrès;
f) Présentation du bilan, compte des recettes et dépenses, projet de budget pour la nouvelle période de deux années;
g) Rapport des Vérificateurs aux comptes, vérification des comptes;
h) Vote pour l'approbation des comptes;
i) Interpellations;
j) Examen des propositions de modification aux Statuts et Règlements;
k) Election des officiels;
l) Election des vérificateurs aux comptes et du vérificateur suppléant;
m) Election des délégués à l'International Board;
n) Fixation des lieu et date du prochain Congrès.

ART. 9. — Le Président préside et conduit les débats du Congrès. Il assure la police de l'assemblée. Il peut ouvrir et clore les discussions quand il l'estime nécessaire dans l'intérêt de la Fédération.

Il met les propositions au vote au moment où il le juge opportun. Une proposition ne sera mise au vote que si elle est secondée par une autre Association Nationale. Il peut proposer à l'assemblée des sanctions contre les membres du Congrès, qui troubleraient la bonne marche des discussions ou qui se seraient mal conduits à l'égard des décisions du Président, ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion des fautifs de l'une ou plusieurs réunions.

Le Président possède tous les pouvoirs généralement accordés à la personne chargée de présider des assemblées délibérantes.

ART. 10. — Le vote pour les élections est fait au bulletin secret. Les autres votes sont faits à mains levées. Si cette dernière manière de vote ne permet pas de fixer une majorité certaine en faveur d'une

proposition, le vote sera effectué par appel nominal, les Associations étant appelées dans l'ordre alphabétique commençant par la lettre A.

ART. 11. — Le Secrétaire établit les procès-verbaux officiels du Congrès. Les procès-verbaux sont soumis à l'approbation de deux membres spécialement désignés à cet effet par le Congrès.

ART. 12. — Les discussions au Congrès auront lieu en Anglais, Français ou Allemand. Si un orateur ne peut traduire lui-même ses paroles, la traduction sera faite par des traducteurs spécialement désignés.

DECISIONS

ART. 13. — Les décisions prises au Congrès entrent légalement en vigueur pour la Fédération et pour les Associations affiliées trois mois après la date du Congrès.

Dans le cas d'urgence le Congrès peut décider que les décisions entreront en vigueur à une date plus rapprochée. Dans ces cas, les décisions devront être appliquées légalement, au moment où elles auront été notifiées aux Associations intéressées.

ADMISSION DE MEMBRES

ART. 14. — Toute Association demandant son affiliation devra adresser à la Fédération ses Statuts et Règlements, lesquels seront soumis au prochain Congrès.

La demande d'affiliation doit contenir l'engagement :

1° De se conformer aux Statuts et Règlements de la Fédération;

2° D'observer les lois du jeu en vigueur à la Fédération;

3° D'ajouter à son code les règles mentionnées dans les articles 26 et 27.

PENALITES

ART. 15. — Le Comité Exécutif peut adresser un avertissement et aussi infliger des amendes aux Associations Nationales ayant violé les Statuts et Règlements ou manqué à leurs obligations vis-à-vis de la Fédération.

Ces amendes peuvent atteindre au maximum 100 dollars.

Le Congrès peut cependant imposer des amendes n'excédant pas 10.000 dollars.

La suspension peut seulement être prononcée par un Congrès ordinaire ou extraordinaire ou par le Comité Exécutif.

FINANCES

ART. 16. — La cotisation annuelle de chaque Association affiliée est de 50 dollars. Elle est due au 1er janvier de chaque année.

Une Association dont la cotisation ne sera pas payée le 1er avril sera suspendue (suivant décision du Comité exécutif tous les paiements libellés en Dollar sont à exécuter dorénavant en Francs Suisses au taux de Frs Suisses 5.20 par Dollar).

Avant d'infliger des pénalités, une lettre recommandée sera envoyée à l'Association Nationale en retard.

ART. 17. — A l'occasion de chaque match international l'Association du pays dans lequel le match est joué versera à la Fédération un pourcentage de 1 % sur la recette brute du match avec un minimum de 5 dollars.

Aucune déduction de la recette brute ne sera admise excepté pour les taxes gouvernementales, provinciales ou municipales.

Ce pourcentage sera envoyé dans un délai de trente jours de la date du match. Dans les cas d'inobservation de cette prescription le Comité Exécutif appliquera les sanctions de l'article 15.

CORRESPONDANCE, COMMUNIQUES, ETC...

ART. 18. — Chaque Association doit faire connaître à la Fédération le nom et l'adresse de la personne chargée de correspondre officiellement avec la Fédération au nom de ladite Association.

ART. 19. — Chaque Association doit adresser à la Fédération et aux autres Associations affiliées son organe officiel et ses importants communiqués.

ART. 20. — La correspondance ayant trait à des litiges entre des Associations Nationales ne peut être signée que par les autorités officielles des Associations en question.

DEFINITION DES MATCHES

ART. 21. — Un match international (internation) officiel reconnu par la Fédération et soumis à l'application de l'article 17, est un match conclu entre deux Associations Nationales membres de la Fédération et dans lequel chaque équipe porte le nom de son pays.

Les joueurs doivent être sélectionnés par les Associations Nationales intéressées et être sujets du pays qu'ils représentent. Un joueur ayant représenté une Association dans un match international ne sera pas qualifié pour représenter une autre Association aussi longtemps qu'il n'aura pas résidé pendant une période de 3 années sur le territoire de la nouvelle Association.

Si une Association Nationale permet à une de ses ligues de sélectionner une équipe portant le nom de son pays, le match sera considéré comme match international et l'article 24 sera appliqué.

Un match international ne sera point inscrit sur la liste officielle des matches internationaux entre deux Associations affiliées si l'une d'elles en a exprimé le désir à la Fédération et à l'autre Association Nationale en cause, avant la date du match.

ART. 22. — Un match inter-ligue est un match joué entre deux Ligues et bien que les Ligues puissent être de différentes nationalités, le match n'est pas reconnu comme match international (internation).

ART. 23. — Un match inter-club est un match joué entre deux clubs et bien que les clubs puissent être de nationalités différentes le match n'est pas reconnu comme match international (internation). (Les matches interclubs entre clubs de la même nationalité ne sont pas visés par les Règlements de la Fédération).

Les matches non énumérés aux art. 21 et 22 ne peuvent être joués qu'avec l'autorisation spéciale des Associations Nationales intéressées et de la Fédération.

MATCHES INTERNATIONS

Art. 24. — Les matches internationaux (internations) doivent faire l'objet d'une notification des Associations Nationales à la Fédération dans les 14 jours suivant leur conclusion; dans tous les cas la dite notification devra parvenir à la Fédération au plus tard 48 heures avant la date du match.

Pour les matches notifiés après ce délai, il sera dû à la Fédération une amende de dix dollars. Pour les matches qui n'auront fait l'objet d'aucune notification, il sera dû une amende de vingt dollars. Ces amendes sont payables immédiatement.

Dans les 14 jours suivant chaque match international, le secrétaire de l'Association Nationale sur le territoire de laquelle le match a été joué, doit notifier au secrétaire de la Fédération le résultat du match, le nom de l'arbitre et des juges de touche, les nom et prénoms des joueurs et des remplaçants des deux équipes et la qualification des joueurs.

Pour chaque semaine ou part de semaine de retard ou si les communications ne sont pas complètes, une amende de dix dollars sera imposée, payable immédiatement. En cas de récidive le Comité Exécutif pourra majorer ces amendes (voir annotation à l'art. 16).

Art. 25. — Pour les matches internations l'arbitre choisi doit appartenir à un pays neutre, à moins d'accord préalable des deux Associations intéressées.

L'arbitre ainsi choisi doit figurer sur la liste officielle des arbitres internationaux.

MATCHES INTERLIGUES

Art. 26. — Les matches interligues entre équipes de nationalité différente ne peuvent être joués qu'autant que l'autorisation a été donnée par les Associations Nationales intéressées.

Chaque Ligue doit se conformer aux Statuts et Règlements de son Association Nationale.

MATCHES INTERCLUBS

Art. 27. — Un club frontière peut, avec l'autorisation des deux Associations intéressées, rencontrer un autre club frontière en donnant au minimum un préavis de 24 heures.

Une Association Nationale doit informer l'autre Association Nationale intéressée, quand elle a donné son autorisation à une demande de match.

Une Association Nationale doit informer l'autre Association Nationale intéressée de tout match qui à sa connaissance a été conclu et joué sous sa juridiction et pour lequel l'autorisation n'a pas été donnée.

Les Associations Nationales doivent avoir des règlements interdisant de jouer des matches organisés par des personnes à titre privé dans un but de spéculation.

Des équipes composées de joueurs n'appartenant pas au même club ou à la même Association ne peuvent rencontrer des clubs ou des équipes représentant des Associations ou des Nations qu'avec le

consentement de toutes les équipes participantes des Associations Nationales concernées et de la Fédération.

Art. 28. — Les Associations Nationales et leurs clubs ne sont pas autorisés à verser un pourcentage sur les recettes ou à rembourser des frais de voyage aux personnes ou organisations qui arrangegeraient leurs tournées.

JOUEURS CHANGEANT D'ASSOCIATION NATIONALE

Art. 29. — Si un joueur veut quitter son Association Nationale, la nouvelle Association ne peut accepter le joueur qu'après avoir fait part de son intention à l'Association que ce joueur veut quitter.

Cette Association doit notifier dans les 21 jours si elle donne l'autorisation de jouer ou si elle entend examiner les motifs du changement de résidence. L'absence de réponse par lettre recommandée dans les 21 jours équivaudra à l'autorisation de jouer.

La première Association décidera dans un délai de trois mois si elle accorde ou refuse son autorisation. L'absence de toute décision dans les trois mois équivaudra à l'autorisation. En cas de refus d'autorisation par l'Association d'origine sans que le joueur ait été disqualifié ou déclaré professionnel, le joueur devra attendre une année et pendant cette période il ne pourra pas même jouer pour son ancienne Association.

L'Association quittée n'aura pas à fournir les motifs de son refus. Après l'expiration d'une année la nouvelle Association est autorisée dans tous les cas à accorder l'autorisation de jouer.

Art. 30. — Un joueur professionnel ne peut pas quitter son Association Nationale aussi longtemps qu'il est lié par son contrat et les Règlements de son Association, quelque sévères qu'ils puissent être, du moment qu'ils sont conformes aux lois de son Association ou de sa Ligue, ainsi qu'aux lois de son pays.

Une fois le contrat terminé le joueur est libre de s'engager dans n'importe quel pays.

Aucun club ou Association n'a le droit de retenir contractuellement les services d'un joueur sans lui payer le salaire minimum prévu par son contrat.

Si le contrat contient une clause permettant d'y mettre fin avant son expiration, ou s'il contient une clause quelconque permettant de retenir les services du joueur, chaque partie aura droit à un préavis de trois mois avant la date d'expiration du contrat.

Art. 31. — Si un joueur, après avoir changé de résidence a été déclaré joueur professionnel par l'Association qu'il a quittée, la nouvelle Association peut faire appel de cette décision à la Fédération; cet appel sera porté devant la Commission de l'Amateurisme.

Tous les appels en matières concernant le changement d'Association Nationale par joueurs, amateurs ou professionnels, seront jugés par la Commission de l'Amateurisme.

LOIS DU JEU

Art. 32. — La Fédération est représentée à l'International Board par deux délégués, nommés au Congrès ordinaire.

Art. 33. — Au cours du mois suivant la réunion de l'International Board, la Fédération fera connaître aux Associations Nationales les modifications aux Lois du jeu promulguées par la Com-

mission des Lois du jeu et de l'Arbitrage en application des décisions de l'International Board.

Ces modifications devront être appliquées par les Associations dans le mois qui suivra la réception de la notification.

Les Associations seront cependant autorisées à appliquer ces modifications immédiatement après leur promulgation par la Commission des Lois du Jeu et de l'Arbitrage.

ARBITRES

ART. 34. — Les arbitres des matches internationaux (internations) sont autorisés à recevoir le remboursement de leurs frais de chemin de fer et wagons-lits en 2e classe ou de bateau en première classe, et leurs frais légitimes. Ces frais seront réclamés par et payés à l'Association de l'arbitre.

Tous les communiqués concernant l'arbitrage des matches par des arbitres ou de juges de touche d'une autre Association Nationale doivent être adressés à l'Association ou aux Associations Nationales à laquelle ou auxquelles ils appartiennent.

COMMISSIONS PERMANENTES

ART. 35. — Les Commissions permanentes sont : Commission des Lois du Jeu et de l'Arbitrage et Commission de l'Amateurisme.

Les Commissions seront nommées par le Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif élira les Présidents et les Secrétaires. Le Président conduit les discussions et représente la Commission en toutes circonstances.

Le secrétaire rédige les procès-verbaux, assure la correspondance et tient les comptes de la Commission.

COMMISSION DES LOIS DU JEU ET DE L'ARBITRAGE

ART. 36. — Cette Commission est chargée :

1° D'assurer l'interprétation uniforme des Lois du jeu promulguées par elle-même en application des Lois du jeu fixées par l'International Board.

2° De fixer les traductions officielles des Lois du jeu et celles de leurs modifications.

3° D'établir une liste officielle des arbitres internationaux lesquels seront seuls qualifiés pour arbitrer ces matches.

COMMISSION DE L'AMATEURISME

ART. 37. — La Commission de l'amateurisme devra être consultée sur toutes les questions se référant à l'amateurisme et elle étudiera les cas prévus à l'article 31.

Toute question relative à l'amateurisme avant d'être définitivement tranchée par le Comité d'urgence ou par le Congrès devra être soumise à l'étude de la Commission de l'amateurisme.

ART. 38. — Tous les cas non prévus dans les présents Statuts et Règlements seront tranchés par le Comité Exécutif avec appel au prochain Congrès. (En cas d'interprétation différente du texte anglais et du texte français, le texte anglais fera foi.)

ANNUAIRE

Division de la France en Ligues Régionales

ALGER (Département d') : *Alger*.

ALSACE : *Sélestat* (Haut-Rhin et Bas-Rhin).

AUVERGNE : *Moulins* (Nièvre, Allier, Creuse, Cantal, Puy-de-Dôme et arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE: *Dijon* (Doubs, Haute-Saône, Belfort, Côte-d'Or, Yonne, Jura (sauf arrondissement de Saint-Claude), Saône-et-Loire (sauf groupement de La Clayette).

CENTRE : *Tours* (Eure-et-Loir, Loiret, Indre-et-Loire, Cher, Loir-et-Cher, Indre, Vienne (sauf arrondissement de Civray).

CENTRE-OUEST : *Angoulême* (Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne (sauf arrondissement de Bergerac), Vendée, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Inférieure, Arrondissement de Civray (Vienne).

CONSTANTINE (Département de) : *Constantine*.

CORSE : *Ajaccio*.

LORRAINE : *Metz* (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges et Meuse).

LYONNAIS : *Lyon* (Ardèche, Haute-Loire (sauf l'arrondissement de Brioude), Loire, Rhône, Haute-Savoie, Savoie, Isère, Hautes-Alpes, Drôme, Ain, Arrondissement de St-Claude (Jura), et groupement de La Clayette).

MAROC : *Casablanca* (Protectorat du Maroc).

MIDI : *Toulouse* (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, Ariège, Lot, Gers (sauf arrondissement de Condom), Aude (sauf arrondissement de Narbonne), Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue et de Rodez (Aveyron), Arrondissement de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

NORD : *Lille* (Nord, Pas-de-Calais et Somme).

NORD-EST : *Reims* (Aisne, Aube, Ardennes, Hte-Marne, Oise, Marne).

NORMANDIE : *Rouen* (Seine-Inférieure, Calvados, Manche, Eure et Orne).

ORANIE (Département d') : *Oran*.

OUEST : *Rennes* (Sarthe, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire).

PARIS : *Paris* (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne).

SUD-EST : *Marseille* (Pyrénées-Orientales, Hérault, Gard, Lozère, Aveyron (sauf arrondissement de Villefranche-de-Rouergue et de Rodez), Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Alpes-Maritimes, Arrondissement de Narbonne (Aude) et Basses-Alpes).

SUD-OUEST : *Bordeaux* (Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées (sauf arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, arrondissement de Condom (Gers), arrondissement de Bergerac (Dordogne).

TUNISIE : *Tunis* (Protectorat de Tunisie).

LIGUE D'ALGER

Territoire : Département d'ALGER.
Siège social : 23, boulevard Baudin, Alger.

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Louis Rivet, 31, rue Auber, Alger.
Vice-Présidents : M. Ruer, 3, rue du Languedoc, Alger; M. Marchand Jacques, 1, rue Henri-de-Grammont, St-Eugène.
Trésorier : M. Pianezzi, 8, rue Barbès, Alger.
Assesseurs : M. Cambron Albert, 5, rue Mahon, Alger; M. Lavonnier Emile, 58, rue Denfert-Rochereau, Alger; M. Vota, 5, rue Monpensier, Alger; M. Fernandez, 7, cité Bobillot, Alger.
Secrétaire général : M. Loosli, 23, boulevard Baudin, Alger.

ALGER

Alger-la-Blanche Joyeuse Pensée Olympique.
Couleurs : Blanc et vert.
Président: Jordi.
Correspondant : M. Taillant, 22, boulevard Gambetta, Alger.

Amicale Sportive Le Hamma.
Couleur : Blanc.
Président : M. Baudier Marcel.
Correspondant : M. le Président 41, rue Denfert-Rochereau, Alger.

Les Amis sportifs réunis.
Couleurs : Maillot blanc, col et parements bleus, écusson 13.
Président : M. Martin Georges.
Correspondant : M. le Président Bar Baudin, 1, Bd Baudin, Alger.

Association Sportive Montpensier.
Couleurs: Violet et rouge, bandes verticales (insigne dauphin).
Président : M. Roudie Clément.
Correspondant: M. J. Vota, 3, rue Montpensier.

Association Sportive des Postes et Télégraphes.
Couleurs: Sang et or.
Président : M. Moulin Raoul.
Correspondant : M. le Président. Contrôleur Téléphones, Alger.

Association Sportive de l'Agha.
Couleurs : Violet et noir.
Président : M. Fabre Roger.
Correspondant : M. Cosso, 21, rue d'Isly, Alger.

Club Athlétique Paté.
Couleurs: Bleu, parements blanc.
Président : M. Lamballe.
Correspondant : M. Lamballe, 2, rue Diderot, Alger.

Gallia Sports d'Alger.
Couleurs : Rouge, parements bleus.
Président: M. le Docteur Coste.
Correspondant: M. Cambron Albert, 5, rue Mahon, Alger.

Jeunesse Sportive Socialiste.
Couleurs: Rouge.
Président : M. Glick Maurice.
Correspondant: M. Charlot André, Ecole du Beau-Fraisier.

Mouloudia-Club Algérois.
Couleurs: Vert et rouge horizontalement.
Président : M. Ben-Siam.
Correspondant : M. Djaout, 27, rue de Chartres, Alger.

Olympique Montplaisir Ruisseau.
Couleurs : Rouge, une bande verticale blanche.
Président : M. Féraud Jean.
Correspondant : M. le Président, cité du Ruisseau, Maison N...

Racing Universitaire Algérois.
Couleurs: Bleu et blanc rayé horizontalement.
Président : M Milliot
Correspondant : M Vincent, stade municipal et M. Perriau, 65, rue d'Isly, Alger.

Red-Star Algérois.
Couleurs: Bleu ciel, étoile rouge sur le côté.
Président : M. Jean Cosman.
Correspondant : M. Casset, 87, rue Michelet.

Rugby-Association Sportive Algéroise.
Couleurs: Vert, parements blancs.
Président : M. Neutzer.
Correspondant: M. le Président, Bar-Alexis, 15, boul. Bugeaud.

Sporting-Club Algérois.
Couleurs : Bleu et blanc rayé verticalement.
Président: M. Barrat.
Correspondant : M. Sebauon G., Sélect-Bar, 32, av. de Bouzaréa.

Union Sportive suisse algéroise.
Couleurs : Rouge av. croix blanche.
Président : M. Affolter.
Correspondant : M. le Président, 1, rue Livingstone, Alger.

Union sportive du Bon-Marché.
Couleurs : Maillot rouge et or.
Président : M. Baduraux.
Correspondant : M. Albertini, 27, rue Mogador, Alger.

Sporting Club de Bab-el-Oued.
Couleurs . Bleu avec bande verticale.
Président : M. Vinci Marcel.
Correspondant : M. le Président, 13, rue de Normandie.

Stade Algérois.
Couleurs: Vert, parements blancs.
Président : M. Wacquez.
Correspondant : M. Dirago, bar du Commerce, 111, rue de Lyon.

Union Sportive Algéroise.
Couleurs: Bleu de France, col et parements blancs.
Président : M. Faucon.
Correspondant : M. Fernandez, 3, cité Bobillot, Alger.

AFFREVILLE

Olympique Affrevillois.
Couleurs: Blanc, parements bleus.
Président: M. Souchon.
Correspondant : M. Rajon Clément, Affreville.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

ARBA

Football-Club Arbéen.
Couleurs : Vert, parements rouges.
Président : M. Paris H.
Correspondant : M. le Président, à l'Arba.

BLIDA

Football-Club Blidéen.
Couleurs: Jaune et noir, bandes verticales.
Président: M. Rivet.
Correspondant: M. Roux Félix, 2, place Lavigerie, Blida.

Union Sportive Blidéenne.
Couleurs: Bleu ciel et parements, bandes verticales.
Président : M. Dumont.
Correspondant : M. Alvado, café Bizot, Blida.

BOUFARIK

Association Sportive Boufarikoise.
Couleurs : Bleu et noir, bandes verticales.
Président : M. Soulié Marcel.
Correspondant : M. Cermeno, mairie de Boufarik.

CASTIGLIONE

Association Sportive de Castiglionaise et Bouharounienne.

Couleurs: Vert et noir.
Président : M. Roque.
Correspondant : M. Bernard, Henri, à Castiglione.

CHERCHELL

Etoile Césaréenne Sportive.

Couleurs : Orange et noir.
Président : M. Aubert Henri.
Correspondant : M. Aubert, mairie de Cherchell.

COURBET

Courbet Sports.

Couleurs : Rouge à parements blancs.
Président : M. Monjo François.
Correspondant : M. Crémadès, instituteur à Courbet.

DELLYS

Association Sportive de Dellys.

Couleurs : Vert et blanc horizontalement.
Président : M. Philippon, avocat. à Dellys.
Correspondant : M. le Président, à Dellys.

DOUERA

Association Sportive Douérienne.

Couleurs: Tango et vert, bandes verticales.
Président : M. Molinès Joseph.
Correspondant: M. le Président, Douéra.

DOLFUSVILLE

Amicale Sportive de Ghrib.

Couleurs : Bleu et noir.
Président : M. Bossy Clément.
Correspondant : M. le Président de l'A.S.G. à Dolfusville.

EL-AFFROUN

Union Sportive Ouest-Mitidja.

Couleurs : Bleu de France.
Président : M. Averseng Pierre.
Correspondant : M. Dalmau, à Mouzaïaville.

EL-BIAR

Sporting-Club Union d'El-Biar.

Couleurs: Vert, parements rouges.
Président : M. Bialès R.
Correspondant: M. Badin F., pharmacien, à El-Biar.

FORT-DE-L'EAU

Union Sportive de Fort-de-l'Eau.

Couleurs: Rouge, parements verts.
Président: M. Sintes Vincent.
Correspondant : M. Alzina, rue de France, Fort-de-l'Eau.

HUSSEIN-DEY

Olympique d'Hussein-Dey.

Couleurs: Violet et jaune.
Président : M. Trani.
Correspondant : M. Campello, rue Albert-Boench, Hussein-Dey.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Sicqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

KOLEA

Union Sportive de Koléa.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Terras J.
Correspondant : M. Terras à Koléa.

KOUBA

Football Club de Kouba.

Couleurs : Rouge, parements bleus.
Président : M. Cortes Louis.
Correspondant : M. Cortes Lucien à Kouba.

MAISON-CARREE

Racing-Club de Maison-Carrée.

Couleurs: Noir et rouge (quatre grands damiers).
Président: M. Zevacco.
Correspondant: M. Riera, pharmacie Zévacco, Maison-Carrée.

MARENGO

Olympique de Marengo.

Couleurs: Blanc, parements rouges.
Président : M. Farny René.
Correspondant : M. André Antoine, Clerc de Notaire à Marengo.

MEDEA

Sporting-Club Médéen.

Couleurs : Rouge et jaune, parements et écusson verts.
Président : M. Vergez.
Correspondant : M. Descoins à Médéa.

MENERVILLE

Sporting Club Ménervillois.

Couleurs: Jaune, parements noirs.
Président : M. Paul Ney à Ménerville.
Correspondant : M. le Président à Ménerville.

ORLEANSVILLE

Groupe Sportif d'Orléansville.

Couleurs: Blanc, parements noirs.
Président : M. Clément Henri.
Correspondant : M. Perez, instituteur à Orléansville.

OUED-EL-ALLEUG

Union Sportive Oued-el-Alleug.

Couleurs : Sang et or, rayures verticales.
Président : M. Koch Joseph.
Correspondant : M. Saunier.

POINTE-PESCADE

Olympique Pointe-Pescade.

Couleurs : Blanc.
Président : M. Champetier Ant.
Correspondant : M. Laclare Eug., à Pointe-Pescade.

ROUIBA

Olympique Roubéen.

Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Tadéi François.
Correspondant : M. Frizza, Contributions, Rouiba.

SAINT-EUGENE

Association Sportive Saint-Eugénoise.

Couleurs: Rouge et blanc bandes verticales.
Président : M. Duc Maurice.
Correspondant : M. le Président, 29, rue Mogador, Alger.

Jeunesse Sportive St-Eugénoise.

Couleurs : Maillot blanc, parements rouges.
Président : M. G. Gentreau.
Correspondant : M. Couttenceau 17, rue Liébert, St-Eugène (Alger).

SAOULA

Association Sportive de Saoula-Birkadem.

Couleurs : Noir et blanc, rayures verticales.
Président : M. Fernandez André.
Correspondant : M. Trillaud Pierre, à Saoula.

TIPAZA

Football Club de Tipaza.

Couleurs : Noir, parements rouges.
Président : M. Théron Lucien.
Correspondant : M. Bachelier P.

TIZI-OUZOU

Olympique de Tizi-Ouzou.

Couleurs: Blanc et bleu verticalement.
Président : M. Devallet.
Correspondant : M. le Président à Tizi-Ouzou.

ZERALDA

Etoile Sportive Zéraldéenne.

Couleurs : Damiers noirs et blancs.

Président: M. Rechtenwald.

Correspondant : M. le président, à Zéralda.

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

LIGUE D'ALSACE

Administration : Sélestat (Bas-Rhin), 10, rue Ste-Barbe.

Territoire : BAS-RHIN et HAUT-RHIN.

COMPOSITION DU CONSEIL

Président : M. Georges Lévy, route de Strasbourg, Sélestat (Bas-Rhin). — Tél.: N° 46.

1° *Vice-Président* : M. André Espir, 18, rue des Juifs, Strasbourg (Bas-Rhin). — Tél.: N° 3541.

Vice-Président et Président de la Commission de Football du Haut-Rhin : M. Charles Munsch, 56, avenue Aristide-Briand, Mulhouse (Haut-Rhin).

Vice-Président et Président de la Commission de Football du Bas-Rhin : M. Léon Marx, 65, faubourg de Pierres, Strasbourg (Bas-Rhin).

Secrétaire général : M. Edouard Schmidt, 8, rue Schwendi, Strasbourg (Bas-Rhin). — Tél.: N° 5455.

Trésorier général : M. Charles Schitz, 15, bd de Lyon, Strasbourg (Bas-Rhin).

Adjoint et Président de la Commission Régionale des Arbitres : M. Léon Hohl, 7 bis, rue du Rhin à Riedisheim.

Adjoint et Président de la Commission Régionale des Juniors : M. Robert Beisser, 11, rue de Thann, Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).

Adjoint et Président de la Commission des Règlements et Qualifications : M. Raymond Wolff, 4, rue de la Nuée-Bleue, Strasbourg (Bas-Rhin).

Adjoint et Président de la Commission de Sélection : M. Ernest Koeppel, 7 *bis,* Faubourg de Colmar, Mulhouse (Haut-Rhin).

Adjoint : M. Camille Jehl, 32, rue du 22 Novembre, Strasbourg (Bas-Rhin).

Adjoint : M. Jacques Hoffmann, 1, place de la Concorde, Mulhouse (Haut-Rhin).

NOTA. — Toute la correspondance doit être adressée à l'Administration de la Ligue d'Alsace de F. A., 10, rue Sainte-Barbe, Sélestat (Bas-Rhin). — Téléphone : N° 169.

Les sociétés sont classées par départements, et dans chacun de ceux-ci par ordre alphabétique des villes.

Bas-Rhin

ACHENHEIM

Etoile Bleue d'Achenheim.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Phil. Schuster.
Correspondant : M. Alf. Fischer.

AUENHEIM

Football-Club « Red-Star » d'Auenheim.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Jos. Lienhardt.
Correspondant : M. Charles Heiwy, fils.

AVOLSHEIM

Association Sportive d'Avolsheim.

Couleurs : Blanc.
Président : M. Camille Vetter.
Correspondant : M. Joseph Edel.

BARR

Football-Club de Barr.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. André Lehmann.
Correspondant : M. Eug. Reusch-lé, 39, rue des Cigognes.

BENFELD

Association Sportive de Benfeld.

Couleurs : Rouge.
Président : M. J. E. Kern.
Correspondant : M. Paul Wurch, 3, place de la République.

BISCHHEIM

Cercle Sportif « Mars » de Bischheim.

Couleur : Bleu.
Président: M. Gustave Schladenhaufen.
Correspondant : M. Othon Idé, 15, route de Bischwiller.

BISCHWILLER

Football-Club de Bischwiller.

Couleurs: Bleu et blanc.
Président : M. Jacques Lambling.
Correspondant : M. Jacques Lambling, industriel.

BOUXWILLER

Association Sportive de Bouxwiller.

Couleurs: Blanc.
Président : M. Ernest Battezatti.
Correspondant : M. G. Bertsch, 21, Marché aux Grains.

BRUMATH

Société Sportive de Brumath.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Charles Beyer.
Correspondant : M. G. Kientz, Brumath-Stephansfeld.

DINSHEIM

Sporting-Club de Dinsheim.

Couleurs: Rouge et blanc.
Président : M. Ant. Districh.
Correspondant : M. Ernest Koller, rue du Berger.

DRULINGEN

Association Sportive et P. M. de Drulingen.

Couleur : Blanc.
Président : M. Henri Bieber.
Correspondant: M. Léon Walter, Hôtel de la Gare.

DUTTLENHEIM

Football-Club de Düttlenheim.

Couleurs : Blanc.
Président : M. Michel Wagner.
Correspondant : M. Georges Kopp.

EBERSHEIM

Football-Club d'Ebersheim.

Couleurs : Rouge.
Président : M. Guillaume Henck.
Correspondant : M. Edgar Loos.

ECKBOLSHEIM

Football-Club d'Eckbolsheim.

Couleurs : Vert.
Président : M. Charles Spettel.
Correspondant : M. Alfred Metzger, 10, rue de la Couronne.

ERSTEIN

Association Sportive d'Erstein.

Couleurs : Blanc et noir.
Président: M. G. Schwab.
Correspondant : M. Ch. Schneider, 8, rue de l'Electricité.

ESCHAU

Football-Club d'Eschau.

Couleurs: Blanc et noir.
Président : M. Joseph Lingelser.
Correspondant : M. Emile Brunner, route du Rhin.

FEGERSHEIM

Cercle Sportif de Fegersheim.

Couleur : Blanc et noir.
Président : M. Alphonse Bruckert.
Correspondant : M......

GEISPOLSHEIM

Association Sportive de Geispolsheim.

Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Georges Gradt.
Correspondant : M. Léon Elles, 5, rue Pasteur, Geispolsheim-Gare.

GERSTHEIM

Association Sportive de Gerstheim.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Salomon Weil.
Correspondant: M. Marcel Meyer, 2, rue de la Fabrique.

HAGUENAU

Football-Club de Haguenau 1900.

Couleurs: Blanc.
Président : M. Georges Ludwig.
Adresse: Case Postal 67.

HERRLISHEIM

Football-Club de Herrlisheim.

Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Charles Brucker.
Correspondant : M. René Kresser, rue de l'Eglise.

HILSENHEIM

Football-Club de Hilsenheim.

Couleur : Rouge.
Président : M. Oscar Lehmann,
Correspondant : M. Edouard Guntzburger.

HINDISHEIM

Union Sportive de Hindisheim.

Couleurs: Jaune et noir.
Président : M. Edmond Goetter.
Correspondant : M. L. Roos, instituteur.

HOCHFELDEN

Association Sportive de Hochfelden.

Couleurs: Jaune et noir.
Président : M. Jean Gutter.
Correspondant : M. Georges Lagel, 36, rue Général-Lebocq.

HOENHEIM

Sports Réunis de Hoenheim.

Couleur : Blanc et noir.
Président : M. Charles Lapp.
Correspondant : Café Alsacien rue de la Fontaine.

HOERDT

Association Sportive de Hoerdt.

Couleur : Blanc et noir.
Président : Georges Geissler.
Correspondant : M. Philippe Grathwohl.

HUTTENHEIM

Union Sportive de Huttenheim.

Couleur : Blanc.
Président : M. Charles Isémann
Correspondant : M. Henri Ehrhardt, rue de l'Huile.

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Football Association d'Illkirch-Graffenstaden.

Couleur : Noir.
Président : M. Philippe Walter.
Correspondant : M. V. Schwartz, 11, avenue Jean-Jaurès.

KERTZFELD

Football-Club de Kertzfeld.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Charles Roth.
Correspondant : M. Richard Zehl, 56, rue Principale.

KŒNIGSHOFFEN

Football-Club de Kœnigshoffen.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Guernard Stahl.
Administration : 52, route des Romains.

KOGENHEIM

Football-Club de Kogenheim.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Joseph Hug.
Correspondant : M. François Eck.

KRONENBOURG

Football-Club de Kronenbourg.
Couleur : Blanc.
Président : M. A. Zeitz.
Correspondant : M. Rodolphe Willé, 8, rue Bastian.

LAMPERTHEIM

Football-Club de Lampertheim.
Couleur : Violet.
Président : M. Michel Ritter.
Correspondant : M. Edouard Jenner.

LAUTERBOURG

Association Sportive de Lauterbourg.
Couleurs: Blanc.
Président : M. Octave Van den Henden.
Correspondant : M. Martin Barthel, instituteur.

LINGOLSHEIM

Football-Club de Lingolsheim.
Couleur : Noir.
Président : M. Ernest Schott.
Correspondant : M. Paul Heim, 2, rue de l'Ecole.

MERTZWILLER

Association Sportive de Mertzwiller.
Couleur : Blanc.
Président : M. Joseph Bertrand.
Correspondant : M. Joseph Muckensturm, 406, rue Foch.

MOLSHEIM

La Sportive de Molsheim.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Arthur Misbach.
Correspondant : M. Fritz Greth, rue de la Commanderie.

MONSWILLER

Football-Club de Monswiller.
Couleurs : Noir.
Président : M. Auguste Fischbach.
Correspondant : M. Alfred Suss, 32, Grand'Rue.

MONTAGNE-VERTE

Football-Club de La Montagne-Verte.
Couleurs : Blanc et vert.
Président : M. Albert North.
Correspondant : M. Louis Helfer, 58, Basse-Elsau.

LA MUSAU

Union Sportive de La Musau.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Eugène Gebus.
Correspondant : M. Eugène Gebus, 15, rue de Plobsheim, Strasbourg-Neudorf.

MUHLBACH-SUR-BRUCHE

Football-Club de Muhlbach-sur-Bruche.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Charles Metzger.
Correspondant : M. Alf. Diebold.

MUTTERSHOLTZ

Association Sportive de Mütters-holtz.
Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Marcel Scheidecker.
Correspondant : M. Marcel Scheidecker, industriel.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

MUTZIG

Football-Club de Mutzig.
Couleurs : Orange et noir.
Président : M. Georges Seiler.
Correspondant : M. René Spielmann, 9, rue Foch.

NEUHOF

Cercle Sportif de Neuhof.
Couleurs : Bleu et noir.
Président : M. Charles Fauvet.
Administration : 62, route d'Altenheim.

NIEDERMODERN

Football-Club de Niedermodern.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Georges Merdinger.
Correspondant : M. Jacques Richert, fils.

NORDHOUSE

Union Sportive de Nordhouse.
Couleurs : Blanc et jaune.
Président : M. Auguste Baumann.
Correspondant : M. Marcel Baumann.

OBENHEIM

Association Sportive d'Obenheim.
Couleurs: Blanc.
Président: M. Oscar Weber.
Correspondant : M. Gust. Lauffenburger.

OBERHOFFEN-SUR-MODER

Football-Club d'Oberhoffen.
Couleur : Bleu.
Président : M. Ed. Kaiser.
Correspondant : M. Frédéric Christmann.

OBERNAI

Cercle Sportif d'Obernai.
Couleurs : Noir et bleu.
Président : M. Hubert Charton.
Correspondant : M. Hubert Charton.

OBERSCHAEFFOLSHEIM

Un. Sp. d'Oberschaeffolsheim.
Couleur : Blanc.
Président : M. Charles Mathieu.
Correspondant : M. Albert Elles, 33, Impasse de l'Est.

OSTHOUSE

Association Sportive d'Osthouse.
Couleurs. Rouge et jaune.
Président : M. Joseph Breysach.
Correspondant : M. Paul Hürstel, 11, rue du Château.

PHALSBOURG

Football-Club de Phalsbourg.
Couleur : Rouge.
Président : M. Joseph Bauerschmidt.
Correspondant : M. Oscar Bénédick, 19, rue Alexandre-Weil.

REICHSHOFFEN

Football-Club « Etoile » de Reichshoffen.
Couleurs: Blanc et vert.
Président : M. Charles Sandrin.
Correspondant : M. Albert de Hatten.

REICHSTETT

Ass. Sport. de Reichstett.
Couleur : Blanc.
Président: M. Albert Wichersheim.
Correspondant : M. Léon Maring, 47, route de Bischwiller.

REITWILLER

Football-Club de Reitwiller.
Couleur : Vert.
Président : M. Jean Rohfritsch.
Correspondant : M. M. Rohfritsch.

ROBERTSAU

Association Sportive de Robertsau.
Couleurs: Vert et blanc.
Président : M. Emile Concin.
Correspondant: M. Robert Schuhmacher, 51, rue Jeanne-d'Arc.

SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Cercle Sportif de Ste-Croix-aux-Mines.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Henri Laurent fils.
Correspondant : M. Michel Dierse, 1, rue de l'Eglise.

SAINTE-MARIE-AUX-MINES

U. S. de Sainte-Marie-aux-Mines.
Couleur : Noir.
Président : M. René Glohr.
Correspondant : M. Paul Jeanclaude, rue Reber.

SARREBOURG

Société Sportive de Sarrebourg.

Couleurs: Bleu et noir.
Président : M. Lucien Berr.
Correspondant : M. Lucien Berr, 7, rue Foch.

SARRE-UNION

Union Sportive de Sarre-Union.

Couleur : Bleu.
Président : M. Eddy Dommel.
Adresse : Case Postal 15.

SAVERNE

Football-Club de Saverne.

Couleur : Blanc.
Président : M. Albert Kitz.
Adresse: Case Postal 29.

SELESTAT

Sport-Club de Sélestat 1906.

Couleurs: Violet et blanc.
Président : M. Dr. Albert Bur.
Adresse : Case postale, 54.

SOULTZ-SOUS-FORETS

Société Sportive de Soultz-sous-Forêts.

Couleurs: Vert.
Président : M. Frédéric Laeuffer.
Correspondant : M. Georges Barth.

SCHILTIGHEIM

Sporting-Club de Schiltigheim.

Couleur : Vert.
Président : M. M. Hettler.
Président : M. Georges Jourdan.
Correspondant: M. Curt Usémann, 9, rue des Veaux, Strasbourg.

SCHIRRHEIN

Sport-Club « Etoile » de Schirrhein.

Couleurs : Blanc et noir.
Président: M. Joseph Sutter, fils.
Correspondant : M. René Ruff.

SCHWEIGHAUSEN

Football-Club de Schweighausen.

Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Joseph Deiss.
Correspondant : M. Emile Knecht, route de Pfaffenhoffen.

STATTMATTEN

U. Sportive de Stattmatten.

Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Joseph Stoeckel.
Correspondant : M. Joseph Stoeckel.

STEINBOURG

Football-Club de Steinbourg.

Couleurs: Jaune et noir.
Président : M. Victor Baldo.
Correspondant : M. Ant. Streicher, Restaurant.

STILL

Football-Club de Still.

Couleurs : Rouge et vert.
Président : M. Eugène Reyser.
Correspondant : M. Eugène Reyser.

STOCKFELD

Sporting-Club de Stockfeld.

Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Ernest Wernicke.
Correspondant : M. Emile Weber, 6, rue des Grives.

STRASBOURG

Ass. des Arbitres de Football du Bas-Rhin de Strasbourg.

Couleurs : Néant.
Président : M. René Roth.
Correspondant : M. René Roth, 41, boulevard Clemenceau.

Association Sportive de Strasbourg.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Camille Jehl.
Administration : Passage de la Pomme-de-Pin.

Association Sportive des Cheminots de Strasbourg.
Couleur : Bleu marin.
Président : M. Joseph Batt.
Administration : 76, rue du Faubourg de Saverne.

Cercle Athlétique de Strasbourg.
Couleurs : Rouge.
Président : M. André Walter.
Administration : 25, rue Vauban.

Club Sportif « Les Pierrots » de Strasbourg.
Couleur : Jaune.
Président : M. Louis Grunenwald.
Correspondant : M. Marcel Huberschwiller, 8, rue Strauss-Dürckheim.

Football-Club de Strasbourg 1906
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Ch. Brennion.
Correspondant : M. Charles Brennion, 14, rue des Orfèvres.

Football-Club « Etoile Bleue » de Strasbourg.
Couleurs : Blanc.
Président : M. Alfred Gaiser.
Administration : Restaurant « A la Vieille Tour », 6, quai Turckheim.

Football-Club « Tigre » de Strasbourg.
Couleur : Blanc.
Président : M. Edmond Ernst.
Correspondant : M. Oscar Espiller, 24, Grand' Rue.

Football-Club « La Vendée » de Strasbourg.
Couleur : Blanc.
Président : M. Henri Seyller.
Correspondant : M. Alfred Feix, 17, rue de l'Ile-des-Epis (Port du Rhin).

Racing-Club de Strasbourg.
Couleurs: Blanc.
Président : M. Charles Belling.
Correspondant : Auguste Zinsmeister, 45, rue de la Grossau, Strasbourg-Neudorf.

Sporting-Club « Bar Kochba » de Strasbourg.
Couleurs : Bleu.
Président : M. Salomon Perecowitz.
Correspondant : M. Salomon Perecowitz, 2, rue d'Obernai.

Sporting-Club « Notre-Dame » de Strasbourg.
Couleurs : Blanc.
Président : M. Jean Deck.
Administration : 3, rue de la Mésange.

Sporting-Club « Red-Star » de Strasbourg.
Couleur : Blanc.
Président : M. Gaston Kohler.
Correspondant : M. Robert Beisser, 11, rue de Thann, Strasbourg-Neudorf.

Strasbourg-Olympique Club.
Couleur : Bleu.
Président : M. Robert Kunkler.
Correspondant : M. Robert Kunkler, 6, rue Pestalozzi.

VENDENHEIM

Football-Club de Vendenheim.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Jean Andres.
Administration : Maison Rouge.

VILLE (Arrond. Sélestat)

Association Sportive de Villé.
Couleur : Jaune.
Président: M. Alphonse Mattern.
Correspondant: M. Emile Sittler.

LA WALCK

Football-Club de La Walck.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Paul Heckel.
Correspondant : M. Charles Ernwein, Pfaffenhoffen.

WASSELONNE

Association Sportive de Wasselonne.
Couleurs : Grand damier noir et blanc.
Président : M. René Weil.
Correspondant : M. Prosper Weil.

WISSEMBOURG

Football-Club de Wissembourg.
Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Emile Heiss.
Correspondant : M. Jean Brigaldino, 69, rue Nationale.

Red-Star de Wissembourg.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Jean Braun.
Correspondant : M. Willy Schorn, 95, rue Teutonique.

WOLFISHEIM

Etoile Sportive de Wolfisheim.
Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Emile Neff.
Correspondant : M. Charles Noeppel.

Haut-Rhin

ALTKIRCH

Association Sportive d'Altkirch.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Paul Mona.
Correspondant : M. Paul Mona, 3, rue de Carspach.

ASPACH près ALTKIRCH

Football-Club d'Aspach près Altkirch.
Couleur : Blanc.
Président : M. Joseph Bientz.
Correspondant : M. Joseph Erhard.

ASPACH-LE-HAUT

Association Sportive d'Aspach-le-Haut.
Couleurs: Bleu et rouge.
Président : M. Dr Schweickardt.
Correspondant : M. Lucien Deck.

BALDERSHEIM

Football-Club de Baldersheim.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Xavier Schmitt.
Correspondant : M. Camille Tritsch, 20, rue du Moulin.

BALLERSDORF

Football-Club de Ballersdorf.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Jean Elbisser.
Correspondant : M. Joseph Wamster.

BALSCHWILLER

Association Sportive de Balschwiller.
Couleurs : Noir et rouge.
Président : M. Joseph Meyer.
Correspondant : M. E. Schlienger.

BANTZENHIEM

Football-Club de Bantzenheim.
Couleur : Rouge.
Président : M. Jules Heller.
Correspondant : M. Ernest Heller, Epicerie.

BERGHOLTZ

Football-Club de Bergholtz.
Couleurs : Bleu clair.
Président : M. Oscar Kauffmann.
Correspondant : M. Armand Galliath, rue de l'Eglise.

BLOTZHEIM

Sporting-Club de Blotzheim.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Emile Minet.
Correspondant : M. Robert Peter.

BOLLWILLER

Football-Club de Bollwiller.
Couleur : Blanc.
Président : M. Henri Dro.
Correspondant : M. Georges Gueminger, Droguiste.

BOURBACH-LE-BAS

Football-Club de Bourbach-le-Bas.
Couleur : Noir.
Président : M. Alfred Redhaber.
Correspondant : M. Paul Jenn, Retorderie du Moulin Sarl.

BRUNSTATT

Football-Club de Brunstatt.
Couleurs : Bleu.
Président : M. André Poncet.
Correspondant : M. André Poncet, instituteur, Didenheim.

BUETHWILLER

Football-Club de Buethwiller.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Joseph Ruff.
Correspondant : M. Alfred Suter.

BURNHAUPT-LE-HAUT

Football-Club de Burnhaupt-le-Haut.
Couleurs: Blanc et violet.
Président : M. Emile Fassnacht.
Correspondant : M. Eug. Koehrlen.

CERNAY

Football-Club de Cernay.
Couleur : Blanc.
Président : M. Dr. André Gossel.
Correspondant : M. Charles Laylé, 21, rue du Potier.

COLMAR

Football-Club de Colmar 1924.
Couleurs : Bleu.
Président : M. Charles Mathieu.
Correspondant : M. Charles Hecketsweiler, 4, rue des Tilleuls.

Section Sportive « St-Martin » de Colmar.
Couleurs : Noir et blanc.
Président: M. Marcel Tschopp.
Correspondant : M. Georges Lustrat, 18, rue Erckmann-Chatrian.

Sports Réunis de Colmar.
Couleurs: Orange.
Président : M. Joseph Lehmann.
Correspondant : M. Marcel Mathis, 14, rue Charles-Grad.

DORNACH

Société Sportive de Mulhouse-Dornach.
Couleurs : Bleu.
Président : M. Dr. Uhl.
Correspondant : M. Emile Kunemann, 81, rue de Hartmannswiller.

DURMENACH

Association Sportive de Durmenach.
Couleurs : Blanc.
Président : M. Alfred Hammel.
Correspondant : M. Henry Finck.

ENSISHEIM

Football-Club d'Ensisheim.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Louis Beck.
Correspondant : M. Jean Bàsbùck, 27, rue de la Monnaie.

GUEBWILLER

Football-Club de Guebwiller.
Couleurs: Bleu et blanc.
Président : M. Eugène Delporte.
Correspondant : M. Robert Klaiber, 9, rue de la Lauch.

GUEMAR

Football-Club de Guémar.
Couleur : Bleu.
Président : M. Marcel Fels.
Correspondant : M. Antoine Lasché.

GUEWENHEIM

Association Sportive de Guewenheim.
Couleurs : Orange.
Président : M. Joseph Bitsch.
Correspondant : M. Arm. Keck.

HABSHEIM

Football-Club de Habsheim.
Couleurs : Blanc.
Président : M. René Spony.
Correspondant : Robert Bernhard, 29, rue Nationale.

HATTSTATT

Football-Club de Hattstatt.
Couleurs : Orange et noir.
Président : M. Eugène Roeslé.
Correspondant : M. Pierre Huegelé, 137, route Nationale.

HEGENHEIM

Football-Club de Hegenheim.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Armand Arnold.
Correspondant : M. Armand Arnold.

HEIMSBRUNN

Association Sport. de Heimsbrunn.

Couleur : Blanc.
Président : M. Thiébault Strauss.
Correspondant : M. Robert Hierholtzer, N° 128 a.

HESINGUE

Football-Club de Hésingue.

Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Paul Fœchterlé.
Correspondant : M. François Burger.

HIRTZBACH

Football-Club de Hirtzbach.

Couleur : Blanc.
Président : M. Ch. Kauffmann.
Correspondant : M. Henri Altenbach.

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

HOCHSTATT

Association Sportive de Hochstatt.

Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Xavier Meyer.
Correspondant : M. Charles Stimpfling, 2, Grand'Rue.

HUNINGUE

Association Sportive de Huningue

Couleurs : Jaune et noir.
Président : Paul Bloch.
Adresse: Case Postal 8.

INGERSHEIM

Football-Club d'Ingersheim.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Justin Bartell.
Correspondant : M. Paul Billing, 54, Grand' rue.

JEBSHEIM

Mars de Jebsheim.

Couleurs : Vert et noir.
Président : M. Ch. Obrecht.
Correspondant : M. Paul Oberlin, 129, rue Principale.

KEMBS

Football-Club de Kembs.

Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Lucien Hilfiger.
Correspondant : M. Louis Voegtlin.

KINGERSHEIM

Football-Club de Kingersheim.

Couleurs : Vert.
Président : M. Joseph Buck.
Correspondant : M. Joseph Buck, 25, passage Joffre.

LOECHLE

Football-Club de Loechlé.

Couleurs : Blanc.
Président : M. Camille Cast.
Correspondant : M. Charles Walter, commis ppal du Trésor.

LUEMSCHWILLER

Football-Club de Luemschwiller.

Couleur : Vert.
Président : M. Aloyse Wolf.
Correspondant : M. Albert Brunner, 3, rue de Tagolsheim.

MASEVAUX

Football-Club de Masevaux.

Couleur : Vert.
Président : M. Charles Simon.
Correspondant : M. Charles Simon.

MICHELBACH

Football-Club de Michelbach.
Couleur : Rouge et noir.
Président : M. Albert Feltzinger.
Correspondant : M. Albert Helbling, 24, rue d'Aspach-le-Bas.

MODENHEIM

Ass. Sportive de Modenheim.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Jean Mayer.
Correspondant : M. Ch. Schirck, 49, rue de Sausheim.

MONTREUX-VIEUX

Montreux-Sports de Montreux-Vieux.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Emile Schott.
Correspondant : M. Fr. Schott.

MULHOUSE

Association des Arbitres de Football du Haut-Rhin.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Gabriel Pesavento.
Correspondant : M. Léonhard Hartmann, 135, av. de Modenheim.

Cercle Athlétique de Mulhouse.
Couleur : Rouge.
Président : M. Marcel Mieg.
Adresse : Hôtel Bristol, 18, faubourg de Colmar.

Football-Club de Mulhouse 1893.
Couleurs : Blanc.
Président : M. R. Breisacher.
Correspondant : M. R. Breisacher, 56, av. de Modenheim.

Football-Club « Etoile » de Mulhouse.
Couleurs: Bleu et jaune.
Président : M. Jean Wintzer.
Correspondant : M. Robert Fritz, 40, rue de Galfingen.

Football-Club « Red-Star » de Mulhouse.
Couleurs: Blanc et rouge.
Président: M. Alfred Schilling.
Correspondant : Lucien Schmidlin, 154, rue d'Illzach prolongée.

Football-Club « Sport » de Mulhouse.
Couleurs: Noir et vert.
Président : M. Paul Kuntz.
Administration : Restaurant Galtang, 65, rue d'Illzach.

Iris-Club de Mulhouse-Bourtzwiller.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Willy Burgunder.
Correspondant : M. Robert Bobenrieth, 3, route de Soultz, Bourtzwiller-Strueth.

Racing-Club de Mulhouse.
Couleurs : Blanc.
Président : M. Ernest Meyer.
Correspondant : M. Robert Keller, 4, rue des Rabbins.

MUNSTER

Association Sportive de Münster.
Couleurs : Blanc.
Président : M. Pierre Carrara.
Correspondant : M. Joseph Hessman, Dentiste.

NEUF-BRISACH

Association Sportive de Neuf-Brisach.
Couleur : Noir.
Président : M. Eugène Ferrari.
Correspondant : M. Eugène Ferrari, 221, rue du Marché.

NEUWEG

Football-Club de Neuweg.
Couleurs : Bleu.
Président : M. Léon Albientz.
Correspondant : M. L. Albientz, 2, rue de Mulhouse.

OBERHERGHEIM

Football-Club d'Oberhergheim.
Couleur : Rouge.
Président : M. François Ehrsam.
Correspondant : M. Sylvain Geismar.

OTTMARSHEIM

Union Sportive d'Ottmarsheim.
Couleur : Blanc.
Président : M. Xavier Liebenguth.
Correspondant : M. Lucien Sengelbach, 24, rue Foch.

PFAFFENHEIM

Football-Club de Pfaffenheim.
Couleur : Blanc.
Président : M. Xavier Fuchs.
Correspondant : M. Alph. Beck.

PFASTATT

Football-Club de Pfastatt.
Couleurs : Rouge.
Président : M. Paul Schubnel.
Correspondant : M. Julien Rauber, 23, rue Neuve.

REGUISHEIM

Football-Club de Réguisheim.
Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Albert Schneiderlin.
Correspondant : Louis Meyer.

RETZWILLER

Association Sport. de Retzwiller.
Couleur : Rouge.
Président : M. Auguste Friedrich.
Correspondant : M. Joseph Gargoët, Valdieu par Montreux-Vieux.

RICHWILLER

Football-Club « Red-Star » de Richwiller.
Couleur : Noir.
Président : M. Emile Kaeufeler.
Correspondant : M. Robert Preyfus, 44, rue Principale.

RIBEAUVILLE

Association Sportive de Ribeauvillé.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Charles Hurst.
Correspondant : M. Henri Ortlieb, 3, route de Colmar.

RIEDISHEIM

Football-Club de Riedisheim.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Lucien Voss.
Correspondant : M. Alfred Lehmann, 69, rue d'Alsace.

RIXHEIM

Sporting-Club de Rixheim.
Couleurs: Jaune et noir.
Président : M. Léon Reymann.
Correspondant : M. Auguste Landrin.

ROUFFACH

Football-Club de Rouffach.
Couleurs : Blanc et vert.
Président : M. Eugène Meyer.
Correspondant : M. Eugène Meyer, dentiste.

SAINT-AMARIN

Football-Club de St-Amarin.
Couleurs: Noir et jaune.
Président : M. Théo Fischer.
Correspondant : M. François Grunenwald, 36, rue Curiale.

SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

Football-Club de Sainte-Croix-en-Plaine.
Couleurs : Blanc et vert.
Président : M. Théodore Birgentzlé.
Correspondant : M. Amand Birgentzlé, 7, place du château.

SAINT-LOUIS

Football-Club de Saint-Louis.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Charles Gisselbrecht.
Adresse : Case Postale 181.

SAUSHEIM

Football-Club de Sausheim.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Victor Haegy.
Correspondant : Lucien Schmerber, 21, rue de la Hardt.

SIERENTZ

Football-Club de Sierentz.
Couleur : Blanc et noir.
Président: M. Ernest Lichtenauer.
Correspondant : M. Edouard Fischer, 45, rue Poincaré.

SOULTZ (Haut-Rhin)

Football-Club de Soultz (Haut-Rhin).
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Joseph Hérissé.
Administration : Restaurant de la Gare.

STAFFELFELDEN

Staf-Athlétic-Club de Staffelfelden.
Couleur : Rouge.
Président : M. Henri Vuillemin.
Correspondant : M. Augustin Saunier, Colonie Rossalmend.

THANN

Union Sportive de Thann.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Joseph Edel.
Administration : 62 a, rue Saint-Jacques.

VILLAGE-NEUF

Football-Club de Village-Neuf.
Couleurs: Blanc et bleu.
Président : M. Justin Kieffer.
Correspondant : M. Joseph Schneilin, Restaurant « A l'Aigle ».

WALHEIM

Football-Club de Walheim.
Couleur : Bleu.
Président : M. Albert Leinig.
Correspondant : M. Lucien Zann, 30, Grand'rue.

WENTZWILLER

Association Sportive de Wentzwiller.
Couleur : Rouge.
Président : M. Joseph Graff.
Correspondant : M. Paul Heyer.

WIHR-AU-VAL

Union Sportive de Wihr-au-Val.
Couleurs : Noir et vert.
Président : M. Jérôme Murer.
Correspondant: M. Fernand Bachmann,

WINTZENHEIM

Football-Club de Wintzenheim.
Couleurs: Blanc.
Président : M. Henri Vallois.
Correspondant : M. Charles Baumann, 2, rue de Turckheim.

WINTZFELDEN

Football-Club de Wintzfelden.
Couleurs : Noir et bleu.
Président : M. Albert Meyer.
Correspondant: M. André Sutter, Filature et Tissage, à Soultzmatt.

WITTELSHEIM

Association Sportive des Colonies de Wittelsheim.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Paul Grasser.
Correspondant : M. Fr. Brechenmacher, rue de Colmar.

WITTENHEIM

Société Sportive « Ste-Barbe » de Wittenheim.
Couleurs : Blanc.
Président : M. Pierre Friry.
Correspondant : M. Isidore Gribling, 46, avenue Kellermann.

Union Sportive de Wittenheim.

Couleurs : Blanc.
Président : M. Pierre Borrel.
Correspondant : M. Pierre Borrel, Mine Anna.

WITTERSDORF

Société Sportive de Witterdorf.

Couleurs : Rouge.
Président : M. Eugène Neyer.
Correspondant : Eugène Fritsch, 145, rue des Ecoles.

ZILLISHEIM

Société Sportive de Zillisheim.

Couleurs : Orange.
Président : M. Jos. Schwechler.
Correspondant : M. Ern. Meyer, 21, rue de l'Eglise.

Clubs Scolaires (Bas-Rhin)

OBERNAI

Football-Club de l'Ecole Normale d'Obernai.

Couleurs: Rouge.
Correspondant: M. le Directeur.

SAVERNE

Société Sportive du Collège de Saverne.

Couleurs: Bleu et blanc.
Correspondant: M. le Directeur.

SELESTAT

Section Sportive du Collège de Sélestat.

Couleurs: Bleu et rouge.
Correspondant : M. le Directeur.

STRASBOURG

Association Sportive de l'Ecole de Commerce de Strasbourg.

Couleurs: Noir.
Correspondant: M. le Directeur.

Association Sportive de l'Ecole Primaire Supérieure de Strasbourg.

Couleurs: Bleu.
Correspondant: M. le Directeur.

Association Sportive du Lycée Kléber de Strasbourg.

Couleurs: Rouge.
Correspondant: M. le Directeur.

Association Sportive de l'Ecole Supérieure de l'Ill de Strasbourg.

Couleurs: Bleu et violet.
Correspondant: M. le Directeur.

Club Sportif du Collège Saint-Etienne de Strasbourg.

Couleurs: Noir et jaune.
Correspondant : M. le Directeur.

Section de Football du Lycée Fustel de Coulanges de Strasbourg.

Couleurs: Noir et blanc.
Correspondant: M. le Directeur.

Clubs Scolaires (Haut-Rhin)

COLMAR

Amicale Sportive de l'Ecole Primaire Supérieure de Garçons Colmar.

Couleurs : Bleu.
Correspondant: M. le Directeur.

Amicale Sportive Bartholdi de Colmar.

Couleurs: Bleu.
Correspondant : M. le Directeur.

Association Sportive de l'Institut Episcopal St-André de Colmar.

Couleurs: Jaune.
Correspondant: M. le Directeur.

Normale Sportive de Colmar.

Couleurs : Blanc et bleu.
Adresse: 2, rue Messimy.

MULHOUSE

Section Sportive de l'Ecole Supérieure de Chimie de Mulhouse.

Couleurs: Noir et blanc.
Correspondant: M. le Directeur.

Sporting-Club du Lycée de Mulhouse.

Couleurs: Bleu et blanc.
Correspondant: M. le Directeur.

THANN

Association Sportive du Collège de Thann.

Couleurs: Mauve.
Correspondant : M. le Directeur.

STRASBOURG

Strasbourg Etudiants-Club de Strasbourg.

Couleurs: Rouge.
Adresse : 1, quai Dietrich, Strasbourg.

LIGUE D'AUVERGNE

Auvergne : Nièvre, Allier, Creuse, Cantal, Puy-de-Dôme et arrondissement de Brioude (Haute-Loire).
Siège Social : Café Barthélemy, place de la Gare, Moulins (Allier).
Toute correspondance doit être adressée au Secrétaire Général : 44, place de Jaude, Clermont-Ferrand.
Permanence : 44, place de Jaude. Tous les jours ouvrables de 18 h. à 19 h. 30. — Téléph. : 4-46.

COMPOSITION DU BUREAU

COMITE D'HONNEUR

Président : M. J. Rimet.
Vice-Président : M. Bellonte.

COMITE ACTIF

Président : M. A. P. Thévenin, rue de la Fileterie, Ambert (P.-de-D.).
Vice-Président général : M. le Dr Huguet, à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).
Vice-Présidents : MM. Clayeux et Lyand.
Trésorier général : M. Biguet. — *Trésorier adjoint :* M. Dunaud.
Secrétaire général : M. Mallet. — *Secrétaire Adjoint :* M. Jarlier.
Membres : MM. Africain, Gonin, Ferrier, Dubost, Goursollas, Puissochet, Pejoux, Vissac.
Couleurs : Maillot blanc, écusson d'Auvergne, culotte bleue, bas noirs avec revers bleus.

District de l'Allier

Siège social : Moulins, Café Barthélemy.
Président : M. Favre.
Correspondant : M. Charpentier, 17, rue de Lyon, Moulins.

AINAY-LE-CHATEAU

Union Sportive.
Couleurs : Vert, parements rouges.
Président : M. Courtoix Ch.
Correspondant : M. Chabrol, clerc de notaire.

BELLENAVES

Association Sportive Bellenavoise.
Couleurs : Blanc et vert rayé.
Président: M. C. de Salvert.
Correspondant: M. André Chanelet. Café.

BELLERIVE

Union Sportive de Bellerive.
Couleurs : Noir et rouge.
Président : M. Bizet P.
Correspondant : M. Bizet P., 3, rue Jean-Jaurès, Bellerive.

BESSAY

Club Sportif de Bessay.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Ministron.
Correspondant : M. Michelon, à Bessay.

BILLY

Club Sportif Billyssois.
Couleurs : Rouge, collerette blanche.
Président : M. Chervier.
Correspondant : M. J. Chaput, coiffeur à Billy.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT

« Bourbon Sportif ».
Couleurs : Noir et rouge.
Président : M. Virolet G.
Correspondant : M. Caton Jean, à Bourbon-l'Archambault.

CHANTELLE

Club Sportif Chantellois.

Couleurs : Orange et blanc.
Président : M. Roumeau G.
Correspondant : M. Roumeau G., négociant à Chantelle.

CHEVAGNES

Union Sportive de Chevagnes.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. de Larouillère.
Correspondant : M. Chevalier, rue de la Poste.

COMMENTRY

Club Amical Sportif.

Couleurs: Noir et blanc rayés.
Président: M. Beaumont.
Correspondant : M. Pigeret, à Commentry.

CRESANGES

Etoile Sportive Cressangeoise.

Couleurs : Noir rayé vert.
Président : M. Chaillon.
Correspondant : M. Chaillon, Cressanges.

CUSSET

Sporting-Club Amical Cussetois

Couleurs : Vert, parements blancs.
Président : M. Renard Charles.
Correspondant : M. Bartassot, route de St-Germain, Cusset.

DOMPIERRE

Association Sportive Dompierroise.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Combaret.
Correspondant : M. Martin G., rue Neuve, Dompierre-sur-Besbre.

LE DONJON

Evolution Sportive Donjonnaise.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Mercier P.
Correspondant : M. Butrut E., pl. de la République, Le Donjon.

ECHASSIERES

Espérance Sportive de la Bosse.

Couleurs : Blanc et vert.
Président : M. Sinturel G.
Correspondant : M. Sinturel G., à Echassières.

GANNAT

Sporting Club Gannatois.

Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Santelme.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café de la Rotonde, Gannat.

GARNAT-SUR-ENGIEVRE

Vigilante Garnatoise.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Bouchard, instituteur.
Correspondant : M. Bienot.

JALIGNY

Union Sportive.

Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. le Vicomte R. de Montlaur.
Correspondant : M. Véron, à Jaligny.

LAPALISSE

Association Amicale Lapalissoise.

Couleur : Rouge.
Président : M. Benatan.
Correspondant : M. Verhiet.

LE MONTET

Etoile Sportive du Montet.

Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Néefs.
Correspondant : M. Michel André, Le Montet.

MAILLET

Association Sportive de Maillet.

Couleurs : Rouge, parements jaunes.
Président : M. Gaume Lucien, maréchal.
Correspondant : M. Renon.

MARCILLAT

Association Sportive Marcillatoise.

Couleurs : Maillot arlequin rouge et blanc, culotte blanche, bas noirs.
Président : M. Louis Beaune.
Correspondant : M. Michelat, receveur buraliste, Marcillat (Allier).

MONTCOMBROUX

Etoile Sportive de Montcombroux.

Couleurs :
Président : M. Cantat F.
Correspondant : M. Cantat F.

MOULINS

Association Sportive.

Couleurs : Blanc, écusson de la ville.
Président : M. Renaud.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Dufour.

NEUILLY-LE-REAL

Association Sportive Neuillyssoise.

Couleurs : Rose et blanc.
Président : M. Turaud.
Correspondant : M. Touquoy, à Neuilly-le-Réal.

PARAY-SOUS-BRIAILLES

Union Sportive Parodienne.

Couleurs : Bleu, culotte blanche.
Président : M. Dechatre.
Correspondant : M. Pacaud Emile, Paray-sous-Briailles.

PARAY-LE-FRESIL

Club Sportif Paraysien.

Couleurs : Bleu et blanc rayé.
Président : M. Maréchal J.
Correspondant : M. Boudot, coiffeur, à Paray-le-Fresil.

ST-GERAND DE VAUX

Football Club St-Gérandois.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Langlois.
Correspondant : M. Theuil C., St-Gérand-de-Vaux.

ST-GERAND LE PUY

Union Sportive St-Gérandaise.

Couleurs : Bleu et blanc rayé.
Président : M. Vichy.
Correspondant : M. Rouchon Marcel, St-Gérand-le-Puy.

SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

Ecole Berthelot Sportive.

Couleurs : Rouge avec col blanc.
Président : M. le Directeur.
Correspondant : M. le Directeur, à St-Pourçain-sur-Sioule.

Sporting-Club Saint-Pourcinois.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Trimouille.
Correspondant : M. Quaire, à St-Pourçain.

SAINT-VICTOR

Union Sportive de Saint-Victor.

Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Pérouin B.
Correspondant : M. Malochet, à La Dure, Commune de St-Victor, par Désertines.

SAINT-YORRE

Stade Saint-Yorrais.

Couleurs : Rouge et noir, rayé verticalement.
Président : M. René Georges.
Correspondant : M. Hernot Jean, Café du Nouveau Prado, St-Yorre.

BYRRH VIN GÉNÉREUX AU QUINQUINA

LE THEIL

Union Sportive du Theil.

Couleurs : Rouge et noir (damiers).
Président : M. Madet R.
Correspondant : M. Duchet M.

TRONGET

Club Sportif Trongitois.

Couleurs : Blanc et bleu.
Président : M. Chemel.
Correspondant : M. Lépée, coiffeur, Tronget.

TREZELLES

Union Sportive Trezelloise.

Président : M. Martel.
Correspondant : M. Fiallet, Trezelles.

VALLON-EN-SULLY

Union Sportive Vallonaise.

Couleurs : Vert, parements rouges.
Président : M. Flouzat Alexandre.
Correspondant : M. Larvaron.

VARENNES-SUR-ALLIER

Association Sportive.

Président : M. Parillaud.
Correspondant : M. Cuisset Louis, mécanicien, Varennes-sur-Allier.

VICHY

Sports Athlétiques Vichyssois.

Couleurs : Blanc et bleu.
Président : M. Poiré.
Correspondant : M. Migeon, Hôtel du Régent, Vichy.

District du Cantal

Siège social : Mairie de Vic-sur-Cère.
Président : M. le Docteur Dupuy.
Correspondant : M. Riom, Directeur du C. C., Vic-sur-Cère (Cantal).

ALLANCHES

Soc. Educat. Popul. Allanchaise,

Couleurs : Jaune et noir (damiers).
Président : M. Manhès.
Correspondant : M. Chazelle, Allanches.

ARPAJON-SUR-CERE

Société Arpajonnaise.

Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Magot.
Correspondant : M. Combes, Ecole, Arpajon-sur-Cère.

AURILLAC

Football-Club Aurillacois.

Couleurs : Jaune et rouge.
Président : Docteur Lesme.
Correspondant : M. Gaillard, 2, *rue de la Bride, Aurillac.*

CALVINET

Calvinet Sportif.

Couleurs : Maillot rouge et jaune, culotte blanche.
Président : M. Guibert G.
Correspondant : M. Robert E., Calvinet.

CONDAT-EN-FENIERS

Union Sportive Condataise.

Couleurs : Bleu parements or.
Président : M. G. Delbos.
Correspondant : M. Donguy, à Condat-en-Feniers.

HOPITAL-YDES

Union Sportive et Musicale de l'Hôpital Ydes.

Couleurs : Bleu et or.
Président : M. Gauthier.
Correspondant : M. Gauthier, Hôpital-Ydes.

LE ROUGET

Association Sportive.

Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Dr Champeil.
Correspondant: M. Labellie, Café A. Téil, Le Rouget.

MONTSALVY

Union Sportive Montsalvyenne.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Combourieu.
Correspondant : M. Laferrière, à Montsalvy.

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

MURAT

Union Sportive Murataise.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Delpirou.
Correspondant : M. Delpirou, à Murat.

RIOM-ES-MONTAGNE

Stade Riomois.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Delmas.
Correspondant : M. Lavigne, Directeur d'Ecole, Riom-ès-Montagne.

SAINT-FLOUR

La Sanfloraine.

Couleurs : Bleu et jaune.
Président : M. Pouderoux.
Correspondant : M. Garrouste, à St-Flour.

Stade Sanflorain.

Couleurs : Blanc, rayures verticales vertes.
Président : M. E. Dollat, industriel.
Correspondant : M. Lombard, secrétaire, Saint-Flour.

VIC-SUR-CERE

Sporting Club Vicois.

Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Lambert.
Correspondant : M. Riom J.-L., Directeur du C.-C., Vic-s.-Cère.

Creuse

BUSSEAU-SUR-CREUSE

Union Sportive.

Couleurs : Blanc et vert.
Président : M. Tartary.
Correspondant : M. Tartary, Hôtel à Busseau.

GUERET

Jeunesse Sportive Marchoise.

Couleurs : Blanc, parements rouges.
Président : M. H. Berger, avocat, rue du Faubourg de Paris.
Correspondant : M. Berger, rue Tour du Baril.

DUN-LE-PALLETEAU

Union Sportive Dunoise.

Couleurs : Sang et or.
Président : M. Piarraud.
Correspondant : M. A. Malinvaud, Dun-le-Palleteau.

District de la Nièvre

Siège social :
Président : M. Clayeux.
Correspondant : M. R. Lapert à Decize (Nièvre).

CERCY-LA-TOUR

Union Sportive.

Couleurs : Blanc, parements rouges.
Président : M. Baudot.
Correspondant : M. Lecuyer, pharmacien.

CHANTENAY-ST-IMBERT

Club Sportif Chantenay.

Couleurs : Damiers : Noir et or.
Président : M. Charvet.
Correspondant : M. Pasquet, Instituteur à Chantenay.

CORBIGNY

Football-Club Corbigeois.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Sauvage.
Correspondant : M. Dorot, Corbigny.

COSNE

Football-Club Cosnois.

Couleurs : Blanc et vert.
Président : M. Seguin.
Correspondant : M. Merillon, à Cosne.

DECIZE

Association Sportive Decizoise,

Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Masson.
Correspondant : M. Petel, rue du Marquis d'Ancre, à Decize.

IMPHY

Sporting-Club Imphycois.

Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. A. Comte.
Correspondant : M. Bourdier, rue de Chazeau, à Imphy.

LA CHARITE

Union Sportive Charitoise.

Couleurs : Blanc et parements bleus.
Président : M. Guyot Jean-Marie.

NEVERS

Association Sportive des Ateliers de Vauzelles.

Couleurs : Rouge, parements blancs.
Président : M. Serre.
Correspondant : M. Martin, 15, av. de l'Est, Vauzelles, par Nevers.

POUILLY

Association Sportive.

Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Soliveau.
Correspondant : M. Soliveau, rue Waldeck-Rousseau.

SAINCAIZE

Sporting-Club Saincaize.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Cherrier J.
Correspondant : M. Coquillard, Saincaize.

ST-HONORE-LES-BAINS

Un. Sp. de St-Honoré-les-Bains.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Cherrier J.
Correspondant : M. Châlon, Instituteur, St-Honoré-les-Bains.

District du Puy-de-Dôme

Siège social :
Président : M. Pacaud.
Correspondant : M. A. Collay, La Monnerie (Puy-de-Dôme).

AMBERT

Union Sportive Ambertoise.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Berthéol.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café de Paris, Ambert.

Fraternelle Ambertoise.
Couleurs : Blanc.
Président : M. Pellet.
Correspondant : M. Morin, Hôtel Terminus, Ambert.

ARCONSAT

Etoile Sportive d'Arconsat.
Couleurs : Blanc, parements rouges, culotte bleue.
Président : M. Brissay.
Correspondant : M. Faye André, bouchet, Arcousat.

ARDES

Association Sportive.
Couleurs : Blanc, écusson azur et or.
Président : M. A. Pierre, à Ardes.
Correspondant : M. Merle Joseph.

ARLANC

Union Sportive Arlancoise.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Carteron.
Correspondant : M. Bachellerie, Dentelles, Arlanc.

BILLOM

Sporting Club.
Couleurs : Rouge.
Président : M. Pialloux.
Correspondant : M. Trilloux, pl. Louis-Coirier, à Billom.

BOGROS

Association Sportive de Bogros.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. G. Delbos.
Correspondant : M. Delbos, à Bogros par Messeix.

BOURG-LASTIC

Amicale Sportive de Bourg-Lastic.
Couleurs : Rouge et jaune.
Président : M. Guette.
Correspondant : M. Aubert, à Bourg-Lastic.

BRENAT

La Fauvette de Brenat-Orbeil.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Louis.
Correspondant : M. Maucourt, à Brenat.

CLERMONT-FERRAND

Clermont Université Club.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. le Dr. Dodel.
Correspondant : M. le Secrétaire, 1, place de Jaude, Clermont-Ferrand.

Stade Clermontois.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Fleury.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café de l'Union, place des Salins, Clermont-Ferrand.

Ecole Supérieure de Commerce.
Couleurs : Bleu, parements jaunes.
Président : M. Delaspre.
Correspondant : M. le Secrétaire, 2, boulevard Trudaine, Clermont-Ferrand.

Association Sp. Montferrandaise.
Couleurs : Jaune et bleu.
Président : M. Marcel Michelin.
Correspondant : M. le Secrétaire, 63, rue Montlosier, Clermont-Ferrand.

CHABRELOCHE

Amicale de Chabreloche.
Couleurs : Rouge.
Président : M. Louis Dulac.
Correspondant : M. Chambriard.

CHATEL-GUYON

Club Athlétique des Brayauds.

Couleurs : Bleu ciel et rouge.
Président : M. Miraton Alfred.
Correspondant : M. Laurain, café Terrasse, secrétaire.

CORENT

Club Sportif des Vignerons Corentais.

Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Lelong Louis.
Correspondant : M. Mandonnet Charles.

COURPIERE

Union Sportive.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Clavelier.
Correspondant : M. A. Valentin Claudius.

CUNLHAT

Football Club Cunlhatois.

Couleurs : Bleu, parements rouges.
Président : M. Gourcy.
Correspondant : M. Michy, Bois, Cunlhat.

ESCOUTOUX

Amical Sportif Escoutoux.

Couleurs : Rouge et jaune rayé.
Président : M. Mayet.
Correspondant : M. Borel, aux Planchettes, par Escoutoux.

GIAT

Union Sportive.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Gomot.
Correspondant : M. Verdier, Instituteur, Giat.

GIROUX

Club Sportif.

Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Coste.
Correspondant : M. Antoine Fontlupt, à Giroux.

LA BOURBOULE-LES-BAINS

Foot-Ball-Club Bourboulien.

Couleurs : Rouge et blanc, rayures verticales.
Président : M. Audigier.
Correspondant : M. Rabette, rue de Quaire, La Bourboule.

LAMONTGIE

Club Athlétique de Lamontgie.

Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Duperrier.
Correspondant : M. Duperrier.

LAPEYROUSE

Union Sportive de Lapeyrouse.

Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Laudriève.
Correspondant : M. Martin, Lapeyrouse.

LE BROC

Association Sportive Brocaine.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Vesseyse.
Correspondant : M. Dufaut, 51, rue St-Dominique, Clermont-Ferrand.

LEMPDES

Lempdes-Sports.

Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. E. Auger.
Correspondant : M. Masclaud, à Lempdes.

MARSAT

Union Sportive de Marsat.

Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Bachaud.
Correspondant : M. de Labareyre, Marsat.

MEILHAUD

Association Sportive Meilhaud.

Couleur : Bleu.
Président : M. Chautard.
Correspondant : M. Fournier Constant.

MONTAIGUT-LE-BLANC

Etoile Sportive.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Vallon.
Correspondant : M. de Wiegher, à Montaigut.

MONTAIGUT-EN-COMBRAILLES

Etoile Sportive.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Thomarat.
Correspondant : M. Sivade à Montaigut en Combrailles.

MONTPEYROUX

Défense de la Tour de Montpeyroux.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Rougier Victor.
Correspondant : M. le Secrétaire.

OLLIERGUES

Association Sportive Olliergoise.
Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Villadère.
Correspondant : M. J. Mallaret.

PALLADUC

Club Sportif Palladucois.
Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Morel.
Correspondant : M. Morange à Palladuc.

PLAUZAT

Amicale Plauzatoise.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : Cousteix Alfred.
Correspondant : Cousteix Alfred à Plauzat.

PESCHADOIRES

Cercle Sportif de Pont-de-Dore.
Couleurs : Blanc, ceinture noire.
Président : M. Ferrier Louis.
Correspondant : M. Ferrier Louis, Hôtel à Pont de Dore.

PONT DU CHATEAU

Club Sportif de Pont-du-Château
Couleur : Rouge.
Président : M. Vignard Noël.
Correspondant : M. Armand Aimé.

PUY-GUILLAUME

Club Sportif du Puy-Guillaume
Couleurs : Blanc, parements rouges.
Président : M. Fabre.
Correspondant : M. Chassonnerie, Puy-Guillaume.

RANDAN

Union Sportive Randannaise.
Couleurs : Noir, parements rouges.
Président : M. Delmas R.
Correspondant : M. Randier.

RIOM

Football-Club Riomois.
Couleurs : Rayures verticales rouges et blanches.
Président : M. Villadère.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café du Commerce, rue du Commerce, Riom.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

ROCHEFORT-MONTAGNE

Union Sportive Rochefortaise.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. le Docteur Goigoux.
Correspondant : M. Manvielle.

SAINT-DIER D'AUVERGNE

Espérance St-Diéroise.
Couleurs :
Président :
Correspondant : M. R. Greliche

SAINT-GEORGES-DE-MONS

Union Sportive.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Laporte.
Correspondant : M. Gandillon.

ST-GERMAIN-LEMBRON

Etoile Sportive St-Germinoise.
Couleur : Rouge.
Président : M. Peuf.
Correspondant : M. Dousset J., Le Breuil-sur-Couze.

SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Club Amical Sportif Durollien.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Dutheil.
Correspondant : M. A. Chevalerias, à Grandsaigne, par Saint-Rémy-sur-Durolle.

Stade Saint-Rémois.

Couleurs : Bleu et blanc rayés.
Président : M. Roman.
Correspondant : M. J. Besson.

SAINT-SATURNIN

Etoile Sportive de Saint-Saturnin.

Couleurs : Vert et rouge, étoile blanche.
Président : M. Chomette.
Correspondant : M. Juilhard.

SAUXILLANGES

Association Sportive.

Couleurs : Noir, parements blancs.
Président : M. Robin.
Correspondant : M. Boyer.

TAUVES

Club Athlétique de Tauves.

Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Garenne.
Correspondant : M. Plaze, Café de l'Hôtel de Ville à Tauves.

THIERS

Club Amical Sportif Thiernois.

Couleurs : Rayures verticales noires et blanches.
Président : M. Pacaud.
Correspondant : M. Sirot, 20, rue d'Alsace.

Amical Boulay Club.

Couleurs : Bleu, parements rouges.
Président : M. Carton.
Correspondant : M. Africain, 49, rue Victor-Hugo, Thiers.

Football-Club Thiernois.

Couleurs : Blanc et noir (damiers).
Président : M. Cornet.
Correspondant : M. Chollet, avenue des Limandons, Thiers.

Club Athlétique de la Vidalie.

Couleurs : Blanc et vert.
Président : M. Gauthier.
Correspondant : M. Cognet, La Vidalie, Thiers.

VIC-LE-COMTE

Football-Club.

Couleurs : Sang et or.
Président : M. Chapelle.
Correspondant : M. Salvy, à Vic-le-Comte.

VISCOMTAT

Amicale Sportive.

Couleurs : Bleu, parements rouges.
Président : M. Beaujeu.
Correspondant : M. Borel.

VOLVIC

Club Sportif.

Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Magnon.
Correspondant : M. Roghi. directeur d'Ecole, à Volvic.

District de la Haute-Loire

Siège social :
Président :
Correspondant : M. Nicolas, 6, rue du Midi, Brioude.

AUTEYRAC

Club Amical Sportif.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Besnier.
Correspondant : M. Besnier à Lachaud, Curmilhac.

BRIOUDE

Union Sportive.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : Dr. Dorel.
Correspondant : M. Pierre Robert, rue du 4-Septembre.

LANGEAC

Association Sportive P.L.M.

Couleurs : Bleu ceinturé blanc.
Président : M. Vissac.
Correspondant : M. Vissac, ateliers P.L.M., à Langeac.

PAULHAGUET

Football-Club.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Magne.
Correspondant : M. J. Rouchon à Paulhaguet.

VERGONGHEON

Union Sportive.

Couleurs : Noir et rouge.
Président : M. Joachim.
Correspondant : M. Joachim, instituteur.

ASSOCIATIONS SCOLAIRES

Sporting Club Normalien. Ecole Normale de Clermont-Ferrand Puy-de-Dôme.

Union Sportive du Lycée de Guéret, Creuse.

Association Sportive du Lycée de Montluçon, Allier.

Société Sportive du Lycée de Moulins, Allier.

Football Association du Pensionnat St-Gilles, Moulins, Allier.

Ecole Normale Sportive de Moulins, Allier.

Les Bluets de l'Ecole Primaire Supérieure de Murat, Cantal.

Club Athlétique du Lycée de Nevers, Nièvre.

Etudiant Club Pleadien, Ecole Primaire Supérieure, Pleaux, Cantal.

Collège Athlétic Club de Saint-Flour, Cantal.

Supart Club, Ecole Supérieure de Moulins, Allier.

Ecole Normale de Varzy, Nièvre.

Club Sportif de l'Ecole Supérieure de Commerce, Clermont-Ferrand.

L'Abeille, Ecole Amédée-Gasquet, Clermont-Ferrand.

Collège de Mauriac, Cantal.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Picqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Siège social : DIJON, 7, rue Docteur-Chaussier.

Territoire: **DOUBS, HAUTE-SAONE, BELFORT, COTE-D'OR, YONNE ; JURA,** (sauf arrondissement de **ST-CLAUDE), SAONE-ET-LOIRE** (sauf groupement de **LA CLAYETTE).**

Secrétariat général (pour correspondance) à Meursault (Côte-d'Or) Téléphone : 45.

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Norman Brooks.
Vice-Présidents : René Blum; François Bruyère; Auguste Fleurot; Pierre Dreyfus-Schmitt.
Secrétaire général et Trésorier : M. Gaston Béranger.
Secrétaire adjoint : M. André Vincent.
Membres : MM. Jean Bonniaud; Marcel Brunet; Alphonse Charmeau; Fernand Chazerand; Emile Chicanne; Vincent Corneloup; Pierre Ferré; Robert de Heinzelin; Armand Liénard; René Mouzé; Robert Stahl.

Département Côte-d'Or

ARNAY-LE-DUC

Football-Club.

Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Max Degrâce, place Carnot, à Arnay-le-Duc.

AUXONNE

Club Sportif Auxonnais.

Couleurs : Maillot rouge, parements et col noirs, culotte blanche.
Correspondant : M. le Secrétaire, Hôtel du Corbeau, à Auxonne.

BEAUNE

Fils de France.
Couleurs : Maillots blancs, parements noirs, bas noir et blanc.
Correspondant : M. Jean Chalumeau, 32, boul. Saint-Martin, Beaune.

Union Sport. Agricole de Beaune.

Ecole d'Agriculture à Beaune.

BLAISY-BAS

Amicale Sportive de Blaisy-Bas.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Paul Belli, à Blaisy-Bas.

BRAZEY-EN-PLAINE

Union Sportive Brazéenne.
Couleurs : Violet, blanc, rouge.
Correspondant : M. Maurice Tissot, à Brazey-en-Plaine.

CHATILLON-SUR-SEINE

Association Sportive de Châtillon-sur-Seine.
Couleurs : Maillot noir, rayures blanches.
Correspondant : M. Pierre Seurot, 13, rue Saint-Nicolas, Ch -tillon-sur-Seine.

Association Sportive du Collège de Châtillon.

Correspondant : M. Jack Terrillon, Collège Châtillon.

CRUGEY

Association Sportive.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Victor Sivry, à Crugey.

DIJON

Stade Dijonnais.

Couleurs : Cerclé bleu-rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire, 1, rue Lamonnoye, Dijon.

Eveil Sportif de Dijon.

Couleurs : Blanc, écusson jaune et bleu.
Correspondant : M. l'abbé Colette, 29, rue Baudin, Dijon.

Association Sportive Municipale.

Couleurs : Bleu et Blanc.
Correspondant : M. Alexandre, 3, rue François-Baudot, à Dijon.

Dijon Université Club.

Correspondant : M. G. Renaud, 3, rue Docteur-Maret, Dijon.

Association Sport. « St-Joseph ».

Correspondant : M. le Directeur, r. du Transvaal, Dijon.

Union Athlétique Lycée Carnot.

Correspondant : M. Modot, Surveillant Général, Lycée Carnot, Dijon.

Union Sport. des Cheminots Dijonnais.

Couleurs : Rouge, blanc et noir.
Correspondant : M. Louis Praicheux, 59, rue du Fg-Raines, à Dijon.

Abeille Sport. Ecole Prat. Dijon.

Correspondant : M. Henry Lavelatte, 21, impasse des Buttes, à Dijon.

Académie Dijon. Ecole Normale Instituteurs.

Correspondant : M. Tardevet, professeur Ecole Normale, Dijon.

Etoile Saint-François.

Couleur : Bleu.
Correspondant : M. Jean-Michel Lesne, 3, rue du Lycée, à Dijon.

Circolo Sportivo G. Monti.

Couleurs : Noir et bleu.
Correspondant : M. le Secrétaire, 42, rue des Godrano, à Dijon.

FONTAINE FRANÇAISE

Avenir Sportif.

Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Jean Lenoir, à Fontaine Française.

IS-SUR-TILLE

Réveil d'Is-sur-Tille.

Couleurs : Noir et rouge, rayures verticales.
Correspondant : M. Jean Favier, rue du Cimetière, à Is-sur-Tille.

LAMARCHE-SUR-SAONE

Football-Club de Lamarche.

Couleurs : Noir et bleu.
Correspondant : M. René Viollon, à Lamarche-sur-Saône.

LES LAUMES

La Flamme Ouvrière.

Couleurs : Or et rouge.
Correspondant : M. l'abbé Romerald, Directeur, Les Laumes (Côte-d'Or).

LES MAILLYS

Football Club des Maillys.

Couleurs : Rouge et bleu.
Correspondant : M. P. Legouhy, Les Maillys (C.-d'Or).

LUX

L'Etoile de Lux.

Couleurs : Or et rouge.
Correspondant : M. Gevrey, Directeur Technique, à Lux.

MONTBARD

Football Club.

Couleurs : Blanc et vert.
Correspondant : M. André Marnier, Service Voie P. L. M., Les Laumes.

NOLAY

L'Indépendante de Nolay.

Couleurs :
Correspondant : M. H. Dupuis, Instituteur, à Nolay.

PERRIGNY-SUR-L'OGNON

Etoile Sportive.

Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Roger Toumazet, à Perrigny-sur-l'Ognon.

PONTAILLER-SUR-SAONE

Club Sportif de Pontailler.

Couleurs : Maillot bleu et blanc, rayures verticales, bas rouges.
Correspondant : M. Baudry-Fournier, à Pontailler-sur-Saône.

POUILLY-SUR-SAONE

Union Sportive.

Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Putot, à Pouilly-sur-Saône.

RECEY-SUR-OURCE

Union Sportive Recéenne.

Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Robert, Président, à Recey (Côte-d'Or).

RENEVE-CHEUZE-JANCIGNY

L'Avenir.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Jules Carteret, Villa des Abeilles, à Renêve.

SEMUR

Association Sportive Collège.

Couleurs : Rouge et vert.
Correspondant : M. Pierre Gaudin, secrétaire Collége Semur.

SOMBERNON

Football Club.

Couleurs : Bleu, rouge, blanc.
Secrétaire : Secrétaire à Sombernon.

TILCHATEL

Les Myrtilles du Château.

Couleur . Tango.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Tilchatel (C.-d'Or).

VENAREY-LES-LAUMES

Cercle Laïque.

Couleurs : Blanc et rouge.
Correspondant : M. Ferdinand Brenot, résident à Venarey-les-Laumes.

VILLY-EN-AUXOIS

Avenir Sportif.

Couleurs : Blanc et rouge.
Correspondant : M. Coiffier, Directeur sportif, à Villy-en-Auxois.

LA VESSIE FRANÇAISE **BOB** LA MEILLEURE VESSIE

VERREY-SOUS-SALMAISE

Union Sportive de l'Oze.

Couleurs : Maillot, bleu et rouge, culotte blanche, bas blancs.
Correspondant : M. André Voizeux à Verrey-sur-Salmaise.

VONGES

Union Sportive des Poudreries de Vonges.

Couleurs : Maillot violet, étoile blanche, culotte blanche.
Correspondant : M. Henri Tupinier, à Vonges, par Pontailler-sur-Saône.

Département du Doubs

ARC-ET-SENANS

Etoile Sportive d'Arc-et-Senans.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Fernand Duvoy, à Arc-et-Senans.

AUDINCOURT

Association Sportive d'Audincourt.
Couleurs : Rouge et blanc (rayé)
Correspondant : M. Liénard, 47, rue de la Somme, à Audincourt (Doubs).

BAUME-LES-DAMES

Association Sportive Baumoise.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Jean Beels, peintre, à Beaume-les-Dames.

BEAULIEU-MANDEURE

Etoile Sportive de Beaulieu-Mandeure.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Brodbeck, Usine Peugeot, 5, rue du Cercle, Beaulieu-Valentigney.

BESANÇON

Racing-Club Franc-Comtois.
Couleurs : Rouge avec aigle noir.
Correspondant : M. Schaeflin, Stade de la Gibelotte, Besançon.

La Bousbotte Association.
Couleurs : Or et rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire Général, Besançon, 6, rue de la Madeleine.

Les Petits Gars des Prés-de-Vaux.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. André Cart, Les Prés-de-Vaux, Besançon.

Espoir de la Grette-Velotte.
Couleurs : Blanc et rouge.
Correspondant : M. l'Abbé Pauthier, Besançon, Cure de Velotte.

Etoile Sportive Ouvrière Bisontine.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Gilbert Fontana, 15, rue de Chartres, à Besançon.

Université Club.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. le Commissaire aux Sports, 4 et 5, rue de Lacoré, Besançon.

Institution Saint-Jean.
Couleurs : Bleu et jaune.
Correspondant : M. Pierre Petitjean, 4, Square Custau, à Besançon.

Sports Athlétiques de l'Ecole Nationale.
Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Correspondant : M. A. Boitet, Professeur Ecole Nationale.

Union Sportive du Lycée Victor-Hugo.
Correspondant : M. François Collard, Lycée V.-Hugo, à Besançon.

Equipe scolaire du Collège Saint-Jean à Besançon.
Correspondant : M. l'abbé Macker.

Association Sportive Normalienne, Ecole Normale à Besançon.
Correspondant : M. Dumoulin, 6, rue de la Madeleine, Besançon.

Jeunesse Athlétique Saint-Claudienne.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Roger Boutonnet, Cure de St-Claude, Besançon.

BETHONCOURT

Etoile Sportive de Béthoncourt.
Couleurs : Maillots blancs, parements bleus.
Correspondant : M. Pierre Maigret, Café, à Bethoncourt.

BOUSSIERES

Société de Tir et de Préparation Militaire.
Couleurs :
Correspondant : M. le Président de la Société de Tir et de P. M. de Torpes-Boussières, Boussières.

COLOMBIER-FONTAINE

Union Sportive de Colombier-Fontaine.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Bruno Lang, Secrétaire, Colombier-Fontaine.

DAMPIERRE

Football-Club Dampierrois.
Couleurs : Maillot orange, bas rouges.
Correspondant : M. Henri Rigoulot, Secrétaire, Gros-Pré à Dampierre-les-Bois (Doubs).

DAMPRICHARD

Union Sportive de Damprichard.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Robert Barthet, à Damprichard (Doubs).

EXINCOURT

Etoile Sportive Exincourtoise.
Couleurs : Violet et blanc.
Correspondant : M. Joseph Germain, à Exincourt (Doubs).

FESCHES-LE-CHATEL

Football Club de Fesches.
Couleurs : Maillot bleu marine, culotte blanche, bas rouges.
Correspondant : M. Marcel Guérinot, à Fesches (Doubs).

GENEUILLE

Etoile Sportive.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Paul Pérera, à Bussières, par Geneuille.

GRAND-CHARMONT

Association Sportive.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Paul Laurent, à Grand-Charmont, par Montbéliard.

LAISSEY

Association Sportive.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Paul Hugel, Président, à Laissey.

HERIMONCOURT

Association Sportive d'Hérimoncourt.
Couleurs : Bleu outremer, parements blancs, culotte blanche, bas bleus, parements blancs.
Corespondant : M. Emile Bottarlini, Etabl. Peugeot Frères, Terre Blanche à Hérimoncourt (Doubs).

MATHAY

Stade Metheen.
Couleurs : Bleu marine et blanc.
Correspondant : M. Hubert Stehly, à Mathay par Bourguignon (Doubs).

MONCEY

Sports Athlétiques.
Couleurs : Blanc et vert.
Correspondant : M. Abel Marlet, Président, à Moncey (Doubs).

MONTBELIARD

Club Sportif Ouvrier.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Dumas, 20, rue Georges-Clemenceau, à Montbéliard.

MORTEAU

Club Sportif Mortuassien.
Couleurs : Vert et noir.
Correspondant : M. Eugène Grille, 7, place des Halles, à Morteau.

NOVILLARS

Union Sportive Papeteries Novillars.
Couleurs :
Correspondant : M. G. Lambert, Novillars.

PONTARLIER

Union Sportive et Club des Automobiles de Pontarlier.
Couleurs : Blanc, bande rouge.
Correspondant : M. Marcel Gabry, Palais de Justice, Pontarlier.

PONT-DE-ROIDE

Union Sportive Rudipontaine.
Couleurs : Maillot jaune et noir (bandes verticales).
Correspondant : M. Marcel Perronne, Rue Immobilière, à Pont-de-Roide (Doubs).

POUILLEY-LES-VIGNES

Football Club.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Jules Gautherot, à Pouilley-les-Vignes.

QUINGEY

Cercle Jeanne d'Arc.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Robert Kaenel, secrétaire, à Chouzelot par Quingey (Doubs).

Club Quingeois.
Couleur : Jaune et rouge, rayures verticales.
Correspondant : M. Louis Chatelain, secrétaire à Quingey (Doubs).

ST-MAURICE LONGEVELLE

Association Sportive.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Henri Caillard, secrétaire à St-Maurice (Doubs).

SAINT-VIT

Union Sportive.
Couleurs : Blanc.
Correspondant : M. Robert Cerutti à Saint-Vit.

SELONCOURT

Football-Club de Seloncourt.
Couleurs : Bleu marine et blanc.
Correspondant : M. Charles Ferciot, 25, rue du Château-d'Eau, à Seloncourt.

SOCHAUX-MONTBELIARD

Football Club de Sochaux-Montbéliard.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Sochaux (Doubs).

VALENTIGNEY

Association Sportive de Valentigney.
Couleurs : Maillot blanc, bas rouges.
Correspondant : M. Reinhardt, Cycles Peugeot, à Beaulieu.

VANDONCOURT

Etoile Sportive Vandoncourtoise.
Couleurs : Maillot rouge et blanc, culotte blanche, bas rouges.
Correspondant : M. Georges Cottier, à Vandoncourt, par Dasles (Doubs).

VERNE

Etoile Sportive.
Couleurs : Tango et blanc.
Correspondant : M. André Roussy, à Verne, par Baume-les-Dames.

VIEUX-CHARMONT

Union Sportive Ouvrière Vieux-Charmont-Sochaux.
Couleurs : Blanc, parements rouges.
Correspondant : M. Lods André. route de Brognard, Vieux-Charmont (Doubs).

VILLERS-LE-LAC

Sporting Club de Villers-le-Lac.
Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Cam. Scalabrino à Villiers-le-Lac.

VOUJAUCOURT

Société d'Education Physique et de Préparation Militaire.
Couleurs : Rayé vertical vert et violet.
Correspondant : M. Ivan Payen, Voujaucourt (Doubs).

Département du Jura

ARCHELANGE

Amicale Sportive d'Archelange.
Couleurs : Orange, parements verts.
Correspondant : M. Guenne Rog., à Archelange (Jura).

BALANOD

Amicale Sportive.
Couleurs :
Correspondant : M. Georges Pelletier, à Balanod.

CHAMPAGNOLE

Club Sportif Champagnolais.
Correspondant : M. Paul Duprez, 81, avenue de la République, à Champagnole.

DOLE

Football Club Dôlois.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Correspondant : M. Joseph Fouchard, 5, rue Dusillet, à Dôle.

Union Sportive du Mont-Roland, Collège du Mont-Roland, à Dôle.
Couleurs : Culotte noire, maillot vert et rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire.

Association Sportive.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Roger Brie, Usines Moniotte, à Dôle.

Union Sportive Ecole Libre.
Couleurs : Bleu et crême.
Correspondant : M. l'abbé Margot, rue du Collège, à Dôle.

Association Sportive de l'Arc.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Pierre Royer, Collège de l'Arc, à Dôle.

FOUCHERANS

Association Sportive.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Marcel Grapin, à Foucherons (Jura).

LONS-LE-SAUNIER

Les Enfants du Jura.
Correspondant : M. le Secrétaire, Lycée Rouget-de-Lisle, Lons-le-Saunier.

MOUCHARD

Association Sportive.
Couleurs : Ciel et blanc.
Correspondant : M. Albert Faivre, Hôtel Moderne à Mouchard.

NEUBLANS

Neublans Sportif Association.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Pierre Janot, Employé de Bureau, à Neublans.

ORCHAMPS

Association Sportive.
Couleurs : Maillot blanc, parements rouges, culotte blanche.
Correspondant : M. Jean Mercier, à Orchamps (Jura).

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

ORGELET

Football-Club d'Orgelet.
Couleurs : Maillot rouge, culotte noire.
Correspondant : M. Marcel Tremblay, à Orgelet.

POLIGNY-GROZON

Union Sportive.
Couleurs : Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Grozon.

Un. Sport. du Collège de Poligny.
Couleurs : Rouge et bleu.
Correspondant : M. Ratte, Collège Garçons, Poligny.

PONT-DE-POITTE

Avenir.

Couleurs : Noir et or.
Correspondant : A. Prost à Pont-de-Poitte.

SELLIERES

Société Sportive.

Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Alexandre Puyfagès, rue d'Osse, à Sellières.

TAVAUX

Union Sportive.

Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Lhomme, Cité Solvay, à Tavaux.

SAINT-AMOUR

Club Sportif de Saint-Amour.

Couleurs : Maillot bleu roi, culotte or, bande bleu.
Correspondant : M. F. Bouvier, secrétaire à St-Amour (Jura).

Territoire de Belfort

BEAUCOURT

Association Sport. de Beaucourt.

Couleurs : Maillot rouge uni, culotte bleu, bas bleus avec revers rouges.

Correspondant : M. Pierre Coulon, rue de Dampierre, à Beaucourt (T. de Belfort).

Etoile Sportive.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Edouard Romain, à Beaucourt (Ter. de Belfort), 8, Cité Combotte.

BELFORT

Union Sportive de Belfort.

Couleurs : Vert et jaune (cerclé).
Correspondant : M. René Valdenaire, Belfort, 120 *bis,* avenue Jean-Jaurès.

Sporting-Club de Belfort.

Couleurs : Damiers blancs et noirs.
Correspondant : M. Gaston Géhant, 3, rue de Giromagny, à Belfort.

Union Sportive Lycée.

Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Durand, Lycée Garçons, Belfort.

CHATENOIS

Union Sportive de Châtenois.

Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. René Vuillaume, à Châtenois (T. de Bel-

DANJOUTIN

Football Club Danjoutin.

Couleurs : Culotte blanche, maillot et bas cerclés marine et blanc.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Danjoutin (Ter. de Belfort).

DELLE

Union Sportive Delloise.

Couleurs : Rouge uni, culotte blanche, sweater blanc rayé bleu.
Correspondant : M. Paul Ebstein, Delle.

ESSERT

Association Sportive.

Couleurs : Rouge et blanc
Correspondant : M. François Girard Fils, à Essert.

ETUEFFONT-BAS

Etoile Sportive.

Correspondant : M. Edouard Lecoq, à Etueffont.

LA CHAPELLE-S.-ROUGEMONT

Etoile Sportive.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Jean Cèbe, Président à La Chapelle-s.-Rougement Ter. de Belfort.

MEZIRE

Association Sportive de Méziré.
Couleurs : Maillot, damiers noirs et blancs, culotte blanche, bas, revers damiers noirs.
Correspondant : M. René Courty, à Méziré, par Morvillars (T. de Belfort).

MONTREUX-CHATEAU

Football-Club de Montreux-Château.
Couleurs : Maillot rouge et blanc, culotte bleu foncé, bas rouges.
Correspondant : M. Henri Busson, secrétaire, Montreux-Château (Ter. de Belfort).

OFFEMONT

Association Sportive d'Offemont.
Couleurs : Maillot rouge, culotte blanche.
Correspondant : M. Louis Nicaud, aux Soirats, à Offemont, par Belfort (T. de Belfort).

ROUGEMONT

Semeuse Rougemontoise.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Jules Heidet, Secrétaire, Rougement-le-Château, Ter. de Belfort.

Département Saône-et-Loire
(Région Minière)

AUTUN

Société Sportive Jeunes Eduens.
Couleurs : Blanc.
Correspondant : M. L. Colas, Collège Bonaparte, à Autun.

BLANZY

Union Sportive de Blanzy.
Couleurs : Rouge, parements verts.
Correspondant : M. Jean Meunier, Blanzy-les-Mines.

BOURBON-LANCY

Club Athlétique.
Couleurs : Blanc, bleu.
Correspondant : M. Marc Gontheraut, 441, route de Moulins, à Bourbon.

CHAROLLES

Union Sportive Charollaise.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. Maurice Durand, avocat, Charolles (Saône-et-Loire).

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Picqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

CHIZEUIL

Association Sportive des Mineurs.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Gabriel Lorton, à Chizeuil, par Chalmoux.

CLUNY

Union Athlétique Inter Gadz' arts.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. J. Musetta, Ecole Nationale Arts et Métiers, Cluny, Ecole Pratique.

DIGOIN

Association Sportive.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Bernard, au Verdier, par Digoin.

EPINAC-LES-MINES

Union Sportive Garenne à Epinac.
Couleurs : Maillot rayé noir et or, culotte blanche, bas cerclés noir et or.
Correspondant : M. Poillot Roger, rue Hottinguer, Epinac-des-Mines.

GENELARD

Union Sportive Génelardaise.
Couleurs : Noir parements jaunes.
Correspondant : M. R. Berthiaud, secrétaire, à Génelard (Saône-et-Loire).

GENOUILLY

Union Sportive.
Couleurs : Rouge et bleu.
Correspondant : M. Marot, secrétaire, Genouilly (Saône-et-Loire).

GUEUGNON

Société Foch.
Couleurs : Maillot blanc, culotte noire, bande bleue, bas cerclés bleu et blanc.
Correspondant : M. H. Thomas, 9, rue La Fontaine, Gueugnon.

Union Sportive de Gueugnon.
Couleurs :
Correspondant : M. Bonniaud, Président, Forges de Gueugnon.

ISSY-L'EVEQUE

Association Sportive Issyquoise.
Couleurs : Maillot rouge, culotte blanche, bas rouge.
Correspondant : M. Marius Ducharnée, à Issy-l'Evêque (S.-et-Loire).

LE CREUSOT

Jeunesse Ouvrière du Creusot.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Gabriel Renaud, 33, rue Albert-Ier, Le Creusot (Saône-et-Loire).

LE MAGNY

Union Sportive.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Lucien Grivaud, secrétaire, Le Magny, par Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

MONTCEAU-LES-MINES

Sporting-Club Montcellien.
Couleurs :
Correspondant : M. Podevin, 27, rue du Creusot, à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

Ecole Professionnelle Sportive.

Correspondant : M. le Secrétaire.

MONTCEAU-L'ETOILE

Etoile Sportive.
Couleurs : Bleu ciel, jaune et noir.
Correspondant : M. Claudius Charvet, Président, à Montceau-l'Etoile.

MONTCHANIN-LES-MINES

Club Sportif Odra.
Couleurs : blanc, rouge.
Correspondant : M. Kowalski, 1, rue de Saint-Leu, Cité des Quarts, à Montchanin.

PARAY-LE-MONIAL

Avenir Association.
Correspondant : M. Boisse, rue Villeneuve. à Paray.

PARIS L'HOPITAL

Union Sportive.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Henri Monget, secrétaire, à Paris-l'Hôpital (Saône-et-Loire).

PERRECY-LES-FORGES

Union Sportive de Perrecy-les-Forges.
Couleurs :
Correspondant : M. Miché, président, Perrecy-les-Forges.

RIGNY-SUR-ARROUX

Union Sportive.
Couleurs : Maillot blanc et bleu, culotte blanche, bas rouge.
Correspondant : M. Joseph Marvin à Rigny.

SANVIGNES

Club Sportif de Sanvignes.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Larièpe, aux « Essarts », n° 63, à Sanvignes-les-Mines (Saône-et-Loire).

TOULON-SUR-ARROUX

Etoile Sportive Toulonaise.
Couleurs :
Correspondant : M. Claude Ducroux, Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire).

Département Saône-et-Loire
(Région de la Saône)

BRANGES

Association Sportive Brangeoise.
Couleurs : Orange et blanc.
Correspondant : M. Ernest Morier, négociant à Branges (S.-et-Loire).

BUXY

Union Sportive.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Jean Lapray, Industriel, à Buxy (Saône-et-Loire).

CHALON-SUR-SAONE

Football Club.
Couleurs : Maillot blanc, culotte et bas bleu.
Correspondant : M. Marcel Broux, secrétaire, 2, rue Porte-de-Lyon, à Chalon.

Amicale Sportive du Collège.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Colomb, Président, Professeur au Collège, à Chalon-sur-Saône.

Ecole Professionnelle Sportive de Chalon-sur-Saône.
Correspondant : M. le Secrétaire. Ecole Professionnelle, Châlon.

CRECHES

Club Sportif.
Couleurs : Rouge, noir et blanc.
Correspondant : M. Henri Durand, à Crèches.

GIVRY

Club Amical et Sportif.
Couleurs : Noir et jaune.
Correspondant : M. Marcel Nondier, avenue de la Gare, à Givry.

LOUHANS

Club Sportif de Louhans.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Pierre Ferré, place du Château, Louhans (Saône-et-Loire).

MACON

Association Sportive Maconnaise.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. H. Debeaune, 2, rue Ste-Marie, à Mâcon.

Football Club St-Clémentin.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Emile Wicker, 15, rue J.-Jaurès, à Saint-Laurent-les-Mâcon (Ain).

PIERRE

Union Sportive Pierroise.
Couleurs : Vert et noir.
Correspondant : M. André Thevenot, Café National, à Pierre.

PONTANEVAUX

Jeunesse Sportive.
Couleurs : Blanc et rouge.
Correspondant : M. Jean Chanay, à Pontanevaux.

ROMENAY

Club Sportif.
Couleurs :
Correspondant : M. Emile Michaud, Instituteur à Romenay.

RULLY

Jeunesse Sportive de Rully.
Couleurs : Maillot vert, culotte blanche.
Correspondant : M. Eugène Pothier, Rully.

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

Union Sportive de Saint-Germain-du-Bois.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Velard, à St-Germain-du - Bois (Saône - et-Loire).

SAINT-VALLIER

Union Sportive Polonia.
Couleurs : Noir, écusson bleu.
Correspondant : M. François Lewandoski, 139, rue La-Fontaine, aux Gautherets, Saint-Vallier.

TOURNUS

Union Sportive Tournusienne.
Correspondant : M. Vallet, rue du Petitjour, à Tournus (S.-et-L.).

VERDUN-SUR-LE-DOUBS

Football Club.
Couleurs : Blanc et rouge.
Correspondant : M. Pierre Dallerey, Clerc de Notaire, à Verdun.

Département Haute-Saône

CHAMPAGNEY

Sports Réunis.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Robert Ploye, Secrétaire à Champagney.

CHAMPLITTE

Union Sportive Chanitoise.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Flocard, secrétaire, Champlitte (Hte-Saône).

CONFLANS-SUR-LANTERNE

Le Réveil.
Couleurs : Bleu France parements rouge.
Correspondant : René Péquignot à Conflans-sur-Lanterne.

ECHENOZ-LA-MELINE

La Légère Mélinoise.
Couleurs : Roi et or.
Correspondant : M. Robert Cayot, à Echenoz-la-Méline (Hte-Saône).

FRESSE

Jeunesse Sportive.
Couleurs : Noir et jaune.
Correspondant : M. Couturier, à Fresse (Hte-Saône).

FOUGEROLLES

Association Sportive.
Couleurs : Rouge noir et or.
Correspondant : M. Paul Hel, à Fougerolles.

GRAY

Etoile Grayvilloise.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Henri Faisout, à Essersey, par Gray.

Club Olympique Saônois.
Couleurs :
Correspondant : M. Butaud, 34, Grande-Rue, Gray (Hte-Saône).

Racing Club Graylois.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Paul Jouchoux, secrétaire, 29, rue du Marché, Gray.

HERICOURT

Sports Généraux d'Héricourt.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Marcel Gilliotte, 6, rue Basse, à Héricourt.

JUSSEY

Union Sportive Jusséenne.
Correspondant : M. Henry Gay, Mécanicien, à Jussey.

LA ROCHERE

Union Sportive de la Rochère.
Couleurs :
Correspondant : M. Marcelin Verlaine, à La Rochère, par Passavant (Haute-Saône).

LURE

Club Athlétique.
Couleurs : Bleu ciel.
Correspondant : M. Raymond Houssant, 3, Grande-Rue, à Lure.

U. S. du Collège de Lure.
Correspondant : M. le Secrétaire.

LUXEUIL

Association Sportive Luxovienne.
Coueurs : Orange et blanc.
Correspondant : M. René Grosjean, Tissage Miega, à Luxeuil.

MANTOCHE

Etoile Sportive.
Couleurs : Jaune, noir et blanc.
Correspondant : M. Henri Viaux, Secrétaire à Mantoche.

MONTAGNEY

Bleuets Sports.
Couleurs : Maillot bleu, parements blancs, culotte blanche.
Correspondant : M. P. Morel, Président, à Montagney (H.-Saône).

MONTBOZON

Football Club.
Couleurs : Bleu, rouge et noir.
Correspondant : M. E. Laffly, à Montbozon (Haute-Saône).

PASSAVANT

Amicale Sportive de Passavant.
Couleurs :
Correspondant : M. R. Flageolet, Passavant.

UNIS-SPORT

40, Rue de Maubeuge - PARIS
est la seule Fabrique vendant au détail
au prix de gros
et accordant aux Clubs et à leurs Membres une remise de 20 %

PESMES

Union Sportive Pesmoise.
Couleurs :
Correspondant : M. Huot, instituteur, Pesmes.

PLANCHER-LES-MINES

La Montoise de Plancher-les-Mines.
Couleurs : Blanc et noir.
Correspondant : M. Robert Petit, Plancher-les-Mines (Hte-Saône).

PORT-SUR-SAONE

Club Sportif Portusien.
Couleurs :
Correspondant : M. J. Tisserand, Port-sur-Saône (Hte-Saône).

RADDON

Union Sportive de Raddon.
Couleurs :
Correspondant : M. Chazerand Fernand, négociant, Raddon.

RONCHAMPS

Etoile Sportive de Ronchamps.
Couleurs :
Correspondant : M. Edouard Colombo, à Ronchamp.

SAINT-LOUP

Sporting-Club Lupéen.
Couleurs :
Correspondant : M. Pierre Boschiero, Grande-Rue, Saint-Loup-sur-Semouse.

VESOUL

Racing-Club de Vesoul.
Couleurs :
Correspondant : M. Ernest Lambert, 14, rue de la Banque, Vesoul.

Société Scolaire Ecole Normale.
Sociétaire : M. Louis Morel, professeur Ecole Normale à Vesoul.

Union Sportive Lycée Gérome.
Correspondant : M. René Nauroy, 14, rue des Boucheries, à Vesoul.

VILLERSEXEL

Union Sportive.
Couleurs : Blanc et bleu.
Correspondant : M. Robert Langard, à Villersexel.

Département de l'Yonne

APPOIGNY

Etoile Sportive d'Appoigny.
Couleurs : Bleu, parements rouges.
Correspondant : M. Georges Rossignol, à Appoigny.

AUXERRE

Association de la Jeunesse Auxerroise.
Couleurs : Blanc, parements bleus.
Correspondant : M. Georges Bardonneau, 1, rue Lebeuf, Auxerre.

L'Etoile Sportive Auxerroise.
Couleurs : Bleu et parements rouges.
Correspondant : M. Blanchard, 6, rue Basse-Perrière, Auxerre.

Alliance Vélo-Sportive Auxerroise.
Couleurs : Blanc et vert (rayé verticalement).
Correspondant : M. Pierre Terrain, 3, rue des Consuls

U. S. du Collège d'Auxerre.
Correspondant : M. Richy, Collège, à Auxerre.

Union Sportive Ecole Normale.
Correspondant : M. Daniel Bertin, Ecole Normale, Auxerre.

AVALLON

Jeunesse Sportive.
Correspondant : M. Pierre Gadret, 8, rue Porte-Auxerroise, à Avallon (Yonne).

BLENEAU

Entente Bléneau-St-Fargeau.

Couleurs : Rouge et bleu.
Correspondant : M. H. Marcoux, Instituteur à Bléneau.

BOUILLY

Espérance.

Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Germain Beau, Ferme des Bidarts, par Mont St-Sulpice.

BRIENON

Sentinelle de Brienon.

Couleurs : Maillot et noir cerclé rouge, parements rouges, culotte noire.
Correspondant : André Gibault à Brienon.

CHABLIS

Football-Club Chablis.

Couleurs : —
Correspondant : M. H. Souverain, à Chablis (Yonne).

JOIGNY

Joigny Athlétic-Club.

Couleurs : Blanc et violet.
Correspondant : M. Paul Bourdois, rue des Moines, Joigny (Yonne).

MALIGNY

Union Sportive de Maligny.

Couleurs : blanc, col et parements rouges.
Correspondant : M. Henri Lamblin à Maligny.

MASSANGIS

Avenir Sportif.

Couleurs : Jaune et grenat.
Correspondant : M. Cunault Prudent, secrétaire, Massangis (Yonne).

MIGENNES-LAROCHE

Amicale de Migennes-Laroche.

Couleurs : Maillot rouge, parements verts, bas rouge.
Correspondant : M. And. Leclerc, route de Dijon, Usine à Gaz, à Migennes (Yonne).

PACY-SUR-ARMANÇON

Groupe Sportif de l'Armançon.

Couleurs : Blanc, parements bleus.
Correspondant : M. Gaston Colc secrétaire, à Lézinnes (Yonne).

SAINT-FLORENTIN

La Mont Armance.

Couleurs :
Correspondant : M. André Dantard, secrétaire, St-Florentin (Yonne).

SAINT-JULIEN-DU-SAULT

Etoile Sportive de Saint-Julien-du-Sault.

Couleurs : Maillot rouge, étoile et parements blancs.
Correspondant : M. A.-E. Gillet, à St-Julien-du-Sault (Yonne).

SEIGNELAY

Association Sportive Régionale Yonnaise.

Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Edmond Montagne, Président, rue Millon, à Beaumont.

SENS

Vélo-Sport de Sens.

Couleurs : Blanc, parements rouges.
Correspondant : M. René Payen, 12, rue Philippe-Hodard, Sens (Yonne).

Société Athlétique Lycée de Sens.
Correspondant : M. le Principal.

TONNERRE

Etoile Sportive Tonnerroise.
Couleurs : Blanc, parements or.
Correspondant : M. J. Thevenon, 28, rue du Pont, à Tonnerre (Yonne).

TOUCY

Le Réveil Sportif Toucycois.
Couleurs :
Correspondant : M. Devillers, à Toucy (Yonne).

Association Sportive Toucycoise.
Correspondant : M. Tassel, directeur Ecole Primaire Supérieure de Garçons à Toucy.

VERMENTON

La Patriote.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Gaston Poulain, 10, rue de l'Abbé-Legris, à Vermenton.

VILLENEUVE-SUR-YONNE

Société Nationale d'Education Physique.

Couleurs : Noir et bleu.

Correspondant : M. E. Chicanne, distillateur, Villeneuve - sur - Yonne.

VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE

Les Amis de l'Ecole de Villeneuve.

Couleurs : Maillot bleu ciel, culotte noire, bas rouges.

Correspondant : M. Foulon, instituteur, Villeneuve-L'Archevêque.

LIGUE DU CENTRE

Siège social : Palais du Commerce, 4 bis, *rue Jules-Favre, à* TOURS.

Territoire : CHER, EURE-ET-LOIR (moins arrondissement de **DREUX NORD** et canton d'**ANET), INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET, VIENNE** (sauf arrondissement de **CIVRAY)**, arrondissement de **FONTAINEBLEAU** et cantons de **MORMANT** et **LE CHATELET.**

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA L. C. F. A.

Président : M. Duquesne, 16, rue Grande, Châteauroux, (Téléph. 5-69).
1° *Vice-Président :* M. Martial, 61, rue de la Charpenterie, Orléans.
Vice-Présidents : MM. Gratadour (Beauce), Bonnin (Berry), Barthélemy (Orléanais), Etellin (Touraine).
Secrétaire général : **M. Maillet, 16, rue Grande, Châteauroux.**
Secrétaire adjoint : M. Renault, 2 bis, route de Paris à Déols.
Trésorier : M. Raimbault, 25, rue Maurice-Cottier, St-Avertin (I.-et-L.).
Trésorier adjoint : M. Courtas, 31 bis, avenue de Grammont à Tours.
Membres du Conseil : MM. Arzelier, Bouzillard, Chartier, David, Fresnay, Laureau, Lucia, Maréchal.
Secrétaire administratif : M. Laure, 3, rue St-Martial à Châteauroux.

Toute la correspondance doit être adressée à : M. le Secrétaire général de la L. C. F. A., 16, rue Grande, Châteauroux (Indre).
Couleurs : Maillot vert, culotte blanche, bas vert et blanc.

Cher

ASNIERES

Sporting Club.

Correspondant : M. Poulain, rue Gaudure, à Asnières.

BIGNY-VALLENAY

Association Sportive.

Correspondant : M. Capillon Robert, à Bigny-Vallenay.

BOURGES

Normalienne de Bourges.

Correspondant : M. Brisset, 1, rue Carolus à Bourges.

Patronage Saint-François de Bourges.

Couleurs : Blanc, parements noirs.
Correspondant : M. le Directeur du Patr., 11, rue Soyeux.

Sporting Club Berruyer.

Correspondant : M. Martrou, rue d'Auron à Bourges.

CHATEAUNEUF-SUR-CHER

Sporting Club Castelneuvien.

Correspondant : M. Dézelot, à Châteauneuf-sur-Cher.

DUN-SUR-AURON

Union Sportive Dunoise a Franchise.

Correspondant-Secrét. : M. François à Dun-sur-Auron.

FOECY

Club Sportif de Foecy.

Président-Correspondant : M. Cimiez à Foecy.

GRAÇAY

Union Sportive.

Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Bourdin, rue de l'Enfer, à Graçay.

LA GUERCHE

Union Sportive Guerchoise.

Correspondant : M. Pierre Roux, rue Jean-Jaurès, à La Guerche (Cher).

LEVET

Sporting Club de Levet.
Correspondant : M. Gaston Taillandier, Café du Commerce à Levet.

MAREUIL-SUR-ARNON

Etoile Sportive de Mareuil-sous-Arnon.
Couleurs: Rouge, barré blanc, culotte blanche.
Président: M. Voisine.
Correspondant : M. Jublot, à Mareuil-sous-Arnon.

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

MEHUN-SUR-YEVRE

Club Sportif Mehunois.
Couleurs: Noir et blanc.
Président : M. Hamelin.
Correspondant : M. Rousset, usine Pellevuyt, à Mehun-sur-Yèvre.

Patronage Jeanne d'Arc.
Correspondant : M. Jean Préau, Etablissement Rousseau, Mehun-sur-Yèvre.

MENETOU-SALON

Société Athlétique.
Correspondant : M. Jolivet, rue du Commerce, Menetou-Salon.

ROSIERES

Société de Préparation militaire de Rosières.
Couleurs: Maillot noir, parements et col blanc.
Président: M. Maîtrejean.
Correspondant : M. Cotineau, Rosières.

SANCOINS

Etoile Sportive.
Couleurs : Rouge et jaune.
Correspondant : F. Pieuchon, rue Croix-Blanche, Sancoins.

Eure-et-Loir

AUNEAU

Etoile d'Auneau.
Correspondant : M. Deshayes, à Auneau.

Union Sportive.
Correspondant : M. Gilbert Marteau, à Auneau, 20, place du Marché.

BEAUVILLIERS

Amicale Sportive.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Roger Bidault, Instituteur, Beauvilliers.

BONNEVAL

Club Sportif Bonnevalais.
Correspondant : M. Gouzy, Secrétaire, à Bonneval.

BOUTIGNY

Union Sportive.
Président : M. A Blondeau, à Boutigny.

BROU

Etoile de Brou.
Correspondant : M. Harang, coiffeur, à Brou.

BREZOLLES

Espérance Brésolienne.
Correspondant: M. l'abbé Lefeuvre, à Brézolles.

CHARTRES

Sporting Club Chartrain.
Correspondant : M. Gratadour, 23, av. Texier-Gallas, Chartres.

Vélo Sport Chartrain.
Association Ouvrière Chartraine.
Couleurs: Rouge, étoile noire.
Président: B. Bonnet.
Correspondant : M. Paul Mercier, 7, rue au Lait, à Chartres.

Association Sportive du Lycée Marceau.
Correspondant: M. le Secrétaire à Chartres.

Normal Sport Chartrain.
Correspondant: M. le Secrétaire, à Chartres.

CLOYES

La Cloysienne.
Correspondant : M. Ackerman, à Cloyes.

CHATEAUDUN

Association Amicale des Anciens Elèves de l'école de la rue Saint-Jean.
Couleurs: Noir cerclé bleu mi-corps, mi-manches, col rouge.
Président : M. Delpy.
Correspondant : M. Espretoz, 73, rue du Val-Saint-Aignan.

Association Sportive du Collège de Châteaudun.
Correspondant: M. le Secrétaire, à Châteaudun.

COURVILLE

Amicale Courvilloise.
Correspondant : M. Jean Davaze, à Courville.

DIGNY-ARDELLES

Union Sportive Digny-Ardelles.
Couleurs: Noir et blanc et trêfle à quatre feuilles vert.
Président: M. Maunoury.
Correspondant : M. Nézondet, à Digny.

EPERNON

Ass. Am. Anc. El. Ecole Epernon.
Correspondant : M. René Colmont, rue Neuve, Epernon.

FRESNAY-L'EVEQUE

C. S. Fresnay-l'Evêque.
Correspondant : M. Lucien Lecamus, à Fresnay-l'Evêque.

GALLARDON

Amicale de Gallardon.
Couleurs : Jaune et noir
Correspondant : M. Huet René rue de Ctartres, à Challardon.

ILLIERS

Université Populaire d'Illiers.
Correspondant : M. le Président, à Illiers.

LA LOUPE

Stade Loupéen.
Couleurs: Maillot bleu de France.
Président : M. Petit Casimir, Téléph. 14.
Correspondant : M. C. Petit, à La Loupe.

MAINTENON

Union Sportive Maintenonnaise.
Correspondant : M. Marcel Bonnin, 19, rue de la Ferté, à Maintenon.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

NOGENT-LE-ROTROU

Section Sportive Amicale Nogentaise.
Couleurs: Rayé bleu et rouge.
Président: M. Laire.
Correspondant : M. Le Chevalier-Gaude, à Nogent-le-Rotrou.

A. S. du Collège de Nogent-le-Rotrou.
Correspondant: M. le Secrétaire, à Nogent-le-Rotrou.

OUARVILLE

Ouarville Sportif.
Correspondant : M. Béaure, instituteur, à Ouarville.

SAINT-PELLERIN

Union Sportive Percheronne.
Correspondant : M. Leduc, à Saint-Pellerin, par Courtalaïn.

SAULNIERES

Union Sportive de Saulnières.
Couleurs : Blanc, parements verts.
Président : M. Lefebvre.
Correspondant : M. Meray Maurice, à Saulnières.

SAVIGNY-SUR-BRAYE

Avant-Garde.
Correspondant : M. Devineau, Hôtel du Croissant, à Savigny-sur-Braye.

SENONCHES

Union Sportive Senonchoise.
Correspondant : M. C. Papil, Secrétaire, Senonches (E.-et-L.).

SOULAIRES

Fraternelle de Soulaires.
Couleurs: Bleu et noir.
Président: M. Breton.
Correspondant : M. Beauger, à Soulaires, par Jouy.

TREMBLAY-LE-VICOMTE

Union Sportive.
Correspondant : M. Maurice Arnoult, Café de la Mairie, à Tremblay-le-Vicomte.

VIABON

Avenir de Viabon.
Correspondant : M. Guillaumon, Instituteur, à Viabon.

VOVELLES

Union Sportive.
Président : M. Gaston Leroy, à Vovelles, Commune de Danmarie.

YMONVILLE

Ymonville Sportif.
Correspondant : M. Lucien Leprince, à Ymonville.

Indre

AIGURANDE

Union Sportive Aigurande.
Correspondant : M. Marcel Darchès, Bourrelier, à Aigurande.

ARDENTES

Association Sportive d'Ardentes.
Couleurs : Bleu, parements blancs.
Président : M. Brillaut.
Correspondant : M. Chéramy, à Ardentes.

ARGENTON

Union Sportive Argentonnaise.
Couleurs:
Président: M. Griffon.
Correspondant : M. Grimault, rue Ledru-Rollin, à Argenton-sur-Creuse.

DEOLS

Jeunesse Déoloise.
Correspondant : M. Barrault, 38, rue de la Rochette, Châteauroux.

LE BLANC

Union Sportive du Blanc.
Couleurs: Vert et blanc.
Président: M. Chichery.
Correspondant : M. Grandsague, route de Varennes.

BOUGES

Union Athlétique de Bouges.
Correspondant : M. Fernand Lerouet, à Bouges.

BUZANÇAIS

Alliance Sportive.
Correspondant : M. Bonnet Julien, rue Le Protheaux, à Buzançais.

Football Club.
Correspondant : M. Neveux, rue des Ponts, à Buzançais.

CHABRIS

Athletic Football-Club de Chabris.
Couleurs: Vert. parements rouges.
Président: M. Paul Toulet.
Correspondant : M. Marcel Gombault, rue du Pont-Chabris.

CHATEAUROUX

Association Sportive de Châteauroux.
Couleurs: Violet et blanc.
Président : M. Williame.
Correspondant: M. Duquesne, 16, rue Grande, Châteauroux.

La Berrichonne Avenir Club.
Couleurs:
Président : M.
Correspondant : M. Brisson, 71, rue Porteneuve, à Châteauroux.

Association Sportive « La Lycéenne » de Châteauroux.
Couleurs: Noir, cerclé vert.
Correspondant : Secrétaire, Lycée.

La Normalienne de Châteauroux.
Correspondant: M. le Secrétaire à Châteauroux.

CHATILLON

La Châtillonnaise.
Couleurs: Maillot rouge, parements blancs.
Président: M. Chaillé.
Correspondant : M. Maurice Hérault, à Châtillon-sur-Indre.

LA CHATRE

A. S. du Collège de la Châtre.
Correspondant: M. le Secrétaire, à La Châtre.

CIRON

Société d'Education physique et de Sports de Ciron.
Correspondant: M. Aujean, à Ciron.

CLION

Société Sportive Clionnaise.
Correspondant : M. Charluet, peintre, à Clion.

CLUIS

Union Sportive de Cluis.
Couleurs : Marine et rouge.
Correspondant : L. Bourdon, instituteur, à Cluis.

ECUEILLE

Union Sportive.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : André Lucas, Ecueillé.

GUILLY

Avenir Club de Guilly.
Correspondant : M. Picard, café Guilly.

ISSOUDUN

A. S. du Collège d'Issoudun.
Correspondant: M. le Secrétaire, à Issoudun.

Union Sportive d'Issoudun.
Couleurs: Bleu ciel, parements or.
Correspondant : Café Braquet, Issoudin.

LEVROUX

Patriote de Levroux.
Correspondant : M. Dutertre, rue du 4-Septembre, à Levroux.

LUÇAY-LE-MALE

Association Sportive.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : Pinateau, à Luçay-le-Mâle.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Ficqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

MOULIN-SUR-CEPHONS

La Médiolane.
Couleurs:
Président: M. d'Ornano.
Correspondant : M. le Secrétaire Ducrot, Mairie de Moulin-sur-Céphons.

NEUVY-SAINT-SEPULCRE

Union Sportive de Neuvy-Saint-Sépulcre.
Couleurs: Orange.
Président: M. Loulègne.
Correspondant : M. Canard, à Neuvy-St-Sépulcre.

LE POINCONNET

Union Sportive.
Correspondant : M. le Secrétaire, au Poinconnet, par Châteauroux.

ROUVRES-LES-BOIS

Racing Club de Rouvres-les-Bois.

ST-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE

Sporting Club Bazellais.

SAINT-AOUT

Avenir Club.
Correspondant : M Guillot, à Saint-Août.

SAINT-GAULTIER

Club Athlétique de St-Gaultier.
Couleurs:
Président: M. Deforge.
Correspondant : M. Marlin, place de l'Eglise, à Saint-Gaulthier.

SAINT-MAUR

Union Sportive.
Correspondant : M. André Chaudron, 223, rue de Strasbourg, à Châteauroux.

VATAN

Sporting Club Vatanais.
Correspondant : M. Favereau, à Vatan.

VILLEDIEU

Société de Tir des Sapeurs-Pompiers.
Président : M. Thonon Daniel, place du Monument, à Villedieu-sur-Indre.

Indre-et-Loire

AMBOISE

Athlétic Club Amboisien.
Couleurs: Rayé noir et rouge.
Président: M. Landureau.
Correspondant: M. Barbier, 87, rue Nationale, à Amboise.

AZAY-LE-RIDEAU

Sporting Club d'Azay-le-Rideau.
Couleurs:
Président: M. Lunard.
Correspondant : M. Deberge, à Azay-le-Rideau.

BLERE

Sporting Club.
Correspondant : M. Lécureuil, Hôtel du Cheval-Blanc, à Bléré.

CHATEAURENAULT

Union Sport. de Châteaurenault.
Couleurs: Violet.
Président: M. Renard.
Correspondant : M. Depond, à Châteaurenault.

CHATEAU-LAVALLIERE

Union Sportive.
Correspondant : M. Vaumoron, président à Château-Lavallière.

CHINON

Union Sportive Chinonnaise.
Couleurs: Blanc et rouge, rayures verticales.
Président: M. Deschère.
Correspondant : M. Damien, pl. Hôtel-de-Ville, à Chinon.

CHAMPIGNY

Société Populaire de Champigny Lemere Assay.
Correspondant : M. Chateau, Secrétaire, à Champigny-s.-Veude.

HUISME

Etoile Sportive.
Correspondant : Daniel Rougier Les Marais, Huismes.

LA HAYE-DESCARTES

A. S. T. G. Ecole de Garçons.
Correspondant : M. Maurice Garnier, à la Haye-Descartes.

LOCHES

Loches Athlétic Club.
Couleurs: Blanc uni, insigne rouge.
Président: M. Daigremond.
Correspondant : M. Chaulineau, 29, rue St-Jacques, Loches.

Union Sportive Ecole normale de Loches.
Couleurs: Rouge et blanc.
Correspondant : M. Pineau, 29, rue Saint-Jacques, Loches.

MONTRICHARD

Club Amical Montrichardais.
Correspondant : M. Langou, rue Nationale, à Montrichard.

MONNAIE

Union Sportive de Monnaie.
Président : M. Vergy, à Monnaie.
Correspondant : M. Christian Aucher, à Monnaie.

Union Sportive Montbazonnaise.
Correspondant : M. Aubin, bijoutier, rue Nationale, à Montbazon.

SAINT-AVERTIN

St-Avertin Sportif.
Correspondant : M. Pouzioux, route de Cormery, à Saint-Avertin près Tours.

SAINT-PATERNE

Groupe Sportif de Saint-Paterne-Saint-Christophe.
Couleurs:
Président:
Correspondant: M. Hérault Paul à Saint-Christophe.

Association Sportive du P.-O.
Couleurs: Bleu ciel, parements or.
Président: M. Védrennes.
Correspondant : M. Courtas, 31, *bis,* avenue de Grammont, à Tours.

UNIS-SPORT
40, Rue de Maubeuge - PARIS
Ne fabrique que des articles de 1er choix
à qualité égale 50 % moins cher
Tarif gratis et franco sur demande

TOURS

Union Sportive du Centre.
Correspondant : M. Boisseau Maurice, 114, rue du Gazomètre, à Tours.

Etoile Sportive du Sacré-Cœur de Tours.
Couleurs: Blanc, étoile rouge, parements verts.
Président: M. Benhard.
Correspondant: M. Guillon, 32, rue Léon-Boyer, Tours.

Union Sportive du Lycée Descartes.
Correspondant: M. le Secrétaire, à Tours.

Loir-et-Cher

BLOIS

Association Amicale de la Jeunesse Blésoise.
Couleurs : Grenat, parements blancs.
Président: M. Quéron.
Correspondant : M. Ettelin, 89, av. du Maréchal-Maunoury, à Blois.

MONTOIR-SUR-LOIR

Stade Montoirien.
Couleurs: Rouge et blanc.
Président: M. Audebert.
Correspondant : M. Segrais, place Clemenceau, à Montoir-sur-Loir.

PONTLEVOY

La Pontlevienne.
Président : M. Maurice Pean, à Pontlevoy.

ROMORANTIN

Stade Olympique Romorantinois.
Couleurs : Blanc, parements bleus.
Président: M. Redouin Emile, place d'Armes.
Correspondant : M. Chrétien, 18, rue du Progrès, Romorantin.

SELLES-SUR-CHER

Stade Sellois.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. Papineau.
Correspondant : M. Attencourt, Selles-sur-Cher.

VENDOME

Sporting Club Vendômois.
Couleurs :
Président :
Correspondant : M. Simonneau, Café d'Angleterre, à Vendôme.

Loiret

ARTHENAY

Association Amicale.
Correspondant : M. Brossard, secrétaire, place du Marché, à Arthenay.

AUTRY-LE-CHATEL

Halte-Là, Autry-le-Châtel.
Correspondant : M. Brossin, quincaillerie, à Autry-le-Châtel.

BAZOCHES-LES-GALLERAUDES

Union Sportive.
Correspondant : M. Guénin, trésorier, à Bazeroches.

BEAUGENCY

Union Sportive Balgentienne.
Couleurs : Grenat, parements blancs.
Président : M. Lepage.
Correspondant : M. Lebugle, 2, rue Oseille, à Beaugency.

BRIARE

Union Sportive Briaroise.
Couleurs : Blanc, parements bleus, culotte noire.
Président : M. Loreau.
Correspondant : M. Fromont, 16 *bis*, route de Gien, à Briare.

CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Union Sportive Castelneuvienne.
Couleurs :
Président :
Correspondant : M. Lebrun, à Châteauneuf-sur-Loire.

GIEN

Union Sportive Giennoise.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Guillon.
Correspondant : M. Mottot, 19, rue Gambetta, à Gien.

Espérance Giennoise.
Correspondant : M. l'Abbé Proust, 5, place du Château, à Gien.

LANGLEE

Union Sportive de Langlée.
Couleurs : Noir et bleu.
Président : M. Lancoy.
Correspondant : M. le Secrétaire Gilbert Vaugrand, à l'Usine de Langlée, par Chalette.

LIGNY-LE-RIBAULT

Union Sportive de Ligny-le-Ribault.
Couleurs : Blanc et cerise.
Président : M. André.
Correspondant : M. Thomas, à Ligny-le-Ribault.

LORRIS

Alerte Sportive.
Correspondant : M. Armand Besson, Président, à Lorris.

MALESHERBES

Alerte Sportive.
Corespondant : M. Chatelain, café, à Malesherbes.

MONTARGIS

Assoc. Sportive P. L. M.
Correspondant : M. Roland Coutier, 31, rue Kléber, à Chalette.

A. S. du Collège de Montargis.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Montargis.

ORLEANS

Club Athlétique Orléanais.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Bailly.
Correspondant : M. Guenette, 41, rue du Poirier, à Orléans.

Club Athlétique des Sports généraux.
Couleurs : Rouge.
Président : M. Céron.
Président : M. Martial, 61, rue de la Charpenterie, Orléans.

Arago-Sport Orléanais.
Correspondant : M. Belleteste, 27, rue de Limare, à Orléans.

Cercle Louis-Rossat.
Correspondant : M. Dupic, rue du Onze-Octobre, Saint-Jean-de-Ruelle.

Amicale des Employés du Crédit Lyonnais d'Orléans.
Correspondant : M. Gallon, Crédit Lyonnais, à Orléans.

Union Sportive du Lycée d'Orléans.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Orléans.

Union Sportive Orléanaise P.-O.
Couleurs : Bleu, parements blancs.
Président : M. Gilis.
Correspondant : M. Marois, venelle du Pressoir-Neuf, à Orléans.

PITHIVIERS

Club Athlétique Pithivérien.
Couleurs : Blanc et violet.
Président : M. de La Broutesse.
Correspondant : M. Legoix, 3, rue Amiral-Gourdon, Pithiviers.

TIGY

Amicale Sportive.

Correspondant : Y. Sorgniard, Tigy.

VITRY-AUX-LOGES

Etoile Sportive de Vitry-aux-Loges.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Labrette.
Correspondant : M. Barrault-Didier, à Vitry-aux-Loges.

Vienne

ADRIERS

Espérance Club.
Correspondant : M. André Marton, à Adriers.

ARCHIGNY

Amicale Sportive.
Correspondant : M. Touzalin, à Archigny.

AVATON

Union Sportive.
Correspondant : M. Yves Boutin, à Avaton.

CHATELLERAULT

Club Amical Sportif Châtelleraudais.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Carr.
Correspondant : M. Chartier, 44, rue Bourbon, Châtellerault.

La Patriote.
Couleurs :
Président :
Correspondant : M. Gauron. Au Pont-Neuf, 51, rue Bourbon, à Châtellerault.

LIGUGE

La Ligugienne.
Correspondant : M. Payaud, à Ligugé (Vienne).

MIREBEAU

Union Sportive Mirebalaise.
Couleurs : Noir, parements blancs.
Président : M. Maraime.
Correspondant : M Fougère, Instituteur, à Mirebeau.

NAINTRE

Club Sportif Naintréen.
Couleurs : Vert, parements blancs.
Président : M. Andrault Emile.
Correspondant : M. Andrault René, Les Barres, par Naintré.

OUZILLY

Union Sportive d'Ouzilly.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président :M. Richard.
Correspondant : M. Guilgaud, à Ouzilly.

POITIERS

Etoile Sportive Normalienne de Poitiers.
Correspondant : M. le Secrétaire.

Football Club Poitevin.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Prenant, Poste de Ville, Poitiers.

BYRRH RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

Union Sportive du Lycée de Poitiers.
Correspondant : M. le Secrétaire.

Club Athlétique supérieur.
Correspondant : M. le Secrétaire, à l'Ecole Primaire supérieure de Poitiers.

Poitiers Etudiants Club.
Correspondant : M. le Secrétaire, 27, rue Gambetta, Poitiers.

Stade Poitevin.
Correspondant : M. Marquez, rue Magenta, à Poitiers.

Un. Sp. Poitevine « La Cueille ».
Correspondant : M. Nicou, Chaume de la Cueille, Poitiers.

SAINT-GEORGES

Club Sportif de Saint-Georges.
Correspondant : M. Decoray, à St-Georges-Baillargeaux.

Marius SELLIER, Sports

25, rue de la Scellerie -- TOURS

vous présente ses spécialités et créations personnelles et incomparables pour la saison de **FOOTBALL.** *Fournisseur de tous les grands clubs et de tous les champions régionaux sans exception. Il vous fera aussi des prix, des conditions uniques et toutes facilités.*

Tarif Franco. Tél. : 14-51.

LIGUE DU CENTRE-OUEST

Siège social : Hôtel de Ville de St-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
Territoire : Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne, Vendée, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Inférieure, arrondissement de Civray (Vienne).

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. P. Daubigné.
Vice-Présidents : MM. Guirande, Cottereau, Delage, Betoule.
Secrétaire général : M. Roger Prieur.
Trésorier : M. Mazaleyrat.
Membres : MM. Babinot, Barillon, Bénard, Castillon, Clot, Dubois, Edely, Marendet, Mazérat, Saboureau, Renou.
Correspondant : M. Roger Prieur à Vandré (Charente-Inférieure).
Couleurs : Maillot vieil or, salamandre noire en écusson, culotte noire. bas noirs avec revers vieil or.

Charente

AIGRE

Association Sportive Aigrinoise.

Couleurs : Bleu et jaune.
Président : M. Carré.
Correspondant : M. Roger Ledoux, à Aigre.

ANGOULEME

Sillac Athletic Club.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Courjeau.
Correspondant : M. Albert Monichon, 170, route de Bordeaux.

Association Sportive des Charentes.

Couleurs: Vert, parements orange.
Président: M. Lebon.
Correspondant : M. Denis, 10, place du Murier, Angoulême.

Association Sportive du P. O.

Couleurs: Jaune et orange.
Président: M, Robin.
Correspondant : M. Castillon, 53 *bis*, rue de Bellevue, Angoulême.

Jeunesse Sportive de Saint-Cybard.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Barret.
Correspondant : M. Pierré, 42, rue Fontchaudière, Angoulême.

Les Papillons Blancs de l'Houmeau.

Couleur : Blanc.
Président : M. Magnant.
Correspondant : M. André Puymoyen, 140, rue de Paris, Angoulême.

BAIGNES

Union Sportive Baignoise.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. François Villar.
Correspondant : M. Antoine Billy.

BARBEZIEUX

Union Fraternelle de Barbezieux.

Couleurs : Bleu, parements blancs.
Président: M. Fournier.
Correspondant: M. Picherit L., 62, rue Sadi-Carnot.

BLANZAC

Union Sp. Blanzacoise.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Richard.
Correspondant : M. Maxime Dagnaud, à Blanzac.

BRIGUEIL

Union Sportive Brigueillaise.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Jean Lagouye.
Correspondant : M. René Delivertoux, instituteur.

CHABANAIS

Société Sportive et de Tir.
Couleurs: Blanc et rouge.
Président : M. Dolier.
Correspondant : M. Lestrade père, retraité, Chabanais.

Stade Olympique Chabanois.
Couleurs: Grenat et jaune.
Président: M. Maurice Delage.
Correspondant: M. André Andrieux, rue Paland-Lamyrande, Chabanais.

CHATEAUNEUF-SUR - CHARENTE

Union Sportive Castelnovienne.
Couleurs: Violet et blanc.
Président: M. Ollivier.
Correspondant: M. Pasquet, à Châteauneuf.

CHERVES DE COGNAC

Club Athlétique de Cherves.
Couleur : Bleu.
Président : M. Garaudeau.
Correspondant : M. Jacques Lécuiller.

COGNAC

Union Amicale de Cognac.
Couleur: Blanc.
Président: M. René de Saint-Louvent.
Correspondant : M. René Raduneau, rue Amboise-Paré, Cognac.

Saint-Jacques Sport.
Couleurs: Bleu et blanc.
Président: M. Brisson.
Correspondant : M. Marcillaud, Bar Wilson, rue du Pont-Neuf, Cognac.

Clodoch' Club.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Galais.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café de Paris, Cognac.

CONFOLENS

Société Sportive de Confolens.
Couleurs: Blanc et noir.
Président: M. Jallageas.
Correspondant : M. Henri Bardet.

CRITEUIL

Jeunesse Sportive de Criteuil.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Paul Bergeron.
Correspondant : M. Marcadier.

LA COURONNE

Club Olympique.
Couleur : Tango.
Président : M. Baillou.
Correspondant : M. Fréneau.

GENAC

Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Fombelle.
Correspondant : M. Roger Bourdareau, à Genac.

GOND PONTOUVRE

Gallia Club Angoumoisin.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président: M. Régnier.
Correspondant : M. Robert Guillot, place de la Chaume, Gond-Ponteuvre.

HIERSAC

Club Athlétique d'Hiersac.
Couleur : Rouge.
Président : M. Noblet.
Correspondant : M. Salmonie, Hiersac.

JARNAC

Union Sportive Athlétique de Jarnac.
Couleur: Blanc, écusson rouge.
Président: M. Lacroux.
Correspondant : M. Paulais, 22, rue Croix du Lô, Jarnac.

JAULDES

Association Sportive de Jauldes.
Couleurs : Noir et rouge.
Président : M. Artaud.
Correspondant : M. Maurice Rigolleau, Instituteur, à Jauldes.

LA ROCHEFOUCAULD

Union Athlétique.
Couleurs : Damiers bleu et blanc.
Président : M. Roudinet.
Correspondant : M. Raymond Sinturet, Café des Sports.

MAGNAC-SUR-TOUVRE

Jeunesse Sportive de Magnac.
Couleurs: Jaune et noir.
Président : M. Serps à Ruelle-sur-Touvre.
Correspondant : M. Henri David, route de Montbran.

MAINZAC

Société Sportive Mainzacoise.
Couleurs : Rouge et jaune.
Président : M. Gaudon.
Correspondant : M. Balluet, à Fourras, Mainzac.

MANSLE

Coqs Rouges Manslois.
Couleurs: Noir et rouge.
Président : M. Damondron.
Correspondant : M. Diudinaud, à Mansle.

MARTHON

Union Sportive Marthonnaise.
Couleurs : Bleu, parements blancs.
Président : M. Letheuil.
Correspondant : M. François Beneteau.

ROUILLAC

Etoile Sportive Rouillacaise.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Victor Moreau.
Correspondant : M. Marcel Caillaud.

RUELLE

Etoile Sportive de Ruelle.
Couleurs : Bleu et rouge, étoile blanche.
Président : M. Alamigeon.
Correspondant : M. Amez Roger, Villement, Ruelle.

Sport Vélocipédique et Athlétique.
Couleurs: Jaune et noir.
Président : M. Daniel Mestiaud.
Correspondant : M. Maurice Labattut, avenue Jean-Jaurès, Ruelle.

SALLES-LAVALETTE

Union Sportive de Salles-Lavalette.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Simonnet.
Correspondant : M. Hougard, instituteur.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

SAINT-AMANT DE BOIXE

Union Sportive St-Amantoise.
Couleurs: Damiers noirs et blancs.
Président : M. Lacour-Dumazac
Correspondant : M. Burleau, secrétaire.

SAINT-LAURENT DE CERIS

Les Frelons de Saint-Laurent.
Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Omer.
Correspondant : M. Brégeras, St-Laurent.

Charente-Inférieure

AIGREFEUILLE

Union Sportive d'Aigrefeuille.
Couleurs: Vert et blanc.
Président: M. Verdon.
Correspondant: M. Paul Galleron, au Grand-Four, Aigrefeuille.

Les Coqs Bleus Aigrefeuillais.
Couleur : Bleu.
Président : M. Bouffard.
Correspondant : M. Senet, gare d'Aigrefeuille.

ANGOULINS-SUR-MER

Jeunesse Sportive d'Angoulins.
Couleurs : Bleu, parements blancs.
Président: M. Guichard.
Correspondant: M. Louis Guichard, Angoulins.

ARCHIAC

Association Sportive d'Archiac.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Descubes.
Correspondant : M. Dussauld.

AULNAY-DE-SAINTONGE

Union Sportive Aulnaisienne.
Couleur: Blanc.
Président et *Correspondant* : M. Bénard, notaire.

BEAUVAIS-SUR-MATHA

Union Sportive Beauvaisienne.
Couleurs: Blanc parements rouges.
Président: M. Alcide Durand.
Correspondant : M. Nespoux.

BOISREDON

Union Sportive Boisredonnaise.
Couleurs : Vert et Mauve.
Président : M. Biguereaud.
Correspondant : M. le Secrétaire, Boisredon.

BOISSEUIL

Stade Boisseuillais.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Jean Prunier.
Correspondant : M. Albert Goriou.

BOUCHOLEURS

Les Diables Rouges.
Couleur : Rouge.
Président : M. Favreau.
Correspondant : Félix Deckeur.

BOURCEFRANC

Union Sportive Ostréïcole.
Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Maurice Auguste.
Correspondant : M. Lucien Auguste, Le Chaput, par Bourcefranc.

CHADENAC

Union Sportive Chadenacaise.
Couleurs : Bleu ciel.
Président : M. J. Charlot.
Correspondant : M. J. Charlot, à Chadenac.

CHAMPAGNOLLES

Union Amicale Champagnollaise.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Joyé.
Correspondant : M. Philibert Guédon à Champagnolles.

CHATEAU-OLERON

Château-Oléron Club.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Maurice Coutard.
Correspondant : M. Gillard, Le Chateau (île d'Oléron).

CHEPNIERS

Chepniers-Sportif.
Couleurs: Bleu et rouge.
Président: M. André Gaboriaud.
Correspondant: M. R. Neau, instituteur à Chepniers.

CHEVANCEAUX

Fraternelle Sportive.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Paul Perrier.
Correspondant : M. Raymond Furet.

COURÇON

Union Sportive Courçonnaise.
Couleurs : Blanc, parements noirs.
Président : M. Florentin Vincent.
Correspondant : M. Louis Prioux, commis du Trésor, Courçon.

ETAULES

Union Sportive Etaulaise.
Couleurs: Blanc, rayé vert.
Président: M. Lestrille.
Correspondant : M. Baraton.

FOURAS

Fouras Olympic Club.
Couleurs: Blanc et noir.
Président : M. le Docteur Roucairol.
Correspondant : M. Etourneau, Fouras.

JARNAC-CHAMPAGNE

Association Sportive.
Couleurs : Blanc.
Président : M. Ponneau.
Correspondant : M. Louis Chalvignac.

JONZAC

Union Sportive Sévigné.
Couleurs: Blanc et bleu.
Président : M. Elie Soulignac.
Correspondast : M. Lataste.

LE GUA

Union Sportive Guataise.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Alexandre Caillaud.
Correspondant : M. Edouard Bonhomme.

Union Sportive Amicale Guataise.
Couleurs : Rouge et Blanc.
Président : M. Chauvet, à Saujon.
Correspondant : M. Edouard Bonhomme, à Chalons, Le Gua.

LUSSANT

La Lussantaise.
Couleurs: Vert et noir.
Président: M. A. Tessier.
Correspondant: M. A. Tessier, à Lussant.

MARANS

Stade Marandais.
Couleur : Blanc.
Président : M. Ch. Charrieau.
Correspondant: M. Raymond Bonneau, rue d'Aligre, Marans.

MARENNES

Union Sportive Marennaise.
Couleurs : Blanc et bleu.
Président : M. Couidreau.
Correspondant : M. André Pattedoie, La Boirie, Marennes.

MATHA

Avenir de Matha.
Couleurs: Noir et jaune.
Président: M. Brugerolle.
Correspondant : M. Horseau, Matha.

MEUX

Espérance de Meux.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Georges Bégouin.
Correspondant : M. Charles Ripol.

MIGRE

Etoile Rouge Migréenne.
Couleur : Vert.
Président : M. André Neveu.
Correspondant: M. Raymond Drapeau.

MIRAMBEAU

Société Athlétique.
Couleurs : Mauve et noir.
Président : M. Rembert.
Correspondant : M. Jean Boimard.

MONTENDRE

Association Sportive de Montendre.
Couleurs: Jaune et noir.
Président : M. Henri Jacques.
Correspondant: M. Lucien Rolland, route de Jonzac.

LA VESSIE FRANCAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

MONTGUYON

Association Sportive Montguyonnaise.
Couleurs: Vert et noir.
Président : M. R. Boisson.
Correspondant : M. André Paulais.

MONTLIEU

Union Sportive Montlieu.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Heurteau.
Correspondant : M. Charles Longueteau.

NERE

Etoile Sportive.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Yves Pineau.
Correspondant : M. Paul Biraud.

NIEUL-LE-VIROUIL

Couleurs : Blanc.
Président : M. Renou.
Correspondant : M. Bernat, à Nieul Le Virouil.

OZILLAC

Amicale d'Ozillac.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. de Cugnac.
Correspondant : M. Chabanol, boulanger.

ROCHEFORT-SUR-MER

Association Sportive Rochefortaise.

Couleurs: Noir et jaune.
Président et Correspondant : M. Veillet, avenue Wilson, à Rochefort-sur-Mer.

LA ROCHELLE

Sport Amical Rochelais.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. le Docteur Bigois.
Correspondant : M. Marcel Taillandier, 11, rue Mervaulo, La Rochelle.

L'Aunisienne.

Couleur : Blanc.
Président : M. Paillet, 57, rue d'Aubigny.
Correspondant : M. Paillet, 57, rue d'Aubigny.

Etoile Sportive Rochelaise.

Couleurs: Blanc et rouge.
Président : M. Jean Bellamy.
Correspondant: M. A. Rivière, 33, avenue Carnot.

RETAUD

Union Sportive Rétandaise.

Couleurs : Bleu et noir.
Président : M. Marc Chauvet.
Président : M. Pierre Guilbaud.

ROYAN

Les Mouettes Sportives.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Espierre.
Correspondant : M. Guy Amiet, 75, rue de Foncillon, Royan.

SAINT-AIGULIN

Avant-Garde Sportive.

Couleurs : Tango, parements noirs.
Président : M. Frichon.
Correspondant : M. René Gillardeau.

SAINT-JEAN-D'ANGELY

Sporting Club Angérien.

Couleurs : Jaune et rouge.
Président : M. Meneau.
Correspondant : M. Bohère, Saint-Jean.

ST-SATURNIN DU BOIS

Union Sportive.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Guionouard.
Corespondant : M. Robert Giraudeau.

SAINT-SAUVEUR

Société Sportive Saint-Sauveurienne.

Couleurs: Rouge et blanc.
Président : M. M. Drapeaud.
Correspondant : M. M. Drapeaud.

SAINT-TROJAN-LES-BAINS

La Mouette.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Armand Bardou.
Correspondant : M. H. Séguin.

SAINT-GEORGES-DU-BOIS

L'Avenir.

Couleur : Bleu.
Président : M. Pierre Lafitte.
Correspondant : M. Léon Renoux, Chaillé, par Saint-Georges.

St-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE

Fraternelle Sportive.

Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. le Docteur Lucien Grand.
Correspondant : M. Armand Dangas.

SAINTES

Association Sportive Saintaise.

Couleurs : damiers rouge et blanc.
Président: M. Babinot.
Correspondant : M. Soum-Gruat, 11, cours National, Saintes.

THAIRE D'AUNIS

Union Sportive.

Couleurs : Vert et noir.
Président : M. Chaussat.
Correspondant : M. Joseph André.

THEZAC

Amicale Sportive.

Couleurs : Bleu.
Président : M. Lendrevie.
Correspondant : M. Jean Lendrevie.

TONNAY-BOUTONNE

Aviron Boutonnais.

Couleur : Blanc.
Président : M. Raffin, notaire.
Correspondant : M. Léon Chancellée.

LA VERGNE

Etoile Sportive de La Vergne.

Couleurs : Damiers rouges et blancs.
Président : M. Clément Garbou.
Correspondant : M. Georges Anger, secrétaire, La Vergne.

VILLENEUVE-LA-COMTESSE

Union Sportive de Villeneuve.

Couleurs: Rouge et noire.
Président : M. Eugène Giraudeau.
Correspondant : M. Eugène Giraudeau, Villeneuve.

Etoile Sportive de Villeneuve.

Couleur : Rouge.
Président : M. André Giraudeau.
Correspondant : M. André Giraudeau.

SAINT-MARTIN DE COUX

La Mouette Sportive.

Couleurs : Rouge et jaune.
Président : M. R. Hervé.
Correspondant : M. G. Goffre, St-Martin.

Deux-Sèvres

AIRVAULT

France avant tout.

Couleurs : Tango et noir.
Président : M. Jean Emonneau, Instituteur.
Correspondant : M. Jean Emonneau, Instituteur.

ARÇAIS

La Gauloise.

Couleurs : Vert.
Président : M. Janois, à Arçay.
Correspondant : M. Fernand Juin, à Arçais.

BRESSUIRE

Union Sportive Bressuiraise.

Couleurs: Rouge et noir.
Président: M. Braud.
Correspondant : M. Moulinié commis principal P. T. T., à Bressuire.

CELLES-SUR-BELLE

Stade Cellois.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Antoine Texier.
Correspondant : M. Marcel Texier.

CERIZAY

Les Tigres de Cerizay.

Couleurs: Bleu rayé rouge.
Président: M. A. de Lisle.
Correspondant : M. Gachigniard, boulanger à Cerizay.

COUTURE-D'ARGENSON

Club Olympique.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Tricaud.
Correspondant : M. Louis Gagnaire.

IRLEAU

Union Sportive Paysanne.
Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Lucien Guillot.
Correspondant : M. Roger Lucas, à Irleau, par Le Vaneau.

JAVARZAY

Stade Javarzéen.
Couleurs : Blanc et vert
Président : M. Charles Condé.
Correspondant : M. Boinot, à Javarzay.

LEZAY

Enfants de La Dive.
Couleurs :
Président :
Correspondant : M. Béguier à Lezay.

MAUZE-SUR-LE-MIGNON

Union Sportive.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Guillard.
Correspondant : M. Gaillard.

MELLE

Association Sportive Melloise.
Couleurs: Blanc, écusson rouge.
Président: M. Joulain.
Correspondant : M. Lebeau, 11, rue de Mantes.

MONCOUTANT

Union Sportive Moncoutantaise.
Couleurs : Noir et rouge
Président : M. de Lozé.
Correspondant : M. Jean Lorit. à Moncoutant.

NIORT

Amicale Sportive Niortaise.
Couleur: Orange.
Président: M. Morin.
Corespondant: M. Brisset, 93, rue d'Echiré, Niort.

Chamois Niortais.
Couleurs : Blanc, parements verts.
Président: M. Boinot.
Correspondant: M. Jean Saunier, 41, boulevard Main, à Niort.

Club Sportif des Cheminots Niortais.
Président : M. Gavaggio.
Couleurs: Vert, parements blancs.
Président : M. Pierre Rault.
Correspondant : M. Jean Bouquet, 7, rue du Petit-Bois, Niort.

SAINT-GELAIS

Football Club.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Jean de Lastie.
Correspondant : M. Goischon.

SAINT-MAIXENT

Sport Athlétique St-Maixentais.
Couleurs : Noir et blanc.
Président et Correspondant : M. André Paillat, 7, rue de Chalons, Saint-Maixent.

SAINT-VARENT

Union Sportive.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Gouille.
Correspondant : M. Gaston Ferret.

SAUZE-VAUSSAIS

Amicale Sauzéenne.
Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Pierre Martin
Correspondant: M. Gabrie Léonce, à Mairé-Lèvescault.

SECONDIGNY

Union Sportive.
Couleur : Rouge.
Président et Correspondant : M. le Docteur Brochérieau.

SOUCHE

Association Sportive.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Fernand Robert.
Correspondant : M. Delbonel, 2, rue Beausoleil, à Niort.

THOUARS

Union Sportive Thouarsaise.
Couleurs Bleu natier.
Président: M. Hillairau.
Correspondant: M. O. Hillaireau, 21, rue du Jeu-de-Paume, Thouars.

Sporting Club des Sapeurs-Pompiers.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Théo Gauduchon.
Correspondant : M. Raymond Vilet, rue du Château.

VILLIERS-EN-PLAINE

La Libellule Sportive.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Louis Hervé.
Correspondant : M. Paul Frère, Villiers-en-Plaine.

Dordogne

BEAURONNE

Union Sportive.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Segrauseau.
Correspondant : M. Marc Astary.

BRANTOME

Club Athlétique Brantomais.
Couleur : Noir et rouge.
Président : M. Dumazet.
Correspondant : M. Roger Dujarric, à Brantôme.

CHALAIS

Chalais Sporting-Club.
Couleur : bleu.
Président : Docteur Paris.
Correspondant : M. Hervé Latournerie, avenue de la Gare, à Chalais.

CHAMPAGNAC

Section Athlétique.
Couleurs : Marine et rouge.
Président : M. Chapeyroux.
Correspondant : M. Fargeot, Condat-sur-Trincoin, par Champagnac.

DOMME

Union Sportive de Domme-Cénac.
Couleur : Blanc.
Président : M. Fageolle.
Correspondant : M. Fageolle, à Domme-Ceinac.

JAVERLHAC

Football-Club Javerlhacois.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Borderon.
Corrspondant : M. Jean Gayon.

LA BACHELLERIE

Union Sportive Bachelière.
Couleur : Rouge.
Président : M. Champarnaud.
Correspondant : M. Chanparnaud.

LA ROCHE-CHALAIS

Association Sportive.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Moulis.
Correspondant : M. Jean Brunet.

LAROQUE-GAGEAC

Stade Olympique de Laroque.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Guillaume de Tardé.
Correspondant : M. Abel Maradère.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Ficqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

LIMEYRAT

Club Athlétique.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Brouste, maire.
Correspondant : M. Jean Teyssièras.

LISLE

Union Sportive Lisloise.
Couleur : Rouge.
Président : M. Rieupéroux.
Correspondant : M. Maurice Hériaud, à Lisle.

MONTPONT-SUR-L'ISLE

Sport Athlétique Montpontais.
Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. René Thomas.
Correspondant : M. Roger Saltet, à Montpont.

MUSSIDAN

Athletic Club.
Couleurs : Bleu, parements blancs.
Président : M. Tardizat.
Correspondant : M. André Phenouillas, rue de la Halle.

NONTRON

Cercle Athlétique Nontron.
Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Puypalat.
Correspondant : M. Roger Bally, Nontron.

Etoile Sportive.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Rejou.
Correspondant : M. Pierre Raymond, 6, rue Carnot.

PERIGUEUX

Association sport. de St-Georges.
Couleur : Blanc.
Président : M. Bergougnou.
Correspondant : M. Louis Peyrot, route de Lyon.

Club Athlétique Périgueux-Ouest.
Couleur : Rouge.
Président : M. Henri Iserd.
Correspondant : M. Jean Daudou, 65, rue Solférino, Périgueux.

PETIT-BERSAC BOURG-DU-BOST

Ecureuils de la Dronne.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Maurice Dubois.
Correspondant : M. Mézières, à Petit-Bersac.

PIEGUT

Union Sportive Piégutaise.
Couleurs : Blanc, parements rouges.
Président : M. Henri Delage.
Correspondant : M. Jean Lespinasse.

PIZOU

Pizou Sportif.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Cheminade.
Correspondant : M. Paviot, le Pizou.

RIBERAC

Union Sportive Ribéracoise.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président . M. P. Texier.
Correspondant : M. Caron, 55, rue de l'Hôtel de Ville, Ribérac.

SAINT-AULAYE

Saint-Aulaye Sport.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Jaubert.
Correspondant : M. Jean Moreau. à Saint-Aulaye.

SAINT-MEARD-DE-DRONNE

Club Athlétique Saint-Méardais.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Dilhan Jean.
Correspondant : M. Dilhan Edouard, à Saint-Méard de Dronne.

SAINT-SAUD

Stade Olympique St-Saudais.
Couleurs : Orange et vert.
Président : M. Quennessou.
Correspondant : M. Jean Faget, à Saint-Saud.

SAINT-VINCENT-DE-CONNEZAC

Union Sportive de Saint-Vincent-de-Connezac.
Couleurs : Bleu.
Président : M. Gonrazier.
Correspondant : M. Verdier Georges, à Saint-Vincent-de-Connezac.

TOCANE

Union Sportive Tocanaise.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Georges Tamisier.
Correspondant : M. René Delfaud, à Tocane.

VERTEILLAC

Les Merles Blancs.
Couleurs : Noir, parements blancs.
Président : M. F. Asprez.
Correspondant : M. André Rougier, à Verteillac.

VARAIGNES

Club Sportif.
Couleur : Jaune et noir.
Président : M. Forestier.
Correspondant : M. Jean Delteilh, Instituteur.

Vendée

ANGLES

La Fraternelle d'Angles.
Couleurs : Vert et noir.
Président : M. Jean Barbot.
Correspondant : M. Yvon Allard, instituteur, Angles.

BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE

Beaulieu Sports.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. François Baudry.
Correspondant : M. Léon Picorit.

CHALLANS

Sporting-Club Challandais.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Guédet.
Correspondant : M. Gaston Sorin, 6, rue Victor-Hugo, Challans.

COEX

Coëx Olympique.
Couleurs : Marine et blanc.
Président : M. Chaigneau.
Correspondant : M. Pierre Estradez, postes.

CHANTONNAY

La Patriote de Chantonnay.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Paul Mornet.
Correspondant : M. André Billaud instituteur.

LA CHATAIGNERAIE

Amicale Sportive de La Chataigneraie.
Couleurs : Blanc, ceinture noire.
Président : M. Béchaud.
Correspondant : M. Soulet, à La Chataigneraie.

FAYMOREAU

Sporting-Club de Faymoreau.
Couleurs : Violet et blanc.
Président : M. Designe.
Correspondant : M. Jules Lefranc, ingénieur des Mines à Faymoreau.

L'AIGUILLON-SUR-MER

Président : M. Armand Véron.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Raymond Thibault.
Correspondant : M. Raoul Printemps, instituteur, L'Aiguillon.

BYRRH
VIN GÉNÉREUX AU QUINQUINA

LA ROCHE-SUR-YON

Football-Club.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Perrodeau.
Correspondant : M. Renaudier, Grand Café, place Napoléon.

L'ILE-D'ELLE

Union Sportive Nellesaise.
Couleurs : Noirs et jaune.
Président : M. André Rousseau.
Correspondant : M. Armand Véron, à L'Ile d'Elle.

FONTENAY-LE-COMTE

La Fontenaisienne.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Audugé.
Correspondant : M. Bourreau, 42, rue Tiraqueau.

Etoile Fontenaisienne.
Couleurs : Noir, parements blancs.
Président : M. le baron Latouche Pierre.
Correspondant : M. Placide Dugast, 10, rue Benjamin-Fillon, à Fontenay-le-Comte.

LES SABLES-D'OLONNE

Tigres Vendéens.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Barillon.
Correspondant : M. Charles Massart, 50, quai Clémenceau, Les Sables-d'Olonne.

La Jeanne d'Arc.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Ferré.
Correspondant : M. Jean Augereau, rue de la Poissonnerie.

NALLIERS

Football-Club de Nalliers.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Bouet Auguste.
Correspondant : M. Bouet Auguste, à Nalliers.

LES MOUTIERS-les-MAUXFAITS

Stade Moutiérois.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Jean Boisseleau.
Correspondant : M. Marcel Martinaud.

LONGEVILLE

Etoile Sportive Longevillaise.
Couleurs : Blanc, parements rouges.
Président : M. Boutevillain.
Correspondant : M. Barbot, instituteur, à Longeville.

LUÇON

Stade Luçonnais.
Couleurs : Blanche et rouge.
Président : M. Phelipon
Correspondant : M. Charay, Maison Phelipon, Luçon.

SAINT-JEAN DE MONTS

Ecureuils Vendéens.
Couleurs : Marine, col rouge.
Président : M. Henri Aublé, St-Jean.
Correspondant : M. Thurston, St-Jean.

SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

Océan Sports.
Couleurs : Blanche et rouge.
Président : M. Ragobert.
Correspondant : M. Roch, voilier, Croix-de-Vie.

Haute-Vienne

AIXE-SUR-VIENNE

Association Sportive Aixoise.
Couleurs : Blanc et violet.
Président : M. Rougerie.
Correspondant : M. Jarraud, Aixe-sur-Vienne.

BELLAC

Sporting-Club de Bellac.
Couleurs : Bleu, blanc, rouge.
Président : M. Louis Jousset, rue Denfert-Rochereau.
Correspondant : M. Louis Jousset, rue Denfert-Rochereau, Bellac.

CHAMPAGNAC

Etoile Sportive de La Rivière.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Emile Rabbe.
Correspondant : M. Paul Bélair.

COUSSAC-BONNEVAL

Union Sportive.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Henri Plantasdie.
Correspondant : M. André Valade.

LIMOGES

Club Athlétique P. O.
Couleurs : Bleu et jaune.
Président : M. Jean Pierre.
Correspondant : M. Renaudy, 45, cité des Coutures, Limoges.

Etoile Bleue Athlétique.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Brissard, 45, vieille route d'Aixe.
Correspondant : M. Brissard, 45, vieille route d'Aixe.

Etoile Verte Limousine.
Couleurs : Rouge et vert.
Président : M. Pellerau.
Correspondant : M. Laurent Lenoir, 108, ancienne route d'Aixe, Limoges.

Etudiants Club.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Moinier.
Correspondant : M. Coissac, 14, rue du Balcon.

Section Athlétique Universitaire.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Demerliac.
Correspondant : M. Debut, 5, rue Dupuytren, Limoges.

Union Travailliste de Limoges.
Couleurs : Rouge.
Président : M. Vardelle.
Correspondant : M. Maurelet, rue Champollion, Limoges.

NAUTIAT

Union Sportive.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. André Ruaud.
Correspondant: M. Henri Maneuf, chapelier, Nautiat.

ORADOUR-SUR-VAYRES

Club Athlétique.
Couleurs : Rouge et Blanc.
Président : M. Lougeaud-Desbrosses.
Correspondant : M. Michel Lathière, instituteur.

RANCON

Société Sportive.
Couleurs : Blanc et bleu.
Président : M. Jourdanneau.
Correspondant : M. Léon Couty.

ROCHECHOUART

Union Sportive Babandus.
Couleurs : Jaune et noir.
Président et Correspondant : M. Georges Laurette, Ecole de Babandus.

ROUSSAC

Amicale Sportive.
Couleurs : Noir, parements rouges.
Président : M. Pierre Dupic.
Correspondant : M. Paul Larcher.

SAINT-LAURENT-SUR-GORRE

Sporting-Club Laurentais.
Couleurs : Bleu, parements rouge.
Président : M. Jacquet.
Correspondant : M. Marcel Frugier, à Saint-Laurent.

SAINT-PARDOUX

Union Sportive.
Couleurs: Blanc, parements noirs.
Président : M. Pierre Bastien.
Correspondant : M. André Lefort.

SEREILHAC

Sporting Club de Séreilhac.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Furgier.
Correspondant: M. Laforest, tailleur, Séreilhac.

VAYRES

Union Sportive Vayroise.
Couleur : Vert.
Président : M. Malpeyre.
Correspondant : M. Bardon.

Corrèze

BRIVE

Etoile Sportive Briviste.

Couleur : Blanc.
Président : M. Feytet.
Correspondant : M. Verdier, à Brive.

USSEL

Association Sportive Gare.

Couleur : Blanc.
Président : M. Rebeix.
Correspondant : M. Gaston Lorcery, 4, avenue Jean-Jaurès, Ussel.

Vienne

CIVRAY

Union Sportive Civraisienne.

Couleurs : Damiers noir et blanc.
Président : M. Pascot.
Correspondant : M. Paul Serres, place Gambetta.

COUHE

Association Sportive de Couhé.

Couleur : Bleu.
Président : M. Auguste Pautrot.
Correspondant : M. Jean Bouffard, à Couhé.

Couhé Sports.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Jamet.
Correspondant : M. Braconnier, à Couhé-Vérac.

LIGUE DE CONSTANTINE

Territoire : Province de CONSTANTINE.
Siège social : Constantine, 3, rue Cahoreau, Constantine.

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA LIGUE

Président : M. Redares Albert, 23, rue Cahoreau, Constantine.
Vice-Présidents : MM. Gallo Fernand, Ecole Michelet, Constantine, Barate Joseph, Grands Magasins du Globe, Constantine, Rossi Charles, boulevard Mercier, Constantine.
Secrétaire général : M. Rossi René, rue Plantaz-Floquet, Constantine.
Trésorier général : M. Marty Achille, 58, rue Nationale, Constantine.
Membres : MM. Anglade Henri, 2, rue Nationale, Constantine, Bousquet Michel, rue du Chemin-des-Dames, Constantine; Fourrier Em., Bd du 3e Groupe d'Artillerie prolongé, Constantine; Leca Charles, 30, avenue Anatole-France, Constantine; Lefgoun Mahomed, Service de la Propriété indigène, rue Colonel-Gouvello, Constantine, Poggi Pascal, professeur Ecole Primaire Supérieure, Constantine; Berthoumieu Robert, Ecole Normale de Garçons, Constantine; Ferré Francis, 3, rue Jules-Ferry, Constantine; Gally Marcel, Stade Turpin, Constantine; Rossat Eugène, rue Caraman, Constantine; Descamps René, 8, rue Sassy, Constantine.
Correspondance : Ligue Constantinoise de Football Association, Case postale 108, Constantine.

AIN BEIDA

Jeunesse Sportive Aïn-Beidéenne.
Couleurs: Blanc et vert.
Président: M. Chiarini, ingénieur des Ponts et Chaussées, Ain Beida.
Correspondant : M. Bourrec, Directeur d'Ecole Ain-Beida.

BATNA

Association Sportive Batnéenne.
Couleurs: Bleu et noir.
Président : M. Malpel, Faubourg du Stand, Batna.
Correspondant : M. Malpel, Faubourg du Stand, Batna.

Club Athlétique Batnéen.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : Docteur Beukhelil, 13, rue Saint-Germain, à Batna.
Correspondant : M. Benbalha, Chérif, expéditionnaire, manutention militaire, à Batna.

Union Sportive Batnéenne.
Couleurs : Bleu et noir.
Président : M. Tingry Pierre, à Batna.
Correspondant : M. Malpel Alfred, à Batna.

BISKRA

Croissant Club de Biskra.
Couleurs: Jaune et noir.
Président : M. Lahmar Ahmed, Oukil Judiciaire, Biskra.
Correspondant : M. Huguenin Marcel, rue Jean-Colombo, à Biskra.

Etoile Sportive de Biskra.
Couleurs: Rouge et blanc.
Président : M. Parent, Biskra.
Correspondant : M. Tamburini, Paul, Secrétaire, commune indigène, Biskra.

BONE

Amicale Sportive Bônoise.
Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Carmignani Humbert, Bône.
Correspondant : M. Giusti Paul, Usine à gaz, Bône.

Association Sportive Bonoise.
Couleurs: Damiers bleu et blanc.
Président : M. Henry Sultana, quai Warnier, Bône.
Correspondant : M. Giusti Paul, usine à gaz, à Bône.

Bone Athlétique Club.

Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Président : M. Pancrazi Robert.
Correspondant : M. Pancrazi Robert, 2 bis, rue Louis-Philippe, Bône.

Jeunesse Sportive Bônoise.

Couleurs : Noir et rouge.
Président : M. Louis Lavie, 35, rue Bugeaud, Bône.
Correspondant : M. Boutefroy Justin, Garage Lavie, 35, rue Bugeaud, Bône.

Marine Sportive Bônoise.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Caputo Joseph, place Caraman, Bône.
Correspondant : M. Caputo Joseph, place Caraman, Bône.

Sportive Musulmane Bônoise.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Chakroum Amar, 2, place d'Armes, à Bône.
Correspondant : M. Chioua Brahim, 6, rue Nemours, à Bône.

Jeunesse Sportive d'Hippone.

Couleurs :
Président :
Correspondant : M. Calleja, Cie du Bourbonnais, à Bône.

Union Sportive des Cheminots.

Couleurs : Noir et bleu.
Président : M. Minarelli René.
Correspondant : M. Gallo Jérôme, rue de la Triple-Entente, Beauséjour, à Bône.

BORDJ-BOU-ARRERIDJ

Cercle Athlétique Bordjien.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : Dr Jean Marguerite, rue Saint-Claude, Bordj-Bou-Arreridj.
Correspondant : M. Benhelaïd Messaoud Central-Office Bordj-bou-Arreridj.

BOUGIE

Association Sportive P.T.T.

Couleurs :
Président :
Correspondant :

Football-Club Bougiote.

Couleurs: **Jaune et noir.**
Président : M. Dugay Charles, interprète judiciaire, à Bougie.
Correspondant : M. Palumbo, Instituteur Ecole Louis-Maudet, Bougie.

Football-Club Espérance Bougiote.

Couleurs: **Vert et rouge.**
Président: **M. Si Hassen Ali, Instituteur à Bougie.**
Correspondant : M. Abdderralim Abdjilmajid, chez Me Galle, avocat, Bougie.

Jeunesse Sportive Bougiote.

Couleurs : Rouge et bleu (grands damiers).
Président : M. Gornard Roger, Bougie.
Correspondant : M. Sautter Georges, 23, rue Trézel, Bougie.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

CHATEAUDUN DU RHUMEL

Union Sportive Châteaudunoise.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Jeanjean Marcel, Châteaudun-du-Rhumel.
Correspondant : M. Jeanjean René, Châteaudun-du-Rhumel.

CONSTANTINE

Association Sportive Constantinoise.

Couleurs : Maillot bleu France, culotte blanche, bas bleus.
Président : M. Valle Jules, rue Nationale, à Constantine.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'A. S. C., case postale 71, à Constantine.

Association Sportive Saint-Jean.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Bail Jean-Baptiste.
Correspondant : M. Gabriel Georges, 36, rue Cherbonneau, à Constantine.

Avenir Sportif Constantinois.
Couleurs: Bleu et blanc.
Président : M. Anglade Henri, 2, rue Nationale, Constantine.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'A. S. C., case postale 71, Constantine.

Club Athlétique des Cheminots Constantinois.
Couleurs: Rouge et noir.
Président : M. Pidell, gare Constantine.
Correspondant : M. Astoux, Gare de Constantine.

Club Sportif Constantinois.
Couleurs: Vert et noir.
Président : M. Boutaleb Elkadir C. F. A. E., à Constantine.
Correspondant: M. Lefgoun Mohamed, Service de la Propriété Indigène, rue Colonel-Gouvello, Constantine.

Ecole Pratique d'Industrie Sportive.
Couleurs: Blanc et noir.
Président: M. Rossi René, rue du Chemin-des-Dames, à Constantine.
Correspondant : M. Rossi René, rue du Chemin-des-Dames, à Constantine.

Jeunesse Sportive Constantinoise.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Cohen Albert.
Correspondant : M. Bouchara Charles, 15, rue Rouaud, à Constantine.

Mederséenne Sportive.
Couleurs: Rouge et vert.
Président: M. Dournon, Directeur de la Médersa, à Constantine.
Correspondant: M. Dournon, Directeur de la Médersa, à Constantine.

Union Sporting-Club Constantinois.
Couleurs: Blanc et Violet.
Président : M. Sabatier Emmanuel, Avocat, Constantine.
Correspondant : M. Tarro Dominique, 24, av. d'Angleterre, à Constantine.

DJEBEL-KOUIF

En Vedette.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président et correspondant : M. Max Robert, Ingénieur Compagnie des Phosphates de Constantine, Djebel-Kouif.

DJIDJELLI

Sporting Club Djidjellien.
Couleurs : Rouge, bleu et blanc.
Président M. Charles Cimino, à Djidjelli.
Correspondant : M. Monti Roger, 4, rue des Corsaires, à Djidjelli.

UNIS-SPORT

40, Rue de Maubeuge - PARIS
est la seule Fabrique vendant au détail
au prix de gros
et accordant aux Clubs et à leurs Membres une remise de 20 %

GUELMA

Etendard Club Guelmois.

Couleurs: Jaune et violet.
Président : M. Beubahamed, avocat à Guelma.
Correspondant : M. Boughaba Ahmed, 23, rue Négrier, Guelma.

Jeunesse Sportive Guelmoise.

Couleurs: Rouge et noir.
Président : M. Poggi François, propriétaire, à Guelma.
Correspondant : M. Muracciole Lucien, rue des Remparts, à Guelma.

KHENCHELA

Chabord Sportif Khenchelois.

Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Maurin, Maire, Khenchela.
Correspondant : M. Jemma Pierre, Ponts et Chaussées, Khenchela.

LE KROUB

Association Sportive du Kroub.

Couleurs : Violet, col et parement blanc.
Président : M. Bernier Arthur, architecte, Le Kroub.
Correspondant : M. Saureil Hilarion, Mairie, Le Kroub.

MORRIS

Assoc. Sportive Morrissienne.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Jourdan Marius, Morris.
Correspondant : M. Baurpert Morris.

PHILIPPEVILLE

Club Sportif Cheminots Philippevillois.

Couleurs : Violet et noir.
Président : M. Arrus René, bar du Beni-Melek, à Philippeville.
Correspondant : M. Arrus René, bar du Beni-Melek, à Philippeville.

Etoile Jeunesse Philippevilloise.

Couleurs : Noir et rouge.
Président : M. Dutarn Louis, Philippeville.
Correspondant : M. Sylvestro François, place Victor-Hugo, à Philippeville.

Racing-Club Philippevillois.

Couleurs: Bleu et rouge.
Président : M. Baud Raoul, à Philippeville.
Correspondant : M. Pagès, Directeur d'Ecole, faubourg de l'Espérance, Philippeville.

SAINT-ARNAUD

La Défense de Saint-Arnaud.

Couleurs: Rouge et bleu.
Président : M. Vergnes Albert, à Saint-Arnaud.
Correspondant : M. Vergnes Albert, Saint-Arnaud.

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

SEDRATA

Olympique Sédratien.

Président :
Correspondant : M. Lavest Marcel, à Sedrata.

SIDI-AICH

Société Sportive de Sidi-Aich.

Président :
Correspondant : M. Smati Salah, à Sidi-Aich.

SETIF

Sporting Club Sétifien.

Couleurs: Vert et blanc.
Président : M. Scognamiglio Albert, à Sétif.
Correspondant : M. Genestar Albert, cité Jules Cuttoli, à Sétif.

Stade Olympique Sétifien.
Couleurs: Rouge et noir.
Président: M. Horace Carrat, à Sétif.
Correspondant : M. Armand Ageron, Agence Citroën, Sétif.

SIDI-MABROUK

Gallia Sport de Sidi-Mabrouk.
Président : M. Rodriguez, rue Sergent-Bel, Constantine.
Correspondant : M. Landi, Directeur de l'Œcole Ardaillon, Constantine.

SOUK-AHRAS

Avant-Garde de Souk-Ahras.
Couleurs: Rouge et blanc.
Président: M. Jean Millet, à Souk-Ahras.
Correspondant : M. Nal Georges, Compagnie Algérienne, Souk-Ahras.

Sporting Club des Cheminots de Souk-Ahras.
Président : M. Aquilina Charles Souk-Ahras.
Correspondant : M. Santi Marceau, boulevard Gambetta, à Souk-Ahras.

Rapid-Club Musulman.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Ayache Amar, à Souk-Ahras.
Correspondant : M. Fabre André, 18, rue Jean-Jaurès, à Souk-Ahras.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Ficqball
ADOPTÉS PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

LIGUE DE CORSE

Siège social : Café des Palmiers, Bastia.
Couleurs : Blanc, parements bleus.

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Fernand Poli, rédacteur en chef au *Petit Bastiais.*
Vice-Présidents : MM. L. Paolini et Grilli.
Secrétaire Général : M. Etienne Mariani, 8, rue St-Joseph, Bastia.
Trésorier Général : M. A. Castagnetti.
Secrétaire adjoint : M. R. Lenziani.
Membres : MM. Grimaldi, Rocchesani, Zuccarelli.

District Sud (Siège Ajaccio)

AJACCIO

Athletic-Club Ajaccien.
Couleurs : Rayé vertical blanc et rouge.
Président : M. L. Baretti.
Correspondant : M. A. Marcangeli, 1, bd Roi-Jérôme, Ajaccio.

Canari-Club Ajaccien.
Couleurs : Rayé horizontal jaune et bleu.
Président : M. J. Ceccarini.
Correspondant : M. J. Paolini, 5, place des Palmiers, Ajaccio.

Cyrnos Sportif Ajaccien.
Couleurs : Blanc tête de maure.
Président: M. Grilli.
Correspondant : M. P. Peretti, 1, rue Maréchal Ornano.

Football-Club Ajaccien.
Couleurs : Maillot rouge culotte bleue.
Président : M. J. Miniconi.
Correspondant : M. Giraud, rue Comte-Bacciochi, 5, à Ajaccio.

Olympic Ajaccien.
Couleur : Vert.
Président : M. Perfettini.
Correspondant : M. Grilli, 11, rue Bonaparte, Ajaccio.

Université-Club Ajaccien.
Couleurs : Bleu marine, parements rouges.
Président : M. V. Porte.
Correspondant : M. J. Bessière, 7, bd Sylvestre-Marcaggi, Ajaccio.

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

Trois-Maries-Sportives.
Couleurs : Damier bleu et blanc.
Président : M. L. Orazzi.
Correspondant : M. R. Bazzali, 1, rue des Trois-Maries, Ajaccio.

District Nord (Siège Bastia)

BASTIA

Bastia Athlétic Club.

Couleurs : Damier bleu et blanc, culotte bleue.

Président : M. Guerrini.

Correspondant : M. L. Mariani, 7, rue St-Joseph, Bastia (Corse).

Cercle Athlétique Bastiais.

Couleurs : Noir.
Président : M. Amoni.
Correspondant : M. J. Rossi, quai du Vieux-Port, Bastia.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

Olympic Bastiais.
Couleurs: Noir et violet.
Président : M. Emmanuelli.
Correspondant: M. R. Grimaldi, 1, boulevard de Toga, Bastia.

Citadelle Sportive Bastiaise.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Président : M. Ch. Orenga de Gaffory.
Correspondant : M. Graziani, Bar Français, Citadelle, Bastia.

Etoile Filante Bastiaise.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Président : M. Lorenzi.
Correspondant : M. Oliva, Banque Fantauzzi, Bastia.

Gallia Club Bastiais.
Couleurs : Maillot vert, culotte noire.
Président : M. Zuccarelli.
Corrspondant : M. F. Muracciolì, 9, rue Sisco.

Red Star Club Bastiais.
Couleurs : Jaune et rouge.
Président : M. Rodaro.
Correspondant : M. R. Lenziani, Bar, place Préla, Bastia.

Sporting-Club Bastiais.
Couleurs: Bleu, parements blancs.
Président : M. le Docteur Luciani.,
Correspondant : M. Grimaldi, 7, Place d'Armes, Bastia.

Union Sportive Bastiaise.
Couleurs: Mauve et blanc.
Président : M. E. Rocchesani.
Correspondant : M. L. Cascinelli, rue Saint-François prolongée, Bastia.

CORTE

Union Sportive Cortenaise.
Couleurs: Vert et blanc.
Président : M. Albertini.
Correspondant : M. Gambini, Cours Paoli, Corte.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Ficqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

LIGUE DE LORRAINE

Siège social : Metz.

Territoire : Départements : Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges.

Couleurs : Rouge et or.

Secrétariat administratif : M. André Reymund, 10, rue des Quatre-Eglises, à Nancy (M.-et-M.). Téléphone 41-18.

COMPOSITION DU CONSEIL

Pésident : M. de Vienne, 6, rue d'Alliance, Nancy; tél. 21.91.

Vice-Présidents : M. Lacoste, 15, rue des Clercs, Metz, tél. 17.92; M. le Docteur Becker, à Amneville (Moselle); M. Donnadieu, rue de Gerbévillers, Nancy, tél. 74.03; M. Thomas, 28 bis, rue Fabert, Nancy, tél. 46.10.

Secrétaire général : M. Voiland, 3, rue de la Croix-de-Bourgogne, Nancy.

Trésorier : M. Illig, 4, boulevard Hildegarde, Thionville (Moselle).

Membres : MM. Guillien, à Nancy; Simon, à Metz; Flageul, à Nancy; Decroux, à Metz; Levy, à Forbach; Biver, à Longwy; Bosment, à Thionville; Bailly, à Epinal.

Meuse

BARONCOURT

Union Sportive de Dommary-Baroncourt.

Couleurs : Noir et jaune.

Correspondant : M. G. Proth, à Baroncourt.

BAR-LE-DUC

Bar Athlétic Club.

Couleurs : Rouge, parements blancs.

Correspondant : M. Lucien Masson, 6, rue Gilles-de-Trèves, Bar-le-Duc.

Les Bleus de Bar-le-Duc.

Couleurs : Bleu.

Correspondant : M. Robert Vibert, 9, rue André-Maginot, à Bar-le-Duc.

BOULIGNY

Association Sportive des Mines de Jondreville à Bouligny.

Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.

Correspondant : André Noirjean, Mines de Jondreville, à Bouligny.

Union Sportive et Musicale des Mines d'Amermont Dommary.

Couleurs : Rouge et noir.

Correspondant : M. Marcel Bia, Société des Mines d'Amermont-Dommary, à Bouligny.

CLERMONT EN ARGONNE

Sports Athlétiques Clermontais.

Couleurs : Vert et noir.

Correspondant : M. Gaston Jauny, entrepreneur, à Clermont-en-Argonne.

COMMERCY

La Normale Sportive Commercienne.

Couleurs : Bleu, parements blancs.

Correspondant : M. Noirtin, Ecole normale, à Commercy.

Sporting Club Commercien à Commercy.

Couleurs : Violet et blanc.

Correspondant : à Commercy.

CONSENVOYE

Association Sportive Consenvoye.

Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : H, Fangeaux, poste, à Consenvoye.

ECOUVIEZ

Union Sportive Ecouviez.

Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Pierre Preschey, à Ecouviez.

ETAIN

Cercle Athlétique Stainais.

Couleurs : Noir et bleu.
Correspondant : M. Alfred Richard, rue Nationale, à Etain.

FAINS-LES-SOURCES

Sporting Club Finois.

Couleurs : Noir.
Correspondant : M. Naviaux Hubert, à Fains-les-Sources.

Union Sportive Linéenne.

Couleurs : Blanc et mauve.
Correspondant : M. Demimuid, Café Terminus, à Ligny-en-Barrois.

MENIL-LA-HORGUE

Union Sportive Agricole

Couleurs : Maillot bleu, culotte blanche.
Correspondant : M. Louis Colson, à Ménil-la-Horgne.

MONTMEDY

Avant-Garde Montmédy.

Couleurs : Noir, parements rouges.
Correspondant : M. Jacques Podhorcer, rue Mabille, à Montmédy.

MOUZAY

Football-Club de Mouzay.

Couleurs : Bleu, parements rouges.
Correspondant : André Dufous, Commis au Trésor, à Mouzay.

PAGNY-SUR-MEUSE

Club Sportif de Pagny-sur-Meuse

Couleurs : Vert et blanc .
Correspondant : M. Berriot, président, Pagny-sur-Meuse.

REVIGNY

Avenir Football Revigny.

Couleurs : Maillot bleu et blanc, culotte noire.
Correspondant : M. Marcel Dralet, garagiste, place de la Gare, Revigny.

SAINT-MIHIEL

La Pédale Saint-Mihieloise.

Couleurs : Vert et jaune.
Correspondant : M. Jannot, av. de la 40e Division, à Saint-Mihiel.

STENAY

Union Sportive Stenaysienne.

Couleurs : Rouge et vert.
Correspondant : M. H. Jobert, 11, rue de l'Hôpital, à Stenay.

SOMMEDIEUE

Société de Tir et de Préparation Militaire.

Couleurs . Bleu et rouge.
Correspondant ; André Garnier, entrepreneur, à Sommedieue.

TREVERAY

Union Sportive de Tréveray.

Couleurs : Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. Lucien Hourte, à Tréveray.

TRONVILLE-EN-BARROIS

Société de Football de Tronville-en-Barrois.

Couleurs : Maillot blanc, parements noirs.
Correspondant : M. J. Schurff, 3, rue du Canal, à Tronville-en-Barrois.

VAUCOULEURS

Association Sportive Valcoloroise.
Couleurs : Bleu marine, parements rouges.
Correspondant : M. Pierre Denève, instituteur, à Chalaines par Vaucouleurs.

Club Sportif Seiligmann (corporatif).
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Behr, Maison Seiligmann, à Vaucouleurs.

VERDUN

La Légion Saint-Maurice, Verdun.
Couleurs : Blanc. parements mauves.
Correspondant : M. Marcel Bosse, 1, rue Porte-Chatel, à Verdun.

Sport Athlétic Verdunois.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Paul Lacaze, 7, rue du Président-Poincaré, à Verdun.

Union Sportive Buvignier.
Couleurs : Bleu et noir.
Correspondant : M. Berg, 11, rue Saint-Pierre, Verdun.

VILLE-SUR-SAULX

Club Sportif de Ville-sur-Saulx.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Lucien Laroche, à Ville-sur-Saulx.

Meurthe-et-Moselle

AUBOUE

Club Sportif d'Auboué.
Couleurs : Rouge et jaune.
Correspondant : M. Gaston Dieudonné, rue de Metz, à Auboué.

Gruppo Sportivo Italiano.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. G. Ferrari, Cité au Tunnel, à Auboué.

AUDUN-LE-ROMAN

Athlétique Club Audunois.
Couleur : Grenat .
Correspondant : M. Maurice Pierrot, rue des Ecoles, à Audun-le-Roman.

BACCARAT

Club Athlétique de Baccarat.
Couleurs : Grenat et or.
Correspondant : M. Berr, à Baccarat.

BAINVILLE-SUR-MADON

Groupe Sportif Bainvillois.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Correspondant : M. Lucien Fournier, Café du Madon, rue de la Gare, à Bainville-sur-Madon.

BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Union Sportive Blainville-Damelevières.
Couleurs : Maillot noir et blanc, culotte noire.
Correspondant : M. Lamontagne Marcel, place des Ecoles, à Damelevières.

BLENOD

Club Sportif de Blénod-lès-Pont-à-Mousson.
Couleurs : Vert et jaune.
Correspondant : M. René Becker, 21, av. Carnot, à Pont-à-Mousson.

BLENOD-LES-TOUL

Association Sportive de Blénod-les-Toul.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Léon Richard, 59, rue Emile-Bernheim, à Blénod-les-Toul.

BOUXIERES-AUX-DAMES

Etoile Sportive.
Couleurs : Rouge.
Correspondant : M. F. Seher, 31, route de Custines, à Bouxières-aux-Dames, par Champigneulles.

BRIEY

Les Gars du Woigot.
Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Correspondant : M. Zimmermann, rue Victor-Hugo, à Briey.

CAUTEBONNE

Amicale Sportive de Cautebonne.
Couleurs : Jaune et bleu.
Correspondant : M. André Fizaire, directeur d'école, à Villerupt.

CHALIGNY

Sporting-Club de Chaligny.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : H. Ribault, 1, rue Clairieux, à Chaligny.

CHAMPIGNEULLES

Club du Métallurgistes Champigneullais.
Couleurs : Maillot Blanc, culotte noire.
Correspondant : M. Jalard, à Champigneulles.

Racing Club Champigneullais.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Correspondant : M. Zanetti, 14, rue Foller, Nancy.

CHANTEHEUX

Amicale de Chanteheux.
Couleurs : Rouge et bleu.
Correspondant : M. Voissement, Directeur d'Ecole, à Chauteheux.

CHARENCY-VEZIN

Union Sortive de Charency-Vézin.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. André Reuland, à Charency-Vézin.

CHENEVIERES

Navarret Athlétic-Club de Chenevières.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Jacques Lustin, à Chenevières, par Saint-Clément.

CHOLOY

Etoile Sportive de Choloy.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Maurice Bernard, à Choloy.

CRUSNES

Espérance de Crusnes.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Hubert Clovis, secrétaire, à Crusnes.

CUTRY

Cutry Football-Club.
Couleurs : Blanc et noir.
Correspondant : M. Sady Gaensel, Ingénieur, à Cutry.

DIEULOUARD

Etoile Sportive Scarponaise.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Correspondant : M. Crusem Marcel, 1, rue de la Grand'Roche, Dieulouard.

DOMBASLE

Association Sportive de Dombasle
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. André Henriet, 94, rue Nationale, à Dombasle.

EINVILLE

Ancienne Frontière d'Einville.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. André Samuel, 20, Grande-Rue, à Einville.

FOUG

Union Sportive de Foug.
Couleurs : Tango France.
Correspondant : M. Louis Seyer, rue de Toul, à Foug.

FROUARD

Football-Club Frouardais.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. C. Pierson, rue de Metz, à Frouard.

GODBRANGE

Club Sportif Godbrange.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Courthiat, Alphonse, 44, rue de la Gare, à Hussigny-Godbrange.

GORCY

Club Athlétique.

Couleurs : Blanc et bleu.
Correspondant : M. Cyrille Cure. comptable aux Forges de Gorcy.

HATRIZE

Couleurs : Orange et noir.
Correspondant : M. G. L. Poussot, à Hatrize.

HERSERANGE

Club Sportif de Herserange.

Couleurs : Violet, parements rouges.
Correspondant : M. Robert Eude, 84, avenue d'Huart, à Heserange.

HOMECOURT

Association Sportive Homécourtoise.

Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Correspondant : M. Robert Paul, Forges et Aciéries de la Marine, à Homécourt.

JARNY

Union Sportive du Jarnisy.

Couleurs : Rouge, parements verts.
Correspondant : M. Jules Perrin, 22. avenue de la République, à Jarny.

JEANDELAINCOURT

Union Sportive de la Tuilerie de Jeandelaincourt.

Couleurs : Vert et jaune.
Correspondant : M. Guy Adt, Tuilerie de Jeandelaincourt.

LA MADELEINE

Asociation Sportive La Madeleine.

Couleurs : Maillot vert, culotte blanche.
Correspondant : M. Himmelspack, La Madeleine, par Laneuveville-devant-Nancy.

LANDRES

Union Sportive de Landres.

Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Narbey, Secrétaire, à Landres.

LIVERDUN

Francs-Tireurs de la Moselle Liverdun.

Couleur : Rouge.
Correspondant : M. P. Germain, 48, rue de la Gare, à Liverdun.

LONGLAVILLE

Olympic Club Longlavillois.

Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. F. Neveux, Instituteur, à Longlaville.

LONGWY

Club-Sportif Longovicien.

Couleurs : Rouge, parements blancs.
Correspondant : M. Maurice Schmitt, 10, rue du Bois-de-Châ, Herserange-Longwy.

Groupe Sportif Italien Dopolavoro.

Couleurs : Jaune, parements rouges.
Correspondant : M. Igino Lombardi, rue Thomas, Longwy.

LUNEVILLE

Union Sportive de Lunéville.

Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. le Dr Kahn, 9, place du Château, Lunéville.

MALZEVILLE

Sporting-Club Malzéville.

Couleurs : Tango, parements verts.
Correspondant : M. Maurice Fischer, 37, rue de l'Orme, à Malzéville.

MARBACHE

Couleurs : Maillot bleu, parements blancs, culotte noire.
Correspondant : M. Aug. Sanson, Grande-Rue, à Marbache.

MARON

Union Sportive Maron.

Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Roger Thouvenot, 3, rue de Nancy, à Maron.

MAXEVILLE

Club Sportif de Maxéville.

Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Motto-Boschis, 52, route de Metz, Maxéville.

MONT-BONVILLERS

La Victoria Football-Association.

Couleurs : Noir et blanc.
Correspondast : M. Gustave Deschryver, à Mont-Bonvillers.

MONCEL-LES-LUNEVILLE

Union Sportive de Moncel-les-Lunéville.

Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Correspondant : M. Léon Bagard, à Moncel-les-Lunéville.

MONTIGNY-SUR-CHIERS

Espérance de Montigny - sur - Chiers.

Couleurs : Jaune et bleu.
Correspondant : M. R. Boivin, Instituteur, à Montigny-sur-Thiers.

MONT-SAINT-MARTIN

Espérance Mont-Saint-Martin.

Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Oestreicher, 4, rue d'Alsace-Lorraine, Longlaville.

Union Sportive et Littéraire de Mont-Saint-Martin.

Couleur : Bleu.
Correspondant : M. Rémond Hoche, 28, Grande-Rue, à Longwy-Haut.

MOUTIERS

Société « Gare la Mine ».

Couleurs : Orange et noir.
Correspondant : M. le Directeur de la Société de Moutiers.

NANCY

Association Sportive Lorraine.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. de Vienne, 6, rue d'Alliance, Nancy, téléph. 21-91.

Association Sportive Nancéienne des P. T. T.

Couleurs : Bleu, parements rouges.
Correspondant : M. Nicolas, Bureau de poste, Nancy-St-Jean.

Groupe Sportif Italien Dopolavoro.

Couleurs : Maillot azur, culotte blanche.
Correspondant : M. Vincent Badano, 4, rue Victor-Poirel, Nancy.

Lycée Henri-Poincaré, Nancy.

Couleurs : Blanc.
Correspondant : M. Hornac, Surveillant général, rue de la Visitation, Nancy.

Racing Club Lorrain.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. le Secrétaire, 92, Grande-Rue, à Jarville.

Société Scolaire de Tir et de Sports de l'Ecole Normale d'Instituteurs (Scolaire).

Couleurs : Tango et noir.
Correspondant : M. Billionnet, Directeur de l'Ecole Normale, à Nancy.

Stade Universitaire Lorrain.
Couleur : Rouge.
Correspondant : Secrétariat : 5, rue du Faubourg-Stanislas, à Nancy.

Union Sportive de l'Institution Saint-Joseph, Nancy.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Forfet, 1, boulevard Albert-Premier, Nancy.

Union Spor. Nancéienne.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Bigot, 7, rue Victor, Nancy.

Vaillante Saint-Fiacre, Nancy.
Couleurs : Tango et vert.
Correspondant : M. l'Abbé Mann, Vicaire, à Saint-Fiacre, à Nancy.

NEUVES-MAISONS

Groupe Sportif Neuves-Maisons
Couleurs : Bleu, parements jaunes.
Correspondant : M. Brahy, 1, rue de la Corvée, Neuves-Maisons.

OGEVILLER

Association Sportive des Anciens Elèves de l'Ecole de Ogéviller,
Couleurs : Violet et blanc.
Correspondant : M. Robert Heim, instituteur à Ogéviller.

ONVILLE

Groupe Sportif Jeanne-d'Arc.
Couleurs : Bleu ciel, parements blancs.
Correspondant : M. Pierre Bodart, à Onville.

PAGNY-SUR-MOSELLE

Union Sportive de Pagny-sur-Moselle.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. A. Mengin, 3, avenue de Strasbourg, à Pagny-sur-Moselle.

PIENNES

Association Sportive.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. J. Tirand, Mines de la Mourière, à Piennes.

POMPEY

Union Sportive de Pompey.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Jean Lupory, 27, rue Myrthil-Dupont, à Pompey.

PONT-A-MOUSSON

Groupe Sportif Mussipontain.
Couleurs : Rouge et bleu.
Correspondant : M. Courrier Emile, 15, rue de la Poterne, Pont-à-Mousson.

REHON

Cercle Sportif Providence Rehon.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Legros Charles, 55, rue de Lexy, à Rehon.

ROSIERES-AUX-SALINES

L'Aile de Rosières.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Emile Graimprey, avenue Joseph-Ruau, Rosières-aux-Salines.

ROVILLE

Stade Rovillois.
Couleurs : Maillot blanc, parements bleus.
Correspondant : M. Henry Grandeury, Filature de la Vologne, à Roville-devant-Bayon.

SAINT-CLEMENT

Union Sportive de Saint-Clément.
Couleurs : Jaune et rouge.
Correspondant : M. Crouzier Auguste, 36, rue Mangenot, Saint-Clément.

SAINT-MAX

Club Athlétic de Saint-Max.
Couleur : Bleu.
Correspondant : M. Georges Walter, 104, avenue du 20e-Corps, à Nancy.

SAIZERAIS

Sporting Club de Saizerais.

Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Rousselet, instituteur, Saizerais.

SANCY

Sporting Club Sancéen.

Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Correspondant : M. François Romain, instituteur, à Sancy.

SAULNES

Club Sportif Saulnois.

Couleurs : Maillot jaune, parements noirs, culotte noire.
Correspondant : M. Abert Joseph, 46, rue de Longwy, à Saulnes.

SEXEY-AUX-FORGES

Union Sportive de Sexey-aux-Forges.

Couleurs : Maillot noir, parements jaunes.
Correspondant : M. Robert Bouvier, à Sexey-aux-Forges, par Neuves-Maisons.

THIL

Etoile Sportive de Thil.

Couleurs : Maillot blanc culotte bleue.
Correspondant : M. Montabone, 6, Grande Rue, à Thil.

Espérance du Patronage Saint-Joseph à Thil.

Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Jules Lecomte, cité Ste-Claire, à Thil, par Villerupt (M.-et-Moselle).

THOREY

Union Sportive de Thorey.

Couleurs : Tango et vert.
Correspondant : M. Hayotte Médard, à Thorey.

TOUL

Union Sportive de Toul.

Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. André Bréant, 19, rue de la République, à Toul.

TRIEUX

Sporting-Club.

Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. le Secrétaire, Hôtel des Mines, à Trieux.

VARANGEVILLE

Avenir Sportif Varangéville-St-Nicolas.

Couleurs : Rouge et vert.
Correspondant : M. André Goffin, 21, avenue de la Gare, Varangéville.

VEZELISE

Groupe Sportif.

Couleurs : Damiers noirs et blancs.
Correspondant : M. Jean Dufour, Brasserie de Vézelise, à Vézelise.

record de la qualité et du bon marché

Jean VERMEULEN

10, Faubourg Montmartre - PARIS (Cour de l'auto)

Vend ses articles de sports garantis à des prix défiant toute concurrence

Catalogue franco sur demande R. C. Seine n° 2234

VILLERS-LES-NANCY

Sporting-Club.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Rene Michel, 71, rue de Maron, à Villers-les-Nancy.

VILLERUPT

Sporting-Club Villeruptien.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Poncin, 36, rue Alfred-Mézières, Villerupt.

Moselle

ALGRANGE

Société d'Education Physique et de Préparation Militaire.
Couleurs : maillot blanc, culotte verte.
Correspondant : M. le Président, case postale 35, à Algrange.

AMNEVILLE

C. S. Orne 1919 Amnéville.
Couleurs : Maillots blancs, culotte verte.
Correspondant : M. Polynice Auguste, 2, rue de la République, Amnéville.

ANGEVILLERS

Club Sportif d'Angevillers.
Couleurs: Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. Blumenfeld, Entreprise Campenon-Bernard, à Angevillers.

ARS-SUR-MOSELLE

Association Sportive d'Ars.
Couleurs : Noir, parements blancs.
Correspondant ; M. R. Barreau, 10 *bis*, rue du Président-Wilson à Ars-sur-Moselle.

AUDUN-LE-TICHE

Jeunesse Sportive Audun-le-Tiche.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Nicolas Reichert, rue des Fontaines, à Audun-le-Tiche.

AUMETZ

Union Sportive d'Aumetz.
Couleurs : Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. Steuer Jean, 12, rue du Puits, Aumetz.

BASSE-HAM

Amicale des Jeunes Gens.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : François Perrin, rue de l'Eglise, à Basse-Ham.

BASSE-YUTZ

Football-Club Basse-Yutz.
Couleurs : Maillot et culotte noirs.
Correspondant : M. Nicolas Schwarz, 1, route de Saarlouis, à Basse-Yutz.

BAUDRECOURT

Association Sportive de Baudrécourt.
Couleurs : Bleu et noir.
Correspondant : M. Paul Dumait à Baudrécourt.

BENING-LES-SAINT-AVOLD

Union Sportive de Béning-les-St-Avold.
Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Correspondant : M. Emile Ehrlich, n° 32, à Béning-les-Saint-Avold.

BITCHE

Football Club.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Correspondant : M. Eug. Krémer, 56, rue du Maréchal-Foch, à Bitche.

BOULANGE

Union Sportive Boulange.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Félix Marx, à Boulange.

BOULAY

Cercle Athlétique Boulay.
Couleurs : Rouge et jaune.
Correspondant : M. Paul Caucé, Entre-les-Deux-Chapelles, à Boulay.

CARLING

Société Sportive et de Préparation Militaire.
Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Correspondant : M. J. P. Biès, à Carling.

CATTENOM

Jeunesse Sportive de Cattenom.
Couleurs : Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. Charles Wuttcke, 22, rue du Cimetière, à Cattenom.

CHATEAU-SALINS

Football-Club.
Couleurs : Maillot rouge, culotte noire.
Correspondant : M. Bach, 238 *bis*, rue Clemenceau, à Château-Salins.

CLOUANGE

Association Sportive Clouange.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Correspondant : M. L. Bozzola, 97, rue Maréchal-Foch, à Clouange.

CONTZ-LES-BAINS

Sportive Espérance.
Couleurs : Maillot bleu, culotte noire.
Correspondant : M. Joseph Mertz à Contz-les-Bains.

CREHANGE

Union Sportive.
Couleurs : Maillot rouge, culotte blanche.
Correspondant : M. Stoffel, Café à Créhange.

CREUTZWALD

Football Club Creutzwald.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Paul Jardin, 11, chemin du Siège, Creutzwald.

DIEUZE

Cercle Sportif de Dieuze.
Couleurs : Blanc, culotte bleue.
Correspondant : M. Charles Kaiser, 9, rue G. Charpentier, à Dieuze.

DISTROFF

Jeunesse Sportive de Distroff.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. J. P. Guerder, 80, Grand'Rue, à Distroff.

EBANGE

Jeunesse Sportive Ebange.
Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Correspondant : M. Lucien Leydert, 3, rue des Romains, à Ebange, par Florange.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Picqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

FALCK

Association Sportive.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. F. Muller, 67, rue Principale, à Falck.

FAULQUEMONT

La Renaissance Sportive.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Victor Blanchard, 123, rue de la République, Faulquemont.

FENETRANGE

Société de Football et de Préparation Militaire.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Aug. Seel, Secrétaire à Fénétrange.

FLORANGE

Union Sportive Florangeoise.
Couleurs : Blanc et noir
Correspondant : M. Marcel Max, 2, rue du Donjon, à Florange.

FORBACH

Association Sportive.
Couleurs : Orange et bleu.
Correspondant : M. Antoine Jacobi, 4, rue Nationale, à Forbach.

Union Sportive Forbach.
Couleur : Bleu.
Correspondant : M. O. Antès, 52, rue Nationale, à Forbach.

FREYMING

Association Sportive.
Couleurs : Maillot blanc, culotte rouge.
Correspondant : M. Emile Kempf, 11, rue de St-Avold, à Freyming.

FONTOY

Union Sportive de Fontoy.
Couleurs : Maillot et culotte bleus.
Correspondant : M. Gaston Schmitt, 174, rue de Verdun, à Fontoy.

FROIDCUL

Union Sportive de Froidcul.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. L. Muller, 73, rue d'Avril, Cité de Froidcul, par Moyeuvre-Grande.

Union Sportive Grossbliederstroff.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Camille Niederlander, 212, rue de la Gare, à Grossbliederstroff.

GUENANGE

Association Sportive.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Correspondant : M. Alfred Defloraine, n° 113, à Guénange.

HAGONDANGE

Union Hagondange.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. le Secrétaire, 11, rue de la Gare, à Hagondange.

HAYANGE

Entente Sportive Hayangeoise.
Couleurs : Noir et jaune.
Correspondant : M. le Président, Moulins à Scories, à Thionville.

Sportive Belle-Vue Hayange.
Couleurs : Vert.
Correspondant : Café Bidinger, rue Poincaré, à Hayange.

HAUTE-YUTZ

Football Club La Jeunesse.
Couleurs : Jaune et noir, culotte noire.
Correspondant : M. Nicolas Hary, 57, route Nationale, à Haute-Yutz.

HETTANGE-GRANDE

Football Club Hettangeois.
Couleurs : Maillot et culotte noirs.
Correspondant : M. E. Grandveaux, 75, route de Thionville, Hettange-Grande.

ILLANGE

Union Sportive d'Illange.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Alphonse Schwartz, rue Principale, à Illange.

KŒNIGSMACKER

Union Sportive Kœnigsmacker.
Couleurs : Maillot bleu, culotte noire.
Correspondant : M. Nic. Mellinger, rue Haute, à Kœnigsmacker.

L'HOPITAL

Société Sportive L'Hôpital-Aspenhubel.
Couleurs : Noir.
Correspondant : M. Nicolas Blechschmidt, 68, rue Pétain, à l'Hôpital.

LONGEVILLE

Union Sportive Longevilloise.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Gabriel Heischling, 12, rue des Fraises, à Metz-devant-les-Ponts.

MAIZIERES

Club des Sports « Rayon Sportif ».
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. C. Mathieu, 69, Grande-Rue, à Maizières-les-Metz.

MANOM

Football-Club Manom.
Couleurs : Blanc et bleu.
Correspondant : M. P. Heckel, Manom.

MAIZIERES-CITES

Jeunesse Sportive Maizières-Cités.
Couleurs: Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. E. Eberhardt, 24, route de Marange, à Maizières-les-Metz.

MARIENAU

Union Sportive.
Couleurs : Bleu et noir.
Correspondant : M. Gustave Freitag, 102, rue Principale, à Marienau-les-Forbach.

MARLY

Sporting Club.
Couleurs : Noir et jaune.
Correspondant : M. Fernand Auert, Secrétaire du S. C., à Marly.

MARSPICH

Union Sportive Marspich.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Correspondant : M. A. Creutzer, 34, route de Thionville, à Marspich.

UNIS-SPORT

40, Rue de Maubeuge - PARIS

offre un Ballon de Match aux Sociétés équipant un "Onze" et accorde une remise de 20 % à tous les licenciés

MERLEBACH

Stade Olympique Merlebach.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Eugène Muller, Secrétaire du S. O. Merlebach, à Merlebach.

METZ

Association Sportive Messine.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : Case postale 65, à Metz.

Club Sportif Israélite Messin.
Couleurs : Maillot et culotte bleus.
Correspondant : M. Michel Banda, 19, rue du Pontiffroy, à Metz.

Club Sportif La Yougoslavie.
Couleurs : Maillot bleu, culotte blanche.
Correspondant : M. B. Grouitschitch, Consulat Yougoslave, à Metz.

Football-Club de Metz.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. le Secrétaire, 9, avenue Serpenoise, Metz.

Union Sportive Messine.
Couleurs : Bleu.
Correspondant : M. André Michaux, 5, rue de la Hache, à Metz.

METZ-DEVANT-LES-PONTS

Jeunesse Sportive.
Couleurs : Blanc et noir
Correspondant : M. René Nilles, 71, route de Lorry, à Devant-les-Ponts.

MONTIGNY

Jeunesse Sportive de Montigny
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Georges Neidhofer, machine fixe, à Montigny.

MORHANGE

Association Sportive Morhangeoise.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. G. Zinguerlet, épicerie, Morhange.

MORSBACH

Cercle Sportif Morsbach.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. Jean Conrad, rue Principale, à Morsbach.

MOYEUVRE-GRANDE

Union Lorraine Moyeuvre-Grande.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire, case postale, n° 19, Moyeuvre-Grande.

NEUNKIRCH

Association Sportive Neunkirch.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Paul Hihl, 65 *bis*, rue de Sarreguemines, à Neunkirch-les-Sarreguemines.

NILVANGE

Société Sportive de Nilvange.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. le Président de la Société Sportive de Nilvange, poste Knutange-Aciéries.

NOVEANT

Jeunesse Sportive de Novéant.
Couleurs : Jaune et noir, culotte noire.
Correspondant : M. Gaston Lovay, 1, rue Pétain, Novéant.

OETING

Racing-Club Œting.
Couleurs : Blanc et vert.
Correspondant : M. Nicolas Freymann, 46, route de Sarreguemines, à Œting, près Forbach.

OTTANGE

Société Sportive Ottangeoise.
Couleurs : Blanc, parements rouges.
Correspondant : M. Scherer Charles, rue Neuve, à Ottange.

PETITE-ROSSELLE

Société Sportive Renaissance Petite-Rosselle.
Couleur : Noir.
Correspondant: M. le Président, case postale, n° 3, Petite-Rosselle.

RANGUEVAUX

Union Sportive Ranguevaux.
Couleurs : Maillot bleu, culotte noire.
Correspondant : M. Emile Gilles, n° 159, à Ranguevaux, par Hayange.

REDANGE

Football-Club Redange.
Couleurs : Bleu et blanc
Correspondant : M. Dupont, secrétaire à Redange.

RICHEMONT

Union Sportive Richemont.
Couleurs : Rouge et jaune.
Correspondant : M. Nicolas Haas, Café Christiany, à Richemont.

RODALBE

Union Sportive de Rodalbe.
Couleurs : Marron, parements blancs.
Correspondant : M. Hamant Gaston, à Rodalbe.

ROMBAS

Union Lorraine Rombas.
Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. A. Bardo-Rœser, 1, rue du Faubourg, à Rombas.

ROSBRUCK

Société Sportive de Rosbruck.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Pierre Hesse, rue de la Gare, à Rosbruck.

ROSSELANGE

Renaissance Sportive Rosselange
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondent : M. René Mathieu, 220, Cités Saint-Robert.

RUSSANGE

Union Sportive Russange.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. René Molitor, 28, rue Basse, Russange (Moselle).

SAINT-AVOLD

Red Star Saint-Avold.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Alexandre Bauer, Wenhec Bois, à Saint-Avold (Moselle).

SAINTE-FONTAINE

Association Sportive Sainte-Fontaine.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : Restaurant Lefort, Colonie Jeanne-d'Arc, par l'Hôpital.

STE-MARIE-AUX-CHENES

Jeunesse Sportive.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Ernest Revenu, instituteur, à Sainte-Marie-aux-Chênes.

SAINT-JULIEN-LES-METZ

Association Sportive de Saint-Julien-les-Metz.
Couleurs : Maillot blanc et rouge, culotte bleue.
Correspondant : M. Maurice Diolez, 6, route de Vallières, à Saint-Julien-les-Metz.

SARRALBE

Les Gymnastes de l'Albe.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Simon Fogelgesang, 2, rue Saint-Martin.

SARREBOURG

Société Sportive Sarrebourg.
Couleurs : Bleu et noir.
Correspondant : M. Berr Lucien, 7, rue Maréchal-Foch, Sarrebourg (Moselle).

SARREBRUCK

Association Sportive des Mines de la Sarre.
Couleurs : Bleu et jaune.
Correspondant : M. Haudidier, **Service commercial, Mines de la Sarre, Sarrebruck (Sarre).**

SARREGUEMINES

Association Sportive Sarreguemines.

Couleur : Blanc.
Correspondant : Case postale 117, Sarreguemines (Moselle).

SCHOENECK

Société Sportive Schoeneck.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Adolphe Rennolet, n° 18, à Schoeneck, par Stiring-Wendel.

SEREMANGE

Renaissance Sportive Séremangeoise.

Couleur : Blanc.
Correspondant : M. René Werguet, 33 f., route de Fameck, à Erzange, par Schrémange.

SIERCK-SUR-MOSELLE

Club Sportif de Sierck.

Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Correspondant : M. Ernest Médot, quai à Sierck-sur-Moselle.

SOLGNE

Cercle Sportif de Solgne.

Couleurs : Maillot blanc et rouge, culotte bleue.
Correspondant : M. Emile Henrion, à Solgne.

STIRING-WENDEL

Cercle Sportif Stiring-Wendel.

Couleur : Rouge.
Correspondant : M. Jean Reisdorf, 2, rue de Stookfeld, à Stiring-Wendel.

Club Sportif « Warta ».

Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Correspondant : M. Wladislas Nowack, 10, rue du Centre, à Stiring-Wendel.

TALANGE

Football-Club de Talange.

Couleurs :
Correspondant : M. Cirelli, 2, rue de l'Usine, à Talange.

Jeunesse Sportive Saint-François-Thionville.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Dantonel Nicolas, 3, avenue Comte-de-Berthier, St-François-Thionville.

Sportive Thionvilloise.

Couleurs : Bleu, parements jaunes.
Correspondant : M. le Secrétaire, case postale n° 36, à Thionville.

UCKANGE

Avant-Garde Uckange.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Albert Jullien, Président, route de Fermeck, Uckange.

VIC-SUR-SEILLE

Sporting-Club Vicois.

Couleur : Noir.
Correspondant : M. Lippmann Fr., 74, rue du Palais, à Vic-sur-Seille.

VIEILLE-VERRERIE

Union Sportive.

Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Correspondant : M. Jean Klein, restaurant, à Vieille-Verrerie, poste Petite-Rosselle.

VOLMERANGE

Cercle Sportif de Volmerange.

Couleur : Bleu.
Correspondant : M. J.-P. Schonne, rue de Paris, 9, à Volmerange-les-Mines (Moselle).

Union Sportive Italienne de Football de Volmerange-les-Mines.

Couleurs : Blanc et vert.
Correspondant : M. Bergamo Santo, à Volmerange-les-Mines.

Vosges

AJOL

Football Club Ajolais.
Couleurs : Violet et blanc.
Correspondant : M. Bolmont, Magasins Réunis, à Val d'Ajol.

ANOULD

Avenir d'Anould.
Couleurs : Noir, parements rouges.
Correspondant : M. Olivier, Instituteur, à Anould (Vosges).

ARCHES

Union Sportive d'Arches.
Couleur : Violet.
Correspondant : Lamaque Aug., à Arches (Vosges).

CHARMES

Club Sportif Carpinien.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Albert Vincent, route d'Esseguey, à Charmes.

CHATEL

Club Sportif Chatelois.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Maxime Petit, à Nomexy (Vosges).

CLAIREFONTAINE

Club Athlétique des Papeteries de Clairefontaine.
Couleurs : Blanc et rouge.
Correspondant : M. Colin Robert, Président, à Etival-Clairefontaine.

CONTREXEVILLE

Union Sportive de Contrexéville.
Couleurs : Blanc et bleu.
Correspondant: M. A. Colnot, mairie de Contrexéville.

DARNIEULLES

Union Sp. Darnieulles Uregney.
Couleur : Vert.
Correspondant : M. Louis Aubertin, à Darnieulles.

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

DOMPAIRE

Association Sportive.
Couleurs : Rouge.
Correspondant : M. Maurice Retourna, rue de la Gare, à Dompaire.

ELOYES

Football-Club d'Eloyes.
Couleurs : Maillot noir et bleu ciel, culotte noire.
Correspondant : M. P. Bedel, Eloyes (Vosges).

EPINAL

Athlétique Club Spinalien.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Correspondant : M. Marcel Bontemps, 18, rue de la Clé d'Or, à Epinal.

Espérance de Saut-le-Cerf.
Couleurs : Blanc et vert.
Correspondant : M. Emile Perrot, Secrétaire de l'Espérance du Saut-le-Cerf, 38, rue Thiers, à Epinal.

Stade Saint-Michel Epinal.
Couleurs : Bleu, parements noirs.
Correspondant : M. Henri Provost, 6, quai Michelet, Epinal.

FRESSE-SUR-MOSELLE

Jeunesse Sportive.
Couleurs : Noir, parements blancs.
Correspondant : M. Emile Louis, industriel, à Fresse-sur-Moselle.

GERARDMER

Club Athlétic Géromois.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Jean Thomas, Secrétaire du C. A. Géromois, à Gérardmer.

GIRONCOURT-SUR-VRAINE

Association Sportive de la Verrerie de Gironcourt.

Couleurs : Noir et jaune.
Correspondant : M. Sepulchre Jacques, à Gironcourt-sur-Vraine.

JULIEURUPT

Association Sportive de Julieurupt.

Couleurs : Noir et jaune.
Correspondant : M. André Vinel, à Julieurupt par Saint-Amé.

LAVAL

Union Sportive de Laval.

Couleurs : Blanc, ceinture rouge.
Correspondant : M. le Président, Papeteries Mougeot, à Laval.

LA VOIVRE

Union Sportive de La Voivre.

Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Robert Idoux, à La Voivre.

LEPANGES

La Patriote de Lepanges.

Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Louis Rivat, Etablissements C. Conroy, à Lépanges.

LE THILLOT

Club Sportif Thillotin.

Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Grosjean, tanneur, Le Thillot (Vosges).

LIFFOL-LE-GRAND

Union Sport. de Liffol-le-Grand.

Couleurs : Damiers noirs et blancs.
Correspondant : M. R. Thomas, rue du Four à Liffol-le-Grand.

Union Sportive de Mirecourt.

Couleurs : Bleu, parements rouges.
Correspondant : M. Charles Morge, 33, avenue Victor-Hugo, à Mirecourt.

MOYENMOUTIER

Union Sportive Moyenmoutier.

Couleurs : Noir et jaune.
Correspondant : M. Robert Hartemann, correspondant de l'Union Sportive, à Moyenmoumoutier (Vosges).

NEUFCHATEAU

Avenir de Neufchâteau-Rouceux.

Couleurs : Blanc, parements rouges.
Correspondant : M. Edouard Feutry, usine à gaz, Neufchâteau (Vosges).

NOMEXY

Association Sportive du Comptoir de l'Industrie Cotonnière.

Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Rothan, à Nomexy (Vosges).

PETITE-RAON

La Vigilante-Petite-Raon.

Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Jacquot, employé, La Petite-Raon.

PLOMBIERES

Union Sportive.

Couleurs : Maillot bleu France, culotte noire.
Correspondant : M. André Maurice, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Plombières-les-Bains.

PORTIEUX

Union Sportive Scolaire de Portieux.

Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Correspondant : M. Paul Marchal, à Portieux.

RAMBERVILLERS

Association Sportive de Blanchifontaine.

Couleurs : Noir et bleu.
Correspondant : M. Eugène Fimeyer, Filature de Rambervilliers.

La Liberté Rambervillers.

Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Ernest Cheneble, 6, rue Abel-Ferry, à Rambervillers.

Union Sportive Rambuvetaise.

Couleur : Noir.
Correspondant : M. Marc Robin, instituteur, à Rambervillers Vosges).

RAON

Union Sportive Raonnaise.

Couleurs : Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. Maurice Lemaire, 13, rue de l'Ile, Raon-l'Etape.

REMANVILLERS

Union Sportive Remanvillers-Ramonchamp.

Couleurs : Grenat, parements ciel.
Correspondant : M. Schaffhauser, à Remanvillers, par Ramonchamp.

REMIREMONT

Association Sportive Romarimontaine.

Couleurs : Rouge, parements noirs.
Correspondant : M. G. Grandemange, 41, rue de la Xavée, à Remiremont (Vosges).

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

SAINT-DIE

Union Sportive Déodatienne.

Couleurs : Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. l'Abbé A. Louis, 19, rue du Nord, à St-Dié (Vosges).

Stade Deodatien.

Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. André Wœhrlé, 90, rue de la Bolle, St-Dié.

SENONES

Jeunesse Sportive Senonaise.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Camille Claudel, 31, Faubourg d'Alsace, à Senones.

Stade Senonais.

Couleur : Tango.
Correspondant : M. Henry Verlot, à La Louvière, à Senones (Vosges).

THAON

Association Sportive Thaonnaise

Couleurs : Blanc et noir.
Correspondant : M. Marcel Bazand, 180, rue de Lorraine, à Thaon (Vosges).

Union Sportive Thaonnaise.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. A. Collé, 1, rue Perrot, Thaon (Vosges).

Etoile Sportive Société Cotonnière de l'Est, Vincey.

Couleurs : Maillot rouge, culotte noire.
Correspondant : M. Georges Rouillon, Société Cotonnière, à Vincey.

ZAINVILLERS-VAGNEY

Association Sportive et Récréative de Zainvillers-Vagney.

Couleurs : Rouge, parements noirs.
Correspondant : M. Roger Martin, à Zainvillers (Vosges).

BYRRH VIN GÉNÉREUX AU QUINQUINA

LIGUE DU LYONNAIS

Siège social : 36, rue Dubois, Lyon.

LYONNAIS : Ain, Ardèche, Hautes-Alpes, Drôme, Isère, Jura (arrondissement de Saint-Claude), Loire, Haute-Loire (sauf arrondissement de Brioude), Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Saône-et-Loire (Chauffailles, Marcigny, La Clayette).

COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL DE LA LIGUE POUR LA SAISON 1933-1934

Président : M. Jean Chavanne, 5, rue Thomassin, à Lyon. Téléphone : Franklin 46-72.

Vice-Présidents : M. Jean Mazier, 83, rue du Quatre-Août, à Villeurbanne. Téléph.: Vil. 95-13; et MM. les Présidents des Districts : Laurent (Ain-Jura), Pillet (Alpes), Marmonnier (Dauphiné), Beugras (Drôme-Ardèche), Pourtier (Loire), Bichard (Rhône), René Mossu (Savoie).

Secrétaire-Général : M. Louis Gubert, 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. Téléphone : Burdeau 38-62.

Secrétaire adjoint : M. Berneron, 63, rue du Dauphiné, Lyon.

Trésorier : M. Bravais, 32, cours Gambetta, Lyon. (Téléph. : Franklin 32-16.

Trésorier adjoint : M. Blanc, 197, rue Vendôme. Télép. : Moncey 21-74.

Membres : MM. Charles, Gerardin, Laval, et Monchalin.

Membres du Conseil : MM. Berneron, Beugras, Berger, Bichard, Blanc, Bravais Charles, Charvet, Carel, Cambassedes, Chavanne, Drevet, Dossmann, Euvrard, Faure, Dubourg, Gerardin, Gandelot, Genevay, Gubert, Galtier, Juge, Laurent, Laval, Louis Marion Meiller Monchalin, Miard, Moulin, Mazier, Monico, Mossu Léon, Mossu René, Marmonnier Pillet-Pourtier, Pitaval, Romazini, Ravatel, Reboud, Veyrat.

Couleurs : Maillot bleu de France, parements rouges, culotte blanche, bas bleus.

Siège social : 36, rue Dubois, Lyon (Rhône).

Permanence : Tous les jours ouvrables de 17 à 19 heures, 5, rue Thomassin.

Téléphone : Lyon-Franklin 58-71 ou à M. Chavanne, Franklin 46-72.

Adresse télégraphique : Ligue Football, 5, rue Thomassin.

Correspondance : Toute la correspondance doit être adressée à M. le Président (impersonnellement), 5, rue Thomassin à Lyon.

DISTRICT AIN-JURA

Territoire : Les départements de l'AIN et du JURA, limités par les lignes de chemins de fer : Bourg, Ambérieu, La Cluse, St-Claude, Morez, Gex, Bellegarde, Culoz.

Président : M. Laurent Louis, rue Lafayette, à Bellegarde (Ain).

Vice-Présidents : MM. Dubourg, à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain); Orset Louis, rue Jean-Jaurès, à Bellegarde (Ain); Trosseli à Tenay (Ain).

Secrétaire Général : M. Dinat René, à Bellegarde (Ain).

Trésorier : M. Miard Robert à Châtillon de Michaille (Ain).

Trésorier adjoint : M. Storme Henri, à Chatillon-de-Michaille (Ain).

Membres : MM. Orset, Rumeau, Foiry, Colliard, Lacroix, Ducret, Rivet, Charmigney, Thierry.

Toute la correspondance doit être adressée à M. Dinnat, à Bellegarde (Ain).

AMBERIEU-EN-BUGEY

Football-Club Ambérieu.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Louis Sevoz, 37, av. de la Gare, Ambérieu (Ain).

ARBAN-MARCHON

Union Sportive Arban-Marchon.
Couleurs : Vert, parement blanc.
Correspondant : M. Georges Labourier, Instituteur, à Marchon Arbent (Ain).

ARTEMARE

Union Sportive de Artemare.
Couleurs : Damier blanc et rouge.
Président : M. Martinot.
Correspondant : M. Delatour, Contributions indirectes, à Artemare (Ain).

BELLEGARDE

Concordia Football Club.
Couleurs : Blanc, col et parements bleu roi.
Président : M. Gauthier, à Arlod (Ain).
Correspondant : M. le Secrétaire, Grand Hôtel de la Poste, Bellegarde (Ain).

BELLEY

C. S. Belley.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Tranchaud.
Correspondant : M. Gonod Raymond, 5, Grande-Rue, Belley (Ain).

BOURG

Union Sportive Bressane.
Couleurs : Violet coq rouge.
Président : M. le Capitaine Fraisse, 37, avenue de Rosière, Bourg (Ain).
Correspondant : M. Chazalon, 4, rue d'Espagne, Bourg.

Club Sportif de la Coiffure.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. Louis Zaretti.
Correspondant : M. Clerc André, 24, boulevard Victor-Hugo, à Bourg (Ain).

BOUVESSE-MONTALIEU

F. C. de Bouvesse-Montalieu.
Couleurs : Grenat.
Président : M. Pirodon Fernand, à Montalieu (Isère).
Correspondant : M. Maurice Luttrin, à Montalieu-Vercieu (Isère).

BRENOD

Club Sportif de Brenod.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Fernand Goyffon, à Brenod (Ain).

BRENS-VIRIGNIN

Amicale Sportive de Brens-Virignin.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Victor Berlioz, à Virignin (Ain).
Claudius, à Chalamont (Ain).

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

CEYZERIAT (AIN)

Club Sportif de Ceyzeriat.
Couleurs : Maillot bleu.
Président : M. Georges Evieux, à Ceyzériat.
Secrétaire : M. Georges Evieux, à Ceyzériat.

CHALAMONT

Union Sportive Chalamontaise.
Couleurs : Or et noire.
Président : M. Carron.
Correspondant : M. Chanard Claudius, à Chalamont (Ain).

CHALLEX

U. S. Challex.
Couleurs : Orange, parements noirs.
Président : M. Albert Gillet, à Challex (Ain).
Correspondant : M. Adrien Colliard, Secrétaire, Challex (Ain).

CHAMPAGNE EN VALROMEY

Club Sportif du Valromey.
Couleurs : Bleu.
Correspondant : M. François Gonel, à Champagne-en-Valromey (Ain).

CHATILLON SUR CHALARONNE

Football-Club Chatillonais.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Mollard, rue Alph.-Baudin, à Chatillon-sur-Chalaronne (Ain).

CHATILLON-DE-MICHAILLE

Union Sportive Chatillonnaise.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Henri Storme, à Chatillon-de-Michaille (Ain).

CHAVANNES-SUR-SURAN

« Allons-y ».
Couleurs : Orange et vert.
Président : Durand Camille.
Correspondant : M. Mugnier, Instituteur à Chavannes-sur-Suran (Ain).

COLIGNY

Union Sportive Colignoise.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : Georges Delin.
Correspondant : M. Perréal Jean, à Coligny (Ain).

CONFRANCON

Avenir Jeunesse Bressanne.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Félix Jean-Marie, à Confrancon (Ain).
Correspondant : M. Josserand Hte, Hôtel, Confrancon.

CORCELLES

Association Sportive Corcellienne.
Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Armand Vincent, à Corcelles, par Brenod (Ain).

CULOZ

Union S. Culozienne
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Correspondant : M. le Président, U. S., à Culoz (Ain).

DIVONNE

Union S. Divonnaise.
Couleurs : Rouge et blanc à damier.
Président : M. Rumeau François, négociant, Divonne (Ain).
Correspondant : M. Rumeau Fr., négociant, Divonne (Ain).

DORTAN

Association Sportive Dortanaise.
Couleurs : Noir et or.
Président : M. Bailly Eugène, à Dortan (Ain).
Correspondant : M. Rivet Paul, Instituteur, Dortan (Ain).

FERNEY-VOLTAIRE

Etoile F. C. Ferney.
Couleurs : Bleu, parements jaunes.
Président : M. Dubois Marcel, à Ferney-Voltaire (Ain).
Correspondant : M. Carraz Albert, à Ferney (Ain).

Union Sportive Italienne Ferney-Voltaire.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Arduino Moraldo, Café des Sports, à Ferney (Ain).

GEVRIEUX

Football Club Gevrieux.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. le Président du Football-Club de Gevrieux, à Chatillon-la-Palud (Ain).

GEX

Football Club Gessien.
Couleur : Blanche.
Président : M. Garder Charles, Gex (Ain).
Correspondant : M. Fournier Marcel, rue de l'Arcade, Gex (Ain).

LA CLUSE

Etoile Sportive La Cluse.
Couleurs : Noir, blanc, rouge.
Correspondant : M. Marius Denis, à La Cluse (Ain).

LAGNIEU

Club Sportif de Lagnieu.
Couleurs : Rouge et bleu. (Ain).
Correspondant : M. le Secrétaire, Café des Petits Archers, rue Pasteur, à Lagnieu (Ain).

LANCRANS

Football Club de Lancrans.
Couleurs : Jaune et rouge.
Président : M. Vollerin Ernest.
Correspondant : M. Hubert Millet, à Lancrans (Ain).

LOMPNES

Union Sportive de Lompnès.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Santa, Pension Les Troenes, Lompnès (Ain).

LONGCHAUMOIS

Amicale Sportive Chaumeraude.
Couleurs : Bleu marine, parements rouges.
Président : M. Luc-Michaud.
Correspondant : M. Grenier Ern., à Longchaumois (Jura).

MEZERIAT

A. S. de Mezériat.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Correspondant : M. Eugène Bozon, à Mezeriat (Ain).

MOIRANS

Association Sportive Moirantine.
Couleurs : Noir et rouge à damiers.
Correspondant : M. Lucien Louvet, à Moirans (Jura).

MORBIER

Amicale Football Club.
Couleurs : Rouge, parements noir.
Président : M. Crétin.
Correspondant : M. Gay Marius, à Morbier (Jura).

MOREZ

Amicale Sportive Morézienne.
Couleurs : Rayures verticales vertes et blanches.
Correspondant : M. Roger Girod, Boulangerie, rue de la République, à Morez (Jura).

NANTUA

Union Sportive Nantuatienne.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Rondot, Café des Sports, à Nantua (Ain).

NEUVILLE-LES-DAMES

Club Sportif Neuvillois.
Couleurs : Vert rayé noir verticalement.
Correspondant : M. Albert Lechelle, à Neuville-les-Dames (Ain).

ORNEX

Ornex football Club.
Couleurs : Blanc, parements noirs.
Président: M. Orset.
Correspondant: M. Orset, instituteur à Ornex.

PERONNAS

Union Sportive Péronnas.
Couleurs : Rayé rouge et noir.
Correspondant : M. Gabriel Bernard, 23, faubourg de Lyon, à Bourg (Ain).

PONT-DE-VEYLE

Club Sportif de Pont-Veyle.
Couleurs : Blanc ceinture marine blanc.
Correspondant : M. Thibert, à Pont-de-Veyle (Ain).

PORCIEU-AMBLAGNIEU

Amicale Sportive de Porcieu-Amblagnieu.
Couleurs : Bleu.
Correspondant : M. François Chaudet, à Porcieu-Amblagnieu (Isère).

REPLONGES

Union Sportive de Replonges.
Couleurs : Vert et jaune.
Correspondant : M. René Touton, à Replonges (Ain).

ROMANECHE-LA-MONTAGNE

Espérance Sportive Romanechoise.
Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Roger Moreillet, à Romaneche-la-Montagne (Ain).

SAINT-DENIS-EN-BUGEY

Club Athlétique de Saint-Denis-en Bugey.
Couleurs : Blanc et noir.
Correspondant : M. Noël Léon, à Saint-Denis-en-Bugey (Ain).

SAINT-DIDIER D'AUSSIAT

Union Sportive de Saint-Didier d'Aussiat.
Couleur : Bleu.
Président : M. Bollet
Correspondant : M Cretin, à Saint-Didier d'Aussiat (Ain).

SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

Association Sportive Stéphanoise.
Couleurs : Vert avec revers blancs.
Président : M. Rigollet Stéphane, à St-Etienne-du-Bois (Ain).
Correspondant : M. Rigollet Stéphane, à St-Etienne-du-Bois (Ain).

SAINT-GENIS-POUILLY

Avant-Garde Gessienne et Football-Club de St-Genis.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Emile Gauthier, à St-Genis-Pouilly (Ain).

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

Pédale Sportive St-Germinoise.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Allera.
Correspondant : M. Chazeau Fernand, à St-Germain-de-Joux (Ain).

ST-LAURENT-DU-JURA

Union Sportive.
Couleurs : Rouge et vert.
Correspondant : M. Charles Chevassu, Entrepreneur à Saint-Laurent du Jura.

SAINT-LUPICIN

Amicale Sportive de Saint-Lupicin.
Couleurs : Chemisettes blanches parements rouges.
Président: M. Janody Henri.
Correspondant : M. Camille Faivre, à Saint-Lupicin (Jura).

SAUVERNY

Club Sportif de Sauverny (Ain).
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Brochier F., Sauverny (Ain).
Correspondant : M. Guérin André, à Sauverny (Ain).

SEYSSEL

Union Sportive des 2-Seyssels.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Depigny.
Correspondant : M. Raoul Cler, à Seyssel (Ain).

TENAY

Union Sportive Tenaysienne.
Couleurs : Rouge et or.
Correspondant : M. Thierry à Argis (Ain).

VAUX-LES-SAINT-CLAUDE

Amicale Sportive

Couleurs: Sang et or.
Président : M. Chappeland Alfred.
Secrétaire : M. André Colomb à Vaulx les Saint-Claude (Jura).

VILLEREVERSURE

La Suranaise de Villeversure.
Couleurs : Rouge, parements bleus.
Correspondant : M. J. Manissier, Instituteur, Villeversure (Ain).

VIRIAT

Comité des Fêtes Sportives et de Bienfaisance.
Couleurs : Tango, parements blancs.
Correspondant : M. Camille Curial, à Viriat (Ain).

VIRIEUX-LE-GRAND

U. S. de Virieux-le-Grand.
Couleurs : Blanc.
Président : Riau Raoul.
Correspondant : M. Moulin Antoine, à Virieux-le-Grand (Ain).

DISTRICT DES ALPES

Territoire : Département des HAUTES-ALPES et Deux Clubs des BASSES-ALPES (Sisteron et Barcelonnette).

Président : M. Pillet, rue Ste-Marguerite, Gap.
Vice-Présidents : MM. Donnadieu André, 3, avenue de Grenoble, Gap; Fabre, Professeur au Lycée de Gap.
Secrétaire Général : M. Faure, 27, rue des Jardins, 27, Gap.
Secrétaire Adjoint : M. Semeusatis, Agent d'Assurances, avenue G.-Farel, Gap.
Trésorier : M. Marcelin, 7, rue Pérollière, Gap.
Trésorier adjoint : M. Martin, teinturier, place Marcellin, Gap.
Siège social : Syndicat d'initiative, rue Carnot, Gap.

CHORGES

Chorges Athlétic Club.
Couleurs : Violet et blanc.
Correspondant : M. Masson Léonce, à Chorges (Htes-Alpes).

EMBRUN

Union Sportive Embrun.
Couleur : Bleu.
Président : M. Joubert François.
Correspondant : M. Pianfetti, à Embrun (Hautes-Alpes).

GAP

Cercle Sportif Jeanne-d'Arc.
Couleurs : Blanc et bleu (cerclé).
Président : M. Marcellin.
Correspondant : M. Faure Gaston, 27, rue des Jardins, Gay.

Club Athlétique Gapençais.
Couleurs : Bleu de France, parements or.
Correspondant : M. Donnadieu, 3, av. de Grenoble, Gap (Htes-Alpes).

BYRRH VIN GÉNÉREUX AU QUINQUINA

Union Sportive Gapençaise.

Couleurs : Sang et or.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Collomb, Boul. de la Liberté.

Société Athlétique Lycée de Gap.

Correspondant : M. le Président de la Société Athlétique du Lycée de Gap (Hautes-Alpes).

LARAGNE

Laragne Sports.

Couleurs : Violet et noir.
Correspondant : M. Coq, Café du Jardin, Laragne (Alpes).

L'ARGENTIERE

A. C. F. C. L'Argentière.

Couleurs : Maillot rayé blanc et noir.
Président : M. Ménard Lucien. L'Argentière (H.-A.).
Correspondant : au Siège : Maison Bonnafoux, à L'Argentière (Hautes-Alpes).

BARCELONNETTE

U. S. Barcelonnette.

Couleurs : Blanc parements noirs.
Correspondant : M. Massot, Café de l'Isère à Barcelonnette (Basses-Alpes).

LUS-LA-CROIX-HAUTE

Olympique Lussois.

Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Jacquelet, Receveur des Postes, Lus-la-Croix-Haute (Htes-Alpes).

MONESTIER-ALLEMOND

Union Sportive.

Couleurs : Blanc et rouge.
Correspondant : M. Marrou Albert Monestier-Allemond (Hautes-Alpes).

ROMOLLON

A. S. Romollon.

Couleurs : Bleu et noir.
Président : M. Achard.
Correspondant : M. Dol, Secrétaire à Remollon (Htes-Alpes).

SAVINES

S. C. Savines.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Michel Arthur, menuisier à Savines (Htes-Alpes).
Correspondant : M. Michel Félix, Cafetier, Savines (Htes-Alpes).

ST-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Cercle Sportif Albert-de-Mun.

Couleurs : Jaune à parements noirs.
Correspondant : M. Arthenoux, greffier de paix, St-Bonnet-en-Champsaur (Htes-Alpes).

SERRES

Sporting Club Serrois.

Couleur : Rouge.
Correspondant : M. Arnaud Hector, à Serres (Htes-Alpes).

TALLARD

Union Sportive Tallardienne.

Couleurs : Noir et rouge.
Président : M. Magnallon Jean, Maire de Tallard (Htes-Alpes).
Correspondant : M. Combes Paul, Instituteur, Tallard.

VEYNES

Union Sportive.

Couleurs : Blanc, parements verts.
Président : M. Rasanvalo, à Veynes.
Correspondant : M. Chapet, quartier Rembois, à Veynes (Hautes-Alpes).

DISTRICT DAUPHINE

Territoire : Tout le département de l'ISERE, limite : à l'Ouest par Beaurepaire exclus, la Côte St-André, St-Jean-de-Bournay (inclus), Bourgoin, canton de Morestel et Pont-de-Beauvoisin.

Président : M. Marmonnier.

Vice-Président : M. Reboud, 20, Quai des Allobroges, Grenoble.

Correspondant : M. Marmonnier, Rédacteur au *Petit Dauphinois,* à Grenoble (Isère).

ALLEVARD

Sporting Club d'Allevard.

Couleurs: Noir et rouge.

Correspondant : M, Guerre, Allevard-les-Bains (Isère).

AOSTE

Etoile Sportive d'Aoste.

Couleurs : Noir, col, parements et ceinture bleus.

Correspondant : M. Bouquet, sculpteur, à Aoste.

BARRAUX

Club Sportif de Barraux.

Couleurs : Bleu et blanc.

Correspondant : M. Maréchal Auguste, Epicier, à Barraux (Isère).

BOURGOIN

A. S. Bergussienne des Dauphins.

Couleurs : Damier noir et bleu.

Correspondant : M. Rozier, 20, Champ de Mars, Bourgeoin (Isère).

CHABONS

Stade Chabonnais.

Couleurs : Noir et rouge.

Correspondant : M. Guigue Louis, Instituteur, à Chabons (Isère).

CHAPAREILLAN

Football-Club.

Couleurs : Sang et or.

Correspondant : M. Vincent, Instituteur à Chapareillan (Isère).

CHARAVINES-LES-BAINS

Club Sportif de Charavines.

Couleurs : Rouge en blanc.

Correspondant : M. Pouchkine Elie, à Charavines (Isère).

CHATONNAY

Football-Club Chatonnay.

Couleurs : Noir et rouge.

Correspondant : M. Chapot Emile, à Chantonnay (Isère).

CORBELIN

Union Sportive Corbelinoise.

Couleurs : Bleu et blanc.

Correspondant: M. Couthon Francisque, à Corbelin (Isère).

DOMESSIN

Union Sportive de Domessin.

Couleurs : jaune et noir.

Correspondant : M. Renaud Henri, à Domessin(Savoie).

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Ficqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

ECLOSE

Union Sportive d'Eclose.

Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Garnier Henri, à Eclose.

FROGES

Union Sportive Frogienne.

Couleurs : Rouge et vert.
Correspondant : M. Jules Ribi, Froges (Isère).

GAVET-CLAVAUX

Union Sportive.

Correspondant : Le Secrétaire Union Sportive Gavet-Clavaux (Isère).

GRENOBLE

Cercle Sportif Italien.

Couleur : azur.
Correspondant : M. Olivieri Lorenzo, 58, c. Jean-Jaurès, Casa d'Italie, Grenoble (Isère).

Football Club de Grenoble.

Couleurs : Bleu marine, parements rouges.
Président : M. Truchetet.
Correspondant : M. Roucaud, 3, rue de la République, Grenoble (Isère).

F. C. La Capuche.

Couleurs : Noir.
Correspondant : M. Debernardy Michel, Café du Garage, La Capuche, à Grenoble (Isère).

Grenoble Université Club.

Couleurs : Bleu, parements or.
Correspondant : M. Chevalier, 1, place St-André, Grenoble (Isère).

La Jeune Garde Sportive.

Couleurs : Vert et noir.
Correspondant : M. Dupraz, 283, cours Jean-Jaurès, Grenoble.

Sporting Club Espagnol.

Couleurs : Blanc et bleu.
Correspondant : M. F. Gonsalez, rue de l'Industrie, Grenoble (Isère).

Sporting Na Vis.

Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Michon Jean, Sté Nationale de la Viscose, Grenoble.

Union Générale Arménienne de C. P. « Tigris ».

Couleurs : Blanc et noir.
Correspondant : M. Soghomonian Dertad, 17, rue Saint-Martin-d'Hères, chemin de la Plaine, à Grenoble (Isère).

Union Sportive des Hellenes.

Couleurs : Blanc et bleu.
Correspondant : M. Georges Georgopoulos, 35, rue Très-Cloitres, Grenoble.

LANCEY

La Espanola de Lancey.

Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Rodrigues Francisco, La Lunette N° 52, Lancey (Isère).

LA MOTTE-D'AVEILLAN

Union Sportive Mottoise.

Couleurs : Vert, parements rouges.
Correspondant : M. Martial Ley, à la Motte-d'Aveillan (Isère).

LE BOUCHAGE

Union Sportive du Bouchage.

Président : M. P. Blanc.
Correspondant : M. Bordel Joseph, au Bouchage par Morestel (Isère).

LES ABRETS

Football Club Abrésien.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. le Docteur Faure-Marguerit, les Abrets (Isère).
Correspondant : M. Charve Félix, Les Abrets (Isère).

LES ECHELLES

Union Sportive du Guier.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Correspondant : M. Marquis Joseph, Les Echelles (Savoie).

LUMBIN

Etoile Sportive.
Couleurs : Violet et tango.
Correspondant : M. Bare Joseph, à Lumbin (Isère).

MOIRANS

Eveil Sportif de Moirans.
Couleurs : Rayé vert et blanc.
Correspondant : M. Barran Louis, Papeterie Barjon, Moirans (Isère).

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

MONTCARRA

Union Sportive de Montcarra.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Louis Val, à Montcarra (Isère).

NIVOLAS

Club Sportif Nivolésien.
Couleurs : Rouge à parements bleus.
Correspondant : M. Marmonnier Charles, Nivolas (Isère).

PONTCHARRA-SUR-BREDA

Union Sportive de Pontcharra.
Couleurs : Blanc et rouge.
Correspondant : M. Rucat, à Pontcharra-sur-Breda (Isère).

PONT-DE-BEAUVOISIN

F. C. Pontois.
Couleurs : Blanc.
Correspondant : M. Paget, Pharmacien, Pont de Beauvoisin (Isère).

PONT-DE-CLAIX

Union Sportive des Bleuets.
Couleurs : Rayé bleu et rouge.
Corerspondant : M. L. Tixier, à Pont-de-Claix (Isère).

RIVES

Football Club Rivois.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Doiret, 16, avenue Jean-Jaurès, à Rives (Isère).

ST-ALBAN-LA-GRIVE

St-Alban Sportif.
Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Berger Jean, St-Alban-de-Roche (Isère).

STE-BLANDINE (ISERE)

Association Sportive de Sainte-Blandine.
Couleurs : Jaune et bleu.
Correspondant : M. Siméon, au Chanal, à Ste-Blandine (Isère).

SAINT-CHEF

Sporting Club.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Gueyrand Michel; Instituteur, St-Chef (Isère).

ST-LAURENT-DU-PONT

Couleurs : Rouge, parements blancs.
Correspondant : M. Maréchal, à Saint-Laurent-du-Pont (Isère).

ST-PIERRE-D'ALLEVARD

Couleurs : Vert.
Correspondant : M. Bonnard François, Directeur de tissage, à St-Pierre-d'Allevard (Isère).

ST-VICTOR DE CESSIEU

La Vedette de St-Victor.

Couleurs : Rouge et or.
Correspondant : M. Poulet Henri, à Saint-Victor-de-Cessieu, (Isère).

SALAGNON

Union Sportive de Salagnon.

Couleurs : Tango et noir.
Correspondant : M. Trabut Marius, à Salagnon (Isère).

TREPT

Union Sportive de Trept.

Couleurs : Vert à parements rouges.
Correspondant : M André Vivier, à Trept (Isère)

VEYRINS

Football Club Veyrinois.

Couleurs : Rouge et jaune.
Correspondant : Chaize Martial, Veyrins (Isère).

VOIRON

Société Sportive Italienne.

Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Malago Bruto, la Rivoire, Voiron (Isère).

VOREPPE

Union Sportive Chevalonnaise.

Couleurs : Blanc.
Correspondant : M. Tabouret Albert, Le Chevalon de Voreppe (Isère).

DISTRICT DE DROME-ARDECHE

Territoire : Tous les clubs de la DROME et de l'Ardèche, plus le Peage de Roussillon, Anjou et Saint-Nazaire, tous les clubs au-dessous de Vienne, et limités à l'Est par Beaurepaire inclus, la Côte St-André, St-Jean de Bournay (exclus). Dans la LOIRE : Saint-Pierre de Bœuf.

Président : M. Beugras, Ingénieur, à Roussillon (Isère). Téléphone : 20 au Péage.
Vice-Présidents : MM. Dupan, négociant à Vals-les-Bains, et Drevet, à Andancette (Drôme).
Secrétaire Général : M. Romazini, Montée Faventines, Chemin de la Forêt, Valence (Drôme).
Trésorier : M. Bouvier, Banque Populaire, Montélimar (Drôme).
Membres : MM. Capbern, 29, rue Roserie, Montélimar; Fargere, Service I. P. Valence; Profit, Industriel à Aubenas (Ardèche); Thomas, à Serves (Drôme).
Siège social : Café des Négociants, place Madier-de-Montjau, à Valence (Drôme).

ANDANCE

U. S. Andance-Andancette.

Couleurs : Ciel et blanc.
Correspondant : M. Charrin, à Andance (Drôme).

AUBENAS

Union Sportive Albenassienne.

Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Aubert, Pharmacien, à Aubenas (Ardèche).

BEAULIEU

Etoile Sportive de Beaulieu.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Louis Palade, à Beaulieu (Ardèche).

BOULIEU-LES-ANNONAY

Etoile Sportive de Boulieu-les-Annonay.

Couleurs : rouge, parements noirs.
Correspondant : M. Bernard Jean, à Boulieu-les-Annonay, (Ardèche).

BOURG-DE-PEAGE

Amicale Sportive Peageoise.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Planel, Instituteur, Bourg-de-Péage (Isère).

BOURG-ST-ANDEOL

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Emile Duboug, Bourg-St-Andéol (Ardèche).

CHABEUIL

Football Club Chabeuillois.
Couleurs : Blanc, étoile rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire du F. C. C., à Chabeuil (Drôme).

CHAROLS

Association Sportive Charolaise.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Pierre Cuoc,

CHATEAUDOUBLE

U. S. Châteaudouble.
Couleurs : Vert, parements rouges.
Correspondant : M. Beyssier (Instituteur, à Châteaudouble (Drôme).

CHATEAUNEUF-DE-GALAURE

Club Sportif de Châteauneuf.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Bégot, à Châteauneuf-de-Galaure (Drôme).

CHOMERAC

Avenir Sportif Choméracois.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Maleval, route du Pouzin, à Chomérac Ardèche).

CREST

Olympic Crestois.
Couleurs : Bleu, parements rouges.
Correspondant : M. Sylvestre, 13, rue Peyrière, Crest (Drôme).

CRUAS

Sporting Club Cruassien.
Couleurs : Bleu et blanc
Correspondant : M. Goncalves Joseph, 2, rue Isaac-Perrin, à Cruas (Ardèche).

DIEULEFIT

Union Sportive Dieulefittoise.
Couleur : Bleu.
Correspondant : M. Maurice Masse, comptable, à Dieulefit (Drôme).

GRANE

Football-Club Granois.
Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Pierre Chanal, à Grane (Drôme).

JOYEUSE

Union Sportive de Joyeuse.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Correspondant : M. Emile Mouchet, Café du siècle, Joyeuse (Ardèche).

LA BEGUDE DE MAZENC

Club Sportif de Bégude.
Couleurs : Vert et jaune.
Correspondant : M. André Faquin, à La Bégude-de-Mazenc (Drôme).

LAFARGE-VIVIERS

Etoile Sportive de Lafarge.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Rouchet Maurice, Lafarge-Viviers (Ardèche).

LAVELADE

Lavelade Sportif.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. René Aulagnet, à Lalevade (Ardèche).

LAMASTRE

Union Sportive de Lamastre.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire café des Voyageurs, à Lamastre (Ardèche).

LARGENTIERE

Union Sportive Largentiéroise.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : Au Secrétaire, Café de Paris, à Largentière (Ardèche).

LE CHEYLARD

Football Club Cheylarrais.
Couleurs : Noir, parements rouges.
Correspondant : M. Bertrand Roger, Le Cheylard.

La Jeune Garde Cheylaroise.
Couleurs : Noir et jaune.
Correspondant : M. François Maza, Le Cheylard (Ardèche).

LES ROCHES DE CONDRIEU

Association Sportive des Roches et de Condrieu.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Fourniol, Justice de Paix, à Condrieu (Rhône).

LES VANS

Union Sportive Vanséenne.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. André Dupré, Les Vans (Ardèche).

LE TEIL MELAS

Etoile Sportive Rouviéroise.
Couleurs : Rouge et vert.
Président : M. Gailland, Le Teil.
Correspondant : M. Blanchard, à Mélas-Le-Teil (Ardèche).

Union Sportive P.-L.-M. V. T.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. Léon Combe, 92, rue de la République, Le Teil.

LUC-EN-DIOIS

Etoile Sportive Luçoise.
Couleurs : Bleu, étoile rouge.
Correspondant : M. Estruc, à Luc-en-Diois (Drôme).

MEYSSE (ARDECHE)

Union Sportive Meyssoise.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Pierre Philippon, à Meysse (Ardèche).

MIRABEL-AUX-BARONNIES

Avenir Sportif Mirabellais.
Couleurs : Blanc, parements rouges.
Correspondant : M. Marcel Henri, Mirabel-aux-Baronnies (Drôme).

MONTELIMAR

Etoile de Montelimar.
Couleurs : Blanc.
Correspondant : M. Capbern, rue Roserie, Montélimar (Drôme).

Union Sportive Montilienne.
Couleurs : Rouge.
Correspondant : M. Caire Pierre, place du Château-Rouge, Montélimar (Drôme).

MONTMEYRAN

F. C. Montmeyranais.
Couleurs : Noir, parements jaunes.
Correspondant : M. Emile Metifiot, Montmeyran (Drôme).

NYONS

Union Sportive Nyonsaise.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Mazeyran, Avocat, à Nyons.
Correspondant : M. E. Bernard, avocat à Nyons (Drôme).

PIERRELATTE

Etoile Sportive Pierrelatine.
Couleurs : Blanc, étoiles noires.
Correspondant : M. Court Albert, Café Dugas, à Pierrelatte (Drôme).

PRIVAS

Football-Club Privadois.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. René Chapus, Café du Louvre, Privas (Ardèche).

ROUSSILLON

Rhodia Club de Tain-Roussillon.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. le Président du « Rhodia Club » à Roussillon (Isère).

RUOMS

Sporting-Club Ruomsois.
Couleur : Noir.
Correspondant : M. Marcel Serret, à Ruoms (Ardèche).

SAINT-DONAT

Amicale Sportive Donatienne.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Merlin, Quincailler, à St-Donat (Drôme).

SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS

Union Sportive Nazairoise.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. Louis Algoud, à St-Nazaire-en-Royans (Drôme).

ST-PAUL-TROIS-CHATEAUX

Football Club Tricastin.
Couleur : Damier blanc et rouge.
Président : M. Lambert Jean, à St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

SAINT-RAMBERT D'ALBON

A.S. Saint-Rambert d'Albon.
Couleurs: Vert et jaune.
Correspondant : M. Reyne, Albert, rue Neuve, St-Rambert d'Albon (Drôme).

SAULCE

Football Club Saulcois.
Couleurs : Bleu, parements or.
Correspondant : M. Clappaz, Secrétaire, à Saulce (Drôme).

SERRIERES

Football-Club Serrierois.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Correspondant : M. Mantelin à Serrières (Drôme).

TAULIGNAN

Sporting Club Taulignanais.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Maurice Meyer, à Taulignan (Drôme).

TOURNON

Avant-Garde Tournonnaise.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Louis Vincent, 21, Grande Rue, Tournon (Ardèche).

Olympique Tournonais et Tainois.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Antonin Gay, rue des Graviers, Tournon.

TULETTE

U. S. Tulettienne.
Couleurs : Jaune et rouge.
Correspondant : M. René Guitton, Ecole de garçons, Tullette (Drôme).

VALENCE

Stade Valentinois.
Couleurs : Blanc, écusson rouge et vert.
Correspondant : M. le Secrétaire du Stade V., Café de Paris, Valence.

VALLON

Football Club Valonnais.
Couleurs : Rouge et vert.
Correspondant : M. Sully Fils, à Vallon (Ardèche).

CRUMIÈRE 5, Place Madier-Montjau — VALENCE (Drôme) —
TOUT POUR LE FOOTBALL
Ballons - Maillots - Bas - Chaussures - Accessoires de protection
CONDITIONS SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS

VALS-LES-BAINS

U. S. de Vals-les-Bains.
Couleurs : Blanc, parements rouges.
Correspondant : M. Victor Teyssier, Grande Rue, Vals-les-Bains (Ardèche).

VILLENEUVE DE BERG

Les Enfants de l'Helvie Villeneuve Sportif.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Georges Bernard Villeneuve-de-Berg (Ardèche).

VIVIERS

Le Réveil Sportif.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Correspondant : M. Allignol, place Riquet, Viviers.

Association Sportive Vivaroise.
Couleur : Noir.
Correspondant : M. Isaac Mael, place Roubine, Viviers-sur-Rhône.

DISTRICT DE LA LOIRE

Territoire : Les départements de la LOIRE et de la HAUTE-LOIRE (sauf Saint-Pierre de Bœuf)

Président : M. Pourtier, 13, rue la Loire, St-Etienne.
Vice-Présidents : MM. Bruyas et Pitaval.
Secrétaire général : M. Louis.
Trésorier-adjoint : M. Berger.
Trésorier adjoint : M. Bresselle.
Membres : MM. Gandelot, Proriol, Four, Agret.
Correspondant : M. le Président, Café Rizzi, place du Peuple, à St-Etienne (Loire).

AMBIERLE

Union Sportive Ambierloise.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Paillard, Instituteur, à Ambierle (Loire).

AUREC

Football-Club Aurecois.
Couleur : Noir.
Correspondant : M. Jean Pontvianne, à Aurec-sur-Loire (Loire).

BAS-EN-BASSET

Association Sportive Bassoise.
Couleurs : Vert et bleu.
Correspondant : M. Ranchevoux, à Bas-en-Basset (Hte-Loire).

BOEN-SUR-LIGNON

Association Sportive du Lignon.
Couleurs: Rouge et blanc.
Correspondant : M. Contant, restaurant Bouchaud, rue des Tanneurs, à Boen-sur-Lignon (Loire).

BOURG-ARGENTAL

C. S. Bourguisan.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Monnet Maurice, route Nationale, Bourg-Argental (Loire).

BUSSIERES

U. S. Bussières.
Couleurs: Noir et rouge.
Correspondant : M. Maurette Noël, Bussières (Loire).

CHAMBON-S/LIGNON

Amicale Sportive de Chambon-s/-Lignon.
Couleurs : Rouge et noir, rayures verticales.
Correspondant : M. Fayard Charles, Le Chambon-sur-Lignon (Hte-Loire).

CHAMBON-FEUGEROLLES

Couleurs : Noir et jaune.
Correspondant : M. Régis Dupuy, Mairie du Chambon-Feugerolles (Loire).

CHARLIEU

Stade Charliendin.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Fargeton, Quartier Gayen, Charlieu (Loire).

CHAZELLES-SUR-LYON

Association Sportive Chazelloise.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Correspondant : M. Adrien Monier, 13, rue St-Galmier, Chazelles-sur-Lyon.

Vaillante Etoile Sport Chazelloise.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Pichoir, 25, rue Vieille, Chazelles-sur-Lyon (Loire).

CREMEAUX

Cremeaux Sporting-Club.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Maurice Allègre, à Cremeaux (Loire).

DUNIERES

F. C. Duniérois.
Couleurs : Marine et rouge.
Correspondant : M. Mourier Maurice, Dunières (Haute-Loire).

La Laborieuse de Dunières.
Couleurs : Bleu, parements rouges.
Correspondant : M. Charas Fernand, à Tence (Hte-Loire).

FEURS

U. S. Forézienne.
Couleurs : Bleu roi, ceinturé or.
Correspondant : M. Rose Pierre, av. Jean-Jaurès, à Feurs (Loire).

FIRMINY

F. C. Firminy.
Couleurs : Bleu ciel.
Correspondant : M. Enjobras, Banque Nationale, Firminy (Loire).

GRAND-CROIX LORETTE

Sporting-Club Grand-Croix Lorette.
Couleurs : Orange et bleu.
Correspondant : M. Cordola Michel, Moulin de Chavillon, Gd-Croix (Loire).

IZIEUX

Sports Athlétiques d'Izieux.
Couleur : Bleu.
Correspondant : M. P. Dardichon, rue de la République, Izieux, (Loire).

LA RICAMARIE

C. O. F. L'Aigle Blanc.
Couleurs : Maillot rouge avec aigle blanc, culotte blanche.
Correspondant : M. Florysiak Valentin, au Crêt-de-Mars, 61, La Ricamarie (Loire).

LA TALAUDIERE

U. S. La Talaudière.
Couleurs : Bleu roi.
Correspondant : M. Antonin Dalfort, 81, rue de la République, La Talaudière (Loire).

L'ETRAT

L'Etrat Sportif.
Couleurs : Bleu roi, écussons bleus et blancs.
Correspondant : M. J. Brun, Maison Ballandras, L'Etrat (Loire).

MONTFAUCON

Espérance de Montfaucon.
Couleurs : Vert, parements noirs.
Correspondant : M. Crozet, à Montfaucon (Loire).

MONTROND

Etoile Sportive Montrondaise.
Couleurs : Bleu, parements rouges.
Correspondant : M. R. Portier, rue de Lyon, Montrond-les-Bains (Loire).

MONISTROL

Sports Athlétiques Monistroliens.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Montméat Marcel, Clerc de notaire, à Monistrol-sur-Loire.

MONTRAMBERT

Olympia Montrambert.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Weygand, 6, rue Gambetta, Le Chambon (Loire).

PANISSIERES

Football Club de Panissières.
Couleurs : Marine et rouge.
Correspondant : M. Jacquemond Marius, 8, route de Tarare, Panissières (Loire).

RETOURNAC

Retournac Sportif.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Le Président, 8, rue Grand-Gounet, à St-Etienne (Loire).

RIVE-DE-GIER

Athlétic Club Ripagérien.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Chado Rana, 6, Port du Canal, Rive-de-Gier (Loire).

ROANNE

C. S. Roannais.
Couleurs : Bleu, parements rouges.
Correspondant : M. Marcel Petot, 48, rue Jean-Jaurès, Roanne (Loire).

Union Sportive du Faubourg de Clermont.
Couleurs : Damiers blancs et rouges.
Correspondant : M. le Président de l'U.S.F.C.I., rue de Clermont, Roanne (Loire).

ROCHE-LA-MOLIERE

Club Sportif Union.
Couleurs : Blanc et violet.
Correspondant : M. Albert Rejer, Beaulieu, 48, Roche-la-Molière (Loire).

STE-AGATHE-EN-DONZY

Jeunesse Sportive de Ste-Agathe.
Couleurs : Vert, parements rouges.
Correspondant : M. Robert Maurice, Instituteur, Ste-Agathe-en-Donzy (Loire).

ST-BARTHELEMY DE LESTRAC

Etoile Sportive de Saint-Barthélemy-Lestrac.
Couleurs : Blanc rayé bleu verticalement.
Correspondant : M. Robert, à St-Barthélemy-de-Lestrac (Loire).

ST-BONNET-LE-CHATEAU

Association Laïque Sportive de Saint-Bonnet-le-Château.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Correspondant : M. Cussonnet, avenue de la Gare.

SAINT-CHAMOND

Club Olympique Saint-Chamonais.
Couleurs: Rouge et blanc.
Correspondant : M. le Secrétaire, 2, place de la Liberté, St-Chamond (Loire).

ST-DENIS DE CABANNES

Amicale L. Dyonisienne.
Couleurs : Rouge, ceinture et parements or.
Correspondant : M. Marcel Petit, aux Bois, St-Denis-de-Cabanne (Loire).

SAINT-ETIENNE

Amicale Laïque de Tardy.

Couleurs : Rouge, ceinturé bleu.
Président : M. Four.
Correspondant : M. Charles Ravanat, 6, rue du Onze-Novembre, Saint-Etienne.

Association Sportive des P.T.T.

Couleurs : Rose, bleu, rouge.
Correspondant : M. David, 66, rue Désiré, Saint-Etienne (Loire).

Association Sportive Italienne.

Couleurs : Blanc, noir.
Correspondant : M. le Président de l'A. S. I., 37, rue du Vernay, Saint-Etienne (Loire).

As. S. Stéphanoise.

Couleurs : Vert, parements blancs.
Correspondant : M. le Secrétaire, 13, rue de Saint-Chamond, St-Etienne.

Côte Chaude Sportif.

Couleurs : Blanc, noir.
Correspondant : M. Preynat Pierre, rue Danton, maison Derozier, à St-Etienne (Loire).

Club Sportif de la Rivière.

Couleurs : Blanc et noir.
Correspondant : M. Franc, rue de l'Internationale, Maison Bailly, St-Etienne (Loire).

Club Sportif Victoria.

Couleurs : Noir, blanc.
Correspondant : M. Ptasinski, 71, rue du Soleil, à Saint-Etienne (Loire).

Entreprise Sportive.

Couleur : Noir.
Correspondant : M. Thévenot Henri, 16, rue Félix-Piat, St-Etienne.

Groupe Sportif de l'Ecole Nationale professionnelle.

Couleurs: Noir et jaune.
Correspondant : M. Meilland, 10, rue Martin-Aurec.

Groupe Sportif de l'Ecole Supérieure.

Correspondant : M. Jacquiet Claudius, 3, rue Jacquard Saint-Etienne.

La Gaîté Forézienne.

Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : Puillet, Gaieté Forézienne, 8, place Jean-Jaurès, Saint-Etienne (Loire).

Livre Olympique Stéphanois.

Couleurs : Noir avec bandes et parements blancs.
Correspondant : M. Chapuis, 6, rue Saint-Roch, Saint-Etienne.

Saint-Etienne Sporting Club.

Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Melin.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Camesco, 14, place Jean-Jaurès, St-Etienne (Loire).

Sporting Club du Marais.

Correspondant : M. Calvy Marcel, rue Tournefort, maison Breuil, Saint-Etienne.

ST-GERMAIN LESPINASSE

Etoile Sportive St-Germain Lespinasse.

Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Goby Claudius, rue de Paris, Saint-Galmier (Loire).

ST-JULIEN-SUR-MOLETTE

Union Sportive.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Mathevet Joseph, av. de Colombier, St-Julien-Molin-Molette (Loire).

ST-JUST-EN-CHEVALET

Association Sportive de St-Just-en-Chevalet.

Couleurs : Blanc et jaune.
Correspondant : M. Chantelot Louis, à Saint-Just-en-Chevalet (Loire).

ST-MARTIN D'ESTREAUX

Ass. Sportive de St-Martin.

Couleurs : Bleu, parements rouges.
Correspondant : M. Balouzet, à Saint-Martin-d'Estreaux (Loire).

ST-PRIEST EN JAREZ

Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Jacques Mejasson, 60, rue Mulatière, St-Etienne (Loire).

ST-RAMBERT-SUR-LOIRE

Fraternelle Sportive Rambertoise

Couleur : Jaune tango uni.
Correspondant : M. Thevot Armand, Café, St-Rambert-s.-Loire (Loire).

ST-ROMAIN-LE-PUY

Union Sportive de Saint-Romain-le-Puy.

Couleurs: Noire et rouge.
Correspondant : M. Grenevrier, électricien, St-Romain-le-Puy (Loire).

SAINT-SIGOLENE

Club Olympique Sigolénois.

Couleurs : Rouge et or.
Correspondant : M. Monnier, à La Seauve (Hte-Loire).

Avant-Garde Sigolenoise.

Couleurs: Blanc, ceinture france.
Correspondant : M. Bonnefoy, place de l'Isle, à Sainte-Sigolène (Haute-Loire).

ST-SYMPHORIEN-DE-LAY

Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Boutard Victor, Instituteur, Saint-Symphorien-de-Lay (Loire).

SURY-LE-COMTAL

Sury Sporting Club.

Couleurs : Damiers rouge et or.
Correspondant : M. Constant Simon, place du Peuple, Sury-le-Comtal (Loire).

TENCE

C. S. Tence.

Couleurs: Damiers bleu et jaune.
Correspondant : M. Riffard Claudius, à Tence (Hte-Loire).

UNIEUX

Club Athlétique d'Unieux.

Couleurs: Vert et noir.
Correspondant: M. Jean Chazelle, Etablissement Jacob Holtzer, Unieux (Loire).

VEAUCHE

Etoile Sportive de Veauche.

Couleurs: Noir et jaune.
Correspondant : M. G. Penet, Cité Saint-Laurent, à Veauche (Loire).

VILLARS

Amicale Sportive de Villars.

Couleurs : Noir et bleu.
Correspondant : M. Jean Defour, Café du Marché, place Gambetta, Villars (Loire).

VOREY

Union Sportive Voreyzienne.

Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Valleyre, à Vorey (Haute-Loire).

YSSINGEAUX

Société de Gymnastique et de Tir.

Couleur : Vert uni.
Correspondant : M. Delage, directeur d'Ecole, 35, rue Alsace-Lorraine, Yssingeaux (Hte-Loire).

DISTRICT DU RHONE

Territoire : Département du RHONE limité par Bourgoin (exclus), Vienne, Ste-Foy-l'Argentière, Amplepuis, Cours, Marcigny, Belleville-sur-Saône (inclus), Châtillon-sur-Chalaronne, Bourg (exclus).

Président : M. Bichard, 108, Cours Witton, Lyon.

Vice-Président : M. Fatiguet.

Secrétaire Général : M. Galland, 1, place de l'Harmonie, à Lyon.

Trésorier : M. Boiret.

Membres : MM. Minot, Carrel, Ravatel, Meiller, Perrier.

Toute la correspondance doit être adressée à M. le Secrétaire du District du Rhône, Café Gutenberg, rue 4-chapeaux, Lyon.

AMPLEPUIS

Stade Amplepuisien.
Couleurs: Rouge et blanc.
Correspondant : M. Beluze Jean, rue de Tarare, Amplepuis (Rhône).

ANSE

Union Sportive Ansoise.
Couleur
Correspondant : M. Desmules, à Anse (Rhône).

BEYNOST

Avenir Sportif Beynost.
Couleurs : Blanc et bleu.
Correspondant : M. Sauvanet, chez M. Massot, 41, rue de la Bourse, Lyon.

BOIS D'OINGT

C. S. Bois d'Oingt.
Couleurs: Vert. tiers noir.
Correspondant : M. Borday, instituteur, Secrétaire, à Frontenas par Bagnol (Rhône).

BRON

Etoile Sportive de Bron.
Couleur : Verte.
Correspondant : M. André Soulier, 142, rue Ferdinand-Buisson, Lyon-Montchat.

A. S. de Bron.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'A. S. de Bron, à Bron (Rhône).

CHAMELET

Union Sportive de Chamelet.
Couleur : Bleu.
Correspondant : M. Néret Robert, à Chamelet (Rhône).

CHAPONNAY

Union Sportive de Chaponnay.
Couleurs : Marine et or.
Correspondant : M. Alexandre Saignol fils, villa des Tilleuls, Chaponnay (Isère).

CHARBONNIERES

Rhodania-Club de Lyon-Charbonnières.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Barret, 6, rue Jubin, Villeurbanne.

CHARLY

Club Sportif de Charly.
Couleurs: Vert et blanc.
Correspondant : M. Tarrare Jean, à Charly (Rhône).

CHASSE

Groupe Sportif de Chasse.
Couleurs : vert, parements blancs.
Correspondant : M. Ducimetière, Quartier de la Cote, à Chasse (Isère).

LA DEMI-LUNE

Union Sportive Demi-Lunoise.
Couleurs: Or et noir.
Correspondant : M. Pommier, 229, chemin Barthélemy-Buyer, Lyon.

LA GIRAUDIERE

Football-Club de la Giraudière.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Ballandras Francis, La Giraudière, Courzieu (Rhône).

LAMURE

Club Sportif Lamurien.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Coquillat, à Lamure-sur-Azergues (Rhône).

L'ARBRESLE

Jeunesse Sportive Arbresoise.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Chaverd Noël, montée Saint-Germain, à l'Arbresle (Rhône).

Union Musicale et Sportive de l'Arbresle.
Couleur : Bleu.
Correspondant : M. Mayond, au Château, l'Arbresle (Rhône).

FLEURIEUX-S.-L'ARBRESLE

Football-Club de Fleurieux.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : Colas Claude, à Fleurieux-sur-l'Arbresle (Rhône).

LA TOUR DE SALVAGNY

Union Sportive Tourelloise.
Couleurs : Tango et blanc.
Correspondant : M. Raymond Roty, la Tour-de-Salvigny (Rhône).

LYON

Amical Club Espagnol.
Couleurs: Sang et or.
Correspondant : M. Sastre, 69, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Amicale Sportive des Sourds-Muets.
Couleurs : Bleu et vert.
Correspondant : M. Jacques Cauvin, 80, rue Boileau, Lyon.

A. S. des Electro-Mécaniciens.
Couleurs : Vert et bandes noires.
Correspondant : M. Frankauser, 6, place de la Buire, Lyon.

Association Sportive Lyonnaise.
Couleurs: Bleu et rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire, Brasserie de l'Etoile, 1, cours Gambetta, Lyon.

Association Sportive des P. T. T.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Secrétaire : M. Sauret, Central Téléphonique, Lyon.

Club Sportif du 2e Arrondissement de Lyon.
Couleurs : Noir et or.
Correspondant : M. Jouve Fernand, 25, rue de la Charité, Lyon.

Club des Anciens Sportifs.
Couleur : Grenat.
Correspondant : M. Valentin, 2, passage Thiaffait, Lyon.

Excelsior Club Lyonnais.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. Georges, 7, rue de la Charité, Lyon.

C. O. Espagnol La Mulatière.
Correspondant : M. le Secrétaire du C. A. La Mulatière.

Espana Deportiva.
Couleurs : Rouge et or.
Correspondant : M. José Constantino, route d'Heyrieux, n° 273, Lyon.

Eveil Sportif de Lyon.

Couleurs: Rouge et noir.
Correspondant : M. Arquillière, 5, rue Duhamel, Lyon.

Etoile Sportive Lyonnaise.

Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café du Midi, 22, rue Bellecordière, Lyon.

Football Club de Lyon.

Couleurs: Blanc, lion rouge.
Correspondant : M. le secrétaire Brasserie, des Archers, 93, r. de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Jeunesse Juive Sportive de Lyon.

Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Menasse, 4, Grande Rue de la Guillotière, Lyon.

Jeunesse Sportive Lyonnaise.

Couleurs : Maillot vert, écusson lion.
Correspondant : M. Boiret, 43, chemin des Sablonniers, Lyon.

Lyon Olympique Universitaire.

Couleurs: Rouge et noir.
Correspondant : M. le Président de la Com. d'Association, Café Métropole, 2, rue Stella, Lyon.

Racing Club de Lyon.

Couleurs : Chemisette noire, col bordé ciel et écusson R. C. L.
Correspondant : M. le Secrétaire, 22, place de la Pyramide, Lyon.

Rhône Sportif Terreaux.

Couleurs : Bleu.
Correspondant : M. Genevay, 13, rue des Maçons, Lyon.

Sporting Club St-Clair.

Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Berchot, au Siège, 73, Gde-Rue, St-Clair, Lyon.

Stade Helvétique de Lyon.

Couleurs: Maillot rouge, croix blanche.
Correspondant : M. Martin, 107, rue d'Anvers, Lyon.

Union Sportiva Italiana.

Couleur : Bleu ciel.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'U. S. I., 8, place des Jacobins, Lyon.

Union Générale Arménienne.

Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Melkonial Setg, 6 *bis*, rue de la Bannière, Lyon.

Union Sportive des Postiers Lyonnais.

Couleurs : rouge et noir.
Correspondant: M. Deschaux, Restaurant, 10, rue d'Alger, Lyon.

MARCIGNY

Union Sportive de Marcigny.

Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. de Cavailhes, à Marcigny (Saône-et-Loire).

MEXIMIEUX

Association Sportive de Meximieux.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'A. S. de Meximieux (Ain).

MEYZIEU

Union Sportive.

Couleurs : Blanc et noir.
Correspondant : M. Colet, rue Louis-Saulnier, à Meyzieu (Isère).

MONTLUEL

Rugby Club de Montluel.

Couleurs : Tango et noir.
Correspondant : M. Bauderier, Gde Rue à Montluel (Ain).

CHAUFFAILLES

Football Club de Chauffailles.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Maurette.
Correspondant : M. Gorce, imprimeur à Chauffailles (S.-et-L.).

CHAZAY-D'AZERGUES

Cercle Sportif de Chazay.
Couleurs: Bleu marine.
Correspondant : M. Magat, à Chazay-d'Azergues (Rhône).

CHESSY

Association Sportive de Chessy.
Couleurs: Tango et noir.
Correspondant : M. Andrillat Benoit, secrétaire, à Chessy-les-Mines (Rhône).

COURS

Football Club de Cours.
Couleurs: Noir et blanc.
Correspondant : M. E. Roche, rue du Nord, Cours (Rhône)

COUZON au MONT-D'OR

Groupe Sportif Couzonnais.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Correspondant : M. Fievet, à Couzon au Mont-d'Or (Rhône).

CREMIEUX

La Delphinale de Crémieux.
Couleurs : Rayures verticales rouges et vertes.
Président : M. Heurtier, avenue des Tilleuls, Crémieux (Isère).
Correspondant : M. Noir, rue du Lavoir, Cremieux (Isère).

CROIX-LUIZET

Club Sportif de Croix-Luizet.
Couleurs Noir, parements rouges.
Correspondant : au Siège, café Petit-Achard, 21, rue Flachet, Villeurbanne.

DARDILLY

A. S. Dardilloise « L'Acacia ».
Correspondant : M. Maisonneurc, à Dardilly (Rhône).

DECINES

Club Sportif Décinois.
Couleurs: Noir et blanc.
Correspondant : M. Goutay, Hôtel du Midi, Decines (Isère).

Sociéte des Œuvres Laïques de Decines.
Couleurs : Rouge parements or.
Correspondant : M. Crassard, Instituteur, Decines-Charpieu (Isère).

FONTAINE-SUR-SAONE

Club Sportif « La Française » de Fontaine-sur-Saône.
Couleurs : Rouge, parements bleus.
Correspondant : M. Ferney Charles, à Fontaine-sur-Saône (Rhône).

GRANDRIS

Etoile Grandrisienne des Jeunesses Laïques.
Couleurs : Rouge et or.
Correspondant : M. Blein, instituteur, à Grandris (Rhône).

Union Sportive de Grandris.
Couleurs : Vert et noir.
Correspondant : M. R. Girin, à Grandis (Rhône).

HEYRIEUX

Association Sportive.
Couleurs : Blanc, bleu.
Correspondant : M. Berthod, à Heyrieux (Isère).

LA CLAYETTE

Sports Réunis du Charollais.
Couleurs : Blanc et noir.
Correspondant : M. A. Grandjean, rue du Château, La Clayette (S.-et-L.).

NEUVILLE-SUR-SAONE

Club Sportif Neuvillois.
Couleurs : Bleu, parements rouges.
Correspondant : M. Delsey René, à Neuville-s.-Saône (Rhône).

PIERRE-BENITE

Club Sportif.
Couleurs : Bleu et or.
Correspondant : M. Molina Roch, 210, Grande-Rue, Pierre Bénite (Rhône).

PONT-DE-CHERUY

Sports Olympiques de Pont-de-Chéruy.
Couleurs: Vert et noir.
Correspondant : M. Desvignes, rue Grammont, à Pont-de-Cheruy (Isère).

SAINT-FONS

Amical Deportiva Espagnol St-Fons.
Couleurs : Bleu et grenat.
Correspondant : M. Marti, 28, rue de l'Industrie, St-Fons (Rhône).

Club Olympique de Saint-Fons.
Couleurs : Mauve et vert.
Correspondant : M. Moulin Aimé, 21, rue Etienne-Dolet, Saint-Fons (Rhône).

U. S. Portugaise de Saint-Fons.
Couleurs : Blanc, bandes rouges et vertes.
Correspondant : M. Ribeiro, 61, avenue Jean-Jaurès, à Saint-Fons (Rhône).

SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE

Club Sportif de Sainte-Foy-l'Argentière.
Couleurs : Blanc et rouge.
Correspondant : M. Joyeux, à Ste-Foy-l'Argentière (Rhône).

ST-GEORGES DE RENEINS

Club Athlétique.
Couleur : Bleu marine.
Correspondant : M. Albert Dailly, à Saint-Georges de Reneins (Rhône).

ST-MAURICE DE BEYNOST

Couleurs : Blanc et vert.
Correspondant : M. Bouiller Claude, Usines S.L.S.A., St-Maurice de Beynost (Ain).

ST-MAURICE LES CHATEAUNEUF

Sporting-Club du Sornin.
Couleurs : Jaune et bleu.
Correspondant : M. Becaut Maurice, St-Maurice.

ST-PIERRE LA PALUD

Football-Club St-Pierrois.
Couleurs : Blanc et bleu.
Correspondant : M. Brodet Antoine, St-Pierre-la-Palud (Rhône).

SAINT-PRIEST

Union Sportive Cité Berliet.
Couleurs : Tango, parements blancs.
Correspondant : M. Peret, cité Berliet, 14e avenue, Saint-Priest (Isère).

Union Sportive St-Priest.
Couleurs : Jaune, parements rouges.
Correspondant : M. Gayet Jean, route de Heyrieux, Saint-Priest (Isère).

ST-VICTOR-SUR-RHINS

Rhins Sportif.
Correspondant : M. le Secrétaire du Rhins Sportifs, à Saint-Victor (Rhône).

TARARE

Football Club Tarare.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Burnichon 19, rue Cornil, Tarare (Rhône).

TREVOUX

Renaissance Sport. Trévotienne.
Couleurs: Noir, ceinture rouge.
Correspondant : M. Pechoux, 1, rue des Ursules, Trévoux (Ain).

THURINS

Thurins Athlétique Club.
Couleurs : Bleu, parements noirs.
Correspondant : M. Simonin Jean, à Thurins (Rhône).

VAUGNERAY

Union Sportive de Vaugneray.
Couleurs : Noir et vert.
Correspondant : Le Docteur Didier, à Vaugneray (Aude).

VAUX-EN-VELIN

C. S. Cité de la Soie Artificielle du Sud-Est.
Couleurs : Grenat.
Correspondant : M. Fleurie, n° 13, S.A.S.-E., Vaux-en-Velin.

VENISSIEUX

Union Sportive de Vénissieux.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'Union Sportive de Venissieux (Rhône).

VIENNE

Club Sportif de Vienne.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Gambut Lucien, Docteur, à Vienne (Isère).

U. G. Arménienne de Vienne.
Couleurs : Blanche.
Correspondant : M. Nazarian, 150, rue Lafayette, Vienne (Isère).

Club Sportif Arménien Artzir.
Couleurs : Jaune et vert.
Correspondant : M. Avakian, 19, rue Tuilerie, Vienne (Isère).

VILLEFRANCHE

Football-Club de Villefranche-en-Beaujolais.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Cranciard, 213, rue Nationale, Villeurbanne.

VILLEURBANNE

Amicale Sportive Villeurbanaise.
Couleurs : Vert et noir.
Correspondant : M. Mermet, 32, rue du Docteur-Rollet, Villeurbanne.

VOURLES

Club Sportif de Vourles.
Couleurs : Tango, étoiles blanches.
Correspondant : M. le Secrétaire du Club Sportif de Vourles, Café des Sports, à Vourles (Rhône).

DISTRICT DE SAVOIE

Territoire : Départements de SAVOIE et HAUTE-SAVOIE (moins Pont-de-Beauvoisin).

Président : M. René Mossu, à Annemasse.

Secrétaire : M. Georges Monico, 8, rue de Crète, à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

Toute la correspondance doit être adressée à M. Monico, 9, rue de Crêt, à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

AIGUEBELLE

Union Sportive Canton d'Aiguebelle.
Couleurs : Grenat et vert.
Correspondant : M. Leclerc, à Aiguebelle (Savoie).

AIX-LES-BAINS

Olympique Aixois.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Favre, Villa Emilie, Bd Pierpont-Morgan, à Aix (Savoie).

ANNEMASSE

Union Sportive d'Annemasse.
Couleurs: Blanc, écusson des Savoies.
Correspondant: M. Baud Albert, place de la Mairie.

ANNECY

Football-Club d'Annecy.
Couleur : Grenat.
Correspondant : M. Vial, rue Louis-Boch, Annecy (Savoie).

A. S. Ecole pratique Annecy.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Decerier, Ecole supérieure, Bd Taile, Annecy (Hte-Savoie).

BOEGE

Union Sportive de la Vallée de Boëge.
Couleurs : Vert et jaune.
Correspondant : M. Cuchet, Instituteur à Boëge (Haute-Savoie).

BONNEVILLE

Club Athlétique Bonnevillois.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : Docteur Dupalud, à Bonneville (Hte-Savoie).

BONS

Bons Sports.
Couleurs : Blanc et noir.
Correspondant : M. Chapuis, à Bons (Hte-Savoie).

BOURG SAINT-MAURICE

Amical Sport.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Grand Camille, à Bourg Saint-Maurice (Savoie).

BOURGET DU LAC

Etoile Sportive.
Couleurs : Rouge et jaune.
Correspondant : M. Drivet, London-Hôtel, Bourget-du-Lac (Savoie).

CHAMBERY

Chambéry Football-Club.
Couleurs : Blanc.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café de la Terrasse, place du Palais de Justice, Chambéry.

Stade Olympique Chambérien.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Jean Cornier, 3, bd du Vernet, à Chambéry (Savoie).

CHAMONIX

Club des Sports Alpins de Chamonix.
Couleur : Jaune.
Correspondant : M. le secrétaire de Sports Alpins de Chamonix, Chamonix (H.-S.).

CHAUMONT

Association Sportive du Vuache.
Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Dufrêne, Instituteur à Chaumont (Savoie).

CLUSES

Club Athlétique Clusien.
Couleurs: Vert, parements blancs.
Correspondant : M. Fiat, à Cluses (Savoie).

DOUSSARD

Etoile Sportive de Doussard.
Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. André Carrier, à Doussard (Hte-Savoie).

BYRRH RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

DOUVAINE

Union Sportive Douvainois.

Couleurs: Rouge et blanc.

Correspondant : M. Duchene Jeanvier, instituteur, à Douvaine (Savoie).

EPIERRE

Club Sportif d'Epierre.

Couleurs : Jaune et noir.

Correspondant : M. Jacquet, Epierre (Savoie).

EVIAN-LES-BAINS

Evian-Sports.

Couleurs : Bleu et rouge.

Correspondant : M. Pierre Bavoux, rue de la Touvière, Evian (Haute-Savoie).

FAVERGES

Club Sportif Favergien.

Couleur: Vert et noir.

Correspondant : M. Leger Octave, rue Carnot, à Faverges (Haute-Savoie).

FRANGY

Union Sportive de Frangy.

Couleurs: Rouge et blanc.

Correspondant : M. Edouard, mairie de Frangy (Savoie).

GAILLARD

Football Club de Gaillard.

Couleurs : Vert et blanc.

Correspondant : M. Charles Adroit, à Gaillard (Hte-Savoie).

GROISSY

Couleurs : Jaune et blanc.

Correspondant : M. Duret, à Groissy (Hte-Savoie).

GRUFFY

Etoile Sportive de Gruffy.

Couleurs : Noir et rouge.

Correspondant : M. Charles Henri à Gruffy (Haute-Savoie).

LA CHAMBRE

Etoile Sportive de la Chambre.

Couleurs : Bleu et rouge.

Correspondant : M. Montable, Pierre, à La Chambre (Savoie).

LA MOTTE SERVOLEX

Union Sportive.

Couleurs : Rouge et noir.

Correspondant : M. le Secrétaire de l'Union Sportive de la Motte-Servolex (Savoie).

LA PRAZ

Union Sportive.

Couleurs : Blanc et noir.

Correspondant : M. Marcel Arnaud, à La Praz (Savoie).

LA ROCHE-SUR-FORON

Union Sportive Rochoise.

Couleurs : Or et bleu.

Correspondant : M. Léon Dubourgeal, à la Roche-sur-Foron (Hte-Savoie).

LA ROCHETTE

Football-Club Rochettois.

Couleurs : Jaune et noir.

Correspondant : M. Planche, à La Rochette (Savoie).

LA TOUR

Etoile Sportive de La Tour.

Couleurs : Rouge et blanc.

Correspondant : M. Morel Léon, La Tour (Haute-Savoie).

LUGRIN

Fotball Club Lugrinois.

Couleurs: Bleu et blanc.

Correspondant : M. Juliard, à Lugrin (Haute-Savoie).

MARIGNIER

Marignier Sports.

Couleurs : Bleu et blanc.

Correspondant : M. Cantone, à Marignier (Hte-Savoie).

MAXILLY

Maxilly Sports.

Couleurs : Vert et blanc.

Correspondant : M. Paray, à Maxilly (Haute-Savoie).

MYANS

Etoile Sportive.

Couleurs : Bleu et rouge.

Correspondant : M. Carle, à Myans (Savoie).

MODANE

Union Sportive de Modane.
Couleurs : Bleu roi.
Correspondant : M. Mistral, à Modane-Ville,

MONTMELIAN

Montmélian Sports.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. François Raffin, Menuiserie, à Montmelian (Savoie).

MOUTIER

Association Sportive.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Fremiot, 26, Grande-Rue à Moutiers (Savoie).

PERRINIER

Espérance Sportive de Périnier.
Couleurs : Noir, étoiles vertes.
Correspondant : M. Atalaphe, à Perrignier (Hte-Savoie).

REIGNIER

Jonquille Sportive de Reignier.
Couleurs : Vert et jaune.
Correspondant : M. Edmond Menneret, à Reignier (Hte-Savoie).

SAINT-BADOLPH

Saint-Badolph Sports.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Léon Perrier, Saint-Baldoph (Savoie).

SAINT-CERGUES

Club Athlétique de St-Cergues.
Couleurs : Violet et blanc.
Correspondant : M. Lupi Mario, à St-Cergues (Hte-Savoie).

ST-ETIENNE-DE-CUINES

Club Sportif du Glandon.
Couleurs : Sang et or.
Correspondant : M. Couvert Paul, St-Etienne de Cuines (Savoie).

SAINT-FELIX

Avenir de Saint-Félix.
Couleurs : Blanc et bleu.
Correspondant : M. le secrétaire de l'Avenir de Saint-Félix, St-Félix (Haute-Savoie).

SAINT-JEOIRE

Club Sportif de Saint-François.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Claudin, usine du Giffre à Saint-Jeoire (Savoie).

ST-JEOIRE DE PRIEURE

Union Sportive St-Jeoirienne.
Couleur : Bleu.
Correspondant : M. Albert Girard, à St-Jeoire-Prieure (Savoie).

ST-JEAN DE MAURIENNE

Club Athlétique.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Peyrille, à St-Jean-de-Maurienne (Savoie).

ST-JULIEN EN GENEVOIS

Union Sportive.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Camille Mivelle, à St-Julien-en-Genevois (Hte-Savoie).

ST-MICHEL DE MAURIENNE

St-Michel Sports.
Couleurs : Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. Ernest Minniggio, à St-Michel-de-Maurienne (Savoie).

ST-PIERRE D'ALBIGNY

Football Club.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. René Guttin, à St-Pierre d'Albigny (Savoie).

SAINT-SIGISMOND

Union Sportive de St-Sigismond.
Couleur : Noir.
Correspondant : M. Cordet, à St-Sigismond (Savoie).

SALLANCHES

Etoile Sportive de Sallanches.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Correspondant : M. G. Vernet, à Sallanches (Hte-Savoie).

SCIONZIER

Football Club de Scionzier.
Couleurs : Orange, parements noirs.
Correspondant: M. Bona Jean, à Scionzier (Haute-Savoie).

TANINGES

Club Sportif de Taninges.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Geroudet, place de la Grenette, à Taninges (Haute-Savoie).

THONON-LES-BAINS

Club Sportif Thononais.
Couleurs : Maillot jaune (lion bleu).
Correspondant : M. Roy, architecte, 36, grande-rue, à Thonon-les-Bains (Savoie).

Stella Jeanne-d'Arc.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Pierre Deya, 63, Grande-Rue à Thonon (Hte-Savoie).

VALEIRY

Etoile Sportive.
Couleurs : Blanc et vert.
Correspondant : M. Gerbelot, instituteur, à Valeiry (Haute-Savoie).

YENNE

Club Athlétique Yennois.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Albert Rubod, Secrétaire du C. A. à Yenne (Savoie).

UNIS-SPORT

40, Rue de Maubeuge - PARIS
est la seule Fabrique vendant au détail
au prix de gros
et accordant aux Clubs et à
leurs Membres une remise de 20 %

LIGUE DU MAROC

Siège social : Rue de l'Eglise, Casablanca,

Territoire : Protectorat français du Maroc et zone internationale de Tanger.

Adresse télégraphique : LEMFA-Casablanca. — Téléph. : A. 35-36.

COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR

Présidents d'Honneur : MM. le capitaine Duchesne, Houchar, Clermont, Jost, de Sainte-Marie.
Président : M. Bonnan.
Vice-Présidents : MM. Moynat et Griguer.
Trésorier général : M. Brunel.
Membres : MM. Sauvaire, Escolano, Carpozen, Artigues, de Taxis, Mougin, Haller, Pecout, Hutin, Eginard, Royer, Vanouche, Laurier, Astresses, Diot, Valette. Plus les Présidents des cinq Districts : Letang (Chaouia), Retrouvey (Rabat-Port-Lyautey), Marchais (Nord), Perez (Sud), Brossard (Tanger).

COMPOSITION DES DISTRICTS

Chaouia :

Président : M. Letang.
Vice-Présidents : MM. Avesque et Besset.
Trésorier : M. Randonnier.
Secrétaire : M. Puggioni.
Correspondant : M. Létang, Banque d'Etat, Casablanca.

Rabat-Port-Lyautey :

Président : M. Retrouvey.
Vice-Présidents : MM. Garcia et Gourdon.
Secrétaire : M. Lachaud.
Trésorier : M. Vagnier.
Correspondant : M. Retrouvey, Receveur P.T.T., Rabat-Médina.

Nord :

Président : M. Marchais.
Vice-Présidents : MM. Escolano et Chenard.
Secrétaire : M. Vanouche.
Trésorier : M. Lebrun.
Correspondant : M. Vanouche, Banque d'Etat, Fez.

Sud :

Président : M. Perez.
Vice-Présidents : MM. Garnier et Aiglon.
Secrétaire : M. Martin.
Trésorier : M. Valette.
Correspondant : M. Perez, Banque d'Etat, Marrakech.

Tanger :

Président : M. Brossard.
Vice-Présidents : MM. Ouyassine et M'tioui.
Secrétaire : M. Souque.
Trésorier : M. Sardin.
Correspondant : M. Brassard, Empire-Kursaal, Tanger.

CASABLANCA

Association Sportive des P. T. T.
Couleurs : Blanc et bleu.
Correspondant : M. le Président de l'A.S.P.T.T., Casablanca.

Idéal Club Marocain.
Couleurs : Bleu et orange.
Correspondant : M. Morand, 215, boulevard Foch.

Bank Union Sports.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Mougin, Banque d'Etat du Maroc, Casa.

Racing-Club du Maroc.
Couleurs; Vert et noir.
Correspondant : M. le Président, 43, rue Lassale, Casablanca.

Sporting-Club Cheminots. Roches-Noires.
Couleurs: Noir et blanc.
Correspondant : Pradel, Cie C.F. M., Roches-Noires, Casablanca.

Union Sportive Athlétique.
Couleurs: Or et noir.
Correspondant : M. Puggioni, rue Coli.

Union Sportive Marocaine.
Couleur: Rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire, de l'U.S.M., Section Association, 54-56, rue Gay-Lussac, Casablanca.

FEZ

Association Sportive des P. T. T.
Couleurs : Bleu parements rouges.
Correspondant : Vanouche, Banque d'Etat du Maroc, Fez.

Union Sportive de Fez.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. le Secrétaire, Boite postale 68, Fez.

KENITRA

Union Athlétique de Kenitra
Couleurs : Bleu parements rouges.
Correspondant : M. le Président, Boîte postale 21, Kenitra.

KOURIGHA

Olympique Club de Kourigha.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. le Président à Kourigha.

MARRAKECH

Association Sportive de Marrakech.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Valette, Cie Algérienne, Marrakech.

Sport Athlétique Marrakchis.
Couleurs : Blanc et noir.
Correspondant : M. Martin, Recette du Trésor, Marrakech.

MAZAGAN

Sporting-Club Mazaganais.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Bacle, Café de France, Mazagran.

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

MEKNES

Union Sportive de Meknes.
Couleurs : Blanc et noir.
Correspondant : M. Toussaint, rue Lafayette, Meknès.

Association Sportive du Tanger-Fez.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Correspondant : M. Marchais, Compagnie du Tanger-Fez, Meknes.

MOGADOR

Association Sportive Souirah.
Couleurs : noir et rouge.
Correspondant : Benedetti, Perception, Mogador.

Union Sportive de Petitjean.
Couleurs : rouge et noire.
Correspondant : M. Reurer, Compagnie Algérienne, Petitjean.

RABAT

Association Amicale de l'Aguedal.
Couleurs : Tango, parements noirs.
Correspondant : M. Bertrand, Service de l'hygiène.

Association Sportive des P. T. T.
Couleurs : bleu, parements lancs.
Correspondant : M. Vagnier, P.T. T. (Direction).

Olympique Marocain.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Correspondant : M. Moynat, Direction des P. T. T.

Stade Marocain.
Couleurs : vert, parements blanc.
Correspondant : M. le Président, Boîte P. 119, Rabat.

Union Sportive des Cheminots de Fer du Maroc.
Couleur : Blanc.
Correspondant : Eginard Henri, Direction des C. F. M., rue Hugo-d'Herville, Rabat.

SAFI

Union Sportive de Safi.
Couleurs : Blanc et rouge.
Correspondant : M. Heudebourg, Safi, Compagnie Algérienne.

SALE

Club Sportif de Salé.
Couleurs : Noir et jaune.
Correspondant : M. de Maira, Salé.

SOUK-EL-ARBA-DU-GHARB

Association Sportive du Gharb.
Couleurs : Noir, parements jaunes.
Correspondant : M. Godard Ange, Président de l'A. S. G.

TANGER

Association Sportive Française de Tanger.
Correspondant : M. Maure, Receveur Principal des Postes.
Couleurs : Bleu et blanc.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

El Hilal F. C.
Couleurs : Blanc et rouge.
Correspondant : M. Onyassine, Douauls, Tanger.

Mogreb F. C.
Couleurs : Maillot blanc et rouge.
Correspondant : M .H. Tioui, B. E. M., Tanger.

TAZA

Sporting-Club Tazi.
Couleurs : Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. Chaneau, rue du Commerce.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Sicqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

LIGUE DU MIDI

Territoire : TOULOUSE (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, Ariège, Lot, Gers (sauf arrondissement de Condom), **Aude** (sauf arrondissement de Narbonne) et les arrondissements de **Villefranche-Rouergue** et de **Rodez, Aveyron)** et celui de **Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), Bosost (Espagne).**
Siège social : 9, Arcades du Capitole, à Toulouse.

COMPOSITION DU BUREAU

Président d'honneur : M. Pierre Marre.
Président : M. Edouard Laguerre.
Vice-Présidents : MM. Joseph Manadé; Dr Boutes.
Secrétaire général : M. Bertrand Caubet.
Trésorier général : M. Henry Pouyte.
Trésorier adjoint : M. A. Guenard.
Membres : MM. Raymond Laporte, Jean Boutes, Castex.

Aude

CARCASSONNE

Association Sportive Carcassonnaise.
Siège social : Café des Deux-Gares.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. le Secrétaire (Football-Association).

Ariège

VARILHES

La Varilhoise.
Siège social : Hôtel de Ville.
Couleurs : Maillot rouge, rayé noir.
Correspondant : M. Fernand Dumas, à Varilhes.

Aveyron

CRANSAC

Football-Club Cransacois.
Siège social : 23, rue Anatole-France, Cransac.
Couleurs : Damier rouge et bleu.
Président : M. Hugoanenc Félix.
Correspondant : M. Clapier Lucien, 39, rue Jules-Guesde, à Cransac.

REQUISTA

Union Sportive Réquistanaise.
Siège social : Mairie de Réquista.
Couleurs : Rouge et noir.
Président et Correspondant : M. H. Bessodes, ingénieur T. P. E., à Réquista.

RODEZ

Stade Ruthenois.
Siège Social : Café du Jardin.
Couleurs : Sang et or.
Président : M. Puech.
Correspondant : M. Durand, 11, rue Gayrard, Rodez.

VILLENEUVE D'AVEYRON

Union Sportive Villeneuvoise.
Siège Social : Mairie.
Couleurs : Blanc, collerette rouge.
Correspondant : M. Navarret Jean, Villeneuve-d'Aveyron.

Haute-Garonne

ANAN

Anan Sporting-Club.
Siège social : Ecole de Garçons.
Couleurs : Vert, parements blancs
Correspondant : M. A. Guibail, Instituteur à Anan.

ASPET

E. S. Aspetoise.
Siège social : Café Français.
Couleurs : Rayé rouge et vert.
Président : M. Fourgous.
Correspondant : M. Henri Laffont, 5, rue Barrau, Toulouse.

AULON

Racing-Club Aulonais.

Siège social: Ecole des Garçons.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. R. Crouzet.
Correspondant: M. Marcel Bourdages, à Aulon.

AURIAC-SUR-VENDINELLE

Union Sportive Auriaçaise.

Siège social : Mairie.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Railhas Lucien, à Auriac-s.-Vendinelle.

AURIGNAC

Aurignac-Sports.

Siège social: Mairie d'Aurignac.
Couleurs: Maillot sang et or.
Président: M. Fabarou Albert.
Correspondant : M. Théodore Larrieu, à Aurignac.

BAZIEGE

Baziège Olympique Club.

Couleurs : Rouge et noir verticalement.
Président : M. Izard Raymond.
Correspondant : M. Pechberty, à Baziège.

BAZUS

Sporting-Club de Bazus.

Siège social : Café de l'Union.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Ruelle J.-A., à Bazus.

BOULOGNE-SUR-GESSE

Boulogne Athletic Club.

Siège social : Mairie.
Couleurs : Jaune, culottes noires.
Président : M. Chazaud, contrôleur des Contributions directes.
Correspondant : M. Germain Larrieu, à Boulogne-s.-Gesse.

BOUSSENS

Boussens Sporting-Club.

Siège social : Café Carsalade.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Courtiade, à Boussens.

CARBONNE

Réveil Sports Carbonnais.

Siège social : rue du Presbytère.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. l'Abbé Rieu.
Correspondant : M. Paul Loubet, à Carbonne.

CAZERES-SUR-GARONNE

Union Sportive Cazèrienne.

Siège social : Café des Sports à Cazères.
Couleurs : Maillot bleu et noir cerclé.
Président : M. Ségu Jean.
Correspondant : M. Beffrieu Marius, avenue Pasteur, à Cazères-sur-Garonne.

COLOMIERS-LASPLANES

Union Sportive de Colomiers.

Siège social : Café Terminus.
Couleurs : France et Blanc.
Correspondant : M. Bertin, secrétaire, à Colomiers-Lasplanes.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Sicqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

CUGNAUX

E. S. de Cugnaux.

Siège social: Mairie de Cugnaux.
Couleurs: Maillot blancs, parements mauves.
Président : M. Clavié Olivier.
Correspondant : M. Clavié Jean, à Cugnaux.

CUING

Cuing Olympique.

Siège social : Café Claverie.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Clouzet Marcel.
Correspondant : M. Baqué Léonard, Le Cuing par Montrejeau.
rin, Professeur Cours Complémentaire.

ESTADENS

La Fraternelle Sport. d'Estadens.

Siège social : Mairie.
Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Président : M. Lassalle Guillaume.
Correspondant : M. le Secrétaire à Estadens.

GOURDAN-POLIGNAN

Gourdan-Polignan Sports.

Siège social: Mairie.
Couleurs: Maillot blanc, rayé bleu ciel.
Président : M. Trapé Marius.
Correspondant : **M. Galy, instituteur.**

GRATENS

Gratens Olympique.

Siège Social : Ecole de Garçons.
Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Correspondant : M. Marty, instituteur à Gratens.

LATOUE

Union Sportive Latoise.

Siège Social : Mairie.
Couleurs : Jaune et violet.
Correspondant : M. le Secrétaire à Latoue.

LE FOUSSERET

Etoile du Fousseret.

Siège social: Mairie.
Couleurs: Maillot vert et blanc,
Correspondant : M. Joseph Mathieu, épicier, au Fousseret.

L'ISLE-EN-DODON

Sports Olympiques l'Islois.

Siège social: Ecole des Garçons.
Couleurs: Maillot jaune et noir rayé verticalement.
Président: M. Cazeneuve, directeur d'école.
Correspondant: M. Henry Gourin, instituteur.

LABARTHE-DE-RIVIERE

Labarthe-Sporting-Club.

Siège social : Café Lapeyrade.
Couleurs : Chemisette blanche, culotte noire.
Président : M. François Circou.
Correspondant : M. Save, Instituteur, à Labarthe-de-Rivière.

LARDENNE

Etoile Sportive Lardennaise.

Siège social :
Couleurs :
Correspondant : M. Bœhlen, Maison Bessière, Chemin des Capelles, à Lardenne près Toulouse.

LAVERNOSE

Union Sportive Lavernosaine.

Siège social : Mairie.
Couleurs : Maillot rouge et noir rayé verticalement.
Président : M. Joseph Lacanal.
Correspondant : M. Gabriel Sajus.

LARROQUE

Union Sportive Larroquaise.

Siège social : Mairie.
Couleurs : Maillot vert et rouge.
Correspondant : M. Marcel Quéreilhac, à Larroque.

LUCHON

B. Luchon Sports.
Siège social : 14, allées d'Etigny.
Couleurs: Bleu de roi, rayures rouges.
Correspondant : M. Redonnet Paul, 53, allées d'Etigny.

MARTRES-TOLOSANE

Union Sportive Martraise.
Siège social : Café du Boulevard.
Couleurs : Rouge et blanc, rayé verticalement.
Correspondant : M. le Secrétaire, au Siège.

MANCIOUX

Union Sportive Manciousaine.
Siège Social : Café Balague.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Esteve Georges à Mancioux.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

MIRAMONT

Union Sportive Miramontaise.
Siège Social : Café Roquebert.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Roquebert, Eloi, Miramont près Saint-Gaudens.

MIREPOIX-SUR-TARN

Amicale Sportive.
Siège social : Mairie de Mirepoix.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Mercadier, Secrétaire.

MONDONVILLE

Association Sportive Mondovilloise.
Siège social : Mairie.
Couleurs : Maillot bleu marine et jaune.
Président : M. Toulouse Jean.
Correspondant : M. Gaston Mouton, à Mondonville.

MONTASTRUC-DE-SALIES

Football-Club de Montastruc-de-Salies.
Siège social : Mairie.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Pujol, à Montastruc-de-Salies.

MONTAUDRAN

Club Sportif Montaudranais.
Siège social : Restaurant Souby, à Montaudran, près Toulouse.
Couleurs : Rouge et Vert.
Correspondant : M. Breton, au siège.

MURET

Amicale Sportive Muretaine.
Siège social : Mairie.
Couleurs : Maillot bleu et rouge, rayures verticales.
Président et correspondant : M. Jean Boutes, pharmacien.

NOE

Etoile Sportive de Noé.
Siège social : Mairie.
Couleurs : Blanc, étoile verte.
Correspondant : M. Deguilhem Guillaume, à Noé.

PUYMAURIN

Puymaurin Sports.
Siège social : Ecole des Garçons.
Couleurs : Maillot blanc et noir.
Correspondant : M. Beauville Jean, à Puymaurin.

REVEL

Union Sportive Revéloise.
Siège social : Café de la Tonnelle.
Président : M. Henri Prades.
Correspondant : M. Henri Segonne, 25, rue Victor-Hugo.

ST-FELIX-DE-LAURAGAIS

U. S. de St-Félix.
Siège social : Café Gantier.
Couleurs : Maillot blanc et noir.
Correspondant : M. François Daydé.

SAINT-GAUDENS

Football-Club St-Gaudinois.

Siège social : Café St-Paul, à St-Gaudens.

Couleurs : Maillot bleu, parements jaunes.

Président : M. Saint Paul, ingénieur.

Correspondant : M. Bourrely, Café St-Paul, au siège.

Stade Saint-Gaudinois.

Siège social : Café Français.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : Au siège St-Gaudens.

SAINT-JORY

Etoile-Sportive de Saint-Jory.

Siège social : Ecole Libre.
Couleurs : Maillot bleu et rouge, rayé verticalement.
Président : M. le Dr Charles Sire.
Correspondant: M. Capdeville, Ecole Libre.

ST-LAURENT-SUR-SAVE

Avant-Garde de la Save.
Siège social: Mairie.
Couleurs: Maillot bleu et blanc, rayé verticalement.
Président: M. Castex.
Correspondant : M. Castex, instituteur.

SAINT-MARCET

Etoile Sportive Saint-Marcetoise.

Siège social : Café Lasbats.
Président : M. Durand Raoul.
Couleurs : Maillot rouge et noir.
Correspondant : M. Lasbats, café Ducos, St-Marcet.

ST-MARTIN-DU-TOUCH

Saint-Martin Football-Club.
Siège social: Café du Progrès.
Couleurs: Maillot blanc avec écusson vert.
Président: M. Georges Figarède.
Correspondant: M. Victor Portet, à St-Martin du Touch, par Toulouse.

SAINT-MARTORY

Etoile Sportive St-Martoryenne.
Siège social : Mairie.
Couleurs : Maillot bleu et noir.
Président : M. Lartigue, percepteur.
Correspondant : M. Carron, instituteur à Saint-Martory.

SALIES-DU-SALAT

Football-Club Salisien.

Siège social : Hôtel de Ville.
Couleurs : Noir et blanc.
Président et Correspondant : M. Desplas, coiffeur, Salies-de-Salat.

SEILH

Union de la Jeunesse de Seilh.

Siège social : Mairie.

Couleurs : Jaune et Rouge.

Correspondant : M. le Président, à Seilh.

SOUECH

Union Sportive Soueichoise.

Siège social : Mairie de Souech.
Couleurs : Maillot bleu.
Président : M. Marignac René.
Correspondant : M. Laffont H., 5, rue Barrau, Toulouse.

TOULOUSE

Amical-Club Toulousain.

Siège social : Café de la Gare, 65, avenue de Lombez, Toulouse.

Couleurs : Or, écusson bleu.
Correspondant : M. Gengard, 91, avenue de Lombez, Toulouse.

Amicale Sportive de l'Espérance.

Siège social : 18, boulevard Bonrepos. Toulouse.
Couleurs : Maillot vert et blanc, rayé verticalement.
Président : M. Lagaillarde Jean.
Correspondant : M. Pujol François, 18, boulevard Bonrepos, Toulouse.

Arlequins-Club Toulousain.

Siège social : Café Clapié, 14, Arcades du Capitole.
Couleurs: Blanc avec écusson damiers blancs et noirs.
Président et *Correspondant* : M. Bataille, 4, Petite Rue St-Rome, Toulouse.

Athlétique Estudiantin Club Toulousain.

Siège social : 37, rue de Metz.
Maillot : Blanc, parements noirs.
Président : M. Campla Marius.
Correspondant : M. Soulier Jules, 37, rue de Metz, à Toulouse.

Club Olympia Toulousain.

Siège social: Café Albert, 15, Arcades du Capitole, Toulouse.
Couleurs : Maillot bleu et blanc.
Président et *Correspondant* : M. Guercy, au siège.

Deportivo Espagnol Toulouse.

Siège Social : Café Family, 68, fg Bonnefoy.
Couleurs : Rouge, culotte noire.
Correspondant : M. Arragones, 4, rue des Gestes, Toulouse.

Football-Club Casale.

Siège social : 42, bd de Strasbourg, Toulouse.
Couleurs : Maillot bleu, Etoile blanche.
Correspondant : M. Ferrero, 48, allée St-Agne, Toulouse.

Jeunesse Sportive de Bonnefoy.

Siège social : Charleston-Bar, Faubourg Bonnefoy, 64.
Couleurs : Maillot bleu ciel.
Président : M. Frède Gaston.
Correspondant : M. Gasc, 64, Fg Bonnefoy, Toulouse.

Jeunesse Sportive de Bourrassol.

Siège social : 50, Allées Charles-de Fitte.
Couleurs : Blanc et noir.
Correspondant : M. Barthe Léopold, 9, rue Piquemal, Toulouse.

Olympique de Bonnefoy.

Siège social : Café Family.
Correspondant : M. Piques, 68, Faubourg Bonnefoy, Toulouse.

LA VESSIE FRANÇAISE **BOB** LA MEILLEURE VESSIE

O.N.I.A. Portugais-Club.

Siège social : O.N.I.A. Braqueville, près Toulouse.
Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Nicoleau, 4, place Lucas.

Stade Toulousain.

Siège social : Café Faget, 77, allée Jean-Jaurès.
Couleurs : Maillot rouge et noir, rayé verticalement.
Correspondant : M. Jean Laguerre, 43, rue Saint-Jérôme, Toulouse.

Toulouse-Olympic.

Siège social : Café Albert, 15, arcades du Capitole.
Couleurs : Maillot bleu ciel, culottes et bas bleu foncé.
Président : M. Coutouly Gaston.
Correspondant : M. Constant S., 20, boulevard de la Gare.

Union Sportive de Bonnefoy.

Siège Social : Rue Estieu, Café Peyre.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Paul Rumeau, 18, rue de Castres.

Union Sportive Riveraine.

Siège Social : Ecole de Garçons.
Couleurs : Jaune et rogue.
Correspondant : M. Fauroux, instituteur.

TOURNEFEUILLE

Association Sportive de Tournefeuille.

Siège Social : Ecole des Garçons.
Couleurs : Bleu et noir.
Correspondant : M. Artigue Adrien à Tournefeuille.

Lot

AUTOIRE

Union Sportive d'Autoire.
Siège social : Mairie d'Autoire.
Couleurs : Blanc, parements mauves.
Président : M. Marty, Maire.
Correspondant : M. Vieillescazes, Hôtel à Autoire, par St-Céré.

BIARS

Club Athlétique Biarnais.
Siège social : Mairie de Biars.
Couleurs :
Correspondant : M. le Secrétaire.

BRETENOUX

Jeunesse Sportive Bretenouvienne.
Siège social : Hôtel de la Source.
Couleurs :
Correspondant : M. M. Nininger, à Bretenoux.

DOUELLE

Union Sportive Douellaise.
Siège social : Mairie de Douelle.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. E. Soucayres, à Douelle.

GRAMAT

Union Sportive des Ecureuils Gramatois.
Siège social : Mairie de Gramat.
Maillot : Blanc, parements rouges.
Correspondant : M. Jean Tesquet, à Gramat.

LES JUNIES

Fraternelle des Junies.
Siège social : Mairie des Junies.
Couleurs : Tango, parements blancs.
Président et Correspondant : M. Tesseydre, aux Junies.

MONTCUQ

Union Sportive Montcuquoise.
Siège Social : Mairie.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Delpech Joseph.

PRAYSSAC

Stade Prayssacois.
Siège social : Hôtel Lamoure.
Couleurs : Maillot blanc.
Président et Correspondant : M. Robert, au siège.

PUY-L'EVEQUE

Union Sportive Puy-l'Evêque.
Siège social : Café du Lot, Puy-l'Evêque.
Couleurs : Maillot jaune et bleu.
Correspondant : M. Fernand Talou, à Puy-l'Evêque.

SALVIAC

Club Athlétique Salviacois.
Siège Social : Mairie.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Bigouste Marius à Salviac.

Tarn

CARMAUX

Olympique de Carmaux.
Siège social: Café de la Comédie, 38, route Nationale.
Couleur: Maillot blanc.
Président: M. Sablayrolles Camille.
Correspondant: M. Toulze Fernand, au siège.

CASTRES

Etoile Sportive Castraise.
Siège social: Café Roussel, place L'Albinque.
Couleurs: Maillot vert et rouge,
Président : M. Moulet Alphonse.
Correspondant : M. Louis Clergue, 48, rue Commandant-Prat.

DOURGNE

Dourgne Olympique.

Siège social : Mairie.
Couleurs: Maillot bleu et rouge.
Président: M. Lassalle Paul.
Correspondant: M. Cros Henri.

LABASTIDE-ROUAIROUX

Union Sportive Bastidienne.

Siège social : Mairie, Labastide-Rouairoux.
Maillot : Blanc, culotte bleue.
Président : M. le Dr. Todiman.
Correspondance : Boîte Postale N° 26, à Labastide-Rouairoux.

LABRUGUIERE

Olympique Labruguiérois.

Siège social : Café du Boulevard.
Maillot : Blanc et noir, rayures verticales.
Président : M. Reberga E., Maire.
Correspondant : Albert Brus, 1, rue des Jardins.

SOUAL

U. S. Soualaise.

Siège social : Café du Centre.
Maillot : Jaune, parements noirs.
Président : M. Forniéro Ernest.
Correspondants: M. Sabo Marius, Grand Café du Centre, à Soual.

SALVAGNAC

Sporting Club Salvagnacois.

Siège Social : Mairie.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Bonnefous, Trésorier à Salvagnac.

Tarn-et-Garonne

LOUBEJAC

Loubejac Sportif Association.

Siège Social : Café Français.
Couleurs : Vert et noir.
Correspondant : M. René Laffitte à Loubejac.

MONTAUBAN

Association Sportive des Entraîneurs Montalbanais.

Couleurs :
Correspondant : M. Rollin, Directeur du patronage des Entraîneurs, 2, rue du Collège, à Montauban.

Ecole St-Théodard.

Siège social : Collège St-Théodard.
Maillot : Rouge et noir.
Président et Correspondant : M. l'Abbé Vérines, professeur. Collège Saint-Théodard, cours Foucault, à Montauban.

Union Sportive Montalbanaise Universitaire.

Siège social : Café de l'Industrie, à Montauban.
Maillot : Vert et noir rayé verticalement.
Président : M. Alexandre Nauges.
Correspondant : M. Raymond Laporte, 20, rue du Général-Sarrail, Montauban.

SAINT-SARDOS

Francs Tireurs de St-Sardos.

Siège social: Ecole des Garçons.
Couleurs: Maillot bleu et noir, rayé verticalement.
Président et *Correspondant :* M. Paul Bousquet, instituteur.

BYRRH RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

Hautes-Pyrénées

IZAOURT

Izaourt Olympique.

Siège Social : Café Central.

Couleurs : Rouge et Blanc.

Correspondant : M. Chataignier Jean.

SALECHAN

Fraternelle Baroussaise.

Siège social : Mairie de Saléchan.
Couleurs : Rouge et vert.
Président : M. Dutrey, Instituteur à Saléchan.
Correspondant : M. Uchan Bertrand, à Saléchan.

LIGUE DU NORD

Siège : 6-8, rue Léon-Trulin à Lille.

MEMBRES DU BUREAU

Président : M. Henri Jooris, 112, boulevard Montebello, Lille.
Vice-Présidents : MM. A. Vallin et R. Fosse.
Secrétaire général : A. Carin.
Trésorier : M. G. Vandebeulque.
Membres : MM. Delalleau, Delattre, Douin, Abbé Flipo, Jovenet, Pipaut, Roch, Stient, Vandebeulque, Van den Weghe, Verhaeghe.
Correspondant : M. H. Marle, Secrétaire administratif, 6-8, rue Léon-Trulin à Lille, où toute la correspondance doit être adressée. Téléphone : 543-34; 543-35. Inter : 559-43.

ABBEVILLE

Amicale Sportive Abbevilloise.

Correspondant: M. Dufossé, René, 23, rue Saint-Paul, Abbeville.

Sporting Club Abbevillois.

Correspondant : M. Dumont, 18, rue Boucher-de-Perthes, Abbeville.

ACHEUX-EN-VIMEU

Association Sportive d'Acheux.

Correspondant : M. Bénard, Instituteur à Acheux-en-Vimeu (Somme).

ACHIET

La Jeunesse Sportive d'Achiet.

Correspondant : M. Duseval, Président, à Achiet-le-Grand (P.-de-C.).

AILLY LE HAUT-CLOCHER

Amicale A. E. d'Ailly le Haut-Clocher.

Correspondant : M. Grard Léon Ailly-le-Haut-Clocher (Somme).

AILLY-SUR-NOYE

Fraternelle d'Ailly-sur-Noye.

Correspondant : M. Fontanelle P., 5, rue Pellieux, Ailly-sur-Noye. (Somme). Tél. n° 1.

AILLY-SUR-SOMME

Union Sportive d'Ailly-s/-Somme.

Correspondant : M. Jules Coupé, à Ailly-sur-Somme.

AIRAINES

Stand. En Garde Airaines.

Correspondant : M. Jean Sené, 17, place de la Ville, Airaines (Somme).

AIRE-SUR-LA-LYS

Etoile Sportive Aire-Isbergues.

Correspondant : M. Marcel Doublet, Usines d'Isbergues, à Isbergues (Pas-de-Calais).

ALBERT

Sporting Club Albertin.

Correspondant : M. Fauconnier Emile, rue de Pont-Noyelles, Albert.

ALLERY

Association Sportive d'Allery.

Correspondant : M. Georges Darras, rue de la Gare, Allery (Somme).

ALLOUAGNE

Football Club d'Allouagne.

Correspondant : M. Vincent Frantz, à Allouagne (Pas-de-Calais).

AMETTES

Union Sportive Amettes.

Correspondant : M. Réant Marcel à Amettes par Ferfay (P.-de-C.).

AMIENS

Amiens Athlétic Club.

Correspondant : M. le Secrétaire, 2, rue Lamark, Amiens (Somme).

Football Club Michelet.

Correspondant : M. Fauquet Lucien, 318, rue Saint-Maurice, à Amiens (Somme).

Club Sportif et Athlétique de Montières.

Correspondant : M. Paul Pluquet, 142, rue du Faubourg-de-Hem, Amiens (Somme).

Rugby Club Amiénois.

Correspondant : M. Moiroud, 73, rue Wulfran-Warmé, à Amiens (Somme).

Sporting-Club Saint-Leu.

Correspondant : M. Maurice Honète, 64, rue Valentin-Hauy, à Amiens (Somme).

Sporting-Club Universitaire d'Amiens.

Correspondant : M. Luce Maurice, 34, rue Albert-Dauphin, Amiens.

Stade Amiénois.

Correspondant : M. Rédé André, place Saint-Michel, à Amiens (Somme).

Union Sportive Amiénoise.

Correspondant : M. Dubois, 22, rue Voclin, Amiens.

Union Sportive Saint-Germain.

Correspondant : M. Cuisset Georges, 19, rue Chauvelin, Amiens.

ANICHE

Sporting-Club Anichois.

Correspondant : M. Rolland Bertiaux, 34, rue Thiers, à Aniche (Nord).

ANNAPES

Sporting Club d'Annapes.

Correspondant : M. Moulart, 20, rue de la Station, à Annapes (Nord).

ANNEQUIN

Fraternelle Sportive d'Annequin.

Correspondant : M. Henri Biencourt, 15, boulevard de la Fosse, à Annequin (Pas-de-Calais).

ANNEZIN

Union Sportive d'Annezin-Vendin.

Correspondant: M. Coussette, rue de Béthune, Annezin (Pas-de-Calais).

ANNŒULIN

Etoile Sportive d'Annœulin.

Correspondant: M. Auguste Watterlot, rue de Don, Annœulin (Nord).

ANOR

Club Sportif d'Anor.

Correspondant : M. A. Fillette, secrétaire, Ets Flament, à Anor (Nord).

ANZIN

Association Sportive Tuyauteurs d'Anzin.

Correspondant : M. Louis d'Henry, 75 B, rue Jean-Jaurès, Anzin (Nord).

Association Universitaire des Ouvriers Polonais Emigrés en France.

Correspondant : M. Izlachcikowski, 33, Coron des 46 à Anzin (Nord).

ARLEUX-EN-GOHELLE

Union Sportive d'Arleux.

Correspondant : M. Capron Victor à Arleux-en-Gohelle (Pas-de-Calais).

ARENBERG

Union Sportive Arenbergeoise.

Correspondant: M. Tison Edouard, 25, rue de la Mairie, à Wallers (Nord).

ARMENTIERES

Jeunesse Athlétique Armentiéroise.

Correspondant : M. Dekeyser, 60, Sentier du Crachet, Armentières (Nord).

ARRAS

Arras Olympique.

Correspondant : M. R. Tassin 73, rue St-Aubert, Arras (Pas-de-Calais).

Gars de St-Jean-Baptiste d'Arras.

Correspondant : M. l'Abbé Fasquelle, 1, rue St-Nicolas, à Arras (P.-de-C.).

Racing-Club d'Arras.

Correspondant: M. Brabant, 3, rue de la Caisse-d'Epargne, à Arras (Pas-de-Calais).

ASCQ

Union Sportive Ascquoise.

Correspondant : M. André Lefebvre, 21, rue Carnot, Ascq.

ATHIES

Athies Athletic Club.

Correspondant : M. Paul Richard, à Athies (Somme).

AUBERCHICOURT

Union Sportive d'Auberchicourt.

Correspondant : M. Paul Collard, 140, rue de Douai, Auberchicourt (Nord).

AUBIGNY

Union Sportive d'Aubigny-au-Bac

Correspondant : M. Richard, rue du Marais, Aubigny-au-Bac (Nord).

AUBIGNY-EN-ARTOIS

Sporting Club Aubinois.

Correspondant : M. Augustin Viard, à Aubigny-en-Artois (P.-de-C.).

AUBY-LEZ-DOUAI

Club Sportif Aubigeois.

Correspondant : M. Aug. Piérard, 3, rue Victor-Hugo, à Auby-les-Douai (Nord).

Racing Club Asturien.

Correspondant : M. B. Gronoff, 4, rue Danton à Auby-Asturies (Nord).

Sports Fraternels Aubygeois.

Correspondant : M. Liétard Arthur, place de la République, Auby-les-Douai (Nord).

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

AUCHEL

Union Sportive Auchelloise.

Correspondant : M. Delehaye Albert, rue du Temple, à Auchet.

AUCHY-LES-HESDIN

Union Sportive Alciaquoise.

Correspondant : M. Adam, à Auchy-les-Hesdin (Pas-de-Calais).

AUCHY-LES-MINES

Football-Club d'Auchy-les-Mines.

Correspondant : M. Mullier, rue Basly, à Auchy-les-Mines (Pas-de-Calais).

AUCHY-LEZ-ORCHIES

La Jeunesse Sportive d'Orchies.

Correspondant : M. Dubois Pierre, secrétaire à Auchy-les-Orchies (Nord).

AUDRUICQ

Club des Sports d'Audruicq.

Correspondant : Robert Hertault, Grand'Place, à Audruicq (Pas-de-Calais). Tél. 35.

AULNOYE

Club Sp. Cheminots d'Aulnoye.

Correspondant : M. Lecomte Gaëtan, employé Personnel des Trains, Aulnoye (Nord).

AULT

Amicale Sportive d'Ault.

Correspondant: M. L. Texier, 30, rue de Paris, à Ault (Somme).

Jeunesse Sportive Aultoise.

Correspondant : M. Cormon, Café des Sports, Grande rue, Ault (Somme).

AUMALE

Amicale Sportive Aumaloise.

Correspondant : M. Julien Saliou, 17, rue de Normandie, Aumale (Seine-Inf.).

AUTHIEULE

Association Athlétique Authieuloise.

Correspondant : M. Dedourge J., à Authieule (Somme).

AUXI-LE-CHATEAU

L'Auxilloise.

Correspondant : M. Marcel Legay, 24, rue d'Abbeville, à Auxi-le-Château (Pas-de-Calais).

AVELIN

Union Sportive Avelinoise.

Correspondant : M. Charles Dernoncourt, 23, rue des Arts, à Avelin (Nord).

AVESNES-LES-AUBERT

Football-Club Avesnois.

Correspondant : M. Maurice Peckre, 5, place de l'Eglise, Avesnes-les-Aubert (Nord).

AVESNES-SUR-HELPE

Union Sportive Avesnoise.

Correspondant: M. Gustave Meurant, rue de Fourmies, 41, à Avesnes-sur-Helpe (Nord).

AVION

Association St-Denis d'Avion.

Correspondant : M. l'Abbé Vilain, Vicaire à Avion (Pas-de-Calais).

Club Sportif Avionnais.

Correspondant : M. Arthur Semin, 5, rue de Lille, à Avion (Pas-de-Calais).

AZINCOURT

Etoile Sportive d'Azincourt.

Correspondant : M. Herbaut Jean, Mines d'Azincourt à Monchecourt (Nord).

BACHY

Olympique Bachynois.

Correspondant : M. Delaby Jules, 39, Grande-Rue, Bachy (Nord).

BAISIEUX

Football Club.

Correspondant : M. Delannoy Robert, rue de la Gare, à Baisieux (Nord).

BAC SAINT-MAUR

Club Saint-Louis.

Correspondant : M. le secrétaire, à Bac-Saint-Maur (Pas-de-Calais)), par Sailly-sur-Lys.

BAILLEUL

Association Sportive Bailleuloise.

Correspondant : M. Vitse Denis, rue de Lille, Bailleul (Nord).

BAPAUME

Athlétic-Club de Bapaume.

Correspondant: M. Georges Frassin, à Bapaume (Pas-de-Cal.).

LES BARAQUES

Union Sportive des Baraques.
Correspondant : M. le Trésorier, Hôtel des Dunes, Les Baraques par Calais (Pas-de-Calais).

BARLIN

Association Sportive Barlinoise.
Correspondant : M. Léon Faux, place Pasteur, à Barlin (Pas-de-Calais).

BARLY

Espérance de Barly.
Correspondant : M. Pronier, à Mézerolles par Doullens (Somme).

LA BASSEE

Football-Club Basséen.
Correspondant : M. Polart Paul, rue de Lens, La Bassée (Nord).

BAVAY

Union Sportive Bavaisienne.
Correspondant : M. Louis Moreau, rue de la Gare, Bavay (Nord).

BEAUCAMPS-LE-VIEUX

Union Sportive.
Correspondant : M. Maurice Devaux à Beaucamps-le-Vieux (Somme).

BEAUMETZ-LES-LOGES

Union Sportive de Beaumetz-les-Loges.
Correspondant : M. Gérard Lesur, à Beaumetz-les-Loges (Pas-de-Calais).

BEAUVAL

Association Sportive Beauvaloise.
Correspondant : M. Caumartin, 12, rue Marjolaine, à Doullens (Somme).

Sporting-Club de l'Union de Beauval.
Correspondant: M. Marcel Saint, rue Hordequin, à Beauval (Somme).

BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

Correspondant : M. Vérin Marcel, 4, rue Robespierre, à Beauvois-en-Cambrésis (Nord).

BERCK-PLAGE

Association Sportive Berckoise.
Correspondant : M. Bridenne André, impasse Rosey, Berck-Plage (Pas-de-Calais).

BERGUES

Racing-Club de Bergues.
Correspondant: M. René Hauw, 44, rue Nationale, Bergues (Nord).

BERLAIMONT

Union Sportive Berlaimontoise.
Correspondant : M. Maurice Deladerrière, 2, Grande-Rue, à Berlaimont (Nord).

BERSEE

Association Sportive Berséenne.
Correspondant : M. Nestor Longuépée, aux Quatre-Bons-Dieux, à Bersée (Nord).

BERTRY

Union Sportive Bertrésienne.
Correspondant : M. Taine Ernest, 4, place Anatole-France, à Bertry (Nord).

BYRRH RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

BETHENCOURT

Olympique Béthencourtois.
Correspondant : M. Robert Derivery, Directeur d'Ecole à Béthencourt (Nord).

BETHENCOURT-SUR-MER

A. A. E. Béthencourt-sur-Mer.
Correspondant : M. Bouté Raymond, Café de la Place, Béthencourt-sur-Mer (Somme).

BETHUNE

Club Sportif de la Jeunesse Catholique de Béthune.
Correspondant: M. Charles Logez, 38, rue du Faubourg-Saint-Pry, à Béthune (Pas-de-Calais).

Stade Béthunois.
Correspondant : M. Daquin, président du S. B., 73, avenue de Bruay, à Béthune (Pas-de-Calais). Tél. 2-64.

Union Sportive des Cheminots Béthunois.
Correspondant : M. Détourné André, 1, chemin du Paradis, Béthune (Pas-de-Calais).

BEUVRY

Cercle Sportif de Beuvry.
Correspondant : M. Marius Darras, rue de l'Eglise, à Beuvry (Pas-de-Calais).

BEUVRY-LES-ORCHIES

Association Sportive de Beuvry.
Correspondant : M. Charles Deberghe, rue de la Place à Beuvry les Orchies (Nord).

BEVILLERS

Union Sportive de Bevillers.
Correspondant : M. Darras Jean-Baptiste, rue du Cimetière, à Bévillers par Carnières (Nord).

BIACHE-SAINT-VAAST

Football-Club Biachois.
Correspondant : M. Bédhomme Désiré, rue de la Mairie, à Biache-St-Vaast (Pas-de-Calais).

BIENVILLERS-AU-BOIS

Association Sportive de Bienvillers-au-Bois.
Correspondant : M. François, secrétaire, à Bienvillers-au-Bois (Pas-de-Calais).

BILLY-MONTIGNY

Les Carabiniers de Billy-Montigny.
Correspondant : M. Logez Ambroise, Mines de Courrières à Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

BLANGY-SUR-BRESLE

Société d'Education Physique de Blangy-Bouttencourt.
Correspondant : M. Fléchelle, notaire à Bouttencourt-les-Blangy (Somme).

BLANGY-SUR-TERNOISE

Racing-Club de Blangy-sur-Ternoise.
Correspondant : M. Achille Carpentier, à Blangy-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), téléphone 13.

BLANGY-TRONVILLE

Association Sport. Blangy-Tronville.
Correspondant : M. Laminette Théodule, à Blangy-Tronville, par Boves (Somme).

BONNEVILLE

Amicale A. E. Bonneville.
Correspondant : M. Auguste Dupont, à Bonneville (Somme).

BOUCHAIN

Sporting Club de Bouchain.
Correspondant : M. Barbotin Kléber, à Bouchain (Nord).

BOULOGNE-SUR-MER

Amicale Sportive Gazière de Boulogne-sur-Mer.

Correspondant : M. Soret, 139, boulevard Daunou, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Tél. : 039.

Stade Boulonnais.

Correspondant : M. le Président, Café Moderne, 58. rue Thiers à Boulogne-sur-Mer (P-de-C.).

Union Sportive Boulonnaise.

Correspondant: M. le Secrétaire, Taverne des Sports, 24, rue de la Lampe, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Tél. : 332.

BOURBOURG

Sports Athlétiques de Bourbourg.

Correspondant : M. Michel Schallier, 32, rue de Gravelines, Bourbourg (Nord).

BOURGHELLES

Amical Club Bourghellois.

Correspondant : M. Maurice Delvallée, rue Franche, à Bourghelles (Nord).

BOUSIES

Union Sportive de Bousies.

Correspondant : M. Hénin Théodule, 1, Grand'Place, à Bousies (Nord).

BOUSSOIS

Etoile Sportive Boussois.

Correspondant : M. Hurbin Emile, 12, rue Hoche, à Boussois, par Recquignies (Nord).

BRAY-SUR-SOMME

A. A. E. de Bray-sur-Somme.

Correspondant : M. Mansart, Instituteur, à Bray-sur-Somme.

BREBIERES

Football Club Brebièrois.

Correspondant : M. Chetzel, rue des Flaques, Brebières (Pas-de-Calais).

BRUAY-LES-MINES

Union Sportive Bruaysienne.

Correspondant : M. Choquet, Café des Supporters, 31, rue de l'Administration, à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais). Tél. 1-60.

BRUAY-SUR-ESCAUT

Bruay Sports.

Correspondant : M. Plichon Fernand, 21, rue Faidherbe, à Bruay-sur-Escaut.

BRUAY-THIERS

Club Sportif « Rapide », de Bruay-Thiers.

Correspondant : M. Carlier Désiré, 575 bis, rue Jean-Jaurès à Bruay-sur-Escaut (Nord).

BUIRE-SUR-ANCRE

Buire-Athlétic-Club.

Correspondant: M. Demollien, à Buire-sur-L'Ancre, par Ribemont (Somme).

Union Sportive de Buire-sur-Ancre.

Correspondant : M. Dallot Camille, à Buire-sur-Ancre, par Ribémont (Somme).

BUIRE-COURCELLES

Amicale Sportive de Buire-Courcelles.

Correspondant : M. Chébaut, Instituteur, à Buire - Courcelles, par Cartigny (Somme).

BULLY

Etoile Sportive de Bully.

Correspondant: M. Gustave Salomé, 4, cité Carenda, à Bully (Pas-de-Calais).

BURBURE

Club Sportif Burbure.

Correspondant : M. Maquet Eugène, Directeur d'Ecole à Burbure (Pas-de-Calais).

BUSIGNY

Union Sportive de Busigny.

Correspondant : M. Lucien Decottignies, rue Nationale, à Busigny (Nord).

CAHON-GOUY

Amicale A. E. Cahon-Gouy.

Correspondant: M. Grandsir Maurice, à Cahon-Gouy (Somme).

CALAIS

Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Laïque du Beau-Marais à Calais.

Correspondant : M. Warot, 10, rue Francisco-Ferrer, Calais.

Amicale des Anciens Elèves du Courgain Maritime, Calais.

Correspondant : M. Lentieul Alfred, 64, boulevard des Alliés, à Calais (Pas-de-Calais).

Amicale Balzac de Calais.

Correspondant : M. Eugène Noël, 34, rue Lafontaine, à Calais (Pas-de-Calais).

Amicale Cuvier, à Calais.

Correspondant : M. Christophe, rue de Californie, à Calais (Pas-de-Calais).

Amicale Franklin de Calais.

Correspondant: M. Deuez, 57, rue Leavers, à Calais (Pas-de-Calais).

Amicale Pascal de Calais.

Correspondant : M. Albert Aubry, 29, rue Mollien, à Calais (Pas-de-Calais).

Etoile Sportive de Calais.

Correspondant : M. Becuwe, 174, boulevard de l'Egalité, Calais.

Patrouille du Calaisis.

Correspondant : M. André Boulay, 20, rue d'Orléans, à Calais (Pas-de-Calais).

Racing Club de Calais.

Correspondant : M. Ch. Butez, 142, boulevard de l'Egalité, à Calais (Pas-de-Calais).

CALONNE-RICOUART

Espérance de Calonne-Ricouart.

Correspondant : M. Roger René, 28, rue de Colmar, Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais).

CAMBRAI

Athlétic Club de Cambrai.

Correspondant: M. Jean Danquigny, 93, rue St-Druon, Cambrai (Nord).

Sporting Club Cambraisien.

Correspondant : M. le Secrétaire du S. C. C., 10, avenue de la Gare, Cambrai (Nord).

CAMPHIN-EN-PEVELE

Amicale Sportive Camphinoise.

Correspondant : M. Roger, instituteur à Camphin-en-Pevèle, par Baisieux (Nord).

CANTELEU

Football Club de Canteleu.

Correspondant : M. Gaston Malbranque, 250, rue Jean-Jaurès, à Lomme (Nord).

CARVIN

Union Sportive Carvinoise.

Correspondant : M. A. Jonas, Café du Cercle, à Carvin (Pas-de-Calais).

CASSEL

Union Sportive Montagnarde.

Correspondant: M. D. Verpoort, 46, rue de Bergues, à Cassel (Nord).

LE CATEAU

Sporting Club Catésien.

Correspondant: M. André Vitasse, 7, rue du Pont-Fourneau, Le Cateau (Nord).

CAUDRY

Star Club Caudrisien.

Correspondant : Maurice Bournizien, 10, rue de Cambrai, à Caudry (Nord).

CAYEUX

Sporting Club Cayolais.

Correspondant : M. Tantôt, Président, à Cayeux-sur-Mer (Somme).

CERFONTAINE

Red Star Cerfontainois.

Correspondant : M. Hannecart Léopold, route Nationale, à Cerfontaine (Nord).

CERISY-GAILLY

Association Sportive de Cerisy-Gailly.

Correspondant : M. Alphonse Pasquier, à Cérisy-Gailly, par Sailly-Laurette (Somme).

CHAULNES

Association Amicale des Anciens Elèves de Chaulnes.

Correspondant : M. Boitel André, Secrétaire, à Chaulnes (Somme).

A. S. de Cheminots de Chaulnes.

Correspondant : M. Ovide Poquet, 41, cité des Cheminots, Chaulnes (Somme).

CHEPY

Etoile Sportive Chépy.

Correspondant : M. Marcel Lefrançois, Café de la Gare, Chépy (Somme).

CHERENG

Club Athlétique Chéreng.

Correspondant : M. André Hemsen, 175, rue du Triez, Chéreng (Nord).

Etoile Club Anstaing-Chéreng.

Correspondant : M. Kléber Descamps, 30, rue Nationale, Chéreng (Nord).

CLARY

Amicale Sportive de Clary.

Correspondant: M. le Secrétaire, Ecole de Garçons, à Clary (Nord).

COMINES

Amical Club Cominois.

Correspondant : M. Bailleul, Directeur d'école, à Comines (Nord).

CONDE-SUR-ESCAUT

Football-Club Condéen.

Correspondant : M. Jules Beaumont, 21, quai du Rempart, à Condé-sur-Escaut (Nord).

CONTY

Conty Sporting Club.

Correspondant : M. Labesse, 3, Grande-Rue, Conty (Somme).

COQUELLES

Sports Athlétiques de Coquelles.

Correspondant : M. Gelé Henri, Soie artificielle de Calais, à Coquelles (Pas-de-Calais).

CORBEHEM

Etoile Sportive de Corbehem.

Correspondant : M. Jules Grenier, 9, rue du Raccordement, à Corbehem (Pas-de-Calais).

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

CORBIE

Union Sportive Corbie.

Correspondant : M. René Gaumont, 37, rue Bulot, Corbie (Somme).

COURCELLES-LES-LENS

Association Sportive Courcelloise.

Correspondant : M. Rousseau L., 12, rue Ferrer, Courcelles-les-Lens (Pas-de-Calais).

COURCHELETTES

Cercle Sportif Scarpe et Sensée.
Correspondant : M. Jourdain, rue Albert-Charton, à Courchelettes (Nord).

COUTICHES

Iris Club Coutichois.
Correspondant : M. Duvinage Lucien, rue Houssoyé, à Coutiches (Nord).

CRESPIN

Eclair Sportif Crespinois.
Correspondant : M. Leroy Edouard, 17, rue du Conseil, à Crespin (Nord).

CROISILLES

Etoile Sportive de Croisilles.
La Régénération de Croisilles.
Correspondant : M. Florentin Briffaut, à Croisilles (Pas-de-Calais).

CROIX

Amicale Club de Croix.
Correspondant : M. Henri Hollemaert, 298, rue Jean-Jaurès, à Croix (Nord).

CUCQ

Union Sportive de Stella-Plage à Cucq.
Correspondant: M. Delaffond, 117, rue St-Lazare, Paris.

CUINCHY

Union Sportive de Cuinchy.
Correspondant : M. Lenfant Fernand, place Jean-Jaurès, à Cuinchy (Pas-de-Calais).

CYSOING

Etoile Club de Cysoing.
Correspondant : M. Jules Duterte, 4, rue Jeanne-d'Arc, à Cysoing (Nord).

DANNES

Union Sportive de Dannes.
Correspondant: M. Auguste Wacogne, à Dannes (Pas-de-Cal.).

DARGNIES

Amicale Sportive Dargnésienne.
Correspondant : M. René Vatbled, rue de Woincourt, à Dargnies (Somme).

DECHY

Dechy Sports.
Correspondant : M. Vion, 14, cité du Ry, à Dechy (Nord).

DENAIN

Denain Athlétique.
Correspondant : M. Deraës Fernand, 36, rue Edouard-Vaillant.

Union Sportive de Denain.
Correspondant: M. Fernand Dubois, 26, rue Scheurer-Kestner, à Denain (Nord).

DESVRES

Jeunesse Sportive Desvroise.
Correspondant : M. G. Duguay, 76, rue des Potiers, à Desvres (Pas-de-Calais).

DIVION

Racing Club de Divion.
Correspondant : M. Maitrepierre, Café du Siège R. C. D., route Nationale, Divion (Pas-de-Calais).

DON

Jeunesse Sportive de Don.
Correspondant : M. Chenu Raymond, à Don (Nord).

DORIGNIES

Avenir Sportif de Dorignies.
Correspondant : M. Crunelle Georges, 11, rue Delfosse, à Dorignies (Nord).

DOUAI

Association Sportive des Industries Agricoles.
Correspondant : M. J. Quintin, 7, rue des Ecoles, Douai (Nord).

Etoile d'Or Douaisienne.
Correspondant : M. Lavredine, 34, rue Jeanne-d'Arc, à Douai.

Sporting Club Douaisien.
Correspondant : M. Schiffelers, 57, rue Saint-Jacques, Douai.

Union Sportive du Lycée de Douai.
Correspondant : M. le Secrétaire, Lycée de Douai (Nord).

DOULLENS

Racing Club Doullennais.
Correspondant: M. Maurice Philippin, Mairie de Doullens, Doullens.

DOURGES

Union Sportive de Dourges.
Correspondant : M. Segard Joseph, 48, rue de la Haute-Deule, à Dourges (Pas-de-Calais).

DOUVRIN

Sport Ouvrier Douvrin.
Correspondant : M. Merlin Marius, rue Florent-Evrard, à Douvrin (Pas-de-Calais).

DROCOURT

Union Sportive de Drocourt.
Correspondant : M. Jean Lenne, Mines de Drocourt, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

DUNKERQUE

Club des Amis de la Balle Dunkerquoise.
Correspondant : M. A. Pauchet, 50, rue du Four-à-Chaux, Dunkerque.

Union Racing Dunkerque-Malo.
Correspondant: M. Paul Willerval, 196, avenue About, à Malo-les-Bains (Nord).

A. S. J. A. C. S.
Correspondant : M. Paul Marouze, Commissariat du Port, à Dunkerque.

ECOURT-SAINT-QUENTIN

La Jeunesse d'Ecourt.
Correspondant : M. Gaston Lefebvre, Secrétaire, à Ecourt-Saint-Quentin (Pas-de-Calais).

ENNEVELIN

Union Sportive Ennevelinoise.
Correspondant : M. Paul Waroquier, à Ennevelin (Nord).

EPAGNE

Union Sportive Epagne-Epagnette.
Correspondant : M. Fontaine Robert, à Epagnette (Somme).

EPEHY

Fraternelle Sport. Ouvrier Epehy.
Correspondant : M. Vasseur-Drapier, Instituteur, à Epehy (Somme).

EPPEVILLE

Association Sportive Eppevilloise.
Correspondant : M. Quarré Léon, 10, avenue Lucie à Eppeville par Ham (Somme).

ESCARBOTIN

Union Sportive Escorbotinoise.
Correspondant : M. Lecut Fernand, à Friville (Somme).

ESCAUDAIN

Entente de l'Escaut.
Correspondant : M. Jean Delattre, quai de l'Escaut, Mortagne-du-Nord (Nord).

Club Rapid. Escaudinois.
Correspondant : M. Watelet Em., 62, boulevard Victor-Hugo, Escaudain (Nord).

Union Sportive Escaudinoise.

Correspondant : M. Lainé Paul, 127, rue Parc-Lebret, Escaudin (Nord).

ESCAUDŒUVRES

Amicale Sportive d'Escaudœuvres.
Correspondant : M. Louis Bègue, 176, route de Valenciennes, à Escaudœuvres (Nord).

ESQUERDES

Union Sportive Esquerdes.

Correspondant : M. E. Robitaille, à Esquerdes (Pas-de-Calais).

ESTAIRES

Union Sportive Estairoise.

Correspondant: M. J. Blanquart, Café des Tuileries, à Estaires (Nord).

ESTREE-BLANCHE

La Renaissance.
Correspondant : M. Marceau Boulanger. Instituteur Estrée-Blanche (Nord).

ETAPLES

Amicale Sportive d'Etaples.
Correspondant : M. Caron Eug., Usine Saint Frères à Etaples (P.-de-Calais.)

ETOILE

Sporting Club de l'Etoile.

Correspondant : M. Debruyker Georges, 217, à Etoile (Somme).

EVIN-MALMAISON

A. A. Elèves Evin-Malmaison.

Correspondant : M. Hurbain Jules, rue E. Zola, à Evin-Malmaison (Pas-de-Calais).

FEIGNIES

Sporting Club de Football-Association de Feignies.

Correspondant : M. le Secrétaire, 98, rue de la République à Feignies. (Tél. 26).

FERRIERE-LA-GRANDE

Iris-Club Ferrière-la-Grande.

Correspondant : M. Fernand Glineur, 56, r. de la République à Ferrière-la-Grande (Nord).

FERRIERE-LA-PETITE

Union Sportive de Ferrière-la-Petite.

Correspondant : M. René Richard, place, à Ferrière-la-Petite (Nord).

FEUCHY

Union Sportive de Feuchy.

Correspondant : M. Letombe François, à Achies-les-Arras (Pas-de-Calais).

FEUQUIERES-EN-VIMEU

A.A.A.E. de l'Ecole de Feuquières-en-Vimeu.

Correspondant : M. Leclercq, Secrétaire, Feuquières-en-Vimeu (Somme).

FIVES-LILLE

Amicale Athlétique Fivois.

Correspondant : M. François, 62, chemin des Alouettes, Fives-Lille (Nord).

FLAMICOURT

Amicale des Anciens Elèves de Flamicourt.

Correspondant : M. Lucien Bary, à Flamicourt, par Péronne (Somme).

FLERS-BOURG

Amicale Club Flersois.

Correspondant : M. Alfred Duvillers, 22, rue de Lannoy, à Flers-Bourg (Nord).

FLERS-LILLE

Olympique du Recueil.

Correspondant : M. André Deleporte, 137, rue Jules-Guesde, à Flers-Lille (Nord).

FLINES-LEZ-RACHES

Association Sportive Flinoise.

Correspondant : M. Bourlat, Café des Sports, à Flines-lez-Raches (Nord).

FLIXECOURT

Sporting Club de Flixecourt.

Correspondant: M. Alfr. Deneux, rue Solférino à Flixecourt (Somme).

FONTAINE-AU-PIRE

Jeunesse Sportive de Beauvois-Fontaine.

Correspondant : M. Vérin Marcel, à Beauvois-en-Cambrésis.

FORT MAHON

Sporting Club Fort Mahonnais.

Correspondant : M. Georget, Président, avenue de la Gare, à Fort-Mahon (Somme).

FOURMIES

Union Sportive Fourmisienne.

Correspondant : M. L. Liénart, 27, rue Saint-Louis, Fourmies.

FRAIS-MARAIS

Union Sportive Frais-Maraisienne.

Correspondant : M. Dupriez Francisco, 1, route de Lallaing, Frais-Marais (Nord).

FRANLEU

Olympique de Franleu.

Correspondant: M. H. de Chauny, Château de Franleu, par Valines (Somme).

FRELINGHIEN

Amical Club de Frélinghien.

Correspondant : M. le Secrétaire, Café du Commerce, rue d'Armentières, à Frelinghien (Nord).

FRESNES-SUR-ESCAUT

Football-Club Fresnois.

Correspondant : M. Derôme, 30, rue Jean-Jaurès, à Fresnes-sur-Escaut (Nord).

Association Universitaire des Ouvriers Polonais Emigrés en France.

Correspondant : M. Sobus Joseph 43, cité Hardy à Fresnes-sur-Escaut (Nord).

FRESSENNEVILLE

Athlétic Club Fressennevillois.

Correspondant : M. Pierre Poilly, 17, rue de la Gare à Fressenneville (Somme).

FRUGES

Association Sportive Frugeoise.

Correspondant : M. Boulanger Paul, Grand'place, à Fruges Pas-de-Calais).

GAMACHES

Association Sportive Gamachoise.

Correspondant : M. Léon Hy, rue de la République, à Gamaches (Somme).

GODEWAERSVELDE

Union Sportive de Godewaersvelde.

Correspondant : M. Mevel Pierre, à Godewaersvelde (Nord).

GOGNIES-CHAUSSEE

Sporting-Club de Gognies-Chaussée.

Correspondant : M. Jules Lesigné, à Gognies-Chaussée (Nord).

GOMMEGNIES

Union Sportive de Gommegnies.

Correspondant : M. Nigaut Georges, rue du Centre à Gommegnies (Nord).

GONDECOURT

Union Sportive Gondecourtoise.
Correspondant : M. Jules Coquette, rue Carnot, à Gondecourt (Nord).

GRAVELINES

Les Mouettes de Gravelines.
Correspondant : M. Michel Bracq, 10, rue de l'Eglise, Gravelines (Nord).

GRENAY

L'Avant-Garde de Grenay.
Correspondant: M. Adolphe Tabary, fosse 5, Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais).

GROUCHES-LUCHUEL

Jeunesse Sportive de Grouches-Luchuel.
Correspondant: M. Lecubin Ed., à Grouches-Luchuel (Somme).

HAILLICOURT

La Renaissance d'Haillicourt.
Correspondant : M. Alcide Hérinquez, rue d'Arras, à Haiilicourt (Pas-de-Calais).

L'Etoile Sportive Municipale d'Haillicourt.
Correspondant: M. Pierre Cuvelier, secrétaire à la Mairie, Haillicourt (Pas-de-Calais).

HAINES-DOUVRIN

La Prévoyante de St-Elie, à Haines-Douvrin.
Correspondant : M. Houd, Directeur d'Ecole, Cité n° 13, Hulluch (Pas-de-Calais).

HALLENCOURT

Hallencourt Athlétic Club.
Correspondant : M. Morgan Gaëtan, à Hallencourt (Somme).

HALLUIN

Olympique Sporting Club Halluinois.
Correspondant : M. le Secrétaire, 27, rue Emile-Zola, à Halluin (Nord).

Sports ouvrier Halluinois.
Correspondant: M. Georges Masselles, 49, rue Edouard-Vaillant, Halluin (Nord).

HAM

Union Sportive de Ham.
Correspondant : M. René Aubert, Assurances, à Ham (Somme).

HARBONNIERES

Union Sportive d'Harbonnières.
Correspondant: M. Edouard Anquetil, à Harbonnières (Som.).

HARNES

Association Sportive de Harnes.
Correspondant: M. François Bocquet, 7, rue du Quai, à Harnes (Pas-de-Calais).

Union Sportive St-Martin Harnes.
Correspondant : M. Cayez Emery, 33, rue Montbéliard, Harnes (Pas-de-Calais).

HARONDEL

Football Club d'Harondel.
Correspondant : M. Cornet Henri, à Berteaucourt-les-Dames (Somme).

HASPRES

Athlétique Club Hasprien.
Correspondant : M. Moreau Gustave, 1, rue de Valenciennes, à Haspres (Nord).

HAULCHIN

Union Sportive Haulchinoise.
Correspondant : M. Emile Lecerf, rue Thiers, à Haulchin, par Thiant (Nord).

HAUTMONT

Association Sportive Hautmontoise.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Boulanger, place Sainte-Anne, à Hautmont (Nord).

HAZEBROUCK

Sporting Club Hazebrouckois.
Correspondant: M. Léon Picquet, 45, rue Warein, à Hazebrouck

HEBUTERNE

Club Sportif Hébuternois.
Correspondant : M. Phalempin, à Hébuterne par Foncquevillers (Pas-de-Calais).

HELLEMMES-LES-LILLE

Association Sportive Hellemmoise.
Correspondant : M. Charles Delacre, 65, rue Ghesquière, à Hellemmes-Lille (Nord).

Union Sportive des Cheminots d'Hellemmes.
Correspondant : M. Devrôme Paul, 13, rue Lamartine, à Hellemmes-lez-Lille (Nord).

HENIN-LIETARD

Stade Héninois.
Correspondant : M. Gilleron Germain, Mines de Dourges, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

HERGNIES

Etoile Sportive d'Hergnies.
Correspondant : M. Caulier Maurice, 32, rue Jean-Jaurès, Hergnies (Nord).

HERIN

Olympique Hérin-Sentinelle.
Correspondant : M. Emmanuel Cocu, 28, rue des Poilus, à La Sentinelle (Nord).

HERLIES

Jeunesse Sportive d'Herlies.
Correspondant : M. Raymond Delassus, à Herlies (Nord).

HERMIES

Avenir Olympique Hermies.
Correspondant : M. Westerlin François, à Hermies (Pas-de-Calais).

HERSIN-COUPIGNY

Racing Club Hersinois.
Correspondant : Marcel Villette, 49, rue de Sains, à Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais).

HESDIGNEUL

Olympique Hesdigneulois Gasnaysien.
Correspondant: M. Fernand Dupuis, place du Riez, à Hesdigneul-lez-Béthune (Pas-de-Calais).

HESDIN

Association Sportive Hesdinoise.
Correspondant : M. Coache Fernand, rue Jacquemond, à Hesdin (Pas-de-Calais).

HONDSCHOOTE

Union Sportive Hondschoote.
Correspondant : M. Deram Auguste, 7, rue des Pénitents, à Hondschoote (Nord).

HORDAIN

Etoile Sportive Hordinoise.
Correspondant : M. Gaston Tison, 13 B, rue Jean-Jaurès, à Hordain (Nord).

HORNAING

Etoile Sportive Hornaigeoise.
Correspondant : M. Blauwart Emile, 9, cité Heurteau, à Hornaing (Nord).

HOUDAIN

Etoile Sportive Houdinoise.
Correspondant : M. Déricbourg Clément, Employé de Mairie, à Houdain (Pas-de-Calais).

HOUPLINES

Amical Club Houplines.
Correspondant : M. Wattez Jean, rue Félix-Faure à Houplines (Nord).

HUMBERCOURT

Union Sportive Humbercourtoise
Correspondant : M. Gaëtan Bourdolle, à Humbercourt (Somme).

IZEL-LEZ-EQUERCHIN

Union Sportive Izelloise.
Correspondant : M. Théry René, route de Lens à Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais).

IWUY

Union Sportive d'Iwuy.
Correspondant : M. Defossez, à Iwuy (Nord).

JEUMONT

Union Sportive des Cheminots de Jeumont.
Correspondant : M. Agnus Sylvain, 7, avenue du Bel-Air, à Marpent (Nord).

Union Sportive de Jeumont.
Correspondant : M. Portemont, 31, rue Nicolas-Défossez, à Jeumont (Nord).

LABOURSE

Amicale Labourse.
Correspondant M. Arthur Larue, Marchand de liqueurs, rue Principale, Labourse (Pas-de-Calais).

LABEUVRIERES

Association Sportive Choques Labeuvrière.
Correspondant : M. Duhamel Eugène, rue Jean-Jaurès, à Labeuvrière, par Lapugnoy (P.-de-C.).

LALLAING

Etoile Sportive de Lallaing.
Correspondant : M. Dupriez Alphonse, 26, rue Sadi-Carnot, à Lallaing (Nord).

LANDAS

Union Sportive de Landas.
Correspondant : M. Courtecuisse Joseph, rue de la Gare, Landas (Nord).

LANDRECIES

Union Sportive Landrecienne.
Correspondant : M. André Bonnaire, villa des Lilas, Landrecies.

LEERS

Racing Club de Leers.
Correspondant : M. Delgrange, 2, rue de Néchin, Leers (Nord).

LEFOREST

A. E. Ecole publique Leforest.
Correspondant : M. J. Levas, rue Voltaire, à Leforest (Pas-de-Calais).

LENS

Association Sportive Lensoise.
Correspondant : M. Dubouchet René, Grands Bureaux, Mines de Lens (Pas-de-Calais).

Racing Club Cracovia.
Correspondant : M. Biéganski Edouard, 1, rue Thiers, à Lens.

Racing Club Lensois.
Correspondant : M. Max Lépagnot, rue Bracq, Lens.

Société Sportive Saint-Pierre.
Correspondant : M. Alfred Bucquet, 4, Parvis Saint-Pierre, à Lens (Pas-de-Calais), Fosse 11.

Union Sportive des Cheminots Lensois.
Correspondant : M. Bonningue, chef de Section, Bureau Cité Mont-Pré à Avion (P.-de-C.).

LESQUIN

Union Sportive de Lesquin.
Correspondant : M. Defretin Albert, 45, rue Faidherbe, à Lesquin (Pas-de-Calais).

LESTREM

Association Sportive Hinges Lestreu.
Correspondant : M. Dumont Henry, 60, rue de la Briqueterie, à Lestrem (Pas-de-Calais).

LEZENNES

Union Sportive de Lezenne.
Correspondant : Gremaux, 34, rue St-Genois, Lille. Tél. 10-77.

LEWARDE

Association Sportive Lewardoise.
Correspondant : M. Hérant, 6, rue Jean-Jaurès, Lewarde (Nord).

LIEVIN

Football Club Liévinois.
Correspondant : M. Dupuis Louis, 29, rue Théodore-de-Banville, à Liévin (Pas-de-Calais).

Union Sportive Liévinoise.
Correspondant : M. Laitem Aristide, rue Fresnel, à Liévin (Pas-de-Calais).

LIGNY-EN-CAMBRESIS

La Jeune Garde Ouvrière Sportive de Ligny-en-Cambrésis.
Correspondant : M. Hache Carloman, 10, rue de la Pointe, à Ligny-en-Cambrésis (Nord).

Sporting Club de Ligny-en-Cambrésis.
Correspondant : M. Banse Alphonse, 1, rue Faidherbe, à Ligny-en-Cambrésis (Nord).

LILLE

Amical Club Assurances Sociales.
Correspondant : M. Vasseur Maurice, 79, rue d'Ennerin, Lille.

Association Sportive Italienne.
Correspondant : M. Nanti Séverino, 4, rue Lamartine, à Lille.

Association Sportive Lilloise.
Correspondant : M. Raoul Tannier, 13, rue du Buisson, à Saint-Maurice, Lille.

Association Sportive des P.T.T.
Correspondant : M. Henri Marlière, Central Téléphonique, à Lille.

Club Sportif des Amis de Lille.
Correspondant : M. Ingelaëre Eugène, 11, rue Emile-Zola, Hellemmes (Nord).

Electric Club Lillois.
Correspondant : M. Schellens, 84, rue Jules-Guesde, à Lille.

Etoile Sportive Lilloise.
Correspondant : M. le Secrétaire 43, boulevard Louis-XIV à Lille.

Excelsior Club Lillois.
Correspondant : M. Serra, 140, rue de la Bassée, Lille.

Football Club Lillois.
Correspondant : M. Fauvarque, 4, rue Bossuet, Lille.

UNIS-SPORT
40, Rue de Maubeuge - PARIS
offre un Ballon de Match aux Sociétés équipant
un "Onze" et accorde une remise de 20 %
à tous les licenciés

Football Club Vieux-Lille.
Correspondant : M. Deschamps, 46, rue de la Clef, Lille.

Groupe Sportif de la Mutualiste Hôtelière.
Correspondant : M. Roger Sicre, 52, rue Esquermoise, Lille.

Icam Club de Lille.
Correspondant : M. l'Abbé Arthaud, 6, rue Auber (Tél. 12-87), à Lille.

Iris Club Lillois.
Correspondant: M. E. Eeckhout, 28, rue de la Barre, à Lille.

Les Lions des Flandres.
Correspondant: M. Henri Jooris, 112, boul. Montebello, Lille.

Lille Université Club.
Correspondant : M. François, 19, rue de Valmy, à Lille.

Mécano Club Lillois.
Correspondant : M. René Plancq, 32, rue du Sentier, La Madeleine (Nord).

Olympique Lillois.
Correspondant : M. le Secrétaire, 42, rue Royale, Lille.

Racing Club Lillois.
Correspondant : M. Guillain, 33, rue Nicolas-Leblanc à Lille.

Red Club Lillois.
Correspondant : M. Maurice Lemaire, Commis P. T. T., à Lille-Bourse (Nord).

Sporting Club Fivois.
Correspondant : M. le Secrétaire Général, 129, rue Pierre-Legrand, à Lille.

Union des Flandres.
Correspondant : M. l'Abbé Decopman, Centrale des œuvres Diocésaines, 39, rue de la Monnaie, à Lille.

Union Sportive du Sud à Lille.
Correspondant : M. Marcel Antrop, 21, rue du faubourg des Postes, Lille.

LOMME

Avenir Sportif Lommois.
Correspondant : M. Delnieppe, 83, avenue de Beauvisage, à Lomme (Nord).

La Lommoise Sportive.
Correspondant : Paul Serpaud, 29, rue du Maréchal-Galliéni, à Lomme. Télép. 343 et 19-97 Lille.

LONGPRE-LES-AMIENS

Amicale Sportive Longpré-les-Amiens.
Correspondant : M. Isambart, 69, rue Saint-Léger, à Longpré-les-Amiens (Somme).

LONGUEAU

Etoile Sportive des Cheminots de Longueau.
Correspondant : M. Noel, ingénieur du Matériel roulant, à Longueau (Somme).

LONGUENESSE

Racing Club de Longuenesse.
Correspondant : M. Paul Lemaire, route des Bruyères, à Longuenesse (Pas-de-Calais).

LOOS-EN-GOHELLE

Club Athlétique Loossois.
Correspondant : M. Mille Joseph, rue Condé, à Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais).

LOOS-LEZ-LILLE

Football Club Loossois.
Correspondant: M. Tertin, 66, rue de l'Epinette, à Loos-lez-Lille (Nord).

Olympique Loossois.
Correspondant : M. Cnockaert Jules, 245, rue du Maréchal-Foch, à Loos-lez-Lille (Nord).

LOURCHES

Sporting Club Lourchois.

Correspondant : M. Delhaye, 30, rue Jaurès, à Lourches (Nord).

LOUVENCOURT

Réveil Sportif Louvencourt.

Correspondant : M. Lécubin, à Louvencourt, par Acheux (Somme).

LOUVIGNIES-QUESNOY

Avenir Sportif de Louvignies-Quesnoy.

Correspondant : M. Duquesne Auguste, à Louvignies-Quesnoy (Nord).

LOUVROIL

Association Sportive de Louvroil.

Correspondant : M. Boueton Maurice, 4, rue de la Mairie, à Louvroil (Nord).

LUMBRES

Jeunesse Sportive Lumbroise.

Correspondant : M. Moulon Julien, place du Marché, Lumbres (Pas-de-Calais).

LA MADELEINE

Docknor-Club.

Correspondant : M. Baratte, 10, rue de la Brosserie, Marcq-en-Barœul (Nord).

Stade Madeleinois.

Correspondant : M. D. Liénard, 72, rue du Pré-Catelan, à La Madeleine (Nord).

MAILLY-MAILLET

Mailly Amical Club.

Correspondant : M. Brassart, à Mailly-Maillet (Somme).

MAISNIL-LES-RUITZ

Union Sportive Maisnilloise.

Correspondant : M. Marcel Gautier, à Maisnil-lez-Ruitz, par Houdain (Pas-de-Calais).

MAISON-PONTHIEU

Association Sportive de Maison-Ponthieu.

Correspondant : M. Billoré Alfred, à Maison-Ponthieu (Somme).

MACOU-CONDE

En Avant de Macou-Condé.

Correspondant : M. Emile Beaumont, 8, rue du Gras-Bœuf, à Macou-Condé.

MARCHIENNES

Sporting Club des Tréfileries de Marchiennes.

Correspondant : M. le Secrétaire, Tréfileries de Marchiennes (Nord).

MARCQ-EN-BARŒUL

Olympique Marquois.

Correspondant : M. Gaston Dhalluin, 60, rue Jean-Jaurès, à Marcq-en-Barœul (Nord).

Racing Club du Buisson à Marcq-en-Barœul.

Correspondant : M. Colette Albert, 259, rue du Boulevard, à Marcq-en-Barœul (Nord).

MARŒUIL

Association Sportive Marœuilloise.

Correspondant: M. J.-B. Puchois, à Marœuil (Pas-de-Calais).

Olympique Marœuillois.

Correspondant : M. Flour Joseph, à Marœuil (Pas-de-Calais).

MAROILLES

Union Sportive de Maroilles.

Correspondant : M. Maurice Biard, Grande-Rue, à Maroilles près Landrecies (Nord).

MARQUETTE

Football Club de Marquette.

Correspondant : M. J. Vandermersch, 20, rue du Pont-de-l'Abbaye, Marquette-les-Lille.

MARQUETTE-EN-OSTREVENT

Sporting Club de Marquette-en-Ostrévent.

Correspondant : M. Antoine Fiévet, 40, rue Edouard-Barrois, à Marquette-en-Ostrevent (Nord).

Union Sportive de Marquette.

Correspondant : M. Bury Marcel, 21, rue Edouard-Barrois, à Marquette-en-Ostrevent (Nord).

MARQUISE-RINXENT

Union Amicale de Marquise-Rinxent.

Correspondant : M. Octave Thuillier, à Rinxent (Pas-de-Calais).

MARTAINNEVILLE

Union Sportive de Martainneville.

Correspondant : M. Abel Champion, 4, avenue des Acacias, à Martainneville-les-Ruitz (S.).

MASNIERES

Association Sportive de Masnières.

Correspondant: M. Jean Croizier, à Masnières (Nord).

MAUBEUGE

Racing-Club Maubeugeois.

Correspondant : M. Léon Faillon, Postes à Maubeuge (Nord).

MAZINGARBE

La Jeune France de Mazingarbe-Vermelles.

Correspondant : M. Léonce Griboval, Cité n° 4, n° 9, à Vermelles (Pas-de-Calais).

Etoile Club de Mazingarbe.

Correspondant : M. Eugène Boucher, 373, rue de Noyon, Mazingarbe (Pas-de-Calais).

MERICOURT-SUR-LENS

Union Sportive de Méricourt-sur-Lens.

Correspondant : M. André Lemerchirs, à Méricourt-sur-Lens (P.-de-C.).

MERLIMONT

Union Sportive Merliment - Rang du Fliers.

Correspondant : M. Ch. Mouillez, Instituteur, à Rang-du-Fliers (Pas-de-Calais).

MERVILLE

Union Sportive Municipale.

Correspondant : M. Elie Bart, Grand'Place, à Merville (Nord).

MEURCHIN

Etoile Sportive Meurchinoise.

Correspondant: M. Maurice Wattrelot, à Meurchin (Pas-de-Calais).

MINGOVAL

Union Sportive Mingovaloise.

Correspondant : M. François A., Instituteur, Mingoval par Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais).

MONTDIDIER

Montdidier Athlétic Club.

Correspondant : M. P. Périn, rue Caussin-de-Perceval, à Montdidier (Somme).

Union Sportive des Cheminots de Montdidier.

Correspondant : M. Levé Octave, Cité du Nord, à Montdidier (Somme).

MŒUVRES

Football Club de Mœuvres.

Correspondant: M. Vanderbanken, Directeur d'Ecole, à Villers-Outreaux (Nord).

MONCHY-LAGACHE

Monchy-Athlétic Club.

Correspondant : M. Vicainne Marc, à Vraignes, par Roisel (Somme).

MONTIGNY-EN-OSTREVENT

Union Sportive de Montigny-en-Ostrevent.

Correspondant : M. Emile Debrulle, à Montigny-en-Ostrevent (Pas-de-Calais).

MONTIGNY-SUR-L'HALLUE

Association Sportive de Montigny.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Leclercq, à Montigny-sur-l'Hallue (Somme).

MONTREUIL-SUR-MER

Union Sportive Montreuilloise.
Correspondant : M. Tirmache, 49, rue d'Hérambault, à Montreuil-sur-Mer.

MOREUIL

La Fraternelle Sportive Club de Moreuil et Morisel.
Correspondant : M. Gaston Fockembergue, 6, rue Pasteur, à Moreuil (Somme).

MORTAGNE-DU-NORD

Union Sportive Scarpe et Escaut.
Correspondant : M. Eugène Glorieux, à Flines-lez-Mortagne (Nord).

MOUCHIN

Racing Club de Mouchin.
Correspondant : M. Maurice Lecouffe, à Mouchin (Nord).

MOUVAUX

Etoile Sportive Mouvaloise.
Correspondant : M. Noël Dumortier, 86, rue de Roubaix, à Mouvaux.

Excelsior Athlétic Club Mouvallois.
Correspondant : M. le Secrétaire, 80, rue Kléber, à Mouvaux (Nord).

NESLE

Vélo Club Neslois.
Correspondant : M. Robert Foucault, 32, rue du Hocquet, à Nesle (Somme).

NEUFCHATEL

Eclair Club de Neufchatel.
Correspondant: M. Charles Vandeville, à Neufchatel (Pas-de-Calais).

NEUVILLE-SUR-ESCAUT

Correspondant : M. Alexandre Defossés, rue Pasteur, Neuville-sur-Escaut (Nord).

NŒUX-LES-MINES

Union Sportive Nœuxoise.
Correspondant : M. le Président, 399, rue Nationale, à Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).

NEUVILLE-COPPEGUEULE

Union Sportive de Neuville-Coppegueule.
Correspondant : M. Charpentier, Secrétaire, à Neuville-Coppegueule (Somme).

NOUVION-EN-PONTHIEU

Avenir du Ponthieu.
Correspondant: M. Fournier, pharmacien, à Nouvion-en-Ponthieu (Somme).

NOYELLES-GODAULT

Amicale Club Noyellois.
Correspondant : M. le Secrétaire, chez M. Bonnel, rue Nationale, à Noyelles-Godault (Pas-de-C.).

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Ficqball
ADOPTÉS PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

NOYELLES-SUR-MER

Union Sportive Noyellaise.

Correspondant: M. Gilbert Christophe, secrétaire, à Noyelles-sur-Mer (Somme).

OCCOCHES

La Vallée Sportive d'Occoches.

Correspondant : M. Sueur, Président, maire d'Occoches, par Doullens (Somme).

ODOMEZ

Union Sportive Odomoise.

Correspondant : M. Caulier, rue de Condé, Odomez (Nord).

OIGNIES

Association Sportive Sainte-Barbe d'Oignies.

Correspondant: M. Plée, Employé aux Mines d'Ostricourt, Oignies (Pas-de-Calais).

OISY-LE-VERGER

Correspondant : M. Hardy, rue A.-Catillon, à Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais).

ONNAING

Union Sportive Onnaingeoise.

Correspondant : M. Fernand Tétard, expert-comptable, 56, av. Jean-Jaurès, à Onnaing (Nord).

OPPY

Etoile Sportive d'Oppy.

Correspondant : M. Ledru Aimable, à Oppy, par Bailleul-sur-Berthoult (Pas-de-Calais).

ORCHIES

Racing Club Orchisien.

Correspondant: M. Emile Dubus, café Clotaire, rue de l'Eglise, à Orchies (Nord).

Stade Orchésien.

Correspondant : M. Proniez André, Secrétaire général, Hôtel de Ville, à Orchies (Nord).

ORVILLE

L'Orvilloise.

Correspondant : M. Fantaine, président de l'Orvilloise, à Orville (Pas-de-Calais).

PAILLENCOURT

Union Sportive Paillencourt.

Correspondant : M. Degroise Paul, rue de Thun-Levêque, à Paillencourt, par Iwuy (Nord).

PAS-EN-ARTOIS

Union Sport. de Pas-en-Artois.

Correspondant : M. Douchet, à Pas-en-Artois.

PENDEE

La Pendéenne.

Correspondant : M. Ducrocq, secrétaire de Mairie, à Pendée (Somme). Tél. 136.

PERENCHIES

Union Sportive de Pérenchies.

Correspondant: M. Victor Beaurepaire, à Pérenchies (Nord).

PERNES

Club-Sportif Pernois.

Correspondant : M. Xavier Dumetz, rue de Saclin, à Pernes-en-Artois.

PERONNE

Club Athlétique de Péronne.

Correspondant : M. Leroux, 30, rue Saint-Sauveur, à Péronne (Somme).

PHALEMPIN

Football-Club Phalempinois.

Correspondant : M. Léon Wibaux, rue Nationale, à Phalempin (Nord).

PICQUIGNY

Union Sportive de Picquigny.

Correspondant : M. Albert Maître, rue de la Gare, à Pecquigny (Somme).

PLACHY-BUYON

Union Sport. de Plachy-Prouzel.

Correspondant : M. Joly André, à Prouzel (Somme).

POIX-DU-NORD

Etoile Sportive de Poix-du-Nord.

Correspondant : M. Joseph Lefranc, Employé Tissage Aug. Ducornet, Poix-du-Nord.

Union Sportive Podéenne.

Correspondant : M. le Secrétaire de l'U. S. P., Café André Moithy, rue du Château, à Poix-du-Nord (Nord).

POMMEREUIL

Club Hirondelle de Pommereuil.

Correspondant : M. A. Fauviau, rue de Forest, Le Pommereuil (Nord).

PONCHES-ESTRUVAL

Avenir Sportif de Ponches-Estruval.

Correspondant : M. R. Grémont, à Ponches-Estruval, par Crécy-en-Ponthieu (Somme).

PONT-A-VENDIN

Avenir Sportif de Pont-à-Vendin.

Correspondant : M. Cachart Edmond, place de la Gare, à Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais).

PONT-D'ARDRES

Association Sportive de Pont-d'Ardres.

Correspondant : M. Ringot Léon, 16, Pont-d'Ardres (Pas-de-Calais).

PONT-DE-BRIQUES

Avenir de Pont-de-Briques.

Correspondant : M. Feutry Raymond, à Pont-de-Briques.

PONT-DE-LA-DEULE

Union Sportive du Pont-de-la-Deule.

Correspondant : M. Detaille Girard, rue du Pont-de-la-Deule, Flers-en-Escrebieux (Nord).

PONT-SUR-SAMBRE

Union Sportive Pontoise.

Correspondant : M. Georges Lemaire, 58, rue de Maubeuge, à Bachant, par Pont-sur-Sambre (Nord).

LE PORTEL

Stade Portelois.

Correspondant : M. Amour Sergent, 11, rue de l'Amiral-Courbet, Le Portel (Pas-de-Calais).

PRISCHES

Union Sportive de Prisches.

Correspondant : M. Marcel Wittraut, à Prisches (Nord).

PROVIN

Sporting Club Provinois.

Correspondant : M. Maurice Halluin, 18, rue Carnot, à Provin (Nord).

PROYART

Union Sportive de Proyart.

Correspondant: M. Pierre Diart, à Proyart (Somme).

PUISIEUX

Jeunesse Sportive de Puisieux.

Correspondant : M. Paul Maquette, boulevard Carnot, 43, à Arras (Pas-de-Calais).

QUAROUBLE

Football Club de Quarouble.

Correspondant : M. Huart Gilbert, 3, rue Pasteur, à Quarouble (Nord).

Patro Club Quarouble.

Correspondant : M. Vallée Arthur, 20, rue du Canada, Quarouble (Nord).

LE QUESNOY

Sports Athlétiques Quescitains.

Correspondant : M. Dechy, rue Thiers, Le Quesnoy (Nord).

QUIEVRECHAIN

Union Polonaise de Tir en France. (Section de Quievrechain).

Correspondant : M. Stéfan Przybylinski, 112, rue de l'Abattoir à Quiévrechain (Nord).

QUIEVY

Union Sportive de Quiévy.

Correspondant: M. Armand Desse, ruelle Boittiaux, Quiévy (Nord).

RAIMBEAUCOURT

Union Sportive Raimbeaucourtoise.

Correspondant : M. Marcel Vambrouck, 2, rue Pasteur, à Roost-Warendin (Nord).

RAISMES

Association Sportive Raismoise.

Correspondant : M. André Monnier, 30, rue Henri-Durre, à Raismes.

RIEUX-EN-CAMBRESIS

Union Sportive de Rieux.

Correspondant : M. Henri Dislaire, 52, rue de la Gare, à Rieux-en-Cambrésis (Nord).

RŒULX

Etoile Sportive Rœulxoise.

Correspondant : M. Bonhomme, 36, rue de la République, Rœulx (Nord).

RONCHIN

Jeunesse Sportive Ronchinoise.

Correspondant : M. Adrien Urcel, 74, rue Anatole-France, à Ronchin (Nord).

Union Sportive de Lille-Ronchin.

Correspondant : M. le Secrétaire, 260, avenue Jean-Jaurès, à Ronchin (Nord).

RONCQ

Etoile Sportive Roncquoise.

Correspondant : M. le Secrétaire, 138, rue de Tourcoing, à Roncq (Nord).

Sport Ouvrier Roncquois.

Correspondant : M. L. Deschamps, 164, rue de Lille, à Roncq (N.).

ROUBAIX

Amicale des Arts de Roubaix.

Correspondant : M. le Secrétaire, 24, rue du Maréchal-Foch, Roubaix.

Club Sportif Association Mutuelle Physique de Roubaix.

Correspondant : M. Marcel Charles, 179, avenue Alfred-Motte, Roubaix.

Club Delespaul.

Correspondant : M. Delespaul, 202, rue Delespaul, à Roubaix.

Etoile Sportive Roubaisienne.

Correspondant : M. Jules Jouvenaux, 16, rue de l'Epeule, Roubaix (Nord).

Excelsior Athlétic Club.

Correspondant : M. le Directeur Sportif Stade Amédée Prouvost, 72, rue du Crétinier, Wattrelos.

La Turgotine, Roubaix.

Correspondant : M. Jules Siroen, 18, rue Alfred-de-Musset, Roubaix.

Racing Club de Roubaix.

Correspondant : M. le Secrétaire général, rue du Maréchal-Foch, Café Belle-Vue, 10, à Roubaix. Tél. 41-13.

Stade Roubaisien.

Correspondant : M. Baert, 1, rue du Fresnoy, Roubaix.

Sporting Club Roubaisien.
Correspondant : M. H. Legrand, 20, rue d'Iéna, à Roubaix.

Union Sportive Roubaisienne.
Correspondant : M. Castelain, 37, rue du Voisinage-Toufflers, à Roubaix.

ROYE

Union Sportive Royenne.
Correspondant : M. Raoul Poulette, 38, boulevard des Ormeaux, Roye (Somme).

RUE

Union Sportive de Rue.
Correspondant : M. Roger Kuhlman, 1, avenue de la Gare, à Rue (Somme).

RUMAUCOURT

Union Sportive de Rumaucourt.
Correspondant : M. Buonaccorsi Charles, à Rumaucourt (Pas-de-Calais).

SAILLY-FLIBEAUCOURT

Union Sportive de Sailly-Flibeaucourt.
Correspondant : M. Laperrouze Jean, à Sailly-Flibeaucourt (Somme).

SAILLY-LEZ-LANNOY

Amical Club de Sailly.
Correspondant : M. Marcel Franchomme, rue de la Mairie, Sailly-lez-Lannoy (Nord).

SAINGHIN-EN-WEPPE

Association Sportive Sainghinoise.
Correspondant : M. Léandre Marcq, rue du Chevalier-de-la-Barre, à Sainghin-en-Weppe (Nord).

SAINS

Racing Club de Sains-les-Mines.
Correspondant : M. Emile Jannot, n° 3, cit n° 10, à Sains-en-Gohelle (Pas-de-Calais).

SAINS-DU-NORD

Union Sportive Sainsoise.
Correspondant: M. Pierre Evrard, Café du Commerce, à Sains-du-Nord (Nord).

SAINS-EN-AMIENOIS

Sains Athlétic Club.
Correspondant: M. Ratier Lucien, à Sains (Somme).

SAINT-AMAND-LES-EAUX

Jeunesse Sportive Saint-Amand.
Correspondant : M. Fernand Botteau, 52, rue de Valenciennes, à Saint-Amand-les-Eaux (Nord).

Olympique Amandinois.
Correspondant : M. Benoît, Hôtel de Paris, Grand'Place, à Saint-Amand (Nord).

SAINT-ANDRE

Club Athlétique de Saint-André.
Correspondant : M. Adolphe Courmont, 240, rue de Lille, à Saint-André (Nord).

record de la qualité et du bon marché
Jean VERMEULEN
10, Faubourg Montmartre - PARIS (Cour de l'auto)
Vend ses articles de sports garantis à des prix défiant toute concurrence
Catalogue franco sur demande
R. C. Seine n° 2234

SAINT-BLIMONT

La Saint Blimontoise.
Correspondant : M. Delignères. Eugène, à Saint-Blimont (Somme).

SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI

Union Sportive Hilarienne.
Correspondant : M. Sarazin René, rue de Saint-Vaast, Saint-Hilaire-les-Cambrai (Nord).

SAINT-LAURENT-BLANGY

Union Sportive de Saint-Laurent-Blangy.
Correspondant : M. Arthur Pochez, route de Douai, par St-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais).

SAINT-OMER

Amicale Sportive de Saint-Omer.
Correspondant : M. Arthur Gaquière, représentant, 71, boulevard Clemenceau, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Union Sportive de Saint-Omer.
Correspondant: M. Fouquart, ingénieur aux Papeteries de l'Aa, à Wizernes (Pas-de-Calais).

SAINT-OUEN

Olympique Saint-Ouennais.
Correspondant: M. Hérelle, 17, rue de Ville, à St-Ouen (Somme). Tél. n° 7.

Sporting Club Saint-Ouennais.
Correspondant: M. Marceau Dailly, Café du Nord, à Saint-Ouen (Somme).

SAINT-POL-SUR-TERNOISE

Union Sportive de Saint-Pol-sur-Ternoise.
Correspondant : M. Chatel René, 2, Sur le Mont, à St-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais).

SAINT-QUENTIN-LAMOTTE CROIX-AU-BAILLY

Stade Croisien.
Correspondant : M. Mongne Emile, Café de la Poste, Saint-Quentin-Lamotte.

ST-QUENTIN-EN-TOURMONT

Amicale de St-Quentin-en-Tourmont.
Correspondant : M. Dhier André, à Saint-Quentin-en-Tourmont, par Rue (Somme).

SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Football Club de St-Valéry.
Correspondant : M. Horville Albert, rue des Remparts, Saint-Valéry-sur-Somme (Somme).

SALLAUMINES

Association des Anciens Elèves de Sallaumines.
Correspondant : M. Ruyters, Directeur d'Ecole, à Sallaumines (Pas-de-Calais).

SALOME

Association Sportive Saloméenne.
Correspondant : M. Poulain Gustave, rue Pasteur, à Salomé (Nord).

SAMEON

Association Sportive de Saméon.
Correspondant : M. P. Deffaux, à Saméon, par Landas (Nord).

SAMER

Union Sportive Samérienne.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café du Mzab, à Samer (Pas-de-Calais) .

SANTES

Football Club Santes-Haubourdin.
Correspondant : M. le Président du F. C. S. H., Café de l'Hermitage, à Haubourdin (Nord).

SAVY-BERLETTE

Union Sportive de Savy Berlette.
Correspondant: M. Léon Bruyère, à Savy-Berlette (Pas-de-Calais).

SEBOURG

Union Sportive de Sebourg.
Correspondant : M. Danhiez Michel, 13, rue de Sebourquiaux, Sebourg (Nord).

SECLIN

Etoile Sportive Rouge.
Correspondant: M. Lefebvre Charles, 42, rue Carnot, à Seclin (Nord).

La Seclinoise.
Correspondant : M. A. Debrive, 12, rue d'Arras, à Seclin (Nord).

Union Sportive Seclinoise.
Correspondant : M. Duthoit, Etabliss. Agache, 23, rue de Burgault, Seclin (Nord).

SENARPONT

Senarpont A. C.
Correspondant : M. Dutilloy, instituteur, à Senarpont (Somme).

SIN-LE-NOBLE

Association Sportive Sinoise.
Correspondant: M. Eugène Besançon, Bains Municipaux, à Douai.

SOLESMES

Union Sportive Solesmoise.
Correspondant: M. le Secrêtaire, Café Bernier, 29, rue de Valenciennes, à Solesmes (Nord).

SOLRE-LE-CHATEAU

Avant-Garde-Solrézienne.
Correspondant : M. Boisse, Instituteur à Solré-le-Château (Nord).

SOMAIN

Amicale des Cheminots Somainois.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Duval, face la Gare, Somain (Nord).

Iris Club Renaissance Somainois.
Correspondant : M. Dangremont J., 20, rue Pasteur, Somain (Nord).

TEMPLEMARS

Association Sport Templeuvoise.
Correspondant : M. Fourmentreaux Firmin, 54, rue Charles-Fournier, à Templemars.

TEMPLEUVE

Association Sport. Templeuvoise.
Correspondant : M. Doignies Jules, 94, rue de Roubaix, Templeuve (Nord).

TERRAMESNIL

Union Sportive Terramesnil-Beauquesne.
Correspondant : M. Lucien Leclercq, à Terramesnil (Somme).

THELUS

Amicale Sportive Thélusienne.
Correspondant : M. Neuveux Gaston, à Thélus (Pas-de-Calais).

THORY

Amicale de Thory.
Correspondant : M. Douchet, Instituteur, à Thory, par Sourdon (Somme).

THUMERIES

Avant-Garde de Thumeries.
Correspondant : M. Paul Bara, à Thumeries (Nord).

THUMESNIL

Etoile Sportive Thumesniloise.
Correspondant : M. Delos Henri, 19, route d'Arras, à Thumesnil (Nord).

Union Sportive de Thumesnil.
Correspondant : M. Louis Régnière, 113, rue Pasteur.

LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

Touquet Athlétic Club.
Correspondant: M. Norbert Fourmanoir, Hermitage-Hôtel, à Le Touquet-Paris-Plage.

TOURCOING

Association Sportive du Pont-de-Neuville.

Correspondant : M. Breyne Gaston, 558, rue de Gand, à Tourcoing.

Association Sportive Tourquennoise.

Correspondant : M. Vanderhagen Alphonse, 12, rue de Moscou, à Tourcoing (Nord).

Football Association du Blanc-Seau.

Correspondant : M. Robert Dendievel, 492, rue du Blanc-Seau, à Tourcoing.

Football Croix-Rouge-Marlière.

Correspondant : M. F. Vandendriessche, 33, rue de Rouen, Tourcoing.

Personnel des Etablissements Tiberghien Frères, Tourcoing.

Correspondant: M. Julien Dulel, 221, rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing.

Sporting Club Tourquennois.

Correspondant : M. René Flipo, 43, rue Winoc-Chocqueel, Tourcoing.

Union Sportive Tourquennoise.

Correspondant: M. Vandewegaete, 33, r. Pasteur, Tourcoing. Tél.: 12-64.

TREPORT-EU-MERS

Football Club Tréport-Eu-Mers.

Correspondant: M. Rimbert Robert, 2, rue de la Tour, à Tréport (Seine-Inférieure).

TRITH-SAINT-LEGER

Football Club Trithois.

Correspondant : M. Charles-Desruelle, Café de la Place, à Trith-Saint-Léger (Nord).

VALENCIENNES

Association Sportive de la Banque L. Dupont et Cie, Valenciennes.

Correspondant : M. le Secrétaire, 68, rue du Quesnoy, à Valenciennes.

Cercle Athlétique Valenciennois.

Correspondant : M. Maurice Alandeau, 65, rue de Paris, à Valenciennes (Nord).

Union Sportive de Valenciennes-Anzin.

Correspondant : M. le Secrétaire, boîte postale numéro 32, Valenciennes (Nord).

VAULX-VRAUCOURT

Jeunesse Sport. de Vaulx-Vraucourt.

Correspondant : M. Maurice Legrand, à Vaulx-Vraucourt (Pas-de-Calais).

VENDIN-LE-VIEIL

La Française de Vendin-le-Vieil.

Correspondant : M. Lecocq Paul, 34, rue de la Justice, Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais).

VICQ

Jeunesse Sportive de Vicq.

Correspondant : M. Gaston Doye, rue de Fresnes, à Vicq (Nord).

VIESLY

Union Sportive de Viesly.

Correspondant : M. Davoine, 33, rue de la Mairie, Viesly (Nord).

VIEUX-CONDE

Union Sportive de Vieux-Condé.

Correspondant : M. Léon Marissal, 2 *bis*, rue de Tournai, à Vieux-Condé (Nord).

VILLERS-OUTREAUX

Union Sport. de Villers-Outreaux.

Correspondant : M. François René, 29, rue Nationale, à Villers-Outreaux (Nord).

VILLERS-SIRE-NICOLE

Union Sportive Villersoise.
Correspondant : M. Loiseau Luc, rue Milaville, à Villers-Sire-Nicole (Nord).

VIMY

Union Sportive de Vimy.
Correspondant : M. Franqueville Marcel, rue Lamartine, à Vimy (Pas-de-Calais).

VITRY-EN-ARTOIS

Jeunesse Sportive de Vitry-en-Artois.
Correspondant : M. Quique, Secrétaire de Mairie, à Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais).

VOYENNES

Union Sportive Voyennois.
Correspondant : M. Journel fils, commerçant, Voyennes (Som.).

WALINCOURT

Union Sportive de Walincourt.
Correspondant : M. Jean Hutin, rue Gambetta, Walincourt.

WALLERS

Olympique Wallersien.
Correspondant : M. Henri Monier, rue Jean-Jaurès, à Wallers.

WALLON-CAPPEL

Union Sport. Wallon-Capelloise.
Correspondant: M. Vandenkerckhove, gare d'Eblinghem (Nord).

WASQUEHAL

Association Sportive de Wasquehal.
Correspondant : M. A. Vandewièle, 4, Cité la Paix, à Wasquehal (Nord).

Union Sportive de Wasquehal.
Correspondant : M. Vandrôme, Mairie de Wasquehal (Nord).

WATTEN

Club Sportif de Watten.
Correspondant: M. Marc Battez, 78, rue de Saint-Omer, à Watten (Nord).

WATTIGNIES

Sporting Club de Wattignies.
Correspondant : M. Jacquart Paul, 20, rue Nationale, Wattignies (Nord).

WATTRELOS

Amical Club de Crétinier.
Correspondant : M. Hochin Georges, 33, rue Haugedé, à Wattrelos.

Football Club de Wattrelos.
Correspondant : M. Paul Leschevin, Café Becquelin, Grande-Place, à Wattrelos (Nord).

Stade Wattrelosien Sapin-Vert.
Correspondant : M. Jules Gryson, 24, rue de l'Union, à Wattrelos (Nord).

Sporting Club Wattrelosien.
Correspondant : M. Emile Seghers, 4, rue Louis-Loucheur, Wattrelos (Nord).

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN

Avenir Sportif de Wavrechain.
Correspondant : M. Lorthioir Jean, 20, place Ferrer, à Wavrechain-sous-Denain (Nord).

WAVRECHAIN-SOUS-FAUX

Football Club de Wavrechain.
Correspondant : M. Bauduin Auguste, à Wavrechain-sous-Faux (Nord).

WAZIERS

Les Mineurs de Gayant.
Correspondant : M. Dewez Maurice, 65, rue Benjamin-Favre, à Waziers (Nord).

Sporting Club de Waziers.

Correspondant : M. Bourguignon, 12, rue des Ecoles, à Waziers (Nord).

Sporting Club Polonia Waziers.

Correspondant : Zybura Pierre, 2, rue Guetry-Clochette, Douai (Nord).

WINGLES

Sporting-Club Pro Patria de Wingles.

Correspondant : M. Billaut Albert, 52, rue Alfred-Dauchy.

WOINCOURT

Union Sportive Woincourt.

Correspondant : M. E. Quennehon, à Woincourt (Somme).

WORMHOUDT

Etoile Sportive Wormoudtoise.

Correspondant : M. Paul Coutteniier, 19, Grand'Place, Wormhoudt.

YTRES

Union Sportive d'Ytres.

Correspondant : M. André Courtaux, négociant, à Ytres (Som.).

LIGUE DU NORD-EST

Territoire : REIMS (Aisne, Ardennes, Aube, Haute-Marne, Marne, Oise et arrondissements de **Provins, Coulommiers,** cantons de **Lizy-sur-Ourcq et de la Ferté-sous-Jouarre en Seine-et-Marne).**

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Pochonet Pierre-Maurice.
Vice-Président Général : M. F. Simard.
Vice-Présidents : MM. Dupont, Hanon, Mernier, Netin, Simonin, Georges Picot.
Secrétaire général : M. Postal Gaston.
Trésorier : M. Grétéré, 19, rue Carnot, à Melun (S.-et-M.).
Correspondant : M. Postal Gaston, 32, rue Chabaud, à Reims.
Couleurs : Bleu et blanc.

Aisne

ACY

Union Sportive d'Acy.

Couleurs : Blanc et vert.
Président : Vast Léon.
Correspondant : Gaston Dufour.

ANIZY-LE-CHATEAU

E. S. Anizy-le-Château.

Couleurs : Bleu marine, rouge.
Président : M. Rob. de Marcé.
Correspondant : M. Dufour, à Anizy.

BOHAIN

R. C. Bohain.

Couleurs : Vert, par. rouge.
Correspondant : M. Agombart, Ecoles, à Bohain.

BEAUTOR

U. S. Beautoroise.

Couleurs: Noir et ciel.
Président: M. Frédéric Japy.
Correspondant : M. Pallet, Aciéries de Beautor.

BRUYERES ET MONTBERAULT

U. S. Bruyèroise.

Couleurs : Rouge et vert.
Président : M. Gleize.
Correspondant : M. Gleize, à Bruyères et Mont-Gérault.

CHAUNY

Union Sportive de Chauny.

Couleurs: Blanc.
Président: M. le Briand.
Correspondant : Café Tout va Bien, à Chauny.

CHATEAU-THIERRY

Cercle Sportif de Château-Thierry.

Couleurs : Rouge, parements bleus.
Président: M. Thorailler.
Correspondant : M. Hazard, rue du Pont, à Château-Thierry.

Union Sportive de la Petite A.

Couleurs: Noir et blanc.
Président: Pigeon René.
Correspondant : André Perrot, 86, Grande Rue, à Château-Thierry.

Association Sportive Jeanne-d'Arc

Couleurs : Bleu, parements blancs.
Président: M. Moyat Lucien.
Correspondant : M. Moyat, 18, quai de la Poterne, à Château-Thierry.

COUCY-LE-CHATEAU

Société Sportive de Coucy-le-Château.

Président : M. L. Lefebvre.
Correspondant : M. L. Lefebvre, à Coucy-le-Château, Villa Bellevue.

CRECY-S/-SERRE

Interclub Créçois.

Couleurs : Bleu, blanc, rouge.
Président : M. Lemaître.
Correspondant : M. G. Carlin, à Crécy-sur-Serre.

CREZANCY

Union Sportive de Crézancy et Mézy-Moulin.

Président: M. Filliette.
Correspondant : M. Raymond Tombois, à Crézancy.

ESSIGNY-LE-GRAND

Football-Club d'Essigny-le-Grand

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. G. Fresnois.
Correspondant: M. Durlain Pierre, à Essigny.

ETREUX

U. S. d'Etreux.

Couleurs : Bleu, tiercé rouge, 1/3 horizontal.
Président : M. Alcide Blot.
Correspondant : M. Birocha, rue des Berceaux.

FERTE-MILON

Assoc. Sportive Milonaise.

Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Sautin H.
Correspondant : M. Fourment, 30, rue de la Chaussée, Ferté-Milon.

FERE-EN-TARDENOIS

Union Amicale Fèroise.

Couleurs: Mauve et rouge.
Président: M. Lucien Marandel.
Correspondant : M. Jean Benoit, 16, rue Debarbe, Fère-en-Tardenois.

FLAVIGNY-LE-GRAND

J. S. de Flavigny.

Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Lebègue V.
Correspondant : M. Lavigne, à Flavigny-le-Grand.

FRESNOY-LE-GRAND

Jeunesse Sportive Fresnoysienne.

Couleurs : Maillot rouge et blanc, culotte noire.
Président : M. Gilbert Houtch.
Correspondant : M. Robert Flament, 5, rue H.-Martin, Fresnoy-le-Grand.

GAUCHY

U. S. de la Biette.

Couleurs: Bleu et jaune.
Président: Revil Louis.
Correspondant : M. Lacoche, Soierie, Gauchy.

GRUGIES

Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. Noisette.
Correspondant : M. Boulmé. à Grugies.

GUIGNICOURT

U. S. de Guignicourt.

Couleurs : Blanc, cerclé vert.
Correspondant : M. Travère Georges, Café de la Gare, à Guignicourt.

Union Sp. de Guignicourt.

Couleurs: Blanc et vert.
Président: M. Reneaudineau.
Correspondant: M. Travère Georges, à Guignicourt.

GUISE

U. S. Ouvrière Guisarde.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Cornu.
Correspondant : M. Dagnicourt, 42, rue de Villers à Guise.

Union Sportive Guisarde.

Correspondant: M. Carmaux, bastion, Saint-André Guise.

HIRSON

Club Sportif des Cheminots Hirsonnais.

Président: M. Fraillon.
Correspondant : M. Moreau, gare d'Hirson.

C. A. S. Hirsonnais.

Couleurs : Blanc,
Correspondant : M. Hénouille, 10, rue Racine, Hirson.

IRON

Union Sportive Ironaise.

Couleurs : Bleu marine, parements noirs.
Président : M. Guiard Victor.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Iron.

La Capelloise.

Couleurs : Bleu et noir.
Président : M. Lebon Victor.
Correspondant : M. Maillet René, à La Capelle (Aisne).

LAON

Association Sportive des Cheminots Laonnois.

Couleurs: Vert et blanc.
Président : M. Royer.
Correspondant : M. Royer, cité du Nord, rue Mongin.

Union Sportive Laonnoise.

Couleurs: Jaune et noir.
Président : M. Charlier.
Correspondant: M. Collinet, 53, rue Vinchon, Laon.

LA FERE

Groupe Sport. Ouvrier La Féroise.

Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. Michel Pierre.
Correspondant: M. Durand, 4, rue Besignon, à La Fère.

U. S. La Féroise.

Couleurs : Jaune et noir.
Présid. et Corr. : M. Tétier J., faubg de Laon, à La Fère.

LE NOUVION

Le Nouvion Athlétic-Club.

Correspondant : M. Dupuis, laiterie, à Le Nouvion.

LESQUIELLES-ST-GERMAIN

Union Sportive de Lesquielles-Saint-Germain.

Président : M. Picquet Ch.
Correspondant: M. Dagnicourt, rue des Fontaines, à Lesquielles-Saint-Germain.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

MARLE-SUR-SERRE

Marle Sports.

Correspondant : M. Lucien Lefèvre, 5, rue Lehault, à Marle-sur-Serre.

MENNEVRET

Etoile Sportive Mennevresienne.

Couleurs : Bleu, parements rouges.
Président : M. Blandin Oscar.
Correspondant : M. Henri Druon.

MONTCORNET

Etoile Sportive de Montcornet.
Couleurs: Bleu, parements blancs.
Président: M. Descombes.
Correspondant : M. Chatelain, 16, rue de l'Eglise, à Montcornet.

MONTESCOURT

Club Sportif de Montescourt.
Président: M. Sébline.
Correspondant : M. R. Saussaye, à Montescourt.

NEUILLY SAINT-FRONT

La Vigilante de Neuilly Saint-Front.
Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Mallévie.
Correspondant : M. Mafour Roger, à Neuilly-Saint-Front.

ORIGNY-EN-THIERACHE

Vélo Club d'Origny-en-Thiérache.
Couleurs; Bleu et blanc.
Président: M. C. Dogemont.
Correspondant : M. Lavancier fils, à Origny-en-Thierache.

ORIGNY

U. S. Origny-Sainte-Benoite.
Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Barbery.
Correspondant : M. Brancourt R., à Origny.

PROISY

Football Club de Proisy.
Couleurs: Bleu marine, parements rouges.
Président : M. Fernand Toulouse.
Correspondant : M. Goyenvalle, à Proisy.

QUESSY

C. A. des C. de Tergnier.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Benatou Georg.
Correspondant : M. Dubuquois, 11, rue Gallien.

RIBEMONT

Union Sportive Ribemontoise.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Combrouze Y.
Correspondant : M. Broyart Ch., rue de l'Abreuvoir à Ribemont.

SAINT-MICHEL

Sporting-Club Saint-Michellois.
Correspondant : M. Dautremay, place de l'Eglise, à St-Michel.

SAINT-PIERRE AIGLE

Sporting Club St-Pierre Aigle.
Couleurs : bleu et blanc.
Président : M. G. Lemaire.
Correspondant : J. Lacquehay, à Saint-Pierre-Aigle.

SAINT-QUENTIN

Amicale des Pupilles de la Nation de St-Quentin.
Couleurs : Bleu et noir.
Correspondant : M. Dehaye, 33, rue du Wé, à Saint-Quentin.

Football Club Saint-Quentinois.
Couleurs : Mauve, parements noirs.
Président : M. Leclercq Lucien.
Correspondant : M. Lucien Leclercq, 4, rue Robespierre, à St-Quentin.

Mopco-Sport (Corporatif).
Président : Jacquot René.
Siège social : Route de Chauny, Saint-Quentin.

Olympique Saint-Quentinois
Correspondant : M. Jacquot, 3, imp. Lallier, à Saint-Quentin.

Sporting-Club Saint-Quentin-Harly.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Pourrier.
Correspondant : M. Defaux, 38, rue de Turbigo, à St-Quentin.

U. S. des Cheminots de Saint-Quentin.

Correspondant : M. Dejautes A. 19, cité du Nord, à Saint-Quentin.

Union Sportive Ouvrière de Saint-Quentin.

Couleurs : Rouge et noir.
Président: M. Lartizieu Auguste.
Correspondant : M. le Secrétaire, 24, rue Emile-Zola, à Saint-Quentin.

SISSONNE

U. S. de Sissonne.

Couleurs : Rouge et blanc, rayé verticalement.
Président: M. Lorrain Fernand.
Correspondant : M. Hautavoine, rue de Laon, à Sissonne.

SOISSONS

Amical Club de Soissons.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Dufour.
Correspondant : M. L. Bouttier, 5, avenue de Paris, à Soissons.

Union Athlétique Soissonnaise.

Couleurs : Bleu, parements blancs.
Président: M. Robert Florant.
Correspondant : M. Noiret, 12, rue Ch.-Gaillard, à Soissons.

Unité Sportive Ouvrière Soissons.

Couleurs : noir, étoiles rouges.
Président : M. Flaux G.
Correspondant : M. Renaut, 4, rue de la Bannière, à Soissons.

U. S. Ouvrière de Soissons.

Couleurs : Damiers rouges et blancs.
Président : M. Labbé André.
Correspondant : M. Tugaut Emile, 39 *bis*, Bois de Sapins, à Soissons.

TERGNIER

Renaissance Sportive des Cheminots de Tergnier.

Président: M. Ch. Secret.
Correspondant : M. Noé, à Tergnier.

TUPIGNY

U. S. Tupigny. La Fraternelle.

Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Cochet, rue des Ponts à Tupigny.

U. S. de Tupigny.

Correspondant : M. Laffolet Roger, rue Lamarre, à Tupigny.

VAILLY-SUR-AISNE

Union Sportive de Vailly-sur-Aisne.

Président : M. Dave.
Correspondant : M. Roger, rue de l'Hôtel-Dieu, à Vailly-sur-Aisne.

VERVINS

Club Sportif Saint-Joseph.

Couleurs : blanc et mauve.
Président : M. Ch. Mascret.
Correspondant : l'Abbé Barbier, Institution St-Joseph à Vervins.

Union Sportive Vervinoise.

Couleurs : Maillot rouge et noir, culotte blanche.
Président : M. Jacques Giunzbourg.
Correspondant : M. Maurice Rousselle, 29, rue Porte-des-Champs, à Vervins.

VIERZY

Football-Club de Vierzy.

Couleurs : Bleu, vert.
Président : M. Herment Marcel.
Correspondant : M. A. Berton, à Vierzy.

VIC-SUR-AISNE

Cercle de la Jeunesse de Vic-sur-Aisne.

Correspondant : M. Caqueret, 27, rue de Fontenay, à Vic-sur-Aisne.

VILLERS-COTTERETS

Union Sportive de Villers-Cotterets.

Président : M. Caqueret.
Correspondant : M. Marcel Fluteaux, 16, rue de Soissons, Villers-Cotterets.

Ardennes

AMAGNE-LUCQUY

U. S. des Cheminots Amagne-Luquy.

Couleurs : Maillot rayé noir et blanc, culotte blanche.
Président : M. Weiber Edmond.
Correspondant : M. Collignon, Coiffeur, à Lucquy.

ANGECOURT

Association Sportive d'Angecourt.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Jean Cartier.
Correspondant : M. Jean Cartier.

ASFELD

Union Sportive.

Correspondant : M. René Auterbe, huissier, à Soissons (Aisne).

AUBRIVES

Union Sp. Aubrivoise.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Frécinaux.
Correspondant : M. Jules Frécinaux, 7, rue Jacquemart, à brives.

BLAGNY

Etoile Sportive de Blagny.

Couleurs : Rouge, parements et étoile bleus.
Président : M. Bertrand Pierre.
Correspondant : M. Somveille, à Blagny.

BOULZICOURT

Union Sportive de Boulzicourt.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Denaux Jean.
Correspondant : M. Louis Ponsart, à Boulzicourt.

BLANCHEFOSSE

Football Club de Blanchefosse.

Couleurs : Maillot violet, culotte noire, bas rouge.
Président : M. Léon Petit.
Correspondant : M. F. Laurent, à Blanchefosse.

BLANZY-LA-SALONAISE

U. S. de Blanzy-la-Salonaise.

Couleurs : Maillot rouge à col blanc, culotte blanche.
Président : M. Vincent Charles.
Correspondant : M. Renaudin à Blanzy-la-Salonaise.

BRAUX

Football-Club de Braux.

Couleurs : Blanc, écusson sanglier noir.
Président : M. Mernier.
Correspondant : M. Cochepin, à Braux.

Union Sport. Ouvrière de Braux.

Couleurs : Maillot noir et blanc.
Président : M. Biard Joseph.
Correspondant : M. Alain Bronkart, route de Charleville à Braux.

BUZANCY

Sporting Club Buzancéen.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : Pilachon Jules.
Correspondant : M. Aubertin, à Buzancy.

CARIGNAN

Union Sportive.
Correspondant : M. Mouraux, directeur d'école, à Carignan.

CHARLEVILLE

Club Sportif Ouvrier.
Correspondant : M. R. Crouchut, 15, rue du Daga, Charleville.

Football Club de Charlevile.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président :
Correspondant : M. Cartigny, 1 *bis*, rue de la Prairie, à Charleville.

CHATEAU-PORCIEN

Fortball Club Porcien.
Couleurs : rayures verticales bleu et blanc.
Président : Docteur Lafont.
Correspondant : M. François, directeur d'école, à Château-Porcien.

CHARNOIS

Union Sportive du Charnois.
Correspondant : M. François Ernest, 23, Petit-Charnois, à Fumay.

DEVILLE

Union Sportive Devilloise.
Couleurs : Noir et violet, parements verts.
Président : M.
Correspondant : M. Degré, à Deville.

DONCHERY

Club Athlétique.
Correspondant : M. Maljean, à Donchery.

FLOHIMONT

Football Club de Flohimont.
Couleurs : Tango et blanc.
Président : M. R. Schlaich.
Correspondant : M. Leclercq, à Fromelennes.

FUMAY

Etoile Fumacienne.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Jules Georges.
Correspondant : M. Jules Louis, à Fumay.

GESPUNSART

Cercle des Sports de Gespunsart.
Couleur : Bleu marine.
Président : M. Georges Barbière.
Correspondant : M. Albert Picard, route de Pussemange, à Gespunsart.

GIVET

Union Sportive Athlétique de Givet.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Ch. Herbiet.
Correspondant : M. Yon, Soie artificielle, Givet.

GRANDPRE

A. S. Grandpréenne.
Couleurs : jaune et noir.
Président : M. Mestre Eugène.
Correspondant : M. A. Taisien, à Grandpré.

HAYBES-SUR-MEUSE

Football Club.
Couleurs : Blanc et violet.
Président : M. Pierre Hamaide.
Correspondant : M. Villeval, à Haybes.

ISSANCOURT

Club Sportif d'Issancourt.
Couleurs : Noir.
Président : M. Henri Lerouge.
Correspondant : M. Benjamin Meunier, à Issancourt.

JOIGNY-NOUZONVILLE

A. S. de Joigny-Nouzonville.
Couleurs : Noir et blanc vertical.
Président : M. Hénon.
Correspondant : M. F. Ciglia, à Nouzonville.

LAUNOIS

Football-Club Launois.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Louis Demant.
Correspondant : M. Emile Jurion, à Launois.

LIART

Football Club.
Correspondant : M. H. Poncelet, à Liart.

MACHAULT

U. S. Machaulaise.
Président : M.
Correspondant : M. David Julien, à Machault.

LES MAZURES

Club Sportif des Mazures.
Couleurs : Rouge, blanc, noir.
Président : M. Hénon Albert.
Correspondant : M. Mas, Instituteur, à Les Mazures.

MEZIERES

La Macérienne Football-Club.
Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Raynal.
Correspondant : M. Orban, rue F.-Ferrer, à Mohon.

MOHON

Football-Club de Mohon.
Couleurs : Noir et violet.
Président : M. X...
Correspondant : M. André Berger, 38, rue des Ecoles, Charleville.

MONTHERME

Club Athlétique de Monthermé.
Couleurs : Bleu marine et blanc.
Président : M. Albert Hénon.
Correspondant : M. Prévost, à Monthermé.

NOUVION-SUR-MEUSE

Union Sportive Nouvionnaise.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Bélot.
Correspondant : M. Félix, à Nouvion.

MOUZON

Amical-Club Mouzonnais.
Couleurs : Grenat.
Président : M. Elie Gustin.
Correspondant : M. Gérard, à Mouzon.

PURE

Etoile Sportive de Pure.
Couleurs : Bleu ciel et blanc.
Président : M. Adolphe Gillet.
Correspondant : M. Barthélemy, à Pure, par Carignan.

POURU SAINT-REMY

U. S. de Pouru St-Rémy.
Couleurs : Bandes verticales jaunes et noires.
Président : M. Donnay Hubert.
Correspondant : M. R. Rossembly à Pouru.

REMILLY

Football-Club de Remilly.
Couleurs : Maillot blanc, étoile verte.
Président : M. Renaudin Maurice.
Correspondant : M. Legrand René, à Remilly.

RENWEZ

Union Sportive.
Correspondant : M. Bruneau, à Renwez.

RETHEL

Rethel Sportif.
Couleurs : Bleu, parements rouges.
Président : M.
Correspondant : M. Chavaria, à Rethel.

REVIN

Espérance Revinoise.
Couleurs : Violet et blanc.
Président : M. Laure.
Correspondant : M. Berlemont, à Revin.

SAINT-NICOLAS

Saint-Nicolas Sportif.
Couleurs : Blanc, parements rouge.
Président : M. Turpin.
Correspondant : M. F. Duval, à St-Nicolas-Revin.

SAINT-MENGES

Union Sportive Ouvrière de Saint-Menges.
Couleurs : Rouge, bordé vert.
Président : M. Toussaint Firmin.
Correspondant : M. K. Deliège, à Saint-Mengès.

SEDAN

Union Athlétique de Sedan Torey.
Couleurs : Vert et rouge vertical.
Président : M. Marcel Schmitt.
Correspondant : M. Litchlé, 27, rue Rovigo, à Sedan.

VIREUX-MOLHAIN

Union Sportive des Deux-Vireux.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Posty.
Correspondant : M. Lavialle, à Vireux-Molhain.

VOUZIERS

Avenir Vouzinois.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Samuel Scheuer.
Correspondant : M. Garandeau, à Vouziers.

LA VESSIE FRANÇAISE BoB LA MEILLEURE VESSIE

VRIGNE-AUX-BOIS

Jeunesse Vrignoise.
Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Beaudelot.
Correspondant : M. Jacques Marcel, à Vrignes-aux-Bois.

Aube

AIX-EN-OTHE

Groupe Sportif Aixois.
Couleurs : Violet et jaune.
Président : M. Paul Bigot.
Correspondant : M. Foin Albert, à Aix-en-Othe.

ARCIS-SUR-AUBE

Association Sportive Arcisienne.
Correspondant : M. P. Sarcelle, rue de Troyes, Arcis-sur-Aube.

BAR-SUR-AUBE

Section Sportive du Patronage Laïque de Bar-sur-Aube.
Président : M. Renault.
Correspondant : M. Gheq Gaston, à Bar-sur-Aube.

Union Sportive Barsurauboise.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Humbert, Café de France, à Bar-sur-Aube.

BAR-SUR-SEINE

Foyer Barsequanais.
Couleurs : Rouge et bleu vertical.
Président : M. Marcel Hougleur.
Correspondant : M. Georges Geisen, à Bar-sur-Seine.

BAYEL

Cercle athlétique Bayellois.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Alexandre Pochet.
Correspondant : M. Marconot, à Bayel.

BRIENNE-LE-CHATEAU

Amical-Club Briennois.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Lorin Albert.
Correspondant : M. Hardy Pierre, 35, boulevard Napoléon, à Brienne-le-Château.

BOUILLY-SOULIGNY

Etoile Sp. de Bouilly-Souligny.

Couleurs : Bleu, étoile blanche.
Président : M. G. Collin.
Correspondant : M. Louis Chominot, à Bouilly.

BUCHERES

Fraternelle de Buchères.

Correspondant : M. Dubreuil G., 10, place des Charmilles, Troyes.

COURTENOT

Etoile Sportive de Courtenot.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Lacroix Robert.
Correspondant : M. Piarko Charles, à Courtenot.

DIENVILLE

Union Sp. de Dienville.

Couleurs : Noir et Rouge.
Président : M. Constant Herlin.
Correspondant : M. Daunay, à Dienville.

ESTISSAC

Etoile Sportive d'Estissac.

Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Gateau Robert.
Correspondant : M. Castex Marcel, à Estissac.

FONTAINES-LES-GRES

Foyer Social D. D.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Aullen.
Correspondant : M. Roy Gabriel, à Fontaines-les-Grès.

LONGSOLS

Union Sportive Longsols.

Correspondant : M. Mauffroy, André, à Longsols, par Coclois (Aube).

LUSIGNY

Espérance de Lusigny.

Couleurs : blanc, parements verts.
Président : M. Angonin Auguste.
Correspondant : M. Chevry, coiffeur à Lusigny.

MAILLY-LE-CAMP

Football Club de Mailly-le-Camp.

Couleurs : B'anc, écusson rouge.
Président : M. Maurice Marlier.
Correspondant : M. Vermeulen Marcel, à Mailly-le-Camp.

MARCILLY-SUR-SEINE

Football-Club Marcillon.

Correspondant : M. Vergez, à Marcilly-sur-Seine (Marne).

MERY-SUR-SEINE

Club Sportif Mérycien.

Couleurs : Blanc, parements noirs.
Président : M. Gaëtan Lefrançais.
Correspondant : M. Georges Collin, clerc de notaire, à Méry-sur-Seine.

MORVILLIERS

Etoile Sp. Morvillaise.

Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Blanchet H.
Correspondant : M. Brisson, à Morvilliers, par Brienne-le-Château.

MUSSY-SUR-SEINE

Union Sportive Musséenne.

Correspondant : M. Sauvion, rue du Croissant, à Mussy-sur-Seine.

NOGENT-SUR-SEINE

Sport. Club des Zèbres Nogentais.

Couleurs : Bleu et blanc, rayures verticales.
Président : M. C. Martinot.
Correspondant : M. Gaëtan Baillet, 1, rue de Seine, à Nogent-sur-Seine.

PINEY

Union Sportive Pinoise.

Couleur : Noir et jaune.
Président : M. Patenôtre Joseph.
Correspondant : M. Touch, rue de la Halle, Piney.

PONT-SAINTE-MARIE

La Sportive de Pont-Sainte-Marie.

Couleur : Vert, parements blancs.
Président : M. M. Jonet.
Correspondant : M. Munier Jules, à P.-Ste-Marie.

PONT-SUR-SEINE

Union Sportive Pontoise.

Correspondant : M. H. Vilhem, à Pont-sur-Seine.

ROMILLY-SUR-SEINE

Un. Avenir Courageuse Romilly.

Couleurs : Blanc, écusson noir, blanc et vert, bas noirs.
Correspondant : M. Lelarge, rue Patourneaux, à Romilly-sur-Seine.

SAINT-GERMAIN

U. S. Chevillèles.

Couleurs : Noir et vert.
Président : Leclercq Pierre.
Correspondant : M. Maitre, Robert, à Laines-aux-Bois (Aube).

SAINT-JUST

Sporting Club Saint-Justois.

Correspondant : M. Deheurles Marcel à Saint-Just (Marne).

SAINT-LEGER près TROYES

U. S. Ste-Légeoise.

Couleurs : Bleu, parements noirs.
Président et Corresp. : M. E. Delorme, à Saint-Léger-près Troyes.

SAINT-MESMIN

A. A. Anciens Elèves de St-Mesmin.

Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Curien Henri.
Correspondant : M. Labarde, à St-Mesmin.

TROYES

Association Sportive Troyenne et Savinienne.

Correspondant : M. le Secrétaire, 4, rue des Quinze-Vingts, à Troyes.

Avant-Garde de Troyes.

Couleurs : Violet, parements blancs.
Président M. H. Wetzel.
Correspondant : M. Suire, 48, rue des Fossés-Patris, à Troyes.

Energie Troyenne.

Couleurs : Vert et or.
Président : M. Chenet Henri.
Correspondant : M. Benâtre, 3, boulevard du Quatorze-Juillet, à Troyes.

Stade Union Laïque et Coopérative Troyenne.

Couleurs : Maillot rouge, culotte bleue.
Correspondant : M. Grados, 4, rue de la Madeleine.

VENDEUVRE-SUR-BARSE

Union Sportive Vendeuvroise.

Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Vendeuvre-sur-Barse.

VILLE-SOUS-LA-FERTE

Fraternelle Sportive de Ville-sous-la-Ferté.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Breuquot.
Correspondant : M. Borgniat, instituteur, à Ville-sous-la-Ferté.

Haute-Marne

ANDELOT

Club Sp. Andelot-Rimancourt.
Couleurs : Bleu foncé et rouge.
Président : M. L. Faure.
Correspondant : M. Jean Neurdin, à Rimaucourt.

AUBERIVE

Union Sportive Auberivoise.
Couleurs : Blanc, bas rouges.
Président : M. Vincent.
Correspondant : M. Simonin, instituteur à Auberive.

BOLOGNE

Sans-Soucis de Bologne.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. René Barbier.
Correspondant : M. Benigen Edmond, à Bologne.

BAYARD

Foyer Bayard.
Couleurs : Bleu ciel et blanc.
Président : M. Chatel Pierre.
Correspondant : M. Chaumont, à Bayard.

BIESLES

U. S. Biesloise.
Correspondant : M. Larcher, à Bresles.
Président : M. Larcher.

BOURBONNE

Club Sportif Bourbonnais.
Correspondant : M. Fleury, 31, avenue de la Gare à Bourbonne.

BOURDONS

Etoile Sportive Bourdonnaise.
Couleurs : Rouge et vert.
Président : M. Vautrin Pierre, à Bourdons.
Correspondant : M. Ovide Gabriel, à Bourdons.

BROUSSEVAL

Union Sportive Broussevalienne
Couleurs : Violet et blanc.
Président : M. Grignon.
Correspondant : M. André Belgrand, 11, boulevard des Italiens, à Brousseval.

BROTTES

Football Club Brottais.
Couleurs : Vert, blanc, noir.
Président : M. Hisserand.
Correspondant : M. R. Ludot, à à Brottes.

BUSSY

Société Sportive de Bussy.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Larcher Emile.
Correspondant : M. Roger Duvin. à Bussy par Joinville.

CHALINDREY

Club Sportif de Chalindrey.
Couleurs : Rouge et vert.
Président : M. Mougeot.
Correspondant : M. Ernest Berné, à Chalindrey.

CHAMARANDE

A. S. de Chamarande.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Belime.
Correspondant : M. Léonard R., à Chamarande.

CHATEAUVILLAIN

Racing Club Castelvillanois.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Guny Pierre.
Correspondant : M. Dechanet, à Châteauvillain.

CHAUMONT

A. S. Italienne Chaumont.
Couleurs : Vert et noir.
Président : M. Gamba.
Correspondant : M. Badanov, rue J.-Tréfousse, à Chaumont.

Chaumont Athlétique Club.

Couleurs : Tango, noir, blanc.
Président : M. Evrard.
Correspondant : M. Burgin, avenue Gambetta, à Chaumont.

Les Jeunes de Chaumont.

Couleurs : Rayé bleu clair et bleu foncé.
Président : M. le général Néraud.
Correspondant : M. André Rousselot, 18, rue des Halles, Chaumont.

DAMREMONT

U. S. Danrémontaise.

Couleurs : Grenat et jaune.
Président : M. Rouche Marcel.
Correspondant : M. Rouche, à Pouilly.

EURVILLE

La Diane d'Eurville.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Huot Louis.
Correspondant : M. H. Sancier, à Eurville.

FAYL-BILLOT

Union Sportive de Fayl-Billot.

Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Petitot.
Correspondant : M. Louis Petitot, à Fayl-Billot.

FRONCLES

Amicale Sportive Forges de Froncles.

Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Simon.
Correspondant : M. le Président de l'A. S. de Froncles, à Froncles.

JOINVILLE

Club Sportif Joinvillois.

Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Félix Boucher.
Correspondant : M. Henri Rousseau, rue Soumoise, à Joinville.

LANGRES

Les Jeunes de Langres.

Couleurs : Bleu marine et rouge.
Président : M. Albert Bourgnod.
Correspondant : M. l'abbé R. Turlure, 16, rue Barbier-d'Aucourt, à Langres.

Union Fraternelle La Langroise.

Couleurs : Maillot rouge, culotte blanche.
Président : M. Marlin Lauer.
Correspondant : M. Aubert, rue Diderot, Langres.

LANQUES-SUS-ROGNON

Etoile Sportive Lanquaise.

Couleurs : Maillot marron rayé jaune, culotte blanche.
Président : M. René Devilliers.
Correspondant : M. Devilliers, à Lanques-sur-Rognon, par Biesles.

LUZY-S/-MARNE

A. S. de Luzy-sur-Marne.

Couleurs : noir et blanc.
Président : M. Deguy.
Correspondant : M. Gatin, à Luzy-sur-Marne.

MANDRES

Union Sportive Mandrine.

Couleurs : Rouge et vert.
Président : M. Lhotte René.
Correspondant : M. Testefort, à Mandres.

MANOIS

Bons Gars de Manois.

Couleurs : Blanc et bleu.
Président : M. Vernet.
Correspondant : M. Fernand Logue, à Manois.

MONTIGNY-LE-ROI

Football Club de Montigny.

Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Louis Couvreur.
Correspondant : M. Perrin, à Montigny.

MONTIER-EN-DER

U. S. Derdoise.

Couleur : Blanc.
Président : M. Thevenin Maurice.
Correspondant : M. Hutin Louis, à Montier-en-Der.

NOGENT-LE-BAS

Stade-Ball ben Nogentais.

Couleurs : Bleu ciel.
Président : M. Gauthier Henri.
Correspondant : M. Chaudron, à à Nogent-le-Bas.

NOGENT-EN-BASSIGNY

Amicale Sportive Nogentaise.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Lefebvre.
Correspondant : M. Doré, à Nogent-en-Bassigny.

POULANGY

Union Sportive de Poulangy.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Eugène Gillot.
Correspondant : M. Ziégler, à Poulangy.

PREZ-SOUS-LAFAUCHE

Etoile Sportive de Prez-sous-Lafauche.

Couleurs : Maillot vert, culotte noire.
Président : M. Mathis Gaston, à Prez.
Correspondant : M. Thouvenin E., à Prez-sous-Lafauche.

ROCHES-SUR-ROGNON

Les Bons Gars du Val-de-Rognon.

Couleurs : Violet, blanc.
Président : M. Ed. Rémond.
Correspondant : M. Lemoine, à Roches-sur-Rognon.

SONCOURT-WRAINCOURT

A. S. de Soncourt-Wraincourt.

Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Bellonin.
Correspondant : M. Banat P., à Soncourt-Wraincourt.

VILLERS-EN-LIEU

Club Sportif de Villers-en-Lieu.

Couleurs : Noirs, parements rouges.
Président : M. Drouard, à Villiers.
Correspondant : M. Lambert M., à Villers-en-Lieu.

Marne

AY

Club Sportif Agéëen.

Couleurs : Blanc, ceinture verte.
Président : M. Bollinger.
Correspondant : M. Rennet, 4, rue du Vivier, Ay.

BAZANCOURT

Sporting Club de Suippes.

Couleurs : Rouge, parements bleus.
Président : M. Gibout Emile.
Correspondant : M. le Dr Gibout, à Bazancourt.

BETHENY

U. S. de Bétheny.

Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Vilain.
Correspondant : M. Baillou, 45, route de Bétheny.

BERRU

U. S. de Berru-Nogent.

Couleurs : Noir, bleu, rouge.
Président : M. Picard R.
Correspondant : M. Hugo Zannier.

BOUZY

Football Qui Vive.

Couleurs : Bleu ciel et bleu marine.
Président : Dr. Céry.
Correspondant : Martin Paul, à Bouzy.

CHALONS-SUR-MARNE

Club Olympique Chalonnais.
Couleurs : Bleu roi et blanc.
Correspondant : M. Millet Gabriel, 56, avenue du Général-Sarrail.

CHEMINON

Association Sportive de Cheminon.
Couleurs : Blanc et vert.
Président : M. Renneçon.
Correspondant : M. René Connesson, à Cheminon.

CONNANTRE

Etoile Sportive de Connantre.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Président : M. Georges Hazeaux.
Correspondant : M. Férat, à Connantre.

U. S. de Cumières.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Hutasse F..
Correspondant : M. A. Maximilien, à Cunières.

DIZY-MAGENTA

Club Sportif de Dizy.
Couleurs : Vert, parements rouges.
Président : M.
Correspondant : M. Faure, 3, rue d'Ay à Dizy.

Jeunesse A. de Dizy.
Couleurs : Or avec parements noirs.
Président : M. Mangin Jean.
Correspondant : M. Beaurain, 33, avenue Jean-Jaurès à Dizy-Magenta.

DORMANS

Sporting Club de Dormans.
Couleurs: Blanc, parements violets.
Président: M. Grelot Frédéric.
Correspondant: M. Bernard Deltour, à Dormans.

EPERNAY

Association Sportive de la Coiffure Sparnacienne.
Couleurs : Bleu clair, bleu foncé.
Président : M. Maurin Maurice,
Correspondant : M. Vitte Lucien, 123, rue de l'Hôpital à Epernay.

Club Ouvrier Sparnacien.
Couleurs: Rouge et vert.
Président:
Correspondant : M. E. Muller, 43 bis, rue de l'Abattoir, à Epernay.

Persévérante d'Epernay.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Bernabaux.
Correspondant : M. Benoit, 8, rue du Maréchal-Foch.

Racing-Club d'Epernay.
Couleurs : Blanc et bleu vertical.
Correspondant : Secrétaire café de l'Hôtel-de-Ville, à Epernay.

Réveil Epernay.
Couleurs : Bleu et blanc, avec armes de la ville.
Président M. Jaudeau.
Correspondant : M. Kaltgen, 55, avenue Jean-Jaurès, à Epernay.

BYRRH VIN GÉNÉREUX AU QUINQUINA

FERE-CHAMPENOISE

Sport A. Ferton.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Bagard.
Correspondant : M. Garnesson, à Fère-Champenoise.

FISMES

Association Sportive Fismoise.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Bellet Emile.
Correspondant : M. Justin Clavel, café des Sports, à Fismes.

JONCHERY-SUR-VESLE

A .A. et Sp. de la Vesle.
Couleurs : Rouge et vert.
Président : M. Houlette.
Correspondant : M. Marcel Rozelet, à Jonchery-sur-Vesle.

LE MESNIL-S/-OGER

S. C. Meslinois.
Couleurs : Bleu et blanc.
Présid. et Corresp. : M. Cazals Olivier, à Le Mesnil-sur-Oger.

MAILLY-CHAMPAGNE

Union Sportive de Mailly-Champagne.
Couleurs : Culotte noire, maillot blanc, parements verts.
Président : M. Gabriel Simon.
Correspondant : M. Chance, à Mailly-Champagne.

MOURMELON

Cercle Athlét. des Deux-Mourmelon.
Couleurs : Maillot vert, parements noirs, culotte blanche, bas noirs.
Président : M. Delanghe.
Correspondant : M. Lucien Klein, place Clemenceau, Mourmelon-le-Grand.

PARGNY-SUR-SAULX

Société Sportive du Stade Simonet.
Couleurs. Blanc, ceinture noire.
Président: M. Gaston Simonet.
Correspondant: M. Michel Dellinger, rue de l'Ajot, à Pargny-sur-Saulx.

REIMS

A. S. Française.
Correspondant : M. J. Herold, 114, rue Vesle.

Association Sportive Saint-Joseph-des-Champs.
Couleurs : Maillot bleu, culotte noire.
Président : M. Rhoué Maurice.
Correspondant : M. Jilliot Paul, 87, rue de Venise, à Reims.

A. S. de la Verrerie.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Meunier Maurice.
Correspondant : M. A. Drouet, 53, Cité de la Verrerie, à Reims.

Club Sportif du Foyer Rémois.
Couleurs : Maillot blanc, parements verts.
Président : M. Deschamps André.
Correspondant : M. Deschamp A., 57, rue de l'Yser, Foyer Rémois, Reims.

Club du Travail.
Couleurs : Rouge.
Président : M. Docq.
Correspondant : M. Gaston Collé, avenue de la Somme à Reims.

Elénergie Club Rémois.
Couleurs : Blanc, parements bleus marine.
Président : M. Albert Dubosson.
Correspondant : M. E Masson, 22, rue Buirette, à Reims.

Family-Club Rémois.
Couleurs: Vert et jaune.
Président : M. Lefèvre.
Correspondant : M. le Secrétaire, 136, rue Léon-Faucher.

Stade de Reims.
Couleurs : Jaune, parements noirs.
Président : M. de Polignac.
Correspondant : M. Dupont, 18, rue Emile-Zola.

Société de Tir de Reims.
Couleurs : Blanc.
Président : M. Paroche Achille.
Correspondant : M. Rueyres, 2, rue Saint-Crépin, à Reims.

Sporting-Club Rémois.
Couleurs : Rouge et blanc vertical.
Président : M. Simard.
Correspondant : Secrétariat, 5, rue Cérès, à Reims.

Union S. Rémoise.
Couleurs : Maillot bleu, culotte blanche, bas bleus et blancs.
Président : M. Dester Henri.
Correspondant : M. A. Charlant, 424, avenue de Laon, Reims.

ROMAIN

Gauloise de Romain.
Couleurs: Vert et blanc.
Président: M. Ch. Legras.
Correspondant : M. Michaudet René, à Romain.

SAINT-BRICE

Football-Club de Saint-Brice.
Couleurs : Jaune clair, parements noirs.
Président : M. Maurice Lucien.
Correspondant : Lecamp Georges, route de Saint-Brice, Reims.

SAINTE-MENEHOULD

Club de l'Argonne.
Couleurs: Noir et jaune vertical.
Président : M. Maurice Nordemann.
Correspondant: M. Lucien Caudron, place de l'Hôtel-de-Ville, à Sainte-Menehould.

SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT

U. S. de St-Remy-en-Bouzemont.
Couleurs : Vert et noir.
Président M. Basaquant.
Correspondant : M. le Secrétaire.

SERMAIZE

Union Sportive Sermaizienne.
Couleurs: Rouge et blanc.
Président: M. Michelet.
Correspondant : M. Jean Claudon, 25, rue Bernard, Sermaize.

SEZANNE

Sports Athlétiques Sézannais.
Couleurs: Bleu et or.
Président: M. Maquelin.
Correspondant M. Maquelin, avenue Jean-Jaurès, à Sézanne.

SUIPPES

La Vaillante de Suippes.
Couleurs: Rouge et noir.
Président : M. Buirette.
Correspondant: M. Legourd, instituteur à Suippes.

VANDIERES

La Laïque Sportive de Vandières.
Couleurs: Blanc et mauve.
Président: M. Nawack.
Correspondant: M. Garitan Roger, instituteur à Vaudières.

VERTUS

A. S. Vertusienne.
Couleurs : Blanc et noir vertical.
Président : M. Dogard Maurice.
Correspondant : M. Millet Paul, instituteur à Vertus.

VILLERS-MARMERY

A. A. des Anciens Elèves de l'Ecole de Villers-Marmery.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Jolly.
Correspondant : M. H. Jolly, à Villers-Marmery.

VITRY-LE-FRANÇOIS

La Gauloise.
Couleurs: Blanc, parements bleu.
Président : M. le Dr. Amillet Paul.
Correspondant : M. Roger Conreaux, 47, rue de Frignicourt, à Vitry-le-François.

Sporting-Club du Stade Lamort.
Couleurs: Bleu et blanc.
Correspondant : M. Raoul Courtois, 24, rue Saint-Germain, à Vitry-le-François.

Union Sportive Vitryate.

Couleurs: Bleu et rouge vertical.

Président: M. Meunier.

Correspondant : M. Dupuis, 43, rue du Pont, à Vitry-le-François.

WITRY-LES-REIMS

Jeunesse Sportive de Witry-les-Reims.

Couleurs : Maillot rouge, étoile noire.

Président: M. Conis Alexis.

Correspondant: M. le Secrétaire, à Witry-les-Reims.

Amicale S. de Witry-lès-Reims.

Couleurs : Blanc et noir.

Président : M. Marlette Pierre.

Correspondant : Jean Boucton, à Witry-lès-Reims.

Oise

ANDEVILLE

Union Sportive Andevillienne.

Couleurs : Vert et rouge.

Président : M. Le Clezio.

Correspondant : M. Pierre Cardette, à Andeville.

ATTICHY

Union Sportive d'Attichy.

Couleurs : Rouge, parem. jaunes.

Président : M. Bernard Fournet.

Correspondant : M. Brunelle, à Attichy.

AVILLY-SAINT-LEONARD

Club Sportif d'Avilly-Saint-Léonard.

Couleurs : Rouge et blanc.

Président : M. Georges Picot.

Correspondant : M. Cocu, 47, Gde-Rue, Avilly.

BALAGNY-SAINT-EPIN

Union Sportive de Balagny-Saint-Epin.

Couleurs: Vert, parements blancs.

Président: M. Moller.

Correspondant : M. L'Arhantec, 75, rue Saint-Epin, par Bury.

BEAUVAIS

Groupe Sportif du Patronage St-Paul.

Couleurs: Noir et vert vertical.

Président : M. Lenormant.

Correspondant : M. Pitre, 19, rue Louis-Graves, à Beauvais.

Véloce-Club Beauvaisien.

Couleurs : Blanc et bleu.

Président : M. Recullet.

Correspondant : M. Enaux, 38, rue des Flageots, à Beauvais.

BETHISY-SAINT-MARTIN

Union Sportive de Bethisy-Saint-Martin.

Couleurs: Bleu, parements rouges.

Président : M. Hazard père.

Correspondant : M. Blottière, rue G.-de-Feroux, à Béthisy-Saint-Martin.

BETHISY-SAINT-PIERRE

Amicale Béthisyenne.

Couleurs : Vert et rouge.

Président : M. Leroy.

Correspondant: M. Dely, à Béthisy-Saint-Pierre.

Espérance Béthisyenne.

Couleurs: Vert et blanc.

Président : M. Snauvaert.

Correspondant : M. Caron, 4, rue des Forges, Béthisy-Saint-Pierre.

BORAN

Union Sportive Boranaise.

Couleurs : Rayé vert et rouge.

Président : M. Theurin.

Correspondant : M. Riché, 14, rue du Four, Boran.

BORNEL

Alerte de Bornel et Belle-Eglise.

Couleurs: Blanc, parements violets.
Président : M. Brousse Honoré.
Correspondant : M. Membré, instituteur, à Bornel.

BRESLES

Union Sportive de Bresles.

Correspondant : M. Chambrelent, petite place, Bresles.

BRETEUIL

Union Sportif de Breteuil.

Couleurs: Bleu et noir.
Président : M. Vélon.
Correspondant: M. Velon, à Breteuil.

BULLES

Etoile Sportive Bulloise.

Couleurs : Jaune et rouge.
Président : M. Paris Gaston,
Correspondant : M. Bouton à Bulles.

CAUVIGNY

Véloce-Club.

Couleurs: Rouge et vert.
Président: M. Belhomme Ed.
Correspondant: M. Gilbert Lucas, à Fercourt-Cauvigny.

CHAMANT

Etoile Sportive Chamantaise.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. A. Trancin.
Correspondant : M. Badelot, à Chamant.

CHAMBLY

Club Olympique de Chambly-Moulin-Neuf.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Warniez, Ch.
Correspondant : M. Bovy, au Moulin-Neuf, par Chambly.

CHANTEREINE

Club Ath. de Chantereine.

Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Gasser Maurice.
Correspondant : M. Fournier Jean, 15, rue Serpente, à Thourotte.

CHANTILLY

Union Sportive de Chantilly.

Couleurs: Vert, parements rouges.
Président : M. Paulvé.
Correspondant : M. R. Carré, 27, avenue du Maréchal-Joffre, à Chantilly.

COMPIEGNE

Stade Compiègnois.

Couleurs : Bleu et rouge vertical.
Président : M. Cosyns.
Correspondant : le secrétaire, 38, r. Vinevel, Compiègne.

Union Sportive de Compiègne.

Couleurs : Vert et blanc.
Président et Corresp. : M. Dupuis, 22, rue Saint-Lazare, Compiègne.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Sicqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

CREIL

Assoc. Sportive de Creil-Nogent.

Couleurs: Jaune et rouge:
Président : M. Decreus D.
Correspondant : M. Brêche, 7, place Carnot, à Creil.

Etoile Sportive de Creil.

Couleurs : Bleu et or.
Président : M. Jean Ragné.
Correspondant : M. Jean Vinet, 107, rue Jean-Jaurès, à Creil.

Groupe Sportif des Cheminots de Creil-Nogent.

Couleurs: Vert et noir.
Président: M. Gilloen Gaston.
Correspondant : M. Poix, 8, rue Papin, à Nogent-sur-Oise.

CREPY-EN-VALOIS

Etoile Sportive Crepynoise.

Couleurs : Marine et rouge.
Président : M. le Docteur Chopinet.
Correspondant : M. le Docteur Chopinet, à Crépy-en-Valois.

CREVECŒUR-LE-GRAND

Association Sp. de Crèvecœur-le-Grand.

Couleurs: Blanc, parements rouges.
Correspondant: M. Chauvin, Hôtel du Lion-d'Or, à Crèvecœur.

CUISE-LAMOTTE

Etoile Sportive de Cuise-Lamotte.

Couleurs : Marine et rouge.
Président : M. Bouriole.
Correspondant: M. Hubert Trouillet, à Cuise-Lamotte.

CUTS

Etoile Sportive de Cuts.

Couleurs : Bleu, blanc.
Président : M. Gallet.
Correspondant : M. Dupuis, à Cuts.

ESTREES-SAINT-DENIS

Union Sportive d'Estrées-Saint-Denis.

Président : M. Louis Biencourt.
Correspondant: M. Bouliong, à Estrées-St-Denis.

ERCUIS

Club Sportif d'Ercuis.

Couleurs: Bleu et violet.
Président: M. Henri Desmarets.
Correspondant : M. Dufour, instituteur, Ecole des Garçons à Ercuis.

ETOUY

Union Sportive d'Etouy.

Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Ory.
Correspondant : M. Frayer, Etouy.

FORMERIE

Etoile Sportive.

Couleurs: Noir et rouge.
Président : M. Auzoux Albert.
Correspondant : M. Roper, place du Maréchal-Foch, à Formerie.

FROISSY

Union Sportive de Froissy.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Marcel Dedreux.
Correspondant : M. Delaherse, à Froissy.

FRANCIERES

Société Sportive de Francières.

Correspondant : M. Droupy, Sucrerie de Francières, par Estrées-Saint-Denis.

FROYERES

Association Sportive de Froyères.

Correspondant : M. Vandenhove, Sucrerie, le Froyères, par Avrigny.

GILOCOURT

Association Sportive de Gilocourt.

Correspondant : M. l'abbé Lavallart, à Gilocourt.

GRANDVILLIERS

Grandvilliers Athl. Club.
Couleurs: Rouge et noir.
Président : M. Prache Maurice.
Correspondant : M. Hardivillé, place Barbier, à Grandvilliers.

GOUVIEUX

U. S. de Gouvieux.
Président : M. Emile Nitard.
Correspondant : M. Bourne, 17, de Précy, à Gouvieux.

LA CROIX-SAINT-OUEN

Association Sportive de La Croix-Saint-Ouen.
Couleur : Blanc.
Président : M. Prieur.
Correspondant : M. Dhoury, 63, rue Jean-Jaurès, Lacroix-Saint-Ouen.

LAIGNEVILLE

Union Sportive de Laigneville.
Correspondant : M. Pauzat, à Laigneville.

LA NEUVILLE-ROY

Union Sportive La Neuville-Roy.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Lausandeau.
Correspondant : M. Courseaux, instituteur, à La Neuville-Roy.

LASSIGNY

Lassigny Athletic Club.
Couleurs : Jaune et bleu.
Président : M. Dedieu Pierre.
Correspondant : M. Merlu à Lassigny.

LIANCOURT

Club Sportif Liancourtois.
Couleurs : Bleu et jaune.
Président : M. Fontaine.
Correspondant : M. Gruyer Lucien, rue Latour prolongée, à Liancourt.

MAREUIL-SUR-OURCQ

Union Sportive de Mareuil-sur-Ourcq.
Couleurs: Orange et noir.
Président: M. Marc Robert.
Correspondant: M. Robert Dieux, à Mareuil-sur-Ourcq.

MARISSEL

Groupe Sportif de Marissel.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Paul Moussy.
Correspondant : M. Lefèvre René, 2, rue de l'Orangerie, Beauvais.

MARGNY

U. S. de Margny.
Couleurs : Noir et tango.
Président : M.
Correspondant : M. Hector Cugnière, 23, rue de la Verrerie, Margny.

MARQUEGLISE

Union Sportive La Jeanne d'Arc de Marqueglise.
Couleurs: Blanc et rose.
Président: M. Billa Camille.
Correspondant: M. Billa **Louis**, cultivateur, à Marqueglise.

MESNIL-EN-THELLE

Cercle Sportif Mesnilois.
Couleurs : Bleu et noir.
Président : M. Baé.
Correspondant : M. Ometz, Mesnil-en-Thelle.

MONTATAIRE

Standard Athlétic Club de Montataire.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Fournier.
Correspondant : M. L. Robert, 65, rue Jean-Jaurès, Montataire.

MOUY

Union Sportive de Mouy.
Couleurs : Rouge et vert vertical.
Président : M. le Docteur Avinin.
Correspondant : M. Delafontaine, 135, rue Albert, à Bury.

NOYON

Sporting Club Noyonnais.

Couleurs : Bleu et or.
Président : M. Dioudonnat.
Correspondant : M. Dioudonnat, 69, boulevard Charmolue, à Noyon.

ORROUY

Association Sportive d'Orrouy.

Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Félix Petit.
Correspondant : M. le secrétaire, à Ercuis.

PLAILLY

Union Sportive de Plailly.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Magnier.
Correspondant : M. Rouchon, route de Graville, Plailly.

PLESSIS-BELLEVILLE

Société Sport. Plessis-Belleville.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Bataille.
Correspondant : M. Schmab Maurice, à Plessis-Belleville.

PONT-SAINTE-MAXENCE

Amic. Sport. Pont-Ste-Maxence.

Couleurs : Jaune et bleu.
Président : M. Decron G.
Correspondant : M. Mérigonde, Instituteur, à Pont-Sainte-Maxence.

Club de Sainte-Maxence.

Couleurs: Vert et or.
Président: M. Bigot.
Correspondant : M. Y. Ollivier, 77, rue de Cavillé, à Pont-Ste-Maxence.

RESSONS-SUR-MATZ

Stade Ressontois.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Godefroy.
Correspondant : M. Godefroy, à Ressons-sur-Matz.

SAINTE-GENEVIEVE

Union Sportive de Ste-Geneviève.

Couleurs: Violet, parements rouges.
Président: Hernu Georges.
Correspondant : M. Pierre Serres, rue des James, à Sainte-Geneviève.

SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

Sporting Club de Saint-Just-en-Chaussée.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Mauler.
Correspondant : M. Héron, 36, rue de Beauvais, St-Just-en-Chaussée.

SAINT-SAUVEUR

Amicale Sportive de St-Sauveur.

Couleurs : Saumon et vert.
Correspondant : M. Bombars, à Saint-Sauveur.

SAINTINES

Association Sportive de Saintines.

Couleurs: Violet et blanc.
Président : M. Georges Caillot.
Correspondant : M. Caillot, à Saintines.

SANDRICOURT

Union Sportive du Domaine de Sandricourt.

Couleurs : Ciel et Marine.
Président : M. Delacour.
Correspondant : M. Paul Fuiret, à Sandricourt, par Amblainville.

SENLIS

Club Sportif Senlisien.

Couleurs: Bleu et blanc.
Président : M. Escavy Henri.
Correspondant : M. Paul Cayeux, 25, rue de Beauvais, à Senlis.

SERIFONTAINE

Football Club de St-Victor.

Couleurs: Bleu de France.
Président: M. Lebourg.
Correspondant: M. Desiey, rue St-Paul, à Sérifontaine.

SILLY-LE-LONG

Amicale Sport. de Silly-le-Long.

Couleurs : Maillot tango, culotte bleu.
Président : M. Moullé.
Correspondant : M. Oudot Julien, Secrétaire.

SOMMEREUX

Société Sportive de Sommereux.

Correspondant : M. Guillaume, Instituteur, à Somneureux.

THIL

Union Sportive du Thil-Beauvais.

Couleurs: Jaune et rouge.
Président : M. Gadaneix.
Correspondant : M. Pérois, 68, rue Villebois-Mareuil, Beauvais.

TRACY-LE-MONT

Union Sportive de Tracy-le-Mont.

Couleurs: Bleu, jaune, blanc.
Président: M. Louis Carré.
Correspondant: M. Maurice Flamant à Tracy-le-Mont.

TRIE-LE-CHATEAU

Club Sportif de Trie-le-Château.

Couleurs: Bleu, et rouge.
Président: M. Bickart.
Correspondant : M. Bickart, 34, Gde-Rue, à Trie.

TROSLY-BREUIL

Union Sportive de Trosly-Breuil.

Correspondant : M. Robert Marcel, route Nationale, Trosly-Breuil.

VERBERIE

Coq Sportif de Verberie.

Couleurs : Vert et jaune.
Président : M. Lair Anatole.
Correspondant : M. Dirson, 2, rue des Remparts, à Verberie.

VILLERS-SAINT-SEPULCRE

Etoile-Club de Villers-Bailleul.

Couleurs : Blanc, étoile noire.
Président : M. Justin Tabarié.
Correspondant : M. J. Tabarié, à Villers-Saint-Sépulcre.

UNIS-SPORT

40, Rue de Maubeuge - PARIS

est la seule Fabrique vendant au détail au prix de gros et accordant aux Clubs et à leurs Membres une remise de 20 o/o

Seine-et-Marne

BRAY-SUR-SEINE

Club Sportif Braytois.
Couleurs : Blanc, rayures rouges.
Président : M. M. Satrat.
Correspondant : M. Guy Sadin, rue du Pont, à Bray-sur-Seine

JOUY-LE-CHATEL

Club Sportif Jovicien.
Couleurs: Noir et blanc.
Président: M. Nivert Marc.
Correspondant: M. Roger Loze, à Jouy-le-Chatel.

LA FERTE-GAUCHER

Société Fertoise d'Ath. et de Jeux.
Couleurs: Bleu et blanc.
Président: M. Mercier Ferdinand.
Correspondant : M. Poupon, à la Ferté-Gaucher.

NANGIS

Union Sp. Ouvrière Nangisienne.
Couleurs : Rouge, parements verts.
Président: M. Rabot Gaston.
Correspondant: M. F. Billot, 3, avenue Gambetta, à Nangis.

PROVINS

Association Sportive Provinoise.
Couleurs: Blanc, écusson rose.
Président: M. Cerbeaux.
Correspondant : M. Cayrouse, 2, rue Joly, Provins.

STE-COLOMBE

U.-S. de Ste-Colombe.
Couleurs: Bleu et blanc.
Président: M. Tripé Ch.
Correspondant : M. Longuet, à Septveilles-le-Haut, par Provins.

SAINT-LOUP-DE-NAUD

Etoile Sportive Courtonnaise de St-Loup-de-Naud.
Couleurs: : Vert, parements rouges.
Président: M. Lahaut Georges.
Correspondant : M. Chapotot Marcel, à Longueville.

LIGUE DE NORMANDIE

Siège social : Rouen.

Territoire : CALVADOS, EURE, MANCHE (moins **PONTORSON**), **ORNE, SEINE-INFERIEURE.**

HAUTE-NORMANDIE (DHN) : **Seine-Inférieure, Eure (Vallée de L'Andelle).**

NORMANDIE CENTRALE (DNC) : **Eure (moins Vallée de l'Andelle), Calvados (Vallée de la Touques), Orne (Arrondissement de Mortagne), Eure-et-Loir (Arrondissement de Dreux).**

BASSE-NORMANDIE (DBN) : **Calvados (moins Vallée de la Touques), Manche (moins Pontorson), Orne (moins Arrondissement de Mortagne).**

COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR

Président : M. Lebas, 22, rue Thiers, Rouen.
Vice-Président : M. Desjardins, 15, rue Pierre-Curie, Dieppe.
Trois Vice-Présidents (Les Présidents des Trois Districts).
Haute-Normandie: M. Argentin, 4, rue Anfray, Le Havre.
Basse-Normandie : M. Vidieu, 22, rue Falourdel, Saint-Lô.
Normandie Centrale : M. Braun, 37, rue St-Germain, Evreux.
Secrétaire général : M. Labonde, 12, rue de Crosne, Rouen.
Trésorier : M. Carpentier, villa Dolly, route d'Elbeuf, 136, Rouen.
Membres : MM. Alleaume, Delahaye, Gorin, Mestre, Picquenot.
Secrétaire administratif : M. Lefée.
Siège social et Secrétariat permanent : 24, rue du Lieu-de-Santé, Rouen. Téléph. 26-60. Chèques postaux : Rouen 61-22. Adresse télégraphique : Ligue Normandie, Rouen.
Couleurs : Maillot rouge vif, orné de deux léopards d'or, culotte blanche, bas rouges.

Calvados

AMFREVILLE

Union Sportive Amfrevillaise.

Couleurs : Bleu, rouge cerclé.
Président : M. Lucien Douane.
Correspondant :

BAYEUX

Union Sportive Bayeusaine.

Couleurs: Vert et rouge.
Président: M. Morlent J.
Correspondant: M. Louis Albert, 2, rue de la Maîtrise, Bayeux.

BEAUMONT-EN-AUGE (DNC)

(Vallée de la Touques)

Club Sportif Beaumontais.

Couleurs :
Président : M. Liégeard.
Correspondant : M. Lechat, Beaumont-en-Auge (Calvados).

BENERVILLE (DNC)

Association Sportive Benervillaise.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. V. Caillau.
Correspondant : M. Lambert, entrepreneur de peinture, Blonville-sur-Mer.

BONNEVILLE-LA-LOUVET (DNC)

Union Sportive de Bonneville-la-Louvet.

Couleurs : Bleu, rayures noires.
Président et Correspondant : M. Le Bourg, Bonneville-la-Louvet.

BOURGUEBUS

Bourguébus Sports.

Couleurs: Mauve et blanc.
Président: M. L. Guillot.
Correspondant: M. Guillot, Bourguébus.

CABOURG

Stade Cabourgeois.
Couleurs: Vert et blanc.
Président: M. J. Parat.
Correspondant : M. Lebreton, Bas-Cabourg.

CAEN

Avant-Garde Caennaise.
Couleurs:
Président:
Correspondant : M. Anfray, 20, rue Froide, Caen.

A. S. P.T.T. de Caen.
Couleurs : Blanc, parements noirs.
Président : M. Ybert.
Correspondant : M. Levaurfe, Central Télégraph., Caen.

Olympique Caennais.
Couleurs : Sang et or.
Président : M. E. Raphaël.
Correspondant : M. Souvon, 70, rue de Géôle.

Stade Malherbe Caennais.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Benoît du Rey.
Correspondant : M. Georges Alfred, 18, rue Basse, Caen.

Union Sportive des Cheminots Caennais.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. L. Gay.
Correspondant : M. Pestel, gare de Caen.

CLECY

Union Sportive de Clécy.
Couleurs : Tango.
Président : M. Picquet.
Correspondant : M. Bouillard, à Clécy.

COLOMBELLES

Club Olympique Colombellois.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Mougins.
Correspondant : M. Himbaut, 3, rue Vaillant, à Colombelles.

F. C. Orkan à Colombelles.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Ornick.
Correspondant : M. Gagewski, 13-10, Grande-Rue, à Colombelles.

CONDE-SUR-NOIREAU

Stade Condéen.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Jarrige.
Correspondant : M. P. Letainturier, rue du Marché, à Condé-sur-Noireau.

Union Sportive Divaise.
Couleurs : Maillot rouge, culotte blanche.
Président : M. L. Chambon.
Correspondant : M. G. Schreiber, Café de l'Hôtel de Ville, Dives sur-Mer.

DONVILLE

Football Club Donvillois.
Couleurs : *Blanc.*
Président : M. E. Jaillard.
Correspondant : M. P. Duclos, Etablissements G. Leroy, à St-Pierre-sur-Dives.

FROARN

F. C. Froarnais.
Couleurs : Vert, jaune et noir.
Correspondant : M. Bidgram, à Froarn.

HONFLEUR (DNC)

Club Sportif Honfleurais.
Couleurs : Maillot blanc, écusson rouge.
Président : Dr Biglin.
Correspondant : M. Aubert, 8 rue aux Chats. Tél.: 164.

HOULGATE

Union Sportive d'Houlgate.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. L. Pillu.
Correspondant : M. Guérin. rue de l'Eglise, Houlgate.

ISIGNY-SUR-MER

Etoile Sportive d'Isigny.
Couleurs :
Président : M. L. Gournay.
Correspondant : M. G. Dupont, route de Cherbourg Isigny-sur-Mer.

LION-SUR-MER

Association Sportive Lionnaise.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. E. Belin.
Correspondant : M. Lechevalier, boucher, rue de Paris, Lion-sur-Mer.

LISIEUX (DNC)

Association Jeanne-d'Arc Lisieux.
Couleurs : Bleu et jaune.
Président : M. Viel.
Correspondant : M. Viel, 16, place du Marché au Beurre, Lisieux.

Club Athlétique Lexovien.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M: Bielmann.
Correspondant : M. Suard, 9, rue du Héron, Lisieux. Tél. 6.35.

Etoile Sportive Saint-Désir de Lisieux.
Couleurs : Maillot blanc, étoile grenat.
Président : M. Clément.
Correspondant : M. Fiquet, 18, rue Guizot, Lisieux.

LITTRY

Lystrienne Sportive (La).
Couleurs : Rayé noir, bleu ciel.
Président : M. Thérèse.
Correspondant : M. Gronet, instituteur, Littry.

Etoile Sportive Livarotaise.
Couleurs : Noir, étoile blanche.
Président : M. L. Buloche.
Correspondant : M. J. Deleu, rue Chasles, n° 6, Livarot.

Sportive Jeanne-d'Arc Livarot.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. P. de Neuville.
Correspondant : M. H. Vaireaux, rue du Maréchal-Foch, Livarot.

MAIZIERES

Union Sportive de Maizières-Rouvres.
Couleurs : Bleu, parements rouges.
Président : M. R. Luce.
Correspondant : M. Mallet, instituteur à Maizières.

MAY-SUR-ORNE

Club Athlétique des Mines de May et de Saint-André.
Couleurs : Maillot rouge, parements noirs, culotte noire, bas rouges.
Président : M. Henri Drouet.
Correspondant : M. Maugis, géomètre, à May-sur-Orne (Calvados).

MEZIDON

Union Sportive Cheminots Canonnais.
Couleur : Blanc.
Président : M. Tardivet, avenue Jean-Jaurès.
Correspondant : M. André Lefèvre, instituteur, Mézidon.

MOYAUX (DNC)

Union Sportive de Moyaux.
Couleurs : Bleu et blanc, rayures verticales.
Président : M. André Ollivier, Moyaux.

ORBEC-EN-AUGE (DNC)

Club Sportif Orbecquois.
Couleurs : Vert, parements blancs.
Président : M. C. Riffaut.
Correspondant : M. G. Guriec, 4, rue Haute-Geole, Orbec-en-Auge.

OUISTREHAM

Association Sportive de Ouistreham.
Couleurs : Marine et blanc.
Président : M. A. Thomas.
Correspondant : M. R. Rochelet, Grande Rue, à Ouistreham.

PENNE DE PIE (DNC)

Etoile Sportive de Penne de Pie.

Couleurs : Bleu, étoile blanche.
Président : M. L. Mantor.
Correspondant : M. Dupas, entrepreneur, Villerville-sur-Mer.

PONT-L'EVEQUE (DNC)

Union Sportive de Pont-l'Evêque.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Lebouteiller.
Correspondant : M. Guilbert, 11, rue Thouret, Pont-l'Evêque.

POTIGNY

Sportive de Potigny.

Couleurs : Rayé bleu et vert.
Président : M. Barbot.
Correspondant : M. J. Pistono, Potigny.

LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR (DNC)

Association Amicale Elèves Ecole La Rivière-Saint-Sauveur.

Couleurs : rayé blanc et noir.
Président : M. Gaignard.
Correspondant : M. Gaignard, à La Rivière-Saint-Sauveur.

SAINTE-HONORINE-DES-PERTES

Sporting-Club de Sainte-Honorine-des-Pertes.

Couleurs : Bleu, parements rouges.
Président : M. R. Salles.
Correspondant : M. D. Liard, Sainte-Honorine des-Pertes

SAINT-JULIEN-LE-FAUCON

Sporting Club de Saint-Julien-le-Faucon.

Couleurs : Noir, parements jaunes.
Président : M. Mériel.
Correspondant : M. Mériel, instituteur, St-Julien-le-Faucon.

SAINT-PIERRE-SUR-DIVES

Union Sportive Pétruvienne.

Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. R. Boulard.
Correspondant : M. Ambroise E., rue de Falaise, St-Pierre-sur-Dives.

THURY-HARCOURT

Etoile Sportive de Thury-Harcourt.

Couleurs :
Président :
Correspondant : M. Guilbert, rue de Condé, à Thury-Harcourt.

TOUQUES (DNC)

Union Sportive Touquaise.

Couleurs :
Président :
Correspondant : M. Goulain, cité Marie, à Touques.

TROUVILLE (DNC)

Association Sportive de Trouville-Deauville.

Couleurs : Noir et vieil or.
Président : M. Hervieu.
Correspondant : M. P. Fortier, place du Pont, à Trouville-sur-Mer.

VASSY

Union Sportive de Vassy.

Couleurs : Bleu ciel et blanc.
Président : M. Marie Elie.
Correspondant : M. G. Bissey, Imprimerie Vassy.

VILLERS-BOCAGE

Union Sportive de Villers-Bocage.

Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. P. Cervoni.
Correspondant : M. J. Fromont, à Villers-Bocage.

VILLERVILLE

Amicale Villervillaise.
Couleurs : Maillot vert, parements noirs, culotte noire.
Président : M. Reining.
Correspondant : M. Blanchart. directeur d'Ecole, Villerville.

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

VIRE

Avenir de Vire.
Couleurs :
Président :
Correspondant : M. le Secrétaire, à Vire.

Sporting Club Universitaire de Vire.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Labadie.
Correspondant : M. Labadie, notaire à Vire.

Eure

ALIZAY (DHNR)
(Vallée de l'Andelle)

Cercle Sportif d'Alizay.
Couleurs : Culotte blanche, maillot et bas rouge.
Président : M. Debout.
Correspondant : M. Debout, château d'Alizay, Evre.

AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE

Union Sportive d'Amfreville-la-Campagne.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Président : M. le comte de Boury.
Correspondant : M. R. Letellier, à Amfreville-la-Campagne.

ANDELYS (LES) (DHNR)

Club Sportif des Andelys.
Couleurs : Rayé rouge et noir.
Préséident : M. Bard.
Correspondant : M. C. Goubert, 19, place Pousain, Les Andelys.

BEAUMONT-LE-ROGER

Club Sportif Beaumontais.
Couleurs : Rouge.
Président : M. Lefort.
Correspondant : M. G. Quantin, Hôtel de la Poste, à Beaumont-le-Roger.

BERNAY

Club Sportif des Bouchers et Charcutiers de Bernay.
Couleurs : Rayé bleu marine, bleu clair, culotte blanche.
Président : M. R. Lacouture.
Correspondant : M. Desbuissons, 16, r. de la Charente, Bernay.

Sporting Club de Bernay.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : Le Carpentier.
Correspondant : M. Mabire, P. T. T., Bernay.

BEUZEVILLE

Union Sportive de Beuzeville.
Couleurs : Violet, parements blancs.
Président : M. Aubert.
Correspondant : M. P. Bizet, café de Rouen, à Beuzeville.

BONNEVILLE (LA)

Union Sportive de la Bonneville.
Couleurs : Rayé rouge et blanc.
Président : M J.-B. Mestre.
Correspondant : M. Mestre, 12, rue de la Forge, à La Bonneville.

BRETEUIL-SUR-ITON

Stade Bretolien.
Couleurs : Maillot vert, écusson rouge, culotte noire.
Président : M. Leroy.
Correspondant :

BRIONNE

Club Sportif Brionnais.
Couleurs : Jaune et noir rayé.
Président : M. Ternisien.
Correspondant : M. Voiment, rue Lemarois, à Brionne.

CHARLEVAL (DHNR)

Charleval Football-Club.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M.
Correspondant : M. Boucher, secrétaire, à Charleval.

CONDE-SUR-ITON

Union Sportive Condéenne.
Couleurs : Bleu marine, parements rouges.
Président : M. le Comte de Rohan-Chabot.
Correspondant : M. Lemonnier, Condé-sur-Iton.

CONCHES

Union Sportive Conchoise.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Président : M. Le Marchand.
Correspondant : M. R. Courtin, rue Ste-Foy, à Conches.

CORMEILLES

Club Sportif Amicale Anciens Elèves de Cormeilles.
Couleurs : Noir, parements jaunes.
Président : M. Béranger Arthur.
Correspondant : M. Davy, instituteur, Cormeilles (Eure).

DAMVILLE

Etoile Sportive Damvillaise.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Damoiseau.
Correspondant : M. R. Veryser, café, à Damville.

ETREPAGNY

Club Sportif d'Etrépagny.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. G. Buisson.
Correspondant : M. G. Buisson, café de l'Union, à Etrépagny.

EVREUX

Jeanne d'Arc d'Evreux.
Couleurs : Noir et blanc rayé.
Président : M. Duclos.
Correspondant : M. Rivoalon, 37, rue St-Germain, à Evreux.

Sporting Club d'Evreux.
Couleurs : Maillot bleu clair, culotte blanche, bas rouges.
Président : M. Delahays.
Correspondant : M. R. Lemétais, 7, faubourg Saint-Léger.

EZY

Union Sportive d'Ezy.
Couleurs : Maillot vert foncé trèfle orange, culotte noire.
Président : M. E. Marie.
Correspondant : M. Gondouin, à Ezy.

FOLLEVILLE

Amical Club Follevillais.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. R. Dubreuil.
Correspondant : M. R. Dubreuil, route de Paris, à Folleville, par Thiberville.

GAMACHES

Football Club de Gamaches.
Couleurs . Rayé blanc et noir.
Président : M. H. Lemétais.
Correspondant : M. S. Thirant, Ferme Neuve, à Gamaches.

GISORS

Entente Gisorsienne.
Couleurs: Rayé marine et blanc.
Président : M. B. Arrouy.
Correspondant : M. Tassus, à Gisors.

Union Sportive des Blanchisseurs Teinturiers et Tanneurs Gisorsiens.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Vogelweid.
Correspondant : M. E. Bertaux, 19, faubourg de Cappeville, Gisors.

GRAVIGNY

Union Athlétique de Gravigny.

Couleurs : Bleu et rouge rayé.
Président : M. H. Maréchal.
Correspondant: M. J. Guéroult, 109, route de Rouen, Gravigny.

IVRY-LA-BATAILLE

Club Sportif d'Ivry-la-Bataille.

Couleurs : Noir et jaune rayé.
Président: M. A. Feuillant.
Correspondant: M. R. Latouche, rue Grande, à Ivry-la-Bataille.

LERY

Léry Athlétic Club.

Couleurs : Bleu, parements rouges.
Président : M. A. Dumontier.
Correspondant : M. R. Dumontier, Léry (Eure).

LOUVIERS

Union Sportive Lovérienne.

Couleurs: Blanc et noir rayé.
Président : M. A. Simon.
Correspondant : M. H. Salentey, rue des Grands-Carreaux, Louviers.

MONTFORT-SUR-RISLE

Football Club de Montfort Saint-Philbert.

Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Georges Duthiel, Montfort-sur-Risle.
Correspondant : M. Lecointre Auguste, Montfort-sur-Risle.

NASSANDRES

Club Sportif Rislois.

Couleurs : Rayé vert et jaune, culotte blanche.
Président : M. R. de la Giraudière.
Correspondant : M. L. Garnon, à Nassandres.

NEUBOURG (LE)

Union Sportive du Neubourg.

Couleurs : Blanc, parements noirs.
Président : M. H. Delacroix.
Correspondant : M. Thomann, 5, rue du Champ-de-Bataille, Le Neubourg.

NONANCOURT

Club Sportif des Francs-Lurons de Nonancourt.

Couleurs : Blanc, parements noirs.
Président : M. G. Botereau.
Correspondant : M. l'abbé Hervé, vicaire, Nonancourt.

NOTRE-DAME DU VANDREUIL (R)

Association Sportive de Notre-Dame du Vandreuil.

Couleurs : Damiers blancs et noirs.
Président et Correspondant : M. Bernard Perreau, Saussine, Vaudreuil (Eure).

PACY-SUR-EURE

Pacy Sports.

Couleurs : Blanc, ceinture bleu France.
Président: M. E. Wolf.
Correspondant : M. G. Arcelin, 103, rue Isambard, Pacy-sur-Eure.

PONT-AUDEMER

Stade Pont-Audemérien.

Couleurs: Grenat et blanc.
Président : M. Lecouturier.
Correspondant: M. Payoux, café de l'Epoque. place Victor-Hugo, à Pont-Audemer.

PONT-DE-L'ARCHE (DHNR)

(Vallée de l'Andelle)

Union Sportive de Pont-de-l'Arche.

Couleurs. Rayé mauve et noir.
Président: M. P. Nion.
Correspondant: M. E. Delamare, rue du Chêne-Jaunet, Pont-de-l'Arche.

Stella de Pont-de-l'Arche.

Couleurs : Maillot damier, vert et blanc, cul. blanche, bas rayés vert et blanc.
Président : M. Prunier Auguste.
Correspondant : M. Leboulanger André, rue du Chêne-Jaunet, Pont-de-l'Arche.

QUILLEBOIS-SUR-SEINE (DNC)

Assoc. Sportive Quilleboise.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Leroux.
Correspondant : M. Lecoq, à Quillebois.

QUITTEBŒUF

Etoile Sportive de Quittebœuf

Couleurs : Maillot vert, culotte blanche.
Président : M. P. Louck, Quittebœuf.
Correspondant : M. A. Eliot, Berengeville par Quittebœuf.

SAINT-MACLOU

Club Sportif de Saint-Maclou.

Couleurs : Noir, parements rouges.
Président et Correspondant : M. Maurice Harel, Saint-Maclou.

SURVILLE

Union Sportive Survillaise.

Couleurs: Maillot tango, culotte blanche.
Président : M. D. Gouget.
Correspondant : M. Bernard Petel, 34, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Surville.

THIBERVILLE

Sporting Club Thibervillais.

Couleurs: Maillot blanc, culotte noire.
Président: M. L. Lecarpentier.
Correspondant : M. H. Chauvel, secrétaire, à Thiberville.

THUIT-HEBERT

Union Sportive du Roumois.

Couleurs: Bleu, parements blancs.
Président: M. Martin Gilbert.
Correspondant : M. P. Dalin, à Thuit-Hébert.

TILLIERES-SUR-AVRE

Etoile Sportive de Tillières-sur-Avre.

Couleurs: Rayé vert et noir.
Président : M. L. Frézel.
Correspondant: M. Marche, Cote de Verneuil, Tillières-sur-Avre.

VASCŒUIL (DHNR)

Vascœuil Football Club.

Couleurs:
Président:
Correspondant : M. Blondel, à Vascœuil, par Croissy-sur-Andelle (Seine-Inférieure).

VERNEUIL-SUR-AVRE

Jeunesse Sportive Vernolienne.

Couleurs: Blanc et vert.
Président : M. R. Chiffard.
Correspondant : M. G. Lableu, rue Gambetta, à Verneuil-sur-Avre.

Stade Vernolien.

Couleurs. Bleu et blanc rayé.
Président : M. Davesne.
Correspondant : M. A. Brisson, 9, rue du Pont-aux-Chèvres, à Verneuil-sur-Avre.

VERNON

Club Athlétique Vernonnais.

Couleurs: Rouge et bleu.
Président : M. R. Sabon.
Correspondant : M. Collet, 19, rue Carnot, à Vernon.

Entente Sportive Vernonnaise.

Couleurs : Rouge, parements verts.
Président : M. Lenoir.
Correspondant :

Eure-et-Loir

DREUX

Alliance de Dreux.
Couleurs: Azur et or.
Président: M. Lieutenant-Colonel F. Le Menestrel.
Correspondant : M. R. Miet, 22, rue Rotrou, à Dreux.

Club Sportif Cheminots Drouais.
Couleurs : Maillot noir, parements rouges.
Président: M. Ph. Denis.
Correspondant : M. Champion, rue Léonie, à Dreux.

Espérance Drouaise.
Couleurs : Maillot vert, parements blancs, culotte blanche.
Président : M. Foiret.
Correspondant : M. Dizier, 5, rue des Eparges, à Dreux.

Manche

AVRANCHES

Union Sportive d'Avranches.
Couleurs: Bleu de France.
Président: M. Lebreton.
Correspondant : M. Ledormeur, collège d'Avranches.

BARFLEUR

Club Sportif de Barfleur.
Couleurs : Rayé vert et jaune.
Président : M. L. Saulnier.
Correspondant : M. Saulnier, école des filles, à Barfleur.

Etoile Sportive de Barfleur.
Couleurs :
Président : M. Huet.
Correspondant : M. J. Carillo, à Barfleur.

BELVAL

Union Sportive Belvalaise.
Couleurs: Rayé vert et blanc.
Président: M. Lemosguet.
Correspondant : M. Esnée, à Belval.

BRECY

A. S. Brécéenne.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Guerrin.
Correspondant : M. Mauduit, à Brécy.

BREHAL

La Bréhalaise (Section Football).
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Vrignaud.
Correspondant : M. R. Lediacre, à Bréhal.

BRICQUEBEC

Union Sportive Bricquebecaise.
Couleurs:
Président : M. Legoupil.
Correspondant : M. Philippe, rue du Rempart, à Bricquebec.

CAMETOURS

Espérance Cametouraise.
Couleurs : Cercle vert et rouge.
Président : M. R. Lelièvre.
Correspondant : M. Herman, débitant de Bourg-de-Cametours.

CAMPROND

Etoile Sportive Campronnaise.
Couleurs : Cerclé noir et jaune.
Président : M. G. Lerouxel.
Correspondant : M. Hédouin, instituteur, Camprond.

CARENTAN

Club Sportif Carentanais.
Couleurs: Rayé blanc et rouge.
Président: M. Feuillerat.
Correspondant : M. Petit, rue Moselmann, à Carentan.

CARTERETS

Etoile Sportive de Carterets.

Couleurs : Bleu marine, parements rouges.
Président : M. Ed. Delvaux.
Correspondant : M. Le Saint, Hôtel d'Angleterre, Carteret.

Société de Tir et Préparation militaire de Cérences.

Couleurs : Maillot rouge, parements bleus.
Président: M. A. Quinette.
Correspondant: M. D. Lemouton, à Cérences.

CHERBOURG

Association Sportive Cherbourgeoise Stella.

Couleurs : Maillot bleu, culotte blanche, bas bleus.
Président : M. Rose.
Correspondant : M. Immler, 18, place de la République, Cherbourg.

Patronage Laïque du Roule de Cherbourg.

Couleurs : Maillot rouge, parements noirs.
Président: M. L. Le Boisselier.
Correspondant: M. Le Boisselier, 13, rue Vintras, Cherbourg.

Un. Ind. Coulonvray-Boisbenâtre.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Blin.
Correspondant : M. Coulonvray, à Boisbenâtre.

Union Sportive du Val-de-Saire.

Couleurs : Orange et vert.
Président : M. Clévat.
Correspondant : M. Lecannelier, 9, impasse Dorival, à Cherbourg.

Union Sportive du Travail de Cherbourg.

Couleurs: Rayé bleu et blanc.
Président: M. A. Burnouf.
Correspondant : M. Dubost, rue Emile-Zola, à Cherbourg.

COUTANCES

Club Sportif Coutançais.

Couleur : Bleu.
Président : M. Lamorlette.
Correspondant : M. Lefrançois Café de Paris, Coutances.

Société Tir et Préparation militaire de Coutances.

Couleurs:
Président:
Correspondant : M. Chelet, Hospices, Coutances.

DONVILLE-LES-BAINS

Union Sportive Donvillaise.

Couleurs : Blanc, rayures bleues.
Président : M. E. Cochard.
Correspondant : M. Lefèvre, secrétaire de Mairie, Donville.

DUCEY

Amicale Sportive de Ducey.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. R. Martinet.
Correspondant : M. Geffroy, distillerie, Ducey.

EQUEURDREVILLE

Olympique Bas-Normand.

Couleurs : Maillot blanc, parements noirs, culotte noire.
Président: M. Hamelin.
Correspondant : M. Alexandre Anne, 4, rue Jean-Macé, à Equeurdreville.

GRANVILLE

Espérance de Granville.

Couleurs : Damiers vert et blanc.
Président : M. G. Régnier.
Correspondant : M. le Secrétaire. Portbail.

HAMBYE

Avenir de Hambye.

Couleurs: Blanc et rouge.
Président: M. E. Quesnel.
Correspondant : M. Savary bourg de Hambye.

HAYE-DU-PUITS (LA)

Avant-Garde de la Haye-du-Puits.

Couleurs : Maillot vert, parements jaunes.
Président: M. F. Chouvière.
Correspondant : M. Clérot, rue de Carentan, à La Haye-du-Puits.

MARIGNY

Etoile Sportive Marignaise.

Couleurs: Vert et jaune.
Président: M. Bienvenu.
Correspondant : M. Leroquier, à Marigny.

MONTEBOURG

Ass. Sport. de Montebourg.

Couleurs : Rouge, blanc et noir.
Président : M. Digne.
Correspondant : M. Pellerin, à Montebourg.

PERIERS

Fraternelle de Periers.

Couleurs: Blanc et rouge.
Président: M. Bourdon.
Correspondant : M. Beaussieu, instituteur, à Periers.

PONT-HEBERT

Club Athlétique de Pont-Hébert

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. Travert, restaurant Bourguignon, à Pont-Hébert.

PORTBAIL

Union Sportive Portbaillaise.

Couleur : Rouge.
Président : M. A. Audouard.
Correspondant : M. R. Gourbin. 3 Parvis Notre-Dame.

REGNEVILLE-SUR-MER

Club Sportif Régnevillais.

Couleurs : Vert, parements blancs.
Président : M. Baudouin.
Correspondant : M. Renaud, secrétaire, à Regneville-sur-Mer.

SAINT-HILAIRE DU HARCOUET

Union Sportive de St-Hilaire du Harcouet.

Couleurs :
Président : M. Bisson.
Correspondant : M. Boulay, chez M. Bisson, rue de la République, St-Hilaire du Harcoet.

SAINT-JAMES

Patriote Saint-Jamaise.

Couleurs : rayé vert et noir.
Président : M. Lecaplain.
Correspondant : M. G. Suvigny, rue Grande, Saint-James.

SAINT-LO

Association Sportive Saint-Loise.

Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. M. Guilbert.
Correspondant : M. Cottard, 44, rue de Valvers, Saint-Lô.

Stade Saint-Lois.

Couleurs : Maillot blanc, parements bleus.
Président: M. Vidieu.
Correspondant : M. Gironis, Société Générale, à Saint-Lô.

SAINTE-MARIE DU MONT

Club Sportif de Sainte-Marie du Mont.

Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Bouffard Octave, Hiesville, par Sainte-Marie-du-Mont.
Correspondant : M. Ronsoux, Ste-Marie-du-Mont.

SAINTE-MERE EGLISE

Sportive Sainte-Mère Sports.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Renaud, Sainte-Mère-Eglise.
Correspondant : M. Ducos, Vérificateur C. I., Sainte-Mère-Eglise.

SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE

Union Sportive St-Michel-de-Montjoie.
Couleurs : Maillot rouge, culotte noire.
Président : M. V. Corbet.
Correspondant :

SAINT-PAIR-SUR-MER

Stade Saint-Pairais.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. E. Bourgeois.
Correspondant : M. R. Marcouf, secrétaire, St-Pair-sur-Mer.

SAINT-PIERRE EGLISE

Indépendante St-Pierraise.
Couleurs : Vert, parements rouges.
Président : M. Hamel.
Correspondant : M. Ch. Dierny, Saint-Pierre Eglise.

SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE

Etoile Sportive St-Samsonnaise.
Couleurs : Rayé noir et blanc.
Président : M. P. Picau.
Correspondant : M. Lecaplain, à Saint-Samson de Bonfossé.

TORIGNI-SUR-VIRE

Etoile Sportive Torignaise.
Couleurs : Damiers rouge et blanc.
Président : M. M. Joly.
Correspondant : M. L'abbé Gohard, rue Thiers, à Torigni-sur-Vire.

Union Sportive Torignaise.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. Porcher.
Correspondant : M. Porcher, rue Havin, Torigni-sur-Vire.

TOURLAVILLE

Indépendante Tourlavillaise.
Couleurs : Rayé rouge et blanc.
Président : M. Ed. Mesnil.
Correspondant : M. Ed. Mesnil, restaurant Léon Gambetta, à Tourlaville.

VALOGNES

Association Sportive Valognaise.
Couleurs : Rouge, parements bleus, culotte noire.
Président : M. Bury.
Correspondant : M. Michel, 27, rue de l'Officialité, à Valognes.

VILLEDIEU-LES-POELES

Sporting Athlétic Club de Villedieu.
Couleurs: Rayé bleu et noir.
Président: M. Dufour.
Correspondant: M. Guitet, place de l'Eglise, Villedieu-les-Poêles.

Orne

ALENÇON

Club Sportif d'Alençon.
Couleurs: Jaune et noir, culotte blanche.
Président: M. Collière.
Correspondant : M. Palmier, 3, rue du Bas-de-Montsort, Alençon.

ARGENTAN

Cheminots d'Argentan.
Couleurs: Noir, parements rouges.
Président: M. Lebatteux.
Correspondant : M. le Secrétaire, gare d'Argentan.

Société Education physique et Préparation militaire d'Argentan.

Couleurs:
Président:
Correspondant : M. Chable, 24, place Henri-IV, Argentan.

BOISTHOREL (DNC)

La Vedette de Boisthorel.

Couleurs: Blanc et rouge rayé.
Président : M. Barrey.
Correspondant : M. Barrey, à Aube.

CALIGNY

F. C. de Caligny.

Couleurs : Bleu marine.
Président : M. Kœbel.
Correspondant : M. Baloche, à Caligny.

CEANCE

Amicale Sportive de Céancé.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. le Dr Raymond.
Correspondant : M. M. Mottier, Céancé.

CHAMBOIS

La Chamboisienne.

Couleurs :
Président : M. Saillofest.
Correspondant : M. Saillofest, clerc de notaire, à Chambois.

COUTERNE

Union Sportive Couternoise.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Milcent.
Correspondant : M. R. Mercier, rue de la Ferté-Macé, Couterne.

DOMFRONT

Société Sportive Domfrontaise.

Couleurs: Bleu, parements jaunes.
Président: M. Pincemaille.
Correspondant : M. Pincemaille, rue Docteur Barrabé, Domfront.

ECOUCHE

Football Club d'Ecouché.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. A. Gaydet.
Correspondant : M. M. Maubert, rue de la Corne, Ecouché.

FERTE-MACE (LA)

Amicale Fertoise.

Couleurs: Bleu de France.
Président: M. E. Lefebvre.
Correspondant : M. A. Pinson, 12, rue de Flers, à La Ferté-Macé.

Club Sportif de la Jeunesse Fertoise.

Couleurs: Blanc et noir.
Président: M. E. Dechor.
Correspondant : M. Delange, 36, rue d'Hautvie, à La Ferté-Macé.

FLERS

Union Sport. Flérienne.

Couleurs : Blanc, parements rouges.
Président : M. Leroyer.
Correspondant : M. Lemarchand, 275, rue de Paris, à Flers.

HABLOVILLE

Association Sportive d'Habloville

Couleurs: Vert et blanc.
Président: M. A. Goulard.
Correspondant: M. J. Cornou, à Habloville.

BYRRH VIN GÉNÉREUX AU QUINQUINA

LAIGLE (DNC)

Club Sportif l'Aiglon.

Couleurs : Maillot jaune, parements bleus.
Président : M. le Dr Foisy.
Correspondant : M. Fulgence, 43, rue Porte-Rabel. Tél. 147, à Laigle.

Les Archers de Laigle.

Couleurs : Blanc.
Président : M. E. Morise.
Correspondant : M. A. Tartière, rue des Jetées, Laigle.

MERLERAULT (LE)

Amicale Sportive du Merlerault.

Couleurs: Maillot bleu de France, parements blancs.
Président: M. A. Deschamps.
Correspondant: M. R. Vandenaverne, rue de la Gare, Le Merlerault.

PASSAIS

Union Sportive de Passais.

Couleurs : rouge, parements noirs.
Président : M. R. Paris.
Correspondant : M. Paris, instituteur, à Passais.

PONTCHARDON

Football Association de Pontchardon.

Couleurs : Bleu, parements rouges, culotte blanche.
Président : M. Guillaume.
Correspondant : M. J. Wurtz, Pontchardon, par Ticheville.

PUTANGES (DNC)

(Arrdt d'Argentan)

Groupe Sportif Putanges. Pont Ecrepin.

Couleurs : Rose et noir.
Président : M. Maxime Chenel, Grande-rue.
Correspondant : M. Guédou Paul, Grande-Rue, Putanges.

SAINT-MAURICE LES CHARENCEY (DNC)

Union Sportive de Saint-Maurice-les Charencey.

Couleurs : Maillot blanc, parements rouges.
Président: M. P. Marge.
Correspondant : M. Devilliers, à St-Maurice-les-Charencey.

SAP (le)

Union Sportive du Sap.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Laniel.
Correspondant : M. Gouin, Le Sap.

SEES

Union Sportive Seyienne.

Couleurs: Bleu, blanc, rouge.
Président: M. F. Depardon.
Correspondant: M. Quéru, 50, rue Grande, Sées.

TESSE-LA-MADELEINE

Union Sportive de Tesse-la-Madeleine.

Couleurs : Orange et noir.
Président : M. Jouvencel, Tisse-la-Madeleine.
Correspondant : M. Guillais, Tisse-la-Madeleine. Tél. 13.

TINCHEBRAY

Union Sportive de Tinchebray.

Couleurs:
Président:
Correspondant : M. Reny, aux Porêts, Tinchebray.

VILLEDIEU-LES-BAILLEUL

Football-Club de Villedieu-les-Bailleul.

Couleurs: Rayé bleu et blanc.
Président: M. le Comte de Maussion Tertu.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Villedieu-les-Bailleul.

VIMOUTIERS

Vimoutiers Football-Club.

Couleurs: Rayé noir et blanc.
Président: M. Fleury.
Correspondant : M. Sumsi, café de la Renaissance, à Vimoutiers.

Seine-Inférieure

ROUEN (R.) HAVRE (H.) DIEPPE-NEUFCHATEL (D).

ARGUEIL (D.).

Amicale d'Argueil.

Couleurs : Mauve, parements noirs.
Président: M. le Docteur Baré.
Correspondant : M. R. Lecomte, rue de Paris, à Argueil.

ARQUES-LA-BATAILLE

Et. Sp. d'Arques.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Auvray.
Correspondant : M. Briamon, instituteur, à Arques.

AUFFAY (D.).

Union Sportive d'Auffay.

Couleurs: Vert et rouge.
Président: M. Gervais.
Correspondant: M. H. Gaudel, à Auffay.

AUPPEGARD (D.)

Union Sportive d'Auppegard.

Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Haquet.
Correspondant : M. Douilly, secrétaire, Auppegard.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

BARENTIN (R.)

Football-Club Barentinois.

Couleurs: Violet et blanc.
Président:
Correspondant: M. Blaise, Mairie de Barentin.

BELLENCOMBRE (D)

Un. Sp. Bellencombraise.

Couleurs : Violet et blanc.
Président : M. Muller.
Correspondant : M. Beauquis, à Bellencombre.

BENNETOT (H.)

Union Sportive Bennetotaise.

Couleurs : Maillot vert, culotte blanche.
Président: M. E. Lenormand.
Correspondant: M. Ad. Delaune, à Bennetot.

BERNEVAL (D)

F. C. Bernevallois.

Couleurs : Jaune, parements noirs.
Président : M. Lemercier.
Correspondant : Mlle Dauzou, à Berneval.

BERTREVILLE (D)

Jeunesse Sportive Bertrevillaise.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : Payen Louis.
Correspondant : M. A. Heluin, Bertreville-St-Ouen par Barqueville en Caux.

BOISGUILLAUME (R.)

Gallia-Club de Boisguillaume.

Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Baudry.
Correspondant : M. R. Brunet, 26, rue d'Etancourt, à Bihorel.

BOLBEC (H)

Bolbec Athlétic-Club.

Couleurs: Blanc, parements noirs.
Président: M. Tetlow.
Correspondant : M. Reneault, Maison Bréhier, Bolbec.

BOSC-LE-HARD (R.)

Amicale Joseph-Caulle de Bosc-le-Hard.

Couleurs: Maillot vert, parements or, culotte blanche.
Président: M. le Dr. Fouache.
Correspondant: M. J. Le Franc, instituteur, à Bosc-le-Hard.

LA BOUILLE

Lm. Sp. de la Bouille.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Morel.
Correspondant : M. Castagnoni, rue du Haut, à La Bouille.

BOURVILLE (H.)

Jeunesse Sportive Bourvillaise.

Couleurs: Jaune, bande noire.
Président: M. Vittecoq.
Correspondant: M. A. Piednoël, à Bourville.

BENESVILLE (H)

Association Sportive Cauchoise.

Couleurs : Blanc, parements rouges.
Président : M. J. Roussignol.
Correspondant : M. Guèze, instituteur, Benesville par St-Laurent-en-Caux.

BREAUTE (H.).

Jeunesse Sportive de Bréauté.

Couleurs : Maillot damier bleu foncé et blanc, culotte blanche.
Président: M. Gardes.
Correspondant : M. Lemonnier.

BUCHY (R.)

Amicale Sportive de Buchy.

Couleurs: Blanc.
Président: M. M. Guérinier.
Correspondant : M. R. Menu, à Buchy.

CAUVILLE

Groupe Amical Cauvillais.

Président : M. Pestrimont.
Correspondant : M. Cadiou, à Cauville.

CANY-BARVILLE (H.)

Cany Football-Club.

Couleurs:
Président:
Correspondant : M. G. Giard, à Cany-Barville.

CAUDEBEC-LES-ELBEUF (H)

Association Sportive Jeanne-d'Arc.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Henri Maine, 19, rue Sadi-Carnot.
Correspondant : M. Cordier, 19, rue Lamartine, à Caudebec-les-Elbeuf.

Sporting-Club de Caudebec-les-Elbeuf.

Couleurs: Noir et blanc.
Président: M. Thouet.
Correspondant: M. G. Duchemin, route d'Oissel, à Orival, Caudebec-les-Elbeuf.

CLIPONVILLE (H)

Amicale Sportive Cliponvillaise.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Lhermette.
Correspondant : M. Bernard Lecourt, Cliponville, par Fauville (S.-I.).

CRIQUETOT-L'ESNEVAL (H.)

Amic. de la Poterie du Cap d'Antifer.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Bénard.
Correspondant : M. Quèze, Instituteur, à La Poterie.

CRIQUETOT-SUR-OUVILLE (R)

La Vigilante laïque et patriotique de Criquetot-sur-Ouville.

Couleurs : Verticalement jaune et noir.
Président : M. Robert Bain, Criquetot-sur-Ouville.
Correspondant : M. René Lemercier, Criquetot-sur-Ouville.

DARNETAL (R.)

Amicale de Darnétal.

Couleurs:
Président:
Correspondant : M. Havel, 117, rue Richard-Washington, à Darnétal.

Association Sportive Darnétalaise.
Couleurs : Maillot vert, culotte blanche.
Président: M. B. Carouge.
Correspondant : M. Bataille, 13, rue Jacques-Leliem, à Rouen.

Union Sportive Prolétarienne de Darnétal.
Couleurs: Rouge et noir.
Président: M. M. Bourdin.
Correspondant : M. Lelouard, 79, rue Louis-Pasteur, à Darnétal.

DAUBEUF-SERVILLE

Etoile Sportive Daubeuvaise.
Couleurs : Bleu ciel foncé avec étoile rouge.
Président : M. Chedru.
Correspondant : M. André Panel, à Daubeuf.

DEVILLE-LES-ROUEN (R.)

Amicale Laïque de Déville.
Couleurs : Maillot violet, parements blancs.
Président : M. Delrue.
Correspondant : M. Quibel, 7, route de Dieppe, à Deville-les-Rouen.

DIEPPE

Etoile Sportive des Quatre-Vents.
Couleurs : Maillot blanc, étoile bleue.
Président: M. R. Legros.
Secrétaire: M. Eloy, rue de La Borde-Noguez, Dieppe.

Football-Club Dieppois.
Couleurs : Maillot blanc, écusson de la Ville, culotte bleue.
Président: M. Petit.
Correspondant : M. Ribet, boîte postale n° 2, Dieppe.

DOUDEVILLE (H.)

Union Sportive Doudevillaise.
Couleurs: Rayé rouge et noir.
Président: M. Fleury.
Correspondant : M. Thuillier, à Doudeville.

DUCLAIR (R.)

Duclair Athlétic-Club.
Couleurs : Chemisette blanche avec canard noir.
Président: M. le Dr. Chatel.
Correspondant : M. Casse Robert, quai du Havre, Duclair.

ELBEUF (R.)

Football-Club Espérance d'Elbeuf.
Couleurs : Rayé bleu et blanc.
Président : M. A. Minot.
Correspondant : M. le Secrétaire, Imprimerie Allain, Elbeuf.

Union Sportive d'Envermeu.
Couleurs: Noir, parements rouges.
Président: M. L. Leroy.
Correspondant : M. Guy Moussard, à Envermeu.

EPOUVILLE

Am. Laïque d'Epouville.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Le Breton E.
Correspondant : M. Vauchel.

ETRETAT (H.)

F. C. Etretatais.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Enz.
Correspondant : M. P. Jung, Hôtel du Commerce, à Etretat.

Jeunesse Sportive Etretataise.
Couleurs:
Président:
Correspondant: M. R. Leleu, villa Martin, à Etretat.

FAUVILLE (H.)

Association Sportive Fauvillaise.
Couleurs:
Président: M. Fouache.
Correspondant: M. H. Thuillier, Ecole des Garçons de Fauville-en-Caux.

FECAMP (H.)

Sporting Club Fécampoix.

Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. André Le Dun, Fécamp.
Correspondant : M. Marcel Pochez, 14, rue du Domaine, Fécamp.

Union Sportive Fécampoise.

Couleurs: Rayé rouge et noir.
Président: M. Berlan.
Correspondant : M. Dubost, 26, quai Sadi-Carnot, Fécamp.

FORGES-LES-EAUX (D.)

Union Sportive Forgienne.

Couleurs: Rouge et bleu.
Président:
Correspondant: M. P. Ledoux, 8, rue de la République, à Forges-les-Eaux.

FONTAINE-LA-MALLET (H.)

Union Fontainaise.

Couleurs: Vert et blanc.
Président: M. E. Fultot.
Correspondant : M. E. Cron, à Fontaine-la-Mallet.

FONTAINE-LE-DUN (D)

Jeunesse Sportive de Fontaine-le-Dun.

Couleurs : Maillot rayé verticalement jaune et noir.
Président : M. Albert Perne.
Correspondant : M. Henri Santais, Fontaine-le-Dun.

GODERVILLE (H.)

Association Sportive Godervillaise.

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. le Président, à Goderville.

GOURNAY-EN-CAUX (H.)

Solidarité Sportive Gournay-en-Caux.

Couleurs: Vert, parements rouges.
Président: M. J. Baudoin.
Correspondant : M. M. Lepape, dessinateur, Usines Bassot, à Harfleur.

GOURNAY-EN-BRAY (D)

Ass. Sportive Gournaisienne.

Couleurs : Noir cerclé jaune.
Président : M. H. Tavernier.
Correspondant : M. Devaux, av. Ribaut, 2.

GRAND-QUEVILLY (R.)

Club Athlétique Saint-Gobain de Grand-Quevilly.

Couleurs: Rayé bleu marine et blanc.
Président: M. R. Poisson.
Correspondant: M. Ad. Quemin, 22, rue de l'Eglise, Grand-Quevilly.

Pédale de Grand-Quevilly.

Couleurs: Vert.
Président: M. O. Hodan.
Correspondant : M. Bouttard, 36, rue Sadi-Carnot, à Grand-Quevilly.

GREGES (D.)

Union Sportive Grègeoise.

Couleurs: Blanc.
Président: M. G. de Langlard.
Correspondant : M. H. Devaux, 24, rue Henri-Guédier.

GRANDES-VENTES (Les) (D.)

Union Sportive Ventoise.

Couleurs: Bleu et blanc.
Président: M. L. Boyard.
Correspondant :

GRAVILLE (H.)

Amicale Laïque du Haut-Graville.

Couleurs : Blanc, parements rouges.
Président : M. G. Langlet.
Correspondant : M. Eudeline, 6, rue Louis-Blanc, Le Havre.

Union Sportive des Verriers de Graville.

Couleurs :
Président : M. André Herbert.
Correspondant: M. Marcel Rève, 39, rue Camille Pelletan, Le Hâvre.

GUEURES (D.)

Union Sportive de Gueures.

Couleurs: Rayé noir et rouge.
Président: M. Trocas.
Correspondant: M. J. Glatigny, à Gueures.

HARFLEUR (H.)

Club Athlétique Harfleurais.

Couleurs: Bleu et blanc.
Président: M. G. Aspa.
Correspondant : M. G. Guillou, 18, avenue Saint-Sauveur, Mayville, par Harfleur.

HAVRE (H.)

Amac-Sports.

Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Aubry, 15, rue Jules-Lecesne, Le Havre.

Amicale Amiral Courbet.

Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Hercheux.
Correspondant : M. Eudier, 8, r. Ernest-Lefèbvre, Le Hâvre.

Amicale Emile-Zola.

Couleurs: Bleu et rouge.
Président: M. Kloch M.
Correspondant : M. Legris, 5, rue Beauvallet, Le Havre.

Amicale Sportive de la Défense Civile du Hâvre.

Couleurs : Grenat, parements blancs.
Président : M. R. Louvel.
Correspondant : M. Fort, 97, bd de Strasbourg, Le Havre.

Am. Sp. de la Mare-aux-Clercs.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Garnier, 31, rue des Sports, Le Havre.

Association Sportive Augustin-Normand.

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire, 67, rue de Perrey, Le Havre.

Association Sportive des Acacias.

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. M. Lécuyer, 119, rue du Bois-au-Coq, Le Havre.

Association Sportive Clovis.

Couleurs:
Président:
Correspondant : M. Vattier, 18, impasse Duquesne, Le Havre.

Association Sportive Cunard Amical Club.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. A. Forget.
Correspondant : M. Max Nicolas, 23, quai Georges-V, Le Havre.

Association Sportive des Cinq Etoiles.

Couleurs: Blanc.
Président: M. L. Guermier.
Correspondant :

Association Sportive des P.T.T.

Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue, bas bleus et blancs.
Président : M. Mercier Raoul, recette principale, Le Havre.
Correspondant : M. Lamathe, Central télégraphique, Le Havre.

Association Sportive de la Voilerie.
Couleurs : Maillot bleu, parements blancs.
Président: M. E. Delarue.
Correspondant : M. Al. Parisse, 82, rue Victor-Hugo, Le Havre.

Association Sportive du Port Autonome du Havre.
Couleurs : Blanc et bleu.
Président : M. E. Billard.
Correspondant : M. Giot, 136, rue G.-Brindeau, Le Havre.

Association Sportive Transatlantique.
Couleurs: Blanc, parements rouges.
Président: M. R. Bertin.
Correspondant : M. M. Cognerel, 227, rue de Normandie, Le Havre.

Etoile Sportive Havraise.
Couleurs: Violet.
Président: M. F. Colin.
Correspondant: M. M. Raby, 107, rue de Normandie, Le Havre.

Etoile Sportive des Neiges.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Fremont.
Correspondant : M. Barthélemy, 6, rue de la Crise, Le Havre.

F. C. St-Gillois.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Dubois.
Correspondant : M. Dubois, St-Gilles de Neuville, près de St-Romain de Colbosc.

F. C. Havrais.
Président : M. Dorange.
Correspondant : M. Dubois, 105, bd de Strasbourg, Le Havre.

Havre Athlétic Club.
Couleurs: Mi-bleu clair, mi-bleu foncé.
Président: M. Schadegg.
Correspondant : M. Renier, chez M. Schadegg, Palais de la Bourse, Le Havre.

Sporting Club de Frileuse.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. Delabarre, 45, rue de Balzac, Le Havre.

Stade Havrais.
Couleurs: Blanc et noir en damiers.
Président : M. Delahaye.
Correspondant : M. M. Hervé, 35, rue Franklin, Le Havre.

Union Sportive des Cheminots Havrais.
Couleurs: Noir.
Président: M. P. Simon.
Correspondant: M. le Secrétaire, Gare du Havre.

Union Sportive Havraise.
Couleurs:
Président : M. Flahaut Robert.
Correspondant : M. R. Boulier, 19, rue du Bastion, Le Hâvre.

Union Sportive Saint-Thomas-d'Aquin.
Couleurs: Maillot rouge, culotte blanche.
Président: M. Delamare.
Correspondant : M. Rupalley, 20, rue Montesquieu, Le Havre.

Union Sportive des Tréfileries.
Couleurs: Bleu.
Président: M. Royer.
Correspondant: M. Royer, Tréfileries et Laminoirs du Havre.

HERICOURT-EN-CAUX (H.)

Union Sportive d'Hericourt-en-Caux.
Président: M. Chalopin.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Quetteville.
Correspondant : M. Bazize, Héricourt-en-Caux.

HERMEVILLE

Ass. Sp. Hermevillaise.
Président : M. Denjenetais.
Correspondant : M. Hamel, à Hermeville, par Angerville-la-Martel.

HOULME (Le) (R.)

Amicale du Houlme.

Couleurs: Rayé vert et blanc.
Président : M. Blondel.
Correspondant : M. Fromentin, 41, route du Houlme, à Malaunay.

JONFREVILLE-L'ORCHES

Un. Sp. de Jonfreville-d'Orches.

Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. Saillard.

SAINTE-ADRESSE (H.)

Etoile de la Hève.

Couleurs : Maillot bleu de France, parements blancs, étoile banche à gauche, culotte et bas bleus.
Président et Correspondant : M. André Caillot, 15, rue Paumelle, Ste-Adresse.

LANQUETOT (H.)

Association Sportive de Lanquetot.

Couleurs: Maillot rouge, culotte blanche.
Président: M. A. d'Eschegoyen.
Correspondant: M. G. Mauconduit, comptable, Etablissements Marcel Catherine, à Lanquetot.

LILLEBONNE (H.)

Union Sportive Football Lillebonne.

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. Robillard, 24, rue de la Volonté, Lillebonne.

LONDE (La) (R.)

Union Sportive Londaise.

Couleurs: Vert et rouge.
Président: M. Beauvallet.
Correspondant : M. Ridel, La Londe, par Elbeuf.

LONDINIERES (D.)

Union Sportive Londiniéraise.

Couleurs: Bleu ciel, parements bleu foncé.
Président: M. E. Ternisien.
Correspondant : M. E. Courbois, à Londinières.

LONGUEVILLE-SUR-SCIE (D.)

Cercle Amical Longuevillais.

Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. Leforestier.
Correspondant : M. J. Delahaye, Longueville-sur-Scie.

MAILLERAYE (LA) (H.)

Société Sportive de la Mailleraye.

Couleurs : Bleu marine, parements blancs.
Président: M. M. Batel.
Correspondant: M. Lourdon, rue des Maisons-Blanches de la S. D. L. M. Le Trait.

MALAUNAY (R.)

Amicale de Malaunay.

Couleurs : Rouge, parements bleus.
Président · M. Pellerin.
Correspondant : M. Campart, 288, route de Dieppe, Malaunay. Tél. 43.

MAYVILLE (H.)

Société d'Education Physique et de Tir de Mayville.

Couleurs: Bleu marine.
Président: M. J. Auriol.
Correspondant : M. Metz, Etablissements Schneider et Cie Harfleur.

MONTIVILLIERS (H.)

Association Sportive de Montvilliers.

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. F. Tauvel, 19, rue Dumé-d'Aplemont, Le Havre.

MONT-SAINT-AIGNAN (R)

Association Sportive du Mont-Saint-Aignan.

Couleurs : Chemisette blanche, culotte bleue.
Président : M. Auguste Petit Mangin, 90, chemin des Cottes, Mont-Saint-Aignan.
Correspondant : M. Normand, rue Aroux, Mont-Saint-Aignan.

MONVILLE (R.)

Union Sportive Monvillaise.

Couleurs : Rouge, parements verts.
Président: M. Coudray.
Correspondant : M. Houel, rue de l'Industrie, à Monville.

NEUFCHATEL-EN-BRAY (D.)

Association Amicale Elèves Ecole de Neufchâtel-en-Bray.

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. Tryptil, avoué à Neufchâtel-en-Bray.

Football-Club Neufchatellois.

Couleurs: Maillot rouge, culotte blanche.
Président: M. E. Collas.
Correspondant: M. A. Montagne, 7, Grande-Rue, Saint-Jacques, Neufchâtel-en-Braye.

NOTRE-DAME DE BONDEVILLE (R)

Bondeville. Tir, Tennis. Football Club.

Couleurs : Blanc, parements bleus.
Président: M. J. Buisson.
Correspondant : M. Machy, l'Abbaye, Notre-Dame de Bondeville.

Bondeville Football Club.

Couleurs: Rayé marine et blanc.
Président: M. R. Deconihout.
Correspondant : M. E. Drouet, 9, rue d'Alsace, Maromme (S.-I.).

NORMANVILLE (H)

Union Sportive Normanvillaise.

Couleurs : Bleu France, parements, rouges.
Président et correspondant : M. Adrien Daujour, Normanville.

OCQUEVILLE (H)

Amicale Sportive Ocquevillaise.

Couleurs : Violet, parements
Président : M. R. Doré.
Correspondant : M. Boulogne, instituteur, Ocqueville, par Néville.

OFFRANVILLE (D.)

Football Club Offranvillais.

Couleurs: Vert et or.
Président: M. M. David.
Correspondant: M. Tronel, à Offranville.

OISSEL (R.)

Club Athlétique d'Oissel.

Couleurs: Vert et noir.
Président: M. J. Plantrou.
Correspondant: M. Courage, Casino d'Oissel.

OUAINVILLE (D)

Union Sportive Ouainvillaise.

Couleurs : Rayé verticalement bleu et blanc.
Président : M. Eugène Lanchon.
Correspondant : M. Raymond Louvel, Ouainville.

OURVILLE-EN-CAUX (H.)

Section Sportive de l'Ourvillaise

Couleurs : Maillot, écharpe et parements rouges.
Président: M. le Dr Hamelin.
Correspondant: M. A. Demeilliers, Hôtel du Commerce, à Ourville-en-Caux.

F. C. Ourvillais.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Binay.
Correspondant : M. André Gonan.

OUVILLE-LA-RIVIERE (D.)

Jeunesse Sportive d'Ouville-la-Rivière.
Couleurs: Noir et jaune.
Président : M. L. Panien.
Correspondant : M. H. Jouan, Ouville-la-Rivière.

PAVILLY (R.)

Olympique Pavillais.
Couleurs: Noir et blanc.
Président : M. Delmache Urbain.
Correspondant: M. Couverchel, 9, rue de la Gare, Pavilly.

PETIT-COURONNE (R.)

Cercle St-Aubin de Petit-Couronne.
Couleurs : Maillot bleu, culotte blanche, bas tango.
Président : M. H. d'Aulnay.
Correspondant: M. Lilermain, 49, r. P.-Corneille St-Cous.

PETIT-QUEVILLY (R.)

Prolétarien Touriste Club Quevillais.
Couleurs: Blanc, trèfle rouge.
Président: M. Scheid.
Correspondant : M. Ch. Landecker, 66, rue Lavandier, Petit-Quevilly.

Union Sportive Quevillaise.
Couleurs: Jaune, ceinture et parements noirs.
Président: M. Lozai.
Correspondant: M. Chauvet, 20, rue Etienne-Dolet Petit-Quevilly.

PREAUX (R.)

Amicale Sportive de Préaux.
Couleurs : Maillot tango, culotte blanche.
Président : M. Wittorski.
Correspondant : M. Chenot, Préaux.

ROBERTOT (H.)

Amicale Sportive Robertotaise.
Couleurs: Rayé rouge et blanc.
Président: M. M. Masson.
Correspondant: M. Levasseur, à Robertot.

ROLLEVILLE (H.)

Jeunesse Sportive Rollevillaise.
Couleurs : Maillot blanc, culotte noire.
Président : M. Cineci.
Correspondant: M. Tauvel, impasse Petit-Pas, à Rolleville.

ROUEN (R.)

Amicale Louis Vauquelin.
Couleurs: Violet et blanc.
Président: M. Duchemin.
Correspondant: M. G. Bergue, 8, rue de la Cigogne, à Rouen.

Ass. Sport. Maritime.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président :
Correspondant : M. Bénard, 46, place de la Basse-Vieille-Tour, à Rouen.

Chambre de Commerce de Rouen Football-Club.
Couleurs: Blanc et noir.
Président: M. Martin Clément.
Correspondant: M. M. Varin, 12, A rue Nationale, Petit-Quevilly.

Club 5386.
Couleurs : Noir et jaune.
Président: M. Sunhary.
Correspondant: M. Sunhary 22, rue Lenotre, Rouen.

Club des Onze.
Couleurs : Maillot noir, culotte blanche, bas noir et blanc.
Président : M. Joseph Perdrix, 37, rue Ecuyère.
Correspondant : M. Maxime Desblaches, 21, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers (Rouen).

Club Franco-Egyptien.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Atabékian.
Correspondant : M. Houdinet, 25, quai de France, Rouen.

Club Sportif des Chauffeurs Rouennais.

Couleurs : Jaune, parements noirs.
Président et Correspondant : M. Zahn, 34, quai de Paris, Rouen.

Club Sportif Philippins.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. H. Foursin.
Correspondant : M. L. Legrand, 110, rue Eau-de-Robec, Rouen.

Football-Club Rouennais.

Couleurs: Maillot rouge, culotte blanche, bas rouges.
Président: M. R. Diochon.
Correspondant : M. Lecoq, 103, rue Lafayette, Rouen.

Gallia Club Rouennais.

Couleurs : Bleu cerclé blanc.
Président : M. Dabouis.
Correspondant : M. B. Vatinel, 8, r. Neuve-Massacre, Rouen.

Maritime Football Club.

Couleurs: Blanc, ceinture et parements bleus.
Président: M. Hebrard.
Correspondant: M. Capron, 23, rue Villebois-Mareuil, Petit-Quevilly.

Olympique Rouennais.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Bonnet.
Correspondant : M. Delouziiière, 18, r. Fossé-Louis-VIII, Rouen.

Racing Club de Rouen.

Couleurs: Blanc cerclé mauve et noir, culotte noire.
Président : M. Jégou. Tél. 9232 Rouen.
Correspondant : M. Bénard, 100, rue Ganterie. Tél. 3860.

Rouen Etudiants Club.

Couleurs : Bleu, parements blancs.
Président: M. G. Vilhès.
Correspondant: M. le Secrétaire, Maison des Etudiants, place de l'Hôtel-de-Ville, Rouen.

Union Sportive Rouennaise.

Couleurs : Rouge, parements bleus.
Président: M. Marquis.
Correspondant: M. Thomas Raymond, 138, rue du Renard, Rouen.

Union Sportive des Sapins.

Couleurs: Rayé rouge et blanc
Président : M. E. Clergi.
Correspondant : M. Chevalier, 9, rue Agasse, à Rouen.

SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF (R)

Club Athlétique de Saint-Aubin-les-Elbeuf.

Couleurs: Rayé noir et blanc.
Président: M. Gorin.
Correspondant: M. Pasquer, 7, rue du Neubourg, Elbeuf.

SAINT-AUBIN-LE-CAUF (D.)

Union Athlétique de Saint-Aubin-le-Cauf.

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. Lejeune, à Dampierre, Saint-Nicolas.

SAINT-AUBIN-ROUTOT

Un. Sp. de St-Aubin-Routot.

Président : M. Rousseau.
Correspondant : M. A. Haquet, à St-Aubin-Routot par St-Romain de Colbosc.

ST-ETIENNE DU ROUVRAY (R)

Etoile Sportive du Madrillet.

Couleurs : Maillot rouge, culotte noire, bas rouges.
Président : M. Roger Leuyer.
Correspondant : M. Roger Guéroult, 4, rue Buffon, St-Etienne-du-Rouvray.

Union Sportive Stéphanaise.
Couleurs: Bleu, ceinture et parements noirs.
Président: M. le Dr Morault.
Correspondant: M. Letellier, 38, rue de Couronne, St-Etienne-du-Rouvray.

SAINT-AUBIN-SUR-SCIE

Jeunesse Sportive St-Aubinoise.
Couleurs : Bleu et banc.
Président : M. Haudue.
Correspondant : M. Delavasse, à St-Aubin-sur-Scie.

SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX (H.)

Club Sportif Saint-Martinois.
Couleurs: Bleu et rouge.
Président: M. J. Mins.
Correspondant: M. R. Dutot, cultivateur, Saint-Martin-aux-Buneaux.

SAINT-MARTIN-DU-MANOIR (H.)

Union Sportive de Saint-Martin du-Manoir.
Couleurs : Bleu foncé, parements rouges.
Président: M. Lemaître.
Correspondant: M. Carpentier, route des Chalets, St-Laurent-de-Brèvedent.

ST-NICOLAS D'ALIERMONT

Jeunesse Sportive de St-Nicolas d'Aliermont.
Couleurs :
Président :
Correspondant : M. Pigny, Saint-Nicolas d'Aliermont.

SAINT-PIERRE-EN-PORT (H.)

Amicale Sportive St-Pierraise.
Couleurs : Blanc, parements rouges.
Président : M. J. Leclerc.
Correspondant : M. Peras, cordonnier, à St-Pierre-en-Port.

SAINT-PIERRE-LE-VIGIER (H.)

Amicale Laïque de Saint-Pierre-le-Viger.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Président: M. Lutinier.
Correspondant: M. Lutinier, instituteur, St-Pierre-le-Viger.

SAINT-RIQUIER-ES-PLAINS (H.)

Saint-Riquier Sportif.
Couleurs: Vert et rouge.
Président: M. G. Levieux.
Correspondant: M. G. Levieux, instituteur, Saint Riquier ès Plains.

SAINT-ROMAIN DE COLBOSC (H.)

Saint-Romain Athlétic Club.
Couleurs : Vert, parements blancs.
Président: M. Renard.
Correspondant: M. G. Renard, à Saint-Romain-de-Colbosc.

SAINT-SAENS (R.)

Union Sportive Saint-Saennaise.
Couleurs : Bleu de France et blanc.
Président : M. Y. Noir.
Correspondant: M. A. Valentin, rue Neuve, Saint-Saens.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Ficqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

SAINT-VALERY-EN-CAUX (H.)

Stade Valériquais.

Couleurs : Bleu, parements rouges.
Président: M. Gaulard.
Correspondant M. Duckro, 44, rue de Dieppe, à St-Valéry-en-Caux.

ST-VAAST-D'EQUIQUEVILLE (D.)

Union Sportive de Saint-Vaast-d'Equiqueville.
Couleurs:
Président: M. A. Cauchie.
Correspondant: M. A. Lefebvre, charron, à Saint-Vaast-d'Equiqueville.

SAINT-VICTOR-L'ABBAYE (D)

Union Sportive de Saint-Victor-l'Abbaye.
Couleurs : Violet et blanc.
Président : M. le Docteur Dubois, Saint-Victor-l'Abbaye.
Correspondant : M. Fontaine, instituteur, Saint-Victor-l'Abbaye.

SANVIC (H.)

Enfants de Sanvic.

Couleurs:

Président : M. Henri Frémond, rue Césaire-Oursel, Sanvic.
Correspondant : M. R. Neveu, 62, rue Albert-I^er^, Sanvic.

SENNEVILLE-SUR-FECAMP (H.)

Union Sportive Sennevillaise.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. de Beaurepaire.
Correspondant : M. Auger, instituteur, Senneville-sur-Fécamp.

SERQUEUX (D.)

Jeunesse Sportive de Serqueux.

Couleurs : Cerclé jaune et noir.
Président : M. D. Monnier.
Correspondant : M. Prieur G., à Serqueux.

SOTTEVILLE-LES-ROUEN (R).

Assoc. Sportive Cheminots de Sotteville-les-Rouen.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Ridel.
Correspondant : M. Duval, 61, rue Garibaldi, Sotteville-les-Rouen.

Société Instruction physique de Sotteville.
Couleurs: Bleu.
Président: M. Leroy.
Correspondant: M. Legraverend, 252, rue Victor-Hugo, à Sotteville-les-Rouen.

Union Sportive de la Cité Bertel.
Couleurs: Bleu, cerclé noir.
Président : M. J.-V. Julien.
Correspondant : M. J. Coban, 46, cité Bertel, à Sotteville-les-Rouen.

Union Sportive Prolétarienne de Sotteville.
Couleur: Rouge
Président:
Correspondant: M. Vasse, 151, rue Hyacinthe-Ménager, à Sotteville-les-Rouen.

TANCARVILLE (H)

Amicale des Anciens Elèves et Amis de l'Ecole de Tancarville.
Couleurs: Rayé orange et noir.
Président: M. F. Nicolas.
Correspondant: M. Saline, instituteur, Tancarville.

THEUVILLE-AUX-MAILLOTS (H)

Club Sportif Theuvillais.
Couleurs : Rayé vert et rouge.
Président : M. André Affagard, Theuville-aux-Maillots.
Correspondant : M. Maurice Saunier, Theuville-aux-Maillots.

THIOUVILLE

Un. Sp. Thionvillaise.
Couleurs : Rouge, parements verts.
Président : M. Moignard.
Correspondant : M. Lemercier, à Thiouville.

LE TILLEUL (H.)

Union Sportive Tilleulaise.
Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. Lemonnier.
Correspondant : M. Lécuyer, Le Tilleul, par Etretat.

TORCY-LE-GRAND (D.)

Jeunesse Sportive de Torcy-le-Grand.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. E. Picard.
Correspondant : M. P. Meslin, à Torcy-le-Grand.

TRAIT (LE) (R.)

Union Sportive du Trait.
Couleurs: Bleu clair et blanc.
Président: M. Lemagnon.
Correspondant : M. Lootraet, rue du Maréchal-Foch, Le Trait.

VALMONT (H.)

Association Sportive Valmontaise.
Couleurs:
Président:
Correspondant : M. Chotard Jean, rue d'Orléans, Valmont.

VARENGEVILLE-SUR-MER (D.)

Amicale Sportive Varengevillaise
Couleurs: Jaune et vert.
Président: M. M. Devoise.
Correspondant: M. Langlois, forgeron mécanicien, Varengeville-sur-Mer.

VEULES-LES-ROSES (H.)

Jeunesse Sportive de Veules.
Couleurs:
Président:
Correspondant: M. R. Harel, commerçant, Veules-les-Roses.

VIBEUF (H.)

Union Sportive de Vibeuf.
Couleurs:
Président:
Correspondant: M. J. Ernest Vibeuf, par Yerville.

VILLERS-ECALLES (R.)

Union Sportive de Villers-Ecalles.
Couleurs:
Président:
Correspondant: M. Bernard Ouin, à Villers-Ecalles.

VITTEFLEUR (H.)

Club Athlétique Vittefleurais.
Couleurs: Jaune et noir.
Président : M. A. Leboucher.
Correspondant: M. Barjolle, à Vittefleur. Tél. 3.

Union Sportive Vittefleuraise.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Tocque.
Correspondant : M. A. Louvel, Vittefleur.

YEBLERON (H.)

Union Sportive Yébleronnaise.
Couleurs: Noir et blanc.
Président: M. P. Fenestre.
Correspondant: M. G. Devaux, à Yébleron, par Fauville-en-Caux.

YVETOT (H.)

Union Sportive Yvetotaise.
Couleurs: Rayé jaune et noir.
Président :
Correspondant : M. Caron, impasse Mazert. Tél. 51, Yvetot.

BYRRH RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CLUBS CORPORATIFS

EURE

AUBEVOYE

Club Sportif Carel Fouché.
Couleurs : Tango et noir.
Président : M. Leroy.
Correspondant : M. E. Ponchet, à Aubevoye par Gaillon.

SEINE-INFERIEURE

ELBEUF

Club Sportif de la Boucherie Elbeuvienne.
Couleurs : Blanc, parements rouges, culotte bleu.
Président : M. L. Prevel.
Correspondant : M. Baron, 7, rue du Neubourg, Elbeuf.

GRAND QUEVILLY

Texaco Sporting Club.
Couleurs : Maillot bleu, culotte blanche, bas gris.
Président et Correspondant : M. Labreux, boulevard de l'Industrie, Grand-Quevilly.

LE HAVRE

Amicale Crédit Lyonnais du Havre
Couleurs : Bleu ciel, parements bleus.
Président : M. A Chatel.
Correspondant : M. J.-A. Fillastre, 93, rue du Général-Sarrail, Le Havre.

Amicale Sportive des Chauffeurs et Mécaniciens.
Couleurs : Vert, parements blancs.
Président : M. Deslandes.
Correspondant : M. Deslandes, 2, r. Henri-Génestal, Le Havre.

Association Sportive de la Police municipale du Havre.
Couleurs: Maillot blanc, culotte noire.
Président: M. H. Dulaurier. Hôtel-de-Ville, Le Havre.

Ass. Sp. des Tramways du Hâvre.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Leureux.
Correspondant : M. Barbier, 24, rue Monge, à Sanvic.

Groupement sportif de la Maison Worms et Cie.
Couleurs : Bleu point blanc.
Président : M. Gobin.
Correspondant : M. Rihal, 67, rue de Normandie.

Magasins Athlétic Club.
Couleurs : Jaune, parements noirs.
Président : M. Barré Olivier.
Correspondant : M. Barré, 40, rue de Bordeaux, Le Havre.

Polaire Football Club.
Couleurs : Maillot rouge, culotte blanche, bas rouges.
Président : M. Georges Marie.
Correspondant : M. Georges Auguste, 19, rue de la Brasserie, Le Havre.

Sportif Club de la Coiffure du Hâvre.
Couleurs : Rayé bleu et blanc.
Président : M. Leroux.
Correspondant : M. Lecarpentier, 122, rue Lesueur, Havre...

Sporting Club du Paquebot « Ile-de-France ».
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Blancart.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar des Sports, 46, r. Ste-Adresse, Le Havre.

Taxi Football Club Havrais.
Couleurs : Maillot rouge, culotte blanche.
Président : M. L. Woltz.
Correspondant :

Un. Sp. de la Boucherie-Havraise.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. Verdure.
Correspondant : M. Delaune, 15, place des Halles-Centrales, Le Havre.

U. S. des Fonderies Havraises.
Couleurs : Rayé bleu et rouge.
Président : M. Percepied.
Correspondant : M. Percepied, 40, rue Demidoff, Le Havre.

Union Sportive Jupiter Havraise.
Couleurs : Rayé rouge et or.
Président : M. Ravaleux.
Correspondant : M. Lemaisnant, r. Gust.-Brindeau, Havre.

PETIT-COURONNE (R.)

Amicale Jupiter.
Couleurs : Bleu marine, parements et revers rouges.
Président : M. J. Lefer.
Correspondant : M. le Secrétaire Général, A. J. Petit-Couronne (S. J.).

ROUEN

Association Sportive de la Coiffure de Rouen.
Couleurs : Violet, parements noirs.
Président: M. Carel.
Correspondant: M. Carel, rue du Bac, Rouen.

Association Sportive des Tramways de Rouen.
Couleurs : Jaune, rayé noir.
Président : M. Jules Vardon.
Correspondant : M. Ange Delâtre, 47, rue Pavée, Rouen.

Association Sportive Vacuum Oil Company.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président: M. O. Bery.
Correspondant: M. le Secrétaire 37, quai de France, Rouen.

Bedford Eco Sporting Club.
Couleurs: Maillot blanc, culotte noire.
Président: M. R. Knight.
Correspondant: M. R. Marion, 5, quai des Colonies, Rouen.

Club Sportif de la Charcuterie et de la Boucherie Rouennaises.
Couleurs : Maillot vert, Cerclé rouge.
Président: M. Saussay.
Correspondant: M. Saussay, 6, rue de l'Ecole-Normale, Rouen.

Club Sportif de la Raffinerie des Pétroles du Nord.
Couleurs : Rouge et bleu.
Président : M. J. Lataillade.
Correspondant : M. le Secrétaire du C. S. R. P. N., quai des Colonies, chemin du Gord, Rouen.

Journal de Rouen Football Club.
Couleurs : Vert et noir.
Président : M. Perrier.
Correspondant : M. Perrier, au Journal de Rouen, 6, rue de l'Hôpital, Rouen.

UNIS-SPORT

40, Rue de Maubeuge - PARIS

Ne fabrique que des articles de 1er choix

à qualité égale 50 o/o moins cher

Tarif gratis et franco sur demande

Renault Football Club.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Raoul Manchon.
Correspondant : M. Jean Maubert, 48, rue des Charrettes, Rouen.

Sports Athlétiques des Cargos Algériens.
Couleurs : Cerclé vert et blanc.
Président : M. Maigrez.
Correspondant : M. Hardy, 96, av. du Mont-Riboudet, Rouen.

Union Sportive Hôtelière.
Couleurs: Maillot noir, culotte bleue.
Président: M. R. Guillotte.
Correspondant: M. Guillotte, 33, rue de la République, Rouen.

Union Sportive de la Police Rouennaise.
Couleurs: Maillot blanc, culotte blanche, bas rouges.
Président: M. E. Halotel.
Correspondant: M. Halotel, 33, rue Bourg-l'Abbé, Rouen.

ACADEMIE DE CAEN

CLUBS SCOLAIRES

CALVADOS

CAEN

Association Sportive Normalienne Caennaise.
Couleurs : Violet, parements blancs.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire, à l'Ecole normale de Caen.

DOUVRES-LA-DELIVRANDE

Artisan Club de Douvres-la-Délivrande.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président :
Correspondant : M. F. Aniel, Ecole d'Artisanat de Douvres-la-Délivrande.

Union Athlétique du Lycée Malherbe de Caen.
Couleurs: Bleu et rouge.
Président :
Correspondant: M. le Secrétaire de l'U. A. L. M., au Lycée Malherbe de Caen.

HONFLEUR

Union Sportive du Collège d'Honfleur.
Couleurs:
Président:
Correspondant: M. Goché, 8, rue des Prés, Honfleur.

LISIEUX

Union Sportive du Collège de Lisieux.
Couleurs: Rayé noir et blanc.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'U. S. C. I., au Col'ège de Lisieux.

VIRE

Association Sportive du Collège de Vire.
Couleurs : Vert parements rouges.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire, de l'A. S. C. V., au Collège de Vire.

Section Scolaire du Sporting Club Universitaire Virois.
Couleurs: Vert parements rouges.
Président : M. Labadie.
Correspondant: M. Labadie, 16, rue Chènedollé, Vire.

EURE

BERNAY

Et. Sp. du Collège de Bernay.
Couleurs : Rouge et bleu.

EVREUX

Association Sportive de l'Ecole normale d'Evreux.
Couleurs; Noir, parements jaunes.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. E. N., à l'Ecole normale d'Evreux.

Union Sportive de l'Ecole Professionnelle d'Evreux.
Couleurs : Bleu.
Président:
Correspondant: M. Faideau, économe à l'Ecole professionnelle d'Evreux.

Union Sportive de l'Ecole Saint-François-de-Salles d'Evreux.
Couleurs: Rayé bleu clair et bleu foncé.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'U. S. E. S. F., à l'Ecole Saint-François de Salles, à Evreux.

Union Sportive du Lycée d'Evreux.
Couleurs : Blanc, parements noirs.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'U. S. L. E., au Lycée d'Evreux.

LOUVIERS (DHN.)

Association Sportive Ecole Primaire Supérieure de Louviers.
Couleurs : Blanc, hirondelle noire.
Prés.-Correspondant : M. Miroglio, E. P. S., Louviers.

NEUBOURG (LE)

Club Athlétique de l'Ecole d'Agriculture du Neubourg.
Couleurs: Bleu, parements jaunes.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire du C. A. E. A. N., à l'école d'Agriculture de Neubourg.

VERNEUIL-SUR-AVRE

Association Sportive des Roches
Couleurs: Mi-bleu ciel, mi-bleu foncé.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire, à l'Ecole des Roches, Verneuil-sur-Avre.

EURE-ET-LOIR

DREUX

Association Sportive du Collège de Dreux.
Couleurs:
Président:
Correspondant : le Secrétaire au Collège.

MANCHE

CHERBOURG

Association Sportive du Lycée de Cherbourg.
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. L. C., au Lycée de Cherbourg.

COUTANCES

Association Sportive du Lycée de Coutances.
Couleurs: Bleu de France, parements blancs.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. L. C., au Lycée de Coutances.

GRANVILLE

Association Sportive de l'Ecole Primaire supérieure de Granville.
Couleurs:
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. E. P. S. G., à l'Ecole primaire supérieure de Granville.

SAINT-LO

Société Tir Entraînement physique de l'Ecole normale de Saint-Lo.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de la S. T. E. P., à l'école normale de Saint-Lô.

Normale Sportive Saint-Loise.
Correspondant : M. Manchon, Ecole Normale.

ORNE

ALENÇON

Association Sportive de l'Ecole normale d'Alençon.

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. E. N., à l'école normale d'Alençon.

ARGENTAN

Association Sportive du Collège d'Argentan.
Couleurs:
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. C. A., au collège d'Argentan.

BRETONCELLES

Club Sportif Bretoncellois.
Couleurs: Vert et rouge.
Président:
Correspondant: M. Lemarié, instituteur, Bretoncelles.

SEINE-INFERIEURE

CLERES

Léopard du Collège de Normandie.

Couleurs: Rayé noir et bleu.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire du L. C. N., au collège de Normandie, à Clères.

DIEPPE

Association Sportive du Collège de Dieppe.

Couleurs: Maillot blanc, culotte bleue.
Président: M. Desjardins.
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. C. D., au collège de Dieppe.

Club Athlétique de l'Ecole de Navigation de Dieppe.
Couleurs : Blanc.
Correspondant : M. Dumesnil, Ec. Navigation de Dieppe.

HAVRE (LE)

Association Sportive de l'Ecole de Navigation du Havre.

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. E. N., à l'école de Navigation du Havre.

Association Sportive de l'Ecole Primaire supérieure du Havre.

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. E. P. S., à l'école Primaire supérieure du Havre.

Association Sportive de l'Ecole Supérieure de Commerce du Havre.

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. E. S. C., à l'école supérieure de Commerce du Havre.

Union Sportive du Lycée du Havre.
Couleurs: Rayé noir et blanc.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'U. S. L. H., au lycée du Havre.

Union Sportive Saint-Joseph du Havre.

Couleurs:
Président :

Correspondant : M. le Secrétaire de l'U. S. S. J. H., à l'Institution St-Joseph, au Havre.

ROUEN

Association Sportive de l'Ecole Primaire supérieure de Rouen.

Couleurs: Blanc, parements rouges.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. E. P. S., à l'école Primaire supérieure de Rouen.

Association Sportive de l'Ecole supérieure de Commerce de Rouen.

Couleurs: Rayé noir et blanc,
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. E. S. C., à l'école supérieure de Commerce de Rouen.

Football Club de l'Institution Join-Lambert de Rouen.

Couleurs : Blanc, parements bleus.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire de F. C. J. L., à l'Institution Join-Lambert, 29, rue de l'Avalasse, Rouen.

Francs Joueurs du Lycée Corneille de Rouen.

Couleurs: Maillot, noir écharpe bleue.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire des Francs Joueurs, au Lycée Corneille, Rouen.

Normale Sportive Rouennaise.

Couleurs: Bleu ciel, parements marine.
Président:
Correspondant : M. le Secrétaire de la N. S. R., à l'école normale d'instituteurs, rue St-Julien, à Rouen.

CLUBS UNIVERSITAIRES

CAEN

Caen Etudiants Club.

Couleurs:
Président:
Correspondant: M. François, 10, rue de l'Eglise - Saint -Julien,

ROUEN

Rouen Etudiants Club.

Couleurs: Rayé bleu et blanc.
Président:
Correspondant: M. le Secrétaire, Maison des Etudiants, place de l'Hôtel-de-Ville, à Rouen.

LIGUE D'ORANIE

Siège : ORAN, 15 boulevard Magenta (Oran).

Territoire (Département d'Oran et Amalat d'Oudda).

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Gaston Lisbonne.
Vice-Présidents : MM. Arguilar, Ayala, Ferarris, Deharo, Parmentelat, Costagliola.
Secrétaire général : M. Giner Henri.
Secrétaire adjoint : M. Graffigna.
Trésorier général : M. Perrissol.
Trésoriers adjoints : MM. Gil et Martinez.
Membres : MM. Treuil, Ponthingon, Rodriguez, Cacès.

ABOUKIR

Sporting-Club Aboukir.

Correspondant : M. le Secrétaire Ambroso, à Aboukir.

AIN TEMOUCHENT

Union Sportive et Sporting-Club Temouchentois.

Couleurs : Maillot rouge, culotte noire.
Président : M. Jouguet.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'U. S. S. C. T., Temouchent.

AM-EL-TURCK

Jeunesse Sportive Am-el-Turckoise.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Pessoles Auguste.
Correspondant : M. Sauches Antoine.

ARZEW

Union Sportive Arzéwienne.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Brousses Roger, Arzew.

Correspondant : M. Linares François, étude Jeannot, Arzew.

BENI-SAFIEN

Club Sportif Beni-Safien.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Beuchard, instituteur, à Béni-Saf.
Correspondant : M. Beuchard.

BEL-ABBES

Etoile Musulmane Bel-Abbèsienne
Président : M. Povéda.

Jeunesse Populaire de Bel-Abbès.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Roquefere Félix.
Correspondant : M. Aguilar, quincailler, rue Montagnac, Bel-Abbès.

Football Club Bel-Abbèsien.

Idéal-Club Bel Abbésien.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'I.C.B.A., à Bel-Abbès.

Sporting-Club Bel-Abbèsien.
Couleur : Blanche.
Président : M. G. Lisbonne, avocat, Bel-Abbès.
Correspondant : M. le Secrétaire du S.C.B.A., rue de Strasbourg.

Sports Thiers-Club Bela-Abbésien.
Correspondant : M. Santoja, Banque de l'Algérie, Bel-Abbès.

Union Sportive Bel-Abbésienne.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'U.S.B.A., Bar Olaya, route d'Oran, Bel-Abbès.

BOSQUET

Olympique-Club Bosquetois.
Correspondant : M. Peybernes Pierre (Secrétaire de l'Olympique C. B., à Bosquet).

BOUHELIS

Club Sportif Bouhélissien.

Couleurs : Noir et bleu.
Président : M. Chamond Pierre.
Correspondant : M. Pradel Paul.

BOUKANEFIS

Sporting-Club Boukanefis.

Président : M. Chabre.
Secrétaire : M. A. Martinez, directeur d'école à Boukanéfis.

BURDEAU

Union Sportive Burdéenne.

Correspondant : M. le Secrétaire de l'U.S.B. à Burdeau.

CHANZY

Union Sportive de Chanzy.

Président et Correspondant : M. Chanfreau Marcel.

CLEMENCEAU

Sporting-Club Georges-Clemenceau.

Correspondant : M. le Président du S.C.G.C., à Clemenceau.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

FRENDA

Union Sportive Fredéenne.

Correspondant : M. le Secrétaire de l'U.S.F., à Frenda.

HAMMAM-BOU-HADJAR

Union Sportive d'Hammam-Bou-Hadjar.

Couleurs : Bleu ciel et blanc.
Président : M. le Dr Montero Lucien.
Correspondant : M. Maire Aimé, Hammam-bou-Hadjar.

LAFERRIERE

Union Sportive Laferrière.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Bouger Louis, La Ferrière.
Correspondant : M. Luye, Laferrière.

LAMORICIERE

Etoile Sportive.

Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Dulard Albert.
Correspondant : M. Messamals Abderrhmant.

MARTIMPREY

Avenir Sportif Martimprey.

Correspondant : M. le Secrétaire de l'A.S.M., à Martimprey.

MARTIN-PREY-DU-KISS

Gallia-Club Martin-Prey-du-Kiss.

Couleur : Rouge.
Président : M. Tripard Louis.
Correspondant : M. Boulay.

MASCARA

Avant-Garde Club Mascara.

Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Greffier Antoine, propriétaire, distillateur, Mascara.
Correspondant : M. Catroux, André, Mascara.

Gallia-Club Mascareen.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Garmala, Abdelkader, Mascara.
Correspondant : M. Gramage, Armand, Etude Clauzel, Mascara.

MERCIER-LACOMBE

Gallia-Club Tedelesien.

Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Semmartin Auguste.
Correspondant : M. Garcia Georges.

Mercier-Lacombe Sports.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président et correspondant : M. Payri Roger.

MERS-EL-KEBIR

Association Sportive Saint-Pierre.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Boluis Basset.
Correspondant : Succaja Antoine.

La Marsa.
Couleur : Bleu.
Président : M. Peretti Jean.
Correspondant : M. Quessada Maurice.

MONTGOLFIER

Union Sportive Montgolfier.
Correspondant : M. Beltran, Clerc de Notaire, à Montgolfier.

MOSTAGANEM

Avenir Sportif Mostaganemois.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président et correspondant : M. Masson Alexandre, Préfecture, Oran,

Club Sportif de Mostaganem.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : Dr Benkritly.
Correspondant : M. Beneykhou Hadj, Etude Colonien, Mostaganem.

Idéal-Sport Mostaganemois.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Lemaître.
Correspondant : M. Sarfaty Albert, Mostaganem.

ORAN

Africa-Club Boulanger.
Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Georges Damonte.
Correspondant : M. Ange Lopez.

Amical Personnel Schell.
Couleurs : Rouge et jaune.
Président : M. Deri.
Correspondant : M. Victor Queralt, Oran.

Association Sportive de la Marine à Oran.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Ruffie Eugène.
Correspondant : M. Bano, 2, place de la République, Oran.

Association Sportive P. T. T., Oran.
Couleurs : Blanc et bleu.
Président : M. Chauvin Paul.
Correspondant : Gineste R., Oran.

Avenir Sportif Eckmuhlien.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Laborde Paul, boulevard Lescure.
Correspondant : M. Beteta Alfred, Bd de l'Industrie, chez M. Garriga, Oran.

Brillant Medioni Sportif.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : Martinez François.
Correspondant : Ianez Michel.

Club Athlétique Bou Sfer.
Correspondant : M. Bir, 2, rue de Gênes, Oran.

Club Athlétique Liberté Oran.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Caraffa Antoine, Bar Lescure, Oran.
Correspondant : M. Esclapez Louis, 31, bd Magenta, Oran.

Club des Joyeusetes.
Couleurs : Bleu et noir.
Président : M. Durand Eugène, 8, rue Cercle-Militaire, Oran.
Correspondant : M. Krafft Lucien, 1, rue Estienne, Oran.

Football-Club Choléen.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Gavasco François.
Correspondant : Bar Casado, Chollet.

Gallia-Club Oranais.

Couleurs : Vert et blanc.
Président et correspondant : M. Bertrand, 4, rue Ampère, Oran.

Groupe Sportif Crédit Lyonnais.

Président : M. Cone, Crédit Lyonnais, Oran.
Correspondant :

Jeunesse Sportive Carteaux.

Couleur : Rouge.
Président et correspondant : M. Navarro Gaston.

Jeunesse Sportive Eckmuhlienne.

Siège social : 22, avenue Soudron.
Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Marginedes Fernand, rue Charleroi, Eckmühl-Oran.
Correspondant : M. Sedano François, 22, av. d'Oudja, Eckmühl-Oran.

Jeunesse Sportive Marine Oranaise.

Couleurs : Bleu et rouge.
Président : Logliaco Philippe.
Correspondant : M. Valerino Pierre, 48, rue d'Orléans, Oran.

Jeunesse Sportive St-Eugénoise

Président :
Correspondant :

Joyeux Stade St-Philippe.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Aleman Henry.
Correspondant : Benarros Elie.

Racing-Club Delmontois.

Correspondant : M. le Secrétaire Ferrandiz, 7, rue du Vieil-Armand, Delmonte (Oran).

Saint-Charles Sportif Oranais.

Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Parmentelat Charles.
Correspondant : M. Argence Louis.

Saint-Louis Sportif Oranais.

Couleurs : Orange et noir.
Président : M. Graffigna Band Jules Molle.
Correspondant : M. Joseph Garcia, 1, rue Raab, Oran.

Soleil d'Or St-Eugenois.

Couleurs : Jaune et noir.
Président et correspondant : M. M. Sauchez Antoine.

Sporting Club Choupot.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Macia François.
Correspondant : M. Mausano Gabriel.

Sporting-Club Lamur.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Perez Joseph fils.
Correspondant : M. Sauchez Joseph.

Stade Mondial Gambetta.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Manuel Labrador.
Correspondant : M. Etienne Salucco.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Ficqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

Touring-Sport Oranais.

Couleurs : Blanc et noir.
Président : Egéa Santiago.
Correspondant : M. Martinez François, rue Dutertre, 26.

Union Sportive Musulmane Oran.

Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Benkoula Ange.
Correspondant : M. Zine Bentabet, Oran.

OUDJA

Association Sportive P. T. T. Oudja.

Couleurs :
Président :
Correspondant :

Sporting Club France Maroc.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Saint Yves.
Correspondant : M. André Gimener, Oudjda.

Union Sportive Cheminots Oudja.

Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Caron.
Correspondant : M. Lopez Henri, Oran.

PALAT

Club Athlétic Palatois.
Correspondant : M. le Secrétaire à Palat.

PALISSY

Gallia-Club Pallinéen.

Couleur : Bleu.
Président et Correspondant : M. Schmidt Henri.

PARMENTIER

Racing-Club Parmentierrois.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. de Florès Antoine.
Correspondant : M. Berthier Edmond.

PERREGAUX

Perregauloise Gallia Sport.

Couleurs : Blanc.
Président : M. Martinez Joachim, Perregaux.
Correspondant : M. Martinez Joachim.

RELIZANE

Sporting-Club Relizanais.

Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Montreal Pascal. Relizane.
Correspondant :

RIO-SALADO

Gauloise Rio Salado.

Couleurs :
Président : M. Milh. Poutingon.
Correspondant : M. Gontrand Joseph, Sempere, Rio-Salado.

RIVOLI

Union Sportive Rivoli.
Correspondant : M. Pierre Flores, Secrétaire de l'U.R.S., à Rivoli.

SAIDA

Gaieté-Club Saidéen.

Couleur : Blanc.
Président : M. Baylé Francis.
Correspondant : M. Sultan, av. Maréchal-Foch, Saida.

Union Sportive Musulmane Saïdéenne.

Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Mazonni Mohamed.
Correspondant : M. Bachir Mouley.

SAINT-CLOUD

Saint-Cloudienne.

Couleurs : Jaune et noir.
Présidents : MM. les Drs René et Emile Borderes, Saint-Cloud-d'Algérie.
Correspondant : M. Darmon, secrétaire, St-Cloud-d'Algérie.

SIG

Croissant Club Sigois.

Correspondant : M. Benkada Daoud, chez le Dr Garnier, Sig.

Sporting-Club Sigeois.

Couleurs : Vert et noir.
Président : M. Merle Paul, Sig.
Correspondant : M. Dard Gustave, Sig.

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

TIARET

Gallia-Sport Tiaret.

Correspondant : M. Bataille Albert, Crédit Lyonnais, à Tiaret.

TLELAT

Club Sportif du Tlélat.

Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Louis Alasset, contributions diverses, Ste-Barbe-Tlelat.
Correspondant : M. Alasset, Tlelat.

TLEMCEN

Sporting-Club de Tlemcen.

Président : M. Alfonsi Henri.
Correspondant : M. El Hassar Mahomed.

Union Sportive Franco-Arabe Tlemcénienne.

Président : M. Toro Paul, Tlemcen.
Correspondant : M. Lopez Gabriel.

TREZEL

Jeunesse Sportive Trezelienne.

Correspondant : M. le Secrétaire à Trezel.

TROIS-MARABOUTS

Avenir Sportive des Jeunes Marins.

Correspondant : Valerino Pierre.

TRUMELET

Union Sportive Trumelet.

Correspondant : M. le Secrétaire de l'U.S.T., à Trumelet.

LIGUE DE L'OUEST

Siège Social : 4, rue du Pré-Botté, Rennes (Ille-et-Vilaine). *Tél.:* 30-44.

Territoire : (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe).

COMPOSITION DU CONSEIL

Président : M. Levacher, 9, rue de la Madeleine, Guingamp (C.-du-N.).

Vice-Président Général : M. Coadou, 37, rue Duhamel, Rennes.

Vices Présidents : MM. Portier, 6, rue Saint-Malo, Rennes (Haute-Bretagne) ; Dufraîche, aux Forges de Basse-Indre (L.-Inf.) (Anjou Basse-Loire) ; Louchez, 57, rue Louis-Pasteur, Brest (Finistère) (Bretagne-Nord) ; Le Hen, à Keryvaland en Ploemeur (Morbihan) (Bretagne-Sud).

Secrétaire-Général : M. Fuselier, 5, avenue Aristide-Briand, Rennes.
Secrétaire adjoint : M. Audouy, 88, rue de Fougères, Rennes.
Trésorier général : M. Bertrand, rue Saint-Hélier, à Rennes.
Trésorier Adjoint : M. Cancel, 8, rue du Tribunal, Redon (I.-et-V.).

Membres du Conseil :

MM. Brault, 113, rue de Bretagne, Laval (Mayenne).
Bonsergent, 13, rue de la Patrie, Lorient (Morbihan).
Chevallier, 18, rue Duhamel, Rennes (Ille-et-Vilaine).
Hardy, place de la Mairie, Laval (Mayenne).
Henriot, 35, avenue de la Gare, Quimper (Finistère).
Hingant Louis, 22, rue du Bourg-Hurel, Lamballe (C.du-N.).
Jamet, 10, rue Palasme-de-Champeaux, St-Brieuc (C.-du-N.).
Levaufre, Recette principale des postes, Vannes (Morbihan).
Louvet, villa Beauvoir, Le Sillon, Saint-Malo (I.-et-V.).
Pichon, 19, boulevard Carnot, Angers (M.-et-L.).
Thos Jean, à St-Michel-en-Grève (C.-du-N.).

Nota. — Toute la correspondance doit être adressée à M. A. Marchand, secrétaire administratif de la L.O,F,A., boîte postale 320, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Sociétés Affiliées

Les sociétés sont classées par districts, et, dans chaque district par ordre alphabétique des villes.

District de Haute-Bretagne

Comprend l'Ille-et-Vilaine, la région de Dinan (C.-du-N.), la partie de la Mayenne et de la Sarthe située sur la ligne Paris-Brest et au nord de cette ligne.

AMBRIERES (Mayenne)

F. C. d'Ambrières-le-Grand.

Siège social : Mairie d'Ambrières.
Couleurs : Maillot rouge, parements noirs, culotte blanche.
Président : M. le Dr A. Blottière.
Correspondant : M. Constant Pottier, Secr., charcutier à Ambrières.

ANDOUILLE

Amicale Sportive d'Andouillé.

Siège social : Chez M. Garry Daniel.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Président et correspondant : M. Garry Daniel, expert-géometre, à Andouillé.

AUCEY-LA-PLAINE (Manche)

Avant-Garde d'Aucey-la-Plaine.
Siège social : Mairie d'Aucey-la-Plaine.
Couleurs : Maillot rayé vertical. rouge et blanc avec insigne.
Président : M. Isidore Guesdon.
Correspondant : M. Michel Raymond, secr., inst. à Aucey.

BAIS (Ille-et-Vilaine)

Union Sportive de Bais.
Siège social : Mairie de Bais.
Couleurs : Maillot bleu.
Président : M. Bodard Joseph.
Correspondant : M. Duhamel Yves, secr., instituteur à Bais.

BOURG-LE-ROI (Sarthe)

Ass. Sportive de Bourg-le-Roi.
Siège social : Mairie de Bourg-le-Roi.
Couleurs : Rayures noires et rouges verticales.
Président : M. Normand René.
Correspondant : M. Boulard Jean, secr., à Bourg-le-Roi.

CESSON (Ille-et-Vilaine)

Union Sportive Cessonnaise.
Siège social : Café Ballard, à Cesson-Sévigné.
Couleurs : Rouge, parem. verts.
Président : M. Chatel Jules.
Correspondant : M. Gommeriel, secrétaire de Mairie, Cesson.

CHATEAUGIRON

Etoile Sportive de Châteaugiron.
Siège social : à Châteaugiron.
Couleurs : Maillot rouge, étoile verte.
Président : M. Witoucle.
Correspondant : M. Moguelet, Instituteur, à Châteaugiron.

DINAN

Stade Dinannais.
Siège social : Café Moderne, rue Clemenceau, Dinan.
Couleurs : Rouge, parements or.
Président : M. Lucas, tél. 0-44.
Correspondant : M. Jules Gillard, rue Clemenceau, Dinan.

La Saint-Magloire de Léhon (Dinan).
Siège social : Rue Chauffepieds. Tél. 0-27.
Couleurs : Chemisette bleue, culotte blanche, bas bleus.
Président et Correspondant : M. Etienne Chupin, rue Kitchener, Dinan, Tél. 2-04.

DINARD

Dinard Amical Sporting Club.
Siège social : Hôtel de la Paix, Tél. 380-38.
Couleurs : Bleu marine et blanc.
Président : M. Gratien. Tél. 383-36.
Correspondant : M. Robert, boîte postale 18, à Dinard.

Etoile Dinardaise.
Siège social : Rue des Ecoles, Dinard.
Couleurs : Blanc, parements verts, et étoile verte.
Président : M. le Dr Besnier.
Correspondant : M. Durand Marcel, 41, rue du Clos-de-la-Fontaine, Dinard. Tél. 384-59

ERNEE

L'Ernéenne.
Siège social : Mairie d'Ernée.
Couleurs : Maillot bleu, parements rouges.
Président : M. Levêque. Tél. 39.
Correspondant : M. Decosse, 16, rue Amiral-Courbet, Ernée.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

Jeanne d'Arc d'Ernée.
Siège social : 4, bd Victor-Hugo.
Couleurs : Maillot tango, culotte noire.
Président : M. Durand Charles.
Correspondant : M. François Dubois, secrétaire, 28, avenue Carnot, Ernée (Tél. : 80).

EVRON (Mayenne)

Club Athlétic Evronnais.

Siège social : Café des Sports, rue St-Gemmes, Evron.

Couleurs : Maillot vert, parements blancs, culotte blanche, bas blancs.

Président : M. Rossignol.

Correspondant : M. Lavoué, Commis du Trésor, Evron.

FRESNAY-SUR-SARTHE

Union Fresnoise.

Siège social: L'ancien Château à Fresnay.

Couleurs: Maillot blanc avec initiales U. F., pantalon blanc, bas noirs.

Président: M. Louis Leloup.

Correspondant : M. Cloutier, 30, rue de l'Arche, Fresnay-sur-Sarthe.

FOUGERES

Avant-Garde Laïque de Fougères.

Siège social: Place Lariboisière, Fougères.

Couleurs : Maillot violet, parements blancs, culotte blanche, bas cerclés violet et blanc.

Président : M. Wœlfell Armand.

Correspondant : M. Level René, Instituteur, 10, rue Charles-Malard, Fougères.

Drapeau de Fougères.

Siège social : Œuvre St-Joseph, 15, rue Rallier, Fougères, Tél. 3.21.

Couleurs : Maillot rouge, culotte bleue, bas rouges.

Président: M. Gaboury. Tél. 1-68.

Correspondant : M. H. Réhault, secrétaire, 10, boul. Thiers, Fougères. (Tél. 0-24).

Espérance de Fougères.

Siège social: Œuvre Saint-Louis de Gonzague, 1 *bis*, rue du Château.

Couleurs : Maillot blanc, culotte noire, bas blancs, parements verts.

Président : M. Dauguet. Tél. 257.

Correspondant : M. J. Helleux, 1 *bis*, rue du Château, Fougères.

GORRON

Jeanne d'Arc de Gorron.

Siège social : Boulevard Fairie à Gorron.

Couleurs : Bleu et or.

Président : M. le Docteur Bouessée.

Correspondant : M. l'abbé Derouet, Secrétaire, Vicaire à Gorron.

Union Sportive Gorronnaise.

Siège social : Mairie de Gorron.

Couleurs : Maillot rouge, parements noirs.

Président : M. Goussin Eugène.

Correspondant : M. Pivette Eugène, représentant, Grande-rue, Gorron.

GUICHEN (Ile-et-Vilaine)

Etoile Sportive Guichennaise.

Siège social : A Guichen.

Couleurs : Maillot rouge et noir (rayures vertic., culotte noire).

Président : M. Bougeard Théophile, industriel, Guichen.

Correspondant : M. l'Abbé Pierre Rouault, vicaire à Guichen.

JANZE

Amicale Sport Janzéenne.

Siège social: Ecole publique des filles, rue de l'Eglise.

Couleurs: Rouge parements noirs.

Président: M. Ambroise Louvel.

Correspondant: M. Camille Berthelot, instituteur, rue de l'Eglise, à Janzé.

Etoile Sportive Janzéenne.

Siège social : Café Peltier, rue Saint-Pierre, Janzé.

Couleurs : Maillot blanc, col et parements verts.

Correspondant : M. Berthelot, notaire à Janzé. Tél. 62.

LA BOUSSAC

Etoile Sportive Boussacaise

Siège social : La Boussac.

Couleurs: Jaune et noir.

Président : M. Haraud Joseph.

Correspondant : M. Jean Ginguené, à La Boussac.

LA FERTE-BERNARD

Vélo-Sports Fertois.

Siège social: Promenade du Mail.
Couleurs: Noir, parements rouges.
Correspondant : M. Maurice Loiseau, rue Hoche, La Ferté-Bernard.

LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

Club Sportif Guerchais.

Siège social : Café Vissault, place de la Mairie.
Couleurs: Bleu, parements or.
Président: M. Alphonse Courcier.
Correspondant : M. Hervouin, avenue de la Gare, La Guerche. Tél. 32.

LAVAL

Les Francs-Archers de la Bonne-Lorraine.

Siège social : 25 bis, boulevard de Tours, Laval.
Couleurs : Noir et jaune.
Président: M. Batard.
Correspondant : M. Houtin Maurice, 44, Grande-Rue, Laval.

Stade Lavallois.

Siège social: rue de la Paix, 34, Laval. (Tél. 3-84).
Couleurs : Tango, parements noirs, culotte noire, bas noirs cerclés tango.
Président : M. Brault.
Correspondant: M. Robert Vauxion, secr. général du S. L., 31, rue du Jeu-de-Paume, Laval.

Union Sportive Notre-Dame de Beauregard.

Siège social : Laval, 88, rue de Rennes.
Couleurs : Bleu, parements blancs.
Président : M. G. Coupeau.
Correspondant: M. Jules Baslé, secrétaire, 14, ruelle de Beau-Soleil, Laval. (Tél. 1-14).

LE GENEST

Association Sportive du Genest.

Siège social : Le Genest.
Couleurs : Bleu clair.
Président : M. Ricou, maire du Genest.
Correspondant: M. le Secrétaire de l'A. S. du Genest, Le Genest.

LE MANS

Jeunesses Sportives Mancelles.

Siège social : Restaurant de France, place de la République, Le Mans.
Couleurs : Vert et blanc.
Président : M. Gaudin Rémy, 41, rue du Pré, Le Mans.
Correspondant : M. Bonneau Alcide, Trésorier, 45, rue Guillemare, Le Mans.

Jeunesses Sportives Populaires.

Siège social : rue Jankouski, Le Mans.
Couleurs : Maillot blanc, culotte blanche.
Président : M. Goussu.
Corespondant : M. Paul Chantrelle, 29, rue du Polygone, Le Mans.

Le Mans Athlétic-Club.

Siège social : Café Français, 53, rue Nationale, Le Mans.
Couleurs : Maillot grenat foncé.
Président : M. Albert Dondanu, 80, rue Nationale, Le Mans.
Correspondant : M. Foeillet Pierre, 53, rue Nationale, Le Mans.

Union Sportive du Mans.

Siège social : 40, rue Gambetta, Le Mans.
Couleurs : Rayé verticalement bleu et blanc.
Président : M. Lebel, 74, rue Thorée, Le Mans.
Correspondant : M. Gustave Barbet, Secrétaire de l'U. S. M., 2, rue Etoc-Demazy, Le Mans.

LIFFRE

Union Sportive Liffréenne.
Siège social: Mairie de Liffré.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : Hauvespre.
Correspondant: M. François Millet, Café des Sports, Liffré. Tél. 24.

LOUVIGNE-DU-DESERT (Ille-et-Vilaine)

U. S. Ouvrière Louvignéenne.
Siège social : Maison du Peuple.
Couleurs : Rouge à parem. noirs.
Président : M. Potin Jean.
Correspondant : M. Gavret Henri, r. St-Brice, Louvigné-du-Désert.

MAMERS

Sports Athlétiques Mamertins.
Correspondant : M. Lochon, secrétaire, Mamers.

MAYENNE

Club Athlétique Mayennais.
Siège social : Bâtiments du C. A.M., place du Champ-de-Foire, Mayenne.
Couleurs: Bleu, parements rouges, culotte blanche, bas rouges.
Président: M. Samoyau.
Correspondant : M. Brault, rue Aristide-Briand, à Mayenne.

Union Sportive Mayennaise.
Siège social: 49, rue Saint-Martin, Mayenne.
Couleurs : Maillot rouge, parements noirs.
Président : M. Peslier Henri.
Correspondant: M. Georges Albert, Secrétaire général de l'U. S. M., 11, place Gambetta, Mayenne. (Tél. 21).

MONTAUBAN-DE-BRETAGNE (Ille-et-Vilaine)

Ass. Sportive Montalbanaise.
Siège social : Salle des Œuvres, à Montauban-de-Bretagne.
Couleurs : Culotte noire, maillot blanc.
Président : M. le Dr Thébault.
Correspondant : M. Delisse Emmanuel, industriel, Montauban.

MONTFORT

Union Sportive Montfortaise.
Siège social : M. Moutet, président, avoué bd du Tribunal, Montfort.
Couleurs : Blanches.
Président : M. Moutet Léon, avoué, bd du Tribunal, Montfort.
Correspondant : M. André Dalibot, rue de Coulon, à Montfort.

MONTSURS (Mayenne)

Club Athlétique Monsûrais.
Siège social : Hôtel de la Boule-d'Or, à Montsûrs.
Couleurs : Maillot rouge et blanc, rayures verticales, parements rouges, culotte blanche, bas rouges.
Président : M. Provost.
Correspondant : M. Ernest Bellayer, Hôtel de la Boule-d'Or, à Montsûrs.

PARAME

La Jacques-Cartier de Paramé.
Siège social : Rue Herbert, Clos-Neuf, Paramé.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Président : M. de Lavallette.
Correspondant : M. Jean Descottes, 22, avenue Duguay-Trouin, Paramé.

PONTORSON

La Scolaire Pontorsonnaise.
Siège social : A Pontorson.
Couleurs: Bleu de France, parements rouges.
Président : M. Legros.
Correspondant : M. Julien Nicolle, à Beauvoir, par Pontorson.

PLOUER (C.-du-N.).

Stade Plouërais.
Siège social : Salle de la Mairie, Plouër.
Couleurs : Maillot violet, parements oranges et culotte noire.
Président et Correspondant : M. C. Briand, notaire, Plouër. Tél. n° 7.

RENNES

Association Sportive des Cheminots Rennais.

Siège social : Café Duchène, 59, av. Jean-Janvier, Tél. 21.49.
Couleurs: Noir parements blancs, locomotive blanche sur le maillot.
Président : M. Muller.
Correspondant: M. Jules Coadou, secrétaire général, 37, rue Duhamel, Rennes.

Association Sportive des Postes, Rennes.

Siège social : Café de l'Europe, 2, rue Jean-Jaurès, Rennes.
Couleurs : Bleu de France, parements bleu marine.
Président: M. David.
Correspondant : M. le Chevoir, secrétaire de l'A. S. des P. T. T. Rennais, 21, rue de l'Alma, Rennes.

Association Sportive Saint-Vincent.

Siège social: Collège Saint-Vincent, 129, rue de Paris.
Couleurs : Rayé rouge et noir.
Correspondant : M. l'abbé Hévin, Ecole St-Vincent, rue de Paris, Rennes.

Cadets de Bretagne.

Siège social: 135, rue d'Antrain, Rennes, (Tél. 25-92).
Couleurs : Maillot bleu de France et culotte bleu foncé.
Président : M. l'Abbé Poquet, du Haut-Jusse. (Tél. 25-92).
Correspondant: M. Alex. Pierre, secrétaire général, 15, quai de la Prévalaye, Rennes. Tél. 21.50.

Cercle Paul-Bert.

Siège social : 30, rue de Paris, Rennes. Tél. 40-78.
Couleurs: Violet et vert, rayures verticales.
Président : M. Bizette.
Correspondant : M. Mallécot Auguste, secrétaire, 51, rue de Dinan, Rennes.

Ex-Rennais.

Siège social: Café Continental, 21, boulevard de la Liberté, Rennes. (Tél. 20-73).
Couleurs : Bleu foncé, écusson blanc (Ex).
Président et Correspondant : M. Deva, 16, avenue Janvier, Rennes.

La Tour d'Auvergne.

Siège social: 49, boulevard de la Tour-d'Auvergne, Rennes. (Tél. 30-92).
Couleurs : Blanc, écusson T. A.
Directeur et correspondant : M. l'abbé Launay, 49, boulevard de la Tour-d'Auvergne, Rennes (Tél. : 42-89)

Rennes-Etudiant-Club

Siège social: 14, rue St-Yves, Rennes.
Couleurs : Damiers noir et blanc.
Président : M. Jaigu Georges.
Correspondant : M. le Secrétaire de la Section de football, 14, rue Saint-Yves, à Rennes.

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

Stade Rennais U. C.

Siège social : Café de l'Europe, 1, quai Châteaubriand, Rennes. (Tél. 23-85).
Couleurs : Rouge, parements noirs, culotte noire.
Président : M. Isidore Odorico.
Correspondant : M. Branchu, Banque d'Ille-et-Vilaine, place de la Trinité, Rennes. Tél 36.17 ou 36.18.

RETIERS

La Resterienne.

Siège social: Salle communale.
Couleurs : Noir et vert, bandes verticales.
Président : M. Dansy Paul.
Correspondant : M. Damon, Instituteur à Retiers.

ROMILLE

Romillé Amical Club.

Siège social: Mairie de Romillé.
Couleurs: Rouge et vert.
Président : M. Langlais.
Correspondant: M. Guyon, secrétaire, instituteur à Romillé.

SAINT-COULOMB

Union Sportive de St-Coulomb.

Siège social : Chez M. Aubin, café du Cycle, au bourg de Saint-Coulomb.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Jean Collin, « Petite Folie » à Saint-Coulomb.
Correspondant : M. Aubin Georges, Trésorier de l'U. S. St-C., café du Cycle, au bourg de Saint-Coulomb.

SAINT-DENIS-DE-GASTINES (Mayenne)

La Jeune-Garde de Saint-Denis-de-Gastines.

Siège social : Patronage St-Stanislas.
Couleurs : Damiers noir et blanc.
Président : M. Poirier-Coutansais.
Correspondant : M. l'Abbé Georges Fripier, à St-Denis-de-Gastines.

SAINTE-JAMME (Sarthe)

Radia-Sports d'Antoigné.

Siège social : Hôtel Sillo, à Sainte-Jamme.
Couleurs : Maillot blanc, rayé horizontalement de bleu.
Président : M. Coupeaux à Saint-Jamme.
Correspondant : M. Albert Clausse, secrétaire, 10, route de Souillé, Sainte-Jamme.

SAINT-MEEN-LE-GRAND

Avenir de Saint-Méen.

Siège social: Ecole publique de garçons.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. Henri Marivin.
Correspondant : M. Besseiche Louis, rue de Montfort, St-Méen-le-Grand.

SAINT-MALO

Stade Collégien Malouin.

Siège social : Institution libre de Saint-Malo.

Couleurs: Noir et rouge.

Président: M. Leport.

Correspondant : M. l'abbé Quemerais, professeur au Collège Saint-Malo.

Union Sportive Servannaise et Malouine.

Siège social : Bar du Centre, St-Malo, Tél 23.66.
Couleurs : Maillot noir, parements or.
Président : M. Louis Villalon.
Correspondant : M. Henri Esnoul, Les Muguets, Rochebonne-Paramé, Tél. 50.02.

SAINT-SERVAN-SUR-MER

Amicale Servannaise.

Siège social : M. Bertier, café-restaurant, St-Servan.
Couleurs : Maillot bleu, culotte noire, bas noirs.
Président : M. Huet Pierre, 30, rue de Lueet, Paramé.

Correspondant : M. Louis Le Normand, Grèves de Chasles en St-Servan-sur-Mer.

Jeanne d'Arc de Saint-Servan.

Siège social : Rue Lepailleur, St-Servan, Tél. 41.53.

Couleurs : Maillot blanc, écusson, culotte et bas noirs.

Président: M. le Docteur Huet (Tél. : 40.32).

Correspondant : M. Rouxel Louis, 4, rue d'Aleth, à Saint-Servan.

SENS-DE-BRETAGNE

Union Sportive Senonnaise.

Siège social : Ecole des Garçons.
Couleurs : Blanc, parements noirs, culotte noire.
Président: M. Racaud.
Correspondant : M. Léon Chevrel, à Sens-de-Bretagne.

SERVON

Société Sportive Servonnaise.

Siège social: Café Riopel, à Servon.

Couleurs: Noir avec col et parements violets, culotte blanche.

Président: M. Ch. Brisou fils.

Correspondant : M. Gustave Croyal, secrétaire, cordonnier, Servon.

VILLAINES-LA-JUHEL

Union sportive de Villaines-la-Juhel.

Siège social : Mairie de Villaines-la-Juhel.
Couleurs : Maillot rouge, parements noirs, pantalon noir.
Président : M. Charpentier.
Correspondant : M. Vallée, rue St-Nicolas, Villaines-la-Juhel.

VITRE

Amicale Sportive Vitréenne.

Siège social : 22, rue de la Borderie.
Couleurs : Rouge, parements or, culotte bleue, bas noir cerclés rouge.
Président : M. Boursin René.
Correspondant : M. Veillard, 14, boul. des Jacobins, Vitré. (Tél. 21, à défaut 50).

District ANJOU, BASSE-LOIRE

Comprend : la Loire-Inférieure, les cantons de Redon (I.-et-V.) et d'Allaire (Morbihan), le Maine-et-Loire, et la partie de la Mayenne et de la Sarthe, située au Sud de la ligne Paris-Brest.

ANGERS

Amical Club Tous Sports.

Siège social : Café Trottier, 10, rue des Deux Haies, Angers.
Couleurs : Maillot noir, col or, écusson T. S.
Président : M. Blanchard.
Correspondant : M. Dronneau, 57, rue du Mail, Angers.

Angers-Lycée-Club.

Siège social : Lycée David d'Angers, à Angers.
Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Hatoux Armand, Lycée David d'Angers.
Correspondant : M. le Proviseur du Lycée David d'Angers.

Club Sportif Chevrollier.

Siège social : Ecole Chevrollier, Angers, 2, pl. de l'Académie.
Couleurs : Blanc et noir.
Président : M. Jean Peyret.
Correspondant : M. Rey, secrét., Ecole Chevrolier, Angers.

Club Sportif Jean Bouin.

Siège social : rue Montaigne, 29. Tél. 21-51 et 21-46.
Couleurs : Maillot bleu rayé or, culotte bleu marine.
Président : M. Frappier.
Correspondant : M. Cailleau, secrétaire, Etablissements Bessonneau, à Angers.

BYRRH VIN GÉNÉREUX AU QUINQUINA

Club Universitaire Angevin.

Siège social : 9, rue du Musée, Angers, Tél. 21.15 et 26.37.
Couleurs : Maillot rouge, culotte bleue, bas rouges.
Président : M. Dauneau.
Correspondant : M. Guy Couffon, 76, avenue Besnardière, Angers.

Sporting Club de l'Ouest.

Siège social : Café de l'Entr'acte, place du Ralliement, Angers.
Couleurs : Maillot blanc cerclé noir avec écusson « S C O », culotte blanche, bas rayés blanc et noir.
Président : M. André Bertin.
Correspondant : M. Bleuven, 114 *bis*, Bd de Strasbourg, Angers.

Union Athlétique Intergad'z'arts d'Angers.

Siège social : Ecole Nationale des Arts et Métiers, à Angers.
Couleurs : Rouge et noir, rayures verticales, culotte bleue, bas rouges.
Président : M. Loisy, directeur de l'Ecole nationale des Arts et Métiers, à Angers.
Correspondant : M. Robert Hourcq, Ecole Nat. des Arts et Métiers, Angers. Tél. 20.66.

Union sportive des Gaubourgs.

Siège social : 38, Chemin des Champs-St-Martin, Angers.
Couleurs : Jaune et noir, culotte blanche.
Président et Correspondant : M. Lefrêche René, 38, Chemin des Champs-St-Martin, à Angers. (Tél. 20-98).

Union Sportive des P. O. d'Angers.

Siège social : 1, rue Fulton, Angers.
Couleurs : Noir et blanc.
Président : M. Danède.
Correspondant : M. Pocquereau, 1, rue Fulton, Angers.

ANCENIS

Racing-Club Ancenien.

Siège social : Café Deshaies, rue de Charost (Tél. 33).
Couleurs : Maillot tango, parements noirs, culotte blanche, bas noirs.
Président : M. Guyon Francis.
Correspondant : M. Boux, 15, bd Léon-Sécher, Ancenis.

BASSE-INDRE

Union Sportive de Basse-Indre.

Siège social: Café Français, Basse-Indre.
Couleurs : Vert et rouge cerclées.
Président: M. Dufraîche.
Correspondant: M. Maurice Wacheul, secrétaire de l'U. S. B. I., aux Forges de Basse-Indre. (Tél. 139-44 Nantes).

BONNŒUVRE

Union Sportive de Bonnœuvre.

Siège social : Ecole des Garçons, Bonnœuvre.
Couleurs : Maillot bleu foncé.
Président : M. Beaujard.
Correspondant : M. André Baud, instituteur à Bonnœuvre par St-Mars-la-Jaille.

BRAIN-SUR-L'AUTHION (Maine-et-Loire)

Union Sportive Brainoise.

Siège social : Café Suzanne, à Brain-sur-l'Authion.
Couleurs : Bleu et jaune.
Président : M. Moreau.
Correspondant : M. Suzanne Victor, mécanicien, à Brain-sur-l'Authion.

BRISSAC

Union Sportive de Quincé-Brissac.

Siège social : Château de Brissac. Tél. 2.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : Marquis de Brissac.
Correspondant: M. Eugène Martin, à Brissac. Tél. n° 14.

CAMERUN

Association sportive de Camérun.
Siège social : Chez Mme Vve Rialland, à Camérun, en la Chapelle-des-Marais.
Couleurs : Vert et noir.
Président : M. Bercegeay.
Correspondant : M. Emile Guiheneuf, à Camerun, en la Chapelle-des-Marais.

CHALONNES-SUR-LOIRE

« Les Volontaires » de Chalonnes.
Siège social : Impasse de Gloire, à Chalonnes. Tél. 4.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue, bas rouges.
Président : M. Lemonnier Emile.
Correspondant : M. Doly, Directeur de l'Ecole Publique des Garçons, rue Las-Caze, Chalonnes-sur-Loire.

CHATEAUBRIANT (Loire-Inf.)

Voltigeurs Castelbriantais.
Siège social : rue du Onze-Novembre, à Châteaubriant.
Couleurs : Noir et blanc verticalement.
Président : M. Leroy.
Correspondant : M. Ch. Bourgine, 12, boulevard de la République, Châteaubriant.

CHATEAU-DU-LOIR

L'Hirondelle de Château-du-Loir.
Siège social : Mairie de Château-du-Loir.
Couleurs : Blanc et noir, rayures verticales.
Président: M. Hébert-Bara.
Correspondant : M. Roger, 1, rue Nationale, Château-du-Loir.

CHATEAU-GONTIER

L'Ancienne de Château-Gontier.
Siège social: Cercle de la Jeunesse, rue Sylvain-Fouassier.
Couleurs : Bleu et rouge, rayures verticales.
Président : M. Aubert.
Correspondant : M. Huger, Grand Hôtel du Dauphin, 4, rue Thiers, Château-Gontier. Tél. 24.

La Villebois-Mareuil.
Siège social : 5, rue Michel-Gasnier, Château-Gontier.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Duboys-Fresney Jacques.
Correspondant : M. Duboys-Fresney Henri, 16, avenue Carnot, Château-Gontier.

CHOLET

Club Olympique Choletais.
Siège social : 3, bd Gustave-Richard, Cholet.
Couleurs : Maillot rouge, culotte bleue, bas cerclés bleu et rouge.
Président : M. Laumonier Henri.
Correspondant : M. Seroux Olivier, 11, rue Nationale, Cholet. Tél. 4.45.

Etoile Sportive Saint-Pierre de Cholet.
Siège social : Rue Thybault-Carté, Cholet. Tél. 4.21.
Couleurs : Damiers « noir et rouge ».
Président : M. Cours Henri.
Correspondant : M. Maurice Hubert, 28, rue Wilson, Cholet.

COMBREE

Cercle « Les Perreyeurs de Bel Air ».
Siège social: Bel-Air, à Combrée, Tél. n° 3.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président: M. Louis Grellier.
Correspondant : M. Papin Emile, secrétaire, Coopérative de « Bel-Air » à Combrée.

COUERON

Etoile sportive Couëronnaise.
Siège social : Salle de la Mairie de Couëron.
Couleurs : Maillot blanc, parements noirs.
Président : M. Bonanchaud Henri
Correspondant : M. Armand Cazeaux, verrerie, Couëron.

La Concorde de Couëron.
Siège social: Salle Jeanne d'Arc, à Couëron.
Couleurs : Maillot damiers blancs et noirs, culotte blanche.
Président : M. l'Abbé David.
Correspondant : M. Donatien Couëtoux, Cité de la Gare, à Couëron.

CROSSAC

Etoile Sportive Crossacaise.
Siège social : M. Jean Chédotal, Caféde la Mairie, au bourg de Crossac.
Couleurs : Blanc, rouge et bleu.
Président : M. Corbille.
Correspondant : M. Emilien Desmas, au bourg de Crossac.

DOUE-LA-FONTAINE

Union Sportive Douessine.
Siège Social : Café Roulleau, rue Foullon, Doué-la-Fontaine.
Couleurs : Maillot bleu, parements blancs, culotte noire.
Président : M. Louis Garreau.
Correspondant : M. Falourd, rue du Collège, Doué-la-Fontaine.

DURTAL

Union sportive Durtaloise.
Siège social : Café Sylvain, route de la Gare, à Durtal.
Couleurs : Maillot damier noirs et blancs.
Président : M. Meynier Amédée.
Correspondant : M. Edouard Lamaignère, secrétaire à Durtal.

ECOMMOY

Union Sportive d'Ecommoy.
Siège social: Hôtel de Ville.
Couleurs: Jaune et noir.
Prés. et Corr. : M. Edmond Desnos, rue de la Gare, Ecommoy.

GUEMENE-PENFAO

Union sportive Guéméné-Penfao.
Siège social : Mairie de Guéméné-Penfao.
Couleurs : Rayé jaune et noir.
Président : M. Plumelet.
Correspondant : M. Jean Civel, instituteur, Guéméné-Penfao.

LA BAULE

Union Sportive de la Baule.
Siège social : 72, avenue de Paris, La Baule. Tél. 344.
Couleurs : Blanc, parements bleus.
Président : M. Récipon.
Correspondant : M. Robert Poncet, trésorier de l'U. S. B., commerçant, avenue de la Gare, Pornichet (L.-Inf.). (Tél. 118).

LA FLECHE (Sarthe)

La Flèche Sportive.
Siège social : Café du Prytanée.
Couleurs : Maillot et culotte bleus, bas rouges.
Président : M. Coutard.
Correspondant : M. Corbin Jean, avenue de la Gare, La Flèche.

LA JAILLE-YVON

Club-Sportif Jaonnais.
Siège social : Ecole publique de Garçons, La Jaille-Yvon.
Couleurs : Vert et noir (rayures horizontales).
Président : M. Fouassier Maurice, La Jaille-Yvon.
Correspondant: M. Guesdon Paul, Secrétaire, à La Jaille-Yvon.

LA MONTAGNE

Les Montagnards.
Siège social : rue de la Paix, La Montagne.
Couleurs : Maillot rouge.
Président : M. Blineau.
Correspondant : M. l'abbé J. Robert, Vicaire au Presbytère de la Montagne.

Union sportive Montagnarde.
Siège social : Café Français, rue Violin, La Montagne.
Couleurs : Maillot rouge et blanc, avec écusson U. S. M., culotte blanche, bas rouges.
Président : M. Loyen Pierre.
Correspondant : M. Jean Lozach, rue du Four, La Montagne.

LA POUEZE

Union Sportive de La Pouëze.
Siège social : Hôtel du Lion d'Or, La Pouëze.
Couleurs : Maillot noir et rouge (rayures verticales).
Président : M. Boumier Désiré,
Correspondant : M. Léon Joncheray, Négociant, La Pouëze.

MALICORNE

Club Sportif Bernard-Palissy.
Siège social : Rue Bernard-Palissy, à Mal'corne.
Couleurs : Noir et rouge.
Président et Correspondant : M. Emile Tessier, rue Bernard-Palissy, Malicorne.

MONTREUIL-BELFROY

U. S. des Tréfileries.
Siège social : Tréfileries de Montreuil-Belfroy. Tél. 11. Avrillé.
Couleurs : Maillot et culotte blancs, bas rouges.
Président : M. Augustin Lallemand, à Juigné-Béné (M.-et-L.).
Correspondant : M. David, Secrétaire-adjoint, Hôtel du Cheval-Blanc, Montreuil-Belfroy.

MONTREVAULT

Avant-Garde Montrebélienne.
Siège social: Café des Prévoyants.
Couleurs: Maillot blanc, culotte noire.
Président: M. Alfred Poilane.
Correspondant : M. Ragueneau, secrétaire de l'A. G. M., à Montrevault. Tél. 10.

MONTFAUCON-SUR-MOINE (Maine-et-Loire)

La Montfauconnaise.
Siège social : Mairie de Montfaucon-sur-Moine.
Couleurs : Maillot noir cerclé un tiers or, culotte noire.
Président : M. Gourmelen.
Correspondant : M. R. Charbonnier, Directeur général de la Mairie, à Montfaucon-sur-Moine. Tél. n° 15.

MONTOIR-DE-BRETAGNE (Loire-Inférieure)

Club Sportif Montoirin.
Siège social : Mairie de Montoir-de-Bretagne.
Couleurs : Vert et noir.
Prés. et Corr. : M. Emmanuel Trémant, Directeur d'Ecole, Montoir-de-Bretagne.

NANTES (Loire-Infér.).

Association Sportive Nantaise.
Siège social : Compagnie Européenne du Gaz, 16, quai des Tanneurs, Nantes.
Couleurs : Noir, collerette rouge, parements rouges, écusson rouge et noir.
Président : M. Huon Auguste.
Correspondant : M. Louis Voisin, 19, rue Fouré, Nantes.

Athlétic Club de la Loire.
Siège Social : Rue Jean-Varuz, Nantes. Tél. : 122.64.
Couleurs : Bleu marine, col et parements rouges.
Président: M. Painvin.
Correspondant : M. Albert Girardeau, Sec.-gal, 17, quai Moncousu, Nantes. Tél. 143.20.

Club Sportif du Bâtiment.
Siège social : Café Clenet, 8 quai de la Fosse, Nantes.
Couleurs : Maillot rayé rouge et noir verticalement.
Président : M. Louis Kervarec.
Correspondant : M. Léo, Café Clenet, 8, quai de la Fosse, Nantes.

Ex-Nantais.
Siège social : Café de la Régence à Nantes. Tél. 125.65.
Couleurs : Maillot noir avec col blanc.
Président : M. Lebec.
Correspondant : M. Le Secrétaire des Ex-Nantais, Café de la Régence, 13, place du Commerce, à Nantes.

La Mellinet de Nantes.

Siège social : 27, rue Rosière, Nantes.
Couleur: Blanc.
Président: M. l'abbé Gouy.
Correspondant : M. Saupin, 13, rue Mellier, Nantes. Tél. 119.24.

Nant'z'Arts Club Association.

Siège social : Ecole nationale professionnelle Livet (Tél. 127.56).
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Turotte.
Correspondant : M. le Président du Nant'z'Arts Club Association, Ecole Livet, 24, rue Saint-Donatien, Nantes.

Nantes-Etudiant-Club.

Siège social: 16, r. Scribe, Nantes.
Couleurs : Blanc, avec écusson initiales N.E.C.
Président : M. Paul Romieux.
Correspondant : M. Mareau Joseph, Secrétaire du N.E.C., 16, rue Scribe, Nantes.

Société Saint-Pierre.

Siège social : 7, Impasse Saint-Laurent, Nantes.
Couleurs : Maillot bleu, parements rouges.
Président : M. Clément L'Heudé.
Correspondant : M. Liman, 28, rue du Calvaire, à Nantes.

Sport Ouvrier Chantenaysien.

Siège social : Café Petit, 51, place Jean-Macé, à Nantes-Chantenay.
Couleurs : Violet et rouge.
Président : M. Le Bot.
Correspondant : M. Jean Bodigou, 21, rue Chevreul, Nantes-Chantenay.

Stade Nantais Université Club.

Siège social : 34, rue de la Fosse, Tél. 120-23.
Couleurs : Maillot blanc, ceinture vert et rouge, culotte blanche.
Président : M. Laporte.
Correspondant : M. le Secrétaire de la Commission d'Association du S. N. U. C., 34, rue de la Fosse, Nantes.

NORT-SUR-ERDRE

Association sportive Nortaise.

Siège social : Café Billon, rue Saint-Martin, Nort-sur-Erdre.
Couleurs : Maillot rouge, culotte bleue.
Président : Mme Yves Mell.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'A.S. Nortaise, Café Billon, rue St-Martin, Nort-sur-Erdre.

NOYANT-LA-GRAVOYERE

Association Sportive des Ardoisières de Misengrain.

Siège social : Bureau des Ardoisières de Misengrain, à Noyant-la-Gravoyère.
Couleurs : Bleu et rouge, bandes verticales.
Président : M. Henri Sabran.
Correspondant : M. R. Tiger, sec. 87, cité Jardins, Noyant-la-Gravoyère.

Club sportif du travail de Noyant-la-Gravoyère.

Siège social : à Noyant-la-Gravoyère.
Couleurs : Maillot blanc avec ceinture, col et parements noirs, culotte noire.
Président : M. André Sautejeau.
Correspondant : M. François Sautejau, à Misengrain, n° 17, Noyant-la-Gravoyère.

PAIMBEUF

Pédale Paimblotine.

Siège social : Hôtel du Lion d'Or, place du Marché. Tél. 41.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. de Cheffontaine.
Correspondant : M. Piraud, secrétaire, 8, rue Pasteur, Paimbœuf.

PONT-CHATEAU

Union Sportive Pontchâtelaine.

Siège social : Mairie de Pont-Château.

Couleurs : Vert et rouge (rayures transversales).

Président : M. le Comte Arthur Espivent de la Villeboisnet.

Correspondant : M. Rochard, instituteur, Pont-Château.

PORNICHET

Union Sportive de Pornichet.

Siège social : Café de la Renaissance, à Pornichet.

Couleurs : Maillot rouge, bande noire.

Président : M. Haurogne.

Correspondant : M. Jules Guéguan, coiffeur, place de la Mairie, à Pornichet.

POUANCE

Union Sportive Pouancé Mines.

Siège social : Bureaux des Mines de Chazé-Henry, à Pouancé, rue du Maréchal-Foch, Pouancé (tél. 32).

Couleurs : Maillot à damiers rouge et noir.

Président : M. Picandet Jean.

Correspondant : M. Amédée Bodiguel, bd de la Prévalaye, à Pouancé.

QUELAINES (Mayenne)

Etoile Sportive Quelainaise.

Siège social : Hôtel des Trois-Marchands, à Quelaines.

Couleurs : Vert, parements blancs, étoile rouge sur le côté gauche du maillot.

Président : M. Bariller Albert, maire de Quelaines.

Correspondant : M. Raymond Fouassier, chaussures, à Quelaines.

QUESTEMBERT

Union Sportive Questembergeoise.

Siège social : au domicile du secrétaire, à Questembert.

Couleurs : Rouge et noir, rayé verticalement.

Président : M. Armand Le Courtois. Tél. : 11.

Correspondant : M. Soulaine Pol, Négociant, à Questembert.

REDON

Amical-Club Redonnais.

Siège social: Place de Bretagne, à Redon. Tél. 61 et 21.

Couleurs : Orange et noir.

Président: M. J.-L. Cancel. (Tél. 44).

Correspondant : M. le Secrétaire de l'A. C. Redonnais, à Redon.

Cristal Athlétic Club.

Siège social : 10, rue de la Guichardais

Couleurs : Rouge, col et parements noirs, croix de Lorraine noire, culotte blanche.

Président : M. Diot.

Correspondant : M. le Président du C. A. C., 10, rue de la Guichardais, Redon. Tél. 126.

Union Sportive Saint-Convoïon.

Siège social : 3, r. Thiers, Redon.

Couleurs : Blanc, ceinture et parements noirs.

Président: M. Athanase Trochu.

Correspondant : Henri Guérif, Le Pèlerin, Redon.

RENAZE

Les Cadets de la Butte.

Siège social : Rue Fourcault, Renazé.

Couleurs : Noir et vert.

Président : M. Gernigon.

Correspondant : M. J. Hamond, rue de la Poste, à Renazé (tél. 6).

Union Sportive Renazéenne.

Couleurs : Maillot jaune et noir, culotte noire, bas rouges.

Président : M. Bothet.

Correspondant : M. François Esnault, La Touche, à Renazé.

REZE

Etoile Sportive Rezéenne.

Siège Social : Café du Jour, 47, rue Alsace-Lorraine, Pont-Rousseau.
Couleurs : Maillot blanc, culotte blanche, bas noirs et blancs.
Correspondant : M. Duguy Ferdinand, 2, ru Columelle, à Nantes.

SABLE-SUR-SARTHE

Association Sportive de Sablé.

Siège social : Café Faucherand, rue de l'Ile, Sablé.
Couleurs: Rouge et blanc.
Correspondant : M. Massoubre, imprimeur, 21, rue de l'Ile, Sablé-sur-Sarthe. Tél. 0.33.

ST-JOACHIM

Association Sportive Briéronne.

Siège social : Café Mahé, n° 76, au bourg de St-Joachim.
Couleurs : Maillot rouge, parements noirs, culotte noire.
Président : M. Alphonse Vince.
Correspondant : M. Pierre Legall, Ecole de Garçons, à St-Joachim.

ST-JULIEN-DE-CONCELLES

Football-Club Concellois.

Siège social : Café Henri Luzet, au bourg, St-Julien-de-Concelles.
Couleurs : Maillot blanc, écusson avec initiales « F. C. C. », culotte blanche, bas rouges.
Prés. et Corr. : M. Pinard, à la Drouillardière, St-Julien - de - Concelles.

SAINT-MARS-LA-JAILLE

Etoile Sportive de Saint-Mars-la-Jaille.

Siège social : Café Constant Cochet, à Saint-Mars-la-Jaille.
Couleurs : Maillot orange, avec une raie violette, surmontée d'une étoile, culotte noire.
Président : M. Orhon Jean, à St-Mars-la-Jaille.
Correspondant : M. Cassin Pierre, secr. de l'E. S. à Saint-Mars-la-Jaille.

SAINT-NAZAIRE

Club Sportif de l'Immaculée.

Siège social : Café Roussin, La Belle-Hautière en Immaculée.
Couleurs : Rayé noir et jaune.
Président : M. Jules Roussin.
Correspondant : M. Le Dus Alb., 104, r. Jean-Jaurès, St-Nazaire.

Les Prolos.

Siège social : 74, rue de Trignac, Méan-Penhoët-St-Nazaire.
Couleurs : Maillot rouge.
Président : M. Blanchard.
Correspondant : M. Segue René, secr., 74, rue de Trignac, Penhoët-St-Nazaire.

Sporting-Club Nazairien.

Siège social : Syndicat d'Initiative, rue de l'Océan, St-Nazaire.
Couleurs : maillot rouge, parements noirs.
Président : M. Joly Joseph.
Correspondant : M. Poulin Jean, 2, rue de la Trinité, St-Nazaire. Tél. 0.53.

Union de Méan-Penhoët.

Siège social : rue de l'Isle prolongée, à Penhoët-Saint-Nazaire.
Couleurs : Vert, parements blancs.
Président : M. Rousineau J.-M.
Correspondant : M. Lemane, rue Vivant-Lacour, à Saint-Nazaire.

St-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

Union Sportive de Saint-Sébastien-sur-Loire.

Siège social : Café Volant, place du Ralliement.
Couleurs : Noir et vert.
Président : M. Métayer.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'U.S. St-Sébastien, Café Volant, 8, place du Ralliement, St-Sébastien-sur-Loire.

SAUMUR (M.-et-L.)

Jeanne d'Arc de Saumur.

Siège social : Patronage du Port, rue Basse-St-Pierre, Saumur.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Mayaud.
Correspondant : M. Gazeau, avoué, 7, rue du Temple, Saumur.

SAVENAY

Union Sportive Savenysienne.

Siège social : Salle de la Mairie, Savenay.
Couleurs : Noir et or.
Président : M. Sauzereau.
Correspondant : M. R. Caux, secr., place Guépin, Savenay.

SEGRE

Société mixte de préparation militaire et de Tir de Segré.

Siège social : Stades des Mines.
Couleurs: Noir et blanc.
Président : M. Mermod.
Correspondant: M. le Secrétaire de la P. M., Stade des Mines, route d'Aviré, Segré. Tél. 29.

TRELAZE

Gars d'Armor de Trélazé.

Siège social: Rue des Grands Carreaux, Trélazé.
Couleurs : Maillot blanc à parements noirs, culotte noire.
Président : M. Chalain Pierre.
Correspondant: M. l'abbé Jollec, La Pyramide, Trélazé.

VARADES

Union Sportive Varadaise.

Siège social : Mairie de Varades.
Couleurs : Rayé noir et blanc.
Président : M. Lévêque, notaire.
Correspondant : M. le Dr Paul Peltier, Directeur de l'U. S. V., Varades. Tél. 1.

VERTOU

Union Sportive Ouvrière Chênoise.

Siège social : Café Le Merl, au Chêne, Vertou.
Couleurs : Noir et jaune.
Président : M. Fromont.
Correspondant : M. Ben Azouz, Secrétaire, Le Chêne, Vertou.

VIHIERS

Club Sportif Vihiersois.

Siège social: Café de la Bourse, à Vihiers.
Couleurs : Bleu ciel et parements noirs.
Président et *Correspondant :* M. René Reulier, mécanicien, rue Nationale, Vihiers. Tél. 10.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Ficqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

District de BRETAGNE-NORD

Comprend, le département des Côtes-du-Nord et le Finistère nord.

BELLE-ISLE-EN-TERRE

(Côtes-du-Nord)

Siège social : Hôtel de l'Ouest, à Belle-Isle-en-Terre.
Couleurs : Maillot blanc, parements noirs.
Président : M. Ollivier.
Correspondant : M. Loyer, Hôtel de l'Ouest, Belle-Isle-en-Terre.

BREST

Armoricaine de Brest.
Siège social : 19, rue Lannouron, Brest.
Couleurs : Blanc, parements et col noirs, culotte blanche.
Président : M. Le Calloch.
Correspondant : M. Jean Rohan, 19, rue Anatole-France,. Lambézellec.

Association Sportive Brestoise.
Siège social : Hôtel des Voyageurs, Brest (Tél. 20-23).
Couleurs : Bleu de France, parements blancs.
Président : M. Le Calvez.
Correspondant : M. Jos. Guihéry, secrétaire général de l'A. S. B. Maison Raguet, Boite Postale n° 15, Brest (Tél. 20-45).

Société des Patronages laïques Municipaux de la Ville de Brest.
Siège social : 2, rue Laurent-Legendre, à Brest.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Correspondant : M. Hervé Le Bris, 2, rue Laurent-Legendre, Brest.

Union Sport. Ouvrière Brestoise.
Siège social : 24, rue de la Mairie, Brest. Tél. : 28-83.
Couleurs : Rouge, parements verts.
Président : M. A. Quiniou.
Correspondant : M. Le Guilloux, 13, rue Asile-des-Vieillards, Brest.

BROONS

Etoile Sportive Broônnaise.
Siège social : Mairie de Broons.
Couleurs : Maillot rouge avec étoile jaune, pantalon blanc avec liséré noir, bas rouges.
Président : M. le Docteur Girard.
Correspondant : M. Henri Molac, représentant, à Broôns. Tél. 20.

CALLAC

La Callacoise.
Siège social : Mairie de Callac.
Couleurs : Bleu ciel, blanc (rayure horizontale).
Président : M. Bizien Julien.
Correspondant : M. Lallour Fois, Secrétaire, Callac-de-Bretagne.

CARHAIX

Dernières Cartouches de Carhaix.
Siège social : Hôtel de France, Carhaix.
Couleurs : Noir, parements or.
Président : M. J.-M. Bescond.
Correspondant : M. Charles Pinson, Instituteur, 9, rue Brizeux, Carhaix.

La Tour d'Auvergne de Carhaix.
Siège social : Rue Renan, à Carhaix.
Couleurs : Noir et rouge.
Président : M. Cloarec Louis.
Correspondant : M. l'abbé Abarnou, rue Renan, à Carhaix.

ERQUY

Union Sportive d'Erquy.
Siège social : chez M. Durand, rue Joffre, à Erquy. (Tél. 16).
Couleurs : Blanc, parements verts.
Président : M. Léon Rouxel.
Correspondant : M. Constant Tillon, rue Clémenceau, à Erquy.

GUINCAMP

En-Avant de Guingamp.

Siège social : A Guingamp. Tél. : 0.77.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. Lorgeré.
Correspondant : M. G. Voisin, Secrétaire Général, instituteur, place du Château, Guingamp.

Stade Charles de Blois.

Siège social : 2, rue de l'Yser.
Couleurs : Bleu, parements et col blancs.
Président : M. J. de Sonis.
Correspondant : M. le directeur du Stade Charles de Blois, 5, rue Valentin, à Guingamp. Tél. 2.26.

HENVIC

Association Sportive Henvicoise.

Siège social : Mairie de Henvic.
Couleurs : Maillot noir et or avec larges bandes alternées horizontalement, culotte noire.
Président : M. Pallier, Jean, au bourg de Henvic.
Correspondant : M. Yves Choquer, secr. à Lanniellec, Henvic.

JUGON

Football-Club Jugonnais.

Siège social : Hôtel Vallée à Jugon.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. le docteur Chambrun à Plédéliac.
Correspondant : M. Paul Leclerc, secr. boulanger à Jugon (CdN).

LAMBALLE

Stade Lamballais.

Siège social : A Lamballe.
Couleurs : Bleu foncé, parements rouges.
Président : M. Hingant.
Correspondant : M. Louis Séradin, 39, rue du Bout-du-Val, à Lamballe.

LAMBEZELLEC

Etoile Saint-Laurent.

Siège social: 8, rue Bouët, Lambézellec.
Couleurs: Blanc et noir, rayures verticales.
Président : M. L'Hostis.
Correspondant : M. Henri Menes, 149, rue Jean-Jaurès, Lambezellec.

Patronage Laïque de Lambézellec.

Siège social : 4, rue Jean-Jaurès, Lambézellec.
Couleurs : Maillot bleu marine, parements rouges, culotte blanche.
Président : M. René Ollivier.
Correspondant : M. Robert Arnault, Le Lannoc, Lambézellec.

« Red Star » Patronage laïque du Pilier-Rouge.

Siège social : 63, rue Anatole-France, à Lambézellec.
Couleurs : Maillot blanc, parements noirs.
Président : M. Jouin, Directeur de l'Ecole Laïque du Pilier-Rouge, Lambézellec.
Correspondant : M. Gourhaut, secr. de la section de Football, 63, rue Anatole-France, Lambézellec.

LANDERNEAU

La Landernéenne.

Siège social : 1, place de la Mairie, à Landerneau.
Couleurs : Bleu, parements or.
Président : M. L. Berthou.
Correspondant : M. Jégo, 36, rue de Brest, à Landerneau.

LANDIVISIAU (Finistère)

Ass. Sportive Landivisienne.

Siège social : Mairie de Landivision.
Couleurs : Noir avec col blanc.
Président : M. J. Baptiste Corre.
Correspondant : M. Louis Kerouanton, Instituteur à Landivisiau.

LANNILIS

Sporting-Club Lannilisien.

Siège social : chez M. Riou, Café de la Mairie, Lannilis.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Jean Le Moal.
Correspondant : M. René Lecorre, receveur de l'Enregistrement, Lannilis.

LANMEUR

Club Sportif Lanmeurien.

Siège social: Mairie de Lanmeur.
Couleurs : Jaune et noir.
Président : M. Pierre Jannin.
Correspondant: M. Colléter, secrétaire, directeur de l'Ecole Garçons, Lanmeur.

LANNION

Union Sportive Lannionnaise.

Siège social : Hôtel de Ville de Lannion.
Couleurs : Vert, parements blancs.
Président : M. Edgard de Kergariou.
Correspondant : M. Marcel Le Guern, agent d'assurances, rue des Capucins, Lannion.

LA ROCHE-DERRIEN

Union Sportive Rochoise.

Siège social : La Roche-Derrien.
Couleurs : Maillot noir, parements blancs.
Président : M. Ollivier Yves.
Correspondant : M. Savidan Jean, secr.-trés., La Roche-Derrien (C.-du-N.).

LE RELECQ-KERHUON

Etoile Saint-Roger.

Siège social : Patronage St-Roger, Le Relecq-Kerhuon.
Couleurs : Maillot bleu avec étoile blanche, culotte bleue, bas cerclés bleu et blanc.
Président : M. Lucien Floch.
Correspondant : M. Henri Milin, av. Ghilino, Le Relecq-Kerhuon.

Stade Relecquois.

Siège social: Au bourg du Relecq-Kerhuon.
Couleurs : maillot noir, rayé jaune, culotte noire.
Président : M. Le Goff François.
Correspondant : M. Morvan Guillaume, impasse Quinet, Le Relecq-Kerhuon.

LESNEVEN

Stade Lesnevien.

Siège social : 16, rue Alsace-Lorraine, Lesneven.
Couleurs : Maillot vert, parements blancs, culotte blanche, bas verts.
Président: M. Le Lez.
Correspondant : M. Jean Jacq, chez M. Colliou-Breton, à Lesneven. Tél. 1.

LOUDEAC

Stade Loudéacien.

Siège social : Boulevard de la Gare, Loudéac.
Couleurs : Noir, parements or.
Président : M. Le Vezouet Henri.
Correspondant : M. Burel, directeur d'Ecole à Loudéac.

MORLAIX

Gâs de Morlaix.

Siège social: Rue du Général-Le Flô, à Morlaix.
Couleurs : Maillot rayé noir et blanc, culotte noire.
Président : M. Marc Coursin.
Correspondant: M. René Pennec, 47, rue Ange-de-Guernisac, Morlaix.

March'Allach'Club Morlaisien.

Siège social : 2, place du March' Allach, à Morlaix.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. le Docteur Lejanne.
Correspondant : M. Lucien Tréanton, sculpteur, 7, rue Longue, Morlaix.

Stade Morlaisien.

Siège social : 31, place Thiers, à Morlaix.
Couleurs : Rouge, bande noire, culotte bleue, bas rouge et noir.
Président: M. Guillou.
Correspondant : M. Bacques, secrétaire du Stade Morlaisien, Boîte postale 55, Morlaix.

PAIMPOL

La Paimpolaise.

Siège social : Quai Loti, Paimpol.
Couleurs : Bleu marine.
Président : Docteur Monjaret.
Correspondant : M. Pierre Pouhaer, secrétaire, Chemin Vert, Paimpol.

PERROS-GUIREC

Etoile Sportive N.-D. de la Clarté.

Siège social : Patronage N.-D. de la Clarté, Perros-Guirec.
Couleurs : Rouge et noir, rayures verticales.
Président : M. Joseph Le Gall.
Correspondant : M. Aubry Pierre, charcutier à Perros-Guirec.

Stade Perrosien Union Club.

Siège social : Hôtel de Ville.
Couleurs : Rouge, parements blancs.
Président : M. Louis Piot.
Correspondant : M. Emile Le Gac, Vice-Président, du S. P. U. C., à Perros-Guirrec. (Tél. 1-21 ou 68).

PLENEUF (C.-du-N.).

Avenir de Pléneuf.

Siège social : Mairie de Pléneuf.
Couleurs : Jaune et noir, avec rayures verticales.
Président : M. Hellio François.
Correspondant : M. Grascœur Pierre, instituteur à Pléneuf.

PLOUGONVEN

Union Sportive de Plougonven.

Siège social : Mairie de Plougonven.
Couleurs : rouge et noir.
Président : M. Bougeant, à Plougonven.
Correspondant : M. Roignant Roger, Trésorier, au bourg de Plougonven.

PLOUFRAGAN

Société sportive ouvrière Ploufraganaise.

Siège social : chez M. Joliff, à la Vilette en Ploufragan.
Couleurs : Maillot rouge, parements noirs.
Président : M. Etesse Jean.
Correspondant : René Le Trocquer, secrétaire, 72, rue de Quintin, St-Brieuc.

PLOUJEAN

Etoile sportive de Ploujean.

Siège social : Salle Le Ru, Ploujean.
Couleurs : Maillot bleu avec étoile blanche.
Président : M. Accart Henri.
Correspondant : M. Guillemet Albert, quartier des Ecoles, à Troudousten, Ploujean.

PLOUVIEN (Finistère)

Plouvien-Sports.

Siège social : Ecole des Garçons, Plouvien.
Couleurs : Bleu et blanc, bandes verticales.
Président : M. Trebaol.
Correspondant : M. Brenterch Louis, Instituteur, à Plouvien.

ROSTRENEN

Avant-Garde Rostrenoise.

Siège social : 3, rue de Metz, à Rostrenen.
Couleurs : Bleu, parements rouges.
Président : R. Le Guen.
Correspondant : M. André Cozic, S. Gal, 4, rue de la Marne, à Rostrenen. Tél. 5.

Club Sportif Rostrenois.

Siège social : 78, rue de Verdun, Rostrenen.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. F. Le Coguic.
Correspondant : M. José Berthelot, route de Carhaix, à Rostrenen. Tél. : n° 4.

SAINT-BRIEUC

Etoile Sportive Saint-Brieuc.

Siège social : 30, rue du Docteur-Rochard, à Saint-Brieuc.
Couleurs : Maillot blanc et parements rouges, culotte bleue.
Président : M. Camille Huet, Tél. 5.63.
Correspondant : M. Rageot, secr. rue Pierre-Loti, 6 bis, Saint-Brieuc.

Stade Briochin.

Siège social : **23, rue Jouallan, Saint-Brieuc (Tél. 0-24).**
Couleurs : Bleu azuline et or.
Président : M. Paul Neumager.
Correspondant : M. Mauffras Jean, Secrétaire Général, Boîte postale 70, Saint-Brieuc.

SAINT-CAST

Etoile Sportive Castine.

Siège social : Mairie - de Saint-Cast.
Couleurs : Maillot **rouge, parements** noirs.
Président : M. Paris. Tél. 11.
Correspondant : M. Louis Pluet, secrétaire, Hôtel de l'Ouest, à Saint-Cast. Tél. 68.

SAINT-MARC

Les Jeunes de Saint-Marc.

Siège social: **111, rue de Verdun,** à Saint-Marc.
Couleurs : Blanc et rouge rayures verticales.
Président: M. le Dr. **Floch, 4, rue** Simon, Saint-Marc.
Correspondant: **M. Yves Jaouen,** vice-président, 23, rue Duchesse-Anne, Saint-Marc.

ST-MARTIN-DES-CHAMPS

Association Sportive St-Martin-Sports.

Siège social : Mairie de Saint-Martin-des-Champs.
Couleurs : Noir et jaune, rayé horizontalement.
Président : M. Morvan.
Correspondant : M. Maurice Le Cam, secrétaire, à Kergavarec-en-St-Martin-des-Champs.

SAINT-POL-DE-LEON

Etoile Sportive du Kreisker.

Siège social : Rue de la Rive, à Saint-Pol-de-Léon.
Couleurs: Maillot bleu, parements rouges, étoile rouge.
Président: M. Hervé de Guebriant.
Correspondant : M. Malgorn Jean clerc de notaire, étude Lemoine, Saint-Pol-de-Léon.

Stade Léonard.

Siège social : Place de l'Evêché, St-Pol-de-Léon.
Couleurs : Rouge et blanc, rayé verticalement, col et parements rouges, culotte blanche.
Président : M. Berest. Tél. 0.07.
Correspondant : M. François Guivarch, agent d'assurances, 11, rue Jules-Ferry, Roscoff.

SAINT-RENAN (Finistère)

La Renanaise.

Siège social : Mairie de St-Renan.
Couleurs : Mauve, parements blancs.
Président : M. Cheminant Georges.
Correspondant : M. Le Ray Gilles, Maison-Neuve, St-Renan.

SANTEC (Finistère)

Santec-Football-Club.

Siège social : Mairie de Santec.
Couleurs : Bleu, parements rouges.
Président : M. Diriou Joseph.
Correspondant : M. Simon Jean, à Santec-Perrugant (Finistère).

TREGUIER (Côtes-du-Nord)

Cadets de Saint-Yves.

Siège social : Rue St-André.

Correspondant : M. François Samoi, rue Colvestre, à Tréguier.

YFFINIAC

Union Sportive d'Yffiniac.
Siège social : Mairie d'Yffiniac.
Couleurs : Maillot noir avec parements blancs.
Président et Correspondant : M J. Morvan, directeur d'Ecole, Yffiniac.

District de BRETAGNE-SUD

Comprend, le département du Morbihan et le Finistère sud.

AURAY

L'Alréenne.

Siège social: Hôtel de Ville.
Couleurs : Rouge, col et parements noirs.
Président : M. Le Meny Louis.
Correspondant : M. Julien Guiffant, 41, rue Clemenceau, Auray.

Les Jeunes Volontaires.

Siège social : « Mané-Guen », à Auray. Tél. 92.
Couleurs : Maillot blanc et rouge, rayures verticales, culotte noire.
Président : M. Flandrois.
Correspondant : M. Le Bagousse Gildas, 33, rue Clemenceau, à Auray. Tél, 76.

BANNALEC

La Fleur de Genêt.
Siège social : Ecole publique des Garçons.
Couleurs : Maillot blanc et ceinture noire.
Président M. Yves Tanguy.
Correspondant : M. E. Foulon, Instituteur, à Bannalec.

BRIEC-DE-L'ODET

Union Sportive Briecoise.

Siège social : Ecole publique de Garçons, Briec.

Couleurs : Maillot rouge avec parements bleu foncé, culotte blanche.
Président : M. Etienne Cariou.
Correspondant : M. Jean Couboutin, à Briec-de-l'Odet.

BUBRY

Association Sportive de Bubry.
Siège social: au bourg de Bubry.
Couleurs : Chemisette blanche, parements bleus.
Président: M. le Dr Joseph André, au bourg de Bubry. (Tél. 6).
Correspondant : M. J. Robin, entreprise de charpente, à Bubry.

CHATEAULIN (Finistère)

Amicale Laïque Châteaulinoise.
Siège social : Mairie de Châteaulin.
Couleurs : Rouge, parements noirs.
Président : M. Piriou Eugène, rue Lacoste, Châteaulin.
Correspondant : M. Jean Cornic, 8, place du Marché, Châteaulin.

CONCARNEAU

Hermine Concarnoise.
Siège social : 7, rue des Remparts, Concarneau,
Couleurs : Blanc, parements noirs.
Président : M. Leroy.
Correspondant : M. François Jean, Usine Le Roy, à Concarneau.

U. S. Concarnoise Beuzecquoise.
Siège social : Hôtel du Commerce, avenue de la Gare, Beuzecq-Conq.
Couleurs : Bleu, parements rouges, culotte bleue.
Président et Correspondant : M. Rayer, Hôtel du Commerce, av. de la Gare, Beuzec-Conq. Tél. : 88.

CORAY (Finistère)

Les Glazicks de Coray.

Siège social : Mairie de Coray.
Couleurs : Bleu et jeune.
Président : M. Saccadas Laurent, au bourg de Coray.
Correspondant : M. Hervé Le Meur, clerc de notaire, Coray.

CROZON

Association Sportive Crozonnaise.

Siège social : 3, rampe de la Plage, Crozon.
Couleurs : Mauve, parements blancs.
Président : M. le D^{r} Em. Donnard.
Correspondant : M. Charles Cabon, 11, rue de Reims, Crozon.

DOUARNENEZ

Union Sportive Douarneniste et Ploariste.

Siège social : Hôtel du Commerce.
Couleurs : Blanc, parements verts, coq rouge.
Président : M. Changarnier.
Correspondant : M. Lesteven, 48, rue Duguay-Trouin, Douarnenez. Tél. : 1-62.

Stella Maris.

Siège social : A Douarnenez.
Couleurs : Maillot blanc, parements noirs.
Correspondant : M. Mottier Henri, 8, rue Anatole-France, Douarnenez.

FOUESNANT

U. S. de Fouesnant-Bréhoulou.

Siège social: Ecole d'Agriculture de Bréhoulou-en-Fouesnant.
Couleurs : Vert, parements et col rouge.
Président : M. Alfred Salaün.
Correspondant : M. Guicquéro, rue de Benodet, Fouesnant.

GOURIN

Les Chasseurs de Gourin.

Siège social : à Gourin.
Couleurs : Maillot rouge et noir à damiers, culotte noire.
Président : M. J. Le Roux.
Correspondant: M. Jean Le Roux, secr., rue de la Gare, Gourin. Tél. 3.

GUEMENE-SUR-SCORFF

Union Sportive Guéménoise.

Siège social: Ecole publique de garçons. Tél. 24.
Couleurs : Vert, parements blancs.
Président : M. Derrien.
Correspondant : M. Hubert Louis, Instituteur, à Guéméné-sur-Scorff.

GUILVINEC

U. S. Guilviniste.

Siège social: Salle de l'Union à Guilvinec.
Couleurs : Noir et jaune, rayures verticales.
Président: M. Emmanuel Berrou.
Correspondant: M. Am. Biguais. Secrétaire, commerçant à Guilvinec. Tél. 24.

HENNEBONT

Les Enfants de Lochrist-Hennebont.

Siège social: à Lochrist.
Couleurs: Maillot à damiers noirs et jaunes.
Président : M. Herwergh, Château de Kerglaw, Inzinzac.
Correspondant: M. Joseph Denis, Secrétaire, 7, rue du Four, Hennebont.

LOCMINE (Morbihan)

La Saint-Colomban Sportive.

Siège social : Rue de la Mairie, Locminé.
Couleurs : Vert et rouge.
Président : M. Le Gal Jean, rue de Baud, Locminé.
Correspondant : M. Dreano *Alexis*, place St-Sauveur, Locminé.

LOCTUDY

Union Sportive de Loctudy.

Siège social : Petite-Forêt, Loctudy.
Couleurs: Noir, parements blancs.
Président : M. Peron.
Correspondant : M. Guiziou, Sébastien, au Langoz, Loctudy

LORIENT

Football Club Lorientais.

Siège social : Parc des Sports de Lorient, avenue J.-Jaurès.
Couleurs: Maillot à damiers tango et noir, culotte noire, bas cerclés tango et noir.
Correspondant: M. Joseph Le Hen, secr. général, à Keryvaland en Ploemeur (Tél. Lorient 1-06).

Les Bleuets de Lorient.

Siège social : 8, rue Française, à Lorient.
Couleurs : Maillot damiers bleu et blanc.
Président : M. le docteur F. Augé.
Correspondant : M. l'abbé Le Sager, 20, rue de la Mairie, Lorient.

Lorient-Sports.

Siège social : Mairie de Lorient.
Couleurs : Maillot rouge, parements blancs, culotte rouge, bas blancs et rouge.
Président : M. Miniaou.
Correspondant : M. Stéphany, secr., 21, rue Berthelot, Lorient.

MALESTROIT (Morbihan)

Etoile Sportive Malestroyenne.

Siège social : A Malestroît.
Couleurs : Blanc et rouge.
Président : M. Lanoë Jules.
Correspondant : M. Mathurin Turmel, rue des Ecoles, Malestroît.

PENMARC'H

Cormorans Sportifs.

Siège social : Café Jacob, Saint-Guénolé. Tél. 6.
Couleurs : Noir, parements jaunes.
Président : M. de Cadenet.
Correspondant : M. Louis Durand, Instituteur, à Saint-Guénolé (Penmarch). Tél. 39.

PLOGOFF (Finistère)

Club Athlétique de Plogoff.

Siège social : Mairie de Plogoff.
Couleurs : Rouge et noir.
Président : M. Clet Ansquer.
Correspondant : M. Yvenou André, Instituteur à Plogoff.

PLONEOUR-LANVERN

Union Sportive Bigoudenne.

Siège social: Mairie de Plonéour-Lanvern.
Couleurs : Rouge et blanc, rayures verticales.
Président : M. Salaün René, fils, notaire. (Tél. 2).
Correspondant : M. Daniel, secr. au bourg de Plouénour-Lanvern.

PLOZEVET

La Plozévetienne.

Siège social : Salle Donnart à Plozévet.
Couleurs : Maillot mauve.
Président : M. Le Bail.
Correspondant : M. Jacques Bourdont, instituteur, secr., au bourg de Plozévet.

PONT-AVEN

La Fleur d'Ajonc.

Siège social : Rue Saint-Joseph, à Pont-Aven.
Couleur : Jaune.
Président : M. Le Louet.
Correspondant : M. Joseph Satre, horloger, rue de Concarneau, Pont-Aven.

PONT-DE-BUIS

Association Sportive Pont-de-Buisienne.

Siège social: Ecole publique de garçons.
Couleurs : Maillot rouge, parements verts.
Président : M. Bény Auguste.
Correspondant : M. A. Tanguy, secr. Instituteur, Pont-de-Buis.

PONT-L'ABBE

Jeanne d'Arc de Pont-l'Abbé.

Siège social : Route du Cimetière, Pont-l'Abbé.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. Paubert René, 11, rue Victor-Hugo, Pont-l'Abbé.
Correspondant : M. Raymond Leroux, secrétaire de la J/A., 22, place Gambetta, Pont-l'Abbé.

Union Sportive Pont-l'Abbiste.

Siège social : Mairie de Pont-l'Abbé.
Couleurs : Maillot jaune avec lion rouge, culotte bleue, bas jaune et rouge.
Président : M. Le Corre.
Correspondant : M. Pierre Gloanec, Gare du P.-O., Pont-l'Abbé.

PONTIVY

Stade Pontivyen.

Siège social: Café Daniel, rue de Malguénac, Pontivy.
Couleurs : Noir, col et parements or.
Président : M. Demoulin.
Correspondant : M. Ed. Gousset, 19, rue de Kérentrée, Pontivy.

PORT-LOUIS

La Port-Louisienne.

Siège social: 17, rue de la Brêche, Port-Louis.
Couleurs: Noir, parements blancs.
Président : M. Le Scaër.
Correspondant: M. E. Louchet, secrétaire, 22, rue de la Pointe, Port-Louis.

QUIBERON

Foyer Quiberonnais.

Siège social: Ecole des garçons, Quiberon.
Couleurs: Maillot rouge, parements noirs.
Président: M. Clovis Marpault.
Correspondant : M. R. Hébert, rue Côte-Sauvage, à Quiberon.

QUIMPER

La Phalange d'Arvor.

Siège social : Boulevard de Kerguélen, à Quimper.
Couleurs : Bleu, avec parements blancs.
Président : M. Cabon Charles.
Correspondant : M. Graff, 12, rue Ker-Ys, Quimper.

Stade Quimpérois.

Siège social : Café de Bretagne, 18, rue du Parc, Quimper.
Couleurs : Maillot blanc, parements noirs, culotte noire.
Président et Correspondant : M. Le Berre, 14, av. de la Gare, Quimper. Tél. 0-11.

QUIMPERLE

Union Sportive Quimperloise.

Siège social : Salle du Tribunal, Quimperlé.
Couleurs : Blanc, parements rouges.
Président : M. Le Roch.
Correspondant : M. Louis Le Cunff, 12, rue des Ecoles, Quimperlé.

ROSPORDEN

Association Sportive Rospordinoise.

Siège social : à Rosporden.
Couleurs : Maillot rouge, culotte blanche, bas rouges et blancs.
Président: M. Louis Cochennec.
Correspondant : M. Gouiffés, 37, rue Nationale, Rosporden.

SCAER

Association sportive Scaëroise.

Siège social : Mairie de Scaër.

Couleurs : Blanc, parements noirs.

Président : M. Croissant Jh.
Correspondant : M. François Le Gall, Instituteur à Scaër.

TREGUNC

Trégunc-Sports.

Siège social : Bourg de Trégunc.
Couleur : Rouge.
Président: M. Bargain.
Correspondant : M. Melou, instituteur, à Trégunc. Tél. 10.

VANNES

Korrigans de Vannes.
Siège social: 3, ruelle du Recteur, Vannes. Tél. 0-95.
Couleurs: Vert et blanc.
Président: M. l'abbé Thomas.
Correspondant: M. Joseph Ollive, secrétaire, 31, rue Madame-Lagarde, Vannes.

Véloce Vannetais Union Sportive.
Siège social : Hôtel de Ville, Vannes.
Couleurs : Jaune et noir, rayé verticalement.
Président : M. Levaufre.
Correspondant : M. Marcel Boutin, secr. du V. V. U. S., 11, rue Saint-Salomon (tél. n° 2-10).

LIGUE PARISIENNE DE FOOTBALL-ASSOCIATION

Territoire : PARIS (Seine, Seine-et-Oise, et Seine-et-Marne.)

COMPOSITION DU COMITE

Président : M. Henri Jevain, 26, rue de Clichy, Paris 9e.

Vice-Présidents : MM. Edouard Fusier (R.S.O.) et Jack (J.A.O.).

Secrétaire Général : M. Marcel Viel (S.C.U.F.), 5, place de Valois,

Trésorier : M. P. Thominet, 5, place de Valois, Paris (1er).

Membres : MM. G. Barreau (R.C.F.), Bard Henri (R.C.F.), R. Perrin (S.C.F.), Mallet (Cosmo), Fauvet (P.A.C.), Petit (C.A. XIV), Wilhem (S.O.E.-S.A.P.).

Permanence : 5, place de Valois, Paris 1er.

Couleurs : Maillot bleu de France, ceinture et parements rouges, écusson de la L.P.F.A. Culotte bleue. Bas bleu de France, parements rouges.

Secrétaire administratif : M. Louis Côme, 5, place de Valois, Paris 1er.

Alsacienne-Lorraine de Paris.
Couleurs : Chemisette blanche, écusson « Cigogne ».
Correspondant : M. E. Delaporte, 4, rue du Général-Roguet, à Clichy (Seine).

Amical Club Auversois.
Couleurs : Rouge et vert.
Correspondant : M. Coupelle Maurice, 56, fg Poissonnière, Paris.

Amical Club Sportif Cormeillais.
Couleurs: Maillot rouge et bleu marine, rayé verticalement.
Correspondant : M. Huchon, chemin du Clos-Meudon, à Cormeilles-en-Parisis (S.-et-O.).

Amicale Sportive Ablonaise.
Couleurs: Jaune et bleu (verticalement).
Correspondant: M. Gaston Charpentier, 3, rue Damour, à Ablon (S.-et-O.).

Amicale de la Jeunesse de Moiselles.
Couleurs : Maillot rouge, col et parements noirs.
Correspondant : M. Boyer, 13, rue de Paris, Moiselles (S.-et-O.).

Amicale Sportive d'Arpajon.
Couleurs : Bleu marine et rouge.
Correspondant : M. Gougé Marcel, 16, Grande-Rue, à Arpajon (S.-et-O.).

Amicale Sportive de Bessancourt.
Couleurs : Maillot rouge.
Correspondant : M. Emile Moine, 93 bis, Grande-Rue à Bessancourt.

Amicale Sportive de Bondy.
Couleurs: Maillot bleu ciel, bleu foncé, rayé verticalement.
Correspondant : M. H. Boullard, 62, avenue Anatole-France, à Bondy.

Amicale Sportive de Cachan.
Couleurs : Maillot blanc.
Correspondant : M. Cabaret, 6, av. de la République à Cachan.

Amicale Sportive d'Evry-Petit-Bourg.
Couleurs : Maillot blanc et rouge.
Correspondant : M. A. Frébault, 168, rue St-Denis, Paris (2e).

Amicale Sportive de Limeil-Brévannes.
Couleurs : Blanc, écusson bleu, lettres jaunes.
Correspondant : M. Roger Bance, 4, avenue de Laporte, à Brévannes (S.-et-O.).

Amicale Sportive de Neuilly.
Couleurs: Maillot bleu, parements or.
Correspondant : M. Duval, 28, rue des Poissonniers, Neuilly.

Amicale Sportive de Poissy.
Couleurs: Bleu et jaune (verticalement).
Correspondant: M. René Ragot, 72, bd Victor-Hugo, à Poissy (S.-et-O.).

Amicale Sportive de Vanves.
Couleurs : Chemisette tango.
Correspondant : M. G. Gentil, 235, rue Vercingétorix, Paris 14e.

Amicale Sportive Yerroise.
Couleurs : Blanc, parements rouge et écusson.
Correspondant : M. Bernard Vielleville, 43, rue de Trévise, à Paris (9e).

Association Amicale et Sportive de Fresnes.
Couleurs : Maillot bleu, bord rouge.
Correspondant : M. Coury, sentier du Val, à l'Hay (Seine).

Amicale Sportive de Luzarches.
Couleurs : Maillot noir et or.
Correspondant : M. Mark O' Bin, rue des Gantiers, à Luzarches (S.-et-O.).

Association Athlétique Arménienne.
Couleurs: Maillot blanc et bleu.
Correspondant : M. L. Garabédian, 8, avenue de Paris, à Vincennes.

Association Fraternelle de la Garenne-Colombes.
Couleurs: Maillot marine, parements or.
Correspondant: M. Georges Géronimi, 18 bis, avenue Joffre, à La Garenne (Seine).

Association Hellénique des Castoriens l'Oriestas.
Couleurs : Maillot blanc et bleu.
Correspondant : M. P. Rosa, 7, rue du Vieux-Colombier, à Paris (6e).

Association Sportive Amicale.
Couleurs : Maillot rouge, parements blancs.
Correspondant : M. Cubizolles Maurice, 38, rue des Pâquerettes, à Alfortville.

Association Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Communales Laïques d'Antony.
Couleurs : Blanc.
Correspondant : M. Robert Monsec, 15, rue de l'Abbaye, à Antony (Seine).

Association Amicale de l'Ecole de la rue du Corbillon.
Couleurs : Violet et blanc, bandes verticales.
Correspondant : M. Hurel, 19, rue de la Légion-d'Honneur, à St-Denis.

Association Amicale des Anciens Elèves de Villeneuve-la-Garenne.
Couleurs : Maillot bleu, parements blancs.
Correspondant : M. A. Duchateau, 20, avenue de Gennevilliers, à Villeneuve-la-Garenne (Seine).

Association Sport. Amicale Monterelaise.
Couleurs : Bleu et rouge horizontalement.
Correspondant : M. Trillet, 7, rue des Arches à Montereau (Seine-et-Marne).

Association Sportive Amicale d'Orly.
Couleurs : Maillot bleu de France.
Correspondant : M. Durif, place de la Mairie, à Orly (Seine).

Association Sportive et Athlétique de Noisiel.
Couleurs : Maillot bleu, parements verts.
Correspondant : M. L. Baud, 2, place de la Mairie, à Noisiel (S.-et-M.).

Association Sportive Beauchamp.
Couleurs : Maillot noir et vert.
Correspondant : M. Georges Delarue, 3, av. des Châtaigniers, à Beauchamps (S.-et-O.).

Association Sportive Bene-Mizrah.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Isaac Mizrahi, 43, rue Basfroi, Paris (11e).

Association Sportive de la Bourse.
Couleurs : Maillot vert, parements jaunes, écusson A.S.B.
Correspondant : M. le secrétaire, section Football, 129, rue Montmartre, Paris (2e).

Association Sportive de Courbevoie.
Couleurs : Maillot bleu de France cerclé rouge.
Correspondant : M. Fillieux, 6, rue Parmentier, à Courbevoie (Seine).

Association Sportive des Cheminots de l'Etat.
Couleur : Chemisette blanche.
Correspondant : M. Varengot, 14, rue des Ecoles, à Chatou (S.-et-O.) ou 21, rue du Bouloi, Gutenb. 15-68.

Association Sportive de la Coiffure.
Couleurs : Maillot ciel et marine.
Correspondant : M. G. Marguerie, 1 bis, boulevard Berthier, Paris (17e).

Association Sportive Epone et de Gargenville.
Couleurs : Maillot rouge.
Correspondant : M. Vallée, Secrétaire à Mézières-sur-Seine.

Association Sportive de l'Est.
Couleurs : Maillot blanc, parements verts.
Correspondant : M. Jacquard, 23, rue d'Alsace, à Paris (10e).

Association Sportive de Deuil-Groslay.
Couleur : Blanche.
Correspondant : M. Orens André, 6, rue Anatole-France, à Groslay (S.-et-O.).

Association Sportive de Fontenay-Trésigny.
Couleurs : Bleu, parements jaunes.
Correspondant : M. Dupuis, à Fontenay-Trésigny (S.-et-M.).

Association Sportive Française.
Couleurs : Maillot mi-bleu, mi-rouge.
Correspondant : M. Vernier, 4, rue Martel, à Paris (10e). Prov. 33-87.

Association Sportive Ecouen-Ezanville.
Couleurs : Maillot rayé blanc et noir.
Correspondant : M. Gantois, 9, rue de la Côte-d'Or, à Ezanville (S.-et-O.).

Association Sportive des Gaziers de Paris.
Couleurs : Maillot rouge et bleu, verticalement.
Correspondant : M. Guy Emmanuel, 20, rue Jean-Robert, à Paris (18e).

Association Sportive Italienne de Paris.
Couleurs : Maillot azur avec écusson couleurs italiennes.
Correspondant : M. Masi Goliardo, 269, rue de Belleville, Paris (19e).

Association Sportive de la Jeunesse Damoysienne.
Couleurs : Maillot blanc revers bleus.
Correspondant : M. Moreau, 17, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Ivry-sur-Seine.

Association Sportive de Louveciennes.
Couleurs ; Maillot jaune.
Correspondant : M. Durindel, 9, rue des Voisins, à Louveciennes (S.-et-O.).

Association Sportive Longjumelloise.
Couleurs : Blanc et vert.
Correspondant : M. Rousseau, 100, Grande-Rue, à Longjumeau (S.-et-O.).

Association Sportive de Montmorency.
Couleurs : Marine et blanc en damiers.
Correspondant : M. Huet, 30, avenue Daumesnil, Paris (12e).

Association Sportive Palissy-Nord.
Couleurs : Maillot vert et noir bande blanche.
Correspondant : M. Etard, Georges, 1, quai Hector-Bisson, à Joinville-le-Pont (Seine).

Association Sportive Pologne de Paris.
Couleurs : Maillot blanc et rouge.
Correspondant : M. Dylewicz, 19, rue Alphonse-de-Neuville, Paris.

Association Sportive Préfecture de la Seine.
Couleurs : Maillot bleu et rouge écusson A. S. P. S.
Correspondant : M. Balloul, 3, rue de l'Egalité, à Vincennes.

Association Sportive Provinoise.
Couleurs : Blanc.
Correspondant : M. Jude, Président de l'A. S. Provinoise, à Provins (S.-et-M.).

Association Sportive des P. T. T.
Couleurs : Maillot bleu, bretelles rouges, collet et poignets rouges.
Correspondant : M. Pierre Hubert, 91, rue de Sèvres, à Paris (6e).

Association Sportive de la Préfecture de Police.
Couleurs : Maillot bleu foncé, écusson rouge.
Correspondant : M. Lambert, 10, fg Montmartre, Paris.

Association Sportive Russe.
Couleurs : Maillot blanc et noir.
Correspondant : M. Morosoff Alexandre, 239, rue St-Charles, Paris (15e).

Association Sportive de la Seine Black-Harriers.
Couleurs : Maillot or et noir.
Correspondant : M. Pierre Bossuet, 64, rue Balagny, Paris (17e).

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Sicqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

Association Sportive des Transports.

Couleurs: Maillot vert et blanc, rayures verticales.
Correspondant : M. Logette Raymond, 21, avenue du Président-Wilson, La Plaine-St-Denis.

Association Sportive de Vélizy.

Couleurs : Maillot vert et noir vertical.
Correspondant : M. Ofterdinger, 18, rue de Villacoublay, Vélizy (S.-et-O.).

Association Sportive de Verneuil-sur-Seine.

Couleurs : Maillot tango et noir.
Correspondant : M. Adrien, 24, rue des Graviers, à Verneuil-sur-Seine.

Association Sportive Versaillaise.

Couleurs : Maillot bleu de roi, parements blancs.
Correspondant : M. Orliac, 22, rue de Satory, à Versailles (S.-et-Oise). Téléphone 24-72.

Association Sportive Villepinte-Vert-Galant.

Couleurs : Maillot bleu et blanc.
Correspondant : M. Adrien Robevielle, 29, av. Centrale, à Vert-Galant, par Vaujours (S.-et-O.).

Athlétic Club Espagnol.

Couleurs : Maillot blanc.
Correspondant : F. Nieto, 13, passage Boissé, La Plaine-St-Denis.

Athlétic Club Fontenaysien.

Couleurs : Maillot blanc.
Correspondant : M. Jeanneau, 34, boulevard de Verdun, à Fontenay-sous-Bois (Seine).

Athlétic Club de Montfermeil.

Couleurs : Maillot blanc, parements rouges.
Correspondant : M. Bahnaud, 30, Gde-Rue, à Montfermeil (S.-et-Oise).

Athlétic-Club Sportif d'Epinay-sur-Sénart.

Couleurs : Vert et or.
Correspondant : M. Dubois Georges, rue de la Forêt, à Epinay-sur-Sénart.

Avant-Garde Nesloise.

Couleurs : Maillot rouge et parements blancs.
Correspondant : M. Wattin, route de Pontoise à Nesles-la-Vallée.

Avenir de Saint-Remy-les-Chevreuse.

Couleurs : Maillot vert, culotte blanche.
Correspondant : M. Guy Desbrugère, 1, rue Chesneau, à Saint-Rémy-les-Chevreuse (S.-et-O.).

Avenir de Survilliers.

Couleurs: Maillot bleu et rouge verticalement.
Correspondant : M. Ternard, 64, rue Charles-Gabel, à Survilliers (Seine-et-Oise).

Bagneaux Athlétic Club.

Couleurs : Bleu marine, parements rouges.
Correspondant : M. Jul. Bernard. Secrétaire à Bagneaux-s/-Loing (S.-et-M.).

Bezons Athletic Club.

Couleurs : Maillot tango, écusson havane et bleu.
Correspondant : M. A. Hutin, 5, rue Clément-Dappe, à Bezons (S.-et-O.).

Boulogne-Olympique.

Couleurs : Maillot rouge.
Correspondant : M. le secrétaire, 79, avenue de la Reine, à Boulogne-sur-Seine.

Bréval-Sports.

Couleurs : Maillot blanc.
Correspondant : M. Thiberville, instituteur à Bréval (S.-et-O.).

Cercle Athlétique de Montrouge.
Couleurs : Maillot mauve, parements noirs.
Correspondant : M. Jeudon Robert, 23, rue Friant, à Paris (14e).

Cercle Athlétique de Paris.
Couleurs: Maillot rouge.
Correspondant : M. le secrétaire du C. A. P., 22, rue de Châteaudun, Paris (9e). Tél.: Trudaine 23-47.

Cercle Athlétique Unioniste.
Couleurs : Maillot bleu, bordé rouge.
Correspondant : Ch. Nazelle, 14, rue de Trévise à Paris (9e).

Cercle Athlétique de Villeneuve-St-Georges.
Couleurs: Bleu, bandes rouges.
Correspondant : M. le Secrétaire du C. A. V., 69, rue de Paris, à Villeneuve-Saint-Georges (S.-et-O.).

Championnet Sports.
Couleurs : Maillot bleu, parements rouges.
Correspondant: M. le Secrétaire du C. S., 14, rue Georgette-Agutte, Paris (18e).

Chérence Football Club.
Couleurs : Maillot rouge, parements noirs.
Correspondant : L'huilier Daniel à Chérence par la Roche-Guyon (S.-et-O.).

Cité Sportive d'Orgemont.
Couleurs : Maillot noir et rouge.
Correspondant : M. Marchaix, 28, rue des Bretons, Argenteuil (S.-et-O.).

La Clodo.
Couleurs : Maillot bleu marine, parements jaunes.
Correspondant : M. J. Laudré, 119, avenue du Maréchal-Foch, à St-Cloud (S.-et-O.).

Club Amical Charentonnais.
Couleurs : Maillot rouge.
Correspondant : M. Lebeuf André, 2, rue de l'Yonne, à Charenton (Seine).

Club Amical Sportif Parisien.
Couleurs : Maillot bleu, parements tango.
Correspondant: M. Georges Rieu, 6, rue Claude-Pouillet, Paris (17e).

Club Association Faremoutais.
Couleurs : Maillot blanc, parements violets.
Correspondant : M. Paul Solenne à Faremoutiers (S.-et-M.).

Club Athlétique du Bourget.
Couleurs: Maillot blanc et chevron rouge.
Correspondant : M. Albert Decroos, 34, av. Pasteur, Le Bourget (Seine).

Club Athlétique de Brunoy.
Couleurs: Maillot blanc, col et parements rouges.
Correspondant : M. Fernand Nicollas, 7, Grande-Rue, à Brunoy (S.-et-O.).

Club Athlétique Bruyérois.
Couleurs : Bleu de France.
Correspondant : M. Legrand, mairie de Bruyères-le-Chatel (S.-et-O.).

Club Athlétique de Croissy.
Couleur : Jaune.
Correspondant : M. André Amisse, 6, avenue de Wailly, à Croissy-sur-Seine.

Club Athlétique de Deuil-Groslay.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Reuillon Gaston, 37, rue des Gallerands, à Montmorency (S.-et-O.).

Club Athlétique d'Etampes.
Couleur : Maillot blanc.
Correspondant : M. G. Mathieu, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Etampes (S.-et-O.).

Club Athlétique Français.
Couleur : Maillot bleu.
Correspondant : M. V. Blacher, 52, rue de Montreuil, à Vincennes (Seine).

Club Athlétique de Grisy-Suisnes.
Couleurs : Maillot blanc, parements blancs.
Correspondant : M. Eug. Arnoux, à Grisy-Suisnes (S.-et-M.).

Club Athlétique des Jeunesses Parisiennes.
Couleurs: Maillot vert et blanc.
Correspondant: M. André Jacquet, 50, rue du Rocher, Paris (8e).

Club Athlétique Lizéen.
Couleurs: Maillot blanc et noir.
Correspondant: M. Dallissier René, 47, Grande-Rue, à Lizy-sur-Ourcq.

Club Athlétique Mantais.
Couleurs: Maillot blanc, écusson bleu et rouge.
Correspondant : M. René Leteissier, 25, rue des Jardins, à Mantes-Gassicourt (S.-et-O.).

Club Athlétique Montreuillois.
Couleurs : Maillot vert, parements rouges.
Correspondant : M. Barbaras, 193, rue Etienne-Marcel, à Montreuil (Seine).

Club Athlétique de Nanterre.
Couleurs : Maillot or.
Correspondant : M. René Schmitt, 2, rue Gambetta, à Nanterre.

Club Athlétique du XIVe.
Couleurs: Maillot rayé noir et violet.
Correspondant : M. Noël Combastel, 79, avenue d'Orléans, à Paris (14e).

Club Athlétique de Ris-Orangis.
Couleur : Chemisette bleue.
Correspondant : M. Moullet Roland, 16, rue Ordener, à Ris-Orangis (Seine-et-Oise).

Club Athlétique des Sports Généraux.
Couleurs : Maillot rayé bleu ciel et blanc.
Correspondant : M. Bourgeois, 6, rue Vauvenargues, Paris (18e).

Club Athlétique de Thiais.
Couleurs : Maillot blanc, parements bleus.
Correspondant : M. Lasnier, 46, rue des Orvilliers, à Thiais (Seine).

Club Athlétique Verriérois.
Couleurs : Maillot rouge, parements noirs.
Correspondant : M. Roland Moreau, rue de la Voie-Verte, à Verrières-le-Buisson.

Club Athlétique de Vitry.
Couleurs : Maillot vert et or, bandes verticales.
Correspondant : M. Riothon, 32, avenue Fadate, à Vitry-s.-Seine.

Club d'Encouragement aux Sports et Union Sportive de Chelles.
Couleurs: Maillot blanc, écusson rouge.
Correspondant : M. Piton Jean, 21, avenue du Maréchal-Joffre, à Chelles (S.-et-M.).

Club Français.
Couleurs : Maillot noir et rose.
Correspondant : M. Cochin, 30, rue Fontaine, Paris (9e).

Club Général d'Entraînement aux Sports Athlétiques.
Couleurs: Maillot bleu, culotte blanche.
Correspondant : M. Creusot, 5, rue Marcellin-Berthelot, à Alfortville.

Club Olympique d'Aubervilliers.
Couleurs : Maillot rouge, bande verticale blanche et parements.
Correspondant : M. Petit Gaston, 6, rue Honoré, à Pantin.

Club Olympique de la Basse-Seine.
Couleurs: Maillot grenat, parements bleu-ciel.
Correspondant : M. Maurice Martin, 5, rue de l'Eglise, Les Mureaux (S.-et-O.).

Club Olympique de Billancourt.
Couleurs: Maillot bleu, col et parements jaunes, écusson jaune.
Correspondant: M. Robeinschtein, 16, rue Pascal, à Paris (5e).

Club Olympique Clodoaldien.
Couleur : Maillot blanc.
Correspondant : M. Valderama, 9, rue du Nord, à Saint-Cloud (S.-et-O.).

Club Olympique de Paris.
Couleur : Chemisette blanche.
Correspondant : M. E. Lesage, 44, rue Marceau, à Montreuil-sous-Bois.

Club Parisien d'Electricité.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Cabibel, 23 bis, rue de Vienne.

Club Sportif Bièvrois.
Couleur : Chemisette blanche.
Correspondant : M. Oger Charles, Hôtel de la Gare, à Bièvres.

Club Sportif de Blanc-Mesnil.
Couleurs : Maillot tango et violet.
Correspondant : M. Robert Lesur, 27, rue Rigaud, à Drancy (Seine).

Club Sportif Braytois.
Couleurs : Maillot blanc, rayures verticales rouges.
Correspondant : M. Guy Sadin, rue du Pont à Bray-sur-Seine (S.-et-M.).

Club Sportif de Brétigny.
Couleurs: Bleu ciel, parements rouges.
Correspondant: M. Hébert, 37, rue Alfred-Leblanc, à Brétigny-sur-Orge.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

C. S. Chatillonnais.
Couleurs : Grenat et blanc verticalement.
Correspondant : M. Roussel, 31, rue Ledru-Rollin, à Fontenay-aux-Roses (Seine).

Club Sportif de Fontainebleau.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Feutré, 36, bd Circulaire à Fontainebleau (S.-et-M.).

Club Sportif Franconville Plessis-Bouchard.
Couleur : Maillot blanc.
Correspondant : M. Guy Mével, 7, avenue Chanzy, à Franconville (S.-et-O.).

Club Sportif d'Herblay.
Couleurs : Maillot bleu et jaune.
Correspondant : M. Boubée, 101, rue de Paris, à Herblay (S.-et-O.).

Club Sportif Jovicien.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Loze Roger, à Jouy-le-Chatel (S.-et-M.).

Club Sportif Marinois.
Couleurs : Bleu de France, parements jaunes.
Correspondant : M. Maurice Chabert, La Métairie, à Marines (S.-et-O.).

Club Sportif de Mennecy.
Couleurs: Maillot noir et jaune.
Correspondant: M. Canhac, 10, rue du Général-Pierre, à Mennecy.

Club Sportif de Meaux.
Couleur : Blanche.
Correspondant : M. Duviquet Daniel, 15, rue de la Coulommière, à Meaux.

Club Sportif de Pussay.
Couleurs : Maillot marine et blanc.
Correspondant : M. Léon Julien, 3, place de l'Eglise, à Pussay (S.-et-O.).

Club Sportif de Sartrouville.
Couleurs : Rouge et or.
Correspondant : M. Banchereau, 30, rue Turgot, à Sartrouville

Club Sportif d'Ozouer-le-Voulgis.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Rose Pierre, avenue de la Gare, à Ozouer-le-Voulgis (S.-et-M.).

Club Sportif des Sourds-Muets.
Couleurs: Maillot rayé bleu et blanc.
Correspondant : M. René Bertinetti, 25, rue Boileau, Paris.

Club des « X » E.S. l'Hay-les-Roses.
Couleurs: Maillot blanc, cerclé rouge.
Correspondant : M. Bernard, secrétaire, 46, rue de Cléry, Paris (2e).

Club Sportif des Yvelines.
Couleur: Maillot rouge.
Correspondant : M. Demay René, à La Queue-les-Yvelines (S.-et-Oise).

Les Coquelicots Vignois.
Couleur : Maillot rouge.
Correspondant : M. Degallaise, Norbert, à Vigny (S.-et-O.).

Cosmopolitain Club.
Couleurs: Maillot blanc avec écusson rayé noir et rouge.
Correspondant : M. Mallet, 75, rue de Vaucelles, à Taverny (S.-et-Oise).

Cycle Routier et Sportif des 4-Chemins.
Couleurs : Maillot bandes verticales noires et vertes.
Correspondant : M. Dagues, 67, av. Ed.-Vaillant, Pantin.

Deportivo Espagnol de Paris.
Couleurs : Maillot rouge, parements jaune et violet.
Correspondant : M. Garcia Denis, 22, avenue des Sablons, à Aubervilliers.

Dourdan-Sports.
Couleurs: Maillot blanc, parements rouges.
Correspondant : M. Bals, 14, rue Haute-Foulerie, à Dourdan (S.-et-O.).

Dork Football Club.
Couleurs: Maillot bleu et rouge en damier.
Correspondant: M. Papazian, 70, rue de la Barre, à Enghien-les-Bains (S.-et-O.).

Espérance de Crécy-en-Brie.
Couleurs : Noir et bleu.
Correspondant : M. Robert, instituteur, à Crécy-en-Brie (S.-et-M.).

Espérance Frouvilloise.
Couleurs : noir et vert.
Correspondant : M. Bleaud Albert, à Frouville (S.-et-O.).

Espérance de Romainville.
Couleurs : Maillot bleu de France, parements et ceinture rouges.
Correspondant : M. Sulot, 4, rue Galliéni, à Romainville (Seine).

Etoile Sportive de Bienfaisance.
Couleurs: Bleu marine et rouge (verticalement).
Correspondant : M. Dubourg, 8, avenue Portalis, à Paris (8e).

Etoile Sportive Colombienne.
Couleurs: Maillot bleu de France, parements et col blancs.
Correspondant : M. Gorsch-Chacou, 6, rue de la Gare, à Colombes (Seine).

Etoile Sportive de Combault.
Couleurs: Maillot bleu marine écusson étoile jaune.
Correspondant : M. Léglise, avenue de la République, à Pontault-Combault (S.-et-M.).

Etoile Sportive de Gentilly.
Couleurs : Chemisette rouge et noir, bandes verticales.
Correspondant : M. Bonnas, 15, Villa Remont, à Gentilly (S.).

Etoile Sportive Grésillonnaise.
Couleurs : Bleu, parements vert.
Correspondant : M. André Paris, 43, rue Adgyl, à Gennevilliers.

Etoile Sportive de Juvisy-Viry.
Couleurs : Maillot noir, parements blancs.
Correspondant : M. Quetard, 30, Grande-Rue, à Juvisy.

Etoile Sportive du Mont-Valérien.
Couleurs : Chemisette blanche, étoile rouge.
Correspondant : M. Pomppé, 68, rue Roger-Jourdain, à Rueil-Malmaison (S.-et-O.).

Etoile Sportive du Pecq.
Couleurs : Maillot jaune, parements noirs.
Correspondant : M. René Lagache, 22, rue de Paris, Le Pecq (S.-et-O.).

Etoile Sportive de Saint-Prix.
Couleur : Vert.
Correspondant : M. Andren Marcel, Mairie de Saint-Prix.

Etoile Sportive Sarcelloise.
Couleur : Bleu.
Correspondant : M. Fauconnier Georges, 95, rue de Paris, à Sarcelles (S.-et-O.).

Etoile Sportive des Sourds-Muets de Paris.
Couleurs : Maillot jaune.
Correspondant : M. Emile Thomas, 64, rue de Javel, Paris (15e).

Etoile Sportive de Trappes.
Couleurs : Rouge et bleu.
Correspondant : M. Lecannelier, à Trappes (S.-et-O.).

Etoile Sportive de Thorigny.
Couleurs : Maillot rayé vert et rouge verticalement.
Correspondant : M. Ch. Odinas, 6, rue du Port, à Thorigny-sur-Marne (S.-et-M.).

Etoile Sportive de Villabé.
Couleurs : Chemisette blanche avec étoile bleue.
Correspondant: M. Sérose Henri, rue des Ecoles Villabé, par Essonnes (S.-et-O.).

Etoile Sportive de Viroflay-Versailles.
Couleurs: Rayé bleu et rouge verticalement.
Correspondant : M. Steibel, 24, rue de la Paroisse à Versailles (S.-et-O.).

Football Club d'Alfortville.
Couleurs: Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. Baudin, 184, rue Etienne-Dolet, à Alfortville (Seine).

Football Club d'Argenteuil.
Couleur: Maillot blanc.
Correspondant : M. Gander, 6, rue Carême-Prenant, à Argenteuil (S.-et-O.).

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

Football-Club Arménien de Paris.
Couleur : Maillot blanc.
Correspondant : M. Garabédian, 53, rue de Belleville, à Paris (19e).

Football Club Athlétique Dionysien.
Couleurs : Maillot bleu, ceinture et parements rouges.
Correspondant : M. Louis Labyt, 9, imp. Chaudron, La Plaine-Saint-Denis.

Football Club Aulnaysien.
Couleurs : Maillot damier noir et blanc.
Correspondant : M. A. Pierre Rigal, 41, rue des Vosges, à Aulnay-sous-Bois.

Football-Club de Corbeil.
Couleur : Bleu roi.
Correspondant : M. Tissier Camille, 10, rue de la Planchette, à Essonnes (S.-et-O.).

Football Club de la Gare.
Couleur : Chemisette blanche.
Correspondant : M. L. Poinat, 12, rue de la Garenne, à Villecresnes (S.-et-O.).

Footbal Club de la Gare.
Couleur : Maillot bleu.
Correspondant : M. H. Criston, 79, rue Albert, à Paris (13e).

Football Club de Levallois.
Couleur : Maillot vert.
Correspondant : M. R. Lerousseau, 11, rue Trézel à Levallois (Seine).

Football Club Meulanais.
Couleurs : Maillot vert, parements blancs.
Correspondant : M. Morel, 2, bd Carnot, à Meulan-Hardricourt (S.-et-O.).

Football Club de Nangis.
Couleurs : Maillot rouge.
Correspondant : M. Jean Machedé, 21, avenue Voltaire, à Nangis (S.-et-M.).

Football Club Russe.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. de Troukhanovitch, 96, avenue de Clichy, Paris (17e).

Football Club Saint-Cyrien.
Couleurs : Maillot vert et tango.
Correspondant : M. Durot André, 2, rue du Bel-Air, à Saint-Cyr-l'Ecole (S.-et-O.).

Football Club Suresnois.
Couleur : Maillot tango.
Correspondant : M. Bernardini Jean, 27, avenue des Tilleuls-Cité, à Suresnes (Seine).

Football Club de Soisy-sous-Etioles.
Couleurs : Maillot rouge et vert.
Correspondant : M. Leportier André, 17, boulevard de Vendeuil, à Soisy-sous-Etiolles (S.-et-O.).

Football Club de Villiers-sur-Marne.
Couleurs : Noir et bleu.
Correspondant : M. Codonnier Emile, 11, avenue de Paris, à Noisy-le-Grand (S.-et-O.).

La Fraternelle Sportive d'Esbly.
Couleurs : Maillot bleu, parements rouges.
Correspondant : M. Vaillant, 17, rue Victor-Hugo, à Esbly (S.-et-Marne).

Gallia Club.
Couleurs : Maillot rouge, rayé bleu.
Correspondant : M. Robert Saint Martin, 3, rue de Seine, à Ivry (Seine).

Groupe Athlétic Sévrien.
Couleurs : Maillot jaune, parements noirs.
Correspondant : M. Jacquot Georges, 12, rue de la Forêt, à Sèvres (S.-et-O.).

Houilles Athlétic Club.
Couleurs : Maillot blanc avec écusson.
Correspondant : M. Edmond Monnet, 4, rue Lamartine, à Houilles (S.-et-O.).

Groupe Sportif Turgotin.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. Guillot Robert, 80, rue de Rome, à Paris.

Ivry Athlétic Club.
Couleurs : Maillot blanc, écusson rouge.
Correspondant : M. Sacquet, 24, rue Berthelot, à Ivry-sur-Seine.

Jeunesse Athlétique de Saint-Ouen.
Couleurs: Maillot rayé rose et noir verticalement.
Correspondant : M. Simoneau, 7, rue de Rosiers, à St-Ouen.

Jeanne-d'Arc de Levallois.
Couleurs : Mauve et blanc.
Correspondant : M. Camille Dars, 25, rue de Gravel, à Levallois.

Jeunesse Athlétique du XIe.
Couleurs : Maillot bleu de France, parements rouges.
Correspondant : M. Delecampe, 42, rue St-Vincent, Paris.

Jeunesse Sportive de Chatou.
Couleurs: Maillot noir et jaune, rayé verticalement.
Correspondant : M. Dejean René, 6, impasse Sous-Bois, à Chatou (S.-et-O.).

Jeunesse Sportive de Puteaux.
Couleurs : Maillot rouge, parements noirs.
Correspondant : M. Philpin, 29, rue Cartault, à Puteaux.

Jeunesse Sportive de Saint-Ouen.
Couleurs : Maillot bleu et havane.
Correspondant : M. Ermite Jean, 13, rue du Centre, à St-Ouen (Seine).

La Martiale.
Couleurs : Maillot bleu, parements jaunes.
Correspondant : M. Allais Maurice, 46, Grande-Rue, Les Mureaux (S.-et-O.).

La Marnaise.
Couleurs : Bleu roi, parements rouges.
Correspondant : M. Louis Callot, 50, avenue Foch, à Chelles (S.-et-M.).

Malabry Sportive Châtenaysienne.
Couleurs : Chemisette blanche avec écusson.
Correspondant : M. Dournel Raymond, 18, allée Fallot, à Malabry.

Monthléry Linas Sportif.
Couleurs: Maillot rouge et blanc verticalement.
Correspondant: M. Paul Desgouillons, 2, rue du Docteur-Ogé, Monthléry (S.-et-O.).

Morangis Sportif.
Couleurs : Maillot bleu, parements or.
Correspondant : M. Rebours, 158, avenue La Bruyère, à Morangis (S.-et-O.).

Morvan S.C.
Couleurs : Maillot jaune et vert horizontalement.
Correspondant : M. Chartier, 39, rue Edouard-Vaillant, à Puteaux (Seine).

Normandie Sportive de Paris.
Couleurs : Maillot rouge avec écusson.
Correspondant: M. Mascrier, 81, rue de Maubeuge, Paris (9e).

Olympique Gonessien.
Couleurs: Maillot bleu, bande blanche.
Correspondant : M. Soulasse, La Patte-d'Oie, à Gonesse (S.-et-O.).

Olympique de Rueil-Malmaison.
Couleur : Chemisette blanche.
Correspondant : M. Sohier Jean, 89, avenue Foch, à Chatou (S.-et-Oise).

Paribas Athlétic Club.
Couleur: Maillot bleu ciel.
Correspondant : M. de Chonski, 3, rue d'Antin, Paris (2e).

Paris-Université Club.
Couleurs: Maillot blanc, écusson violet.
Correspondant : M. Clément, 11, avenue du Bel-Air, Paris (12e).

Racing Club de Colombes.
Couleurs : Maillot jaune parements noirs.
Correspondant. M. le Secrétaire Racing Club de Colombes, 81, rue Ampère, Paris (17e).

Racing Club de France.
Couleurs: Maillot bleu et blanc cerclé.
Correspondant: M. le Secrétaire de la Commission de football, 81, rue Ampère, Paris (17e).

Racing-Club de Paris.
Couleurs : Maillot bleu ciel et blanc, petites rayures.
Correspondant : M. le Secrétaire administratif, 81, rue Ampère, Paris (17e).

Rats Sports Club.
Couleurs : Maillot, chemisette bleue.
Correspondant : M. J. Davis, 11, rue Scribe, Paris (9e).

Red Star Olympique.
Couleur: Chemisette blanche.
Correspondant : M. G. Vieuxbled, 42, rue Richer, Paris (9e).

Le Réveil de Gretz.
Couleur : Maillot vert.
Correspondant : M. Chatriot Omer, 14, rue d'Armainvilliers, à Gretz (S.-et-M.).

Rueil Athlétic Club.
Couleurs: Maillot bleu de France, parements or.
Correspondant: M. Marius Terrassin, 116, av. du Chemin-de-Fer, à Rueil-Malmaison.

Saint-Georges d'Argenteuil.
Couleurs: Maillot jaune et rouge rayé verticalement.
Correspondant : M. Avronsart, 1, rue de Traverse, à Argenteuil.

St-Mammès Sports.
Couleurs : Noir, parements jaune.
Correspondant : M. Emile Groseiller, quai du Loing à Saint-Mammès (S.-et-M.).

Saint-Jean Sports Vincennes.
Couleurs : Blanc parements bleus.
Correspondant : M. Sauzeau, 25, rue de Lagny, à Vincennes (Seine).

Savigny Sports.
Couleurs: Maillot bleu, raies rouges verticales, culotte et bas bleus.
Correspondant : M. Baylet René, 19, rue du Bosquet, à Savigny-sur-Orge (S.-et-O.).

Les Sans Peur.
Couleurs : Maillot rouge, parements noirs.
Correspondant : M. Menez, 95, fg St-Martin, Paris.

Section Sportive de la Société Populaire de Montfort-l'Amaury.
Couleurs: Maillot mi-bleu, mi-rouge.
Correspondant : M. Charpentier, Receveur des Postes, à Montfort-l'Amaury (S.-et-O.).

Société Amicale de Vaugirard.
Couleur : Maillot bleu.
Correspondant : M. Girard, 14, rue de Vichy, à Paris (15e).

Société Athlétique de Valmy.
Couleur : Chemisette blanche.
Correspondant : M. Fontaine Roger, 7, rue Jean-Pigeon, à Charenton (Seine).

Société Sportive Amicale.
Couleurs: Maillot bleu, parements or.
Correspondant : M. Sabourin Albert, 33, rue de l'Hermet, à St-Ouen.

Société Sportive d'Ormesson-Chennevières.
Couleurs: Maillot vert, parement blanc.
Correspondant : M. Beylich, 118, rue de la Pompe, Paris (16e).

Société Sportive Les Primevères.
Couleurs: Maillot bleu, parements marine.
Correspondant: M. Laffay, 42, rue de la Jonquière, Paris (17e).

Société Sportive de Soisy-sous-Montmorency.
Couleurs : Bleu et or.
Correspondant : M. Moulignier Louis, 9, rue Saint-Paul, à Soisy-sous-Montmorency (S.-et-O.).

Société Sportive Suédoise.
Couleurs : Maillot blanc.
Correspondant : M. Y. Wahlgren, 4, rue Richepanse, Paris (Ier).

Sporting Club Argenteuillais.
Couleurs : Chemisette bleu ciel, parements blancs.
Correspondant: M. Gaston Broucke, 3, rue de la Liberté, à Argenteuil (S.-et-O.).

Sporting Club Briard.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. A. Chaillon, 14, rue de la Madeleine, à Brie-Comte-Robert (S.-et-M.).

Sporting Club de Choisy-le-Roi et de Thiais.
Couleurs: Maillot mi-bleu, mi-blanc.
Correspondant : M. Josse, 8, rue Chevreul, à Choisy-le-Roi.

Sporting Club de Colombes.
Couleurs: Maillot cerclé jaune et noir.
Correspondant: M. le Secrétaire général, 81, rue Ampère, Paris (17e).

Sporting Club d'Essonnes.
Couleurs : Maillot damier noir et blanc.
Correspondant : M. Brun Henri, 22, rue de Robinson, à Essonnes (S.-et-O.).

Sporting Club Français.
Couleurs: Maillot bleu de France, rayé or horizontalement, col et poignets or.
Correspondant : M. Sauvanon, 20, impasse des Chantiers à St-Ouen.

record de la qualité et du bon marché

Jean VERMEULEN

10, Faubourg Montmartre - PARIS (Cour de l'auto)

Vend ses articles de sports garantis à des prix défiant toute concurrence

Catalogue franco sur demande — R. C. Seine n° 2234

Sporting Club Melunais.

Couleurs: Maillot marine, parements rouges.

Correspondant : M. Edgar Josselin, 3, rue Jacquin, à Dammarie-les-Lys (S.-et-M.).

Sporting Club de Préparation Olympique.

Couleurs : Rouge, parements blancs.

Correspondant : M. Degoul Gaston, Villa Stendhal, Paris (20e).

Sporting Club de Souppes.

Couleurs : Blanc, bande verte.

Correspondant : M. Paul Guénin, Hôtel des Chemins de Fer, Souppes (S.-et-M.).

Sporting-Club Tchécoslovaque de Paris.

Couleur : Maillot rouge.

Correspondant : M. Chmelicek, 8, rue Villedo, Paris (1er).

Sporting Club Universitaire de France.

Couleurs: Maillot noir et blanc.

Correspondant : M. Chapuis, 163, rue Montmartre, Paris.

Sporting Club de Vigneux.

Couleurs: Maillot blanc, parements tango.

Correspondant : M. Gœury, vice-prisident, 8 *bis*, allée des Rossignols, à Vigneux (S.-et-O.).

Sporting Club du XIe.

Couleurs : Maillot bleu, parements rouges.

Correspondant : M. Geraads Robert, 22, rue Morand, à Paris (11e).

Stade de l'Est.

Couleurs : Maillot rouge et or.

Correspondant : M. Viet André, 10, av. du Président-Wilson, à Pavillons-sous-Bois.

Stade d'Enghien-Ermont.

Couleur: Chemisette blanche.

Correspondant : M. Roelens, 18, rue du Départ, à Enghien-les-Bains.

Stade Français.

Couleurs: Maillot marine, parements rouges.

Correspondant M. le Secrétaire du S. F., 11, rue Louis-le-Grand, Paris (2e).

Stade Montgeronnais.

Couleur : Maillot jaune.

Correspondant : M. André Lavenir, 11, rue de Montgeron-Ville (S.-et-O.).

Sporting Club Montmartrois.

Couleurs : Bleu et blanc.

Correspondant : M. Chazaly, 57, rue Doudeauville, Paris (18e).

Stade Olympique de l'Est-Société Athlétique Parisienne.

Couleurs: Maillot rouge, parements blancs.

Correspondant : M. Maurice Dupaix, 50, rue de Paris, à Charenton. Téléph. Entrepôt 05-98.

Stade Olympique Domontois.

Couleur : Maillot rouge.

Correspondant : M. A. Meslin, 25, rue de la Mairie, à Domont (Seine-et-Oise).

Stade Olympique du XXe.

Couleurs: Maillot blanc, parements verts.

Correspondant : M. Baldenweck, 4, rue Haxo, Paris (20e).

Standard Athlétic Club.

Couleurs: Maillot mi-rouge, mi-noir.

Correspondant : M. John Burrows, 9, rue Franklin, à Asnières.

Stade Saint-Germanois.

Couleur : Maillot blanc.

Correspondant : M. Beaudoin, 8, rue de la République, à St-Germain-en-Laye (S.-et-O.).

Trait d'Union de Saint-Germain-en-Laye.

Couleurs : Chemisette bleue, parements rouges.
Correspondant : M. Bance, 52, rue de la République, à Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.).

Union Athlétique Parisienne.

Couleurs : Chemisette blanche, culotte et bas bleu.
Correspondant : M. Métadier, 4, rue des Immeubles-Industriels, à Paris (11e).

Union Athlétique Intergadz'arts.

Couleurs: Maillot rayé verticalement rouge et blanc.
Correspondant : M. Edighoffer, 22, rue Gustave-Doré, à La Varenne (Seine).

Union Athlétique du 16e.

Couleur: Maillot grenat.
Correspondant : M. Jacques, 2, place Léon-Deubel, Paris (16e).

Union des Sports du Plessis-Robinson.

Couleur : Blanc, parements verts.
Correspondant : M. Guyomard, 35, Gde-Rue, Plessis-Robinson (S.).

Union Générale Arménienne de Culture Physique et de Scoutisme.

Couleur: Maillot blanc.
Correspondant : M. le Secrétaire, 17, rue Bleue, Paris (9e).

Union Régionale et Sportive de Dugny.

Couleurs : Tango, parements noirs.
Correspondant : M. Mincke Louis, 8, rue Etienne-Blanc, à Dugny.

Union Sportive d'Achères.

Couleurs : Maillot blanc et bleu nattier.
Correspondant : M. Louvrier Paul, av. de Conflans, à Achères (S.-et-O.).

Union Sportive Amicale de Clichy.

Couleurs: Maillot rouge et noir verticalement.
Correspondant : M. René Bachelet, 47 bis, rue Labouret, à Colombes (Seine).

Union Sportive Arménienne.

Couleur: Maillot bleu de France.
Correspondant : M. Harikian Vahan, 161, boulevard Montparnasse, Paris.

Union Sportive et Artistique de Roissy-en-Brie.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Deutsch Marcel, à Roissy-en-Brie (S.et-M.).

Union Sportive d'Asnières.

Couleur: Maillot blanc.
Correspondant: M. Le Peuc, Café du Gymnase, 71, rue de Nanterre, Asnières (Seine).

Union Sportive et Athlétique du VIe.

Couleurs : Rayé rouge et blanc.
Correspondant : M. Eugène Bigot, 16, rue des Canettes, Paris (6e).

Union Sportive d'Athis-Mons.

Couleurs: Rayé jaune et noir verticalement.
Correspondant : M. Pincon Jul. 14, rue du Mimosa, Athis-Mons (S.-et-O.).

Union Sportive de Breuillet.

Couleurs : Rouge et vert.
Correspondant : M. Rouaud, à Breuillet (S.-et-O.).

ALLEN 42, r. Etienne Marcel PARIS Seul Fournisseur off de la F.F.F.A.
Les articles les mieux étudiés aux meilleurs prix
Conditions spéciales aux CLUBS et à leurs MEMBRES

Union Sportive Cessonnaise.

Couleurs : Maillot rouge, parements verts.
Correspondant : M. Ferrand Fernand, à Cesson (S.-et-M.).

Union Sportive des Bretons de Paris.

Couleurs : Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. le Secrétaire, rue Palestro, Paris (3e).

Union Sportive de Cergy.

Couleurs : Blanche, parements bleus.
Correspondant : M. Haitz, 12, rue de Vauréal, à Cergy (S.-et-O.).

U. S. de Champagne-sur-Seine.

Couleurs : Rouge et jaune, bandes verticales.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'U.S.C. à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne).

Union Sportive des Cheminots de Trappes.

Couleurs : Jaune et bleu.
Correspondant : M. Saint Jean, 11, avenue Marceau, à Trappes (S.-et-O.).

Union Sportive des Cheminots de Ceinture.

Couleurs : Noir et rouge.
Correspondant : M. Beaugrand, 20, rue Ferrus, Paris (14e).

Un. Sport. de Clayes-sous-Bois.

Couleurs : Marine et bleu ciel.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'U.S.C.B., Mairie de Clayes-sous-Bois (S.-et-M.).

Union Sportive de Combs-la-Ville.

Couleurs: Bleu et rouge.
Correspondant: M. Georges Blum Hôtel du Tilleul, à Combs-la-Ville (S.-et-O.).

Union Sportive de Conflans - Sainte-Honorine.

Couleurs : Maillot bleu ciel et noir rayé vertical.
Correspondant : M. Wibaut, 5, rue Ste-Honorine, à Conflans-Ste-Honorine (S.-et-O.).

Union Sportive Domontoise.

Couleur : Bleu de France.
Correspondant : M. Doublet, 13, rue du Moutier, à Moisselles (S.-et-O.).

Union Sportive Fertoise.

Correspondant : M. E. Planson, 15, quai des Moulins à La Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.).

Union Sportive du Domaine de Ferrières-en-Brie.

Couleurs: Maillot bleu, parements verts.
Correspondant: M. Poupardin, à Ferrières-en-Brie (S.-et-M.).

Union Sportive du XIIe.

Couleurs: Maillot bleu et rouge verticalement.
Correspondant: M. Robert Coupinot, 2, rue Ste-Claire-Deville, Paris (12e).

Union Sportive du XVe.

Couleurs : Maillot noir et tango, rayé verticalement.
Correspondant : M. Louis Calvel, 86, rue Lecourbe, Paris (15e).

Union Sportive de Gagny.

Couleurs: Maillot bleu et blanc.
Correspondant : M. Conte Jean, 103, rue de Montfermeil, à Gagny (S.-et-O.).

Union Sportive des Gaziers de Banlieue.

Couleurs : Maillot noir, parements rouges.
Correspondant : M. Kuster, 93, avenue du Pont-d'Epinay, à Gennevilliers (Seine).

Union Sportive de Gennevilliers.
Couleurs: Maillot bleu ciel, bande de blanche.
Correspondant : M. Lamoure Robert, 22, rue du Château, à Asnières.

Union Sportive de Gretz.
Couleurs : Maillot bleu et rouge.
Correspondant : M. Perraudin René, 64, rue de Paris, à Gretz (S.-et-M.).

Union Sportive Grignonnaise.
Couleurs : Maillot vert et rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire, E.N.A. Grignon (S.-et-O.).

Union Sportive Houdanaise.
Couleurs : Rouge rayé noir.
Correspondant : M. Roger Gedon, 47, rue de Paris, à Houdan (S.-et-O.).

Union Sportive de Lagny.
Couleurs: Maillot noir, parements jaunes.
Correspondant: M. Paint, 12, rue Vacheresse, à Lagny (S.-et-M.).

Union Sportive de Limours.
Couleurs : Maillot noir et rouge.
Correspondant : M. Reboux Henri, 5, rue de Paris, à Limours.

Union Sportive de Lumigny.
Couleurs : Bleu, parements rouges.
Correspondant : M. Couillet Lucien, à Lumigny.

Union Sportive de Maisons-Laffitte.
Couleurs: Maillot rayé bleu-ciel et marine.
Correspondant : M. Béa René, 13, rue du Maréchal-Foch, Maisons-Laffitte (S.-et-O.).

Union Sportive du Marais-E.S. Parisienne.
Couleurs: Maillot bleu, parements rouges, chevron vert et rouge.
Correspondant: M. Babut, 20, rue de Belfort, Paris (11e).

Union Sportive de Marly-le-Roi.
Couleurs : Tango et bordure noire.
Correspondant : M. J. Péron, chemin des Moines, à Marly-le-Roi (S.-et-O.).

Union Sportive de Marolles.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Péchali Gabriel, à Marolles-en-Hurepoix (S.-et-O.).

Union Sportive du Massif-Central.
Couleurs : Rouge, parements bleus.
Correspondant : M. Gresy de Marcadé, 25, avenue Gambetta, à Clichy (Seine).

UNIS-SPORT
40, Rue de Maubeuge - PARIS
est la seule Fabrique vendant au détail
au prix de gros
et accordant aux Clubs et à
leurs Membres une remise de
20 o/o

Union Sportive de Méry.
Couleurs: Maillot bleu, rouge vertical.
Correspondant : M. Jean Damoye, Café des Sports, 74, rue de Paris, Méry-sur-Oise (S.-et-Oise).

Union Sportive Métropolitaine.
Couleurs : Bleu de France rayé rouge verticalement et écusson rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire de la Section de Football de l'U. S. M., 48, quai de la Rapée, Paris (12e).

Union Sportive Meudonnaise.
Couleurs: Maillot bleu-ciel et bleu foncé par quart.
Correspondant : M. Langlet, 2, bd Exelmans, Paris (16e).

Union Sportive de Montrouge.
Couleurs : Maillot blanc avec écusson, parements violets.
Correspondant: M. P. Kermanach, 17 *bis*, rue de l'Aude, Paris (14e).

Union Sportive de Moissy-Cramayel.
Couleurs : Bleu ciel et bleu marine.
Correspondant : M. Egraz Albert, Hôtel des Voyageurs, à Moissy-Cramayel.

Union Sportive du Nord.
Couleur: Maillot bleu ciel.
Correspondant: M. Georges Pauchet, 8, rue du Commandant-Marchand, à Arnouville-les-Gonesse (S.-et-O.).

Union Sportive Parisienne « La Méditerranéenne ».
Couleurs: Bleu marine, parements blancs.
Correspondant: M. Ranchon Julien, 124, avenue Daumesnil, Paris (12e).

Union Sportive du Pecq.
Couleurs: Maillot rouge, parements noirs.
Correspondant: M. Louis Raffegeau, 9, rue de Paris, Le Pecq (S.-et-O.).

Union Sportive de Persan-Beaumont.
Couleurs: Vert, parements rouges.
Correspondant : M. Vermeire, 60, av. Wilson, à Persan (S.-et-O.).

Union Sportive de Ponthierry.
Couleurs: Maillot bleu et jaune rayures verticales.
Correspondant: M. C. Gallon, à Ponthierry (S.-et-M.).

Union Sportive Pontoisienne.
Couleurs : Maillot bleu-marine et blanc, rayures verticales.
Correspondant : M. R. Boissière, quartier Bossut, 5e Cuirassiers, Pontoise (S.-et-O.).

Union Sportive Presloise.
Couleur : Maillot bleu.
Correspondant: M. Dujardin Emile, 85, rue de Paris, à Presles (S.-et-O.).

Union Sportive de Quincy-Ségy.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Bardot Pierre, 17, rue Pasteur à Quincy-Voisins (S.-et-M.).

Union Sportive Quincaillerie de Paris.
Couleurs : Bleu et jaune.
Correspondant : M. Leclecq Léon, 16 bd Galliéni, à Issy-les-Moulineaux (Seine).

Union Sportive de Rambouillet.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. G. Herbert, 59, rue Nationale à Rambouillet.

Union Sportive de Rungis-Paray.

Couleurs : Bleu, parements jaunes.

Correspondant : M. Laborie Fernand, Lotissement de l'Avenir, Vieille-Poste, Paray (S.-et-O.).

Union Sportive de Ste-Colombe.

Couleurs : Maillot jaune et rouge rayé verticalement.

Correspondant : M. Marcel Longuet à Septveilles-le-Haut par Provins (S.-et-M.).

Union Sportive Suisse.

Couleur: Maillot rouge.

Correspondant : M. Willy Duboit, 110, rue Caulaincourt, Paris-18e.

Union Sportive Ussoise.

Couleur : Chemisette blanche.

Correspondant : M. Poitou, rue Neuve à Us (S.-et-O.).

Union Sportive de Vernouillet-Triel.

Couleurs: Noir, parements jaunes.

Correspondant : M. Surgis, 17, rue Chaude, Vernouillet - Verneuil (S.-et-O.). Téléph.: 18.

Union Sportive du Vésinet.

Couleur: Maillot blanc.

Correspondant : M. Sandrin, 34, route du Vésinet à Chatou (S.-et-Oise).

Union Sportive de Villecresnes.

Couleurs: Maillot tango.

Correspondant : M. Vandar, 61, route Nationale, à Villecresnes (S.-et-O.).

Union Sportive Villeparisienne.

Couleurs : Maillot bleu, parements rouges.

Correspondant : M. Arnaud, Hôtel des Sports, avenue de la Gare à Villeparisis (S.-et-M.).

Union Sportive de Villiers-le-Bel.

Couleurs : Jaune et rouge.

Correspondant : M. Le Touze Marcel, Cite Jardins « Le Nord », Pavillon N° 17 à Villiers-le-Bel.

Vélo Club d'Arcueil-Cachan.

Couleurs: Maillot mi-rouge, mi-noir, horizontalement.

Correspondant : M. Bersoullé, 6, rue du Midi, Arcueil (Seine).

Vie au Grand Air de St-Maur.

Couleurs: Maillot vert, parements or.

Correspondant : M. Ch. Piot, 97, bd de Champigny au Parc-St-Maur.

Vieux du Sport de Courbevoie.

Couleurs: Maillot blanc, ceinture verte.

Correspondant : M. Pinel, 16 et 18, av. Marceau, Courbevoie (Seine).

Villejuif-Kremlin-Lutétia Sportif.

Couleurs : Chemisette blanche, culotte bleu royal.

Correspondant : M. Lascroux, 129, bd Masséna, Paris-13e.

Villemomble-Sports.

Couleurs: Maillot bleu-marine, parements blancs.

Correspondant : M. Rouveau Paul, 3, rue de l'Avenir, à Villemomble (Seine).

BYRRH VIN GÉNÉREUX AU QUINQUINA

White Harriers.

Couleurs : Maillot vert, W blanc.

Correspondant: M. Paul Finch, 56, rue Eugène-Eischenberger, à Puteaux.

Yvette Sportive.

Couleurs : Maillot tango, parements noirs, culotte noire, bas rouges.

Correspondant : M. Hebbelnick, 135, rue de Versailles à Orsay (S.et-O.).

CLUBS CORPORATIFS

Amicale Hutchinson.

Couleurs : Bleu et or.

Correspondant : M. Le Pourhiet, 25, rue Jean-Jaurès, à Puteaux.

Amicale Sportive Henri Bardou.

Couleurs: Maillot mauve, parements blancs.

Correspondant : M. Boulouffie, 3, rue Pierre-Demours, Paris-12e.

Association Sportive de la Banque Transatlantique.

Couleurs: Maillot bleu, parements jaunes.

Correspondant: M. Houchard, secrétaire, 17 boulevard Haussmann, Paris.

Association Sportive Bi-Métal.

Couleur : Chemisette blanche.

Correspondant : M. R. Delalande, 31, rue Saint-Ambroise, Paris (11e).

Association Sportive Le Carbone.

Couleurs : Maillot blanc, parements noirs.

Correspondant: M. P. Dussautoy, 81, rue des Cabœufs, à Gennevilliers (Seine).

Association Sportive des Chargeurs Réunis.

Couleurs: Maillot blanc, parements blancs.

Correspondant: M. Massonnier, 3, boul. Malesherbes, à Paris (8e).

Association Sportive de la Compagnie Electro-Mécanique.

Couleurs : Bleu marine, parements blancs.

Correspondant : M. Lequesne, Cie Electro-Mécanique, 32, rue du Commandant-Rolland, Le Bourget (Seine).

Association Sportive du Crédit Industriel et Commercial.

Couleurs: Maillot vert, parements blancs.

Correspondant : M. Legros Paul, 7, rue Torricielli, Paris (17e).

Association Sportive de l'Entrepôt Spécial d'Aviation.

Couleurs : Jaune et bleu.

Correspondant : M. Leblond, 5, impasse de la Liberté à Suresnes.

Association Sportive de la Nationale.

Couleurs : Maillot blanc.

Correspondant : M. Perret, 15 bis, rue Laffitte à Paris.

Association Sportive Pathé-Natan.

Couleurs : 1/3 or et 2/3 bleu, bandes blanches horizontales avec coq Pathé.

Correspondant : M. Georges Etard, 1, quai Hector-Bisson, à Joinville-le-Pont (Seine).

Association Sportive du Service Technique de l'Aéronautique.

Couleurs : Blanc, parements bleus.
Correspondant : M. Hennequin, 2, rue de la Porte d'Issy, à Paris (15e).

Athlétic Club des Usines Citroën.

Couleurs : Maillot bleu et jaune, avec écusson.
Correspondant : M. Thélu, 115, avenue de Villiers, Paris.

Association Sportive du Traitement Industriel des Résidus Urbains de Romainville.

Couleurs : Blanc et bleu.
Correspondant : M. Trayaud Lucien, 9, allée de la Prévoyance à Romainville (Seine).

Association Sportive des Usines Richard.

Couleurs : Bleu, parements rouges.
Correspondant : M. Leclerc Alb., 78, avenue Marceau à Drancy.

Association Sportive de la Vacuum Oil Compagny.

Couleur: Maillot bleu-marine.
Correspondant : M. Laporte, 46, rue de Courcelles, Paris.

Bankers Club de Paris.

Couleurs : Maillot noir, parements rouges.
Correspondant : M. A. Prigent, 3, place Vendôme, Paris.

Barclays Overseas Club.

Couleurs: Maillot bleu-marine et blanc.
Correspondant: M. R. Bakès, 33, rue du 4-Septembre, Paris (2e).

Cercle Sportif de la Société Générale des Huiles et Pétroles.

Couleurs: Maillot vert et jaune.
Correspondant : M. le Secrétaire. 21, rue de la Bienfaisance, Paris (8e).

Club Sportif des Compteurs.

Couleurs : Vert, parement blancs.
Correspondant : M. A. Bourget, 74, route de Châtillon, à Malakoff,

City Bank Club.

Couleurs : Maillot bleu ciel, parements blancs.
Correspondant : M. G. A. Pichon, secrétaire du C. B. C., 60, av. des Champs-Elysées, Paris.

Club Athlétique des Glaceries.

Couleur : Noire.
Correspondant : M. Fernand Groult, 8, rue Boucry, Paris (18e).

Club Athlétique Jourdain-Monneret.

Couleurs : Bleu ciel, parements blancs.
Correspondant : M. Parfait Alb., 2, Villa du Bel-Air, Paris (12e).

Club Olympique « Latil ».

Couleur : Maillot blanc.
Correspondant : M. Medley, 75, rue Pasteur, à Suresnes.

Club Sportif Babcock.

Couleurs : Maillot bleu et blanc.
Correspondant : M. Soulacroup Fernand, Usine Babcok et Wilcox, à La Courneuve (Seine).

Ets ENTRAYGUES
TOUT POUR LES SPORTS
46, Faubourg Montmartre - Paris (9e)
Maison spécialiste fondée en 1903
Voir notre annonce page 2 — Catalogue franco

Club Sportif Electro-Lux.

Couleurs: Maillot bleu et tango.
Correspondant : M. Marcel Delbos, secrétaire du C. S. Electro-Lux, 165, bd St-Denis à Courbevoie.

Club Sportif des Etablissements Edgar Brandt.

Couleurs : Cercle bleu, clair sur bleu foncé.
Correspondant : M. Fayard, 36, rue François-Pinson, à Châtillon-s/-Bagneux (Seine).

Club Sportif Henri Esders.

Couleurs: Maillot rouge, parements blancs.
Correspondant: M. Louis Thomas, Maison Henri Esders, 124, rue de Rivoli.

Club Sportif Hispano-Suiza.

Couleurs: Maillot rouge, parements or.
Correspondant: M. Caignard, 111, avenue de Lutèce, La Garenne (Seine).

Club Sportif Jupiter.

Couleurs: Maillot blanc, parements bleus, écusson C.S.J.
Correspondant : M. Engler, 42, rue Washington, Paris (8e).

Club Sportif Kalamazoo Samas.

Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Morlet, 51, r. Em.-Zola à Montreuil (Seine).

Club Sportif Le Matériel Téléphonique.

Couleurs : Maillot vert, écusson havane.
Correspondant : M. Héry, dépt 840, Matériel Téléphonique, 46 et 47, quai de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine.

Club Sportif « La Union et le Phénix Espagnol ».

Couleur : Maillot or.
Correspondant : M. Choisel, 41, rue de l'Arcade, Paris.

Groupe Sportif Amical de l'Opéra.

Couleurs : Violet, parements rouges.
Correspondant : M. Georges Dapilly, Théâtre de l'Opéra, Paris.

Club Sportif du Palais de la Nouveauté.

Couleurs: Maillot vert, parements jaunes.
Correspondant : M. Boillot, 84, rue de Clignancourt, Paris.

Club Sportif Standard.

Couleurs : Rouge, bande bleue.
Correspondant : M. Salin Bedford, 82, av. des Champs-Elysées.

Dunlop Sports.

Couleurs: Maillot jaune, V. noir.
Correspondant: M. Canelle, 64, rue de Lisbonne, à Paris.

Groupe Sportif de la Banque Parisienne de Crédit.

Couleurs: Maillot vert, parements noirs.
Correspondant: M. Ch. Bordier, 91, rue du Président-Wilson, à Levallois (Seine).

Groupe Sportif du Comptoir National d'Escompte de Paris.

Couleur: Maillot jaune.
Correspondant: M. H. Ballard. 11, rue Gavarni, à Paris (16e).

Groupe Sportif du Crédit Lyonnais.

Couleur: Maillot grenat.
Correspondant : M. Dresco, Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

Groupe Sportif Nord-Assurances.

Couleurs : Bleu roi de France.
Correspondant : M. Dehu Charles, 22, rue Le Peletier à Paris.

Guaranty Club.
Couleurs: Maillot bleu foncé, parements blancs.
Correspondant : M. Pierre Rodary, 4, place de la Concorde, à Paris.

La Prévoyance Sportive.
Couleurs : Maillot vert, culotte noire.
Correspondant : M. Jouvance, 23, rue de Londres, Paris (9e).

Mogador Athlétic Club.
Couleurs : Noir, parem. blancs.
Correspondant : M. Michel Leduc, Théâtre Mogador, 83, rue Saint-Lazare, Paris.

Morgan Sporting Club.
Couleurs . Blanc ciel et bleu roi.
Correspondant : M. Y. Baumgartner, 14, place Vendôme, Paris.

Ollar Sporting Club.
Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : M. le Secrétaire, 20, rue des Lilas, à Paris (19e).

Panhard Athlétique Club.
Couleurs: Maillot bleu, parements jaunes.
Correspondant : M. le Président 18, avenue d'Ivry, Paris.

Poulenc Sports.
Couleurs : Maillot, chemisette blanche, écusson bleu.
Correspondant : M. Schoenheuzel, René, 7, quai Jules-Guesde, à Vitry-sur-Seine.

Record Sporting Club.
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. Neyrolles, Société Générale de Disques, 2, rue Brunier-Bourbon à Chatou (S.-et-O.).

Saint-Gobain Sportif.
Couleurs : Maillot bleu et rouge.
Correspondant: M. Mahieu, 1 bis, place des Saussaies, Paris (8e). Téléph.: Anjou 21-62 et 21-68.

Saurer Sportif.
Couleurs : Bleu marine, parements or.
Correspondant : M. Argand Em., 67, rue de Verdun, à Suresnes.

Société Sportive Alsthom.
Couleurs : Maillot bleu marine, parements jaunes.
Correspondant : M. Bernard, 131, rue Falguière, Paris (15e).

Société Sportive des Magasins du Printemps.
Couleurs : Maillot bleu, culotte blanche, bas bleus.
Correspondant : M. Laffay, 42, rue de la Jonquière, Paris (17e).

Sporting des Usines Chausson.
Couleurs : Maillot jaune et bleu.
Correspondant : M. Bouillet Gaston, Café des Sports, 123, aven. d'Argenteuil à Asnières.

Sudaméris S. C.
Couleurs : Maillot marine et vert.
Correspondant : M. Mauguière, 12, rue Halévy, Paris.

Talbot Sports.
Couleur : Blanc.
Correspondant : M. Malot Raoul, 24, rue Doudeauville, Paris (18e).

Técalémit Sports.
Couleurs : Bleu de France, parements rouges.
Correspondant : M. G. Renard, 7, rue de Laborde, Paris (8e).

SOUZY 31, Boulevard Voltaire, Paris-XIe
Prière de demander son tarif football envoyé franco

Union Sportive de l'Agence Havas.
Couleurs : Orange, parements bleus.
Correspondant : M. Lepape, 15, rue du Simplon, Paris (18e).

Union Sportive du Bazar de l'Hôtel de Ville.
Couleurs : Maillot rayé vert et blanc.
Correspondant : M. Baretzki, 13, avenue Alphand, St-Mandé.

Union Sportive du Bon Marché.
Couleurs : Maillot jaune et rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire de l'U.S.B.M., Brasserie Lutetia, 23, rue de Sèvres, Paris-6e.

Union Sportive Cellophane.
Couleurs : Maillot vert et noir.
Correspondant : M. Emile Laloue, 13, rue de Cormeilles, à Sartrouville (S.-et-O.).

Union Sportive Culinaire.
Couleurs : Maillot mi-bleu, mi-rouge.
Correspondant : M. le Secrétaire, 45, rue Saint-Roch à Paris.

Union Sportive des Galeries Lafayette.
Couleurs : Maillot turquoise et or.
Correspondant : M. R. Audoux, 19, rue des Rigoles à Paris.

Union Sportive du Louvre.
Couleurs : Maillot vert et rouge.
Correspond. : M. Boucaut, Rayon parapluies, Magasins du Louvre, Paris.

Union Sportive Luce.
Couleurs : Maillot bleu ciel.
Correspondant : M. L. Molland, 45, rue de Pétrograd, Paris-8e.

Union Sportive Maggi.
Couleurs : Maillot blanc, culotte bleu de France.
Correspondant : M. Riotte, 14, rue Beaudelique, Paris (18e).

Union Sportive Olida.
Couleurs : Maillot vert, parements blancs.
Correspondant : M. Laurent, 5, rue Beaugrenelle, Paris (15e).

Union Sportive de la Samaritaine.
Couleurs : Maillot rayé verticalement grenat et or.
Correspondant : M. le Secrétaire, 8, rue Bailleul, Paris (1er).

Union Sportive des Téléphones Grammont.
Couleurs : Bleu roi, parements blancs.
Correspondant : M. Boivin Ch., 124, rue de Ménilmontant, Paris.

Urbaine et Seine Athlétique.
Couleurs : Maillot bleu roi, écusson or en losange.
Correspondant : M. Debeaumarché, 39, rue Le Peletier, Urbaine et Seine Athlétique, Paris (9e).

Willème Sports.
Couleurs : Rayé rouge et noir.
Correspondant : M. Stons, 5, pl. Boulnois, Paris.

Ets ENTRAYGUES
TOUT POUR LES SPORTS
46, Faubourg Montmartre - Paris (9e)
Maison spécialiste fondée en 1903
Voir notre annonce page 2 — Catalogue franco

CLUBS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

Association Sportive Ecole Coloniale.

Association Sportive de l'Ecole de Saint-Cyr.
Couleurs : rayé blanc et rouge.
Correspondant : M. le Capitaine Puccineli, Ecole de Saint-Cyr (S.-et-O.).

Association Sportive du Collège de Meaux.
Couleurs : Bleu, parements bleus.
Correspondant : M. Prillard P., au Collège à Meaux (S.-et-M.).

Club Dentaire.
Couleurs : Bleu et rouge.
Correspondant : M. Billy, 9, rue Grenéta, Paris.

Association Sportive du Lycée Pasteur.
Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Vandevyrer, Professeur au Lycée Pasteur, bd Inkermann, à Neuilly-sur-Seine.

Club Sportif Ecole Sainte-Croix.

Collège Chaptal (Association Scolaire du).
Couleurs : Culotte bleue, maillot cintré latéral rouge et bleu.
Correspondant : M. Maucurier, professeur d'éducation physique au Collège.

Collège d'Etampes.
Couleurs : Maillot rouge, parements noirs.
Correspondant : M. G. Auclair, au Collège, rue Saint-Antoine, à Etampes (S.-et-O.).

Collège de Melun (Association Sportive du).
Couleurs : Blanc et rouge.
Correspondant M. Fischer, professeur au Collège.

Collège Sainte-Barbe.
Couleurs : Blanc et bleu.
Correspondant : M. Plantivaux, directeur des études au Collège : 2, rue Cujas (place du Panthéon), Paris (5e).

Collège Stanislas.
Couleurs : Jaune et noir.
Correspondant : M. l'abbé H. Pauly, au Collège : 22, rue Notre-Dame-des-Champs Paris (6e).

Ecole Arago.
Correspondant : M. Maillard, professeur de Lettres à l'Ecole : 4, place de la Nation, Paris (12e).

UNIS-SPORT
40, Rue de Maubeuge - PARIS
Ne fabrique que des articles de 1er choix
à qualité égale 50 % moins cher
Tarif gratis et franco sur demande

Ecole Boulle.

Couleurs : Blanc, parements verts (écusson E. B.).
Correspondant : M. le Secrétaire de l'Association Sportive de l'Ecole Boulle, 57, rue de Reuilly à Paris (12e).

Ecole Bréguet (Association Sportive de l').

Couleurs : Maillot blanc, culotte bleue.
Correspondant : M. Gontran Faust, directeur d'Ecole : 81, à 89, rue Falguière, Paris (15e).

Ecole Centrale des Arts et Manufactures (Union Athlétique de l').

Couleurs : Maillot et bas verts, parements blancs.
Correspondant M. Giraud Maurice, 4, rue de Citeaux, Paris (12e).

Ecole Normale de Versailles (Association Scolaire de l').

Couleurs : Maillot noir, parements blancs, culotte blanche, bas de couleur sombre.
Correspondant : M. le Secrétaise, 3, boulevard de Lesseps, à Versailles (S.-et-O.).

Ecole Sainte-Geneviève.

Couleurs : Blanc et vert.
Correspondant : M. le Directeur des Sports à l'Ecole : 2, rue de la Vieille-Eglise, à Versailles (S.-et-O.).

Ecole Alsacienne (Association Athlétique de l').

Couleurs : Bleu de France et rouge.
Correspondant : M. Brochard, 109, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6e).

Ecole des Beaux-Arts.

Couleur : Noir.
Correspondant : (Association Sportive), 17, quai Malaquais, Paris (6e).

Ecole Charliat (Association Sportive de l').

Couleurs : Rouge et blanc.
Correspondant : (Association Sportive, 53, rue Belliard, Paris (18e).

Ecole Colbert (Association Sportive de l').

Correspondant : M. Edighoffer, 27, rue Château-Landon, à Paris.

Ecole Descartes.

Couleur : Bleu, parements blancs.
Correspondant : 44, rue de la Tour, Paris (16e).

Ecole Duvigneau de Lanneau.

Couleurs : Maillot blanc.
Correspondant : M. Nevière, 21, rue Raynouard.

Ecole de l'Ermitage de Sartrouville.

Couleurs : Maillot gris, initiale jaune, sur fond blanc.
Correspondant : M. R. Dorié, 45, rue de Saint-Germain, à Sartrouville (S.-et-O.).

Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Couleur : Rouge.
Correspondant : 108, boulevard Malesherbes, Paris (17e).

Ecole d'Ivry-Centre.

Ecole J. - B. Say (Association Sportive.

Couleur : Rouge.
Correspondant : (Association) Sportive). — 11 bis, rue d'Auteuil, Paris (16e).

Ecole de Meaux.
Correspondant : 20, place Henri IV, à Meaux.

Ecole Normale d'Auteuil.
Correspondant : M. Georges Calles, E. N. A., 10, rue Molitor, Paris (16e).

Ecole Pratique d'Electricité Industrielle.
Correspondant : 53, rue Belliard, Paris (18e).

Ecole Polytechnique.
Couleurs : Rouge avec écusson Jaune X
Correspondant : 18, rue Lhomond, Paris (5e).

Ecole Supérieure d'Aéronautique.
Couleur : Rouge.
Correspondant : (Association Sportive). — 92, rue de Clignancourt, Paris (18e).

Ecole Secondaire Diocésaine Notre-Dame de Saint-Croix.
Couleurs : Chemisette blanche, culotte noire.
Correspondant : M. l'abbé Bernard, à l'Ecole : 30, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine

Ecole Spéciale de Saint-Cyr.

Ecole Supérieure de Commerce.
Couleurs : Maillot blanc, avec parements et col rouges, culotte blanche.
Correspondant : M. Buntzly, à l'Ecole : 79, avenue de la République, Paris (11e).

Ecole des Travaux Publics.
Couleurs : Mauve et violet.
Correspondant : M. Silly, à l'Ecole : 28, avenue du Président Wilson, à Cachan (Seine).

Ecole Vétérinaire d'Alfort (Vélo-Sports).
Couleur : Rouge.
Correspondant : M. Le Scraigne, Secrétaire à l'Ecole à Alfort (Seine).

Ecole Violet.
Couleurs : Maillot blanc avec un V violet.
Correspondant : M. le Surveillant Général, chargé des sports à l'Ecole, 115, avenue Emile-Zola, Paris (15e).

Etoile Sportive Scolaire des Sourds-Muets.
Couleurs : Maillot bleu et jaune.
Correspondant : M. G. Lottier, 20, rue de l'Union, à Clichy (Seine).

Faculté de Droit (A. S.).
Couleurs : Noir, écusson rouge.
Correspondant : Rue Saint-Jacques, Paris.

Jean VERMEULEN
10, Fg Montmartre, PARIS (9e) (Cour de l'Auto)
Fournisseur des Champions
Tout pour Tous Sports
Catalogue franco sur demande R. C. Seine n° 2234

Foyer des P.T.T. (Association Scolaire Sportive du).
Correspondant : M. Louis Bascon, à l'Ecole : 36, avenue Wilson, à Cachan.

Groupe Sportif de l'Ecole Dentaire de Paris.
Couleurs : Maillot rouge, culotte noire.
Correspondant : M. Marguerite, Chef de Clinique. Ecole Dentaire de Paris, 45, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris (9e).

Groupe Sportif de l'Ecole libre des Sciences Politiques.
Couleurs : Insigne rouge, initiales E. S. P.
Correspondant : M. Domenach, 27, rue St-Guillaume, Paris.

Groupe Sportif de l'Ecole Massillon.
Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. L. Huillier, 2 bis, quai des Célestins (Ecole Massillon).

Institut de Vincennes.
Couleur : Noir et rouge.
Correspondant : M. Renault, 90, rue de Fontenay, à Vincennes.

Institut Agronomique (Sporting-Club).
Correspondant : 16, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

Institution Frilley (A. S.).
Couleurs : Vert, parements blancs.
Correspondant : 44, rue Dulong, Paris (17e).

Lycée Buffon.
Couleurs : Blanc, parements bleus.
Correspondant : M. Augeard, professeur au Lycée : 16, boulevard Pasteur, Paris (15e).

Lycée Charlemagne (A. S.).
Correspondant : 101, rue Saint-Antoine, Paris (4e).

Lycée Condorcet.
Couleurs : Bleu clair, avec parements blancs.
Correspondant : M. Samadet, secrétaire de la Société des Exercices physiques au Lycée : 8, rue du Hâvre, Paris (9e).

Lycée Saint-Louis.
Couleurs : Rouge, parements marrons.
Correspondant : M. Nonals, professeur, 44, boulevard Saint-Michel, Paris.

Lycée Henri IV.
Couleurs : Blanc, parements violets.
Correspondant : M. Thomas, secrétaire, 23, rue Clovis, Paris (5e).

Lycée Hoche.
Couleurs : Noir et blanc.
Correspondant : M. Dacheville, au Lycée, à Versailles (S.-et-O.).

Lycée Janson de Sailly.
Couleurs : Bleu marine, cerclé bleu ciel.
Correspondant : M. Gaillard, au Lycée : 106, rue de la Pompe, Paris (16e).

Lycée Lakanal.
Couleurs : Orange, parements noirs.
Correspondant : M. Raux, Professeur d'éducation physique, Lycée : 3, rue Houdau à Sceaux (Seine).

ALLEN 42, r. Etienne Marcel PARIS Seul Fournisseur off de la F.F.F.A.
Les articles les mieux étudiés aux meilleurs prix
Conditions spéciales aux CLUBS et à leurs MEMBRES

Lycée Louis-le-Grand (A. S.).

Couleurs : Bleu foncé, parements blancs.

Correspondant : 123, rue Saint-Jacques, Paris (5e).

Lycée Michelet, à Vanves.

Couleurs : Blanc, rayé noir.

Correspondant : M. Barnier, 12, rue Lebouis, à Paris (14e).

Lycée Rollin (C. S.).

Couleurs : Noir, étoile blanche.

Correspondant : 12, avenue Trudaine, Paris (9e).

Lycée Voltaire (A. S.).

Correspondant : 101, avenue de la République, à Paris (11e).

ACADEMIE DE PARIS

Collège de Beauvais.

Correspondant : M. Zayot, au Collège, à Beauvais (Oise).

Collège de Clermont (Oise).

Correspondant : M. André Chauchole.

Collège Municipal de Châlons-sur-Marne.

Correspondant : M. Thomas, au Collège, à Châlons-sur-Marne (Marne).

Collège de Montargis.

Correspondant : (Association Sportive), à Montargis (Loiret).

Collège Rotrou (Association Sportive).

Correspondant Dreux (Eure-et-Loir).

Collège de Saint-Germain-en-Laye (Union Sportive).

Correspondant : M. Pierre Guéritot, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Ecole Normale de Bourges, à Bourges.

Ecole Normale de Châlons-sur-Marne.

Correspondant : M. André Bellorget, Secrétaire de la Normalienne Châlonnaise, Ecole Normale d'Instituteurs à Châlons-sur-Marne (Marne).

Ecole Normale de Chartres. (Vélo-Sport Chartrain).

Correspondant : M. Chaussier, 1, rue d'Illiers, à Chartres (Eure-et-Loir).

UNIS-SPORT

40, Rue de Maubeuge - PARIS

est la seule Fabrique vendant au détail

au prix de gros

et accordant aux Clubs et à

leurs Membres une remise de 20 o/o

Ecole Normale Professionnelle de Vierzon.

Correspondant : M. Chevrier, à l'Ecole, à Vierzon (Cher).

Lycée d'Orléans.

Correspondant : M. Bécavin, rue Jeanne d'Arc, à Orléans (Loiret).

Lycée Félix-Faure.

Correspondant : (Union Athlétique du Lycée), à Beauvais (Oise).

Lycée Marceau.

Correspondant : M. Haigneux, Lycée Marceau, à Chartres (Eure-et-Loir).

Lycée de Chartres.

Couleurs : Maillot blanc, parements noirs.

Correspondant : M. Jacques d'Hery, à Chartres (E.-et-L.).

Lycée de Reims.

Correspondant : (Association Sportive), à Reims (Marne).

PETITES AMICALES

Amicale Edouard-Petit. (Association des anciens élèves de l'Ecole.)

Couleurs : Bleu et rouge.

Correspondant: M. Gratton, à l'Ecole : 4, rue Decamps, Paris (16).

Amicale des Batignolles.

Couleurs : Rouge, parements jaunes.

Correspondant : M. Georges Binan, 49, rue Truffaut, Paris (17e).

Association Amicale et Patronage des Anciens Elèves de l'Ecole Communale du Bd de Belleville

Correspondant: M. le Secrétaire, à l'Ecole : 77, boulevard de Belleville, Paris.

Association Amicale des Anciens Elèves de la rue Rivay, à Levallois.

Couleurs : Bleu roi, col et parements blancs.

Correspondant : M. le Secrétaire, à l'école 8, rue Rivay, à Levallois-Perret.

Association des Elèves et Anciens Elèves du Cours Complémentaire d'Aubervilliers.

Couleurs : Maillot vert, culotte blanche, bas rouges, écusson : écureuil rouge.

Correspondant : M. le Secrétaire 181, avenue Victor-Hugo, à Aubervilliers (Seine).

Association Amicale des Elèves et Anciens Elèves de l'Ecole Communale de Fresnes.

Correspondant : M. le secrétaire de l'Ecole, à Fresnes (Seine).

Etoile Sportive du 4e.

Couleurs : Blanc, étoile bleu de France.

Correspondant : M. le Secrétaire, à l'Ecole Communale de Garçons, 2, rue Grenier-sur-l'Eau, Paris (4e).

Colbertins Sportifs.

Couleurs : Maillot bleu foncé.

Correspondant : M. J. Beaushet, 24, rue Louis-Blanc, à Paris.

ALLEN 42, r. Etienne Marcel PARIS — Seul Fournisseur [illegible] de la [illegible]F.A.
Les articles les mieux étudiés aux meilleurs prix
Conditions spéciales aux CLUBS et à leurs MEMBRES

LIGUE DU SUD-EST

La Ligue du Sud-Est fut créée en juin 1920, par la fusion des Ligues de Provence et du Sud-Est. Elle se subdivise en quatre districts, à savoir :

Le district de la Côte-d'Azur, qui comprend : le Var (arrondissement de Draguignan), les Alpes-Maritimes et la Principauté de Monaco.

Le district du Gard-Lozère qui comprend : le Gard et la Lozère.

Le district du Languedoc, qui comprend : l'Hérault, l'Aveyron (arrondissement de Saint-Affrique, Milhau, Espalion), l'Aude (arrondissement de Narbonne) et les Pyrénées-Orientales (érigées en sous-district autonome).

Le district de Provence, qui comprend : les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, le Var (moins l'arrondissement de Draguignan).

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Félix Abelly, 12, rue Commandant-Mages, Marseille.

Vice-Présidents : Deville Maurice, Clos André, avenue des Arènes, Saint-Raphaël (Var); Vialat Jean, 9, rue Cart, Nîmes; Sarran Marcel, 15, rue Rambaud, Montpellier; G. Grimeau, 17, place Alexandre-Labadie à Marseille.

Secrétaire général : Louis Pelletier, 3, rue Barbaroux, Marseille.

Secrétaire-adjoint : Alfred Gagnaire, 24, rue Horace-Bertin, Marseille.

Trésorier général : Max Cremieux, 24, La Canebière, Marseille.

Trésorier-adjoint : Germain Taurines, 3, rue de l'Ouest, Marseille.

Conseillers : Docteur Paul Bonnet, 76, rue Saint-Jacques, Marseille; Albert Boutonnet, 69, boulevard Chave, Marseille; Georges Philibert, Inspection Principale P.-L.-M., gare Saint-Charles, Marseille; Rodolphe Sorba, 28, rue Sylvabelle, Marseille.

Conseillers suppléants : MM. Jean Lhen, 22, rue d'Aubagne, Marseille, Joseph Long, 89, rue de la République, Marseille; Emilien Metrope, Villa « La Gibournière », traverse Pomègue, Marseille-Bonneveine.

Commission des Finances : MM. Docteur Bonnet, Sorba, Taurines.

Toute la correspondance doit être adressée, *impersonnellement,* au *Secrétariat de la Ligue,* 9, rue Grignan, à Marseille. Adresse tél. : Foot-sud-Marseille. Téléph. Dragon 07-92.

Les mandats, chèques, lettres ou paquets recommandés doivent être adressés, *personnellement,* à M. Max Crémieux, 24, La Canebière, Marseille.

BYRRH RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

DISTRICT DE LA COTE D'AZUR

Siège social : 9, rue Montaigne, Cannes. (Téléphone 23-24).
Couleurs : Maillot blanc avec écusson bleu, culotte blanche.
Présidents d'Honneur : MM. Grosso Louis, 9, rue Macé, Cannes ; Ruegger Henri, place de la Gare, Saint-Raphaël; Agnely Félix, Les Mandariniers, boulevard du Righi, Nice; Coti Antoine, Promenade des Anglais, Nice; Roustan Léon, notaire, Vallauris (A.-M.); Jouan François, 8, rue du Maréchal-Joffre, Cannes.

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Deville Maurice, Clos André, avenue des Arènes, Saint-Raphaël.
Vice-Présidents : MM. Pons Augustin, Les Iscles, Saint-Raphaël; Isaïa Ernest, boulevard du Crouët, Grasse; Luca Sylvius, Monaco.
Secrétaire général : M. Angelini Hyacinthe, 66, avenue de Grasse, Cannes.
Trésorier général : M. Troin Fernand, 9 bis, av. de Trans, Draguignan.
Conseillers : MM. Rhein Lucien, mairie, Menton; Dr Raffali, Vidauban (Var); de Ferry Alban, 16, rue de Dijon, Nice; Nègre Lucien, 2, rue Clément-Roassal, Nice; Racca Jean, 14, avenue de Cannes, Vallauris (A.-M.); Blimer Georges, 21, quai St-Pierre, Cannes.

COMMISSION SCOLAIRE

Rapporteur : M. Nègre Lucien, 2, rue Clément-Roassat, Nice.
Membres : MM. Pierre Jouan, Lepeltier.

Clubs du District de la Côte d'Azur

ANTIBES

Antibes-Olympique.

Correspondant : M. le Secrétaire Général, Brasserie de la Porte de France, à Antibes (A.-M.).

Association Sportive Antiboise.
Correspondant : M. Jean Mari, 25, place Nationale, à Antibes.

AURIBEAU

Auribeau-Sports.

Correspondant : M. Ernest Rolly, instituteur, Auribeau (A.-M.).

BEAULIEU

Olympique de Beaulieu.

Correspondant : M. le Président, Mairie, Beaulieu-sur-Mer (Alpes-Maritimes).

BRIGNOLES

Association Sportive Brignolaise.
Correspondant : M. le Secrétaire, 1, rue Jules-Ferry, Brignoles (Var).

CAGNES-SUR-MER

Football-Club de Cagnes.
Correspondant: M. Collin Albert, La Villette, à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes).

CANNES

Association Sportive de Cannes.
Correspondant : M. le Secrétaire, Brasserie du XXe Siècle, 5, rue Hoche, Cannes.

Racing-Club de Cannes.
Correspondant : M. le Secrétaire, Brasserie des Sports, rue Bivouac, à Cannes.

Club Olympique Cannois.

Correspondant : M. Etienne Veber, 3, rue Chabaud, Cannes.

Union Sportive de la Croisette.

Correspondant : M. le Secrétaire, Café Massiera, 65, rue d'Antibes, Cannes.

Un. Sport. Italienne de Cannes.

Correspondant : M. J. Ramella, 23, rue d'Antibes, Cannes.

CANNES-LA-BOCCA

Bocca-Olympique.

Correspondant : M. le Président, Bar Baptistin Sansoë, Cannes-la-Bocca.

CAP D'AIL

Union Sportive de Cap d'Ail.

Correspondant : M. Paul Baronetts, Modern'Villa, Cap d'Ail (A.-M.).

CARNOULES

Union Sportive des Cheminots de Carnoules.

Correspondant : M. le Docteur Caublot, Carnoules (Var).

CAVALAIRE-SUR-MER

Club Sportif Cavalairois.

Correspondant : M. le Secrétaire, Sporting'Bar, Cavalaire - sur-Mer (Var).

COGOLIN

Sporting-Club Cogolinois.

Correspondant : M. L. Hardy, receveur des P. T. T., Cogolin (Var).

CONTES

Etoile Sportive Contoise.

Correspondant : M. Laborie, Usine Lafargue et du Teil, Contes (A.-M.).

CORRENS

Union Sportive de Correns.

Correspondant : M. Emilien Chabert, Correns (Var).

COTIGNAC

Stade Olympique de Cotignac.

Correspondant : M. Pierre Bousquier, sériciculteur, Cotignac (Var).

CROS-DE-CAGNES

Association Sportive du Cros-de-Cagnes.

Correspondant : M. le Président, boulevard de la Plage, Cros-de-Cagnes (Alp.-Mar.).

DRAGUIGNAN

Olympique Dracénois.

Correspondant : M. Aimé Turin, 25, rue Labat, Draguignan (Var).

Sporting-Club Dracénois.

Correspondant : M. Louis Castanier, 10, avenue Carnot, à Draguignan (Var).

Union Générale Arménienne.

Correspondant : M. Vincent Lorenian, 34 *bis*, rue de Trans, Draguignan.

ENTREVAUX

Union Sportive Entrevalaise.

Correspondant M. Don, Instituteur, Entrevaux (B.-Alpes).

FREJUS

Association Sportive Fréjussienne

Correspondant : M. Sennequier, rue de la Liberté, Fréjus (Var).

GONFARON

Football-Club Gonfaronnais.

Correspondant : M. Louis Zaframy, avenue Président-Wilson, Gonfaron (Var).

GRASSE

Football-Club de Grasse.
Correspondant : M. le Secrétaire, Brasserie Bianchi, Le Cours, Grasse (A.-M.).

Grasse Olympique.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar des 4-Coins, Grasse.

LA GARDE

Etoile Sportive des Maures.
Correspondant : M. Ghirardi, La Garde-Freinet (Var).

LA TRINITE-VICTOR

Association Sportive Trinité-Victor.
Correspondant : M. Lepeltier, directeur d'Ecole, La Trinité-Victor (A.-M.).

LE CANNET

Union Sportive du Cannet.
Correspondant : M. Marius Centi, avenue des Mimosas, Four-à-Chaux, Le Cannet (A.-M.).

LE CANNET-DES-MAURES

Club Sportif Cannetois.
Correspondant : M. Camille Auric, Grand Café de la Gare, Le Cannet-des-Maures (A.-M.).

LE LUC

Union Sportive Lucoise.
Correspondant : M. Guy Didier, Le Luc (Var).

LE MUY

Stade Muyois.
Correspondant : M. Marcel Pastorel, Le Muy (Var).

LE PLAN-DE-GRASSE

Union Sportive Planoise.
Correspondant : M. Honoré Niel, Le Plan-de-Grasse (A.-M.).

LES ARCS

Association Sportive Arcoise.
Correspondant : M. le Secrétaire, Les Arcs (Var).

LORGUES

Etoile Sportive Lorguaise.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café du Commerce, Lorgues (Var).

MENTON

Etoile Sportive Mentonnaise.
Correspondant : M. le Président Bar de l'Univers, rue Trenca, Menton.

Olympique de Menton.
Correspondant : M. le Président, 29, av. Félix-Faure, Menton.

MONACO

Association Sportive de Monaco.
Correspondant : M. le Secrétaire, Brasserie Universelle, Monaco.

Beausoleil-Sports.
Correspondant : M. Louis Pucci, rue Bellevue-Prolongée, Beausoleil (A.-M.).

NICE

Amicale Sportive de Saint-Barthélemy, Nice.
Correspondant : M. François Ghigi, 1, rue Michelet, Nice.

Avant-Garde Gauloise Athlétique de Nice.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café du Globe, 36, bd Mac-Mahon, Nice.

Cercle Sportif de Saint-Etienne.
Correspondant : M. Eugène Tourrel, Brasserie Béatrix, 7, place Gambetta, Nice.

Club Athlétique de St-Philippe.
Correspondant : M. le Président, Bar des Amis, Ch. de St-Philippe, Nice.

Corsica Sporting Club.
Correspondant : M. Ange Angelini, 64, rue Gioffredo, Nice.

Etoile Sporting-Club de Nice.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar du Rocher, 111 *bis*, bd Gambetta, Nice (A.-M.).

Excelsior Club de Nice.
Correspondant : M. Girardet, Cie Générale des Eaux, 24, rue Gioffredo, Nice.

Football Amateurs-Club de Nice.
Correspondant : M. le Secrétaire, Cave de Bellet, 5, avenue de la Victoire, Nice.

Football Olympique Niçois.
Correspondant : M. le Secrétaire, 17, rue Clément-Roassal, Nice.

Gallia-Club de Nice.
Correspondant : M. le Secrétaire, Brasserie des Sports, 19, rue de la République, Nice.

International Football-Club.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Mac-Mahon, 30, boulevard Mac-Mahon, Nice.

Nice-Olympique.
Correspondant : M. Louis Meneghetti, Brasserie de Pergola, 101, bd de Cessde, Nice.

Sportmen de Nice.
Correspondant: M. Laurent Brun, av. François-Bottau à Nice.

Olympique Gymnaste-Club de Nice.
Correspondant : M. le Secrétaire, Grande Brasserie de Tantonville, av. de la Victoire, Nice.

Racing-Club de Nice.
Correspondant : M. le Secrétaire, 46, avenue St-Augustin, Nice.

Union Sportive Arménienne.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café de l'Univers, 34, bd Mac-Mahon, Nice.

Union Sportive Italienne.
Correspondant : M. Oreste Celidoni, 72, bd Gambetta, Nice (A.-M.).

Union Sportive Près-la-Méditerranée.
Correspondant : M. René Amblard, 14, rue Jacques-Serraire, Nice.

PUGET-SUR-ARGENS

Football-Club Pugétois.
Correspondant : M. J. Gastinel, rue Nationale, à Puget-sur-Argens (Var).

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

Association Sportive de Roquebrune-Cap-Martin.
Correspondant : M. Emile Bianchi, villa « Phi-Phi », quartier Bon-Voyage, Rocquebrune-Cap-Martin (A.-M.).

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Club Athlétique Roquebrunois.
Correspondant : M. F. Chevrier, place de la République, à Roquebrune-sur-Argens (Var).

SAINT-JEANNET

Club Athlétique de Saint-Jeannet.
Correspondant : M. le Président, Saint-Jeannet (A.-M.).

SAINT-LAURENT-DU-VAR

Stade Laurentin.
Correspondant : M. Michelis, « La Cerisaie », Saint-Laurent-du-Var (A.-M.).

SAINTE-MAXIME-SUR-MER

Association Sportive Maximoise.
Correspondant : M. Joseph Sombrun, grains et fourrages, Ste-Maxime-sur-Mer (Var).

SALERNES

Olympique Salernois.
Correspondant : M. Lèbre fils, à Salernes (Var).

SAINT-RAPHAEL

Stade Raphaélois.

Correspondant : M. Alban Brosasco, 9, rue de Châteaudun, Saint-Raphaël (Var).

SAINT-TROPEZ

Union Sportive Tropézienne.

Correspondant : M. G. Boutin, rue des Lices, St-Tropez (Var).

TRANS-EN-PROVENCE

Stade Transian.

Correspondant : M. Ernest Jugi, rue Nationale, Trans-en-Provence (Var).

VALLAURIS

Stade de Vallauris.

Correspondant : M. Jean Racca, 14, avenue de Cannes, Vallauris (A.-M.).

VENCE

Association Sportive Vençoise.

Correspondant : M. Marcel Guige, 27, rue Henri-Isnard, Vence (Alpes-Maritimes).

VIDAUBAN

Football-Club Vidaubannais.

Correspondant : M. le Docteur Raffali, à Vidauban (Var).

VILLEFRANCHE-SUR-MER

Union Sportive de Villefranche.

Correspondant : M. Durand, Villa « La Tempête », avenue de la Grande-Bretagne, Villefranche-sur-Mer (A.-M.).

DISTRICT DU GARD-LOZERE

Siège social : Café de la Poste, 34, boulevard Gambetta, Nîmes. — Tél. : 37-69.
Couleurs : Maillot rouge, culotte noir, bas noirs.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : M. Jean Vialat, avocat à la Cour d'Appel, 9, rue Cart, Nimes.
Vice-Présidents : MM. Plantier Albert, notaire, Vergèze (Gard); Vaisse Charles, 5, square Sauvage, Alès (Gard).
Secrétaire général : M. Jean Georges, 36, bd Gambetta, Nîmes.
Secrétaire adjoint : M. Méjean Joseph, rue Aviateur-Le-Brix, Nîmes.
Trésorier Général : M. Chauderac Etienne, 11 bis, rue Nationale, Nîmes.
Trésorier adjoint : M. Astier Auguste, 4, rue de la Faïence, Nîmes.
Conseillers : MM. Boucher Charles, Contrôleur principal des Contributions Indirectes, Anduze (Gard); Durand Joseph, 4, ruelle de la Calade, Nîmes; Guiraud André, propriétaire, Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard); Teysseyres Georges, 74, rue Richelieu, Nîmes; Tuech Sully, 26, rue Sully, Nîmes.
Membre honoraire : Barandon Hippolyte, 23, rue du Grand-Couvent, Nîmes.

Clubs du District du Gard-Lozère

AIGUES-MORTES

Etoile Sportive Aiguemortaise.
Correspondant : M. Ed. Meric, Grande-Rue Jean-Jaurès, Aiguesmortes (Gard).

AIMARGUES

Union Sportive Aimarguaise.
Correspondant : M. Pierre Polge, rue de l'Hôtel-de-Ville, Aimargues (Gard).

ALES

Association Sportive Ecole des Mineurs d'Alès.
Correspondant: M. le Secrétaire, Ecole des Mineurs, à Alès.

Etoile Sportive de Saint-Jean-de-Pin.
Correspondant : M. Louis Bazalgette, 10, rue Peyrollerie, Alès (Gard).

Olympique Alésien.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café du Palais, place du Lycée, Alès.

Sporting Club Alésien.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Trescol, faubourg de Rochebelle, Alès.

Stade Saint-Henri d'Alès.
Correspondant : M. Maurice Saravie, 111, faubourg de Rochebelle, Alès.

ANDUZE

Sporting Club Anduzien.
Correspondant : M. André Vignolle, rue Droite, Anduze (Gard).

ARAMON

Union Sportive Aramonaise.
Correspondant : M. Félix Boyer, Aramon (Gard).

ARPAILLARGUES

Arpagus-Club.
Correspondant : M. Servière, instituteur, Arpaillargues, par Uzès (Gard).

BAGNOLS-SUR-CEZE

Union-Club Bagnolais.

Correspondant : M. Jean Rolland, Bagnols-sur-Cèze (Gard).

BARJAC

Association Sportive Barjacoise.

Correspondant : M. Robert Broguier, à Barjac (Gard).

BEAUCAIRE

Stade Beaucairois.

Correspondant : M. le Secrétaire Général, Grand Café de France, Beaucaire (Gard).

BELLEGARDE

Olympique-Club Bellegardais.

Correspondant: M. le Secrétaire, à Bellegarde (Gard).

BESSEGES

Club Athlétique Bessegeois.

Correspondant : M. Georges Thomas, 2, rue du Mûrier, Bessèges (Gard).

BEZOUCE

Etoile Sportive Bezoucoise.

Correspondant : M. le Secrétaire, à Bezouce (Gard).

BLANZAC

Sporting Club Blanzacois.

Correspondant : M. R. Brunel, instituteur, Blanzac (Gard).

BRIGNON

Racing Club Brignonnais.

Correspondant : M. Roger Rouvière, Brignon (Gard).

BROUZET-LES-ALES

Sporting Club de Brouzet-les-Alès.

Correspondant : M. Jean Maurin, instituteur, Brouzet-les-Alès (Gard).

CALVISSON

Union Sportive Calvissonnaise.

Correspondant : M. L. Castaingt, place du Griffon, Calvisson (Gard).

CARDET

Olympique de Cardet.

Correspondant : M. le Secrétaire, Café de l'Union, Cardet (Gard).

CAVILLARGUES

Sporting-Club Cavillargues.

Correspondant: M. le Secrétaire, à Cavillargues (Gard).

CLARENSAC

Sports Olympiques Clarensacois.

Correspondant : M. Marcel Ducros, Clarensac (Gard).

COMPS

Football Club Compsois.

Correspondant : M. Germain Marcellin, Comps (Gard).

GALLARGUES

Gallia-Club Gallarguois.

Correspondant: M. le Secrétaire, Café de la Renaissance, à Gallargues (Gard).

GARONS

Union Sportive Garonnaise.

Correspondant : M. Marcel Piton, Garons (Gard).

GARRIGUES

Joyeux Club Garriguois.

Correspondant : M. le Secrétaire, Garrigues, par Bourdic (Gard).

GRAND'COMBE

Stade Sainte-Barbe La Grand'-Combe.

Correspondant : M. Emile Nury, place Jean-Jaurès, La Grand'-Combe (Gard).

JONQUIERES-SAINT-VINCENT

Football Club Jonquiérois.

Correspondant : M. Albert Agniel, Jonquières-St-Vincent (Gard).

L'AFFENADOU

Football Club Pradel Fenadou Pontil.

Correspondant : M. Lucien Roussel, l'Affenadou, par la Vernarède (Gard).

LA CRAU-DU-ROI

Gallia Club Graulen.
Correspondant : M. Marius Gros, rue des Combattants, La Grau-du-Roi (Gard).

LANGOGNE

Amicale Sportive de Langogne.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Langogne (Lozère).

Amis des Sports de Langogne.
Correspondant : M. Vissac, Secrétaire de Mairie, Langogne (Lozère).

LA ROUVIERE

Sporting Club de la Rouvière.
Correspondant : M. Henri Roche, La Rouvière (Gard).

LA VERNEDE

Star Club Saint-Laurennais.
Correspondant : M. Truc, Saint-Laurent, La Varnède (Gard).

LE CAILAR

Sporting-Club Cailaren.
Correspondant : M. Roger Brun, Le Cailar (Gard).

LEDIGNAN

Racing-Club Ledignanais.
Correspondant : M. Emile Chaudenson, Lédignan (Gard).

LE MARTINET

Etoile Sportive du Martinet.
Correspondant : M. René-Paul Mouret, Le Martinet-sur-Auzonnet (Gard).

LE VIGAN

Athlétic-Club Viganais.
Correspondant : M. André Capion, 17, rue des Barris, Le Vignan (Gard).

MANDUEL

Sporting Club Manduellois.
Correspondant : M. Paul Sabatier, Café du Midi, Manduel Gard).

MENDE

Eveil Mendois.
Correspondant : M. Louis Fournier, 1, rue la Vabre, Mende (Lozère).

MEYNES

Racing Club Meynois.
Correspondant : M. Joseph Laugier, Meynes (Gard).

MOLIERES-SUR-CEZE

Sporting-Club Moliérois.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café des Sports, Molières-sur-Cèze (Gard).

MONTFRIN

Société d'Education Physique de Montfrin.
Correspondant : M. René Siboul, Montfrin (Gard).

MONTAGNAC

Olympique de Montagnac.
Correspondant : M. Ant. Bournier, Montagnac (Gard).

MOUSSAC

Football Club de Moussac.
Correspondant : M. Georges Couderc, Café du Nord, Moussac (Gard).

Sporting-Club Moussacois.
Correspondant : M. Emile Auberlet, instituteur, Moussac (Gard).

NIMES

Avant-Garde Sportive Nimoise.
Correspondant: M. Jean Laurent, 17, boulevard Gambetta, Nîmes.

Cercle Sportif près-la-Mer Nîmois.
Correspondant : M. Jean Giron, 28, rue Porte-de-France, Nîmes.

Club Athlétique Nimois.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café de France. Nîmes.

Football Club Nîmois.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café de Lyon, boulevard Victor-Hugo, Nîmes.

Football Club St-Quentinois.
Correspondant : M. Charles Florency, 15, rue Briçonnet, Nîmes.

Gallia-Club Nîmois.
Correspondant : M. le Secrétaire, 35, boulevard Gambetta, Nîmes.

Jeunesse Sportive Nîmoise.
Correspondant : M. Jean Michel, Bar Régina, 8, boulevard des Casernes, Nîmes.

Olympique Nîmois.
Correspondant : M. Henri Jonquet, 4, rue des Greffes, Nîmes.

Racing-Club Nimois.
Correspondant: M. le Secrétaire, bar de l'Harmonie, place de la Placette, Nîmes.

Rapid' Nîmois.
Correspondant : M. Reynard, 25, rue Nicot, Nîmes.

Red-Stard Club Nîmois.
Correspondant: M. Marignan, président, Café de Lyon, boulevard Victor-Hugo, Nîmes.

Section Sportive Nîmoise.
Correspondant : M. Louis Amaly, Café Jean-Jaurès, bd Jean-Jaurès, Nîmes.

Sporting-Club de Nimes.
Correspondant : M. le Secrétaire, 3, place de la Comédie, Nîmes.

Sports Généraux Nimois.
Correspondant : M. Paul Méjean, 4, rue Watt, Nîmes.

White Devils Club.
Correspondant : M. Henri Lance, 3 bd Victor-Hugo, Nîmes.

POMPIGNAN

Etoile Sportive Pompignanaise.
Correspondant : M. le Secrétaire, Pompignan (Gard).

PONT-SAINT-ESPRIT

Indépendante de Pont-Saint-Esprit.
Correspondant : M. Joseph Meunier, rue de la Verrerie, Pont-Saint-Esprit (Gard).

ROQUEMAURE

Union Sportive Roquemauroise.
Correspondant : M. Fernand Durand, boulevard National, Roquemaure (Gard).

SAINT-AMBROIX

Union Sportive St-Ambroisienne.
Correspondant : M. Julien David, Instituteur, Saint-Ambroix (Gard).

SAINT-CESAIRE-LES-NIMES

Gallia Club Saint-Césairois.
Correspondant : M. Paul Vaisson, Café de la Gare, Saint-Césaire-les-Nîmes (Gard).

SAINT-CHAPTES

Union Sportive Saint-Chaptoise.
Correspondant : M. Henri Bruguière, Saint-Chaptes (Gard).

SAINT-COMES

Union Sportive Saint-Comoise.
Correspondant : M. Adrien Bouet, Saint-Cômes (Gard).

SAINT-GELY

Sporting Club de Saint-Gély.
Correspondant : M. Louis Estournel, Saint-Gély, par Goudargues (Gard).

SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES

Enigme de Saint-Geniès de Malgoires.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Saint - Geniès - de - Malgoires (Gard).

SAINT-GILLES DU GARD

Sporting Club de Saint-Gilles.
Correspondant: M. le Secrétaire, Café des Arts, à Saint-Gilles-du-Gard (Gard).

SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

Association Sportive Cigaloise.
Correspondant : M. A. Toureille, rue du Péron, St-Hippolyte-du-Fort (Gard).

SAINT-LAURENT D'AIGOUZE

Olympique Saint-Laurentais.
Correspondant : M. Brahic, Café du Commerce, Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard).

SAINT-PONS

Etoile Sportive Saint-Ponaise.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café des Sports, Saint-Pons-la-Calm (Gard).

SALINDRES

Football Etoile-Club Salindrois.
Correspondant : M. Henri Gely, 12, rue de Servas, Salindres

SOMMIERES

Union Sportive Sommiéroise.
Correspondant : M. le Secrétaire, café Glacier, quai Cléon-Griolet, Sommières.

SUMENE

Etoile Sportive Sumenoise.
Correspondant : M. Jean Sabry, rue Pied - de - Ville, Sumène (Gard).

TAILLADES

Vélo-Club Cevenol.
Correspondant : M. Pierre Boyer, aux Taillades, par La Levade (Gard).

UCHAUD

Gallia-Club d'Uchaud.
Correspondant : M. le Président, à Uchaud (Gard).

UZES

Gallia-Club Uzétien.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Gambrinus, 2, avenue Général-Vincent, Uzès (Gard).

Sporting-Club Uzétien.
Correspondant: M. le Secrétaire, Brasserie du Sud-Est, à Uzès.

VERGEZE

Union Cycliste Vergézoise.
Correspondant: M. le Secrétaire, à Vergèze (Gard).

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

DISTRICT DU LANGUEDOC

Siège social : 6, rue Eugène-Lisbonne (Téléph. 35-92) Montpellier.
Couleurs : Maillot bleu ciel, culottes blanches, bas noirs.

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Marcel Sarran, 15, rue Rambaud, Montpellier.
Vice-Président d'Honneur : M. F. Vialla, 21, rue du Courreau, Montpellier.
Vice-Présidents : MM. Rouaud, 82, avenue de Lodève, Montpellier ; Georges Bayrou, 26, rue Gambetta, Sète; Taillan, 58, rue Caraussane, Sète.
Secrétaire Général : M. René Fenasse, Villa Solange, rue Orliac, Montpellier.
Trésorier : M. Jean Artaud, 27, avenue du Pont-Juvenal, Montpellier.
Membre d'honneur : M. Coutelou, notaire, Agde.
Membres du Bureau : M. Couzin, 6, rue Trésorier de France, Montpellier; Farges, 23, rue de l'Esplanade, Sète; Langlois, 21, rue de l'Esplanade, Sète; Vernet, 20, rue Auguste-Conte, Montpellier; Ricome, 12, rue Saint-Denis, Montpellier.

SOUS-DISTRICT DU ROUSSILLON

Président : M. Rabat Joseph, 68, boulevard Jean Bourrat, Perpignan.
Vice-Présidents : MM. Ausseil et Robert.
Secrétaire général : M. Négrel.
Trésorier : M. Jean Noell.
Secrétaire administratif : M. Llech.
Membres : MM. Abanco, Marques, Gonzalvez, Salvat, Godey, Turro, Noguez, Rufino Yruretagoyena.
Président de la Commission des Arbitres : M. Puig.

Toute la correspondance doit être adressée à M. Joseph Rabat, Président, 68, boulevard Jean-Bourrat, Perpignan (P.-O.).

Comité du Bas-Languedoc

Siège social : Café Continental, allées Paul-Riquet, Béziers.
Couleurs : Bleu et rouge.

COMPOSITION DU BUREAU

Président d'Honneur : M. François Vialla, 21, rue Coureau, Montpellier.
Président : M. Charles Trapet, 4, rue Sébastopol, Béziers.
Vice-Présidents : MM. Augustin Gérin, Pech-Gausselet, Béziers; André Portes, Pech de la Pomme, Béziers.
Secrétaire général : M. Jean Laures, 14, rue Parmentier, Béziers.
Secrétaire adjoint : M. André Chante, allée Paul-Riquet, Béziers.
Trésorier : M. Charles Rosado, 13, rue Ermengaud, Béziers.
Membres : MM. Camon Louis, 24, boulevard de Verdun, Béziers.
Georges Gros, 7, avenue Georges-Clemenceau, Béziers.
Julien Martorell, 5, rue Mouton, Béziers.
Jacques Borda, 7 bis, rue de la Trible, Béziers.
Jean Oya, Bédarieux.

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à M. Jean Laures, 14, rue Parmentier, Béziers.

Clubs du District du Languedoc

AGDE

Association Sportive et Artistique Agathoise.
Correspondant : M. Clément Sicard, 14, rue des Brescou, Agde (Hérault) .

Racing-Club Agathois.
Correspondant: M. Jacques Garcia, 33, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Agde (Hérault).

Red Star Club Agathois.
Correspondant : M. Henri Monteils, rue du 4-Septembre, Agde.

ALIGNAN

Athlétic-Club Alignanais.
Correspondant : M. Henri Bertrand, à Alignan-du-Vent (Hérault).

ANIANE

Stade Olympique Anianais.
Correspondant : M. Hermet, instituteur, Aniane (Hérault).

BAILLARGUES

Ballon Sportif Baillargois.
Correspondant : M. J. Clemencon, Baillargues (Hérault).

BALARUC-LE-VIEUX

Sporting-Club Balarucois.
Correspondant : M. Marc Garrigues, Balaruc-le-Vieux (Hérault).

BEDARIEUX

Union Sportive Bédaricienne.
Correspondant : M. Roques, Café de France, Bédarieux (Hérault).

BESSAN

Club Athlétique Bessanais.
Correspondant : M. Saudo, Bessan (Hérault).

BEZIERS

Association Sportive Biterroise.
Correspondant : M. Louis Teil, 3, rue du 4-Septembre, Béziers.

Clubo Deportivo Espanol de Béziers.
Correspondant : M. le Secrétaire, 14 *bis*, rue des Balances, Béziers (Hérault).

Hispania Olympique Club de Béziers.
Correspondant : M. le Secrétaire, 9, place du Cirque, Béziers.

Les Diables Méridionaux Sportifs.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Sableyrdles, bd de la Liberté, Béziers.

Stade Olympien Biterrois.
Correspondant : M. Delmas, 100, rue Casimir-Perret, Béziers.

BOISSERON

Etoile Sportive Boisseronnaise.
Correspondant : M. Léon Chausse, Café du Pavillon, Boisseron (Hérault).

BOUZIGUES

Bouzigues-Sports.
Correspondant : M. Goudard, place du Port, Bouzigues (Hérault).

CANET

Association Sportive Canetoise.
Correspondant : M. Raoul Congras, Canet (Hérault).

CASTELNAU-LE-LEZ

Castelnau-Sports.
Correspondant : M. André Guy, chemin de Sauret, Castelnau-le-Lez (Hérault).

CASTRIES

La Castriote.
Correspondant : M. Paulet, Castries (Hérault).

CAUSSES ET VEYRAN

Assoc. Sportive Caussanaise.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café du Progrès, Causses-et-Veyran (Hérault).

CEILHES

Union Sportive de l'Orb.
Correspondant : M. Clément Coste, Mairie, Ceilhes (Hérault).

CELLENEUVE

Football Club de Celleneuve.
Correspondant : M. Pierre Cazalis, Petit Séminaire, Celleneuve (Hérault).

CERBERE

Avenir Sportif Cerbérien.
Correspondant : M. Yves Blanchon, Cerbère (P.O.).

COMBAILLAUX

Etoile Sportive de Combaillaux.
Correspondant : M. Charles Nicot, Combaillaux (Hérault).

CORNEILHAN

Etoile Sportive Corneilhanaise.
Correspondant : M. Pierre Cabre, Corneilhan (Hérault).

CLERMONT-L'HERAULT

Sporting Club Clermontais.
Correspondant : M. Pasturel, 31, rue Frégère, Clermont-l'Hérault (Hérault).

COURNONTERRAL

Vaillante de Cournonterral.
Correspondant : M. Fernand Michel, Café Philharmonique, Cournonterral (Hérault).

FLORENSAC

Olympique Florensacois.
Correspondant : M. Louis Thel, président, Florensac (Hérault).

GANGES

Union Vélocipédique Gangeoise.
Correspondant : M. le Secrétaire, boîte postale, Ganges (Hérault).

GIGEAN

Réveil Sportif Gigeannais.
Correspondant : M. Léon Boulet, Café de la Bourse, Gigean (Hérault).

GIGNAC

Avenir Sportif Gignacois.
Correspondant : M. Emile Réveillon, Vétérinaire, Grignac (Hérault).

HEREPIAN

Gallia Club Hérépianais.
Correspondant : M. Marcel Cayrol, Electricien, Hérépian (Hérault).

JACOU

Jeunesse Sportive de Jacou.
Correspondant : M. Marcel Arlery, Jacou (Hérault).

JONQUIERES

Jonquières-Olympique.
Correspondant : M. Raoul Jeanjean, Jonquières, par St-André-de-Sangonis (Hérault).

LAMALOU

Union Sportive Lamalousienne.
Correspondant : M. Gustave Negro, Lamalou-les-Bains (Hérault).

LAPEYRADE

Etoile Sportive Lapeyrdoise.
Correspondant : M. Henri Calmettes, Lapeyrade (Hérault).

LA SALVETAT

Stade Salvetois.
Correspondant : M. Charles Bonnet, Ecole des Garçons, La Salvetat (Hérault).

LAURENS

Association Sportive Laurentienne.
Correspondant : M. René Sidobre, Laurens (Hérault).

LE BOULOU

Boulou-Sports.
Correspondant : M. Georges Parayre, Le Boulou (P.-O.).

LE BOUSQUET-D'ORB

Gallia-Club Bousquetain.
Correspondant: M. Campo Pierre, à Le Bousquet-d'Orb (H.).

LE POUGET

Union Sportive Pougetoise.
Correspondant : M. Georges Gauzy, rue Droite, Le Pouget (Hérault).

LE POUJOL

Association Sportive Poujolaise.
Correspondant : M. Aimé Falgas, Le Poujol-sur-Orb (Hérault).

LEZIGNAN

Football-Club Lézignanais.
Correspondant : M. José Martinez, Café de la Brasserie, Lézignan (Aude).

LEZIGNAN-LA-CEBE

Stade Olympique Lézignanais.
Correspondant : M. Hervé Deilhe, Lézignan-la-Cèbe (Hérault).

LODEVE

Gallia Club Lodévois.
Correspondant : M. André Girard, 1, rue Georges-Fabre, Lodève (Hérault).

Union Sportive Lodevoise.
Correspondant : M. Maurice Bruno, 6, rue des Prisons, Lodève (Hérault).

LUNEL

Gallia-Club Lunellois.
Correspondant : M. Ernest Fabre, 14, rue Henry-Renaud, Lunel (Hérault).

MARSEILLAN

Crabe Sportif Marseillanais.
Correspondant : M. le Secrétaire, case postale 2, Marseillan (Hérault).

MARSILLARGUES

Stade Athlétique Marsillarguois.
Correspondant : M. Albert Contrepas, bd Emile-Zola, Marsillargues (Hérault).

MAUGUIO

Football Club Melgorien.
Correspondant : M. Clément Milhe, Mairie, Mauguio (Hérault).

MEZE

Olympique de Mèze.
Correspondant : M. Raymond Galibert, Mèze (Hérault).

MILLAU

Association Sportive Millavoise.
Correspondant : M. A. Fossemalle, 22, rue Peyrollerie, Millau (Aveyron).

MIREVAL

Gallia-Club Mirevalais.
Correspondant : M. Joseph Calhiol, à Mireval (Hérault).

MONS-LA-TRIVALLE

Football Club Trivallois.
Correspondant : M. Maurice Hortala, Mons-la-Trivalle (Hérault).

MONTAGNAC

Union Sportive Montagnacoise.
Correspondant : M. André Arcay, avenue de Béziers, Montagnac (Hérault).

MONTBAZIN

Etoile Sportive Montbazinoise.
Correspondant : M. Charles Bourrier, Montbazin (Hérault).

MONTBLANC

Stade Montblanais.
Correspondant : M. J. Vidal, à Montblanc (H.).

MONTPELLIER

Alimentation Sportive.
Correspondant : M. Jean Delmas, Boîte Postale n° 35, Montpellier.

Association Sport. des Employés Municipaux.
Correspondant : M. Léopold Roussel, Mairie, Montpellier.

Association Sportive des Escrimeurs.
Correspondant : M. Pierre Martin, 2, avenue Georges-Clemenceau, Montpellier.

Association Sportive des P.T.T., Montpellier.

Correspondant : M. Loubet, 1, rue Delpech, Montpellier.

Association Sportive Montpelliéraine.

Correspondant : M. Denis Favier, 23, rue Henri-René, Montpellier.

Bérets Verts.

Correspondant : M. Samson, 4, rue Lunaret, Montpellier.

Bleu Star Olympique Montpelliérain.

Correspondant : M. Marius Richard, 6, rue J.-B. Bénézech, Montpellier.

Cercle Athlétique Montpelliérain.

Correspondant : M. le Secrétaire, Café Goulesque, cours Gambetta, Montpellier.

Club Sportif Montpelliérain.

Correspondant : M. P. Ponchet, Enclos Tissié Sarrus, Montpellier.

Comité Sportif Interbancaire.

Correspondant : M. René Martin, 9, quai Laurens, Montpellier.

Football-Club Montpelliérain.

Correspondant : M. André Couret, 82, avenue de Lodève, Montpellier.

Green-Ball Montpelliérain.

Correspondant : M. Jean Connac, 4, boulevard Louis-Blanc, Montpellier.

Iris Club Montpelliérain.

Correspondant : M. Daures, bar du Lavoir, 23, faubourg de Nîmes, Montpellier.

Jeunesse Sportive Jean-Jaurès.

Correspondant : M. Eugène Mares, chemin de Maurin, Pont-de Cholet, Montpellier.

Montpellier Atlétic-Club.

Correspondant : M. Roger Albe, 7, rue Joseph-Vidal, Montpellier.

Montpellier Université-Club.

Correspondant : M. P. Temple, 23, rue Aiguillerie, Montpellier.

Olympique Montpelliérain.

Correspondant : M. Dalmau, 2, rue Ste-Marguerite, Montpellier.

Olympique Sp. Montpelliérain.

Correspondant : M. Henri Bruzy, 10, rue de la Merci, Montpellier.

Rapid Montpelliérain.

Correspondant : M. André Arjol, 40, rue des Etudes, Montpellier.

Sport-Club Montpelliérain.

Correspondant : M. Marcel Clément, 11 *bis*, avenue Georges-Clemenceau, Montpellier.

Sports Olympiques Montpelliérains.

Correspondant : M. le Secrétaire, 17, boulevard Sarrail, Montpellier.

Stade Pierre-Rouge.

Correspondant : M. Ravaille, Enclos St-François, Montpellier.

Stade Saint-Henri.

Correspondant : M. Brousset, Salle Saint-Henri, Curé de Saint-Cléophas, Montpellier.

Stade Valférois Montpelliérain.

Correspondant : M. Henri Cabal, 17, rue Ferral, Montpellier.

Vaillante Sportive Montpelliéraine.

Correspondant : M. le Secrétaire, Bar du Rempart, boulevard Sarrail, Montpellier.

NARBONNE

Club Sportif Narbonnais.

Correspondant : M. Juan Ventro, Café de la Paix, bd Ernest-Ferroul, Narbonne (Aude).

Narbonne Athlétique Club.

Correspondant : M. Jean Alabert, 16, rue Rouget-de-l'Isle, Narbonne (Aude).

NEBIAN

Football-Club Nébiannais.

Correspondant : M. Ernest Puech, Nébian (Hérault).

NISSAN

Avenir Sportif Nissanais.

Correspondant : M. Victor Alberny, Grand Café du Marché, Nissan (Hérault).

PAULHAN

Etoile Sportive Paulhanaise.

Correspondant : M. le Secrétaire, Café Descorts, Paulhan (Hérault).

PERPIGNAN

Avenir Sportif Perpignanais.

Correspondant : M. Antoine Colomer, 48, rue de la Têt, Perpignan (P.-O.).

Casal Catala F. C.

Correspondant : M. le Secrétaire, cours Palmarole, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Centro Espagnol A. C. Perpignan.

Correspondant : M. le Secrétaire, 25, rue de la Poste, Perpignan.

Football Club Association de Perpignan.

Correspondant : M. Louis Ribes, 48, rue de la Têt, Perpignan (P.-O.).

Red Star Perpignanais.

Correspondant : M. le Secrétaire, Café Parent, place du Puig, Perpignan.

Union Athlétique Perpignanaise.

Correspondant : M. le Secrétaire, Bar de l'Avenue, 80, av. de la Gare, Perpignan.

PEZENAS

Racing-Club Piscenois.

Correspondant : M. le Secrétaire, Café de la Paix, Pézénas (Hérault).

PIGNAN

Association Sportive Pignanaise.

Correspondant : M. Noël Bezar, à Pignan (Hérault).

POMEROLS

Gallia Club Pomerolais.

Correspondant : M. Charles Aliot, Pomérols (Hérault).

PORTIRAGNES

Stade Olympien Portiragnais.

Correspondant : M. Paul Carayon, Portinagnes (Hérault).

POUSSAN

Football Club de Poussan.

Correspondant : M. Antoine Bonnet, grande-rue, Poussan (Hérault).

Union Sportive Poussanaise.

Correspondant : M. Vidal, Café de la Paix, Poussan (Hérault).

POUZOLLES

Sporting-Club Pouzollais.

Correspondant : M. Justin Durand, Pouzerolles (Hérault).

PUIMISSON

Association Sportive Puimissonnaise.

Correspondant: M. Raphaël Péralbe, à Puimisson (H.).

ROQUEFORT

Association Sportive de Roquefort.

Correspondant : M. Jean Fossemalle, Société des Caves, Roquefort (Aveyron).

ROUJAN

Association Sportive Roujanaise.
Correspondant: M. J. Raynal, à Roujan (H.).

SAINT-AFFRIQUE

Stade Saint-Affricain.
Correspondant : M. Paul Médaille, 2, rue Michelet, Saint-Affrique (Aveyron).

SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS

Stade Saint-Andréen.
Correspondant : M. Jean Bertrand, Saint-André-de-Sangonis (Hérault).

SAINT-GELY-DU-FESC

Aurore Sportive St-Gélienne.
Correspondant : M. Breysse, à St-Gély-du-Fesc (Hérault).

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Hirondelle Sport. St-Jeantaise.
Correspondant : M. Rech, Saint-Jean-du-Bruel (Aveyron).

SAINT-MARTIN-DE-LONDRES

Un. Sp. de St-Martin-de-Londres.
Correspondant : M. René Migairoo, St-Martin-de-Londres (Hérault).

SAINT-PARGOIRE

Football-Club Saint-Pargoirien.
Correspondant : M. Silhol, St-Pargoire (Hérault).

SAINT-THIBERY

Sporting-Club Saint-Thibérien.
Correspondant: M. Emile Ribes, à Saint-Thibéry (H.).

SAUSSAN

Association Sportive Saussannaise.
Correspondant : M. Jean Baderou, Saussan (Hérault).

SETE

Amical Club de Sète.
Correspondant : M. Robert Rigal, 2, avenue Victor-Hugo, Sète.

Association Sportive Cheminote.
Correspondant : M. Fernand Vetsch, 46, rue Montmorency, Sète.

Association Sportive du Midi.
Correspondant : M. Jean Picotin, gare de Sète-Midi, Sète.

Centro Deportivo Iberico Sète.
Correspondant : M. Raphaël Ponce, quai de la Bordigue, Sète.

Football-Club de Sète.
Correspondant: M. le Secrétaire, 23, rue de l'Esplanade, Sète.

Gloria Club Sétois.
Correspondant : M. Louis Tissier, 28, rue Arago, Sète.

Hirondelle Sportive Sétoise.
Correspondant : M. Antoine Charpentier, 19, rue Jean-Jaurès, Sète.

Rapid-Club Sétois.
Correspondant : M. Henri David, 9, chemin Rural, Sète.

Sporting-Club de Sète.
Correspondant: M. Subitani, 53, rue de l'Hospice, à Sète.

Stade Olympien Sétois.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar du Kiosque, rue Esplanade, Sète.

Union Sportive Sètoise.
Correspondant : M. Laffont, Café Luna Park, Sète (Hérault).

VALROS

Club Athlétique Valrosien.
Correspondant : M. Henri Marcou, Valros (Hérault).

VENDARGUES

Point d'Interrogation Vendarguois.

Correspondant: M. Louis Caporal, avenue de la Gare, Vendargues (Hérault).

VIAS

Etoile Sportive Viassoise.

Correspondant : M. Sauterelle, à Vias (Hérault).

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

VILLENEUVE-les-MAGUELONNE

Union Sportive Villeneuvoise.

Correspondant : M. le Secrétaire, Café Tanagra, Villeneuve-les-Maguelonne (Hérault).

AFFILIATION CORPORATIVE

MONTPELLIER

Cheminots Sportifs Montpelliérains.

Correspondant . M. Maurice Finiels, 86, rue Lunaret, Montpellier.

DISTRICT DE PROVENCE

Siège social : Phocée-bar, 50, rue Vacon, Marseille. Tél. Dragon : **51-64.**
Bureau : 57, rue Paradis, Marseille, Tél. Dragon : 66-55, Marseille.

COMPOSITION DU BUREAU

Présidents d'Honneur :
MM. Albert Eynaud, bd de la Concorde, Mazargues-Marseille.
G. Salmon, 50, rue Sainte, Marseille.
G. Vallerian, 59, rue Gilibert, Marseille.
Raoul Rey, 283, rue Paradis, Marseille.

Président : M. G. Grimeau, 17, place Alexandre-Labadie, Marseille.
Vice-Président : M. Tardito, 2, rue Basse-Ste-Philomène, Marseille.
Secrétaire général : M. Marius Calvin, 17, quai de Rive-Neuve, Marseille.
Secrétaire adjoint : M. M. Flandry, 2, bd de la Blancarde, Marseille.
Trésorier général : M. D. Boy, 90, avenue Camille-Pelletan, Marseille.
Trésorier adjoint : M. L. Crouzet, 53, rue Terrusse, Marseille.
Conseillers :
MM. Berthon, 173, avenue du Prado, Marseille.
V. Mignard, 4, rue St-Dominique, Marseille.
J. Rouit, 3, cours Devilliers, Marseille.
J. Sardi, 76, bd de Paris, Marseille.
G. Sicre, 20, rue Guibal, Marseille.
R. Tranchon, 38, av. Centrale de St-Loup, Marseille.

Clubs du District de Provence

AIX-EN-PROVENCE

Ballon Amical-Club d'Aix.
Correspondant : M. Marius Arnaud, 2, traverse de l'Aigle-d'Or, Aix-en-Provence.

Football-Club Aixois.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar Sans-Pareil, cours Mirabeau, Aix-en-Provence.

Union Athlétique Intergads'Arts.
Correspondant : M. le Secrétaire, Ecole d'Arts et Métiers, à Aix-en-Provence.

Union Sportive Aixoise.
Correspondant : M. Callamand, 15, rue des Epinaux, Aix-en-Provence.

ALLAUCH

Etoile Sportive d'Allauch.
Correspondant : M. Dalmasso, Auberge Provençale, Allauch, (B.-du-Rh.).

Football Club de la Pounche.
Correspondant : M Marius Félician « Les Troënes », La Pounche, Allauch (B.d.-R.).

ARLES

Athlétic-Club Arlésien.
Correspondant: M. Jean Langlet, Grand Café de France, boulevard des Lices, à Arles-sur-Rhône.

Sporting-Club Pierre-les-Mouleyres d'Arles.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar Central, place Voltaire, Arles-sur-Rhône.

AUBAGNE

Harmonie-Sports d'Aubagne.
Correspondant : M. Verillac, 48, rue de la République, Aubagne (B.-du-Rh.).

Société Sportive Aubagnaise.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar du Trolley, cours du Maréchal-Foch, Aubagne (B.-du.Rh.).

Union Sportive Gémenosienne.
Correspondant : M. Verilhac, rue de la République, Aubagne (B.-d.-R.).

AUBIGNAN

Etoile Sportive Aubignanaise.
Correspondant : M. Clovis Jacquier, Aubignan (Vaucluse).

AVIGNON

Association Sportive Avignonaise.
Correspondant : M. Marcel Millet, 46, rue du Rempart- Saint-Lazare, Avignon.

Saint-Jean-Sportif Avignonnais.
Correspondant : M. César Constant, 10, rue Agricol-Perdiguier, Avignon.

Sporting Club Mireille.
Correspondant : M. Lurie, 43, place de la Principale, Avignon (Vaucluse).

Stade Normalien Avignonnais.
Correspondant : M. Albert Moulin, Ecole Normale d'Instituteurs, Avignon.

AURIOL

Sporting-Club Auriolais.
Correspondant : M. Louis Begoin, Petit Cours, Auriol (B.-du-Rh.).

BANDOL

Union Sportive Bandolaise.
Correspondant : M. René Hugues, 4, place de la Liberté, Bandol (Var).

BARBENTANE

Union Sportive de Barbentane.
Correspondant : M. le Secrétaire, Hôtel St-Jean, Café Fontaine, à Barbentane (B.-du-Rh.).

Union Sportive Barbentanaise.
Correspondant : M. Edmond Joubert, Café du Midi, Barbentane (B.-du-Rh.).

BARCELONNETTE

Union Sportive de Barcelonnette.
Correspondant : M. Massot fils, Café de l'Izère, avenue d'Italie, Barcelonnette (B.-A.).

BERRE

L'Etincelle Berroise.
Correspondant : M. le Président, P. C. R .B., Berre.

BEAUME DE VENISE

Sporting Club Balméen.
Correspondant : M. Eugène Orgeas, Beaume-de-Venise (Vaucluse).

BOLLENE

Avant-Garde Bollénoise.
Correspondant : M. Henri Mondon, rue de l'Eglise, Bollène (Vaucluse).

Racing-Club Bollenois.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café de Paris, Bollène (Vaucluse).

BONNIEUX

Football Club Bonnieulais.
Correspondant : M. Jean Baumgarten, directeur d'école, Bonnieux (Vaucluse).

BRAS

Etoile Sportive Brassoise.
Correspondant : M. Raymond Castellan, propriétaire, à Bras (Var).

CADEROUSSE

Gallia Club de Caderousse.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Bauzat, Caderousse (Vaucluse).

CAIRANNE

Espérance Sportive Cairannaise.
Correspondant : M. Gabriel Jubain, Cairanne (Vaucluse).

CAMARET

Avenir Sportif Camaretois.
Correspondant : M. Mercier, instituteur, Camaret (Vaucluse).

CASSIS

Stade Olympique de Cassis.
Correspondant : M. Gambi, Bar du xx^e^ Siècle, avenue Victor-Hugo, Cassis (B.-du-Rh.).

CHARLEVAL

Ass. Sportive Charlevaloise.
Correspondant : M. Moreschy, Café du Casino, Charleval (B.-du-Rhône).

CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

Castelas-Club Châteauneuvais.
Correspondant : M. Edouard Baudillon, Châteauneuf-les-Martigues (B.-du-Rh.).

CIGNAC-LA-NERTHE

Association Sportive Cignacaise.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Olive, Cignac-la-Nerthe (B.-du-R.).

CORBIERES

Football Club Corbiérain.
Correspondant : M. Gaston Giraud, Corbières.

CUGES-LES-PINS

Association Sportive de Cuges.
Correspondant : M. Baptistin Vaira, Bar Station, rue Nationale, Cuges-les-Pins.

EYGUIERES

Sporting-Club d'Eyguières.
Correspondant : M. G. David, O' Central, Eyguières (B.-du-R.).

FORCALQUIER

Société de Tir, de Préparation Militaire et Racing-Club Réunis.
Correspondant : M. Denis Rostagne, Sous-Préfecture, Forcalquier (B.-A.).

FOS-SUR-MER

Etoile Sportive Fosséenne.
Correspondant : M. Jules Bouilloud, bar des Sports, à Fos-sur-Mer (B.-du-R.).

FUVEAU

Joyeux Sport Fuvelain.
Correspondant : M. Nourry, Bar des Joyeux, Fuveau (B.-du-R.).

GADAGNE

Sporting Club Gadagnien.
Correspondant : M. Paul Mille, Gadagne (Vaucluse).

GARDANNE

Avenir Sporting Gardannais.
Correspondant : M. le Secrétaire, Cercle de l'Avenir, Gardanne (Bouches-du-Rhône).

Biver-Sports.
Correspondant: M. Auguste Etienne, Puits Biver, Gardanne (B.-du-R.).

GIENS

Association Sportive de Giens.
Correspondant : M. Francis Fabre. Giens (Var).

GRAVESON

Football-Club Gravesonnais.
Correspondant: M. Armand Mortmart, Graveson (B.-du-Rh.).

Gallia-Club Gravesonnais.
Correspondant : M. Paul Charles, Graveson (B.-du-Rh.).

GREASQUE

La Gréasquéenne.
Correspondant : M. Désiré Moustier, Café du Midi, Gréasque (Bouches-du-Rhône).

GREOUX-LES-BAINS

Union Sportive Grysélienne.
Correspondant : M. le Secrétaire, Hôtel des Alpes, Gréoux-les-Bains (B.-A.).

HYERES

Hyères Athlétic-Club.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Guillaume-Tell, avenue Gambetta, Hyères.

Hyères Football-Club.
Correspondant : M. le Docteur Perruc, 4, avenue Gambetta, Hyères (Var).

Union Sportive La Capte-les-Pesquiers.
Correspondant : M. Girardini, 16, rue du Maréchal-Pétain, Hyères (Var).

ISTRES

Section Sportive Istréenne.
Correspondant : M. Lucien Sauvaire, Mairie d'Istres (B.-du-Rhône).

LA CIOTAT

Etoile Sportive Ciotadenne.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café du XX^e^ Siècle, La Ciotat (Bouches-du-Rhône).

LA CRAU

Union Sportive Crauroise.
Correspondant : M. Marius Roux, boulevard Wilson, La Crau (Var).

LA LONDE

Etoile Sportive des Bormettes.
Correspondant : M. le Secrétaire, aux Bormettes, par la Londe (Var).

Stade Olympique Londais.
Correspondant : M. Pierre Ferrino, place Alègre-André, La Londe (Var).

LAMBESC

Football-Club Lambescain.
Correspondant : M. Charles Serre, Lambesc (Bouches-du-Rhône).

LAPALUD

Union Sportive de Lapalud.
Correspondant : M. Nury, Lapalud (Vaucluse).

LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

Union Sportive Pennoise.
Correspondant : M. Jules Perrot, quartier les Bastides, La Penne-sur-Huveaune (B.-du-Rh.).

LA ROQUE-D'ANTHERON

Groupe Sportif de la Roque-d'Anthéron.
Correspondant : M. Marcel Foray, boucher, La Roque-d'Anthéron (B.-du-Rh.).

LA SEYNE

Football Club Méditerranéen.
Correspondant : M. Eugène Alquié, 30, rue Nicolas-Chapuis, La Seyne (Var).

Gioventu Sportiva Italiana.
Correspondant : M. Campani, quartier Ste-Anne, La Seyne (Var).

Jeunesse Sport. des Mouissèques.
Correspondant : M. Bruno Paesani, Route de Balaguier, La Seyne (Var).

Union Sportive Seynoise.
Correspondant : M. le Secrétaire, Athlétic-Bar, quai François-Bernard, La Seyne.

Union Sportive des Cheminots Seynois.
Correspondant : M. Mingaud, Cité P.L.M., La Seyne (Var).

LA TOUR D'AIGUES

Union Sportive Touraine.
Correspondant : M. Kléber Giraud, La Tour-d'Aigues (Vaucluse).

LAURIS

Sporting-Club Laurisien.
Correspondant : M. Elie Nicolet, Lauris (Vaucluse).

LES IMBERTS-GORDES

Union Sportive la Comtadine.
Correspondant : M. Joseph Autard, Les Imberts-Gordes (Vaucluse).

LES MILLES

Etoile Sportive Milloise.
Correspondant : M. Gaston Bonfort, Les Milles (Bouches-du-Rhône).

LE THOR

Association Sportive Thoroise.
Correspondant : M. Noël Arnaud, Le Thor (Vaucluse).

LA VALETTE DU VAR

Sporting Club Valettois.
Correspondast : M. le Secrétaire, 45, rue Nationale, La Valette du Var (Var).

MALAUCENE

Réveil de Grozeau.
Correspondant : M. Brémond, Malaucène (Vaucluse).

MALLEMORT

Sporting Club Mallemortais.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Hôtel de la Poste, Mallemort (B.-d-R.).

MANOSQUE

La Provençale.
Correspondant : M. Paul Borel, 16, rue des Marchands, Manosque (B.-A.).

MARIGNANE

Union Sportive de Marignane.
Correspondant : M. Fernand Gide, rue Neuve, Marignane (B.-du-Rh.).

MARSEILLE

Atlantic Club de Marseille.
Correspondant : M. le Secrétaire, Select Bar, 14, rue Montgrand, Marseille.

Association Sportive Ardzive.
Correspondant : M. Arzoumanian, 4, traverse du Mont-de-Piété, Marseille.

Association Sportive Coder.
Correspondant : M. le Secrétaire, Etablissements Coder, route Nationale, Saint-Marcel, Marseille.

Ass. Sportive de l'Electricité.
Correspondant: M. Charles Pellegrin, 4, rue Dejean, Marseille.

Association Sportive des P. T. T.
Correspondant : M. Pasquet, 56, rue Saint-Thomas, Marseille.

Association Sportive du « Radical ».
Correspondant : M. Louis Anastasio, 119, boulevard National, Marseille.

Association Sportive Saint-Louis.
Correspondant : M. François Jorda, 143, route Nationale, Saint-Louis, Marseille.

Bon Pasteur Sports.
Correspondant : M. A. Catavalo, 7, place du Sud, Marseille.

Canet-Sports.
Correspondant : M. Jean Odiardo, 26, rue Amélie, Le Canet, Marseille.

Cercle Sportif Municipal.
Correspondant : M. Saint-Paul, Hôtel-de-Ville, Marseille.

Club Athlétique Gombertois.
Correspondant : M. Samat, Garage Carnot, 39, rue de la République, Marseille.

Club Athlétique du 3e Canton.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar des Amis, 27, rue Saint-Antoine, Marseille.

Club Athlétique de Marseille.
Correspondant : M. le Secrétaire, 5 boulevard Louis-Salvator, Marseille.

Club Athlétique Phocéen.
Correspondant : M. Louis Hugue, 19, avenue Pasteur, Marseille.

Club Athlétique de la Rose Marseille.
Correspondant : M. Louis Bodson, avenue Miss-Columbia, La Rose, Marseille.

Club Athlétique Sports Généraux, Marseille.
Correspondant : M. Toschini, 62, La Canebière, Marseille.

Club Naval Phocéen.
Correspondant : M. Gabriel Dortet, 215, rue Paradis, Marseille.

Electric-Sport.
Correspondant : M. Cagny, 2, rue des Electriciens, Saint-Barnabé, Marseille.

Espana Football-Club, Marseille.
Correspondant : M. Sanmartin, 144, boulevard de La Blancarde, Marseille.

Etoile Sportive de la Vieille-Chapelle.
Correspondant : M. le Secrétaire, 190, chemin de Montredon, Marseille.

Etoile Sportive Phocéenne.
Correspondant : M. le Secrétaire, 5, rue Sylvabelle, Marseille.

Football Club de Marseille.
Correspondant : M. le Secrétaire, 2, rue Colbert, Marseille.

Gallia-Club de Marseille.
Correspondant : M. le Secrétaire, Provence-Bar, 2, cours Lieutaud, Marseille.

Groupe et Sporting-Club Lyonnais.
Correspondant : M. le Secrétaire, 25, rue Saint-Ferréol, Marseille.

Herculis Sports de Marseille.
Correspondant : M. le Secrétaire, 18, bd de la Corderie, Marseille.

Idéal-Club.
Correspondant : M. Charles Gounon, Bar Antoine, 268, avenue d'Arenc, Marseille.

Jeunesse Sportive de Montredon.
Correspondant : M. François Lucani, 44, rue Jaubert, Marseille.

Jeunesse Sportive de St-Julien.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar-Tabacs, Saint-Julien, Marseille.

Juventus de Marseille.
Correspondant : M. François Lembo, 40, quai du Port, Marseille.

La Française.
Correspondant : M. le Secrétaire, 21, rue Aldebert, Marseille.

Les Diables Bleus.
Correspondant : M. Arsène Ladat. Bar de l'Azur, 65 bd Chave, Marseille.

Licorne-Sports.
Correspondant : M. Jean Nalpas, 19, rue des Minimes, Marseille.

Pontevès Gymnaste-Club de Marseille.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar, 13, rue Pontevès, Marseille.

Olympique de Marseille.
Correspondant : M. le Secrétaire, 6, rue Edmond-Rostand, Marseille.

Provençale-Sports.
Correspondant : M. Pascal Cardoni, 366, rue Paradis, Marseille.

Racing Saint-Louis.
Correspondant : M. Pierre Barret, Raffineries de Sucre St-Louis, rue de la République, 3, Marseille.

Red-Star-Club de Marseille.
Correspondant : M. Jean Munt, 190, av. de Toulon, Marseille.

Saint-Julien Sports.
Correspondant : M. le Secrétaire, Central-Bar, Saint-Julien, Marseille.

Senafrica-Club.
Correspondant : M. le Secrétaire, 32, cours Pierre-Puget, Marseille.

Sirène-Club de L'Estaque.
Correspondant : M. Arthur Gauthier, bar de la Plage, L'Estaque, Marseille.

Soc. Amicale Sport. Aygaladienne.
Correspondant : M. Léon Pecout, 29, rue Sainte-Cécile, Marseille.

Sporting-Club Leverrier.
Correspondant : M. le Secrétaire, 5, place Leverrier, Marseille.

Sporting-Club de Marseille.
Correspondant : M. Alb. Eynaud, 4, rue St-Jacques, Marseille.

Sporting-Club Shell.
Correspondant : M. le Secrétaire, La Lauzière, St-Louis, Marseille.

Sporting-Victor-Hugo.
Correspondant : M. Ernest Blanc, 23 bd des Dames, Marseille.

Sports Athlétiques Provençaux.
Correspondant : M. le Secrétaire, Phocée-Bar, 50, rue Vacon, Marseille.

Sports Olympiques de Marseille.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar, 1, bd Montricher, Marseille.

Sports Athlétiques de Saint-Antoine.
Correspondant : M. Paul Bezenech, Bar Bonnin, rue Nationale, St-Antoine, Marseille.

Sports Olympiques de St-André.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar du Progrès, 49, rue Condorcet, St-André, Marseille.

Stade Helvétique.
Correspondant : M. Arpagaus, 70, cours Julien, Marseille.

Stade Marseillais Université-Club.
Correspondant : M. Fernand Mosse, 76, rue St-Savournin, Marseille.

Star-Olympic-Palais-Longchamp-Marseille.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar du Coq Hardi, 11, rue de l'Arbre, Marseille.

Union Générale Arménienne.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar de la Poste, 2, rue Colbert, Marseille.

Union Sportive Arménienne Nork.
Correspondant : M. Takvor Hatchikian, 17, rue des Dominicaines, Marseille.

Union Sportive Endoumoise.
Correspondant: M. Pierre Rolland, 8, place Saint-Eugène, Marseille.

Union Sportive du Gaz et de l'Electricité.
Correspondant : M. André Chadeysson, 45, boulevard Paul-Peytral, Marseille.

Union Sportive Hellénique.
Correspondant : M. C. Vafiades, 25, cours Devilliers, Marseille.

Union Sportive Marseillaise et de Saint-Loup.
Correspondant : M. Louis Giaccone, 23, boulevard Meissel, St-Loup, Marseille.

Union Sportive du Rouet.
Correspondant : M. Albert Fraisse, 4, rue Jacquand, Marseille.

Union Sportive des Tramways de Marseille.
Correspondant : M. Franck Vischy, 45, rue Clotilde, Marseille.

Union Sportive Soulet.
Correspondant : M. Marius Gerbeys, 25, route Nationale, S.-Antoine, Marseille.

Vauban Football-Club.
Correspondant : M. Louis Rostand, 63, boulevard Vauban, Marseille.

Vie au Grand Air de Mazargues.
Correspondant : M. Edgard Mazella, 1, rue Rameil, Mazargues, Marseille.

MARTIGUES

Football-Club de Martigues.
Correspondant : M. Honoré Orlandini, 9, rue de l'Hospice, Martigues.

MAS-THIBERT

Union Sportive Mas-Thibertaise.
Correspondant : M. Charles Gras, Mas-Thibert (B.-du-Rh.).

MAUSSANE

Club Athlétique Maussanais.
Correspondant : M. Paul Baudin, Maussane (B.-du-Rh.).

MAZAN

Sporting-Club Mazanais.
Correspondant : M. Pierre Mercier, boucher, Mazan (Vaucluse).

MAZAUGUES

Association Sportive Mazaugaise.
Correspondant : M. Marcel Revel, instituteur, Mazanges (Var).

MEYRARGUES

Avenir Sportif Meyrarguais.
Correspondant : M. Margaillon, instituteur, Meyrargues (B.-du-Rhône).

MEYREUIL

Union Sportive de Myreuil.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar Izzi, Meyreuil (B.-du-Rh.).

MIRAMAS

Société Saint-Maurice.
Correspondant : M. Joseph Dumas, rue Jourdan, Miramas.

MONTFAVET

Union Sportive de Montfavet.
Correspondant : M. Jean Dupré, Cercle Fraternel, Montfavet (Vaucluse).

NANS-LES-PINS

Union Sportive Nanséenne.
Correspondant : M. Gaston Janselme, Nans-les-Pins (B.-du-R.).

NOVES

Olympique Novais.
Correspondant : M. Emile Mollard, industriel, Noves (B.-du-Rhône).

ORANGE

Football Club d'Orange.
Correspondant : M. J.-A. Roux, 39, rue Victor-Hugo, Orange.

Sporting-Club d'Orange.
Correspondant : M. Batailler, place Clemenceau, Orange (Vaucluse).

ORGON

Union Artistique et Sportive Orgonnaise.
Correspondant : M. Paul Munier, Caisse d'Epargne, Orgon (B.-du-Rhône).

PLAN-D'ORGON

Association Sportive Planaise.
Correspondant : M. Denis Gauthier, Plan-d'Orgon (Bouches-du-Rhône).

PERNES

Espérance Pernoise.
Correspondant : M. Georges Autard, rue de la République, Pernes (Vaucluse).

PERTUIS

Union Sportive et Renaissance de Pertuis.
Correspondant : M. Canepa, 16, boulevard Pécout, à Pertuis (Vaucluse).

Sporting-Club d'Althen-les-Paluds.
Correspondant : M. Tardieu, quartier St-Roch, Pertuis (Var).

PEYPIN

Union Sportive d'Auberge-Neuve.
Correspondant : M. Louis Tornatore, Café Ghirardo, Auberge-Neuve, Peypin (Bouches-du-R.).

PEYROLLES

Club Athlétique Peyrollais.
Correspondant : M. Maurice Troussier, Peyrolles (B.-du-Rh.).

PIOLENC

Sporting-Club Piolencois.
Correspondant : M. Ludovic Valentin, Café National, Piolenc (Vaucluse).

PORT-DE-BOUC

Athlétic-Club de Port-de-Bouc.
Correspondant : M. Henri Bosc, rue Gambetta, Port-de-Bouc.

PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE

Club Olympien de Saint-Louis.
Correspondant : M. le Président, avenue Jean-Jaurès, Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône).

Etoile Sportive Port-Saint-Louis du Rhône.
Correspondant : M. Louis Lacroix, à Port Saint-Louis-du-Rhône (B.-du-Rh.).

OPPEDES

Sporting Club d'Oppèdes.
Correspondant : M. Meyssonier, Oppèdes (Vaucluse).

PUYMERAS

Puymeras-Sports.
Correspondant : M. Gras, instituteur, Puyméras (Vaucluse).

PUYRICARD

Union Sportive Puyricardienne.
Correspondant : M. Jean Cheilan, Bureau des Postes, Puyricard (Bouches-du-Rhône).

PUY-SAINTE-REPARADE

Renaissance-Sports.
Correspondant : M. Antoine Negro, Mercier, Puy-Sainte-Réparade (B.-du-Rh.).

RAPHELE-LES-ARLES

Association Sportive Raphéloise.
Correspondant : M. le Secrétaire, Café Tassy, Raphèle-les-Arles (B.-du-Rh.).

RIEZ

Sporting Club Saint-Cyrien.
Correspondant : M. Jean Martin, Café Raybaud, Riez (B.-A.).

ROGNES

Football-Club Rognen.
Correspondant : M. Angélin Davin, Cercle Indépendant, Rognes (Bouches-du-Rhône).

ROGNAC

Les Ailes Sportives.
Correspondant : M. le Président, Rognac (B.-du-R.).

ROQUEFORT-LA-BEDOULE

Stade Bédoulen.
Correspondant : M. Joseph Camerlo, route d'Aubagne, Roquefort-la-Bedoule (B.-du-Rh.).

ROQUEVAIRE

Etoile Sportive Roquevairoise.
Correspondant : M. Fernand Ollivier, Roquevaire (Bouches-du-Rhône).

ROUSSET

Rousset-Sports.
Correspondant : M. Edmond Maurain, Rousset (B.-du-Rh.).

ROUSSILLON

Etoile Sportive Roussilonaise.
Correspondant : M. Léon Veray, Roussillon (Vaucluse).

SABLET

Sporting-Club Sabletain.
Correspondant : M. Louis Peyric, instituteur, Sablet (Vaucluse).

SAINT-AUBAN

Société Sportive Musicale de Saint-Auban.
Correspondant : M. Raoul Girard, Usine, Saint-Auban (B.-A.).

SAINT-CANNAT

Sporting-Club de Saint-Cannat.
Correspondant : M. Edouard Pardigon, Modern' Bar, Saint-Cannat (B.-du-Rh.).

SAINT-CHAMAS

Société Sportive de Saint-Chamas.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar de l'Horloge, Saint-Chamas (B.-du-Rh.).

SAINT-CYR-SUR-MER

Sporting-Club Saint-Cyrien.

Correspondant : M. Marcel Rivet, receveur des P. T. T., St-Cyr-sur-Mer (B.-du-R.).

SAINT-DIDIER-LES-BAINS

Olympique Saint-Didiérois.

Correspondant : M. Laurent, Instituteur, Saint-Didier-les-Bains (Vaucluse).

SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

Avenir Cécilien.

Correspondant : M. Henri Quinquin, instituteur, Ste-Cécile-les-Vignes (Vaucluse).

SAINT-ETIENNE-DU-GRES

Jeunesse Sportive de Saint-Etienne-du-Grès.

Correspondant : M. Paul Granier, Café Granier, St-Etienne-de-Grès (B.-du-R.).

SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Sporting-Club Saint-Martinois.

Correspondant : M. J. Mollard, à Saint-Martin-de-Crau (B.-du-R.).

SAINT-MAXIMIN

Club Victor.

Correspondant : M. Victor Gastaldy, avenue Albert-Ier, St-Maximin-la-Sainte-Beaume (Var).

SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Stade Saint-Rémois.

Correspondant : M. Frédéric Georges, 23, boulevard Mirabeau, St-Rémy-de-Provence.

SAINT-SAVOURNIN

Société Sportive de Saint-Savournin.

Correspondant : M. le Secrétaire, Bar de la Place, Saint-Savournin (B.-du-Rh.).

SAINTE-TULLE

Union Sportive de Sainte-Tulle.

Correspondant : M. le Secrétaire, Café Imbert, Ste-Tulle (B.-A.).

SAINT-ZACHARIE

Etoile Sportive Zacharienne.

Correspondant : M. le Secrétaire, Bar des Sports, avenue Jean-Jaurès, Ste-Zacharie (Var).

SALIN-DE-GIRAUD

Football-Club de Salin-de-Giraud.

Correspondant : M. Félix Allex, 38, rue de la République, à Salin-de-Giraud (B.-du-R.).

SALON

Club Athlétic Sports Généraux, Salon.

Correspondant : M. Emmanuel Clergue, Société Générale, Salon.

SARRIANS

Comète Sportive Sariannaise.

Correspondant : M. le Secrétaire, Sarrians (Vaucluse).

SENAS

Association Sportive Senassaise.

Correspondant : M. Bienvenu Vidal, à Sénas (B.-du-Rh.).

SISTERON

Sisteron-Vélo.

Correspondant : M. Marcel Audibert, place du Marché, Sisteron (B.-A.).

TARASCON

Etoile Sportive Tarasconnaise.

Correspondant : M. Suchet, café des Arts, Tarascon.

TOULON

Football Olympique Toulonnais.

Correspondant : M. Joseph Abatte, 2, chemin Croix-Vidal, Toulon.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

TOULON

Gardia Club.
Correspondant : M. Alex Bofau, Sous-Chef des Ateliers de Tramways, Toulon.

Jeunesse Sportive de Saint-Jean-du-Var.
Correspondant : M. Filippi, Bar Central, 61, boulevard Maréchal Joffre, Toulon.

Jeunesse Sportive de Saint-Roch.
Correspondant : M. Niel, Bar-Tabacs Saint-Roch, Toulon (Var).

Jeunesse Sportive Toulonnaise.
Correspondant : M. Bondil, Civette du Petit-Rang, quai du Parti, Toulon.

Racing-Club de Rodeillac.
Correspondant : M. Marius Exertier, Salle Mireille, quartier Rodeillac, Toulon.

Red-Star Toulonnais.
Correspondant : M. Jean Mimar, 28, rue Charles Poncy, Toulon.

Sporting-Club du Temple.
Correspondant : M. le Secrétaire, Bar du Temple, chemin du Temple, Toulon.

TRETS

Union Sportive Tretsoise.
Correspondant : M. Louis Barthélemy, 11, bd de la République, Trets (B.-du-Rh.).

VAISON

Olympique Vaisonnais.
Correspondant : M. Louis Combe, 2, cours Taulignan, Vaison (Vaucluse).

VALENSOLE

Club Olympique Quatre Sports, Valensole.
Correspondant : M. Maurel instituteur, Valensole (B.-A.).

VALREAS

Union Sportive Valréassienne.
Correspondant : M. Jean Mistral, Bureau des Postes, Valréas (Vaucluse).

VAUCLUSE

Etoile Sportive Vauclusienne.
Correspondant : M. Clément Coursault, Vaucluse (Vaucluse).

VENELLES

Union Sportive Venelloise.
Correspondant : M. Julien Signoret, Venelles (B.-du-Rh.).

VILLELAURE

Villelaure-Sports.
Correspondant : M. Marcel Ricard, Grande-Rue, Villelaure (Vaucluse).

VIOLES

Avenir Sportif Violésien.
Correspondant : M. Gras, Secrétaire, Violès (Vaucluse).

VISAN

Sporting-Club Visannais.
Correspondant : M. P. Constant, à Visan (Vaucluse).

VOLX

Sporting-Club Volxien.
Correspondant : M. Victor Martel, Directeur d'Ecole, Volx (B.-A.).

AFFILIATION CORPORATIVE MARSEILLE

Interpreters Football-Club.
Correspondant : M. Maurice Curiat, 29, rue de l'Arbre, Marseille.

Société Amicale et Sportive des Coiffeurs.
Correspondant : M. Paul Bréguier, 114, rue Sainte, Marseille.

Taxi-Football Club de Marseille.
Correspondant : M. Bastide, 22, bd Voltaire, Marseille.

LIGUE DU SUD-OUEST

Territoire : Gironde, Landes, Basses-Pyrénées (sauf arrondissement de **BAGNERE-DE-BIGORRE)**; arrondissement de **CONDOM (Gers).**

Siège social : 16, rue Judaïque, Bordeaux.

COMPOSITION ADMINISTRATIVE

(instituée par le Bureau fédéral)

Président : M. E. Gasqueton, rue Emile-Combe, 226, Saint-Augustin.
Vice-Président : M. Buelly, rue Boudet, 8, Bordeaux.
Secrétaire général : M. Capdeville, rue Castillon, 8, Bordeaux.
Trésorier général : M. M. Dagain, 190, rue de la Benauge, Bordeaux.
Membres : M. Baron au Carbon Blanc; M. François à Lacanau; M. Hazera à Sainte-Croix-du-Mont.

Basses-Pyrénées

BIARRITZ

Biarritz Stade.

Secrétaire : M. Bar Raymond, Quartier du Gaz, à Biarritz.

OLORON-SAINTE-MARIE

S. C. Amical.

Secrétaire : M. G. Gairouard, 53, rue Adouc, Oloron-Ste-Marie.

ORTHEZ

Elan Béarnais d'Orthez.

Secrétaire : M. Lastes, 25, rue du Commerce, à Orthez.

PAU

Bourbaki de Pau.

Secrétaire : M. Paul Capdeville, 4, rue de Laussat.

Dordogne

BEAUREGARD

Club Athlétique.

Couleurs : Bleu et rouge.
Président : M. André Boissarie.
Correspondant : M. Bernard Sautet.

BERGERAC

Enfants de France de Bergerac.
Couleurs : Bleu et blanc.
Président : M. le Baron de Boutray.
Correspondant: M. Gadonnet,, 114, rue Valette, Bergerac.

Union Sportive Bergeracoise.

Couleurs : Rouge, noir et blanc.
Président : M. Barraud.
Correspondant : M. Bouchard, 2, bd Montaigne, Bergerac.

LA VESSIE FRANÇAISE BoB LA MEILLEURE VESSIE

Football-Club de Bergerac.

Couleurs : Marine et rouge.

Président : M. Bouchard, 2, bd Montaigne.

Correspondant : M. Moïse Durand, rue des Faures.

LA FORCE

Association Sportive Forcelaise.

Couleurs : Violet et jaune.
Président : M. le Docteur de la Chapelle.
Correspondant : M. Paul Belugue, à La Force.

SIGOULES

Avenir Sportif.

Couleurs : Rouge et jaune.
Président : M. Quennesson.
Correspondant : M. H. Mouchet.

Gironde

AMBARES

Union Sportive d'Ambarès.
Secrétaire : M. Grugier, Ambarès.

ARCACHON

Sport Athlétique Arcachonnais.
Couleurs : Bleu et jaune.
Secrétaire : M. Castagnet, rue de la Glacière, à Arcachon.

ARVEYRES

Trèfle Sportif Arveyrais.
Correspondant : M. Monnereau.

ASQUES

Club Athlétique Asquais.
Correspondant : M. G. Leotey, 53, place des Capucins, Bordeaux.

AUDENGE

E. S. Audengeoise.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Audenge.

AUROS

U. S. Aurosaise.
Secrétaire : M. Cazaumajou, à Auros.

BASSENS

S. A. Bassenais.
Correspondant : M. Max Noël, à Bassens.

BEAUTIRAN

Amicale Laïque.
Correspondant : M. Chauvet, instituteur, à Beautiran.

BEGLES

C. A. Beglais.
Secrétaire : M. Boutaricq, 141, Cours de la Somme.

Monrepos Olympique.
Correspondant : M. Couthuis, 116, boulevard Gambetta, Cenon.

BEYSSAC-MONTUSSON

U. S. Beychac-Montusson.
Correspondant : M. Valade, à St-Sulpice et Cameyrac.

BLAYE

Stade Blayais.
Secrétaire : M. R. Millet, 56, rue de l'Hôpital, à Blaye.

BOMMES

Intrépide Sport Bommes.
Secrétaire : M. G. Arnaud, Bommes.

BORDEAUX

A. S. Begadanaise.
Secrétaire : M. Tricoche, à Begadan, Gironde.

A. S. P. O.
Secrétaire : M. Fabre, 9, impasse Flammary, à Bordeaux-Bastide.

A. S. P. T. T.
Siège : Bar Postal, 16, rue Judaïque, Bordeaux.

Austerlitz Sports.
Secrétaire : M. Lesqui, 3, rue St-Louis, Bordeaux.

Bordeaux Athlétic Club.
Couleurs : Vert et noir.
Secrétaire : M. Divoire, rue de New-York, 17, Bordeaux.

Bordeaux Etudiants Club.
Siège social : 14, Cours Pasteur.

Bordeaux Sporting Club.
Couleurs : Vert et blanc.
Secrétaire : M. Chouzenoux, 22, rue Paul-Louis-Lade, à Bordeaux.

C. A. de Bordeaux.
Correspondant : M. Lopez Félix, 21, rue Saint-Jean.

C. Athlétique Municipal de Bordeaux.
Siège : Brasserie des P. T. T., 21, rue Judaïque, Bordeaux.

Club Deportivo Espanol.
Correspondant : M. Gonzalez, 6, rue Gaspard-Philippe.

Club des Travailleurs espoirs O. Bordelais.
Correspondant : M. Marange Victor, 53, rue Marceau, St-Augustin, Bordeaux.

Club Sportif Bordelais.
Secrétaire : M. Biron, Dames de France, 11, rue Ste-Catherine, à Bordeaux.

Club S. Girondin.
Correspondant : M. le Docteur Lamarque, 30, cours Pasteur, Bordeaux.

C. S. de Lafon Féline.
Correspondant : M. Lafourcade, 18, rue de l'Observatoire, au Bouscat.

F. C. Bordeaux Bouscat.
Couleurs : Maillot orange, culotte noire.
Secrétaire : 109, rue de la Porte-Dijeaux, Bordeaux.

Girondins Guyenne Sports.
Siège : 14 *ter*, place Gambetta, Bordeaux.

P. B. Sports.
Secrétaire : M. Bedouche, 150, cours Victor-Hugo, Bordeaux.

Racing Club Bordeaux.
Correspondant : M. le Secrétaire, 4 et 6, boulevard du Président-Wilson, Bordeaux.

Racing Club du Bouscat.
Correspondant : M. le Secrétaire, 2, route du Médoc, au Bouscat.

Section Sportive de la Page-Blanche.
Couleurs : Blanc, parements bleus.
Secrétaire : M. Rouget, 57, rue des Trois-Conils, Bordeaux.

Sporting-Club de la Bastidienne.
Secrétaire : 4, avenue Thiers, à Bordeaux-Bastide.

S. Athlétique Bordelais.
Couleurs : Blanc et rouge.
Secrétaire : M. Déo, 22, rue de Berry, à Bordeaux.

Stade Bordelais U. C.
Couleurs : Ecusson noir, jaune, culotte noire.
Secrétaire : 14, cours de Verdun, à Bordeaux.

Star Club Silencieux.
Correspondant : M. Jean Despierre, 30, rue de la Porte-Dijeaux, Bordeaux.

U. A. Bastidienne.
Correspondant : M. Hontang, 5, quai de Queynies, Bordeaux.

U. S. Bordeaux-Bouscat.
Secrétaire : 402, boulevard Président-Wilson, Bordeaux.

V. G. A. M.
Correspondant : M. le Secrétaire, au Jard, Mérignac.

BOUILAC

F. C. Bouilacais.
Correspondant : M. Brochard André, à Bouilac (Gironde).

BRANNES

S. A. Brannais.
Correspondant : M. René Méric, à Brannes.

BUDOS par LANDIRAS

Club Athlétique Budossais.
Secrétaire : M. Bernadot, Budos.

CADAUJAC

E. S. Cadaujaicaise.
Secrétaire : M. Pazot, Cadaujac.

CAP FERRET

Club A. Ferret Capien.
Correspondant : M. Grésillet, Café du Centre, Cap-Ferret.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

CARBON-BLANC

C. A. Carbonblanais.
Secrétaire : M. Vinatier, au Carbon-Blanc.

CASTILLON-SUR-DORDOGNE

Sporting Club Castillonnais.
Couleurs : Rayé noir et rouge.
Secrétaire : M. Garderés, Café du Phénix, à Castillon.

CASTRES

Union Sportive Castraise.
Secrétaire : M. R. Labat, à Castres.

CARCANS

U. S. de Carcans.
Correspondant : M. Capdeville, instituteur, à Carcans (Gironde).

CAUDERAN

Cauderanaise et Amicale Réunies.
Correspondant : M. le Secrétaire, 263, boulevard du Président-Wilson, Bordeaux.

CENON

Cenon-Sports.
Secrétaire : M. le Secrétaire, 1, avenue Georges - Clemenceau, Cenon.

CERONS

Olympique.

Correspondant : M. Peyrefitte, à Cérons.

COUTRAS

Amicale Eglantine Sportive.
Correspondant : M. Daudou, 261, rue Gambetta, Coutras.

CUBZAC-LES-PONTS

A. S. Cubzacaise.
Correspondant : M. Fillon.

ETAULIERS

Union Sportive d'Etauliers.
Secrétaire : M. Jean Mora.

FACTURE BIGANOS

A. S. Facture Biganos.
Secrétaire : M. Ramazeille, Facture.

FLOIRAC

Floirac-Club.
Secrétaire : M. Fleurian, 26, avenue Pasteur, Floirac.

U. S. Floriacaise.
Correspondant : M. Simard, 54, cours Gambetta, Floirac.

GENERAC

La Vaillante de Générac.
Correspondant : M. Moïse, fruitier, à Générac (Gironde).

GENISSAC

N'oublions Pas.
Correspondant : M. Autechaud, à Jénissac.

GENSAC

U. S. Gensacaise.
Secrétaire : M. Robert Renversade, Gensac.

GIRONDE

A. Laïque.
Secrétaire : M. Meaux, à Gironde (Gironde).

GORNAC

Patriotes Gornacais.
Correspondant : M. le Secrétaire.

GRADIGNAN

U. S. Gradignannaise.
Correspondant : M. Gay Hermann, à Gradignan (Gironde).

GRESILLAC

S. C. Grésillac.
Correspondant : M. de Catelin, à Grésillac (Gironde).

GUITRES

S. C. Guitrand.
Correspondant : M. Armand, à Guitres.

HONTAUX

U. S. Hontaux.

Correspondant : M. Classé, à Hontaux, Landes.

HOSTENS

Club Athlétique d'Hostens.

Secrétaire : M. Lalaguë, à Hostens.

HOURTIN

U. S. Hourtenaise.

Correspondant : M. Beneteau.

LACANAU

Association Sportive de Lacanau.

Secrétaire : M. François.

LAGORCE

U. S. de Lagorce.

Correspondant : M. Dandieu, à Lagorce.

LANGOIRAN

Sport Athlétique Langoirannais.

Couleurs : Bleu.

Secrétaire : M. Naurey, Le Tourne, par Langoiran.

LA REOLE

Amicale Laïque.

Secrétaire : M. Lavergne.

LE HAILLAY

Réveil Hallanais.

Secrétaire : M. Daniel Baudrous, au Haillay.

LA TRESNE

U. S. Tresnaise.

Secrétaire : M. Bouchet.

LESPARRE

S. A. M. Vigilante.

Correspondant : M. Engelibert, rue Eugène-Marcou, à Lesparre.

LES PEINTURES

U. S. des Peintures.

Correspondant : M. Boileau, Les Peintures.

LE TEICH

Jeunesse Sportive Teichoise.

Secrétaire : M. Ginès, Cours de la Marne, à Gujan, Mestras.

LORMONT

Union Lormont Bassens.

Correspondant : M. Gois, rue du Port, Lormont (Gironde).

LUSSAC

Amicale Lussaçaise.

Secrétaire : M. Sebenne, à Lussac-de-Libourne.

MARCHEPRIME

Etoile Sportive.

Correspondant : M. R. Mora, à Marcheprime.

MERIGNAC

Stade Mérignacais.

Correspondant : M. Maisonnave, 4, rue du Vieux-Marché, Bordeaux.

MOUSTEY

U. S. de Moustey.

Correspondant : M. Paul Baudin, à Moustey (Landes).

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Ficqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

NAUJEAN

S. A. Naujeannais.

Secrétaire : M. Boisseau, à Naujean.

PAUILLAC

Stade Pauillacais I. C.

Secrétaire : M. Dubreuil, rue Fénelon, Pauillac.

PELLEGRUE

Stade Pellegruen.

Secrétaire : M. Faure Georges, Pellegrue.

PESSAC

Stade Pessacais.

Secrétaire : M. Verderie, chemin de Neugnac, Pessac.

PRECHAC

U. S. Préchacaise.

Siège social : Café Cazaubon, à Préchac.

Secrétaire : M. Ballan, Café Cazaubon, à Préchac.

RAUZAN

U. S. Rauzannaise.

Secrétaire : M. Cramail, à Rauzan.

REIGNAC-DE-BLAYE

C. A. de Reignac.

Correspondant : M. Victor Renaud, à Reignac.

ROMAGNE

U. S. Romagne.

Correspondant : M. Buelly, 349, boulevard du Président-Wilson, Bordeaux.

ST-ANDRE DE CUBZAC

Union A. Cubzacaise.

Correspondant : M. Chollet, à St-André-de-Cubzac.

SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE

Jeunesse de St-Christoly.

Correspondant : M. Ardouin, à Saint-Christoly-de-Blaye.

ST-CHRISTOPHE DES BARDES PAR ST-EMILION

Jeunesse de St-Christophe.

Correspondant : M. Goy, à Saint-Christophe.

ST-CIERS-SUR-GIRONDE

Saint-Ciers Sports.

Correspondant : M. Cuny, à St-Ciers.

SAINTE-CROIX-DU-MONT

Sporting-Club de Sainte-Croix-du-Mont.

Secrétaire : M. Hazera, à Ste-Croix-du-Mont.

ST-GERMAIN D'ESTEUIL

Jeunesse S. de St-Germain.

Secrétaire : M. Licquart, à Saint-Germain-d'Esteuil.

SAINT-GERMAIN DU PUCH

Cercle Amical St-Germanais.

Secrétaire : M. Lecomte.

ST-YZAN DE SOUDIAC

Saint-Yzan de Soudiac.

Secrétaire : M. Joubert fils, Buffet de la Gare, Saint-Yzan-de-Soudiac.

ST-GIRONS

Les Muguets de St-Girons.

Secrétaire : M. Pierre Dupuy, à Saint-Girons.

SAINTE-HELENE

Club A. de Sainte-Hélène.

Couleurs : Vert et noir.

Secrétaire : M. Raymond, à Ste-Hélène.

SAINT-LAURENT-DU-MEDOC

La Cocarde de Saint-Laurent-du-Médoc.

Siège social : Mairie.

Secrétaire : M. Videau, à Saint-Laurent.

SAINT-LOUBES

Jeunesse Loubésienne.

Secrétaire : M. Signoret, à Saint-Loubes.

ST-MEDARD-DE-GUIZIERES

Sporting-Club de Saint-Médard.
Secrétaire : M. Delluc, à Saint-Médard-de-Guizières.

SAINT-PAUL

Etoile Sportive de St-Paul.
Correspondant : M. Poirier, à St-Paul.

Les Bluets.
Secrétaire : M. Charlassier, à St-Paul.

ST-PHILIPPE D'AIGUILLE

St-Philippe S. C.
Correspondant : M. Cessac, à St-Philippe-d'Aiguille.

SAINT-SAVIN DE BLAYE

Offensive de St-Savin.
Correspondant : M. Boirée, directeur d'Ecole, Saint-Savin-de-Blaye (Gironde).

ST-SEURIN-DE-CADOURNE

Saint-Seurin Sports.
Couleurs : Blanc et vert.
Secrétaire : M. Courdon.

Avenir de St-Seurin.
Secrétaire : M. Camoreyt, à St-Seurin-de-Cadourne (Gironde).

ST-SEURIN SUR L'ISLE

Amicale de Saint-Seurin.
Correspondant : M. Chaminade, à Saint-Seurin.

SAINT-SYMPHORIEN

Sporting-Club Saint-Symphorien.
Secrétaire : M. Henriot André.

ST-YZAN DU MEDOC

« En Avant ».
Secrétaire : M. Moreau, à Saint-Yzan du Médoc.

SOULAC-SUR-MER

Football-Club de Soulac-sur-Mer.
Secrétaire : M. Lavaud, à Soulac.

TALAIS

A. S. Talésienne.
Secrétaire : M. Rogère, à Talais.

TALENCE

Talence A. Club.
Correspondant : M. Debèze, 60, rue de Caudau, Pessac.

TARBES

Jeunesse Sportive Tarbaise.
Correspondant : M. Puyo, 2, rue de Constandt, Tarbes.

TOCOTOUCAU

Correspondant : M. Darricau, à Tocotoucau. (Gironde).

VAYRES

Etoile Sportive Vayraise.
Couleurs : Vert et blanc.
Correspondant : M. Carpenteyre, à Vayres.

VENDAYS

Avant-Garde Union Sportive de Vendays.
Secrétaire : M. Lafeuillade, directeur de l'Ecole.

VIRSAC

C. A. de Vircas.
Correspondant : M. le Secrétaire.

VILLENEUVE-DE-MARSAN

Espérance Villeneuvoise.
Correspondant: M. Lestage, pharmacien.

VILLENEUVE-D'ORNON

Jeunesse Villenavaise.
Secrétaire : M. Garde, Villeneuve-d'Ornon.

YVRAC

Jeunesse Sportive d'Yvrac.

BYRRH RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

Landes

AIRE-SUR-L'ADOUR

Violette Aturine.

Secrétaire : M. l'abbé Lapeyre, à Aire-sur-l'Adour.

BROCAS-LES-FORGES

Union Sportive Brocas-les-Forges.

Secrétaire : M. A. Chambres, à Brocas.

COMMENSACQ

Société Sportive.

Secrétaire : M. Loubères Fernand, à Commensacq.

MONT-DE-MARSAN

F. C. Montois.

Secrétaire : M. Muller, route Hippodrome, Mont-de-Marsan.

MORCENX

A. S. Morcenaise.

Correspondant : M. Ramazeille, Usine Lacaze, à Morcenx (Landes).

OUSSE-SUJAN

Ass. de Ousse-Suzan.

Secrétaire : M. Etcheveny, à Ousse-Sujan, Landes.

SABRES

Union Sportive Sabraise.

Secrétaire : M. Kléber Rallicheq.

SORE

Les Muguets de Sore.

Secrétaire : M. Gérard Dupuy, à Sore.

YGOS

Stade Ygossais.

Secrétaire : M. Dargeles, J., à Ygos, Landes.

GERS

CAZAUBON

U. S. Cazaubonnaise.

Secrétaire : M. Darugade, à Cazaulon (Gers).

LIGUE DE TUNISIE

Siège social : 40, rue Al Djazira, Tunis. — *Correspondance :* Case Postale 297, Tunis.

Territoire : LA TUNISIE.

MEMBRES DU BUREAU

Président : M. Marius Grasset.

Vice-Présidents : MM. Arlabosse Placide; Carlo Levi Di Leon; Chadli Zouiten.

Secrétaire général : M. Minvielle Marcel.

Trésorier général : M. Autagne Gabriel.

Assesseurs : MM. Léoni Ange, Natafandré, Récly Roger.

Secrétaire administratif : M. Souville Yvan.

Secrétaire administratif adjoint : M. Gherardi Jacques.

ARIANA

Etoile Sportive de l'Ariana.

Correspondant : M. Hagège Albert.

BEJA

Union Sportive Béjaoise.

Correspondant : M. Doublan. Banque de Tunisie, Béja.

Olympique de Beja.

Correspondant : M. Mamoud Mennekbi, à Bejà.

BIZERTE

L'Audace.

Couleurs : Grenat, parements noirs.

Correspondant : M. Anastasi Jean, rue du Capitaine-Madon, à Bizerte.

Club Athlétique Bizertin.

Siège social : 10, rue de la Driba, Bizerte.

Président : M. Hamda Ali Sfaxi.

Secrétaire : Kémis Bellakoua.

Patrie et Football Club Bizertin Réunis.

Couleurs : Blanc et rouge.

Secrétaire : M. Capieu Charles, rue Euzet, Bizerte.

LA VESSIE FRANÇAISE BOB LA MEILLEURE VESSIE

BOU-ARADA

Société Sportive de Bou-Arada.

Secrétaire : M. Chimento Victor, à Bou-Arada.

FERRYVILLE

Vaillante et Sporting Club Ferryvillois.

Siège social: Café des Sports, à Ferryville.

Couleurs : Rouge, parements bleus.

GABES

Club Sportif Gabésien.

Président : M. Maret.

Secrétaire : M. Pierre Cassad, 19, rue Jeanne, à Gabès.

Etoile Sportive Gabesienne.

Couleurs : Bleu marine et noir.

Correspondant : M. Sellami Gotrane, Gabès.

GAFSA

La Gafsienne.

Secrétaire : M. Senez Raymond, bureau de la Voie, à Gafsa (gare).

Sporting Club Gafsien.

Correspondant : M. Richier, gardien de la Paix, à Gafsa.

GHARDIMAOU

Etoile bleue de Ghardimaou.

Correspondant : M. le secrétaire, à Ghardimaou.

HAMMAM LIF

Jeunesse d'Hammam Lif.
Couleurs: Blanc et rouge horizontal.
Président : M. le docteur Féret.
Secrétaire : M. Attal Elias, rue des Mimosas, à Hammam Lif.

KAIROUAN

Stade Kairouannais.
Président : M. Henri Bertin, Ecole Franco-Arabe, Kairouan.

LA GOULETTE

Cercle Athlétique de la Goulette.
Couleurs : Bleu et rouge.
Secrétaire : M. Berdah Victor, 74, rue Sidi Bou Saïd, La Goulette.

Savoia.
Président : M. A. Rosso.
Correspondant : M. Victor Meattan, Le Kram.

Union Goulettoise.
Couleurs: Blanc et noir horizontal.
Président : M. Vincent.
Correspondant: M. Joseph Collombo, avenue Cardinal-Lavigerie, La Goulette.

LE KEF

La Française.
Correspondant : M. le secrétaire Le Kef.

LE KRAM

Kram Olympique et Football Club du Kram réunis.
Couleurs : Bleu et blanc.
Secrétaire : M. Moïse Cattan, Le Kram.

LA MARSA

Club Athlétique de La Marsa.
Couleurs : Rouge et noir.
Secrétaire : M. Chalteil Etienne.
Correspondant : M. Slama Albert, rue du Palais-Beylical, La Marsa.

MAHDIA

La Musulmane.
Correspondant : M. Frad Salah, Instituteur, à Mahdia.

MATEUR

Espérance Sportive.
Couleurs : Orange et noir.
Correspondant : M. Pariente Emile, à Mateur.

Juventus.
Couleurs : Bleu, étoile blanche.
Correspondant : M. Caccamo Salvator, à Mateur.

MEDJEZ-EL-BAB

La Medjerdah.
Couleurs : Bleu, parements blancs.
Correspondant : M. Busquère, à Medjez-el-Bab.

MEGRINE

Juventus.
Couleurs : Damiers rouge et blanc.
Correspondant : M. Mangoni Roméo, société Penarroya, à Mégrine.

METLAOUI

Metlaoui Sports Jeunesse Metlaouienne.
Président : M. Arnaud Louis,.
Correspondant : M. Gérard Yves, comptable, à Métlaoui.

MONASTIR

Ruspina Sports.
Correspondant : M. Mohamed Salah Saïadi, 28, rue Sadi-Carnot, à Monastir.

MOULARES

Gazelle Sportive.
Correspondant : M. Ginoux Joseph, à Moularès.

PHILIPPE-THOMAS

Gaîté Sportive.
Correspondant : M. le Secrétaire, à Philippe-Thomas.

RADES

Aquila.
Correspondant : M. Cascio Antoine, à Radès.

SAINT-GERMAIN

Saint-Germain Sportif.

Président : M. Bourdiol Lucin.
Correspondant : M. Bourdiol, Lucien, avenue du Parc, à Saint-Germain.

SFAX

Caprera.

Couleurs : Bleu, écusson de Savoie.
Président : M. Pace Annibal.
Correspondant : M. Gandolfo Nicolas, rue Michaud, Sfax.

Club Tunisien.

Couleurs : Vert et rouge.
Correspondant : M. Ali Chagal, 12, rue Amilcar, Sfax.

Jeunesse Sportive.

Couleurs : Rouge et blanc.
Président : M. Kontrovaskis Jean, 23, avenue Jules-Gau, à Sfax.

Sion Club.

Président : M. Berrebi Gaston.
Secrétaire : M. Mahid Joseph, 81, rue de la Kasbah, à Sfax.

Sfax Olympique.

Couleurs : Blanc et noir vertical.
Correspondant : M. Msihid Blum, 81, rue de la Kasbah, à Sfax.

Sfax Railway Sports.

Couleurs: Noir et jaune vertical.
Correspondant : M. Dattola, Travaux publics, Sfax.

SOUK-EL-ARBA

Union Sportive Souk-el-Arba.

Correspondant : M. Ali Belabbès, à Souk-el-Arba.

SOUK-EL-KHEMIS

Jeunesse Sportive Musulmane Khemisienne.

Couleurs : Rouge.
Correspondant :

Union Sportive Khemisienne.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Lumbroso Michel, à Souk-el-Khemis.

SOUSSE

Etoile Sportive du Sahel.

Président : M. El Adhari.
Secrétaire : M. Salah Beddai, 5, rue Sidi Amor Zafrani, Sousse.

La Maccabi.

Couleurs : Bleu et blanc.
Correspondant : M. Bijaoui Joseph, avenue Mougeot, Sousse.

Patriote.

Couleurs : Rouge et noir.
Correspondant : M. Agrati, Société des Huileries du Sahel, Sousse.

Red Star.

Couleurs : Damiers jaunes et noirs.
Secrétaire : Caruana S., 5, avenue Mougeot, Sousse.

Savoia de Sousse.

Président : M. Bascetto Luiggi.
Correspondant : M. Bascetto Luiggi, Banca Italiano di Crédito, à Sousse.

TABARKA

Sporting Club de Tabarka.

Correspondant : M. Piètri Ant., Maréchal des Logis-Chef, Tabarka.

TINDJA

Tricolore Tindja Sports.

Correspondant : M. Robert Mathieu, Ecole Fraco-Arabe, Tindja.

TUNIS

Avant-Garde.

Couleurs : Damiers bleus et blancs.
Secrétaire : M. Joseph Farina, siège social, 22 *bis*, rue du Caire, Tunis.

LE BALLON "MELHOR" EST GARANTI

Club Africain.

Siège social : 2, rue Abdul-Waab, Tunis.
Secrétaire : M. Belhassen ben Chedli.

Club Sportif des Cheminots

Siège social : Stade Marcel, Trélat, route d'Hammam Lif, Tunis.
Couleurs: Bleu et rouge horizontal.
Président : M. Yves Perrusel.
Secrétaire : M. Leclercq.

Espérance Sportive.

Couleurs: Vert et blanc vertical.
Secrétaire : M. Ridah Kammoun, 108, rue du Pacha, Tunis.

Espoir Sportif.

Couleurs : Damiers rouge et blanc.
Correspondant : M. Camillieri Carmela, 15, Marché Central, Tunis.

Italia.

Siège social : 68, rue Thiers, Tunis.
Couleurs: Blanc, culotte noire.
Président : M. Umberto Uzan.

Joyeuse Union.

Couleurs : Vert et jaune.
Président : M. l'Abbé Piriou.
Correspondant : M. Falzon Fernand, 30, rue Bab el Tellah.

Occidentale.

Président : M. Skander Monji.
Secrétaire : M. Salah Kemmar.
Correspondant : M. Ben Taieb Mohamed, 93, rue Sidi-Aahrez.

Racing Club de Tunis.

Siège social : 11, rue d'Alger, Tunis.
Couleurs: Bleu et blanc vertical.
Président : M. Baronna Charles.
Secrétaire : M. Robert Maurice.

Sporting Club de Tunis.

Siège social : 9, rue de Marseille.
Couleurs: Noir et blanc vertical.
Président : M. René Secchi.
Secrétaire : Slama Albert.

Stade Gaulois.

Siège social : 24, av. de France.
Couleurs: Maillot bleu, culotte blanche, bas rouges.
Secrétaire : M. Dubourg Maurice.
Terrain Stade : A. Mossé, à Saint Henri.

Union Sportive Bou Arkoubaine.

Couleur : Bleu ciel.
Correspondant : M. Silvia J., à Bou-Arkoub.

Union Sportive Tunisienne.

Siège social : 59, rue de Naples.
Couleurs : Maillot blanc, culotte blanche.
Président : M. Smadja Henri.
Secrétaire : M. Scemama Eugène.

LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE DE BALLONS
CRISTOR
MAJESTIC
Picqball
ADOPTES PAR LES CHAMPIONS DE FRANCE

Table des Matières

I. — *PARTIE DOCUMENTAIRE*

Composition du Bureau de la F.F.F.A. 7
Historique de la F.F.F.A. 9
Composition des Commissions Centrales 1933-1934 11
Statuts de la F.F.F.A. 13
Règlements Généraux 19
Statut Professionnel 43
Règlement Intérieur 57
Statut Corporatif 61
Statut des Juniors et Minimes 63
Règlement intérieur de la Commission Centrale des Juniors.... 65
Statut Universitaire 67
Statut Scolaire 71
Règlement des terrains 73
Liste par ligue régionale des terrains homologués par la F.F.F.A. à la date du 2 août 1933.......................... 76
Aménagement et entretien des terrains de football 83
Règles du Jeu 111
Equivalence des Mesures anglaises en Mesures métriques...... 123
Vocabulaire anglais 124
Plan d'un terrain de jeu 126
Règlement intérieur de la Commission Centrale des Arbitres.... 127
Liste des arbitres honoraires et fédéraux et arbitres français ayant arbitré des matches internationaux 133
Règlement intérieur de la Commission Centrale des Statuts et Règlements 134
Coupe de France. — A. Historique 135
B. Palmarès 137
C. Règlement 1933-1934 139
D. Règlement intérieur de la Commission d'organisation 150
E. Liste des engagés 1933-1934.......................... 151
F. Liste des exempts 1933-1934 155
Règlement du Championnat de France Professionnel 1933-1934. (Division Nationale) 157
Clubs autorisés à utiliser des Joueurs Professionnels et liste des correspondants des Clubs (Division Nationale).......................... 165
Calendrier professionnel 1933-1934 (Division Nationale) 165
Règlement du Championnat de France Professionnel 1933-1934 (Division Interrégionale) 169
Règlement intérieur de la Commission du Championnat de Clubs autorisés à utiliser des joueurs professionnels et liste des correspondants des clubs (Division Interrégionale) 177
Calendrier professionnel 1933-1934 (Division Interrégionale).... 178
Règlement intérieur de la Commission du Championnat de France Professionnel 181
Calendrier Fédéral 1933-1934 183
Palmarès du Trophée de France 184
— des Fédérations avant la création de la F.F.F.A...... 185
Tableau récapitulatif des matches internations, Championnat de France, Championnat de France scolaire, universitaire, militaire et Coupe Nationale Corporative 186

Historique des matches internations 192
Tableau d'Honneur des Joueurs 245
— — des Clubs 249
Tournoi Triangulaire. — A. Historique 251
— — B. Palmarès 252
Modèle de Statuts 255
Formalités relatives à la déclaration de constitution d'une Association 259
Agrément des Sociétés 261
Fédération Internationale de F. A. — A. Comité 263
— — — B. Associations affiliées. 264
— — — C. Statuts 269
— — — D. Règlements 275

II. — *ANNUAIRE*

Division de la France en Ligues Régionales 285
Ligue d'Alger 287
— d'Alsace 292
— d'Auvergne 307
— de Bourgogne Franche-Comté 318
— du Centre 334
— du Centre-Ouest 345
— de Constantine 359
— de Corse 364
— de Lorraine 366
— du Lyonnais 384
— du Maroc 413
— du Midi 416
— du Nord 425
— du Nord-Est 455
— de Normandie 479
— d'Oranie 512
— de l'Ouest 518
— de Paris 544
— du Sud-Est 575
— du Sud-Ouest 605
— de Tunisie 613

UNIS-SPORT

40, Rue de Maubeuge - PARIS
est la seule Fabrique vendant au détail
au prix de gros
et accordant aux Clubs et à leurs Membres une remise de 20 %

Editeurs : Imprimerie Louis Henriot et Cie, 20, rue Gerbert, Paris-15e.

E^ts ALTARI-SPORTS

Fabricants

30, Quai Saint-Jean-Baptiste, NICE. Téléph. 883-07

Quelques Prix : *(Livraison par retour)*

Maillot football toutes teintes	**13 »**
Culottes	**6 », 8 », 12 », 16 », 22 »**
Bas	**8 », 10 », 22 »**
Chevillères	**10 », 13 »**
Jambières	**5 », 12 », 25 »**
Genouillères	**8 », 12 », 14 », 18 »**
Slips	**5 », 12 », 18 »**
Maillots rugby lourd	**22 50**
Filet tête spécial pour footballeur	**6 »**
Serre ballon très pratique	**30 »**
Filets réglementaires p^r buts	**170 », 220 », 270 »**
Chaussures :	**40 », 55 », 65 », 85 », 105 », 125 »**
Ballons :	**40 », 50 », 60 », 70 », 90 », 110 », 125 »**

Remises:

Pour encourager nos clients à grouper leurs commandes nous avons établi les remises suivantes pour quantités :

De 1 à 500 fr.	**10** %
De 500 fr. à 1.000 fr.	**15** %
Au-dessus de 1.000 fr.	**20** %

Demander notre catalogue «Football»

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7502 01811992 7